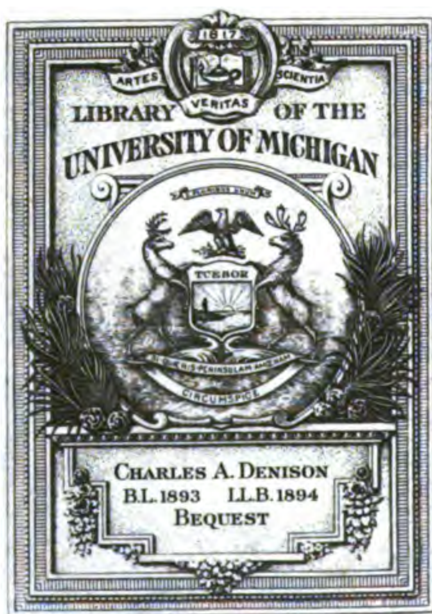

1817
ARTES
SCIENTIA
VERITAS
LIBRARY OF THE
UNIVERSITY OF MICHIGAN
TUEBOR
CIRCUMSPICE
CHARLES A. DENISON
B.L. 1893 LL.B. 1894
BEQUEST

memoires justifica-tifs

Carnot
Masséna
Soult
Méhée
Fauche Borel

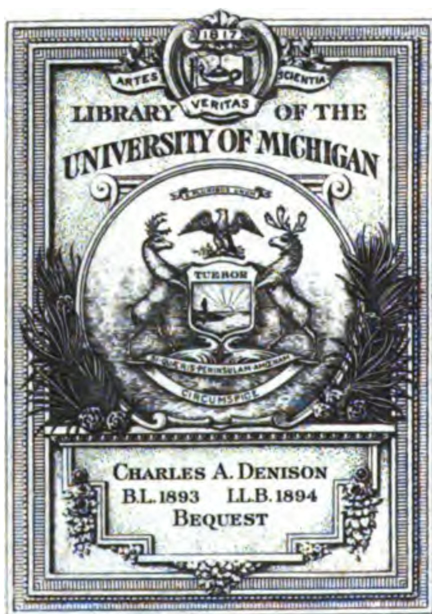
Escoïquis exposé des motifs qui ont déterminé Ferdinand à se rendre à Bayonne

---

Des Révolutionnaires et du ministère actuel

---

9 r..v.


1817
ARTES
VERITAS
SCIENTIA
LIBRARY OF THE
UNIVERSITY OF MICHIGAN
TUEBOR
CIRCUMSPICE
CHARLES A. DENISON
B.L. 1893 LL.B. 1894
BEQUEST

memoires
justifica-
-tifs

Carnot
Masséna
Soult
Mehée
Fauche borel

historiques. exposé des motifs
qui ont déterminé ferdinand 7 a se rendre
a Bayonne

Des Revolutionnaires et du
ministere actuel

; 97.03

EXPOSÉ

DE

LA CONDUITE POLITIQUE

DE M. CARNOT,

DE L'IMPRIMERIE DE Mme Ve COURCIER.

[39]

EXPOSÉ

DE

LA CONDUITE POLITIQUE

DE M. LE LIEUTENANT-GÉNÉRAL

CARNOT,

Depuis le 1er Juillet 1814.

Propiùs res aspice nostras.
VIRGILE.

PARIS,

Mme Ve COURCIER, Imprimeur-Libraire pour les Mathématiques, quai des Augustins, n° 57.

1815.

EXPOSÉ

DE

LA CONDUITE POLITIQUE

DE M. LE LIEUTENANT-GÉNÉRAL CARNOT,

Depuis le 1er Juillet 1814.

J'ai long-temps hésité à reprendre la plume dans les circonstances actuelles, parce que je n'aime point à écrire sans nécessité sur les matières politiques. Je ne cherche ni à faire parler de moi ni à me faire oublier, parce que je sais me contenter du témoignage de ma conscience et mépriser la calomnie ; mais l'Ordonnance du Roi, datée du 24 juillet dernier, me force à rompre le silence, en me comprenant dans la liste nominative de ceux qui doivent rester hors de Paris, sous la surveillance du Ministre de la Police générale, jusqu'à ce que les Chambres, qui viennent d'être convoquées pour le 25 septembre, statuent sur ceux de cette

liste qui devront ou sortir du royaume, ou être livrés à la poursuite des tribunaux (1).

Du moment qu'il est avoué par l'article 4 de l'Ordonnance, qu'elle déroge à la Charte constitutionnelle, les Chambres ne sauraient participer à son exécution sans déroger elles-mêmes à cette Charte; et les dangers d'une semblable violation sont assez connus, pour qu'on demeure certain que la sagesse des législateurs saura en préserver la France. Ce n'est donc point pour me justifier d'avance aux yeux des Chambres, que j'offre cet exposé succinct; mais j'ai besoin de conserver l'estime dont le public, toujours impassible, m'a honoré au milieu des persécutions de tous les genres que j'ai déjà éprouvées; je soulage mon cœur en lui prouvant que je n'ai pas mérité de la perdre, que je n'ai cessé de consacrer jusqu'à la fin toutes mes pensées et tous mes vœux au bonheur de ma patrie.

---

(1) Afin qu'on ne calomnie pas de nouveau mes intentions, je commence par déclarer formellement, que je sépare entièrement de la personne de S. M., qui est inviolable et sacrée, celle de ses ministres qui sont essentiellement responsables. C'est donc à eux seuls que doivent être rapportées les observations que le droit naturel peut rendre nécessaires à un prévenu pour sa propre défense.

Pourquoi, parmi tous les ministres à portefeuille de Napoléon, et parmi tous les membres de la commission de Gouvernement, suis-je le seul compris dans l'Ordonnance du 24 juillet? Supposerait-on qu'ils étaient moins sincères que moi, qu'il y avait quelque arrière-pensée dans leur plan de conduite? Non; mes collègues repousseraient ces soupçons injurieux à leur loyauté : je me plais à leur rendre cette justice; j'ose croire que nous nous sommes tous montrés également zélés dans l'accomplissement des mandats qui nous avaient été confiés. Si nous n'avons pas toujours eu les mêmes opinions sur les moyens, nous avons eu du moins toujours le même but, celui de sauver la France d'un démembrement et Paris de sa destruction; celui d'assurer l'indépendance nationale et d'éviter l'effusion du sang. Avons-nous réussi dans ces vues autant que la crise du moment pouvait le permettre? Je le crois; j'en appelle aux ennemis eux-mêmes. Y ai-je pour ma part contribué autant qu'il était en mon pouvoir? Ma conscience me le dit; et j'invoque sur cela le témoignage de ces honorables collègues, dont j'ai partagé les travaux, et dont je ne suis séparé que par l'Ordonnance du 24 juillet.

Quel peut donc être le motif d'une semblable

distinction entre eux et moi? et comment se fait-il que, parmi tant de personnes qui ont fait les mêmes choses, une se trouve digne de toute la confiance de S. M., une autre digne de toute son animadversion?

Le prétexte, je le présume, est mon Mémoire adressé au Roi en juillet 1814. Mais si à cette époque on ne jugea pas que cet écrit me rendît susceptible d'aucune autre persécution que de celle dont quelques folliculaires se rendirent les organes, et dont il me semble qu'ils s'acquittèrent à la satisfaction de ceux qui les employaient, je ne vois pas ce qui peut donner lieu aujourd'hui à cette marche rétroactive. La question fut alors réduite à savoir si c'était moi qui avais fait publier ce Mémoire, et il fut constaté, par une instruction judiciaire, que je n'y étais pour rien.

Mais j'ai su que depuis le retour de Napoléon ce Mémoire avait été répandu de nouveau, falsifié, vendu scandaleusement dans les carrefours de Paris; que tout cela m'était attribué, et que c'est, dit-on, le principal grief qu'on m'impute aujourd'hui.

Il faut, certes, me connaître bien peu, pour croire, qu'étant chargé d'un ministère important, je m'occupasse d'une si misérable intrigue.

Le fait est que plusieurs libraires m'ont demandé le privilége de vendre cet écrit; que je l'ai refusé à tous; que j'ai manifesté hautement mon indignation de l'abus qu'on en faisait; que mes attributions, comme Ministre de l'Intérieur, ne me donnant pas le droit d'arrêter ce désordre, je m'en plaignis plusieurs fois au Ministre de la Police générale et à l'Empereur lui-même; que celui-ci parut y attacher fort peu d'importance, et que le Ministre de la Police générale me répondit que c'était lui qui avait donné pour cela 1500 francs d'encouragement au libraire (1).

On a dit que, cet ouvrage étant ma propriété, il n'aurait tenu qu'à moi de le revendiquer et d'en empêcher la distribution; mais il fallait donc que je me misse en opposition avec le Ministre de la Police générale; il fallait me faire avec les libraires et les colporteurs un procès en mon propre et privé nom, et assurément personne n'aurait pris le change sur cette incartade ridicule. C'est travestir les objets, que de montrer comme une affaire d'intérêt privé, et d'un

---

(1) Je ne doute plus, d'après la nature des changemens que l'on dit avoir été faits dans les nouvelles éditions, que le Ministre de la Police générale n'ait agi par ordre supérieur.

intérêt si mince, ce qui n'est évidemment qu'une affaire d'ordre public; et la preuve que la Police l'a réellement regardée comme étant de son ressort, c'est qu'elle a effectivement arrêté les distributeurs de cet ouvrage, et qu'elle les a ensuite relâchés, sans que j'aye eu connaissance de ses motifs.

J'ajouterai que cette affaire m'a paru toujours si pitoyable, que je n'ai pas seulement pris la peine d'en connaître le détail; que c'est dans mon exil seulement que j'ai été informé qu'il y avait eu des mutilations, des falsifications, telles qu'on a pu se les permettre, je ne sais à quelle intention, et sur lesquelles on peut interroger les libraires eux-mêmes (1).

Mais ce n'en fut pas moins, dit-on, cet écrit qui échauffa les têtes l'année dernière : sans lui personne peut-être n'aurait osé réclamer contre les mesures des agens du Gouvernement.

Ce n'était point ainsi que s'exprimaient dans le temps certains écrivains. A les entendre, il n'y avait rien de plus insignifiant que cet ouvrage, rien de moins propre à faire im-

---

(1) Il y avait déjà dans les premières éditions, des lacunes et des contre-sens que je n'aurais sûrement pas laissé subsister si c'eût été moi qui eusse fait imprimer l'ouvrage.

pression; ce n'était qu'un tas de fausses allégations, de raisonnemens absurdes présentés de la manière la plus insipide. Qu'est-ce donc qui a pu donner ensuite tant d'importance à cet écrit, si ce ne sont les diatribes de ces écrivains eux-mêmes? Qu'est-ce qui a pu donner envie de le lire, si ce n'est leur acharnement à le dénigrer? Certes, s'il était des hommes à poursuivre pour les maux qu'ils ont faits par leurs écrits, ce serait bien ceux-là; ce sont bien eux qui ont multiplié les ennemis du Gouvernement et amené la crise, en exaspérant les esprits déjà inquiets, et en lui prêtant les intentions odieuses dont ils étaient seuls animés.

C'était précisément pour ne pas donner trop de consistance à cet écrit, en annonçant néanmoins des vérités importantes, que j'avais voulu garder l'*anonyme*, et je n'ai été connu pour auteur de l'écrit que par la dénonciation qui en fut faite à la Police. Il ne devait point porter le titre de *Mémoire adressé au Roi*, mais celui de *Caractères d'une juste liberté et d'un pouvoir légitime*; et c'est sous ce dernier titre qu'il avait été livré à l'impression lorsqu'il fut dénoncé. Ces précautions en eussent fait disparaître ce que le mode de pu-

blication a pu faire trouver inconvenant (1). Ce

(1) Les personnes qui ignorent pourquoi et comment le Mémoire fut adressé au Roi, ont dû trouver que dans la forme il manquait aux convenances, ce qui serait sûrement un tort grave. Mais lorsqu'on saura que cet ouvrage devait paraître sous un titre différent; qu'il devait rester anonyme; qu'ayant été arrêté par la Police, ce ne fut que sur l'invitation de M. le Directeur de la Police générale, qu'il lui fut adressé pour être remis à S. M.; qu'alors même, par respect pour sa personne, j'en supprimai plusieurs passages qui me parurent pouvoir être retranchés, sans qu'on pût m'accuser d'avoir changé le caractère de l'ouvrage; on sera convaincu que ce manque de convenance est l'effet de circonstances indépendantes de ma volonté. Si j'eusse écrit ce Mémoire dans l'intention de l'adresser effectivement au Roi, personne, je pense, ne peut douter que je ne l'eusse revêtu des formes qu'impose son auguste caractère. On pourra juger de mes dispositions à cet égard, par la lettre ci-jointe que j'écrivis à M. le Directeur de la Police générale, en lui envoyant le Mémoire qu'il m'avait demandé pour le remettre à S. M.

Paris, 25 juillet 1814.

MONSIEUR LE COMTE,

Le but que je me suis proposé dans l'Écrit *dont Votre Excellence me demande la copie*, pour la mettre sous les yeux du Roi, et que j'ai l'honneur de vous adresser, a été d'instruire S. M. de l'inquiétude générale qui règne dans les esprits, et de lui en faire connaître la véritable cause. — Votre Excellence n'est sans doute pas à s'aper-

n'était que la réunion de quelques fragmens d'un écrit plus considérable que j'avais voulu

---

cevoir que cette inquiétude est le résultat nécessaire de la crainte très-naturelle de voir renaître de leurs cendres, nos discordes civiles. — L'enthousiasme qui eut lieu dans toutes les classes de la société, l'élan de tous les cœurs vers le Roi, lors de sa rentrée en France, semblaient être de sûrs garans de la réunion de tous les esprits. — Monsieur, Comte d'Artois, avait préparé cet heureux événement, par l'assurance qu'il avait donnée, au nom du Roi, que tout était oublié; que S. M. ne voulait voir que des enfans dans tous les Français; que toutes les places, que tous les honneurs seraient conservés à ceux qui en jouissaient. — S. M. avait elle-même confirmé ces promesses par son Ordonnance du 2 mai. Tous les Français crurent que l'on pouvait compter sur un oubli généreux qui leur avait été si solennellement promis; aussi la joie publique ne fut-elle altérée par aucun nuage. — Comment arrive-t-il donc qu'une inquiétude générale ait succédé à d'aussi heureuses dispositions? c'est que ceux qui ont pris une part plus ou moins active à la révolution, se voient, par suite des mesures déjà prises, menacés d'être dépouillés de leurs emplois, d'être rangés dans une classe proscrite, de n'être plus considérés sur leur sol natal, eux et leurs familles, que comme de véritables îlotes. — La proscription n'a pesé jusqu'à présent que sur les conventionnels, que l'on nomme *votans*, et sur les personnes qui leur tiennent par des liens d'amitié ou de famille; mais dès que c'est le vote qu'ils ont émis qui les fait proscrire, la proscription s'étendra nécessairement bientôt sur ceux

entreprendre : les circonstances me déterminèrent à les publier, sans chercher à y

---

qui auront provoqué ce vote par leurs adresses, ou qui l'auront confirmé par leur adhésion, et ceux-ci composent au moins les trois quarts et demi des Français. — Il y a peu de Communes qui n'aient fait des adresses en ce sens, soit pour provoquer le vote tel qu'il a été émis, soit pour en féliciter la Convention. — Toutes ces adresses étaient signées individuellement; toutes étaient menaçantes; toutes s'exprimaient dans des termes plus ou moins violens; et ces adresses existent; elles furent imprimées dans tous les papiers publics. — Les signataires d'adresses, leurs enfans, leurs proches peuvent donc avoir des craintes fondées sur le sort qui les attend, et jusqu'à ce que ces craintes aient cessé, la fermentation ne peut être calmée. — Or ces craintes ne peuvent cesser, Monsieur le Comte, vous devez en être convaincu, que par la réalisation non douteuse des promesses faites par le Roi, promesses, au surplus, qui auraient été dictées par une bonne politique, lors même qu'elles n'auraient pas été dans le cœur de S. M. L'oubli seul du passé pouvait en effet concilier tous les intérêts, réunir tous les Français dans l'amour du Roi. — Comme bon Français, moi-même, j'ai dû chercher le moyen de faire parvenir la vérité jusqu'au trône; il ne dépend que du Roi de ramener la sécurité dans les esprits; il lui suffira d'assurer le maintien de sa parole sacrée. *Sa Majesté verra dans l'instant même se réaliser le vœu de son cœur; tous les Français s'empresseront de lui manifester leur amour et de se dévouer à son service.* — J'ai l'honneur d'être.....

mettre beaucoup d'ordre. Quelles furent ces circonstances ? Chacun les connaît ; chacun sait qu'on marchait ouvertement à la plus violente réaction ; qu'on affectait de fouler aux pieds la Charte constitutionnelle ; que toutes les promesses faites par le Roi étaient éludées sans pudeur par les agens de son pouvoir ; qu'on ne s'attachait qu'à décourager les défenseurs de la patrie ; que tout ce qui avait pris une part quelconque à la révolution était dévoué à la proscription, menacé dans son honneur, dans sa vie, dans ses propriétés. Ces faits sont notoires ; les personnes les plus dévouées au Gouvernement en convenaient à la tribune (1) ; ils sont offi-

(1) Dans l'adresse de la Chambre des Députés au Roi, prononcée le 10 mars 1815, par M. Lainé, président, il est dit : « Quelles que soient les fautes commises, ce n'est » pas le moment de les examiner ; nous devons tous nous » réunir contre l'ennemi commun. »

Dans celle du 17 mars, il est dit : « Mais, Sire, ces » protestations des cœurs ne suffiraient pas, et nous sup» plions V. M. de nous permettre de proposer à son in» time confiance, des moyens que nous croyons propres » à ranimer de plus en plus l'espérance publique. Tan» dis que les Chambres prêteront ainsi au Gouvernement » qui doit sauver la France, la force de la nation toute » entière ; vos fidèles sujets sont convaincus, que le

ciellement avoués aujourd'hui (1). On pouvait se taire sans doute; on pouvait se laisser menacer, diffamer, sans rien dire; mais peut-on faire un crime à celui qui réclame l'exécution des lois journellement violées à son préjudice, qui se récrie contre les infractions continuellement faites aux engagemens les plus solennels? On reprochait tant aux Français de n'avoir pas eu le courage de s'opposer à la tyrannie de

» Gouvernement concourra au salut public, en se confiant à des hommes à la fois énergiques et modérés, » dont les noms seuls soient une garantie pour tous les » intérêts, une réponse à toutes les inquiétudes; à des » hommes qui, ayant été à diverses époques les défen» seurs des principes de justice et de liberté, dont le » cœur de V. M. est pénétré, et qui formant le patri» moine de la nation, sont tous également solidaires de » la stabilité du trône et des principes que l'ennemi pu» blic veut anéantir.

Dans la séance du 18 mars, M. le général Augier prononce un discours, dans lequel il annonce, au nom de la Chambre, que les actes irréfléchis des Ministres ne se renouvelleront plus.

(1) Dans la Proclamation du Roi, datée de Cambrai, le 28 juin, il est dit : « Mon Gouvernement a dû faire des » fautes, peut-être en a-t-il faites. Il est des temps où les » intentions les plus pures ne suffisent pas pour diriger, » où quelquefois même elles égarent; l'expérience seule » pouvait avertir; elle ne sera pas perdue.

Napoléon, et l'on trouve mauvais qu'une voix s'élève contre le nouveau despotisme ministériel qu'on voit s'établir sur les débris du despotisme impérial. Et cette voix, quelle est-elle? C'est la même qui seule s'était déjà élevée contre l'établissement de ce premier despotisme. Ainsi ce ne sont plus ceux qui enfreignent les lois dont l'exécution leur est confiée qui sont coupables, ce sont ceux qui se plaignent de l'infraction avouée; ce ne sont pas ceux qui oppriment, mais ceux qui jettent un cri lorsqu'ils se sentent opprimés. C'est aussi pousser l'injustice trop loin; c'est joindre la dérision à l'iniquité. Dire que sans cet écrit personne peut-être n'eût osé réclamer contre les mesures des agens du Gouvernement, n'est-ce pas dire que ces agens avaient interdit jusqu'au droit sacré de pétition?

Croit-on que si ce Mémoire eût été répréhensible en lui-même, j'en eusse été quitte pour des injures de journalistes? Croit-on que cet ouvrage n'ait pas été examiné, disséqué, avec le vif desir d'y trouver un sujet d'accusation? C'est lorsqu'on vit que pour le fond il ne donnait aucune prise, qu'on imagina de m'attaquer indirectement, sous prétexte que je l'avais livré à l'impression, malgré la parole que j'avais

donnée, disait-on, de n'en rien faire. Ce fut pour répondre à cette inculpation que je fus appelé comme témoin au tribunal. Je répondis, 1° que j'avais seulement promis conditionnellement de ne pas faire imprimer mon ouvrage, si la publication ne devenait pas nécessaire pour ma propre défense; 2° que cependant par déférence pour S. M. je m'étais abstenu de le faire imprimer, et que je m'étais retiré à la campagne; 3° que pendant mon absence, mes frères, demeurés à Paris, et qui connaissaient mes intentions, ayant appris par hasard qu'on faisait imprimer l'ouvrage clandestinement, apparemment par quelque abus de confiance, s'étaient hâtés d'en prévenir verbalement et par écrit M. le Directeur de la Police générale, afin qu'il pût en arrêter l'impression et en empêcher la distribution, laquelle n'eut lieu que deux jours après.

Mais en voilà assez de dit sur la publication de cet écrit tant calomnié (1), et qui aurait pu être

---

(1) L'objet essentiel de cet ouvrage était de faire connaître au Roi les causes de l'agitation et du mécontentement qui se manifestaient, et d'indiquer les moyens d'y remédier. On a dit calomnieusement que j'y avais fait l'apologie du régicide, lorsqu'au contraire je blâme les anciens de n'avoir pas posé en principe, comme dans nos Constitutions modernes, l'inviolabilité des Souverains. *Il est avec*

si utile aux véritables intérêts du Prince, si de perfides adulateurs ne se fussent empressés d'en dénaturer le but et d'en corrompre les intentions. Pourquoi faut-il que ce soient presque toujours ceux qui font entendre des vérités salutaires, qui soient en haine aux agèns du pouvoir; tandis que les apôtres du mensonge, pourvu qu'ils sachent emmieller leur coupe empoisonnée, en sont favorablement écoutés? Cet ouvrage contient-il, je le demande, rien d'aussi fort, rien d'aussi peu mesuré, rien d'aussi personnel, que tout ce qui fut dit dès le lendemain du départ de S. M. dans ces mêmes journaux qui, jusqu'alors, avaient été si servilement dévoués aux agens de son pouvoir? contient-il rien qui approche de ce qui fut dit en-

---

raison établi en principe, y est-il dit, *que la personne des Rois doit être sacrée et inviolable.* On a prétendu que je les avais cités comme autorités, tandis que je ne les cite que pour en faire la réfutation : ainsi, après avoir rapporté le passage de Cicéron, j'ajoute ces mots : *J'avoue que pour mon compte je ne suis pas aussi républicain que Cicéron.* On a dit que je m'étais appuyé de la Bible; tandis que je n'en ai parlé que pour prouver aux fanatiques que ce sont eux seuls qui en abusent. *Je regrette*, est-il dit dans l'ouvrage, *de me voir contraint à faire ces détestables citations.*

suite dans les harangues officielles, dans les adresses des premiers corps de l'État à Napoléon, dans les rapports du Conseil-d'État, dans les actes des autorités constituées? Ce serait donc parce que j'aurais parlé le premier, lorsqu'il pouvait y avoir quelque courage à le faire, lorsqu'il pouvait être utile au Gouvernement que cela fût fait, que je me serais rendu coupable?

Certes, ce n'est pas cette Brochure qui a tiré Napoléon de son île; il n'y est pas assez bien traité pour cela : ce n'est pas cette Brochure, qu'à peine on pouvait se procurer dans Paris, qui a remué toute la population des Alpes, qui l'a fait voler au devant de lui, lorsqu'il marchait presque sans escorte. Dira-t-on qu'il n'y avait en mouvement qu'un petit nombre d'individus, et que le reste n'osait manifester ses vrais sentimens? Ce serait supposer à la grande masse des citoyens, bien de la lâcheté, ou bien peu de zèle pour le Souverain légitime.

Pourquoi chercher à se tromper soi-même et faire prendre encore le change au Roi, sur le véritable principe d'un événement si extraordinaire? pourquoi s'en prendre à des causes secondaires, lorsque les premières, les vraies causes sont connues de tout le monde? Ne sont-ce pas les atteintes continuelles portées à la

Charte;

Charte; les inquiétudes jetées parmi les acquéreurs de domaines nationaux; les menaces, les sorties sans cesse renouvelées contre tout ce qui avait pris part à la révolution? et ne voit-on pas encore aujourd'hui renaître de nouveaux germes de troubles dans l'intérieur? sera-ce encore un délit d'avertir les agens du pouvoir, que des causes semblables peuvent produire de semblables effets? sera-ce manquer aux justes égards qu'on leur doit, de leur dire que ceux qui leur succédèrent n'eurent point à se faire de pareils reproches? Je dois le dire pour me justifier moi-même, puisque j'étais un de ces agens, puisque j'ai participé aux efforts heureux qui se sont faits pour éviter toute réaction, dans des circonstances aussi difficiles pour le moins, que celles qui existent aujourd'hui.

J'affirme que, ni directement ni indirectement, je n'ai pris aucune part aux tentatives qui ont pu être faites pour le retour de Napoléon; que je n'ai entretenu aucune correspondance à ce sujet, et que je n'ai eu connaissance d'aucune correspondance entretenue par d'autres; que je n'ai assisté à aucune réunion particulière, à aucun conciliabule; qu'enfin j'ai partagé l'étonnement universel, lorsque j'ai appris sa des-

tente sur les côtes de France : mais voyant une crise se préparer, et n'ayant aucune fonction publique à remplir, j'ai cru nécessaire à ma sûreté, de me soustraire aux recherches de la police, qui faisait observer mon logement, et d'aller m'établir dans une autre maison, où des amis m'ont recueilli, et où j'ai demeuré constamment jusqu'à ce que Napoléon fût installé au Palais des Tuileries, où je n'ai été le voir que le lendemain à midi (1).

---

(1) Je citerai à cette occasion une particularité qu'on peut vérifier auprès de la personne recommandable qu'elle concerne.

Peu de jours après l'arrivée de Bonaparte à Cannes, et lorsqu'il pouvait être près de Lyon, M. de Roman, l'un des Commandans de la Garde Nationale de Paris, et Officier dans les Mousquetaires, après s'être plusieurs fois présenté chez moi sans me rencontrer, vint un soir, lorsque je m'y trouvais avec deux de mes parens. Il parut avoir quelque chose de secret à me communiquer ; je l'engageai à me parler avec la même ouverture que si j'étais seul. Il me dit qu'il était fort inquiet sur les événemens qui semblaient se préparer ; qu'il était royaliste, qu'il avait une fortune considérable qu'il craignait fort de perdre en suivant le Roi, comme il était de son devoir de le faire et que cela était dans son inclination, si S. M. se voyait obligée de quitter Paris. Je crois, Monsieur, lui répondis-je, que s'il n'y avait que des royalistes comme

Voilà le fait tout entier. Maintenant, de quoi suis-je accusé? c'est ce que j'ignore; c'est ce que l'Ordonnance du 24 juillet ne dit pas. Elle parle d'un attentat sans exemple, mais elle ne particularise aucun fait, dont soient prévenus ceux qui composent la seconde liste où je me trouve porté. Voici donc, ce que je tâche de deviner pour ce qui m'est personnel. J'imagine que mes ennemis auront jugé par les persécutions qu'ils m'avaient fait essuyer sous le Gouvernement royal, que je devais être mécontent, qu'ainsi je devais desirer un changement, que par con-

---

vous et des républicains comme moi, on ne se battrait pas pour des opinions. Mais enfin, me dit M. de Roman, qu'est-ce que tout ceci va devenir? apercevez-vous quelques moyens d'éviter les malheurs dont nous sommes menacés? Je lui répondis que je ne connaissais pas bien l'état des choses, mais que je croyais qu'il était encore possible d'y remédier; qu'il fallait pour cela que le Roi s'empressât d'annoncer qu'il était dans la ferme résolution de maintenir désormais les Autorités dans la ligne constitutionnelle, et qu'il renvoyât les Ministres qui ne travaillaient visiblement qu'à l'en écarter; que si l'on était une fois rassuré sur les véritables intentions de S. M., je croyais que Bonaparte ne trouverait aucun appui en France, et que je ne doutais pas qu'il n'échouât complètement dans son entreprise.

séquent il était indubitable que j'eusse participé à celui qui avait eu lieu.

Que je fusse mécontent, c'est ce que j'accorderai volontiers, et ce qui, je crois, était très-pardonnable dans ma situation; mais qu'à cause de cela, j'aye conspiré pour faire revenir Napoléon; c'est ce que je nie, et ce qui est de toute fausseté.

Long-temps auparavant, et sous le Gouvernement de Napoléon lui-même, j'avais eu beaucoup de sujets de mécontentement; je m'étais élevé avec toute l'énergie dont j'étais capable, contre son projet déclaré de monter sur le trône, après avoir promis si solennellement de défendre la liberté; et l'on sait qu'au Tribunat, j'avais manifesté mon opinion à ce sujet (1), aussi franchement que je l'ai fait ensuite sous le Gouvernement royal, lorsque j'ai vu qu'on

(1) Comment peut-on présumer que j'aye voulu favoriser le retour de Bonaparte, et contribuer à rappeler sur le trône celui contre l'élévation duquel je m'étais si fortement prononcé, lorsqu'il y monta pour la première fois; celui duquel j'avais dit, dans l'ouvrage même dont on se plaint, tant de choses qui paroissaient me fermer la porte à toute réconciliation?

Loin que cette Brochure ait pu, en aucune manière, disposer les esprits en faveur de Napoléon, il ne faut que

ne tenait rien de ce qui avait été promis. Cependant je ne conspirai point contre l'Empereur, et je n'ai pas conspiré davantage contre le Roi. J'ai usé du droit de parler qui doit appartenir à tout citoyen; mais je n'en ai pas moins fait profession, dans tous les temps, de me soumettre au Gouvernement établi. C'est ce que Napoléon savait: sous son règne il y a eu bien des conspirations contre sa personne, et jamais ses courtisans n'ont manqué de m'y comprendre, croyant servir sa passion en lui offrant l'occasion de me nuire; mais Bonaparte m'a toujours effacé lui-même de dessus les listes: il a toujours soutenu que j'étais incapable de trahison.

---

la parcourir, pour être convaincu qu'en plusieurs endroits, au contraire, il y est extrêmement maltraité; tandis que le Roi y est qualifié de Prince légitime, que j'y exprime le vœu de voir sa dynastie se perpétuer, qu'il y est dit en termes formels, que la Charte constitutionnelle contient assez de garanties pour nous sauver tous, que chacun doit s'y rallier; et qu'enfin je rejette toutes les infractions commises à cette Charte, non sur le Prince lui-même, mais seulement sur les agens de son pouvoir.

Le retour de Napoléon devait donc me donner plus d'inquiétude que d'espoir, et si, depuis, les éditeurs du Mémoire ont eu la mauvaise foi de le mutiler et de le falsifier, ce fait m'est absolument étranger, et n'a pu d'ailleurs contribuer en rien au retour de Bonaparte.

On me demandera sans doute pourquoi, n'ayant contribué en rien au rétablissement de l'Empereur, j'ai cependant accepté la place qu'il m'a offerte à son retour? Mais moi, je demanderai pourquoi je suis le seul des Ministres auquel on fasse ce reproche? tous les autres n'étaient-ils pas nommés et en exercice avant moi? j'étais loin de m'attendre à cette nomination, bien plus loin encore de la desirer. Ce fut seulement le lendemain de son arrivée, à onze heures du soir, que l'Empereur m'envoya chercher, et qu'il m'ordonna d'entrer sur-le-champ en fonctions. Fallait-il refuser? fallait-il s'exposer à passer dans l'opinion pour un mauvais citoyen; ou bien, fallait-il, investi de la confiance de celui qui était de fait Chef de l'État, travailler à le précipiter du trône où il venait de remonter sans obstacle?

Mais ici j'irai plus loin; je dirai franchement, que j'ai accepté sans peine cette place qui m'a été proposée par l'Empereur, parce que j'ai eu l'espoir d'y faire le bien. J'ai cru, et je crois encore, que l'Empereur était venu avec le desir sincère de conserver la paix et de gouverner paternellement. J'ai cru que les Alliés ne voudraient pas rapporter de nouveau la désolation dans un pays dont le vœu était si fortement

prononcé pour la tranquillité de l'Europe. La persuasion générale, était que l'Empereur n'avait pu quitter l'île d'Elbe, qu'avec l'assentiment d'une partie des membres du Congrès de Vienne, et que sous peu de jours, nous reverrions l'Impératrice et son fils. On ne doutait pas que les Puissances ne nous laissassent, comme elles l'avaient tant de fois protesté, choisir le Gouvernement qui nous conviendrait, pourvu que nous demeurassions fidèles aux stipulations du Traité de Paris. Au lieu de cela, Napoléon s'est vu tout-à-coup assailli par les Puissances réunies; obligé de se préparer en toute hâte à soutenir une guerre terrible; contraint de lever sur-le-champ, des hommes et de mettre en œuvre toutes les ressources de l'État. De là ces mesures extraordinaires et forcées qui ont commencé à le faire dévier de la ligne qu'il s'était tracée; de ce système de modération qu'il avait annoncé d'abord, et que dans mon opinion, il avait annoncé de bonne foi.

Souvent me trouvant seul avec lui, je l'ai entendu déplorer cette manie de conquêtes qui l'avait entraîné à de si fatales erreurs, et gémir de voir le sort de la Patrie exposé à de nouvelles chances. Il ne pouvait concevoir que Marie-Louise et son fils ne fussent pas des

gages assurés d'une alliance qui n'avait pu, disait-il, être rompue que par une exaspération momentanée. Oui, j'en conviens, j'ai partagé ces sentimens, je me suis flatté de voir nos désastres finis; de pouvoir faire tourner désormais les ressources de l'Etat aux progrès de l'industrie, au soulagement de la classe indigente, au perfectionnement de l'instruction publique. J'ai joui en moi-même, dans la pensée qu'en ma qualité de Ministre de l'Intérieur, je pouvais devenir l'un des agens principaux de ces heureux changemens.

Mais, peut-on me dire, vous avez dû être bientôt désabusé des vaines promesses de Bonaparte, lorsque vous l'avez vu reprendre sa marche dictatoriale; et alors, pourquoi ne pas donner votre démission, comme vous l'aviez déjà fait étant Ministre de la Guerre? Je réponds que je n'ai pas été entièrement désabusé par cette marche dictatoriale, à laquelle, il est vrai, l'on pouvait ne pas s'attendre d'après les maximes qu'il venait de proclamer, mais qui tenait principalement aux mesures extraordinaires qu'il se voyait forcé de prendre avec tant de précipitation. Je fus blâmé autrefois par beaucoup de personnes très-bien intentionnées, d'avoir abandonné le Ministère de

la Guerre, pour une cause à peu près semblable : on prétendait qu'en restant, j'aurais pu au moins diminuer le mal par mes conseils : c'est ce que j'ai tâché de faire dans cette nouvelle période ; j'ai profité de la confiance que l'Empereur paraissait m'avoir accordée, pour le détourner des actes arbitraires auxquels il était si naturellement porté. Je lui ai parlé avec mon indépendance accoutumée ; j'ai employé autant que je l'ai pu, l'influence de ses frères, qui annonçaient des idées très-libérales. Je lui ai fait au Conseil des Ministres, sur son nouveau plan de constitution, les représentations les plus fortes, qui n'ont pas été écoutées, et dont il a bientôt reconnu la justesse, quand il a vu le fâcheux effet qu'elle avait produit. Je lui suis demeuré fidèle jusqu'à son abdication ; je l'ai défendu avec un zèle extrême, parce que je ne sais pas défendre autrement, et qu'en le défendant, j'ai cru défendre la Patrie ; mais je n'ai point fait auprès de lui le rôle d'un flatteur, et je ne lui ai jamais rien demandé pour moi-même.

Ne m'avait-on pas reproché mon ambition, pour m'avoir offert mes services, lorsqu'il jugea à propos de m'envoyer à Anvers, en qualité de Gouverneur ? comme si c'était la même chose d'offrir ses services dans le mo-

ment du plus pressant danger pour la Patrie, ou de solliciter un haut emploi dans un temps de prospérité. C'est comme si l'on disait que ce fut par ambition que les trois cents Spartiates allèrent défendre les Thermopyles ! Cela se peut; mais du moins cette ambition ne leur fut pas reprochée par leurs contemporains.

Pour en revenir à mon objet, pourquoi n'est-ce qu'à moi seul qu'on fait le reproche de n'avoir pas donné ma démission? en est-il d'autres qui aient donné les leurs; et s'ils l'avaient fait, n'eussent-ils pas été regardés comme des lâches?

Si c'est la violence qui s'est emparée des pouvoirs; si toutes les adresses qui ont été faites à Napoléon sont des discours de factieux; si l'Assemblée du Champ-de-Mai était généralement désavouée par la Nation; si tout n'était qu'intrigues, discorde, oppression; pourquoi vîmes-nous figurer parmi les Représentans, des hommes généralement respectés? pourquoi acceptèrent-ils un tel mandat; pourquoi ne protestèrent-ils pas contre leurs propres nominations; pourquoi reçurent-ils des missions du Gouvernement; pourquoi sont-ils encore, avec justice, en faveur aujourd'hui?

Cependant tout cela s'explique d'une manière

très-simple, sans qu'il soit nécessaire de chercher des coupables où il n'y en a point; c'est que tout le monde a pensé, c'est que le bon sens dit à tous, qu'il est du devoir d'un bon citoyen de marcher toujours dans le sens du Gouvernement établi. Dans les crises de l'Etat, il peut y avoir pour chaque particulier un moment d'incertitude sur le parti qu'il doit prendre; il peut hésiter ou choisir entre les opinions, sans se rendre criminel: bientôt la grande majorité se prononce; alors si la minorité s'obstine dans son opposition, ce n'est plus qu'une faction. C'est ce principe de justice éternelle qui constitue l'essence de toute société politique; sans lui, il n'y a plus qu'anarchie et guerre intestine dans l'univers entier. Voilà pourquoi l'on a dit avec raison, que dans les discordes civiles il n'y a point de coupables, mais seulement des vainqueurs et des vaincus.

L'expérience a prouvé que chez toutes les nations, le lien le plus fort est celui qui nous attache au sol de la Patrie. C'est dans le pays stérile de Lacédémone, c'est dans les marais de la Hollande, c'est dans le sol pierreux de l'Helvétie que se sont trouvés les peuples les plus inséparablement attachés à leur territoire. Il est donc simple que les citoyens ne voient

rien de plus juste que le bonheur de leur patrie, abstraction faite de ceux qui gouvernent; mais ces idées primitives sur le droit naturel qu'ont les peuples de se choisir un Gouvernement, s'effacent par degrés, et l'Histoire prouve que les Gouvernemens une fois établis, changent de doctrine à cet égard suivant leurs intérêts. Les Princes qui rejettent aujourd'hui Napoléon, ne l'avaient-ils pas naguère authentiquement reconnu pour Souverain; n'avaient-ils pas fait avec lui des traités de paix et d'alliance; ne l'avaient-ils pas associé à leur famille; le Pape n'avait-il pas quitté la Capitale du monde chrétien, pour venir le sacrer avec toute la pompe imaginable? Or si les Gouvernemens sont si peu fixés eux-mêmes sur les principes qui établissent leurs droits, quelle sera donc la boussole qui dirigera les particuliers, lorsqu'il s'élevera au milieu d'eux une tempête à ce sujet? et lorsqu'un des partis aura triomphé, aura-t-il, je le demande, d'autre droit lui-même que celui du plus fort, pour traiter de coupable celui qui aura succombé?

Enfin, pourra-t-on me dire encore, puisque vous vous êtes regardé comme lié à la cause de Napoléon, pendant l'existence de son pouvoir, pourquoi, lorsque ce pouvoir a cessé, lorsque l'homme qui en était revêtu a donné son abdi-

cation, ne vous êtes-vous pas empressé de reconnaître Louis XVIII ?

J'observe d'abord que Napoléon n'avait donné qu'une abdication conditionnelle en faveur de son fils ; j'observe ensuite que lorsque cette abdication a eu lieu, les Chambres ayant créé une Commission de Gouvernement dont nous étions membres, nous avons dû nous conformer à leurs intentions, et que la question politique ne nous regardait pas, puisque nous n'étions chargés que de l'exécution des Lois. Au surplus, on sait que les Alliés voulaient prendre Paris pour leur propre compte, et on les a vus continuer le siége des places qui avaient arboré le drapeau blanc. Nous ignorions quels étaient les projets de ces Puissances qui ne voulaient entrer dans aucun pourparler et qui ne s'arrêtaient pas dans leur invasion. Leur cause paraissait en quelque sorte n'avoir rien de commun avec celle de Louis XVIII. Nous avions envoyé des Plénipotentiaires auprès d'elles, pour savoir sur quelles bases nous pouvions traiter ; nous avions besoin de temporiser pour attendre leur réponse, et nous proposions inutilement une suspension d'armes aux Anglais et aux Prussiens qui marchaient toujours vers la Capitale, et qui annonçaient ne vouloir traiter de cette suspen-

sion d'armes que dans Paris même. Qu'aurait donc servi de reconnaître prématurément Louis XVIII, sinon à irriter davantage les Alliés, de ce qu'on aurait voulu terminer sans eux; à lever l'étendart de la révolte contre les deux Chambres; à jeter la confusion dans l'armée, qui se ralliait à Paris au nom de Napoléon; à diviser les citoyens, parmi lesquels aucune dissidence d'opinions ne s'était encore manifestée? Notre devoir était donc de maintenir provisoirement l'unité, en écartant avec soin la question politique, pour ne nous occuper que de prévenir, par tous les moyens possibles, les affreuses calamités que nous voyions près de fondre sur la Capitale. Or c'est à quoi nous avons réussi, j'ose le dire, avec un succès qu'il ne nous était presque pas permis d'espérer.

Quelques journalistes ont annoncé avec leur malveillance habituelle (1), que j'avais accompagné l'armée au-delà de la Loire. Je

(1) On a répété mille fois, nouvellement encore, que j'avais été le complice de Robespierre. Mes réponses faites sur cela à la Convention, devant laquelle j'en fus accusé par la faction qui y dominait alors, furent trouvées tellement victorieuses, que cette accusation fut rejetée à l'unanimité, même par la faction qui l'avait intentée. Toutes

ne vois pas quel mal il y aurait eu d'accompagner l'armée de la Loire, puisqu'elle se retirait en vertu d'une convention purement mi-

---

les inculpations se sont réduites à quelques signatures de forme en très-petit nombre, pour des affaires, que la multitude de celles dont j'étais personnellement chargé, ne me permettait pas de discuter. Ce n'est pas lorsqu'on est obligé de correspondre avec quatorze armées, sans employer de secrétaire, qu'on peut s'occuper d'autre chose. Si j'avais refusé ma signature aux actes de mes Collègues, ils m'auraient refusé les leurs; toute ma machine périssait entre mes mains, et il y eût eu bien d'autres victimes. C'est bien assez que chacun ait à répondre de ce qu'il est obligé de faire par lui-même : or, dans le nombre immense de pièces que j'ai rédigées moi-même au Comité, où je travaillais assidûment quinze à seize heures par jour, on n'a jamais pu m'en opposer une seule qui fût répréhensible, j'oserai même dire, qui ne fût digne d'approbation. Est-il un ministre qui voulût répondre de toutes les pièces qu'on lui fait signer de confiance? Une semblable responsabilité paraîtra toujours insensée à ceux qui se sont trouvés à la tête des grandes administrations. Lorsqu'on veut être équitable, c'est seulement sur le caractère moral des hommes et sur l'ensemble de leurs opérations qu'on les juge. Il n'y a qu'une ignorance profonde ou une insigne mauvaise foi qui puisse faire soutenir le contraire. Je crois avoir sauvé plus de monde au Comité de salut public, que Robespierre n'en a fait périr. Ce qui prouve combien la Convention était

litaire, dont l'objet était de sauver au moins de l'invasion, une partie de la France, sans rien préjuger d'ailleurs. Mais le fait est que je n'ai

---

loin de me regarder comme le complice de cet homme affreux, c'est qu'après sa mort le Comité ayant été renouvelé, j'y fus maintenu, quoiqu'il se fît alors une espèce de réaction. Ce qui prouve que dans toute la France l'opinion était la même à mon égard, c'est qu'aux élections suivantes, pour le renouvellement du Corps-Législatif, je fus nommé dans quinze départemens différens; c'est que le Conseil des Cinq-cents et celui des Anciens me portèrent au Directoire, d'où je fus, à la vérité, proscrit ensuite par la révolution du 18 fructidor, mais comme royaliste et comme protecteur des émigrés, parce que je voulais que les lois fussent interprétées, autant que possible, en leur faveur, lorsqu'il était établi qu'ils n'avaient pas porté les armes contre leur patrie. Depuis ce temps encore, j'ai été nommé tribun par le Sénat-Conservateur, puis candidat pour entrer au Sénat lui-même, par le département de la Côte-d'Or, qui est le lieu de ma naissance. Tout cela n'annonce pas qu'on me regardât en France comme complice de Robespierre. Toute la Convention savait, au contraire, que c'était mon plus mortel ennemi, et que la cause de cette haine profonde était précisément que je ne voulais point partager ses fureurs. On savait qu'il avait promis de faire tomber ma tête aussitôt qu'on croirait n'avoir plus besoin de moi; mais il se pressa trop de demander l'acte d'accusation de ses ennemis, et ce fut la sienne qui tomba;

point

point suivi l'armée; que la dissolution des Chambres ayant eu lieu le 8 juillet, je suis parti de Paris le même jour pour me rendre à une

---

avec celles de Saint-Just et de Couthon, que j'avais hautement désignés depuis long-temps sous le nom de *triumvirs*. Je dirai même à cette occasion, que Saint-Just proposa un jour en ma présence, au Comité, mon expulsion, comme on avait prononcé quelque temps auparavant celle de Hérault de Séchelles, ce qui l'avait aussitôt mené à l'échafaud. Je répondis froidement à Saint-Just qu'il sortirait du Comité avant moi, ainsi que tout le triumvirat, et le Comité, frappé de stupeur, garda le silence. D'autres personnes, auxquelles il faut absolument des coupables, ont dit que cette inimitié personnelle de Robespierre contre moi n'était que l'effet d'une rivalité de domination qu'il craignait de ma part. Mais si Robespierre avait quelque rival à craindre sous ce rapport, ce n'était certainement pas moi. Chacun sait que dans ces temps orageux il fallait, pour se mettre à la tête d'une faction, ne pas quitter les tribunes des sociétés populaires; or je n'ai jamais mis le pied, au moins à Paris, dans aucune société populaire; je n'ai jamais occupé les tribunes des assemblées nationales que quand je n'ai pu faire autrement; et les discours sévères que j'y ai toujours tenus étaient loin de tendre à démoraliser le peuple. On a seulement pu y voir que la patrie était tout pour moi: mais on sait assez quelle est la récompense ordinaire de ceux qui se dévouent exclusivement au service de la patrie.

dirais, parce que dans les dangers de la patrie tout citoyen est soldat. Or, quand l'indépendance nationale est menacée par 600,000 étrangers, il est permis de croire au danger de la patrie. Mais le fait en lui-même est faux : le gouvernement de Napoléon, dont j'étais le ministre en cette partie, n'a appelé aux armes les élèves d'aucune école; il a seulement accueilli le vœu de ceux qui s'offraient spontanément; et il l'a fait avec toutes les restrictions qui pouvaient être admises sans étouffer leur zèle. Ceux qui font de pareils reproches oublient donc ce qui s'était fait trois mois auparavant sous le gouvernement royal; ils oublient donc les adresses que firent alors les étudians de ces écoles (1) et celle du Conseil royal d'instruction publique; ils oublient donc que la nation entière fut appelée par le Gouvernement à se lever en masse pour repousser Bonaparte (2); ils oublient donc

(1) M. Blanquart-Bailleul, député, fit à cette occasion dans la Chambre, cette motion, qui fut adoptée à l'unanimité : « que tous ceux qui voleront à la défense de la » patrie conservent leurs places, que les élèves en Droit » soient exemptés du paiement de leurs inscriptions, et » que tout le temps que durera leur service leur soit » compté comme s'ils eussent suivi les écoles. »

(2) L'Ordonnance du 11 mars 1815, après avoir convoqué

que dans tous les pays du monde le premier acte de civisme fut toujours d'affranchir des ennemis du dehors le sol de sa patrie?

On m'impute d'être encore l'auteur des associations connues sous le nom de *fédérations*. Je réponds, 1° que je ne suis point l'auteur de ces fédérations; 2° que si j'avais pensé que ce fût une mesure salutaire dans le moment du péril, je ne me serais pas fait scrupule de la proposer; 3° que les Fédérés se sont organisés d'eux-mêmes; que l'objet en a paru bon,

---

extraordinairement les Conseils généraux des départemens, les autorise *à prendre toutes les mesures de salut public, que les circonstances et les localités pourront leur suggérer*.

Dans le Compte rendu par M. le Chancelier à la Chambre des Pairs, il est dit :

« La lenteur inséparable des formes législatives ne » nous permet pas d'ajourner les mesures que le salut » de l'État commande, et aucun des Ministres du Roi » ne craindra d'ordonner, sous sa responsabilité, tout » ce que peut exiger un intérêt si pressant. »

Il résulte de là, que les ministres de Napoléon s'étant trouvés dans un danger beaucoup plus pressant que les Ministres du Roi, ont cependant pris des mesures beaucoup moins arbitraires, et qu'ils ont eu le bonheur d'éviter les réactions. La question se réduit donc tou-

puisqu'il n'était autre que d'empêcher les réactions, et que le Gouvernement n'est intervenu que pour prévenir les abus qui pouvaient s'y glisser : 4° que s'il en est résulté des inconvéniens, ce que je ne sais pas, c'est que tout dans le monde est un mélange de bien et de mal, et que s'il fallait que le Gouvernement répondît de tout le mal qu'il ne saurait empêcher, il faudrait donc accuser le Gouvernement actuel des horreurs de tous genres, qui viennent d'être commises à Marseille, à Nîmes, à Montpellier, à Avignon, à Toulouse, etc. (1).

Mais tandis que les uns nous reprochent de ne pas nous être empressés d'envoyer notre soumission au Roi, d'autres nous imputent le tort de n'avoir pas suffisamment défendu Paris. Je réponds aux derniers que nous avons défendu

---

jours à savoir si les ministres de Napoléon sont coupables, par le seul fait qu'ils ont accepté d'être ministres : mais si cela est, je demande encore pourquoi de tous ces ministres je suis le seul accusé ?

(1) La Proclamation de S. M. fait foi que la malveillance n'avait point exagéré les bruits sinistres qui circulaient depuis long-temps à cet égard. Il arrive une époque où les maux deviennent si grands, qu'il n'est plus possible de les dissimuler.

Paris aussi long-temps qu'il a été possible de le faire sans compromettre le sort des habitans. Toute autre place que Paris eût certainement pu tenir encore; mais une capitale qui renferme une population de 600,000 individus, qui aurait jamais pu nous justifier de l'avoir exposée à un massacre général, à toutes les horreurs d'une ville prise d'assaut? Bonaparte n'avait fait fortifier que la rive droite de la Seine, qui est déjà fortifiée naturellement par les hauteurs de Montmartre et de Belleville. Le côté gauche de la rivière était resté sans défense; à peine y apercevait-on l'ébauche de quelques lignes. J'avais fait sur cela mes observations à l'Empereur; mais il était persuadé qu'on ne viendrait jamais l'attaquer par la plaine de Montrouge. Cependant les ennemis s'étant rendus maîtres de Saint-Germain, avaient porté sur la rive gauche la majeure partie de leurs forces; et la rivière étant devenue guéable presque partout à cause des basses eaux, il était impossible d'intercepter leurs communications : ils pouvaient, par une attaque de vive force, se rendre en un instant maîtres de la capitale; et à supposer qu'ils eussent échoué une première, une seconde fois, revenir à la charge jusqu'à ce qu'ils l'eussent emportée. Ils avaient leurs derrières libres,

pouvaient toujours recommencer leurs attaques avec des troupes fraîches, et choisir les momens les plus favorables. Il fallait, au contraire, que nous fussions constamment sur nos gardes à toutes les avenues de l'enceinte immense que nous avions à défendre, et toujours avec les mêmes troupes, excédées de fatigue par les marches forcées qu'elles venaient de faire depuis la funeste bataille de Waterloo. Qu'on se figure l'impression qu'aurait dû faire sur les habitans la rentrée continuelle d'un nombre considérable de soldats blessés, qui auraient bientôt rempli les hôpitaux et les maisons particulières, sans autre espoir que d'éloigner de quelques jours seulement une catastrophe inévitable. Qui sait même si la rumeur intestine que cela aurait occasionnée ne l'aurait point hâtée? Qui sait encore si les troupes elles-mêmes, dont le moral était encore ébranlé, auraient pu, dans ce tumulte, conserver l'ensemble qui leur était si nécessaire?

Néanmoins l'ennemi s'avançait toujours; il continuait à nous envelopper; l'arrivage des subsistances commençait à devenir difficile; on annonçait un corps de 40,000 Bavarois à Meaux, qui devait achever le blocus entre Seine et Marne; l'ennemi garnissait les hauteurs,

de Meudon ; une fois retranché autour de nous, il ne nous était plus possible de déboucher ni d'exécuter aucune retraite ; il fallait que Paris se rendît à discrétion et que l'armée passât sous les fourches caudines, ou qu'elle se fît exterminer. On sent bien qu'entre l'honneur et l'existence elle n'aurait pas hésité : la résolution était prise de forcer le passage à quelque prix que ce fût, et de se retirer derrière la Loire, si l'ennemi continuait à refuser une suspension d'armes ; et cependant le général Blücher avait annoncé qu'il ne traiterait d'une suspension d'armes que dans Paris même ; il voulait pour première condition que l'armée toute entière se rendît prisonnière.

Dans cet état de choses, la Commission de Gouvernement convoqua le 1er juillet, une réunion extraordinaire, à laquelle furent appelés trois Maréchaux de France (non compris le Ministre de la Guerre, Prince d'Eckmühl, qui ne put s'y trouver parce qu'il fallait qu'il fît tête à l'ennemi), plusieurs officiers généraux, tant de la ligne que de l'artillerie et du génie ; les quatre Ministres d'État ; et enfin, les membres composant les bureaux de la Chambre des Pairs et de celle des Représentans. L'exposé de la situation des choses ayant été fait à peu près

tel qu'on vient de le voir; et ce fut moi-même qui fis cet exposé, MM. les Maréchaux de France furent invités à donner leurs opinions. Tous déclarèrent qu'ils ne croyaient pas que la ville de Paris fût susceptible d'une plus longue défense. M. le Maréchal duc de Dalmatie dit que du côté de Saint-Denis, l'ennemi, maître du village d'Aubervilliers, il était très-hasardeux de tenir derrière la digue le long du canal qui joint Saint-Denis à la Villette; que si l'ennemi venait à forcer cette digue, il pourrait sans difficulté se porter à l'instant sur le village de la Chapelle, et entrer pêle-mêle avec nos troupes par la barrière de Saint-Denis; que rien, au surplus, ne pouvant l'empêcher de communiquer d'un côté de la rivière à l'autre, il n'y avait plus de résistance praticable à lui opposer. M. le Maréchal Prince d'Esling dit que sa défense de Gênes pouvait donner quelque idée de sa ténacité à soutenir les postes qui lui étaient confiés; mais que dans la situation où se trouvait Paris, il lui paraissait impossible de le défendre plus long-temps, et qu'il ne croyait pas qu'il y eût d'autre parti à prendre que celui de renouveler les démarches déjà faites pour obtenir une suspension d'armes. M. le Maréchal Duc de Dantzick opina à peu près de la même ma-

nière ; ajoutant, néanmoins, qu'il ne croyait pas impossible de prolonger la défense, si l'on pouvait achever rapidement les travaux de fortification commencés dans la plaine de Montrouge, et qu'il fallait se hâter de mettre tout en œuvre pour cela. Des membres de la réunion qui n'avaient pas cru que la situation de Paris fût aussi alarmante, firent diverses observations, et demandèrent qu'avant de prononcer définitivement, on recueillît de nouveaux renseignemens, et il fut enfin résolu que dans la nuit suivante, il y aurait au quartier-général de la Villette, un Conseil de défense, présidé par M. le Maréchal Prince d'Eckmülh, auquel seraient invités tous les Maréchaux de France qui se trouvaient à Paris, et les Lieutenans-généraux commandant les différens corps de l'armée. Les conclusions de ce Conseil furent les mêmes, quoiqu'énoncées dans le procès-verbal d'une manière un peu moins affirmative.

Il n'était donc plus possible de différer à prendre un parti décisif, et le 2 juillet, à dix heures du soir, il fut résolu d'envoyer aux Généraux anglais et prussiens, une Commission spéciale, chargée de leur proposer une Convention purement militaire, pour la remise de la ville de Paris entre leurs mains, en écartant

toute question politique, puisqu'on ne pouvait préjuger quelles seraient les intentions des Alliés, lorsqu'ils seraient réunis. Cette Commission fut composée de M. Bignon, chargé par *interim* du porte-feuille des Affaires étrangères; du Général Guilleminot, Chef de l'Etat-Major général de l'armée, et de M. le Comte de Bondy, Préfet du Département de la Seine.

Dans l'intervalle, et en attendant le résultat de cette mission, aucunes précautions ne furent négligées pour la sûreté de Paris. Les troupes qui étaient sur la rive droite filèrent toute la nuit par les ponts, pour prendre poste sur la rive gauche. Le lendemain, 3 juillet, dès le matin, elles se trouvèrent en bataille dans la plaine de Montrouge, couvrant Paris, et occupant une position avantageuse, avec la résolution de soutenir vaillamment le choc de l'ennemi, et même avec une sorte d'impatience d'en venir aux mains.

Les Prussiens occupaient le village d'Issy, à l'entrée duquel nous avions un poste, et où il s'était établi une espèce de suspension tacite d'hostilités. Ensuite leur ligne s'éloignait de la nôtre, en refusant sa droite, leur projet étant vraisemblablement de porter leur effort principal sur Vaugirard.

L'armée ennemie était beaucoup plus forte que la nôtre; cependant nous pouvions espérer, par notre position, de lui résister avec avantage en cas d'attaque de sa part, mais non, je crois, de l'attaquer nous-mêmes avec un succès décisif. En pareil cas, il faut une victoire complète; il fallait pouvoir mettre l'armée ennemie dans une déroute absolue, ou ne rien entreprendre; autrement, comme nous étions obligés de rester après l'action, pour couvrir Paris contre ses nouveaux renforts et ses corps de réserve, elle nous aurait toujours tenus dans la même perplexité, privés par une première affaire d'une grande partie de nos moyens. Il aurait fallu que nous eussions assez de troupes pour former un corps d'observation qui eût agi sur les flancs de l'ennemi, afin de l'inquiéter et de le poursuivre, après lui avoir fait essuyer un premier revers. Mais nous étions loin de pouvoir nous détacher d'une partie de nos forces, et c'eût été une grande imprudence de nous éloigner du point qu'il fallait couvrir avant tout. L'ennemi, comme je l'ai déjà dit, avait refusé sa droite, sur laquelle nous aurions pu avoir de l'avantage, et il aurait fallu l'aller chercher : elle avait sa retraite sur les hauteurs de Châtillon et de Meudon, et pen-

dant que nous nous serions trouvés engagés de ce côté, pour obtenir un succès qui ne pouvait déci 'er de rien, l'ennemi aurait dirigé son attaque sur Vaugirard, où nous n'aurions plus été en mesure de lui résister.

Tel eût été le résultat plus que probable d'une attaque inconsidérée; et cependant il aurait bien fallu s'y décider, si l'ennemi se fût obstiné plus long-temps à refuser la convention qui lui était proposée; car nous avions à craindre surtout que, sans nous livrer bataille, il continuât de nous cerner, de nous resserrer de plus en plus, de nous couper le reste de nos communications, et enfin de se retrancher tout autour de la place, au point de nous empêcher même de faire une trouée pour gagner la Loire.

Je crois donc que la défense a été poussée aussi loin qu'elle devait aller, et qu'il a fallu même autant de bonheur que de circonspection pour éviter l'affreuse catastrophe que nous avions à redouter. Notre objet principal a été rempli; nous avons sauvé la Capitale; nous avons réussi à temporiser suffisamment, pour que les débris disséminés de notre armée pussent se rallier sous ses murs, pour qu'elle fût réorganisée, et qu'elle fît craindre à l'ennemi

le résultat d'une affaire décisive. Nous avons constamment maintenu le calme dans la ville, et la sécurité parmi les habitans; en quoi la Garde Nationale et son digne Commandant, M. le Maréchal Prince d'Esling, ont rendu des services inappréciables. Enfin les délibérations des Chambres ont toujours été libres, et nous ne leur avons remis nos pouvoirs, que lorsque les ennemis ont occupé le lieu de nos séances, et que nous ayant intimé l'ordre de leur faire payer cent millions de francs, et fournir une prodigieuse quantité d'effets pour l'habillement et l'équipement de leur armée, nous avons reconnu que dans notre position, nous ne pouvions plus être que des instrumens d'oppression pour nos Concitoyens.

Je terminerai cet exposé par une réflexion qui sans doute a déjà frappé toutes les personnes impartiales : c'est que nous n'avons rien négligé pour sauver la ville de Paris des désastres dont elle était menacée, et pour obtenir une suspension d'armes, qui ne pouvait évidemment avoir d'autre but que de la faire rentrer, sans effusion de sang, sous l'obéissance du Roi; tandis que les Alliés, qui étaient censés l'assiéger en son nom, nous poussaient au dé-

sespoir par leur refus obstiné, en nous plaçant entre le déshonneur de nous rendre à discrétion avec l'armée prisonnière, et la nécessité de nous ensevelir tous sous les ruines de cette Capitale. Dans cette affreuse alternative où nous nous sommes vus plusieurs jours, nous prîmes la résolution de proposer un *ultimatum* qui assurât la conservation de Paris et la retraite de l'armée, ou de nous faire jour l'épée à la main, si cette convention était refusée. Heureusement elle ne le fût point, et les alarmes cessèrent. Ainsi en temporisant comme nous l'avons fait jusqu'à ce que nos troupes fussent ralliées, en empêchant les partis de se prononcer, en contenant l'impatience du soldat, nous sommes parvenus à conserver intact le noble et précieux dépôt qui nous était confié. Il me semble donc que nous n'avons point fait le rôle de ligueurs, et que le fils d'Henri IV (1) ne peut nous savoir mauvais gré de ce que nous lui avons épargné la douleur de ne retrouver à la place de sa

(1) « J'aimerais mieux, *dit Henri IV, faisant le siége* » *de Paris en* 1594, n'avoir point de Paris, que de l'avoir » tout ruiné et tout désolé par la mort de tant de per» sonnes. »

bonne

bonne ville de Paris, que des décombres et un deuil universel (1).

---

(1) Qu'il me soit permis d'arrêter un moment ici l'attention de mes lecteurs sur la bizarrerie de quelques événemens de ma vie politique.

J'ai partagé avec mes collègues le bonheur de sauver Paris, et par un coup d'état je suis exilé de Paris.

Je me suis chargé de la haine de Napoléon, pour m'être opposé seul à son premier avénement au trône des Français; je suis du très-petit nombre de ceux qui n'ont jamais brûlé d'encens sur ses autels, et l'on me compte parmi ceux qui ont conspiré pour le rétablir sur le trône.

Je me suis plaint au Roi des infractions que les agens de son pouvoir se permettaient de faire à la Charte constitutionnelle qu'il nous avait donnée, et l'on prétend que ces plaintes sont un outrage fait à S. M.

J'ai toujours fait profession de me soumettre au gouvernement établi, et l'on me dépeint comme un factieux *qui* ne m'occupe qu'à marcher de révolution en révolution.

Je fus le plus mortel ennemi de Robespierre, et l'on me fait passer pour son complice. Je me suis mis sur la brèche pour empêcher les réactions, et l'on me fait passer pour avoir cherché à les favoriser.

J'ai passé les jours et les nuits à seconder les opérations de nos armées, et l'on me représente comme occupé, pendant ce temps, à dresser des listes de proscription. Dans mes nombreuses missions, je n'ai jamais ordonné de mon chef, même une arrestation, et l'on fait de moi un proconsul sanguinaire.

Je me suis constamment montré l'ennemi des conquêtes; je ne voulais pas même, dans notre plus grande prospérité militaire, qu'on fût jusqu'à la limite du Rhin, et l'on assure que je ne respirais que guerre, invasion, bouleversement des états.

Je n'ai jamais sollicité ni places ni faveurs; c'est toujours malgré moi que je me suis vu appelé aux grandes fonctions publiques; je ne suis pas plus chargé de richesses qu'au commencement de la révolution, et l'on me dépeint comme un homme avide de domination et de fortune.

J'ai offert mes services au chef de l'État dans un moment où le salut de la patrie était presque désespéré, et l'on a dit que c'était par ambition.

Chargé de la défense d'une place importante, j'ai inspiré la confiance au soldat, je lui ai fait aimer la discipline, j'ai maintenu l'ordre et la sécurité parmi les habitans, lorsque tout au-dehors était livré aux alarmes et à l'oppression; j'ai, sous ma responsabilité, empêché l'incendie d'un immense faubourg de cette ville, et l'on a essayé de persuader que je ne m'étais montré dans cette place que comme un despote et un vandale.

J'aime et je cultive les sciences et les lettres, et l'on a dit que j'avais voulu désorganiser l'instruction publique.

J'ai idolâtré ma patrie, et bientôt, peut-être, je serai forcé de solliciter de la générosité des princes étrangers un asile dans leurs états.

Des parens, des amis, tous les hommes à idées libé-

rales et modérées prennent part à mes infortunes : ils me croient dans l'affliction. Qu'ils se rassurent ; je puis confirmer à leurs yeux cette grande vérité de morale universelle, qu'avec un cœur pur on n'est jamais malheureux.

ille potens sui
Lætusque deget, cui licet in diem
Dixisse, vixi.

HORACE.

Cerny, le 12 septembre 1815.

CARNOT.

2

MÉMOIRE

Adressé au Roi,

EN JUILLET 1814.

2

MÉMOIRE

Adressé au Roi,

EN JUILLET 1814,

Par M. CARNOT, Lieutenant-général, Chevalier de l'Ordre royal et militaire de St.-Louis, Membre de la Légion d'Honneur, de l'Institut de France, etc.

Bientot ils vous diront que les plus saintes lois,
Maîtresses du vil peuple, obéissent aux Rois.

RACINE.

à

BRUXELLES,

Chez tous les Libraires.

M. DCCC XIV.

Avertissement.

Ce Mémoire est à peu de chose près, tel qu'il a été présenté au Roi ; on y a seulement ajouté quelques développemens, et l'on s'est fait un devoir de supprimer quelques citations et passages qui ont paru déplaire à S. M.

N. B. Les chiffres que l'on trouvera dans le courant du texte, entre parenthèses, renvoient à des notes qui sont à la fin de l'ouvrage. A la suite de ces notes, on a mis quelques détails officiels pour servir de pièces justificatives.

Avertissement de l'Éditeur.

Si j'ai pris sur moi de faire imprimer, à mes risques et périls, un Mémoire aussi important que celui-ci, je n'ai consulté que l'intérêt de l'Etat.

M. Carnot, son auteur, en promettant à l'autorité de ne le point mettre au jour par la voie de l'impression, ne pouvait répondre du secret des personnes auxquelles il les avait donné à copier antérieurement à sa promesse.

Comme une de ces copies m'est tombée entre les mains, j'ai cru pouvoir la faire imprimer, non-seulement sans avoir pris son avis, mais bien convaincu que ma délicatesse, loin de souffrir d'un tel procédé, n'en peindrait que mieux la modestie et les grands talens d'un homme tel que M. Carnot.

Le ton de dignité qu'il y conserve en disant l'exacte vérité au Roi, le respect soutenu qu'il y témoigne pour son auguste personne, à travers tant d'énergie, s'y trouvent d'accord avec les sentimens de la grande majorité des Français. J'ai pensé que c'eût été une perte pour la nation si elle eût ignoré qu'il existe un pendant du Contrat-Social de Rousseau basé sur la Charte-Constitutionnelle;

que ce traité tracé par l'un de ses plus zélés défenseurs, quoiqu'au rang des proscrits, montre tout ce que peut l'honnête homme et le vrai citoyen.

Cependant, le motif qui m'a le plus déterminé à cette démarche hasardeuse, c'est le rapport controuvé que j'en ai vu dans les papiers anglais et allemands; sans doute, quelques bonnes âmes se sont plû à en faire des extraits tronqués, et, les envoyant à l'étranger, ont bien recommandé d'en falsifier le texte pour les mieux tourner en ridicule; les journalistes n'y ont pas manqué, car tous finissent par vouloir persuader aux lecteurs, que M. Carnot tient de la folie; le véritable texte, soumis au public, lui démontrera combien son auteur est loin d'être fou.

Cette épithète bannale dont les méchans usent toujours envers les gens de bien qui les offusquent ou les accablent du poids de la saine raison, ne peut que faire honneur à M. Carnot; il la partage avec tous les sages de l'antiquité qui en étaient gratifiés par les *quitus anitus* de leur temps, et les nôtres n'en sont que les échos.

Il est vrai que, de nos jours, ce doit être une grande folie que de rappeler les hommes à la dignité de leur être, et M. Carnot surtout y a mis le comble en refusant huit à dix millions pour livrer le port d'Anvers à l'ennemi. La plupart des hommes d'Etat de ce siècle, font bien mieux, ils remplissent leur coffre-fort; puis avec des phrases, *où le*

goût et les convenances sont scrupuleusement observés, ils croient se disculper de toute accusation, et la sottise est payée de cette monnaie.

Il est encore vrai qu'au trépas de ces derniers, les obsèques les plus magnifiques prouvent la vanité de leurs héritiers ; tandis que l'indignation publique les accompagne dans la tombe.

Chatam ! Pitt! Vous, ministres immortels ! qui, par malheur pour la France, n'avez jamais pensé qu'à l'intérêt de votre patrie en lui sacrifiant vos veilles, et qui, tout occupés de son bonheur n'auriez pas laissé de quoi vous faire enterrer sans la munificence de votre pays; croyez, croyez, que chez les Français il est encore des hommes dignes de ri-

valiser avec vous par leur désintéressement personnel.

L'auteur de ce Mémoire en est le premier ; mais, mais, mais, mais....

E. D.

P. S. Quoique je n'aie signé qu'une des lettres initiales de mon nom, si ma démarche entraîne quelque récrimination, je suis prêt à me faire connaître aux Autorités.

MÉMOIRE

ADRESSÉ AU ROI

EN JUILLET 1814.

L'ÉTAT Social, tel que nous le voyons, n'est, à proprement parler, qu'une lutte continuelle entre l'envie de dominer, et le desir de se soustraire à la domination.

Aux yeux des partisans de la liberté indéfinie, tout pouvoir, quelque restreint qu'il soit, est illégitime : aux yeux des partisans du pouvoir absolu, toute liberté, quelque bornée qu'elle soit, est un abus. Les premiers ne voient pas de quel droit on prétend les gouverner; les autres ne conçoivent pas de quel droit on prétend mettre des bornes à

leur autorité : ceux-là soutiennent l'égalité parfaite entre tous les hommes ; ceux-ci, la prérogative innée pour quelques-uns de commander aux autres.

C'est de ce conflit d'opinions et de prétentions que sont nées nos discordes civiles ; et lorsque l'imagination en est encore effrayée, il est difficile de porter un jugement impartial dans une semblable discussion : chaque parti s'empresse de rejeter toutes les fautes commises sur le parti contraire. Ceux que l'état antérieur des choses avait placés au-dessus des autres, imputent tous les malheurs au défaut de soumission des derniers ; ceux-ci les attribuent aux droits arbitraires que s'étaient arrogés les premiers, à leur obstination à défendre d'absurdes et ridicules priviléges.

Pour être équitable en pareille matière, il faudrait pouvoir se dégager

soi-même de toute prévention ; il faudrait se transporter en idée dans les siècles à venir : et encore, dans ce cas, faudrait-il pouvoir ignorer les résultats de l'Histoire, et se défaire de la pente presqu'irrésistible que nous avons à juger les choses par les événemens.

Il est vrai que la manière de décider la plupart des questions est en quelque sorte justifiée par les écarts auxquels conduisent presque toujours les théories abstraites. La révolution en fournit de funestes preuves aux générations futures : elle fut préparée par une foule d'écrits purement philosophiques. Les âmes, exaltées par l'espoir d'un bonheur inconnu, s'élancèrent tout-à-coup dans les régions imaginaires ; nous crûmes avoir saisi le fantôme de la félicité nationale ; nous crûmes qu'il était possible d'obtenir une République sans Anarchie,

une liberté illimitée sans désordre, un système parfait d'égalité sans factions. L'expérience nous a cruellement détrompés : que nous reste-t-il de tant de chimères vainement poursuivies ? Des regrets, des préventions contre toute perfectibilité, le découragement d'une multitude de gens de bien qui ont reconnu l'inutilité de leurs efforts.

Vous succombez, hommes, qui vouliez être libres, et parconséquent tous les crimes vous seront imputés ; vous êtes des coupables auxquels on veut bien pardonner *provisoirement*, à condition que vous reprendrez vos premières chaînes, rendues plus pesantes par un orgueil si long-temps humilié, et retrempées, au nom du ciel, dans l'esprit des vengeances.

Eh ! Quelle fut donc, pendant les orages, la conduite de ceux qui vous

rapportent des fers? Ont-ils bien le droit d'accuser les autres des maux qu'ils ont pu souffrir? Ne serait-ce pas à eux-mêmes que conviendraient ces noms d'assassins et de régicides qu'ils vous prodiguent si généreusement? Et ne ressembleraient-ils pas à ces filous, qui, pour détourner les soupçons de leurs personnes, crient au voleur plus haut que tous les autres, pendant qu'ils cherchent à se perdre dans la foule?

Quoi! disent ces transfuges, ce ne sont pas ceux qui ont voté la mort du Roi qui sont les régicides? Non, ce sont ceux qui ont pris les armes contre leur mère patrie, c'est vous-mêmes; les autres l'ont votée comme juges constitués par la nation, et qui ne doivent compte à personne de leur jugement. S'ils se sont trompés, ils sont dans le même cas que tous les autres juges qui

se trompent : ils se sont trompés avec la nation entière qui a provoqué le jugement, qui y a ensuite adhéré par des milliers d'adresses venues des communes ; ils se sont trompés avec toutes les nations de l'Europe qui ont traité avec eux, et qui seraient encore en paix avec eux, si les uns et les autres n'eussent été également victimes d'un nouveau parvenu.

Mais vous, qui venez après la tempête, comment vous justifierez-vous d'avoir impitoyablement refusé votre aide à ce Roi que vous affectez de plaindre ? Vous, à la cupidité desquels il avait sacrifié les ressources du trésor public, vous, qui par la perfidie de vos conseils, l'aviez engagé dans le labirinthe dont il ne pouvait plus sortir que par vos propres efforts ? Comment lui avez-vous refusé les dons-gratuits

qu'il vous demandait ? Comment avez-vous refusé l'accroissement des contributions que vos déprédations lui avaient rendues indispensables ? Qu'ont fait pour lui les notables ? Qu'a fait le clergé ? Qu'a fait la noblesse ? Qui a provoqué les Etats-Généraux ? Qui a mis toute la France en insurrection ? Et, lorsque la révolution a été commencée, qui est-ce qui s'est trouvé capable d'en arrêter le torrent ? Si vous le pouviez, pourquoi ne l'avez-vous pas fait ? Si vous ne le pouviez pas, pourquoi reprochez-vous aux autres de ne l'avoir point arrêté ?

Louis XVI, dites-vous, fut le meilleur des Rois, le père de ses sujets : eh bien ? Qu'avez-vous fait pour le sauver ce père, ce meilleur des Rois ? Ne l'avez-vous pas lâchement abandonné, quand vous l'avez vu dans le péril où vous l'aviez précipité ? N'était-ce pas

votre devoir de lui faire un rempart de vos corps ? N'était-ce pas le serment que vous lui aviez fait de le défendre jusqu'à la dernière goutte de votre sang? S'il était le père de ses sujets, n'étiez-vous pas ses enfans de prédilection? N'était-ce pas pour vous qu'il s'était obéré ? N'était-ce pas pour satisfaire à votre rapacité qu'il s'était aliéné l'amour de ses autres enfans ? Et vous le laissez seul à la merci de ceux que vous aviez irrités contre lui ! Etait-ce aux républicains de défendre avec des paroles dans une tribune, celui que vous n'aviez pas osé défendre avec votre épée ? Quel point d'appui restait-il à ceux de ces républicains qui, contre leurs propres intérêts, auraient voulu sauver le Roi ; lorsque vous, ses défenseurs naturels et obligés, vous veniez de fuir ? N'est-il pas clair qu'ils se seraient eux-mêmes

immolés inutilement avec lui et qu'ils eussent tous été les victimes d'un mouvement populaire [1] ? Vous exigez des autres une vertu plus qu'humaine, tandis que vous donnez l'exemple de la désertion et de la félonie.

Louis n'était déjà plus Roi lorsqu'il fut jugé : sa perte était inévitable. Il ne pouvait plus régner, du moment que son sceptre était avili ; il ne pouvait plus vivre, du moment qu'il n'y avait plus moyen de contenir les factions ; ainsi la mort de Louis doit être imputée, non à ceux qui ont prononcé sa condamnation, comme on prononce celle d'un malade dont on désespère, mais à ceux qui, pouvant arrêter dans leurs principes des mouvemens désordonnés, ont trouvé plus expédient de quitter un poste si dangereux.

Vous faites un tableau hideux de la

révolution; plus il est hideux, plus vous êtes criminels, car c'est votre ouvrage : c'est vous qui êtes les auteurs de toutes les calamités. Expiez, vous ne pouvez mieux faire, expiez votre ingratitude envers Louis XVI par des prières publiques, par des services annuels dans les temples. Vous ne réclamez, dites-vous pieusement, que la punition des grands coupables, et c'est vous qui êtes ces grands coupables. Les autres ont pu tomber dans l'erreur : c'est une question; mais votre trahison n'en est pas une. Vous qui étiez les premiers-nés de ce Roi, vous qui teniez tout de sa faiblesse même, vous avez, vous aurez toujours à vous reprocher un parricide; et Louis aurait pu vous adresser ces dernières paroles de César à Brutus, *tu quoque, fili mi!*

Comment se fait-il donc que les pre-

miers auteurs du meurtre de Louis XVI, que les véritables instigateurs des troubles civils [2], soient ceux qui s'emparent aujourd'hui du rôle d'accusateurs? Comment se fait-il que d'autres hommes, qui ont courageusement traversé la révolution au milieu de ses vicissitudes, se trouvent tout-à-coup frappés de stupeur et semblent passer condamnation sur ces clameurs hypocrites? C'est que par la bisarrerie des événemens, leurs faibles adversaires sont devenus les plus forts; c'est que les ennemis du nom français avec lesquels ils s'étaient ligués, s'étant mis dix contre un pour nous combattre, sont entrés sans résistance dans la capitale; qu'un instant a suffi pour effacer vingt ans de gloire; qu'enfin ceux qui avaient fui au moment du danger, sont revenus triomphans à la suite des bagages; et qu'ainsi

vingt ans de victoires sont devenus vingt ans de sacrilèges et d'attentats.

Si le système de la liberté eût prévalu, les choses eussent porté des noms bien différens; car, dans les annales du monde, le même fait, suivant les circonstances, est tantôt un crime, tantôt un acte d'héroïsme; le même homme est tantôt *Claude* et tantôt *Marc-Aurèle*.

Catilina n'est qu'un vil conspirateur: il eût été le bienfaiteur de Rome, si comme César il eût pu fonder un empire. Cromwel fut reconnu jusqu'à sa dernière heure, et sa protection recherchée par tous les souverains: après sa mort il fut mis au gibet; il ne lui manqua qu'un fils semblable à lui, pour établir une dynastie nouvelle. Tant que Napoléon fut heureux, l'Europe s'inclina devant lui, les princes tinrent à l'honneur de s'allier à sa famille; dès qu'il fut tombé,

on ne vit plus en lui qu'un misérable aventurier, lâche et sans talens. Pélopidas, Timoléon, André Doria, furent proclamés les libérateurs de leurs patries; ils n'eussent été que des factieux comme les Gracques, s'ils eussent échoué dans leurs entreprises.

Puisque les vociférations sans cesse renaissantes des premiers auteurs de la mort de Louis XVI, forcent à justifier ceux qui l'ont votée comme juges, lorsqu'ils ne pouvaient d'ailleurs l'empêcher, il ne sera pas difficile à ceux-ci de faire voir que ce vote est absolument conforme à la doctrine enseignée dans nos écoles, sous l'autorisation du gouvernement, préconisée comme la doctrine par excellence; puisque c'est celle des livres saints, appuyée sur l'opinion des moralistes, que l'on considère comme les plus sages de

l'antiquité, et les plus dignes de faire autorité dans tous les temps. Cicéron, par exemple, s'exprime ainsi dans les Offices. (*Liv.* 2. *Chap.* 8.).

« Le meilleur moyen pour conserver ce que nous pouvons avoir de crédit et de considération, c'est de se faire aimer; et le plus mauvais, c'est de se faire craindre; comme a fort bien dit Ennius : *On hait tous ceux que l'on craint, et on souhaite de voir périr tous ceux que l'on hait.* Quand nous n'aurions pas su, d'ailleurs, qu'il n'y a ni puissance, ni grandeur qui puisse tenir contre la haine publique, ce que nous avons vu depuis peu nous l'aurait appris. Mais le meurtre de ce tyran, (César), qui a opprimé cette république par la force des armes, et qui la tient encore en servitude, tout mort qu'il est, n'est pas le seul exemple qui ait fait voir com-

bien la haine des peuples est pernicieuse et funeste aux plus grandes fortunes.... Nous le voyons encore par la fin de tous les autres tyrans qui ont presque tous péri de la même manière. Il faut donc convenir que la haine est un mauvais garant d'une longue vie; et qu'aucontraire il n'y a point de gardes si fidèles que l'amour des peuples, et qu'il n'y a même de sûreté solide et perpétuelle que celle-là.

» Laissons la dureté et la cruauté à ceux qui croient en avoir besoin pour contenir un peuple qu'ils ont opprimé par la force. Pour ceux qui vivent dans un état libre, ils ne sauraient rien faire de plus insensé que de se comporter d'une manière à se faire craindre: car, quoique les lois soient comme ensevelies sous la puissance d'un particulier, et que la liberté soit resserrée

par la crainte, elles se relèvent quelquefois, et parce que les peuples font entrevoir leurs sentimens, sans s'en expliquer, et par des concerts qui élèvent tout d'un coup à la souveraine magistrature des gens capables de tirer la république d'oppression. Or, les retours d'une liberté contrainte et interrompue, se font bien plus cruellement sentir que tout ce qu'on aurait pu souffrir si on l'avait laissé subsister [3].

On voit que la clémence connue de César n'empêcha pas Cicéron de le regarder comme un tyran, et d'approuver l'attentat commis sur sa personne. Caton allait plus loin : il ne croyait pas qu'il pût exister un bon Roi [4].

Si l'on prétend que la doctrine de ces auteurs payens doit être réprouvée parmi nous, je demanderai pourquoi les livres qui en sont pleins, continuent

de servir de base à l'instruction publique? Mais si nous voulons puiser nos maximes de gouvernement dans les livres saints, ce sera bien pis; on y trouvera la doctrine du régicide établie par les Prophètes, les Rois rejetés comme les fléaux de Dieu, les familles égorgées, les peuples exterminés par l'ordre du Tout-Puissant, l'intolérance furieuse prêchée par les ministres du Seigneur plein de miséricordes[5].

Malgré cette ineffable doctrine, qu'apparemment les princes ne lisent guères, mais que les prêtres lisent beaucoup, et que les Jésuites savaient par cœur, il est avec raison établi en principe, chez les nations civilisées, que la personne des Rois doit être sacrée et inviolable; mais le sens de ce principe et son application ne sont pas bien déterminés.

On demande, par exemple, si cette

maxime a lieu seulement pour les Souverains légitimes, ou si elle doit avoir lieu également pour les usurpateurs?

On demande ce qui distingue positivement un usurpateur d'un Roi légitime?

On demande si l'on doit regarder comme sacrés et inviolables les princes pour lesquels il n'y a rien de sacré ni d'inviolable? Si un Tibère, un Sardanapale, un Néron, un Caligula, un Héliogabale, un Attila, un Chilpéric, une Frédégonde, une Isabeau de Bavière, un Mahomet II, un Christiern II, un Pierre le Cruel, un Sixte IV, un Alexandre VI, etc., etc., etc., doivent être considérés comme des Souverains, dont la personne soit inviolable et sacrée?

On demande si, lorsqu'il y avait à Rome douze Empereurs à-la-fois, élus

par autant d'armées, tous les empereurs devaient être considérés comme sacrés et inviolables.

Ces questions et un grand nombre d'autres semblables, pour lesquelles on s'égorge sur toute la surface de la terre, depuis l'origine des siècles, auraient grand besoin d'une bonne solution; mais il paraît qu'il est réservé au droit canon d'être long-temps encore ce qu'on appela *ultima ratio regum*.

Puisqu'en dernier résultat c'est la force qui décide de tout, il n'est pas étonnant que les Jacobins aient eu raison d'abord, ensuite le Directoire, ensuite Buonaparte, enfin les Bourbons dont la famille avait déjà eu raison une première fois pendant neuf siècles, et je crois qu'il n'y a personne en France qui ne désire qu'elle continue d'avoir raison. Mais, puisqu'il est reconnu qu'il n'y a pas de

bon droit sans la force, il faut donc faire en sorte que les Bourbons ne perdent pas la leur, et encore plus qu'une partie de cette force ne se tourne pas contre l'autre.

Or, c'est cependant ce qui arrivera si l'on ressuscite les partis éteints, si l'on distingue de nouveau les ci-devant royalistes et les ci-devant républicains, si l'on veut voir en France autre chose que des Français, si l'on veut dater la régénération d'une époque antérieure à la charte constitutionnelle.

Le retour des Bourbons produisit en France un enthousiasme universel; ils furent accueillis avec une effusion de cœur inexprimable; les anciens républicains partagèrent sincèrement les transports de la joie commune; Napoléon les avait particulièrement tant opprimés, toutes les classes de la société

avaient tellement souffert, qu'il ne se trouvait personne qui ne fût réellement dans l'yvresse, et qui ne se livrât aux espérances les plus consolantes. Mais l'horizon ne tarda point à se couvrir de nuages ; l'allégresse ne se soutint qu'un moment. Ceux qui revenaient après une si longue absence, crurent apparemment retrouver la France de 1789 : mais la génération était presque toute renouvelée ; la jeunesse d'aujourd'hui est élevée dans d'autres principes ; l'amour de la gloire sur-tout a jeté de profondes racines : il est devenu l'attribut le plus distinctif du caractère national : exalté par vingt ans de succès continus, il venait d'être irrité par des revers d'un moment, et malheureusement il a été profondément blessé par les premières démarches du nouveau Souverain.

Autrefois les Rois d'Angleterre ve-

naient rendre foi et hommage aux Rois de France comme à leurs Suzerains; mais Louis XVIII, au contraire, a déclaré au prince régent d'Angleterre que c'était à lui, et à sa nation, qu'il attribuait, après la divine Providence, le rétablissement de sa maison sur le trône de ses ancêtres : et lorsque ses compatriotes volaient à sa rencontre pour lui décerner la couronne, d'un vœu unanime, on lui a fait répondre qu'il ne voulait pas la recevoir de leurs mains, qu'elle était l'héritage de ses pères; alors nos cœurs se sont resserrés, ils se sont tus.

C'est ainsi qu'on a fait débuter Louis au milieu de nous, par le plus sanglant des outrages que pût recevoir un peuple aimant et sensible. Cependant nous n'avions pas calculé nos sacrifices pour recouvrer le fils de Louis IX et de

Henry IV; nous lui avions applani le chemin du trône, en nous empressant d'adhérer aux mesures peut-être un peu inconsidérées du gouvernement provisoire. Dans notre vive satisfaction, nous avions spontanément abandonné nos conquêtes; nous avions renoncé à nos limites naturelles, à cette florissante Belgique qui joignait ses vœux aux nôtres pour sa réunion à la France; un trait de plume a suffi pour nous faire quitter ces superbes contrées, que toutes les forces de l'Europe n'auraient pu nous arracher en dix ans. Louis avait-il donc besoin d'imiter les usurpateurs qui, ne pouvant être Rois par l'assentiment de leurs peuples, se font Rois par la grâce de Dieu? Ne savait-il pas que nous avions eu Napoléon par la grâce de Dieu, que c'était par la grâce de Dieu que nous ne l'avions plus, que c'est par la grâce de

Dieu qu'on a toujours vu et qu'on verra toujours régner les plus forts?

Louis s'était fait précéder par des proclamations qui promettaient l'oubli du passé, qui promettaient de conserver à chacun ses places, ses honneurs, ses traitemens : comment ses conseillers lui ont-ils fait tenir ses promesses? En lui faisant chasser du Sénat tous ceux qui auraient pu paraître en effet coupables à ses yeux, s'il n'eût promis de tout oublier; mais aucun de ceux contre lesquels s'élevait l'opinion publique; aucun de ceux qui, par le poison de leurs flatteries envers Napoléon, avaient amené les Français au dernier degré d'avilissement. Ainsi l'adulation parut être de plus en plus le premier besoin des princes, sous quelque titre qu'ils règnent.

On exclut pareillement, avec une diligence extrême, des emplois secondaires

ceux qu'avait pu égarer un amour excessif de la liberté. Il est vrai qu'ils ne sont point encore formellement proscrits, ils ne sont point encore livrés aux tribunaux : mais ils sont signalés, par le fait même de leurs démissions, dans leurs communes, à l'animadversion de leurs concitoyens, comme suspects, comme indignes de la confiance du Gouvernement ; ils sont marqués du sceau de la réprobation : et si les militaires sont encore un peu ménagés, si l'on veut bien paraître leur pardonner leurs victoires qu'on se contente d'appeler *impies*, la raison s'en devine aisément. Oh ! combien de faits héroïques sont condamnés à l'oubli, s'ils ne sont pas mis au nombre des forfaits !

Les promesses d'un Roi devraient rassurer tous les citoyens, et cependant l'inquiétude plane sur eux de plus en

plus ; elle plane sur leur existence, sur leur honneur, sur leurs propriétés. On se défie de l'arrière-pensée d'un prince, auquel, en si peu de temps, on a déjà fait éluder tant de fois ses promesses ; on aime à croire cependant que ces fausses mesures ne viennent pas de lui, mais elles n'en portent pas moins atteinte à la dignité royale. Pardonner n'est point oublier, car l'oubli gagne les cœurs, et le pardon les ulcère. Si la personne des Rois est justement sacrée, leur parole ne l'est pas moins et doit se montrer pure de tous subterfuges. Est-ce-là cette loyauté qu'on se plût toujours à regarder comme le plus noble apanage du sang des Bourbons ?

Lorsque l'on compare la puissance d'un Roi sur son peuple à celle d'un père sur sa famille, c'est une heureuse fiction, mais qui est bien loin de la vé-

rité. On dit ce qui devrait être, mais non ce qui peut être, et encore moins ce qui est. Un bon père n'établit point entre ses enfans d'odieuses distinctions: sa qualité réelle de père lui inspire des sentimens qui sont l'ouvrage inimitable de la nature, et ne peuvent appartenir à un Souverain qui n'est que Souverain. Enfin, un père n'est point vindicatif, il pardonne souvent après avoir menacé; mais il ne punit jamais après avoir promis d'oublier.

Il est impossible de dissimuler que nous éprouvons cette différence d'une manière sensible; le retour des lys n'a point produit l'effet qu'on attendait; la fusion des partis ne s'est point opérée; loin de-là, ces partis, dont il ne restait presque plus de vestiges, se sont renouvelés, ils se mesurent et s'observent. Il n'y a ni rapprochement ni abandon

de fausses tentatives, des petitesses, des pas rétrogrades, des entorses données à des engagemens solennellement contractés, ont produit l'inquiétude et la défiance : le gouvernement n'a point fait usage des moyens qu'il avait à sa disposition, il en a paralysé une partie, il l'a tournée contre lui en se tournant contr'elle.

Ceux-là sont donc bien coupables ou bien aveuglés, qui ont commencé par détacher de la cause du Prince tout ce qui avait porté le nom de patriote, c'est-à-dire, dans les trois quarts et demi de la nation, et d'en avoir fait une population ennemie au milieu d'une autre, à laquelle ils ont indiscrètement donné une préférence éclatante. Si vous voulez aujourd'hui paraître à la Cour avec distinction, gardez-vous bien de dire que vous êtes un de ces vingt-cinq millions

de citoyens qui ont défendu leur patrie avec quelque courage contre l'invasion des ennemis ; car, on vous répondra : que ces vingt-cinq millions de prétendus citoyens sont vingt-cinq millions de révoltés, et que ces prétendus ennemis sont et furent toujours des amis ; mais il faut dire que vous avez eu le bonheur d'être chouan, ou vendéen, ou transfuge, ou cosaque, ou anglais, ou enfin, qu'étant resté en France, vous n'avez sollicité des places auprès des gouvernemens éphémères qui ont précédé la restauration, qu'afin de les mieux trahir et de les faire plutôt succomber : alors, votre fidélité sera portée aux nues, vous recevrez de tendres félicitations, des décorations, des réponses affectueuses de toute la famille royale.

Or, voilà ce qu'on appelle éteindre l'esprit de parti, ne plus voir partout

que des Français, des frères, qui ont juré de ne jamais rappeler leurs anciennes querelles. Mais qui ne voit où l'on nous mène ainsi? Qui ne voit qu'on nous prépare à l'avilissement de tout ce qui a pris part à la révolution, à l'abolition de tout ce qui tient encore un peu aux idées libérales, à la remise des domaines nationaux, à la résurrection de tous lès préjugés qui rendent les peuples imbécilles?

Suivant la tactique usitée de tous tems en pareil cas, on n'attaque d'abord que ceux qui ont été les plus marquans, pour en venir successivement aux autres, et finir par envelopper, dans la même proscription, tout ce qui, de près ou de loin, a pris une part quelconque à la révolution, rétrograder, s'il est possible, jusqu'au régime féodal, jusqu'au rétablissement des serfs, jusqu'à ces

beaux jours de la Sainte-Inquisition, dont l'aurore commence à luire de nouveau sur les provinces d'Espagne.

La révolution française fut un composé d'héroïsme et de cruautés, de traits sublimes et de désordres monstrueux : or, toutes les familles restées en France ont été forcées de prendre une part plus ou moins active à cette révolution ; toutes ont fait des sacrifices plus ou moins sensibles ; toutes ont fourni des enfans à la défense de la patrie, et cette défense a été glorieuse : toutes étaient parconséquent intéressées à ce que le succès couronnât l'entreprise. Le contraire est arrivé : ceux alors, ceux qui s'étaient montrés opposés à cette révolution cherchent à la faire paraître sous l'aspect le plus défavorable. Les événemens glorieux sont oubliés ou défigurés ; on déverse un mépris affecté sur des

actes de dévouement qui n'ont obtenu aucun résultat, et l'on fait retentir le cri de l'indignation contre ceux qui ont pu participer d'une manière quelconque à tout ce qui s'est fait.

S'il nous fût resté quelque chose de tant de travaux et de victoires, nous l'eussions regardé comme un trophée, auquel nous eussions aimé à rattacher nos souvenirs; aussi s'est-on empressé d'exiger la restitution de toutes nos conquêtes, de peur qu'il ne restât quelque trace de la gloire que nous avions pu acquérir avant la restauration, cette gloire importune étant sensée la honte du parti contraire : mais cette même gloire était devenue notre idole; elle absorbait toutes les pensées des braves mis hors de combat par leurs blessures, toutes les espérances des jeunes gens qui faisaient leurs premières armes, un coup

imprévu l'a frappé : nous trouvons dans nos cœurs un vide semblable à celui qu'éprouve un amant qui a perdu l'objet de sa passion : tout ce qu'il voit, tout ce qu'il entend, renouvelle sa douleur. Ce sentiment rend notre situation vague et pénible : chacun cherche à se dissimuler la plaie qu'il sent exister au fond de son cœur ; on se regarde comme humilié, malgré vingt-ans de triomphes continus, pour avoir perdu une seule partie, qui malheureusement était la partie d'honneur et qui a fait la règle de nos destinées.

Mais cet état de mal-aise ne saurait subsister. C'est un aveuglement bien déplorable que celui d'un parti presqu'imperceptible, qui, admis à partager une gloire que rien ne saurait effacer, affecte de dégrader tout ce qui la constitue, et semble n'être rentré dans

le sein de la mère patrie que pour l'avilir après l'avoir si long-temps déchirée; mais cette puissante nation sera bientôt revenue de l'étourdissement qu'à dû produire chez elle l'apparition subite d'une coalition sans exemple et qui ne peut se renouveller : elle a déjà repris le sentiment de ses forces. Ceux qu'on a crus anéantis, ne sont que dispersés; et si une pareille croisade recommençait, le grand peuple, malheureusement trop confiant jusqu'à ce jour, saurait profiter de son expérience pour se garantir de l'impéritie et des trahisons qui l'ont livré à la discrétion de ses ennemis; une poignée de transfuges qui étaient tombés dans l'oubli, et qui n'ont reparu que pour recueillir les fruits d'une victoire à laquelle ils n'avaient point pris de part, qui, déjà n'ont plus le soutien de cette ligue qui a vaincu

pour eux, et qui se trouvent comme perdus au milieu d'une immense population imbue d'idées libérales, ne peut en imposer long-temps ; et ce serait un mauvais calcul que de laisser appercevoir des prétentions dominatrices : l'extinction de tous les partis est la seule chose qui lui convienne, et qui convienne à tout le monde.

C'est dans la Charte-Constitutionnelle qu'il faut chercher le salut commun ; elle contient assez de garanties pour nous sauver tous, si nous ne souffrons pas qu'elle soit entamée : mais il faut pour cela que la vérité puisse parvenir aux oreilles du Souverain, et qu'il ne permette point à ses flatteurs de le faire dévier des dispositions de cette loi fondamentale qui est son propre ouvrage ; il faut que les deux chambres continuent à déployer le caractère qu'elles

ont déjà montré dans quelques occasions ; il faut que les nouvelles élections qui devront avoir lieu , ne soient point le fruit de l'intrigue et de l'astuce. Les vrais patriotes , c'est-à-dire , ceux qui ont combattu pour la défense de leur patrie, de leurs foyers , sont partout en immense majorité ; il ne tient qu'à eux d'avoir une bonne représentation nationale ; ils n'ont qu'à porter des citoyens connus par leur antique probité , des pères de famille , des acquéreurs de domaines nationaux , des hommes intéressés de toute manière à ce que la nation ne soit point avilie , à ce que ni l'anarchie , ni le despostisme ne puissent se relever.

Loin de moi toute pensée qui pourrait fournir le moindre prétexte à de nouveaux troubles , je me plains au contraire amèrement de ceux qu'on tend à susciter ;

en formant de nouveaux partis ; il est certain qu'il n'y en avait plus aucun lors de la déchéance de Napoléon, il est certain qu'il y en a maintenant ; et assurément ce ne sont pas les anciens républicains qui les ont excités ; ce ne sont pas eux qui remplissent les journaux de diatribes contre eux-mêmes ; ce ne sont pas eux qui font colporter des écrits incendiaires contre la Charte-Constitutionnelle qui est leur garantie ; ce ne sont pas eux qui conseillent à Sa Majesté d'éluder l'accomplissement des promesses qui leur sont favorables, et de manquer à sa parole Royale.

Pourquoi, au mépris de cette parole, continue-t-on à distinguer, distingue-t-on plus formellement que jamais ceux qui sont demeurés attachés à la personne du Roi, de ceux qui sont demeurés attachés au sol de la patrie? Cette distinc-

tion était naturelle, lorsque les uns étaient en guerre contre les autres; mais elle aurait dû s'effacer lorsque les premiers ont repassé le bras de mer qui les séparait de nous; lorsqu'ils ont remis le pied sur leur terre natale. Prétendent-ils donc rentrer en conquérans, ceux qui n'ont été pour rien dans la crise qui vient de s'opérer? Croient-ils nous ramener à l'époque de 89, comme si la raison pouvait rétrograder? Espèrent-ils nous faire proclamer que toute la révolution n'est qu'un amas de forfaits, lorsqu'elle n'en offre pas d'autres que ceux dont ils sont la cause première? Ce sont toujours les défenseurs du sol qui forment le corps impérissable de la nation, de cette nation puissante et victorieuse depuis tant d'années. Ils n'entendent pas qu'on touche à leurs lauriers, sinon pour les partager fraternellement,

si l'on s'en croit digne, mais non pour les flétrir.

Qui est-ce qui a fait supporter si long-temps la tyrannie de Napoléon? C'est qu'il avait exalté l'orgueil national. Avec quel dévouement ceux-même, qui le détestaient le plus, ne l'ont-ils pas servi? C'est le désespoir seul qui a pu faire abandonner ses aigles; son caractère en a imposé jusqu'au dernier moment; et dans sa détresse, il a encore traité d'égal à égal avec les alliés, qui nous dictaient des lois dans Paris.

Le droit de succession est compté pour peu de chose parmi les peuples belliqueux; ceci n'est point une théorie, c'est un fait. Dans les premiers momens de notre monarchie, la couronne n'était pas toujours déférée à l'aîné des enfans, mais à celui qui paraissait le plus propre à commander les armées; la nature

semble avoir mis dans le cœur des hommes un entraînement particulier vers la gloire militaire ; elle électrise les nations entières jusques dans le moindre hameau : vous faites couler des larmes d'attendrissement, en racontant un simple fait d'armes honorable pour la nation ou pour une famille : pourquoi le peuple français aimait-il tant ses Rois ? C'est qu'il les regardait comme les soutiens et les protecteurs nés de sa gloire ; c'est qu'il s'était accoutumé à considérer son prince comme le plus vaillant des chevaliers.

La masse du peuple ne connaît pas les généalogies, et ne discute point les droits d'hérédité, elle ne prend part aux querelles de ceux qui la gouvernent, à leur conduite privée, à leurs crimes politiques même, qu'autant que cela touche à ses propres intérêts : dans son

instinct, elle juge qu'on a le droit de la gouverner, quand on la gouverne bien, et qu'on le perd, quand on la gouverne mal : celui qui la rend heureuse est toujours assez légitime, ou assez-tôt légitimé. Les Romains oublièrent bien vîte les premières années d'Auguste, parce que l'Empereur se hâta de faire succéder un gouvernement paternel aux horreurs commises par le Triumvir : les Anglais respectent encore la mémoire de l'usurpateur despote Guillaume-le-Conquérant, parce qu'il en fit un plus grand peuple; ils mettent le capricieux et sanguinaire Henri VIII au nombre de ceux qui ont le plus contribué à leur prospérité, parce qu'il les affranchit du joug de la cour de Rome; ils honorent Cromwel qui avait envoyé leur souverain légitime à l'échafaud, parce que le protecteur sut mieux ré-

gner que le Roi ; tandis que peu après, ils chassèrent encore leur nouveau Roi légitime, Jacques II, pour mettre à sa place un nouvel usurpateur. Les Français applaudirent à l'usurpation de Pepin-le-Bref sur les Mérovingiens, et ensuite à celle d'Eudes et de Hugues-Capet sur les descendans de Charlemagne ; parce que les nouveaux princes gouvernèrent mieux que ceux qu'ils avaient détrônés. La France avait déjà souscrit à l'usurpation de Napoléon ; elle lui aurait même confirmé le nom de Grand, que ses flatteurs s'étaient trop pressés de lui donner, sans la déloyauté et l'extravagance de ses dernières expéditions ; et cette même nation sera peut-être plus rigoureuse aujourd'hui envers son prince légitime, parce qu'on croit toujours avoir droit d'attendre plus de celui qui vient, que de celui qu'on force

de quitter. Quand on a chassé quelqu'un pour occuper sa place, on prend l'engagement tacite de faire mieux que lui.

Il est des personnes que le nom seul de liberté épouvante, parce qu'ils en jugent sur la révolution, sans penser que cette révolution, au contraire, a été un despotisme continuel. Hélas! l'histoire entière du monde nous offre à peine quelques pages qui soient consacrées à décrire les effets de la véritable liberté; cette histoire n'est bien plutôt que le tableau monotone de l'éternel abus du pouvoir: les peuples n'y figurent que comme les instrumens et les victimes de l'ambition de leurs chefs: on n'y voit que des princes qui font combattre leurs sujets pour leurs intérêts privés, des Rois qui sont eux-mêmes régicides et parricides; des prêtres qui excitent au carnage et qui dressent des

bûchers de temps à autre. Seulement on remarque les généreux efforts de quelques hommes intrépides, qui se dévouent pour délivrer leurs compatriotes de l'oppression : s'ils réussissent, on les nomme des héros ; s'ils échouent, on les nomme des factieux.

Cette révolution, qui, de près, nous paraît si terrible, que sera-t-elle dans les annales du monde ? Que sont les événemens dont nous avons été témoins, auprès de l'invasion des Barbares dans l'empire Romain ? Que sont-ils auprès des massacres qu'a occasionnés la découverte du Nouveau Monde ? Que sont-ils auprès des guerres d'extermination, qui ont tant de fois dépeuplé dans l'Asie des contrées plus grandes que l'Europe entière ? Mais nous ne voyons dans le monde que le point imperceptible que nous y occupons. Nous ressemblons à

un peuple de fourmis qui s'imagine voir la dissolution de l'Univers, parce qu'un passant a marché, sans y prendre garde, sur leur habitation. Eh bien! ces grandes catastrophes furent-elles l'effet de la liberté ou celui de l'ambition?

Dans l'état de nature, l'homme n'est cruel que par besoin; dans l'état de société, il l'est par caprice, pour satisfaire ses fantaisies, et les passions qui naissent en foule de sa communication avec ses semblables.

Ce n'est pas, sans doute, que je veuille donner la préférence à l'état de nature; mais l'état social est susceptible d'une infinité de gradations, dont l'un des extrêmes serait celui d'un isolement total, et l'autre celui d'un despotisme absolu.

Or, ces deux extrêmes sont également vicieux et se confondent dans leurs ré-

sultats ; car dans l'un et l'autre cas, il est évident, et l'expérience démontre, qu'il ne peut y avoir ni lumières, ni industrie, ni prospérité nationale. Il y a donc un problême à résoudre, c'est celui de trouver entre ces deux extrêmes le point où il convient de s'arrèter, c'est-à-dire, de distinguer quels sont les caractères d'une juste liberté et ceux d'un pouvoir légitime.

Mais où trouverons-nous en ce genre la mesure du bien et du mal ? Est-ce dans le seul raisonnement, dans les autorités que fournissent les écrivains, ou enfin dans l'expérience ? L'insuffisance du simple raisonnement est assez prouvé, comme je l'ai déjà remarqué par les écarts qu'il nous a fait commettre dans tous les genres.

La nature a ses lois morales aussi bien que ses lois physiques, et les unes ne

sont pas plus faciles à deviner que les autres : c'est à l'expérience qu'il appartient de nous en instruire, et c'est sur elle seule comme base, que nous pouvons établir des principes et des raisonnemens solides.

L'homme de la nature n'a aucun frein, non plus que les autres animaux : il rapporte tout à ses besoins physiques ; mais nous ne considérons ici que l'homme social : nous partons de la supposition qu'il habite avec ses semblables, et que l'état le plus desirable pour lui est celui d'une société bien organisée, où l'on se prête des secours mutuels ; de manière que ce que nous avons à chercher est ce qui doit constituer cette société, pour qu'elle parvienne au dégré de prospérité dont elle est susceptible.

Nous sentons que ce *maximum* de

prospérité ne peut se trouver dans l'isolement absolu des hommes, puisque les premiers secours, ceux même qu'une mère doit à ses enfans, leur manqueraient : ainsi cet état de choses non seulement n'atteint point le but, mais est même absolument impossible. Il est donc déjà démontré que l'état de civilisation le plus désirable, exige le sacrifice d'une portion de la liberté naturelle.

Mais l'expérience démontre aussi, que sous un despotisme absolu qui est l'autre extrême, les lumières s'éteignent insensiblement, les arts cessent d'être cultivés, l'émulation disparaît, chacun devient indifférent à la gloire nationale et à la prospérité publique; de sorte que l'agriculture, le commerce et la population s'anéantissent graduellement.

C'est donc entre la liberté absolue et le pouvoir absolu qu'existe le *maximum* cherché de la prospérité nationale; c'est-à-dire, qu'il faut nécessairement pour l'obtenir, que d'une part la liberté soit renfermée dans de certaines bornes, et que de l'autre, le pouvoir soit limité. Or, c'est cette liberté ainsi restreinte que je nomme *liberté sociale*, et ce pouvoir tempéré que je nomme *pouvoir légitime*.

Donc, il faut que parmi les citoyens, les uns renoncent à leur chimère de liberté absolue, et les autres à leur prétention insoutenable de pouvoir illimité. Il faut que, de part et d'autre, on fasse un généreux abandon de ce qui ne peut que nuire à cet état de prospérité qui doit être le vœu de tous. C'était par ces réflexions, sans doute,

qu'il fallait commencer la révolution, et la révolution n'aurait pas eu lieu.

Pour fixer d'une manière précise le point où il convient de s'arrêter entre les deux extrêmes dont nous avons parlé, il faudrait connaître l'état de sociabilité le plus parfait, ce dont personne ne peut se flatter; mais il suffit qu'on puisse en juger à peu près, pour constater l'existence du principe qu'un pareil état de choses ne peut se concilier ni avec une liberté indéfinie, ni avec un pouvoir absolu.

L'état social peut s'organiser de diverses manières, et recevoir une infinité de modifications; car l'expérience prouve qu'il peut prospérer, soit dans une monarchie convenablement mitigée, soit dans un gouvernement populaire convenablement balancé; et mon objet n'est pas de me livrer à des re-

cherches difficiles, sur lesquelles on s'est si souvent égaré : seulement on voit que la question est susceptible de diverses solutions, suivant la nature du gouvernement de chaque pays, et qu'il y a beaucoup de points qui doivent être communs à tous : comme la législation civile et criminelle d'une force publique, d'une administration financière, d'établissemens pour l'instruction de la jeunesse.

Quoiqu'il ne soit pas possible de fixer théoriquement les limites des différens pouvoirs, on voit qu'ils n'en doivent pas moins tous être créés dans le but de la plus grande prospérité nationale, et que parconséquent les distinctions et les priviléges ne doivent être admis dans l'organisation, qu'autant qu'ils tendent à remplir cet unique objet : ce sont des rouages destinés à faire mou-

voir la machine, mais qui ne sont pas là pour eux-mêmes, et qu'on doit même éliminer, lorsqu'ils ne font que compliquer le mécanisme et augmenter les frottemens. De quelle importance que soit l'une quelconque de ces pièces, fût-elle même comme le grand ressort dans une montre; il serait absurde de dire que c'est la montre qui est faite pour le ressort, et non pas le ressort pour la montre. C'est ici l'application de l'apologie des membres et de l'estomac; les membres ne sont point faits pour l'estomac, ni l'estomac pour les membres, mais tous sont faits pour l'organisation générale de la machine humaine.

Mais, dira-t-on, quoique nous sachions que le *maximum* de la prospérite nationale est le grand et unique but que nous devons nous proposer; si nous

ne connaissons pas précisément en quoi consiste ce *maximum*, comment l'atteindrons-nous? Quelles routes devons-nous prendre pour y arriver ? Et quand nous aurons découvert ces routes, comment déterminerons-nous chacun à les suivre ?

A cela je réponds que c'est avec le progrès des lumières qu'on parviendra successivement à découvrir ces routes, et qu'on déterminera chacun à les suivre par la formation d'un esprit national.

La science du gouvernement se perfectionne insensiblement, comme toutes les autres, par l'expérience de la méditation. Dès que tout le monde cherchera de bonne foi ce qui convient le mieux à la grande famille, chaque jour ajoutera aux connaissances de la veille; on cessera de marcher dans le vague,

et tous à l'envi apporteront leur tribut d'intelligence et de zèle à la masse commune.

Mais quel sera le grand mobile de tous ces efforts individuels; qu'est-ce qui leur donnera cette tendance uniforme vers un même but? Ce ne peut être évidemment qu'une noble et forte passion; et cette passion ne peut être que l'amour de la patrie. Il faut donc faire naître cet amour, il faut créer un esprit national; c'est-là ce qui nous manque, à tel point qu'à peine pouvons nous en faire l'idée : Personne pour ainsi dire, ne comprend chez nous comment on peut sacrifier son intérêt propre à l'intérêt général, s'oublier soi-même pour le salut et la gloire de son pays : on ne croirait peut-être pas à la possibilité de son existence, si l'histoire des peuples anciens ne nous

en donnait la preuve, et si nous ne le voyons exister encore à un haut degré, chez quelques nations voisines.

En Angleterre, toutes les fortunes particulières sont liées à la fortune publique. Chacun est puissamment intéressé à ce que celle-ci n'éprouve jamais d'ébranlement sensible; par conséquent, la grande majorité de la nation est nécessairement pour le gouvernement, et le parti de l'opposition ne peut être que très-faible; il n'est là que pour tenir tout le monde en haleine et rendre les discussions plus piquantes et plus approfondies. Voilà pourquoi il y a en Angleterre un esprit national.

Il n'en est pas de même en France: les fortunes individuelles, étant des portions même du sol, se trouvent plus détachées les unes des autres, plus indépendantes de la direction générale

des affaires, lesquelles peuvent péricliter jusqu'à un certain point, sans altérer les propriétés foncières, où réside la fortune publique. Voilà pourquoi il y a plus d'isolement en France, plus d'égoïsme, peu ou point d'esprit national : et cependant il en faut un, car il n'y a que les grandes passions qui fassent les grandes nations. Chez l'une, c'est la passion de la liberté; chez une autre, c'est celle des conquêtes; chez une autre encore, le fanatisme religieux; chez nous, ce doit être l'amour du sol qui nous a vus naître.

La France et l'Angleterre ne sauraient se régir de la même manière relativement à l'esprit national, qui doit être différent pour les deux pays. L'Angleterre, toute commerçante, doit se régir par le calcul et le goût des entreprises hazardeuses. La France doit

se régir par l'amour de son territoire. L'Angleterre met son point d'honneur à se considérer comme le point central des grandes spéculations maritimes qui unissent toutes les nations; la France doit mettre le sien à profiter des dons que la nature lui a prodigués chez elle-même. Nous devons nous énorgueillir de nos richesses propres, nous y affectionner, nous attacher à les répandre uniformément par la facilité des communications intérieures, sans prétendre rivaliser avec nos voisins sur un élément, dont leur position géographique, et le système d'équilibre des puissances de l'Europe, semblent leur adjuger pour longtemps la suprématie. Il vaut mieux se borner à multiplier et améliorer les productions du sol, que de nous livrer à un commerce étranger, que nous ne pouvons jamais

faire que d'une manière subalterne et précaire, sous le bon plaisir des Anglais, qui chercheront toujours à nous y faire éprouver toutes les avanies possibles.

Tel doit donc être le caractère de l'esprit national, qui convient au peuple français ; c'est l'amour de la grande propriété territoriale, qui renferme toutes les propriétés particulières, l'amour du sol pris collectivement, son intégrité, son perfectionnement, son indépendance politique : la disposition des esprits nous porte naturellement vers ce but commun. Les Français ont toujours été extrêmement forts chez eux ; et il est aussi difficile aux étrangers de s'y maintenir qu'il est difficile au Français de s'établir solidement loin de leurs foyers.

Si nous adoptons une fois ce principe

pour notre régulateur politique, nous aurions apporté un grand remède à cette inconstance, à cette mobilité qui tient plus aux circonstances locales qu'au caractère volage qu'on attribue ordinairement aux Français. Les Français ne sont pas plus volages que les habitans des autres pays, et la révolution a bien prouvé qu'ils sont susceptibles d'une grande constance et d'une grande ténacité dans leurs entreprises, quand ils ont devant les yeux un objet digne de leur ambition. Ils ne se disséminent en petites passions que parce qu'on ne leur en offre pas une grande qui les fixe tous, et qui réunisse en faisceaux leurs forces individuelles.

Puis donc qu'il est prouvé par expérience que l'esprit national n'est point un être métaphysique et absurde, c'est à le faire naître que le gouver-

nement doit s'appliquer; c'est à en rassembler les élémens et les mettre en œuvre. Les élémens de l'esprit national sont l'honneur, la sensibilité, l'urbanité que semblent inspirer le climat et toutes les qualités par lesquelles la nature a voulu distinguer les peuples les uns des autres. L'art de mettre en œuvre ces élémens consiste dans une législation, une éducation, des institutions appropriées au but qu'on se propose.

Je suis loin de pouvoir approfondir tous ces objets. Je m'attacherai seulement ici au point principal, l'honneur, qui est à proprement parler le grand levier avec lequel on remue les nations, et surtout la nation française.

Nous devons peut-être la plus grande partie de nos malheurs à un simple équivoque, à un abus de mots, au défaut de la distinction qui existe entr

l'*honneur* et les *honneurs;* cependant qu'y a-t-il de commun entre ces deux choses ?

L'homme est le principe de tout ce qui se fait de grand dans le monde, les honneurs un simple signe de la faveur, et plus souvent la marque de l'intrigue ou d'une vile complaisance plutôt que du mérite réel. L'honneur excite une généreuse émulation; les honneurs une basse jalousie : ceux-ci rendent indifférent sur les intérêts du gros de la nation, dont ils distinguent et isolent celui qui en est revêtu. L'honneur de chaque citoyen, au contraire, n'est qu'une émanation, un portion de l'honneur national.

Tout ce qu'on peut dire de plus favorable à ce qu'on nomme les *honneurs*, c'est qu'ils ne sont précisément pas incompatibles avec le véritable honneur; mais un homme taré, flétri, deshonoré dans

l'opinion, peut réunir sur sa personne tous les titres, toutes les dignités, toutes les décorations, tous les honneurs; tandis qu'un homme modeste, plein de probité, de vertus, de talens, du véritable honneur enfin, peut n'avoir aucune de ces distinctions qu'on nomme *les honneurs*. L'honneur est inhérent à celui qui a su l'acquérir; on se dépouille des autres en ôtant son habit.

Mais malheureusement, aux yeux du vulgaire, ceux-ci dispensent souvent de l'autre, dont ils sont réputés le signe représentatif; c'est une fausse monnaie qu'on a souvent vu passer pour meilleure que celle même qui est de pur aloi : dès-lors la fraude est encouragée; on néglige la chose même pour le signe, et il n'y a plus qu'à perdre pour les gens de bonne foi.

Sans doute c'est un grand avantage

pour une nation de pouvoir payer avec une branche de chêne ou de laurier, avec des croix ou des rubans, les plus importans services qu'on puisse lui rendre; mais, si ces distinctions deviennent le prix de la cotterie, de l'espionnage, de services plus honteux encore, de quelle utilité pourront-elles être bientôt pour cette nation? Qui voudra se dévouer aux plus pénibles travaux, aux plus dures privations pour les obtenir? Qui ira les chercher dans les camps, si on peut les ramasser à pleines mains dans une antichambre?

Cependant, lorsque ces décorations sont devenues à ce point communes et triviales, que ce n'est plus même aux yeux du vulgaire un honneur de les avoir, mais seulement un déshonneur de ne les avoir pas, ceux qui les méprisent le plus se trouvent obligés souvent de les

postuler humblement, d'intriguer pour les obtenir, et c'est ainsi que les honneurs factices finissent par tuer le véritable honneur, par produire l'avilissement et la démoralisation, lorsqu'ils devaient élever et épurer les âmes : ils substituent la vanité à la grandeur; la patrie n'est plus rien au milieu de ces hochets, il n'y a plus d'aliment pour l'émulation, et les siècles s'écoulent sans qu'il reste aucun souvenir de ces innombrables puérilités.

Mais, comment rétablir le véritable honneur dans ses droits, et réduire à leurs justes valeurs tant de distinctions parasites? C'est en laissant circuler librement la vérité, il n'en faut pas davantage; alors, au lieu de cette multitude de faits controuvés que sont intéressés à faire croire ceux qui courent après les honneurs pour les accaparer, nous sau-

rons ce que les faits ont de réel : éclairés par la faculté de les discuter et de les démentir, ils seront dépouillés de l'exagération et des fausses couleurs qui les altèrent ; et l'imposture déjouée ne viendra pas s'emparer des récompenses qui doivent appartenir au mérite seul. Alors la justice hautement rendue à celui-ci le développera de plus en plus ; ses réclamations n'étant plus étouffées par le crédit et la jactance, chacun fera ses efforts pour gagner l'estime de ses compatriotes, sans craindre de s'en voir frustrer par un charlatanisme effronté ; ses facultés s'agrandiront par l'espoir de la considération publique, et il s'empressera de suivre les routes tracées à toutes les classes de citoyens pour la plus grande prospérité nationale.

Nous avons déjà vu que c'est par la propagation des lumières que l'on peut

parvenir à découvrir successivement ces routes : ainsi la libre circulation de la pensée doit rendre ces deux services à-la-fois, de faire connaître les meilleures choses et les meilleurs hommes, en tarissant les sources de l'erreur et des intrigues. Tels doivent être les effets naturels de la liberté de la presse ; les effets tout contraires auront nécessairement lieu, si elle demeure comprimée[6].

On cherche une division de pouvoirs, qui, au lieu de se combattre perpétuellement, s'unissent au contraire pour tendre toujours au même but. Ces pouvoirs seraient le pouvoir d'*opinion*, et le pouvoir d'*action*. Le premier cherche les routes qui mènent vers la prospérité ; le second dirige par ces routes tous les efforts particuliers, organisés entre ses mains. Qu'importe une légère agitation qui n'a pour objet que de trouver ce qui

est utile? L'agitation dangereuse n'est jamais que celle que les factions produisent : et quelle faction peut-il y avoir, si chacun est animé du même esprit, si les distinctions ne sont plus l'ouvrage du caprice, mais celui d'un discernement juste, éclairé par l'analyse des faits; si chacun reconnaît la nécessité d'un pouvoir, et du sacrifice d'une portion de sa liberté? Or, nous sommes assez mûris par l'expérience, pour être bien pénétrés de ces maximes; et s'il reste encore quelques individus engoués de vieux préjugés à cet égard, ou heurtés à leurs opinions exagérées, ils se trouveront tellement noyés dans le nombre de ceux qui sont fatigués de révolutions, qu'ils rougiront bientôt de leur rôle absurde. Il ne faut pour cela que la volonté du prince, c'est la mère abeille dans une rûche; on le suivra partout, dès qu'il

aura donné le signal, et qu'on saura qu'il veut le bonheur commun, sans faire acception de personne; je l'avoue, de semblables principes sont loin de la sombre maxime, *divisez pour régner*. Puissent donc mes concitoyens ne voir dans ces réflexions rapides que le désir sincère de prévenir toute réaction nouvelle, de leur inspirer ces sentimens nobles, cette bienveillance universelle qui porte à ne pas exiger des autres plus qu'on ne serait, peut-être, capable de faire soi-même! Puissent-ils sentir la nécessité d'immoler l'orgueil individuel qui divise tout à l'orgueil national qui réunit tout; de ne pas se croire supérieur aux autres par leur nature, mais seulement par leur position dans l'ordre social; de comprendre que le vrai but du Gouvernement est d'entretenir l'harmonie entre tous les corps; que les distinctions inu-

tiles sont toujours odieuses ou ridicules, et subversives de l'émulation; que c'est à ce même ordre social que doivent se rapporter tous les efforts particuliers; qu'il est susceptible d'une infinité de formes différentes, entre lesquelles les avantages et les défauts sont partagés; que toutes exigent l'exercice d'un pouvoir quelconque, et par conséquent le sacrifice d'une portion de liberté! Puissent-ils sentir enfin qu'il vaut mieux supporter quelques inconvéniens, que de prétendre à une perfection, qui, dans la pratique est une chimère, et dont la théorie est trop incertaine; que ce qu'il y a de plus utile en morale, est d'apprendre à se contenter de son sort, et que la nature, pleine de sagesse, a établi entre les hommes une sorte de compensation qui fait que l'inégalité des conditions est presque toujours plus apparente que réell.

Quant à vous, Ministres, qui jouissez de la confiance de Sa Majesté, vous la méritez sans doute par vos lumières et votre dévouement pour sa personne sacrée ; mais vous ne savez pas lui faire des amis : vous travaillez sans cesse à désunir ceux que vous devriez chercher à rapprocher ; vous exaspérez de plus en plus des hommes qui ne veulent que la concorde ; vous ne faites pas savoir au Prince, que dans le cœur d'un Roi, les intérêts de la grande famille doivent l'emporter sur toutes les affections privées. Avez-vous déjà oublié que Napoléon n'est tombé de si haut, que parce qu'il n'a jamais voulu permettre qu'on lui dît la vérité, ni qu'on la dît à la Nation française? Est-il de la dignité du Prince de chicaner sur quelques expressions obscures de la charte constitutionnelle, comme s'il en était déjà au regret

de nous l'avoir donnée? et dans le cas d'un doute, ces expressions qui sont de lui, ne doivent-elles pas toujours être interprêtées de la manière la plus libérale? Un Roi ne doit-il pas aller au-delà plutôt que de rester en-deçà de ce qu'il a promis? et ne devriez-vous pas lui rappeler sans cesse ce passage sublime de la proclamation de son aïeul Henri IV, n'étant encore que Roi de Navarre :

Qui peut dire du Roi de Navarre qu'il ait jamais manqué à sa parole?

NOTES.

1 Il ne faut que voir dans le Moniteur, à cette époque, les adresses des sections de Paris pour en être convaincu.

Les plus zélés partisans de Louis XVI ne peuvent disconvenir que ce ne fut au moins un Roi faible; mais un Roi faible est souvent aussi dangereux qu'un Roi méchant : celui-ci fait le mal par lui-même, et l'autre le laisse faire par tous ceux qui l'entourent.

Le public est trompé par ceux qui affectent de dire que Louis XVI n'a été condamné qu'à une très-petite majorité ; c'est donner une idée entièrement fausse de ce qui a eu lieu réellement, car c'est faire présumer qu'il n'a été reconnu coupable que par cette petite majorité, tandis qu'au contraire il a été déclaré tel à la presque unanimité : ce n'est que pour l'application de la peine qu'il y a eu diversité dans les opinions par des considérations politiques.

Les émigrés disent, pour excuser le Roi, et pour s'excuser eux-mêmes, qu'il n'était pas libre, et que par conséquent il a pu violer des lois qu'on l'avait contraint d'accepter. Je demande seulement si nous étions plus libres que lui ? Quels sont donc les coupables ? Cè sont ceux qui ont commencé la révolution, c'est-à-dire, ceux qui nous accusent.

On n'attaque d'abord que ceux qui ont voté la peine capitale, pour n'avoir pas affaire à trop de monde en même-temps ; mais une fois qu'on se sera défait de ceux-ci, les autres, qui ont voté la réclusion ou le bannissement, ou d'autres peines plus flétrissantes que la mort ; tous ceux, en un mot, qui ont déclaré la culpabilité, croient-ils en être quittes ? Viendront ensuite tous ceux qui ont signé les adresses de provocation, d'adhésion, de félicitation, c'est-à-dire, plus de deux millions de citoyens, dont les familles seront proscrites. Après ceux-là, ce seront les acquéreurs de domaines nationaux, puis les nobles non émigrés, et enfin les défenseurs de la patrie, auxquels on fera un crime irrésistible d'avoir porté les armes contre leur Souverain légitime ; c'est-à-dire, que la France entière sera couverte de proscrits et d'ilotes. De bonne foi, croit-on que ceux qui ont vaincu

l'Europe se laisseront avilir à ce point ? Et a-t-on déjà oublié ce que c'est que le réveil d'un peuple opprimé ?

2 Des quidams, se disant anciens membres du parlement de Paris, font circuler clandestinement, contre la charte constitutionnelle, de très-humbles remontrances manuscrites qui sont le comble du ridicule, du délire, et de l'insolence contre la Majesté Royale. Ces Messieurs y parlent déjà, comme des énergumènes, de vengeances, d'échafauds, de leur procureur général, de la restitution des domaines nationaux, de la nécessité d'une religion catholique, de l'intolérance absolue. On se croit transporté au règne de Charles IX. Le Parlement ferait mieux de se souvenir et de laisser oublier aux autres, s'il se peut, que c'est lui qui a jeté le brandon de la discorde, en demandant la convocation des Etats-Généraux.

Le Parlement se vante beaucoup dans cet écrit de son antique fidélité pour ses Rois ; c'est supposer que nous n'avons aucune connaissance de l'histoire. Le Parlement, comme tous les autres corps, a toujours cédé à l'empire des circonstances. N'est-ce pas lui, qui, lorsque Charles VI fut tombé en démence, rendit ce fameux arrêt, que M. de

Boulainvilliers appelle *la honte éternelle du Parlement de Paris*, qui bannit à perpétuité du Royaume Charles VII, alors Dauphin, souscrivant au traité de Troye, par lequel, à l'exclusion de ce prince, on reconnaissait le roi d'Angleterre, Henri V, pour héritier de la couronne de France? N'est-ce pas encore ce même Parlement de Paris, qui, par son arrêt du 5 mars 1590, proscrivit Henri IV, qui venait déjà d'être proscrit par un décret de la Sorbonne?

Le président Hénaut n'avait garde de rapporter dans son Abrégé chronologique de pareils faits, qui compromettaient trop l'honneur de sa compagnie; mais ils sont consignés dans toutes les autres histoires, et prouvés par pièces authentiques.

3 « Pense-t-on, dit-il ailleurs, que c'est un » crime de tuer un tyran avec lequel on aura quel- » que liaison d'amitié? Au moins, n'est-ce pas » ainsi qu'on en pense parmi les Romains; ils sont » persuadés, au contraire, que c'est la plus belle » action qu'on puisse faire ».

J'avoue pour mon compte que je ne suis pas si républicain que Cicéron.

4 *Comment qu'il aille*, lui fait dire Plutarque, *un Roi est toujours de sa nature une bête ravissante et qui vit de proie, et si n'y eut oncques Roi, tant fût-il loué et estimé, qui méritât d'être comparé à un Epaminondas, un Périclès, un Thémistocle, ni à un Marcus-Curius, ou à un Amilcar surnommé Barca.*

5 Voyez, dans la Bible, le livre des Rois, et particulièrement ce qui regarde le prophête Samuël et le prophête Jehu.

Je regrette de me voir contraint à faire ces détestables citations : il faut bien montrer à ces messieurs que notre justification est dans leurs livres, mais certainement ils ne retrouveront la leur nulle par

Les prêtres ont toujours cherché à profiter de la crédulité des peuples, pour opprimer les Rois. Quelles humiliations les Papes n'ont-ils pas fait subir à toutes les têtes couronnées ! et comment tout le sang des Bourbons ne s'indigne-t-il pas au souvenir de la pénitence ignominieuse infligée au grand Henri par l'évêque de Rome ? Existe-t-il une histoire plus scandaleuse, sous tous les rapports, que celle des vicaires de J. C. ? Que de

guerres de religion n'ont-ils pas fait entreprendre? N'est-ce pas à eux qu'on doit les Croisades, l'Inquisition, la S. Barthelemi? N'étaient-ce pas les prêtres qui attisaient en chaire les fureurs de la ligue? Ne sont-ce pas eux qui ont mis frère Jacques-Clément au nombre des saints? N'est-ce pas la Sorbonne, qui, la première, proscrivit Henri IV? Ne trouve-t-on pas enfin des noms de Moines et de Jésuites dans tous les complots formés contre les Souverains? Le fanatisme et l'hypocrisie ont fait répandre plus de sang sur la terre, que toutes les guerres politiques ensemble. Faut-il donc s'étonner que ces tartuffes soient si opposés à tout ce qui peut démasquer leurs turpitudes, et tirer les peuples de la stupidité dans laquelle ils les retiennent? Jugez, disent-ils, par la révolution des effets de cette orgueilleuse philosophie qu'on oppose à la religion? On pourrait leur répondre, jugez par la révolution de l'avarice sacerdotale, qui a mieux aimé commettre tant de crimes, que de venir au secours de l'Etat. La bonne philosophie n'a jamais été opposée à la bonne religion; mais les mauvais prêtres le sont également à l'une et à l'autre; ils ne veulent que du sang et de l'argent.

« La non-liberté de la presse prive le public d'une de ses plus grandes jouissances, celle d'apprendre la vérité avec certitude; on la lui dirait officiellement qu'il ne la croirait pas, ou qu'il croirait qu'on lui en cache la moitié, si on l'empêche d'en être informé par une voie libre; la non-liberté de la presse est, comme on l'a dit, et comme nous l'éprouvons tous les jours, le privilége exclusif que l'on se réserve de dénigrer, de déchirer, de diffamer qui l'on veut, sans que celui qu'on tue moralement, ait seulement la permission de se plaindre. »

Dans un de ces pamphlets qui paraissent écrits sous la dictée des furies, on suggère au Roi un moyen fort ingénieux d'échapper d'un même coup à toutes les obligations que S. M. a cru devoir contracter envers le peuple français, pour remonter sur le trône de ses pères, c'est de déclarer qu'il *a dit*, mais qu'il n'a pas *promis*. Il faut convenir que ce tour de passe-passe aurait fait honneur au génie du révérend père Escobar; et c'est à un Roi de France, à un Bourbon, à un fils de S. Louis et de Henri IV, qu'on ose proposer de jouer ce rôle ignoble à la face des nations!

PIÈCES JUSTIFICATIVES.

Louis XVIII aux Français.

Le moment est enfin arrivé, où la divine Providence semble prête à briser l'instrument de sa colère : l'usurpateur du trône de S. Louis, le dévastateur de l'Europe éprouve à son tour des revers ; ne feront-ils qu'aggraver les maux de la France, et n'osera-t-elle renverser un pouvoir odieux que ne protègent plus les prestiges de la victoire ? Quelles préventions ou quelles craintes pourraient aujourd'hui l'empêcher de se jetter dans les bras de son Roi, et de reconnaître dans le rétablissement de sa légitime autorité le seul gage de l'union, de la paix et du bonheur que ses promesses ont tant de fois garanti à ses sujets opprimés ?

Ne voulant, ne pouvant tenir que de leurs efforts, le trône, que ses droits et leur amour seul peuvent affermir, quels vœux seraient contraires

à ceux qu'il ne cesse de fournir ? Quel doute pourrait-on élever sur des intentions paternelles ?

Le Roi a dit dans ses déclarations précédentes, et il réitère l'assurance que les corps administratifs et judiciaires seront maintenus dans la plénitude de leurs attributions, qu'il conservera les places à ceux qui en sont pourvus et qui lui prêteront le serment de fidélité, que les tribunaux dépositaires des lois s'interdiront toutes poursuites relatives à ces temps malheureux, dont son retour aura scellé pour jamais l'oubli.

Proclamation de Monsieur, frère du Roi.

Nous, Charles-Philippe de France, fils de France, Monsieur, comte d'Artois, Lieutenant-Général du Royaume, etc., etc., etc., à tous les Français, salut :

Français, le jour de votre délivrance approche : le frère de votre Roi arrive parmi vous : c'est au milieu de la France qu'il veut relever l'antique bannière des lys, et vous annoncer le retour du bonheur et de la paix, sous un règne protecteur des lois et de la liberté publique.

Plus de tyrans, plus de guerre, plus de cons-

cription, plus de droits-réunis; qu'à la voix de votre Souverain, de votre père, vos malheurs soient effacés par l'espérance; vos erreurs par l'oubli; vos discussions, par l'union dont il veut être le gage.

Les promesses qu'il vous renouvelle solennellement aujourd'hui, il brûle de les accomplir, et de signaler par son amour et ses bienfaits le moment fortuné, qui, en lui ramenant ses sujets, va le rendre à ses enfans.

Réponse du Roi, au Prince régent d'Angleterre.

Je prie Votre Altesse Royale d'agréer les plus vives et les plus sincères actions de grâces pour les félicitations qu'elle vient de m'adresser; je lui en rends de particulières pour les attentions soutenues dont j'ai été l'objet, tant de la part de Votre Altesse Royale, que de celle de chacun des membres de votre illustre maison. C'est aux conseils de Votre Altesse Royale, à ce glorieux pays, et à la confiance de ses habitans, que j'attribuerai toujours, après la divine Providence, le rétablissement de notre maison sur le trône de ses ancêtres, et cet

heureux état de choses qui promet de fermer les plaies, de calmer les passions, et de rendre le repos et le bonheur à tous les peuples.

Réponse de Monsieur, frère du Roi, au Sénat.

Je remercie le Sénat de ce qu'il a fait pour le bonheur de la France, en rappelant son Souverain légitime. Le Roi et sa famille sacrifieront leurs jours au bonheur des Français; il ne peut y avoir parmi nous qu'un sentiment : tout le passé est oublié; nous ne sommes plus qu'un peuple de frères. Pendant le temps que je serai à la tête du Gouvernement, temps qui sera j'espère très-court, j'emploierai tous mes moyens au bonheur public.

Réponse de Monsieur, frère du Roi, au Corps-Législatif.

Nous sommes tous Français, nous sommes tous frères. Le Roi va arriver parmi nous; son seul bonheur sera d'assurer la prospérité de la France, et de faire oublier les maux passés. Ne songeons

plus qu'à l'avenir. Le Roi et moi, nous avons vivement senti le mérite de votre courageuse résistance à la tyrannie, dans un moment où il y avait un grand danger à réclamer contre la cruelle oppression qui pesait sur la France; enfin nous voilà tous Français.

Articles 8, 9 et 11 de la charte constitutionnelle.

Art. 8. Les Français ont le droit de publier et de faire imprimer leurs opinions, en se conformant aux lois qui doivent réprimer les abus de cette liberté.

Art. 9. Toutes les propriétés sont inviolables, sans aucune exception de celles qu'on appelle *nationales*, la loi ne mettant aucune différence entre elles.

Art. 11. Toutes recherches des opinions et votes émis jusqu'à la restauration sont inter ites; le même oubli est recommandé aux tribunaux et aux citoyens.

FIN.

MÉMOIRE

DE

M. LE MARÉCHAL MASSÉNA.

MÉMOIRE

DE

M. LE MARÉCHAL MASSÉNA,

DUC DE RIVOLI, PRINCE D'ESSLING,

SUR les événemens qui ont eu lieu en Provence, pendant les mois de mars et d'avril 1815;

SUIVI

DE PIÈCES JUSTIFICATIVES

ET D'UNE CARTE GÉOGRAPHIQUE.

PARIS,

DELAUNAY, LIBRAIRE.

1816.

MÉMOIRE

DE

M. LE MARÉCHAL MASSÉNA.

LA France a retenti de l'accusation portée contre moi à la Chambre des Députés. Il n'est donc pas besoin que je dise pourquoi je viens entretenir de moi le public.

Je ne consentirai point à me placer derrière une loi d'amnistie. Exempt de reproches, je ne puis accepter un tel refuge. Eh ! que m'importe l'assurance que ma vie et ma liberté me soient garanties par les lois? Il est un bien mille fois plus précieux pour moi ; c'est l'honneur. Une diffamation publique le menace; je viens le défendre. Tant qu'il restera dans mes veines une goutte de ce sang si souvent répandu pour la défense de la patrie, je ne laisserai point flétrir un nom qui se lie à plus d'un souvenir glorieux pour elle. Non, je n'ai pas déshonoré mes vieux ans par une lâche trahison. Français,

vous allez en juger. Relisez cette accusation remarquable par tant de vaines déclamations et de si grossières injures. Je vais répondre par le témoignage incorruptible des faits. Élevé et vieilli dans les camps, je n'ai point appris l'art des vains discours; j'invoquerai la vérité. Bientôt elle dissipera ce nuage dont les passions et l'esprit de parti enveloppent presque toujours les plus simples événemens politiques dans les momens de crise et de révolution. Alors on plaindra ces hommes qui se laissèrent égarer jusqu'à devenir les instrumens d'une diffamation odieuse : alors, on ne s'étonnera plus que le gouvernement ait respecté mon repos au milieu des cris de mes délateurs.

La dénonciation que j'ai à repousser, contient des imputations nombreuses. La plus grave, celle dont dépendent toutes les autres, c'est d'avoir pu, et de n'avoir pas voulu arrêter Bonaparte, lorsqu'il traversa une partie de la Provence dans les premiers jours du mois de mars; c'est d'avoir enchaîné le zèle des Marseillais dans ce moment décisif, lorsque leur courage eût suffi pour détruire l'ennemi de la France.

Pour faire apprécier, pour écarter tous ces

reproches, je serai forcé d'entrer dans quelques détails; je veux ne laisser aucune ressource à la malveillance, ni même à la calomnie. Ces détails, on me les pardonnera. On y verra une preuve de ma bonne foi et du prix que je mets à éclairer l'opinion publique. Ils se rattachent, d'ailleurs, à un événement dont l'influence a été si prodigieuse en Europe, qu'ils ne peuvent pas être sans quelque intérêt.

Ce fut le 1er. mars, à une heure après midi, que Bonaparte débarqua au golfe Juan. Ce golfe est situé à l'extrémité de la division dont le gouvernement m'avait été confié par le Roi. Il est distant de *cinquante et une lieues* de Marseille, où était établi le siége de ce gouvernement, où je me trouvais alors. Ire. Époque. Du 1er. au 5 mars.

Nul avis, ni du ministre de la guerre, ni du directeur général de la police, ni des relations extérieures, ni de la marine, ne m'avait averti du péril qui menaçait la France. Bonaparte, choisissant pour aborder une plage déserte, ne pouvait donc manquer de débarquer sans obstacle. Mais, si on n'était pas préparé à le repousser, la conduite des troupes et des habitans de la huitième divi-

sion, et notamment de la ville d'Antibes, a assez prouvé qu'on était encore moins préparé à l'accueillir.

La première nouvelle de cet événement me parvint par une lettre du maréchal de camp Morangié, commandant le département du Var, sous les ordres du lieutenant-général Abbé. Cette lettre, écrite le 2 de Draguignan, me parvint, par la voie de Toulon, le lendemain 3, à neuf heures du matin.

Il importe de savoir de quelle manière l'événement était présenté dans ce premier avis.

« J'ai l'honneur de vous informer qu'au» jourd'hui, sur les deux heures du matin, le » chef d'escadron, commandant la gendar» merie à Draguignan, m'a rendu compte » qu'il vient d'être instruit, par un gendarme » d'ordonnance, que *cinquante hommes de* » *la garde de l'ex-empereur Napoléon, ve*» *nant de l'île d'Elbe, ont débarqué hier,* » *dans la journée, au golfe Juan.* » (Pièc. n°. I.)

Ici le général donne les détails des mesures qu'il a cru devoir prendre de concert avec M. le comte de Bouthillier, préfet du Var; et il ajoute que le préfet et lui se rendent, avec toutes les forces disponibles, au Muy, sur la grande route, et qu'il donnera

de plus amples nouvelles, dès l'instant qu'il le pourra.

En m'envoyant copie de cette lettre, qui lui avait été adressée à lui-même, le lieutenant général Abbé m'écrivait :

« J'ai reçu, ce soir, la lettre dont la copie » est ci-jointe. J'étais, au moment de sa » réception, auprès du général baron Lhermite, préfet maritime : je lui en ai donné » communication. Il m'a lui-même et de » suite donné connaissance d'une lettre, par » laquelle il est avisé que des hommes, » des troupes, qui sont à l'île d'Elbe, ont » eu des congés pour revenir en France et » aller dans leurs familles. C'est ce que j'ai » pu présumer et dire à M. le général Morangié, en lui répondant ; mais je lui recommande de voir M. le préfet, pour que, » de concert avec lui, les brigades de gendarmerie, qui sont près de Draguignan, » puissent être réunies à celle qui a quitté » sa résidence, et aller sur l'Esterelle (c'est-à-dire vers le lieu du débarquement). Et, » pour avoir de plus sûres informations, » je le charge de réunir à la gendarmerie » les troupes qui lui paraîtront nécessaires. »

Le général Abbé ajoute : « Je me suis déterminé à partir moi-même en poste pour

» me rendre à Draguignan. Avant mon » départ, j'ai chargé le général Lardenoy, » commandant de la place, de tenir les vol- » tigeurs de la garnison prêts à marcher au » moment où j'aurai reconnu la nécessité » d'en donner l'ordre. » (Pièc. n°. II.)

D'après ces deux lettres, il ne pouvait être question de faire partir des troupes de Marseille, et de les diriger ni sur Sisteron, ni sur aucun autre point de la Provence. La nouvelle du débarquement de *cinquante* hommes, qu'ils fussent amis ou ennemis, dès qu'elle ne contenait aucun avis ni sur leur marche, ni sur leurs projets, ne commandait que des mesures propres à éclairer leurs mouvemens. Or, on vient de voir que les généraux commandant dans le Var, de concert avec le préfet de ce département, avaient déjà fait tout ce que les circonstances, la prudence et le zèle le plus actif semblaient exiger d'eux.

Par surcroît de précaution, je jugeai à propos d'envoyer en poste, sur les lieux, un de mes aides de camp, pour qu'il vît par lui-même les faits, et qu'il pût m'en rendre compte. Je le chargeai de la lettre suivante pour le général Abbé :

« J'ai reçu votre lettre avec copie de celle

» que le général Morangié vous a écrite du » Muy. Il est prudent d'aller voir par vous- » même si le rapport, qu'on vous a fait sur » le débarquement de cinquante grenadiers » de l'île d'Elbe, est vrai. Je vous envoie » un aide de camp; veuillez me tenir au » courant de ce qui se passera d'intéressant. » Vous avez plus qu'il ne vous faut de trou- » pes à Antibes et à Toulon : je suis sans » inquiétude. »

Je rendis aussitôt compte à S. Exc. le ministre de la guerre des nouvelles reçues et des mesures prises, et ne lui dissimulai pas l'opinion que je m'étais faite, en attendant de nouveaux détails sur l'intention des hommes débarqués.

« Quant à moi, lui disais-je, je suis de l'a- » vis du préfet maritime, que ce n'est qu'un » débarquement de quelques hommes en- » nuyés de rester à l'Ile d'Elbe, et qui ren- » trent en France. »

Cette opinion était d'autant plus naturelle, que, depuis quelque temps, nous avions été témoins de nombreux exemples de ces retraites. Elles avaient même donné lieu à une correspondance de ma part avec le ministre de la guerre, auquel j'avais demandé de me tracer la conduite à tenir vis-à-vis des soldats

de la garde qui rentraient en France ; venant de l'île d'Elbe, et porteurs de congés définitifs (1).

Au moment où mon rapport au ministre allait être expédié, le colonel de la gendarmerie me fit parvenir la note suivante :

« J'ai l'honneur de rendre compte à V. » Exc. que je reçois à l'instant, par ordon- » nance extraordinaire de M. le chef du 45e. » escadron, l'avis *qu'un général et* 60 *gre-* » *nadiers des troupes de l'île d'Elbe*, tous » légionnaires, étaient débarqués au golfe » Juan, venant de cette île. Le brigadier de » la résidence de Cannes qui fait ce rapport, » dit qu'*on craint que l'empereur lui-* » *même ne soit à la tête*. Il dit en même » temps que le général Combier, major des » chasseurs à pied de la garde impériale, a

(1) Lettres de S. Exc. le ministre de la guerre, du 20 octobre 1814, 25 janvier, 6, 15 et 23 février 1815. Ce sont apparemment ces hommes que les pétitionnaires appellent des *émissaires*, et à qui ils me reprochent d'avoir accordé une protection *ténébreuse*. La protection était, au contraire, très-publique. Ces hommes étaient traités à Marseille comme ils l'étaient dans tout le reste de la France, d'après les ordres du ministre, c'est-à-dire, comme des Français qui usaient du droit qu'ils avaient de rentrer dans leur patrie.

» demandé un passe-port pour Toulon.
» M. le chef d'escadron me mande qu'il » est parti avec le général Morangié et le » capitaine Silvy, pour se rendre au lieu du » débarquement; qu'il a donné ordre à la » compagnie du Var, etc. (Pièc. n°. III.)

Ce rapport devait-il faire changer mon opinion au sujet de l'événement? Devait-il surtout faire prendre d'autres mesures?

Le fond de la nouvelle était toujours le même. Il ne s'agissait que d'une *soixantaine de débarqués*, dont on ne connaissait ni la marche ni les desseins. La supposition si vague par elle-même et si vaguement exprimée par ces mots: *On craint que l'empereur ne soit à la tête*, ne pouvait faire croire à cette présence. Tout alors repoussait l'idée d'un événement aussi extraordinaire, et la faiblesse de l'escorte ne permettait même pas de s'y arrêter.

C'est tout au plus si l'on peut dire que ce mot dût faire naître un peu plus d'inquiétude, et plus vivement désirer de nouveaux éclaircissemens. Mais toujours fallait-il les attendre, avant de se former une opinion nouvelle, et de faire d'autres dispositions; et surtout avant de mettre les troupes de Marseille en mouvement.

On ne pouvait donner à ces troupes aucune direction, tant que celle de l'ennemi n'était pas connue. Dans l'incertitude où j'étais, si je les avais fait marcher, c'eût été, sans doute, vers le lieu du débarquement : il y aurait eu alors bien plus de temps perdu, puisqu'il eût fallu les faire revenir sur leurs pas.

Les renseignemens que j'attendais avec impatience me parvinrent le soir du même jour, à neuf heures. Ils étaient contenus dans une lettre du préfet du Var, qui me fut apportée par une estafette extraordinaire. Cette dépêche était datée du même jour, 3, et de Fréjus, distant de Marseille de *trente-quatre lieues*.

« Je m'empresse de vous informer que les » troupes à la tête desquelles est Bonaparte, » ont dû coucher *aujourd'hui à Digne*. Elles » se composent de ce qui faisait la garnison » de l'île d'Elbe, environ mille hommes. Il » a avec lui quatre ou cinq pièces de canon » de campagne et beaucoup d'argent. Il a » acheté des chevaux à tout prix. Il se dirige » sur Grenoble et Lyon : mais la route qu'il » a prise doit lui offrir beaucoup de difficul- » tés. *J'avais réuni ici toutes les gardes na-* » *tionales, croyant, lorsque je suis parti de*

» *Draguignan, qu'il se dirigerait de ce côté.*
» Mais que pouvait cette troupe mal armée? » J'ai déjà eu l'honneur de vous adresser » un rapport par ordonnance de gendarmerie (1). Vous devez avoir été prévenu par » cette arme des dispositions qui avaient été » prises (2).

» Un courrier que j'envoie à Lyon et à » Paris, doit en faire partir un d'Aix pour » vous porter la présente.

» J'oubliais d'ajouter que mon département est aussi tranquille qu'il est possible, » *et que cet événement n'a fait écarter personne de son devoir.* » (Pièc. n°. IV.)

Cette lettre, en me montrant pour la première fois la nature et l'étendue du mal et du danger, m'apprenait aussi que malheureusement il me devenait impossible d'y

(1) Ce rapport, daté du 2 au soir, et qui aurait dû me parvenir avant cette lettre, s'il m'eût été expédié par une voie semblable, ne m'arriva qu'après, parce qu'au lieu de faire partir un courrier, M. le préfet employa la voie ordinaire et lente des ordonnances. Il était loin de donner des détails aussi positifs que la lettre du 3 : on en trouvera la copie parmi les pièces justificatives. (Pièce N°. 5.)

(2) Rapport du colonel de la gendarmerie, copié ci-devant.

porter remède, à cause de la rapidité de la marche de l'ennemi, et de la distance qui me séparait de lui.

D'après l'avis de M. le préfet, Bonaparte devait être rendu à Digne, au moment même où je recevais la nouvelle de sa marche. (Pièc. n° IV.)

De là il pouvait se diriger sur Grenoble, soit par Sisteron, soit par la route qui conduit de Digne à Seyne et à Savine, à travers les montagnes.

Dans ce dernier cas, il eût suivi une direction qui ne laissait aucun espoir de l'atteindre.

Passait-il par Sisteron? cette ville était le point de sa route le plus rapproché de Marseille; mais il devenait également impossible de l'y rencontrer.

Sisteron n'était éloigné de Digne que de *dix lieues*. Il était évident que cet espace serait franchi par Bonaparte dans la journée du 4, tandis que les troupes partant de Marseille avaient *trente-six lieues* à parcourir pour arriver au même point.

Ces troupes ne pouvant partir que dans la nuit du 3 au 4, il y avait donc impossibilité physique et démontrée qu'elles ne fussent pas devancées par celles de l'île d'Elbe.

Toutefois je dus me dire qu'il pouvait arriver que les troupes et les habitans des Basses-Alpes, avertis à temps, vinssent à bout, soit par leur nombre, soit en rendant impraticable la route déjà si difficile que suivait Bonaparte, de lui opposer assez de résistance pour le forcer à se rejeter vers la Basse-Provence.

Dans tous les cas, je devais calculer comme un événement très-probable, que l'ennemi trouverait près de Grenoble des mesures prises et des forces réunies qui l'obligeraient à rétrograder ou à changer de direction.

Le développement des troupes que j'avais à ma disposition pouvait donc devenir utile. Je me hâtai de donner les ordres nécessaires.

La garnison de Marseille se composait de deux régimens, le 58e. et le 83e.

Une heure après la réception de la lettre de M. le préfet du Var, le 83e. et les six compagnies d'élite du 58e. avaient reçu l'ordre de se diriger sur Aix.

Le 83e. partit *à trois heures du matin*; les six compagnies d'élite ne purent se mettre en route que quelques heures plus tard (1).

(1) Le retard s'explique par le détail de tout ce qui est à faire pour qu'un régiment qui fait le service dans

Hors d'état, par l'effet de ma mauvaise santé, de partir moi-même à la tête de cette expédition, je dus en confier le commandement à M. le lieutenant général comte Miollis, employé sous mes ordres, et connu depuis long-temps par son courage inébranlable au poste d'honneur.

Ce général se rendit à Aix. Il n'est pas inutile de faire connaître les instructions que je lui fis parvenir, le 4, au matin :

« Je viens de faire partir, lui disais-je, les » six compagnies du 58e. pour se rendre à » Aix. Vous pourrez demain vous mettre » en route de très-bonne heure avec le 83e. » et ces six compagnies, pour vous porter sur » Sisteron. Vous prendrez des renseigne» mens sur la marche des troupes arrivées » de l'île d'Elbe. Il serait bien heureux si » vous pouviez les joindre pour les empê» cher de continuer leur marche sur Greno» ble. *Vous devrez, au besoin, requérir la » garde nationale, ne ferait-elle que vous » éclairer et vous servir de guide*. Envoyez » des émissaires, et tâchez de savoir ce que » cette troupe fait, quelle est la marche

une ville aussi vaste que Marseille, soit réuni et prêt à partir sans inconvénient pour la tranquillité publique.

» qu'elle suit. Votre grand but doit être de » l'arrêter, et de la faire changer de direc-» tion, s'il est possible. »

Ces ordres et ces instructions étaient à peine expédiés, que, par estafette extraordinaire, j'informai de mes dispositions M. le comte Roger de Damas, gouverneur à Lyon, le lieutenant général commandant la 7e. division à Grenoble, et S. Exc. le ministre de la guerre.

La garde nationale de Marseille était demeurée étrangère à ces premières dispositions faites pendant la nuit. Ce fut le lendemain 4 (1), que les officiers de cette

(1) Si j'avais besoin de prouver que ce ne fut que le 4, après le départ du 83e. régiment, que cette offre me fut adressée, je pourrais citer une autorité décisive. Le journal de Marseille, du 3 novembre dernier, contient un article copié par la Quotidienne, dans sa feuille du 1er. décembre, et dans lequel, après quelques détails sur le zèle que les portefaix de cette ville ont montré pour la cause du Roi, on lit ces mots : « Ce sont ces » mêmes hommes qui, le *quatre mars dernier*, demandè-» rent en masse à marcher sur Sisteron, et dont le » courage et l'attérante énergie furent si indignement » paralysés... » Je ne prétends pas que cet article ait été écrit pour servir à ma justification ; mais il me semble que je puis le citer avec confiance. Le témoignage ne paraîtra pas suspect.

garde vinrent m'offrir de faire marcher deux mille hommes à l'appui de la troupe de ligne. J'accueillis cette offre patriotique. M. Pascalis, adjudant commandant, fut aussitôt nommé pour se mettre à leur tête, et je donnai l'ordre de leur délivrer les cartouches nécessaires.

Les chefs voulant sans doute donner plus d'éclat à cette preuve de zèle, crurent ne devoir appeler à l'honneur de marcher que des hommes de bonne volonté. Cette résolution fut proclamée; un registre de souscription fut ouvert, non par mon ordre, mais par celui des administrateurs. Le 5 au soir, le nombre des souscripteurs s'éleva à près de six cents. Il en fut formé un bataillon qui partit, le lendemain.

Sans doute, si les habitans de Marseille n'avaient pas été persuadés, qu'il devenait désormais impossible d'arriver à temps pour arrêter l'ennemi, le nombre des volontaires eût été plus considérables, et leurs préparatifs de départ plus rapides. Ce qui est également certain, c'est qu'il serait d'autant plus ridicule de supposer que j'aie montré de la répugnance à employer les gardes nationales, que l'on a pu voir dans mes instructions au général Miollis, la re-

commandation de les requérir sur les lieux; et certes, la mesure était évidemment plus utile.

Pendant que les Marseillais se disposaient à partir, ce général m'annonçait, le 4 à midi, l'arrivée du 83ᵉ. à Aix. Le lendemain 5, il m'écrivit : « J'ai dirigé sur Sisteron le 83ᵉ. » et les six compagnies du 58ᵉ. arrivées hier » soir à huit heures. Ces troupes s'y ren- » dront avec toute la diligence possible. J'ai » chargé en même temps M. Gravier, maire » de Gréoux, d'y réunir les gardes nationa- » les de la commune de Manosque et autres » lieux environnans dans le plus bref dé- » lai (1).

» J'y serai de même. J'ai chargé M. le » sous-préfet de faire partir avec la colonne » les deux pièces d'artillerie de la garde na- » tionale de la ville avec leurs caissons et » munitions. » (Pièc. n°. VI.)

(1) M. Gravier, qui depuis a été nommé membre de la Chambre actuelle des Députés, reçut le 4 mars, du général Miollis, non-seulement l'ordre indiqué ci-dessus, mais encore des pouvoirs illimités pour faire couper les chemins et pour créer sur la route tous les obstacles possibles, avec toutes les ressources que pouvaient lui fournir la connaissance qu'il avait des lieux et les ordres dont il était porteur.

Au moment où le général Miollis m'écrivait cette lettre, le 5 à neuf heures du matin, Bonaparte arrivait à Sisteron avec une partie de ses troupes. Déjà, *à une heure après minuit*, il y avait été précédé par une avant-garde sous les ordres du général Cambrone; et le soir du même jour à six heures, il était rendu à Gap, à dix lieues au-delà de Sisteron. Pièce N° 8.

Il avait ainsi plus de trente lieues d'avance sur les troupes parties de Marseille, sans que ces troupes eussent ni séjourné à Aix, ni suivi une autre route que la route ordinaire, comme on l'a faussement exposé (1).

M. Gravier, parti d'Aix dans la journée du 4, avait couru ventre à terre à Gréoux et à Manosque, et y avait réuni, même pendant la nuit, quelques gardes nationaux, avec lesquels il avait marché en toute hâte vers le pont de Sisteron. Malgré son extrême diligence, il n'était encore arrivé qu'à Peyruis, c'est-à-dire, à

(1) Il est évident que, si ces torts étaient réels, ce serait au général Miollis, chargé de commander l'expédition, à expliquer sa conduite; mais la vérité est que c'est là une des nombreuses suppositions qu'on s'est permises pour essayer de donner quelque poids à l'accusation.

six lieues de distance de ce pont, lorsque l'ennemi l'avait déjà dépassé de dix lieues.

Voilà les faits. Que devient l'accusation ?

Je n'ai pas arrêté l'ennemi : mais la chose dépendait-elle de moi ? Pourquoi supposer un crime, quand il ne faut accuser que les distances ? quand un simple coup d'œil sur la carte, quand le calcul le plus facile pouvaient tout éclaircir, tout expliquer ?

Je n'ai pas arrêté Bonaparte, parce qu'il a débarqué sur une plage éloignée de cinquante et une lieues du siége de mon gouvernement ;

Parce que le temps qui s'est écoulé avant que j'en reçusse la nouvelle, Bonaparte l'a employé à s'éloigner ;

Parce que, lorsque cette nouvelle m'est parvenue, le 3 au soir, parti le 2 au matin de Cannes, Bonaparte avait ainsi deux journées d'avance, et n'avait pas un plus long trajet à parcourir, pour arriver à Sisteron, que les troupes partant de Marseille (1) ;

Parce que, au moyen de cette avance, il se trouvait n'être plus éloigné du seul point où je pouvais l'atteindre que de dix

(1) On verra sur la carte que la différence n'est que de deux ou trois lieues de poste.

à douze lieues, lorsque les troupes du Roi avaient encore à franchir l'intervalle entier, c'est-à-dire, trente-six lieues.

Il est permis de s'étonner que, dans de telles circonstances, on se soit obstiné à m'imputer le succès avec lequel l'ennemi a franchi les limites de ma division.

Si ce succès ne pouvait s'expliquer sans donner lieu à des soupçons, s'il fallait en demander compte à quelqu'un, ne serait-il pas plus naturel de s'adresser à ceux qui commandaient dans les départemens qu'il a traversés; aux fonctionnaires publics, aux troupes qui se trouvaient sur les lieux même de son passage?

Certes, je suis loin d'accuser ni de suspecter personne. Je sais que, si les mesures prises par M. le comte Bouthillier, préfet du Var, n'ont créé aucun obstacle sur la route parcourue par Bonaparte à travers son département, ce magistrat se justifie, en disant qu'il avait cru devoir se porter avec toutes ses forces sur une route opposée (1).

Le général Loverdo, commandant alors

(1) « J'avais réuni ici toutes les gardes nationales, » croyant qu'il se porterait de ce côté. » Lettre écrite de Fréjus, par M. de Bouthillier, et déjà rapportée.

le département des Basses-Alpes, établi à Digne, chef-lieu, avec un demi-bataillon du 83e., averti, dans la journée du 3 (1), de l'approche de l'ennemi, et à qui, je n'ai pas besoin de le dire, je n'avais pas eu le temps de faire parvenir des ordres, m'a fait également connaître les motifs qui le déterminèrent à ne tenter aucune résistance, ni en avant de Digne, ni sur la route de Digne à Sisteron, ni à Sisteron même.

« La compagnie de gendarmerie, porte » son rapport du 5 mars (pièc. no. VIII), » était encore dispersée, les gardes natio» nales presque nulles. Il ne me restait donc » que les trois compagnies du 87e. régiment. » Quoique je comptasse sur la fidélité des » officiers et l'obéissance de la troupe, ces » faibles moyens m'ont paru insuffisans pour » arrêter une force rendue formidable par la » séduction qui la précédait et l'accompa» gnait. . . . .
» . . . . . Après en avoir conféré avec le » préfet du département, *j'ai dû prendre le » parti de diriger mes trois compagnies sur*

(1) Par deux lettres du 2 mars, l'une du préfet du Var, et l'autre du chef de bataillon de la gendarmerie. *Vid.* Lettre du général Loverdo, du 3 mars. (Pièce just. no. VII).

» *Valensole* (1), tant pour éviter tout point » de contact dans un premier moment d'é» tonnement, que pour me mettre en me» sure de me réunir aux troupes du Roi dé» bouchant de la Basse Provence.

» *Si Sisteron était en état de défense*, » m'avait-il écrit la veille (4 mars, à cinq » heures du matin, pièce n°. IX), je m'y » serais renfermé pour barrer le pont de la » Durance que *je ne puis plus faire sauter*, » étant pressé par la marche rapide de ce » corps qu'on évalue de deux à trois mille » hommes. »

Ces excuses, ces motifs étaient sans doute suffisans. La conduite de ces deux fonctionnaires a paru sans reproche; elle a été applaudie et récompensée. Encore une fois, je suis loin de vouloir élever des doutes sur la pureté de leurs intentions; nul ne rend plus que moi justice à leur amour pour le Roi, à leur zèle pour la cause légitime. Mais c'est précisément parce que, dans de telles circonstances, ils n'ont point été, et n'ont pas dû être soupçonnés de trahison, que j'ai lieu de m'étonner que des soupçons de cette na-

(1) Valensole est placé à dix lieues de Digne, sur la route qui conduit à Marseille.

ture aient pu m'atteindre; moi qui n'ai à me reprocher ni hésitation, ni fausse détermination, ni retraite; moi qui dès l'instant où j'ai connu la marche de l'ennemi, me suis hâté de pousser à sa rencontre toutes les forces disponibles; moi qui n'ai nul besoin d'excuse, puisqu'il est démontré que ce que je n'ai pas fait, il m'était impossible de le faire. Car enfin, on peut demander pourquoi il n'a pas combattu, à celui qui était à portée de combattre: mais n'est-il pas ridicule d'adresser ce reproche à celui qui était à trente-six lieues de l'ennemi, lorsqu'il est prouvé qu'il n'a pas dépendu de lui de franchir à temps cet intervalle?

Et remarquez que cette impossibilité est ici tellement absolue, qu'elle suffirait encore pour repousser toute critique, lors même qu'il s'agirait de se livrer à une supposition dépourvue de toute espèce de raison; lors même qu'on voudrait exiger que, par une prescience tout-à-fait inadmissible, j'eusse dû deviner, à la première nouvelle qui me parvint, c'est-à-dire, le 3 à neuf heures du matin, que les *cinquante grenadiers* dont on m'annonçait le débarquement, formaient un corps de mille hommes, que Bonaparte était à leur tête, et enfin que cette troupe se diri-

geait sur Sisteron à travers les montagnes. Eh bien! dans cette hypothèse, bien gratuite sans doute, je n'en eusse pas moins été dans l'impuissance d'inquiéter sa marche. Car, alors même, comment nos troupes, en les supposant parties trois heures après la réception de la nouvelle, eussent-elles pu le devancer à Sisteron, lorsqu'il avait sur elles l'avantage énorme d'avoir déjà parcouru la moitié du chemin? Bonaparte était arrivé à Castellane dans la matinée du 3 mars.

Au surplus, les auteurs de la dénonciation se montrent bien mal instruits des localités, lorsqu'ils attachent une si grande importance au pont de Sisteron : ils ignorent donc que, même en supposant ce pont barré ou coupé, Bonaparte n'avait besoin ni de vaincre la résistance, ni de rétrograder d'un seul pas? N'ayant ni artillerie ni chariots (1), il pouvait côtoyer la Durance, et la traverser à gué, après l'avoir remontée, l'espace de trois ou quatre lieues, avant d'être arrivé à la hauteur de Gap.

Et, lors même qu'au lieu de se borner à défendre le pont, les troupes du Roi eussent eu le temps nécessaire pour venir couper la

(1) Il avait été obligé de laisser ses canons à Grasse.

route au point essentiel, c'est-à-dire, à quelque distance en avant du pont; dans ce cas, Bonaparte, averti de l'obstacle par ses émissaires, ou tout au moins par son avant-garde qui le précédait toujours de sept à huit heures, eût certainement pris le chemin qui conduit à Gap, à travers les montagnes. Il est moins commode, mais n'est pas plus long que l'autre, ni plus difficile que celui déjà parcouru depuis Grasse.

Que les habitans de Marseille, ou, pour mieux dire, que mes dénonciateurs cessent donc leurs regrets et leurs reproches. Il est bien évident que ce n'est ni d'eux ni de moi qu'il a dépendu d'arrêter l'invasion qui a causé tant de maux à la France. Il est bien évident que notre zèle n'eût pu être utile, qu'autant que l'ennemi se serait dirigé sur la Basse Provence, ou qu'il eût été forcé de s'y jeter par la résistance des habitans dont il a traversé les communes.

Qu'une opinion contraire ait été accueillie dans les premiers momens, au milieu de l'effroi et de la douleur générale, lorsque peu de personnes étaient assez bien instruites des faits, ou conservaient assez de sang-froid pour raisonner juste, il est facile de le concevoir; mais ce qui doit étonner et affliger à la fois,

c'est que l'illusion ait pu résister aux lumières que le temps et la suite des événemens ont répandues sur les circonstances. On doit s'étonner surtout que le tableau de ma conduite, après que Bonaparte a eu pénétré dans l'intérieur de la France, ait pu laisser subsister le moindre doute sur ma fidélité au Roi et à l'honneur.

IIe. Époque.

Du 6 mars jusqu'à l'arrivée de S. A. R. le duc d'Angoulême.

Le 6 mars, M. Pons, directeur des mines de l'île d'Elbe, arriva à Marseille et demanda à me parler. Je le reçus en présence de M. le vicomte de Bruges et du général Ernouf. Il déclara qu'il était entré en France avec Bonaparte, mais qu'il l'avait quitté à Digne, attendu que « les mesures et les » préparatifs dont il avait été témoin, lui » avaient fait juger qu'on marchait en en» nemi, et qu'il ne voulait pas se battre con» tre sa patrie. »

Cette protestation ne m'empêcha point de le soupçonner d'être un émissaire secret de Bonaparte; je le fis arrêter et conduire au château d'If.

Le 9 mars, j'adressai aux Marseillais une proclamation dans laquelle j'exposai franchement et les événemens passés et les mesures prises, et ma profession de foi :

« L'ennemi, leur disais-je, a passé avec » trop de rapidité sur les frontières de mon » gouvernement pour qu'on pût s'y oppo» ser. Mais j'ai prévenu en temps utile » toutes les autorités qui peuvent l'arrêter » dans sa marche. Toutes les mesures de » précaution que les circonstances prescri» vaient de prendre, je les ai prises : j'ai écrit » au gouverneur général de Lyon ; au lieu» tenant général gouverneur de la 7e. di» vision ; au préfet de la Drôme ; j'ai fait » poursuivre, même hors des limites de » la 8e. division, le corps débarqué de l'île » d'Elbe, par un lieutenant général qui a, » non-seulement des forces suffisantes en » troupes de ligne, mais encore des détache» mens de braves gardes nationales des vil» les de Marseille, d'Aix et d'Arles, et qui a » reçu l'ordre d'appeler auprès de lui toutes » celles dont il pourrait avoir besoin. »

Cette proclamation se terminait par ces mots :

« Habitans de Marseille, vous pouvez » compter sur mon zèle et sur mon dévoue» ment. Je ne dévierai jamais du chemin de » l'honneur. »

Voilà ce que je promettais à mes concitoyens ; voyons maintenant si j'ai tenu ma promesse.

Le général Miollis, arrivé à Sisteron, avait poursuivi l'ennemi à marches forcées jusqu'à Gap, en exécution des ordres que je lui avais transmis par ma lettre du 5 (1). Il y était arrivé dans la matinée du 9, avec le 83e. régiment et les six compagnies du 58e. Il avait fait suivre ce mouvement par une partie des gardes nationales, celles qui paraissaient le mieux disposées, pendant qu'il faisait organiser dans les environs celles qui ne l'étaient pas encore. Enfin, il prenait les mesures qu'indiquaient les règles de la guerre et l'état des lieux, afin de profiter de la première résistance qu'éprouverait l'ennemi, et de la rendre décisive pour le salut de la France.

(1) « Le restant du 58e., lui disais-je, et quatre cents » hommes de la garde nationale, commandés par l'adjudant » commandant Pascalis, partent demain, à cinq heures » du matin, pour se rendre à Aix; si vous avez besoin » de cette troupe, vous lui donnerez l'ordre de vous » rejoindre. A huit heures et demie, il partira de Mar» seille, pour se rendre également auprès de vous, » trois pièces de canon de quatre. Je vous confirme les » dispositions contenues dans ma lettre, et je vous prie » de poursuivre l'ennemi dans la plus grande diligence, » de chercher à le joindre, et de prendre sur votre » route toutes les mesures qui contribueront au bien du » service du Roi; vous le poursuivrez, s'il est nécessaire, » à marches forcées, jusqu'à Gap. »

Pendant deux jours, on fut fondé à espérer que ces mesures ne seraient point vaines, parce que tout le monde ferait son devoir.

C'est dans ces circonstances que le général Loverdo m'écrivit : « Les troupes de Grenoble, celles du général Rostollan (commandant le département des Hautes-Alpes), la colonne du comte Miollis, et celle que j'amène, sont plus que suffisantes pour détruire les troupes de Bonaparte, et lui fermer tous les passages (1). »

Il fallut renoncer à l'espoir dont on s'était flatté, lorsque l'entrée de Bonaparte à Grenoble fut connue.

Elle ne le fut à Gap que le 10 mars, bien qu'elle eût eu lieu le 7. Le même jour, le général Rostollan, placé entre Gap et Grenoble avec six cents hommes, annonça qu'une grande partie de ses troupes, séduites par des émissaires, l'avait abandonné, et que, pour prévenir une entière désertion, il rentrait dans ses cantonnemens.

A cette nouvelle, le général Miollis sentit que, pour échapper au même danger, il devait se hâter de prendre les mêmes mesures; c'est-à-dire, éloigner les corps placés

(1) Lettre du 9 mars (pièce n°. X).

sous ses ordres, de tout point de contact avec les pays et les troupes qui venaient de se soumettre à l'usurpateur.

En conséquence, tous les régimens de ligne qui composaient sa colonne reçurent ordre de rétrograder. Le 58e. fut cantonné à Forcalquier, le 83e. à Manosque, et le demi-bataillon du 87e. à Volx. On ne laissa à Gap et à Sisteron que des gardes nationales dont la défection n'était point à craindre. Mais, si l'on pouvait compter sur leur fidélité au Roi, leur constance n'était pas également à l'épreuve. Divers détachemens se débandèrent successivement (1); le rappel de celui de Marseille fut réclamé, dès le 12, par M. d'Albertas (2).

Je n'insistai pas pour retenir ces auxiliaires, parce que les progrès de Bonaparte rendaient désormais leur secours inutile. Les habitans rentrèrent chez eux. Le général Loverdo fut chargé de garder, avec le 83e., la citadelle de Sisteron; les 58e. et 83e. rentrèrent à Aix.

(1) « Les gardes nationales du Var, mal composées, » sont parties successivement, sans ordre. » (Lettre du général Loverdo, à la date du 15 mars.) (Pièce n°. XI.)

(2) Voyez la lettre de ce magistrat (Pièc. n°. XII.)

Ils y rentrèrent sans avoir à regretter la défection d'un seul homme. Le 87ᵉ. ne fut pas moins fidèle. Ces faits incontestables montrent avec quelle témérité on en a imposé, lorsqu'on a osé dire, dans un pamphlet intitulé : *Relation exacte des événemens qui ont eu lieu à Marseille, depuis le 3 mars jusqu'au 3 juillet* 1815 : « Que la garde » nationale de Marseille fut forcée de se re- » tirer de Gap, parce que la troupe de ligne » avait passé à l'ennemi. » Ils prouvent avec quelle défiance les esprits sages doivent lire et écouter les accusations.

III.ᵉ ÉPOQUE.

Depuis l'arrivée d S. A. R., jusqu'a moment de la sou mission à Bonaparte.

Nous voici arrivés à une époque bien précieuse pour moi : c'est celle où ma conduite a pu être appréciée par un prince auguste ; où j'ai eu le bonheur de recueillir les témoignages les plus honorables et les mieux faits pour me mettre en état de défier et l'erreur et la prévention et même la malveillance.

Le 11 mars, j'avais reçu, par l'adjudant commandant Carbonnel, les dépêches du ministre de la guerre, sous la date du 5. S. Exc. m'annonçait que S. A. R. Monsieur se rendait à Lyon ; que S. A. R. Monseigneur le duc d'Angoulême se rendait à Nîmes, et

que je devais prendre, chaque jour, les ordres de leurs Altesses Royales.

Le même jour, je fis repartir cet adjudant commandant avec mon aide-de-camp M. Porcher de Richebourg, chef d'escadron. Celui-ci était porteur d'un rapport que j'adressais à S. A. R. Monsieur, de toutes mes dispositions depuis le 3 mars. Il devait me rapporter les ordres de S. A. R.

Il était chargé en outre d'une dépêche semblable pour Monseigneur le duc d'Angoulême. Il devait la remettre au courrier, en passant par Avignon (1).

S. A. R. la reçut à Nîmes, et je dus être bien satisfait de la manière dont elle jugeait mes dispositions et mes sentimens, lorsque

(1) A son arrivée à Lyon, mon aide-de-camp ayant trouvé *Monsieur* parti, et Bonaparte maître de la ville et de la grande route, crut devoir revenir sur ses pas, et me rapporter ma dépêche. Je lui donnai ordre de repartir aussitôt, et de chercher à remplir sa mission près de S. A. R., quelque part qu'elle pût être. Mais dans l'intervalle, avaient eu lieu les événemens du 20 mars, et M. de Richebourg ne put exécuter mes ordres.

On a osé dire que j'avais expédié un autre aide-de-camp, le sieur Roux, à Bonaparte. Je n'ai qu'un mot à répondre : cet officier ne m'a pas quitté, un seul instant, depuis le 1er. mars jusqu'à mon départ de Toulon pour Paris.

je lus dans sa réponse : « Je serai charmé d'a-
» voir sous peu l'occasion de vous voir, et,
» avec les sentimens élevés qui vous ani-
» ment, je serai heureux de m'entendre
» avec vous sur tout ce que les circonstan-
» ces exigent. »

Ce premier témoignage de confiance me fut d'autant plus précieux que je ne pouvais douter que S. A. R. n'eût reçu sur ma conduite des informations exactes, de la part de M. le marquis de Rivière, ambassadeur à Constantinople, qui se trouvait à Marseille au 1er. mars ; et n'avait plus quitté cette ville.

Mais bientôt Monseigneur se porta de sa personne dans mon gouvernement. Il en parcourut les principales villes. Il put tout voir, tout entendre et juger par lui-même : et, loin que cette épreuve m'ait fait encourir la disgrâce à laquelle eût dû m'exposer une conduite perfide, ou seulement équivoque ; c'est surtout depuis lors qu'il m'a comblé de ses bontés et m'a montré une confiance entière.

Nous touchons au moment remarquable où S. A. R., comptant sur son courage et sur le zèle et la fidélité des habitans du Midi, ne craignit pas d'entreprendre, avec de faibles moyens, d'enlever à Bonaparte

les avantages qu'il avait obtenus par la surprise et la séduction. Au milieu d'un effroi presque général, ce prince magnanime ne désespéra pas du salut de la France. Son cœur généreux lui dit qu'il fallait défendre le trône, comme autrefois son aïeul avait défendu le sien.

Je fus appelé à seconder cette noble entreprise; et la Provence entière a été témoin que je l'ai fait avec zèle et bonne foi.

Les succès rapides et incroyables de Bonaparte, la défection des troupes armées pour le combattre, la soumission des provinces qu'il traversait, son arrivée à Paris, les ordres réitérés qu'il me fit parvenir, rien ne fut capable d'ébranler ma résolution.

Au moment même où l'on venait d'apprendre la funeste nouvelle de son entrée dans la capitale et de la retraite du Roi, je me rendis à Toulon avec M. le marquis de Rivière. J'y passai en revue les troupes, dont l'esprit faisait concevoir quelques craintes; et, après leur avoir rappelé leur devoir, j'exigeai d'elles un nouveau serment de fidélité à leur souverain légitime : moi-même je leur donnai l'exemple.

Des cris séditieux s'étaient fait entendre à Marseille, à Antibes, à Château-Renard

et à Tarascon; des signes de rébellion étaient arborés. Je fis comprimer ces tentatives de révolte, et rentrer dans l'ordre tous ceux qui cherchaient à le troubler.

Par mes soins, de nombreuses compagnies franches furent armées; je pressai l'organisation des gardes nationales; divers corps furent mis en mouvement et pourvus de l'artillerie et des munitions nécessaires.

Cet exposé est bien contradictoire, sans doute, avec le langage de mes dénonciateurs. « Il entravait de tout son pouvoir, » ont-ils dit, l'organisation des corps francs » et des bataillons d'élite. » S. A. R. a daigné se charger elle-même du soin de confondre cette calomnie. Voici ce qu'elle m'écrivait de Nîmes sous la date du 27 mars.

« Dans peu de jours nous serons à même » de commencer les opérations qui doivent » délivrer notre patrie du malheur qui la » menace. *C'est à vous, M. le maréchal, que* » *je dois en grande partie le résultat des* » *efforts que j'ai faits jusqu'à ce moment*; » je vous devrais bien plus encore, si vous » acceptiez le commandement des troupes » qui sont à ma disposition; je vous engage » donc, de nouveau, si votre santé vous

» le permet, à venir à mon quartier-gé-
» néral, etc.

» *P. S.* Je ne puis que vous renouveler » ma satisfaction de toute votre noble con- » duite, et des mesures dont vous me rendez » compte; *elles me sont une nouvelle preuve* » d'un dévouement bien digne de vous, et » que je me plais à reconnaître. » (P. n°. XIII.)

L'état de ma santé ne m'ayant pas permis de me rendre à l'honorable invitation de S. A. R., je lui en exprimai mes regrets (1). Elle eut l'extrême bonté de m'écrire en ces termes le 30.

« Mon cousin, je regrette vivement que » votre santé ne vous permette pas de venir » me joindre en ce moment. J'aime à ne » pas en perdre l'espoir. » (Pièc. n°. XV.)

S. A. R. a consigné des témoignages non moins flatteurs pour moi, jusque dans sa

(1) Les auteurs de la pétition ont affecté de douter de la vérité de cette excuse; elle n'était que trop fondée : M. le marquis de Rivière, M. de la Boulaye, son secrétaire d'ambassade, membre actuel de la Chambre des Députés, qui ne m'ont presque jamais quitté à cette époque, n'en doutaient pas. « Malheureusement votre santé » ne vous permet pas de commander, me disait le pre- » mier, dans une lettre du 7 avril, sans cela nous se- » rions à Grenoble, à Lyon, etc. » (Pièc. just. n°. XIV.)

correspondance la plus intime. Puisqu'on a eu la témérité de publier cette correspondance qui, même en tombant entre les mains de l'ennemi, eût dû être respectée, j'ose croire ne manquer à aucun devoir, en citant ici ces mots d'une lettre écrite par S. A. R. le 30 mars :

« Rivière m'est arrivé ce soir avec de » bonnes nouvelles de Marseille et de Tou- » lon. Le maréchal continue à se conduire » comme un bijou ; cela nous est bien né- » cessaire, parce qu'il n'y a que lui qui » puisse être maître des troupes » (1).

Cette confiance, si honorable pour moi, n'a souffert aucune altération jusqu'au dernier moment. Le jour même de sa retraite sur le Pont-Saint-Esprit, 6 avril, S. A. R., en m'annonçant la nécessité de ce mouvement, me disait encore avec la même bienveillance : « Ce sera une consolation pour » moi de me rapprocher de vous, ayant » une entière confiance dans vos efforts pour » maintenir votre division fidèle au Roi, » et d'être plus à portée de m'aider de vos » conseils et de vos lumières. » (P. n°. XVI.)

En retraçant ici les témoignages précieux

(1) Moniteur du 8 avril.

de la confiance de S. A. R., ai-je besoin de dire que cette confiance était générale? Je vais en fournir des preuves incontestables. En les parcourant, il faudra que l'on reconnaisse qu'aucune prévention ne s'était formée contre moi, même dans les premiers momens des succès de Bonaparte, ou bien que ces préventions, ouvrage de l'erreur, avaient été bientôt dissipées par la réflexion, par l'évidence des faits, et par la loyauté de ma conduite.

« S. A. R. (disait le maire de cette ville » dans une proclamation du 30 mars) » dirigera les mouvemens des fidèles peu- » ples du Midi. Le maréchal, prince » d'Essling, est sous ses ordres. Ce brave » guerrier acquerra la plus grande part » dans la gloire d'avoir sauvé la France. » Sous les drapeaux du fils chéri de la vic- » toire, et avec nos cœurs, nous serons, » comme lui, invincibles. »

Le conseil général des Bouches-du-Rhône m'écrivait aussi, en m'adressant une autre proclamation :

« Le conseil général que j'ai l'honneur » de présider, me charge de présenter à » V. Exc. la proclamation qu'il vient d'a- » dresser à ses administrés. Il doit cet hom-

» mage au héros qui le gouverne, et dans » lequel il a placé l'espérance de son sa- » lut » (1). (Pièc. n°. XVII.)

A la même époque. M. le préfet, marquis d'Albertas, aujourd'hui pair de France, avait eu la bonté de m'écrire, de sa propre main, une lettre qui exprime un suffrage bien flatteur pour moi. En voici les expressions :

« J'ai l'honneur d'adresser à V. Exc. un » paquet de M. le préfet de Corse, qui lutte » contre des insurrections partielles qui agi- » tent cette île. Si on y savait avec quelle » noble loyauté Monseigneur s'est prononcé » pour le bonheur et le salut de la France; si » on y connaissait l'ivresse de reconnaissance » qui vous fait proclamer par les Marseillais » le sauveur de la France; la Corse jouirait » du repos que vous doit le département. » Je partage l'enthousiasme de tous mes » administrés; je joins mes acclamations » aux leurs; comme eux, et avec eux, je » crie, vive le Roi! vive le prince Mas- » séna! » (Pièc. n°. XVIII.)

A la lecture de ces pièces, on se dira

(1) Cette lettre est signée par M. Bruniquet, membre du comité royal qui se forma à Marseille le 25 juin dernier.

sans doute, que la ville de Marseille était alors bien convaincue que je n'avais pas cessé d'être fidèle à la cause royale. Les administrateurs eussent-ils appelé du nom de héros celui que tous les habitans auraient regardé comme un traître? Les eût-on vus invoquer, pour sauver la France, un perfide qui l'aurait vendue; confier toutes leurs forces à celui qui les aurait paralysées quelques jours auparavant?

Que si tous ceux (1) qui avaient été constamment témoins, et témoins éclairés de ma conduite dans ces circonstances difficiles, me jugèrent d'une manière si avantageuse, alors même que ces circonstances étaient encore sous leurs yeux; lorsque le sentiment des maux de la patrie était plus vif que jamais, et que la présence d'un prince vigilant et investi de grands pouvoirs eût rendu si facile le moyen d'obtenir justice contre moi; quelle confiance pourraient inspirer ceux qui, dix mois après, viennent se rendre mes dénonciateurs? Quelle idée faudra-t-il se faire de leurs imputa-

(1) La crainte de fatiguer le lecteur me fait supprimer plus d'un témoignage : ceux de M. le marquis de Rivière, de M. le vicomte de Bruges, de M. de la Boulaye, etc.

tions, quand on les voit confondues par de tels témoignages ?

Je cède ici au désir d'exprimer franchement ce que je pense des auteurs de la dénonciation portée contre moi. Leurs noms, leurs qualités, leur nombre, sont demeurés un mystère pour moi, comme pour le public. Mais je ne saurais croire qu'ils aient quelque droit à se prétendre les organes de l'opinion de la ville de Marseille.

Les témoignages imposans qui s'élèvent en ma faveur sont de bien plus sûrs garans de cette opinion. Je connais d'ailleurs le caractère ardent, mais toujours bon, toujours juste des véritables Marseillais. Ils désavouent, j'en suis certain, les hommes qui n'ont pas rougi de descendre si tardivement au rôle de délateur pour commettre une grande injustice ; et ce ne sera pas la première fois que Marseille, jalouse de sa gloire, aura repoussé et flétri du nom d'étrangers les intrigans qui, pour servir leurs propres passions ou de vils intérêts, ont osé attacher son nom à des actes révolutionnaires qu'elle ne voyait qu'avec horreur.

IVe. Époque.

Depuis le 10 avril, jour de la soumission, jusqu'au retour de Sa Majesté.

Serait-ce parmi les circonstances de ma conduite postérieure que mes accusateurs

auraient découvert les preuves de ma prétendue trahison ? Ils m'opposent, il est vrai, l'acte par lequel je fus enfin obligé de reconnaître le nouveau gouvernement. Ils en ont donc oublié la date et les circonstances ?

Quelle est l'époque de cette soumission forcée ? Le 10 avril : c'est-à-dire, lorsque depuis deux jours S. A. R. Monseigneur le duc d'Angoulême, après des efforts inouis, avait été lui-même réduit à céder et à s'éloigner du territoire français ; lorsque par l'effet de cette retraite la France entière était soumise.

Mais, si l'époque est décisive, les circonstances ne le sont pas moins. Ceux qui osent m'accuser ne se rappellent-ils plus que, lorsque je me déterminai à me soumettre, déjà une partie des régimens de ma division ; placés, par ordre supérieur, hors de mon gouvernement, s'étaient abandonnés à l'entraînement général (1) ? Que les autres étaient sur le point de se livrer à la révolte? Que des séditions avaient éclaté dans Antibes, à Draguignan, à Fréjus ; d'autres, à

(1) Le 58e. et le 33e. régimens étaient placés en avant de Gap, sous les ordres du général Ernouf, lorsque leur défection a eu lieu.

Arles, à Avignon et Tarascon? Ont-ils oublié que des troupes nombreuses, contre lesquelles toute résistance devenait impossible, arrivaient, par les ordres de Bonaparte, au milieu de la Provence? Ont-ils oublié qu'une prompte soumission parut alors aux meilleurs royalistes eux-mêmes, le seul moyen d'épargner des crimes à des Français, et à mon gouvernement des maux épouvantables?

Devais-je donc, cédant à l'ardeur imprudente de quelques hommes aveuglés sans doute par un excès de zèle, m'opiniâtrer seul dans une lutte désormais sans espoir, et livrer ainsi la Provence entière aux horreurs de la guerre civile? Ah! c'est alors que la patrie et l'humanité m'auraient fait un crime d'une détermination qui eût fait verser inutilement des torrens de sang français. C'est alors que Sa Majesté elle-même m'eût demandé si c'était en sacrifiant les intérêts de son peuple, que j'avais cru être fidèle au roi et à l'honneur; si c'était ainsi que j'obéissais aux vœux paternels que sa bonté royale avait proclamés dans ces momens de pénible mémoire où elle se vit forcée de s'éloigner de ses sujets.

Non, je ne crains pas de le dire, de tous

les actes de mon autorité comme gouverneur, l'ordre aux Provençaux de cesser une résistance devenue alors impossible, n'est pas celui qui me donne le moins de droits à leur reconnaissance. Et pourquoi hésiterais-je à le proclamer lorsque je puis encore invoquer ici le suffrage de la ville de Marseille elle-même? lorsque je lis dans un extrait des délibérations de son conseil municipal, à la date du 11 avril: « L'assemblée » a unanimement délibéré: 1°. Qu'il serait » envoyé, au nom de la ville, à S. Ex. mon» seigneur le maréchal prince, gouverneur, » une députation de trois membres pour » lui faire connaître que les ordres qu'il a » transmis à M. le préfet, vont être exécu» tés en cette ville; *lui exprimer la recon» naissance de l'administration et des ci» toyens de Marseille*, pour l'intérêt et la » bienveillance que S. Ex. a daigné leur » accorder; la prier de vouloir bien leur » continuer les mêmes sentimens, et lui » témoigner le vœu formé par les Mar» seillais de le voir, aussitôt que ses fonc» tions pourront le lui permettre, réta» blir au milieu d'eux le siége de sa rési» dence (1).

(1) Pièces justificatives, n°. XIX. On peut voir un

Ma conduite, sous le gouvernement de Bonaparte, n'a pu laisser aucun doute sur les motifs qui m'avaient déterminé à me soumettre.

Que les habitans de la Provence se lèvent pour m'accuser, si j'ai abusé du pouvoir que j'avais conservé; si je l'ai employé à persécuter les amis du roi; si je ne l'ai pas fait servir, au contraire, à maintenir le calme, à prévenir toute réaction, toute émeute, toute vengeance particulière! Qu'ils disent, eux qui savent, par une cruelle expérience, à quels excès entraînent les révolutions, si, dans mon gouvernement, celle-là fut souillée d'une seule goutte de sang!

Je ne crains pas de rendre compte des simples mesures provisoires que je fus appelé à exécuter. Si les mouvemens qui eurent lieu à Draguignan m'imposèrent la loi de faire arrêter M. le préfet du Var, en conformité de l'ordre que j'en avais reçu, M. le marquis de Rivière, M. de Brulard, gouverneur de Corse, M. le marquis d'Albertas, préfet des Bouches-du-Rhône, M. le marquis de Montgrand, maire de la ville de Marseille, pourront dire à qui ils doivent

témoignage non moins équivoque dans la lettre que M. le préfet m'écrivait, le 14 avril. (Piè. n°. XX.)

de ne pas avoir subi le même sort. La ville de Marseille toute entière dira si ce fut de ma part un acte d'oppression ou de protection que le choix que je fis de M. Raymond pour son maire provisoire, après le départ de M. de Montgrand.

Certes, si, après tant de preuves, on pouvait douter encore de la fidélité avec laquelle j'ai servi et défendu jusqu'à la dernière extrémité la cause du souverain légitime, il faudrait convenir du moins que toute ma conduite ressemble bien peu à celle d'un conspirateur, à celle d'un traître qui, même avant l'invasion, aurait vendu sa foi à l'ennemi.

Le succès de Bonaparte, si j'avais été capable de le seconder, eût-il été un seul instant douteux? Ses émissaires eussent-ils été repoussés par la garnison d'Antibes? N'eût-il été rejoint par aucun des généraux, officiers ou soldats qui se trouvaient sous mes ordres? Les troupes que je dirigeai contre lui ne fussent-elles pas devenues son escorte? Aurais-je permis qu'il se compromît seul devant les forces de la 7e. division militaire? M'eût-on vu seconder les efforts du duc d'Angoulême, exciter le zèle des habitans pour la cause royale, quand il dépendait de moi de les paralyser?

Et si, par une seconde supposition destructive de toute idée de conspiration et de complicité, on se retranchait à dire que je craignis de m'associer d'abord à une entreprise incertaine; comment expliquera-t-on ma fidélité au Roi, alors que les premiers succès de Bonaparte furent connus, alors qu'il fut entré dans Grenoble, dans Lyon, dans Paris; alors que l'armée, presque toute entière, s'était rangée sous ses ordres; alors que le Midi seul résistant encore lui donnait les plus vives inquiétudes, et qu'un seul mot de ma part eût pu, sans compromettre ma sécurité, changer la face des choses, et précipiter la soumission de toutes les forces de mon gouvernement? Étrange manière de trahir son prince légitime, que de lui être fidèle jusqu'à la dernière extrêmité! Singulier moyen d'aider l'usurpateur, que de rester le dernier à le combattre, lorsque, s'il faut en croire la calomnie, j'étais appelé à être le premier à le servir!

Confondue par l'examen de ma conduite, la malveillance insiste encore; elle cherche à rendre suspecte, par les termes de ma proclamation du 10 avril, l'intention qui jusqu'alors avait dirigé toutes mes actions. Eh quoi! ma soumission, une fois devenue

nécessaire, n'a-t-elle pas dû être entière? Lorsque ma conduite n'était plus en mon pouvoir, pouvais-je disputer sur les mots? Que l'on m'apprenne comment, dans un acte que j'adressais au nom du nouveau gouvernement aux habitans de ma division, j'aurais pu me dispenser de leur présenter ce gouvernement comme digne de leur respect et de leur obéissance?

Il en est de ces reproches de mes détracteurs, tout comme des inductions qu'ils cherchent à tirer des motifs d'opinion, d'affection ou d'intérêt qui, selon eux, pouvaient me faire désirer la révolution du 20 mars.

Ainsi donc, c'est moi, constamment étranger à toutes les factions politiques; c'est un ancien soldat parvenu au plus haut grade militaire, pourvu d'une éminente dignité, honoré de la confiance de son souverain, et à qui son âge et ses infirmités rendent désormais le repos si nécessaire, qu'on voudrait présenter comme un ambitieux; comme un conspirateur, jaloux de bouleverser l'état!

On a vu, dans notre déplorable révolution, une époque malheureuse, où une inquisition politique poursuivit les guerriers

jusque dans les camps; où l'on s'enquérait de l'opinion au lieu de s'informer des services; où l'on pouvait être lâche impunément pourvu qu'on fût zélateur de l'opinion du jour; où enfin celui qui servait le mieux son pays était presque toujours le plus près de l'échafaud. Mais cet affreux délire d'un gouvernement odieux, qui travaillait à se détruire lui-même, ne saurait être à redouter sous un souverain légitime. C'est par ses actions qu'un homme public doit être jugé, et non d'après les sentimens qu'on se plaît à lui supposer. S'il était vrai que ma fidélité eût blessé mes affections ou mes intérêts, elle en serait plus louable, sans cesser pour cela d'être moins réelle; et ceux-là savent bien peu ce que c'est que l'honneur, qui ne concevraient pas la possibilité d'un tel sacrifice.

A quoi servent toutes ces vaines inductions pour combattre ce qui est déjà démontré jusques à l'évidence? Pourquoi chercher dans les événemens postérieurs à s'éclairer sur un fait, lorsque ce fait lui-même est déjà si clairement établi? Il ne peut pas être vrai que j'aie favorisé le passage de Bonaparte, puisqu'il est prouvé qu'il n'a pas dépendu de moi de l'empêcher.

Il ne saurait être possible qu'on parvînt à montrer que j'ai trahi mon devoir, puisqu'il est constant et reconnu par tout ce que ma conduite a eu de juges et de témoins sans passions, que je n'ai pas cessé de lui être fidèle.

Mais j'ai déjà trop insisté, pour repousser cette odieuse supposition de trahison et de perfidie. Laissons à Bonaparte lui-même le soin de juger mes sentimens et ma conduite. Voyons, enfin, s'il me traite comme un complice de son usurpation, ou bien comme un ennemi dont la résistance a compromis ses succès.

Le 31 mars, son ministre de la guerre m'écrivait :

« Prince, je reçois le rapport, en date » du 21 courant, que vous adressiez au duc de » Feltre, pour l'informer de diverses dispo- » sitions que le duc d'Angoulême avait faites » jusqu'alors dans la 8e. division militaire.

» L'empereur ne doute pas *qu'aussitôt que vous aurez été instruit des évènemens » qui ont eu lieu, et du départ des Bour- » bons*, vous ne vous soyez empressé d'ar- » rêter l'effet de ces dispositions, et d'assurer » l'exécution de celles que je vous ai indi-

» quées, par ma lettre du 27 de ce mois, » pour faire reconnaître et respecter l'auto- » rité de Sa Majesté, etc., etc. » (Pièc. n°. XXI.)

Ainsi Bonaparte lui-même ne doutait pas que je ne fusse demeuré fidèle aux Bourbons, aussi long-temps qu'ils seraient restés en France ; ce n'est que lorsque j'aurai reçu la nouvelle de leur départ, qu'il s'attend à ma soumission ! Faudra-t-il que je dise encore que je ne fus point son complice?

Cette attente même fut déçue; on sait à présent combien peu je me hâtai d'exécuter ses ordres, même après que le Roi se fut éloigné de Paris; on sait que je ne cédai que lorsque Monseigneur le Duc d'Angoulême eut cédé lui-même. Ma résistance eut l'effet auquel je m'attendais et qu'elle devait produire : je fus rappelé de mon gouvernement, et mandé à Paris par des ordres réitérés (1).

C'était Bonaparte qui m'accusait alors

(1) Le 12 avril, le ministre de la guerre m'écrivait : « Prince, j'ai l'honneur de prévenir V. Exc. que l'in- » tention de l'empereur est que vous vous rendiez en » poste à Paris, pour y recevoir de nouveaux ordres.

» J'adresse le même avis à M. le lieutenant général » Miollis, qui avait le commandement de la 1ère. subdi- » vision de la 8e. division militaire, et à M. le maréchal

d'avoir oublié mon ancien empereur, d'avoir méconnu les véritables intérêts de la patrie, d'avoir compromis le repos du Midi et le succès de son entreprise.

Mais alors, comme aujourd'hui, je répondais : *j'ai fait mon devoir*. Je lui rappelais que la France m'avait vu aussi au mois d'avril 1814, sur les remparts de Toulon, le dernier à amener le drapeau tricolore ; que Sa Majesté Louis XVIII n'avait pas jugé que cette conduite me rendît moins digne de sa bienveillance ; et, me fondant sur cet exemple de justice, j'osai ajouter ce que l'histoire avait dit avant moi : que ce n'étaient pas les hommes qui, les premiers, abandonnaient un gouvernement trahi par la fortune, qui méritaient le mieux l'estime et la confiance du nouveau gouvernement.

» de camp Corsin, qui commande l'arrondissement
» d'Antibes. » (N°. XXII.)

Ce 13 avril.

« Monsieur le maréchal, j'ai l'honneur de vous
» prévenir que l'intention de l'empereur est que vous
» vous rendiez à Paris à la réception de ma lettre, et
» que vous remettiez votre commandement au général
» comte Grouchy, etc. »

Aussi long-temps que la domination de Bonaparte a duré, j'ai été étranger à tout service militaire.

Il venait d'être précipité du trône; et la France était dans la situation la plus terrible où elle se soit jamais trouvée, lorsque j'acceptai la place de commandant de la garde nationale de Paris, c'est-à-dire, la charge de veiller à maintenir l'ordre et la sûreté dans la capitale, au moment où tant de causes réunies, où tant d'intérêts froissés, où des craintes si graves, des espérances si mal dissimulées et des événemens si extraordinaires semblaient destinés à compromettre, non-seulement sa tranquillité, mais son existence. Consultant moins mes forces que mon zèle, le soin de mon repos que l'amour de ma patrie, j'osai me charger de ce pénible fardeau; et ce dernier sacrifice, si bien récompensé par le résultat heureux et presque inespéré de mes efforts et du dévouement de tous ceux qui étaient placés sous mes ordres, n'est pas le moindre des titres que je puis avoir à l'estime de mes concitoyens.

Il m'est doux, en réunissant ce succès au souvenir des maux que j'eus le bonheur d'é-

pargner à la Provence quelques mois auparavant, de penser que, si mes premières années furent consacrées à ajouter quelque éclat à la gloire militaire de la France dans cinq cents batailles ou combats, mes derniers efforts ont concouru à obtenir un prix bien plus précieux, le repos et le salut d'une grande population.

De tels souvenirs ne suffisent pas toujours pour mettre à l'abri de la calomnie; mais je sens qu'ils sont capables de consoler celui qui a le malheur d'être en butte à ses traits.

Comment pourrais je, d'ailleurs, les craindre encore lorsque la Providence semble elle-même avoir disposé tant de moyens pour m'aider à les repousser; lorsque mes dénonciateurs ne m'attaquent que par de vaines allégations; tandis que j'ai l'avantage de leur opposer des faits incontestables, le témoignage des administrateurs de la Provence, celui de tous les vrais amis du Roi qui furent le plus à portée de suivre et de juger mes actions, les suffrages honorables du prince qui fit de si nobles efforts pour sauver la France de l'abîme de maux dans lequel elle a été plongée, et

jusqu'à l'opinion de celui dont on prétend que j'étais le plus utile complice?

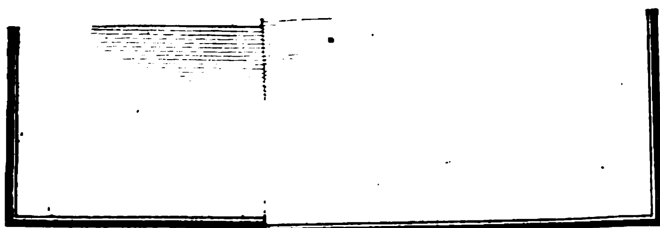
Me ferai-je illusion, si j'ose croire que jamais accusation contre un homme public ne fut hasardée, je ne dirai pas avec aussi peu de raison, mais avec moins de prétextes? Je ne sais même si, en considérant avec quelle légèreté celle que je viens de combattre a été formée et répandue, on ne serait pas excusable, de soupçonner que la haine de quelques-uns de ceux qui me poursuivent, tient à d'autres causes qu'à ma conduite dans ces derniers temps. Mes véritables torts, à leurs yeux, ne seraient-ils pas les honneurs et les dignités qu'ont mérités à un soldat de longs services rendus à la patrie, et peut-être ces services eux-mêmes?

Mais que m'importent les motifs secrets de mes calomniateurs? Sous un Roi juste et éclairé, sous un ministère qui veut défendre les véritables intérêts du prince et du peuple; au milieu d'une nation brave et généreuse que ses malheurs n'ont ni accablée ni flétrie, l'erreur seule ou l'ignorance des faits peuvent amener l'injustice. Je puis donc être désormais sans craintes, puisque j'ai fait connaître la vérité.

Mes ennemis renouvelleront-ils leurs attaques! Les verra-t-on s'acharner à me disputer les faibles restes de mon existence? Dans aucun cas, je ne reprendrai la plume pour me défendre. Ma vie ne vaut pas tant de soins ; c'est assez pour moi que ma réputation soit hors de leurs atteintes. Il me suffit de pouvoir me dire qu'il ne dépend de personne de me ravir le prix le plus noble des travaux d'un maréchal de France, l'estime des gens de bien, et le suffrage des braves.

LE MARÉCHAL DE FRANCE,

PRINCE D'ESLING MASSÉNA.



PIÈCES JUSTIFICATIVES.

N°. Ier.

Draguignan, le 2 mars 1815.

A Monsieur le lieutenant général, baron Abbé, commandant les départemens des Basses-Alpes et du Var.

Mon général,

J'ai l'honneur de vous informer qu'aujourd'hui, sur les deux heures du matin, M. le chef d'escadron commandant la gendarmerie à Draguignan m'a rendu compte qu'il venait d'être instruit par un gendarme d'ordonnance que cinquante hommes de la garde de l'ex-empereur Napoléon, venant de l'île d'Elbe, ont débarqué hier dans la journée dans le golfe Juan.

Après m'être consulté avec M. le préfet du Var, j'ai de suite fait partir cinquante hommes du 87e. régiment, avec armes et bagages, commandés par un capitaine et un lieutenant, pour se rendre au Muy, et y rester jusqu'à nouvel ordre.

Aussitôt que j'apprendrai quelque chose de cet événement, je m'empresserai de vous en informer.

Je pars à l'instant (six heures du matin), avec mon aide-de-camp, pour me rendre également au Muy.

M. le préfet, ainsi que la gendarmerie, se rendent aussi au Muy.

Daignez agréer, etc.

Signé le maréchal de camp commandant l'arrondissement de Draguignan, baron de MORANGIÉS.

N°. II.

Toulon, 2 mars 1815.

MONSEIGNEUR,

J'ai reçu ce soir la lettre dont copie est jointe à la présente. J'étais, au moment de sa réception, auprès de M. le général baron de l'Hermite, préfet maritime. Je lui en ai donné connaissance; il m'a lui-même, et de suite, donné communication d'une lettre par laquelle il est avisé que des hommes des troupes qui sont à l'île d'Elbe, ont eu des congés pour revenir en France, et aller près de leur famille. C'est ce que j'ai pu présumer et dire à M. le général Morangiés, en répondant à sa lettre. Mais je lui ai recommandé de voir M. le préfet, pour que, de concert avec lui, les brigades de gendarmerie qui sont près de Draguignan, puissent être réunies à celle qui a quitté sa résidence, et aller sur l'Esterelle; et comme, pour

avoir de plus sûres informations, je le charge de réunir à la gendarmerie les troupes qui lui paraîtront nécessaires.

En demandant l'officier de gendarmerie qui est ici, pour en apprendre ce qu'il pourrait lui-même savoir sur cette circonstance, et lui dire ce qu'il pouvait faire pour s'en instruire; il m'a paru si peu entendu, que je me suis déterminé à partir moi-même en poste pour me rendre à Draguignan, où je serai demain avant midi. Avant mon départ, j'ai chargé M. le comte de Lardenoy, commandant de la place, de tenir les voltigeurs de la garnison prêts à marcher au moment que j'aurai reconnu la nécessité de lui en donner l'ordre. Je ne manquerai pas, Monseigneur, de donner connaissance à Votre Altesse de ce que j'aurai vu et reconnu à cet égard.

J'ai l'honneur d'être,

Signé le baron Abbé.

N°. III.

Marseille, le 3 mars 1815.

A son excellence le maréchal prince d'Essling, gouverneur de la 8e. division militaire.

Monseigneur,

J'ai l'honneur de rendre compte à V. Exc., que je reçois à l'instant, par ordonnance extraordinaire, de monsieur le chef du 45e. escadron, l'avis qu'un général et soixante grenadiers des troupes de l'île d'Elbe, tous légionnaires, étaient débarqués au golfe *Juan*, venant de cette île.

Le brigadier de la résidence de Cannes, qui fait ce rapport, dit qu'on craint que l'empereur lui-même ne soit à la tête; il dit également que le général (Comber, général de brigade, major des chasseurs à pied de la garde impériale), a demandé un passe-port pour se rendre à Toulon. Je fais en même temps l'envoi au capitaine Silvy, commandant la gendarmerie du Var, de l'ordre que lui a donné ce même général (auquel, bien entendu, il n'a point obtempéré). J'ai l'honneur d'en adresser une copie à V. Exc.

M. le chef du 45e. escadron me mande, à la date du 2, à trois heures et demie du matin, qu'il part avec M. le maréchal de camp baron Morangiés et le capitaine Silvy, pour se rendre au lieu

du débarquement; qu'il a donné l'ordre à la compagnie du Var de se mettre en marche partiellement pour plus de promptitude, et de se joindre à lui en se dirigeant sur Fréjus. Il me fera part de tout ce qui se passera, et j'aurai l'honneur d'en instruire V. Exc.

Si V. Exc. l'approuve, je partirai en poste sur-le-champ, pour me rendre à Fréjus, où la compagnie du Var doit se réunir.

Daignez, Monseigneur, etc.

Le colonel de la 23e. légion,

Signé VINCENT.

No. IV.

Fréjus, 3 mars 1815.

Le préfet du département du Var à M. le maréchal Masséna, prince d'Essling, gouverneur de la 8e division militaire.

M. LE MARÉCHAL,

Je m'empresse de vous informer que les troupes à la tête desquelles est Bonaparte, ont dû coucher aujourd'hui à Digne; elles se composent de ce qui faisait sa garnison à l'île d'Elbe, environ mille hommes. Il a avec lui quatre ou six pièces de canon de campagne et beaucoup d'argent. Il achète des chevaux à tout prix. Il se dirige sur Grenoble

et Lyon ; mais la route qu'il a prise doit lui offrir beaucoup de difficultés.

J'avais réuni ici toutes les gardes nationales des communes voisines, croyant, lorsque je suis parti de Draguignan, qu'il se dirigerait de ce côté ; mais que pouvait cette troupe mal armée ? J'ai déjà eu l'honneur de vous adresser, monsieur le maréchal, un rapport par ordonnance de gendarmerie, et vous avez été instruit par cette arme des dispositions qui avaient été prises.

Les lieutenances de gendarmerie de Toulon et Brignoles sont réunies au Luc, en attendant de nouveaux ordres. Douze hommes de cette arme sont à Fayence.

Les vingt-cinq hommes du 87e., qui sont depuis long-temps à Saint-Rapheau, y sont retournés ce matin.

Cinquante hommes, venus de Draguignan, y retournent par Fayence.

Je vais à Cannes, à Antibes et à Grasse organiser encore les gardes nationales, et en faire armer, s'il est possible, pour qu'elles deviennent disponibles en cas de besoin.

Un courrier, que j'envoie à Lyon et à Paris, doit en faire partir un d'Aix pour vous porter la présente.

J'oubliais de vous dire, M. le maréchal, que mon département est aussi tranquille que possible ; et que cet événement n'a fait écarter personne de son devoir. Il est cependant affreux de

penser que ces mille hommes sont partis de l'île d'Elbe sans être vus de la frégate en croisière, et sont débarqués sans qu'il y ait eu un seul coup de fusil tiré.

Je suis, etc.

Signé le comte de BOUTHILLIER.

N°. V.

Fréjus, le 2 mars 1815.

Le préfet du département du Var, à M. le maréchal Masséna, prince d'Essling, gouverneur de la 8e. division, à Marseille.

MONSIEUR LE MARÉCHAL,

Ayant été informé cette nuit, à quatre heures, que cinquante hommes de la garde de Bonaparte, venant de l'île d'Elbe, étaient à Cannes, et faisaient partie d'un fort détachement débarqué au golfe Juan, dont on porte la force, depuis deux cents hommes jusqu'à trois cents, je me suis rendu à Fréjus, et j'ai mis en réquisition les gardes nationales des communes du Muy, du Puget et de Roquebrune, pour se joindre aux cent hommes de la garnison de Draguignan, que M. le général Morangiés a jugé convenable de diriger sur ce point. J'ai également envoyé des ordres aux communes de Fayence, Seillans, et environs, pour prendre les armes et garder les passages, en aver-

tissant Draguignan de ce qui viendrait à leur connaissance, puisque l'on assure que cette troupe, à la tête de laquelle on va même jusqu'à placer Bonaparte, se dirige par Grasse sur les Basses-Alpes. Une reconnaissance de gardes nationaux et de douaniers, de troupes de ligne et de gendarmerie, vient d'être envoyée sur la route de l'Esterelle, avec ordre de pousser jusqu'à Cannes. Nous ignorons, jusqu'à ce moment, ce qui se passe à Antibes, la communication étant interceptée, puisque aucun voyageur n'a paru depuis hier au soir. J'ai rendu compte aux différens ministres, par le courrier d'aujourd'hui, de cet événement, et j'ai pensé, M. le maréchal, qu'il était de mon devoir de vous informer de la conduite que j'avais tenue et des dispositions qui avaient été faites.

Je suis, etc...

Signé, le comte DE BOUTHILLIER.

N°. VI.

Aix, le 5 mars, au matin.

MONSIEUR LE MARÉCHAL,

M. le chef d'escadron m'a remis la dépêche que votre excellence m'a envoyée.

J'ai dirigé sur Sisteron le 83e. régiment et les six compagnies d'élite du 58e. arrivées hier au soir à huit heures. Ces troupes s'y rendront avec

toute la diligence possible. J'ai chargé en même temps M. Gravier, maire de Gréoux, d'y réunir les gardes nationales de sa commune de Manosque, et autres endroits environnans, sous le plus bref délai; j'y serai de même. J'ai chargé M. le sous-préfet de faire partir avec la colonne les deux pièces d'artillerie de la garde nationale de cette ville, avec leurs caissons et munitions. Ce magistrat m'a adressé la réponse dont j'ai l'honneur d'envoyer la copie à votre excellence. Il serait aussi nécessaire qu'il fût expédié deux pièces de l'arsenal royal pour remplacer celles-ci hors d'usage.

J'ai fait part de l'état des choses à M. le général comte Marchand, commandant la division à Grenoble.

Je prie votre altesse d'agréer, etc.

Signé le lieutenant général Comte MIOLLIS.

P. S. J'ai l'honneur de vous adresser la lettre du général commandant le département des Basses-Alpes, dont j'ai pris connaissance. Je hâte le plus possible notre mouvement sur Sisteron, où nos troupes seront vraisemblablement après-demain; je laisse des ordres ici pour que le restant du 58e., que votre altesse m'annonce, suive la même direction que la colonne.

N°. VII.

Monseigneur,

Deux lettres, dont l'une, de M. le préfet du Var, datée d'hier à une heure et demie de l'après-midi, adressée à M. le préfet de ce département; et l'autre, de M. le chef d'escadron de gendarmerie au capitaine de la compagnie des Basses-Alpes, ayant annoncé positivement un débarquement de quinze cents à deux mille hommes, opéré dans le golfe de Juan, qui a poussé une avant-garde de soixante hommes à Cannes, et qui paraît prendre la direction de Grasse, pour remonter de là vers les Basses et Hautes Alpes; je prends le parti de réunir la compagnie de gendarmerie pour me porter à Castellane avec M. le préfet, à l'effet d'éclairer les routes de Grasse, de Draguignan et du Var, qui y aboutissent. Je dispose une ligne de correspondance par Riez et Quinson avec Toulon et les Bouches-du-Rhône. J'ai préféré de me porter sur Castellane, parce que cette route est entièrement découverte, et que le préfet du Var annonce qu'il s'est porté à Fréjus; avec les forces qui sont à Toulon, couvrant la route de Riez. Je ne puis faire autre chose qu'éclairer la route de Castellane, car je n'ai pas assez de monde pour la couvrir contre deux mille hommes. Je

tiens prêtes à marcher les trois compagnies du 87e. à Digne, afin de les porter où vos ordres, ou les événemens, à défaut d'ordres, m'obligeront d'aller. Je prends des précautions pour ne pas être surpris. Vos dépêches peuvent m'arriver rapidement par la route de Riez; je les attends avec la plus grande impatience. J'ai pris pour prétexte de la réunion de la compagnie de gendarmerie des poursuites contre les déserteurs, afin de ne pas effaroucher l'esprit des habitans, qui me paraissent, au surplus, assez bien disposés. J'avoue que ce débarquement me paraît tenir du fabuleux : je ne saurai positivement à quoi m'en tenir qu'à l'arrivée de vos ordres.

J'ai l'honneur d'être, etc.

Le maréchal de camp, commandant le département des Basses-Alpes,

Signé Loverdo.

Digne, le 3 mars 1815.

N°. VIII.

RAPPORT.

Monseigneur,

Je vous ai rendu compte que j'ai appris, le 4 mars à quatre heures du matin, que Napoléon était arrivé la veille à sept heures du soir à Barrême, avec une colonne dont j'ignorais la force,

mais qu'on évaluait de deux à trois mille hommes. L'avis portait que cette colonne se mettrait en marche pour Digne le lendemain 5, à cinq heures du matin, et qu'elle comptait y arriver avant neuf heures.

La compagnie de gendarmerie était encore dispersée et les gardes nationales du département presque nulles. Il ne me restait donc que les trois compagnies incomplètes du 87e. régiment. Quoique je comptasse sur la fidélité des officiers et l'obéissance de la troupe, ces faibles moyens m'ont paru insuffisans pour arrêter la marche d'une force très-supérieure, rendue très-formidable par la séduction qui la précédait et l'accompagnait, et qui me paralysait par la rapidité de la marche tout autre moyen éloigné du point où je me trouvais dans le moment. Après en avoir conféré avec le préfet du département, j'ai dû prendre le parti de diriger mes trois compagnies sur Valensole, tant pour éviter tout point de contact dans un premier moment d'étonnement, que pour me mettre en mesure de me réunir aux troupes du Roi, débouchant de la Basse-Provence.

Je fis en même temps éclairer la route de Barrème à Digne, et je fus rapidement reconnaître celle de Barrème à Maligierie par la Clue, qui traverse près de Château-Rhédon la route que parcouraient les trois compagnies du 87e. Après m'être assuré du passage de cette troupe à Mézel, je me suis transporté rapidement à Malijai,

où j'ai trouvé dix-huit gendarmes à cheval qui avaient été appelés à Digne par un ordre de la veille. La reconnaissance que je poussai de suite vers Digne, m'annonça l'approche de l'avant-garde des troupes qui y étaient entrées à midi. Cette avant-garde occupa Malijai avant six heures du soir, et Napoléon y arriva avec ses principales forces à neuf heures. Je me suis tenu toute la nuit à proximité de Malijai pour connaître exactement la force des troupes qui l'occupaient, et pour en éclairer les mouvemens.

Des ordres ont été envoyés pendant la nuit aux trois compagnies du 87e. régiment qui *restaient fidèles au Roi et à l'honneur.* On m'écrivit aussi plusieurs lettres, dont une seulement m'est parvenue : je n'y fis aucune réponse.

Ce ne fut que le 5 matin que j'ai pu connaître exactement la force de la colonne débarquée. Elle consiste en quatre ou cinq cents hommes tant bien que mal montés, cinq à six cents canonniers, grenadiers ou chasseurs de l'ancienne garde, et quatre à cinq cents Corses ou étrangers. Toutes ces troupes quittèrent Malijai successivement avant une heure de l'après-midi, se dirigeant sur Sisteron, *où elles arrivèrent en trois portions d'une heure du matin à dix heures du matin, et à cinq heures du soir.* Je fis passer les gendarmes à cheval, qui suivaient les mouvemens de cette colonne, sur Valonne, à Peyruis, dès que je fus informé de l'arrivée de M. le lieutenant

général Miollis à Manosque, où je me suis rendu de suite : je le suivis le lendemain à Sisteron.

Napoléon a quitté Sisteron le 5 à deux heures de l'après-midi, et il est arrivé avec une partie de sa troupe à Gap, à sept heures du soir : le reste le suivit de près. Cette colonne est partie de Gap le 7 à trois heures du soir pour Coups ; et l'avant-garde partie six heures d'avance est arrivée le même soir du 6 à la Mure. M. le lieutenant général comte Miollis donnera à votre excellence des nouvelles ultérieures sur les événemens qui ont succédé.

Signé le maréchal de camp DE LOVERDO.

ORDRE.

L'empereur ordonne que M. le chef de bataillon Chauveau, avec trois compagnies du 87e., se rende auprès de lui à Digne, pour se réunir aux braves de la garde impériale et marcher avec l'aigle.

Digne, le 4 mars 1815.

Le gnd maréchal, faisant fonction de major général de la grande armée,

Signé Comte BERTRAND.

GÉNÉRAL,

L'empereur a appris avec plaisir que vous commandiez à Digne. S'il en eût été informé plus tôt, il vous eût prévenu de sa marche. L'empereur me charge de vous mander qu'il désire voir un des

anciens soldats de l'armée d'Italie, et vous engage à venir lui parler. Vous serez toujours libre du parti que vous voudrez prendre.

Veuillez agréer, etc.

Digne, ce 4 mars.

Le grand maréchal, *signé* Comte Bertrand.

A M. le général Loverdo.

Pour copie conforme, le maréchal de camp,

Signé de Loverdo.

N°. IX.

Digne, le 4 mars 1815, à cinq heures du matin.

Monseigneur,

La troupe qui a débarqué le 1er. au golfe de Juan, s'est portée le 2 à Sernon, et le 3 à Castellane et à Barrême. J'en reçois à l'instant l'avis : elle a demandé cinq mille rations de vivres à Castellane, et beaucoup de moyens de transport. Comme il y a apparence que, dans quelques heures, elle sera ici, *je me retire sur Mézel avec le demi-bataillon du 87e.*, *et je donne ordre à toutes les brigades de gendarmerie de quitter la route pour se replier vers Aix et Toulon en cas de besoin.* Je vous rendrai compte des événemens ultérieurs. J'attends avec impatience vos ordres. Je donne avis de la marche rapide de cette troupe au général commandant les Hautes-Alpes. *Si Sir-*

teron était en état de défense, je m'y serais renfermé pour barrer le pont de la Durance que je ne puis plus faire sauter, étant pressé par la marche rapide de ce corps que l'on évalue de deux à trois mille hommes. Comme il paraît qu'il ne fait que passer, je vous ferai connaître exactement sa direction, qui paraît vers les Hautes-Alpes et l'Isère.

J'ai l'honneur d'être, etc.

Le maréchal de camp, *signé* DE LOVERDO.

N°. X.

Digne, le 9 mars 1815, à huit heures du soir.

MONSEIGNEUR,

Je viens de recevoir à l'instant une lettre de M. le général comte Miollis, qui m'annonce que les débarqués de l'île d'Elbe n'ont pu parvenir à Grenoble, et que l'on marche sur leurs derrières : l'on assure que le 5e. de ligne s'est opposé au passage en avant de Grenoble.

Monsieur le général comte Miollis se dispose à prolonger son mouvement en avant de Gap, et me donne l'ordre de le rejoindre avec les troupes que M. l'adjudant Pascalis a amenées, après avoir toutefois assuré la défense de Sisteron et de tous les passages.

J'amènerai avec moi les deux détachemens du 87e., venant de Digne et Draguignan, les gardes

nationales du Var, cent soixante hommes et les cinq cents hommes de Marseille. Il restera à M. l'adjudant général Pascalis cent soixante gardes nationaux des Basses-Alpes, deux cents du Var, deux cents d'Aix, et le 58e. que je ne mettrai en mouvement qu'après qu'il sera arrivé de Manosque; et, en cas de besoin, ce que je ne crois pas, *car les troupes de Grenoble, celles du général Rostollan, la colonne du comte Miollis et celle que j'amène, sont des moyens suffisans pour détruire les troupes de Bonaparte, et lui fermer tous les passages.*

M. l'adjudant général Pascalis tiendra au courant V. Exc. de tous les événemens ultérieurs.

J'ai l'honneur, etc.

Signé le maréchal de camp DE LOVERDO.

N°. XI.

Sisteron, le 15 mars 1815.

MONSEIGNEUR,

Ma lettre vous sera remise par M. de Lagvy, commandant de la garde nationale d'Aix, qui rentre, d'après les ordres du lieutenant-général comte Miollis. Le bataillon marseillais a reçu ordre cette nuit de partir de Gap. Il suivra le mouvement de celui d'Aix. Il ne me restera donc ici que les trois compagnies du 87e. que je rappelle

de Valx, et la garde urbaine incomplète et non encore organisée de Sisteron. Les gardes nationales du Var mal composées, sont parties successivement sans ordre. Celles des Basses-Alpes ne sont pas encore organisées, et ne le seront pas de long-temps. J'espère néanmoins assurer le point de Sisteron avec le peu de forces que j'ai sous la main.

Je prie V. Exc. d'agréer, etc.

Le maréchal de camp commandant les Basses-Alpes. DE LOVERDO.

N°. XII.

Marseille, le 12 mars 1815.

MONSEIGNEUR,

D'après les renseignemens officiels qui nous sont arrivés sur la marche de Bonaparte, il me paraîtrait convenable de rappeler à Marseille le détachement de la garde nationale qui en était parti pour se mettre à sa poursuite sur la route de Gap. Si votre excellence partage cette opinion, fondée sur le besoin que la ville a de cette force pour maintenir la tranquillité intérieure, je la prie de vouloir bien donner des ordres nécessaires pour son retour.

Je suis avec respect, etc.

Le préfet, *signé* ALBERTAS.

N°. XIII.

A mon quartier-général de Nîmes, le 27 mars 1815.

Mon cousin, les différens corps dont j'ai ordonné la formation commencent à s'organiser : les munitions de toutes espèces arrivent lentement, à la vérité ; mais dans peu de jours nous serons à même de commencer les opérations qui doivent délivrer notre patrie du malheur qui la menace. *C'est à vous, monsieur le Maréchal, que je dois en grande partie les heureux résultats des efforts que j'ai faits jusqu'à ce moment*; je vous devrai bien plus encore, si vous acceptez le commandement des troupes qui sont à ma disposition et de celles qui se forment sur mes derrières ; je vous engage de nouveau, si votre santé vous le permet, à venir le plus tôt possible à mon quartier-général, après avoir confié le commandement des postes et des places à des militaires connus et dévoués à la cause du Roi. La ville de Toulon me paraît mériter votre attention particulière ; car, d'après les rapports que j'en reçois, les autorités militaires ne montrent pas un grand caractère. Je m'en rapporte à votre sagesse pour les changemens qu'il y aurait à faire à cet égard, pour conserver au Roi une marine dont la perte serait difficile à réparer. Je vous autorise donc, monsieur le Maréchal, à dis-

poser des troupes de la marine comme vous jugerez le plus convenable pour le service du Roi.

Sur ce, je prie Dieu, mon cousin, qu'il vous ait en sa sainte et digne garde.

Votre affectionné cousin,

Signé Louis Antoine.

P. S. Depuis ma lettre écrite, j'ai reçu, mon cousin, votre dépêche en date d'hier. Je ne puis que vous renouveler ma satisfaction de toute votre noble conduite et des mesures dont vous me rendez compte. Elles me sont une nouvelle preuve d'un dévouement bien digne de vous, et que je me plais à reconnaître.

Je me porte demain au Pont-Saint-Esprit, où se rendra après-demain mon quartier-général.

Signé Louis Antoine.

No. XIV.

7 avril.

Monseigneur,

J'ai reçu les deux lettres que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire. Je vous envoie un paquet de M. le général Ernouf. M. le préfet Harmand me parle de la défection du 83e.; on dit cependant que quatre cents hommes sont revenus, et qu'on en annonce encore. Je suis bien aise que vous soyez content de la position que Monseigneur

avait prise ; mais je crains que le mouvement de Nîmes ne change ses dispositions.

Toutes les troupes qui seront sous vos ordres seront toujours bien, seront dans la main, et seront au Roi. Malheureusement votre santé ne vous permet pas de commander ; sans cela nous serions à Grenoble, à Lyon ; et nulle part, ou dans bien peu d'endroits, nous n'aurions pas eu de défection.

Je n'ai pas eu de réponse pour madame la comtesse Bertrand ; mais je me suis assuré hier qu'elle était bien, et que tout le monde était occupé qu'elle fût sûrement et très-poliment.

La plus grande tranquillité a été dans la ville hier et aujourd'hui.

Je fais marcher les sept ou huit cents hommes, gardes nationaux et douaniers, sur Tarascon et Château-Renard. J'aurai l'honneur de vous mander les résultats de cette petite expédition.

Recevez, Monseigneur, l'assurance, etc...

Signé, Ch. marquis DE RIVIÈRE.

S'il en avait besoin, je recommanderais encore à vos soins mon bon La Boulaye, bien malheureux.

N°. XV.

De mon quartier-général au Pont-St.-Esprit, le 30 mars 1815.

Mon cousin, j'ai reçu presque en même temps vos deux lettres d'hier, dont l'une apportée par le général marquis de Rivière. Ce qu'il m'a dit de votre part, et ce que vos lettres contiennent, m'a fait le plus grand plaisir. Je regrette vivement que votre santé ne vous permette pas de venir me joindre en ce moment. J'aime à ne pas en perdre l'espoir; j'aurais tant besoin de vos conseils. Puisque vous ne pouvez pas me les donner sur le terrain, je vous demande au moins de me les donner par écrit. — Nous avons eu ce matin en avant de Montélimart une petite affaire, dont le général marquis de Rivière vous rendra compte. Je vous renouvelle avec empressement, monsieur le maréchal, l'assurance de toute mon estime et de toute ma confiance.

Sur ce, je prie Dieu, mon cousin, qu'il vous ait en sa sainte et digne garde.

Votre affectionné cousin,

Signé Louis Antoine.

J'ai aussi le plaisir de recevoir vos deux lettres des 27 et 28.

N°. XVI.

Valence, le 6 avril 1815.

Mon cousin, les insurrections de Nîmes et de Montpellier me menacent d'avoir mes communications interceptées avec la huitième division d'où je dois à présent tirer toutes mes munitions ; je me vois obligé, quoiqu'avec peine, de repasser l'Isère et la Drôme, et de me rapprocher du Pont-Saint-Esprit, d'où je vous enverrai de nouveau de mes nouvelles. Ce sera une consolation pour moi de me rapprocher de vous, ayant une entière confiance dans vos efforts pour maintenir votre division fidèle au Roi, et d'être plus à portée de pouvoir m'aider de vos conseils et de vos lumières.

Sur ce, je prie Dieu, mon cousin, qu'il vous ait, etc.

Signé Louis Antoine.

N°. XVII.

Marseille, le 30 mars 1815.

Bruniquet, président du conseil général du département des Bouches-du-Rhône ;

A S. Ex. le maréchal prince d'Essling, gouverneur de la 8me. division militaire.

Monseigneur,

Le conseil général du département des Bouches-du-Rhône, que j'ai l'honneur de présider, me

charge de présenter à votre excellence la proclamation qu'il vient d'adresser à ses administrés; il doit cet hommage au héros qui les gouverne et dans lequel il a placé l'espérance de son salut.

Le conseil vous prie, monseigneur, d'être bien assuré qu'il n'est rien que votre excellence ne puisse attendre de son zèle, dans l'étendue des pouvoirs qui lui sont confiés.

Je suis avec respect,

Monseigneur, de votre excellence, etc....

Signé BRUNIQUET.

N°. XVIII.

Marseille, le 30 mars 1815.

MONSEIGNEUR,

J'ai l'honneur d'adresser à votre excellence, un paquet de M. le préfet de Corse, qui lutte contre des insurrections partielles qui agitent cette île. Si on y savait avec quelle noble loyauté monseigneur s'est prononcé pour le bonheur et le salut de la France; si on y connaissait l'ivresse de reconnaissance qui vous fait proclamer par les Marseillais le sauveur de la France, la Corse jouirait du repos que vous doit le département. Je partage l'enthousiasme de tous mes administrés; je joins mes acclamations aux leurs; comme eux, avec eux, je crie: Vive le Roi! Vive le prince Masséna!

Je suis avec respect, etc....

Signé ALBERTAS.

N°. XIX.

Extrait parte in quâ des registres des délibérations du conseil municipal de la ville de Marseille.

Séance du 11 avril 1815.

Cejourd'hui, onze avril mil huit cent quinze, le corps et conseil municipal, extraordinairement convoqué par M. le maire, en vertu de l'autorisation de M. le préfet, s'est réuni à sept heures de relevée dans le lieu ordinaire de ses séances à l'Hôtel-de-Ville.

Il a été donné communication de plusieurs lettres, d'une proclamation et de nouvelles officielles, ayant pour objet de faire reconnaître sa majesté l'empereur Napoléon, reçues aujourd'hui par le préfet, de son excellence monseigneur le prince d'Essling, maréchal de l'empire, gouverneur des 8e. et 23e. divisions militaires, et transmises, séance tenante, en original, par ce magistrat à M. le maire, pour être communiquées au conseil municipal;

Ouï la lecture desdites pièces :

L'assemblée a unanimement délibéré,

1°. Qu'il serait envoyé, au nom de la ville, à son excellence monseigneur le maréchal prince gouverneur, une députation de trois membres, pour lui faire connaître que les ordres qu'il a

transmis à M. le préfet, vont être exécutés en cette ville; lui exprimer la reconnaissance de l'administration et des citoyens de Marseille, pour l'intérêt et la bienveillance que son excellence a daigné leur accorder; la prier de vouloir bien leur continuer les mêmes sentimens, et lui témoigner le vœu formé par les Marseillais de le voir, aussitôt que ses fonctions pourront le lui permettre, rétablir au milieu d'eux le siége de sa résidence.

2°. Que cette députation serait composée de MM. Raymond aîné, premier adjoint du maire; de Cibon adjoint du maire, et Campou, membre du conseil municipal; auxquels il sera expédié extrait de la présente délibération pour leur tenir lieu de commission.

Certifié conforme, pour être remis à M. Raymond, premier adjoint du maire, président de la députation.

Le maire de Marseille,

Signé Montgrand.

N°. XX.

Marseille, le 14 avril 1815.

Monseigneur,

M. le général comte Miollis m'a remis ce matin la proclamation de votre excellence, du 14 du courant, aux habitans de Marseille. Je l'ai fait imprimer sur-le-champ: elle est affichée en ce moment.

Une du sous-préfet d'Aix, que j'ai reçue également ce matin, m'a annoncé l'arrivée de M. le général de Grouchy avec des forces imposantes qui marchent sur Marseille. M. le comte Miollis m'a confirmé ces dispositions : nous avons assemblé sur-le-champ la municipalité entière, les membres du corps municipal et du conseil général du département avec les autorités militaires. *M. le comte Miollis nous a fait part de ce qu'il a fait et de ce que vous avez fait vous-même pour détourner l'orage : l'assemblée en a été pénétrée de reconnaissance et me charge de vous l'exprimer : car j'ai l'honneur de vous écrire séance tenante.* M. Raymond, maire, et M. Dudemaine, adjoint, sont partis sur-le-champ pour porter à M. le lieutenant-général comte Grouchy les preuves de la soumission de Marseille, déjà portées à votre excellence, et le supplier d'arrêter sa marche. Nous vous conjurons, monseigneur, de nous continuer votre protection, et de considérer et faire considérer à M. de Grouchy que tout ce qu'on a aperçu de mouvemens n'est que l'ouvrage de quelques agitateurs, et qu'il ne serait pas juste que les bons citoyens, la généralité des habitans, fussent victimes de ces agitateurs, qui l'ont été dans tous les temps et qui voudraient mettre la ville en désordre pour en profiter.

Les bontés dont vous avez honoré Marseille nous font espérer que vous ne nous abandonnerez pas dans cette circonstance, et que vous vous

rendrez à nos vœux en venant rétablir votre séjour dans notre ville.

Nous nous occupons avec M. le comte Miollis d'établir une police active, qui puisse concourir à l'exécution de vos ordres et de nos intentions, en découvrant et arrêtant la malveillance.

Je suis, etc.,

Le conseiller de préfecture, remplissant, par *intérim*, les fonctions de préfet,

Signé Gras-Salicis.

N°. XXI.

Paris, le 31 mars 1815.

Prince, je reçois le rapport, en date du 21 du courant, que vous adressiez au duc de Feltre, pour l'informer de diverses dispositions que le duc d'Angoulême avait faites jusqu'alors dans la huitième division militaire.

L'empereur ne doute pas qu'aussitôt que vous aurez été instruit des événemens qui ont eu lieu et du départ des Bourbons, vous ne vous soyez empressé d'arrêter ces dispositions, et d'assurer l'exécution de celles que je vous ai indiquées par ma lettre du 27 de ce mois, pour faire reconnaître et respecter l'autorité de S. M. dans l'étendue de votre gouvernement, faire arborer le drapeau et la cocarde tricolores, faire dissoudre les volontaires royaux et autres levées ordonnées par l'an-

cien gouvernement, et faire rentrer dans les arsenaux de l'état les armes qui leur auraient été délivrées.

Ayez grand soin d'exécuter, dans les troupes placées sous votre commandement, les dispositions du décret impérial du 13 de ce mois concernant les émigrés, et ordonnez le remplacement de tous les commandans de place qui, aux termes de ce décret, n'auraient pas le droit de conserver leur emploi. S'il se trouve dans les corps des officiers animés d'un mauvais esprit, envoyez-les à Paris pour y être à ma disposition.

Votre excellence sentira combien il est essentiel de porter une attention particulière aux places et forts de la huitième division militaire, notamment au port de Toulon; concertez-vous avec la marine, et veillez à ce que rien ne soit négligé pour le mettre, le plus tôt possible, dans le meilleur état de défense, etc.

Le maréchal, ministre de la guerre,

Signé prince d'ECKMUL.

A M. le maréchal prince d'Essling, commandant supérieur de la huitième division militaire, à Marseille.

N°. XXII.

Paris, le 13 avril 1815.

A S. Ex. le prince d'Essling, commandant supérieur de la 8e. *division militaire, à Marseille.*

PRINCE,

J'ai l'honneur de prévenir V. Exc. que l'intention de l'empereur est que vous vous rendiez en poste à Paris, pour y recevoir de nouveaux ordres.

J'adresse le même avis à M. le lieutenant général Miollis, qui avait le commandement de la 1re. subdivision de la 8e. division militaire, et à M. le maréchal de camp Carsin, qui commande l'arrondissement d'Antibes. M. le lieutenant général Abbé, qui commandait la 2e. subdivision de la 8e. division, est appelé au commandement d'une division active.

S. M. a désigné, pour le commandement supérieur de la 8e. division militaire, M. le lieutenant général Grouchy; et pour le commandement particulier de cette division, M. le lieutenant général Verdier.

Le général Verdier reçoit l'ordre de se rendre sur-le-champ à Marseille.

Agréez, Prince, etc....

Le ministre de la guerre,

Signé prince D'ECKMUL.

Paris, le 25 janvier 1815.

Monsieur le maréchal, le préfet du département du Var m'annonce que sept grenadiers venant de l'île d'Elbe, et porteurs de congés absolus, se sont présentés devant lui, et qu'il les a autorisés à retourner dans leurs foyers.

La conduite que le préfet a tenue à l'égard de ces individus n'est point régulière. Je lui écris qu'il aurait dû les faire mettre à la disposition de l'autorité militaire, qui, après s'être assurée de leur position, leur aurait fait retirer les congés dont ils étaient porteurs, pour être remplacés par des congés plus réguliers. Je lui prescris de suivre désormais cette marche pour tous les militaires qui pourront à l'avenir arriver de l'île d'Elbe dans l'étendue de son département, également porteurs de congés.

Je prie votre excellence de tenir la main à ce que ces dispositions reçoivent leur exécution, non-seulement dans le département du Var, mais encore dans les autres départemens de la huitième division.

Je l'invite également à donner des ordres pour que les individus venant de l'île d'Elbe avec des congés, à mesure qu'ils seront remis à l'autorité militaire, soient scrupuleusement interrogés, et

que le procès-verbal de leur interrogatoire me soit également transmis.

Agréez, etc.

Le ministre de la guerre,

Signé maréchal duc de Dalmatie.

A son exc. M. le maréchal prince d'Essling, gouverneur de la huitième division militaire.

Nîmes, le 24 mars 1815.

Mon cousin, je viens de recevoir votre lettre d'hier. Je suis bien aise que vous ayez reçu la déclaration des puissances. Vous voyez par-là que nous n'avons qu'un ennemi; c'est celui qui est au centre de la France. C'est vers ce point uniquement que doivent se diriger tous nos efforts. *Je suis content de l'activité que vous mettez dans l'exécution de mes ordres.* J'attends avec impatience des nouvelles de Toulon. J'y envoie un officier de mon état-major pour être témoin de l'exécution de ceux que j'y envoie.

Sur ce, je prie Dieu, etc.

Votre affectionné cousin,

Signé Louis Antoine.

A mon cousin le maréchal prince d'Essling.



Marseille, 12 avril 1815.

MONSEIGNEUR,

M. le lieutenant général comte Miollis a dû rendre compte à votre excellence de la promptitude et de la soumission avec lesquelles la ville a obtempéré aux ordres contenus dans les lettres du 11. Le drapeau tricolore flotte sur les forts, à l'hôtel-de-ville, et à celui de la préfecture. Le calme le plus grand continue à régner, et sera maintenu par l'union des autorités civiles et militaires.

J'envoie par estafette à MM. les sous-préfets les ordres et la proclamation de votre excellence, pour que toutes les communes du département imitent l'obéissance du chef-lieu. Je mettrai tous mes soins à maintenir l'ordre et la tranquillité partout.

Je suis avec respect, etc.

Le préfet, *signé* ALBERTAS.

FIN DES PIÈCES JUSTIFICATIVES.

De l'Imprimerie DE FAIN, Place de l'Odéon.

MÉMOIRE JUSTIFICATIF

DE MONSIEUR

LE MARÉCHAL SOULT,

DUC DE DALMATIE.



PARIS,

LE NORMANT, IMPRIMEUR-LIBRAIRE.

1815.

IMPRIMERIE DE LE NORMANT, RUE DE SEINE.

MÉMOIRE JUSTIFICATIF

DE M. LE MARÉCHAL SOULT,

DUC DE DALMATIE.

SOLDAT depuis l'âge de quinze ans, la révolution me trouva dans les camps, et ne m'en a point fait sortir. Constamment étranger aux factions comme aux intrigues qui ont déchiré ma patrie, je n'ai jamais su que me battre pour elle et faire des vœux pour son bonheur. Lorsqu'à force de travaux et de services rendus à l'Etat dans une longue carrière militaire, je fus parvenu à l'honneur de commander en chef les armées, plus d'une fois j'ai vu l'envie et la malveillance s'attacher à mes pas. Je les ai vues, surtout, lorsque la fortune trahissoit mes efforts, ne tenir aucun compte des obstacles indépendans de ma prévoyance et de mon zèle, et ne m'accorder quelques talens et de l'activité que pour répandre des soupçons perfides sur mes intentions. Elles ne m'ont point épargné au milieu des événemens mémorables qui ont eu lieu en France depuis la première invasion des puissances étrangères, événemens dans lesquels les circonstances et la confiance du gouvernement m'ont appelé à jouer un rôle remarquable. Mais,

certain d'avoir fait mon devoir en franc et loyal militaire, et de n'avoir donné d'autre exemple que celui d'un dévouement sans bornes à mon souverain et à mon pays, j'étois incapable de descendre à une justification lorsqu'il ne s'agissoit que de repousser des propos téméraires ou de vaines clameurs. Toujours j'ai cru que c'étoit au temps, à la réflexion, au gouvernement, à mes propres actions, que je devois confier le soin d'éclairer l'opinion publique et de me venger. Jusqu'à présent je n'avois eu qu'à me féliciter d'une telle résolution. — Aujourd'hui c'est le gouvernement lui-même qui m'accuse, ou plutôt qui me frappe avant de m'avoir accusé, qui me signale à la France et à l'Europe entière comme un homme coupable et dangereux : comment pourrois-je garder le silence? Je dois me hâter de parler pour éclairer la religion du Roi, indignement surprise dans des circonstances extraordinaires qui ne lui ont pas permis de voir et de juger par lui-même. Je le dois à ma réputation, à ma famille; je le dois au prince lui-même, intéressé à réparer l'erreur de ses ministres, non-seulement par un sentiment de justice, mais pour prévenir des erreurs plus graves encore et de dangereuses conséquences : je dois parler, enfin, parce que si j'étois assez malheureux pour que ma voix ne pût parvenir jusqu'au trône, il faut du moins que les gens de bien qui m'ont accordé leur estime puissent se convaincre que je n'ai pas cessé d'en être digne.

L'ordonnance du 24 juillet ne dit point d'une

manière précise quel est le crime pour lequel je suis frappé ; mais j'ai recueilli, de l'ensemble de ses dispositions, que ce crime est le plus grave dont un citoyen puisse être accusé, celui de *trahison* et de *révolte* envers le souverain.

L'ordonnance indique encore moins les circonstances de ma conduite, qui ont été jugées criminelles. J'ignore quel peut avoir été le motif d'une réticence aussi extraordinaire, et ne crois pas avoir besoin de faire remarquer combien elle est faite pour augmenter les difficultés d'une justification. Mais du moins est-il évident que ces circonstances ne peuvent se rencontrer que dans l'espace de temps écoulé depuis le rétablissement du Roi sur le trône de ses ancêtres, en 1814, jusqu'au jour de l'ordonnance. Ainsi, en rendant compte de cette partie de ma vie, si je réussis, comme je l'espère, à prouver que je n'ai pas cessé, dans cet intervalle, de me montrer fidèle à mes devoirs, et jaloux de l'estime publique, il me sera permis de conclure que l'accusation dirigée contre moi n'est fondée sur aucun motif légitime.

Je n'ai point oublié que ma conduite, à l'époque de la bataille de Toulouse, fut vivement attaquée ; qu'une faction ne craignit pas de faire un crime à l'armée et à son chef du courage et du dévouement avec lesquels une poignée de braves défendit, jusqu'à la dernière extrémité, la gloire nationale et le sol de la patrie ; mais il me souvient aussi que tout ce qui porte un cœur fran-

çais, que nos propres ennemis applaudirent à ces généreux efforts. Sa Majesté ne nous rendit-elle pas elle-même une justice éclatante? ne témoigna-t-elle pas sa satisfaction à l'armée, ainsi qu'à son général, en me nommant gouverneur d'une de nos plus importantes provinces?

Ma conduite dans ce gouvernement fut aussi l'objet de quelques critiques. Le projet d'un monument en faveur des malheureuses victimes de Quiberon, fournit un prétexte à mes détracteurs.

Ce n'est pas aux yeux du Roi que j'aurai besoin de me justifier à cet égard; soit que l'idée de ce monument puisse être un sujet de blâme ou d'éloge, Sa Majesté sait que je ne fis, dans cette occasion, que me conformer aux ordres par écrit que m'avoit transmis S. A. R. Mgr le duc d'Angoulême (1).

Au surplus, comment pourrois-je avoir besoin de justifier les actes de mon administration dans le gouvernement de Bretagne, lorsque je n'ai quitté ce poste honorable que pour être élevé à

---

(1) Bien que je sois étranger, ainsi que je viens de le dire, à la première idée de ce projet, je ne puis résister au désir de dire ici que la malveillance seule a pu le présenter comme une insulte à l'armée. Etoit-ce donc insulter nos braves que de donner des regrets à la mort de deux mille Français victimes à la fois et de la perfidie d'un gouvernement ennemi, et de la barbarie de celui qui présidoit alors aux destinées de notre patrie ? Est-il un seul Français qui n'ait versé des larmes sur la tombe de l'infortuné Sombreuil ? Et ceux-là même qui venoient de le vaincre, et qu'on força de l'immoler, ne furent-ils pas les premiers à payer ce tribut à son courage et à son malheur ?

des fonctions plus éminentes, celles de ministre de la guerre?

En acceptant ce pénible fardeau, je me promis de me rendre digne, du moins par mon zèle et mon dévouement, de la confiance de Sa Majesté. Ma conscience me dit que j'ai tenu ma promesse.

Il est cependant trop vrai que lorsqu'animé d'une audace qu'on pouvoit alors appeler extravagante, Buonaparte eut reparu, pour le malheur de la France, sur le sol français, et traversé sans coup férir plusieurs départemens, des cris de trahison se firent entendre, et que des insinuations perfides les dirigèrent contre moi. Mais n'est-il pas également certain que lorsque révolté de cette odieuse calomnie, hasardée même dans le conseil des ministres, j'accourus auprès du Roi pour lui présenter ma démission, Sa Majesté daigna me dire en présence de MM. Dambray et de Blacas, que je n'avois pas perdu sa confiance? Et quand, peu de jours après ma retraite du ministère, j'osai la supplier de m'accorder un témoignage public de son estime que je pusse opposer à la calomnie, et qui me dispensât de la triste nécessité de traduire mes calomniateurs devant les tribunaux, ne daigna-t-elle pas m'écrire qu'elle ne doutoit *ni de mon honneur ni de ma fidélité*, et qu'elle étoit *prête à me donner de nouvelles preuves de sa bienveillance* (1)?

Je devrois donc être fondé à croire que ce ne

(1) Cette lettre fut insérée par extrait dans tous les journaux.

peut être dans les circonstances d'une conduite ainsi favorablement jugée par Sa Majesté, que l'on a pu parvenir à lui montrer des preuves ou des indices de trahison de ma part.

Toutefois, puisque malgré ce jugement mon nom se trouve inscrit aujourd'hui dans une ordonnance destinée à proscrire des traîtres, il est à craindre que les calomniateurs, déjoués alors, n'aient renouvelé leurs efforts avec plus de succès, en abusant, et de mon éloignement, et du temps qui s'est écoulé, et des événemens qui ont eu lieu.

L'incertitude dans laquelle me laisse à cet égard l'ordonnance du 24 juillet, me fait donc une nécessité de jeter un coup d'œil sur les circonstances de mon ministère, qui servirent de prétexte à la calomnie.

Mais, avant de répondre d'une manière directe et particulière sur chacun des griefs élevés contre moi, qu'il me soit permis de montrer que ni les circonstances de ma nomination, ni les règles de conduite que je me prescrivis en entrant au ministère, et que j'ai constamment suivies, ne permettent guère de me soupçonner d'y avoir apporté les intentions criminelles que mes ennemis ont voulu me supposer.

MM. les comtes de Bruges et de Blacas que j'avois l'honneur de connoître avant ma nomination, peuvent dire s'ils ne m'ont pas toujours vu animé des principes du sujet le plus dévoué et le plus fidèle. Ils diront si, lorsque le ministère

me fut par eux proposé, je ne me suis pas long-temps défendu d'accepter ces fonctions importantes, soit en alléguant ma propre foiblesse, soit en considération des difficultés extrêmes que présentoit alors l'administration de l'Etat.

Je ne me dissimulois pas, en effet, une grande partie des obstacles qui naissoient, et de la nature même des choses, et de la fausse direction donnée à la marche du gouvernement. Toutefois, je ne pus résister aux instances flatteuses qui me furent adressées. Je me persuadai, trop facilement peut-être, que le mal pouvoit encore être réparé. J'avois été témoin de la manière dont le Roi avoit été accueilli en France; j'avois vu combien la très-grande majorité de la nation avoit alors éprouvé de joie et senti naître d'espoir. Il est vrai que j'avois vu aussi rétrograder l'opinion publique, l'inquiétude prendre la place de l'espérance. Mais j'étois persuadé, avec beaucoup d'autres citoyens, que ce malheur devoit surtout être attribué à quelques fautes des ministres auxquelles le Roi étoit étranger. Réparer les fautes commises, éviter d'en commettre de nouvelles, me paroissoit chose possible. Je me flattai que le changement d'une partie du ministère en amèneroit dans son système; que chacun sentiroit le besoin de se conduire par les mêmes principes; que désormais les ministres ne consultant plus d'autre intérêt et d'autre esprit, que l'intérêt et l'esprit du Roi, on pourroit marcher d'un pas ferme et

assuré à la consolidation du trône, en ramenant l'opinion publique, en ralliant tous les Français autour du Roi et de la Constitution.

L'histoire dira pourquoi cet espoir fut trompé. Il me suffit de faire remarquer que ce n'est pas mon exemple qui a pu servir d'excuse aux fautes d'autrui; j'ose dire que tout ce que le zèle le plus ardent, le dévouement le plus absolu, et l'activité la plus infatigable peuvent produire d'utile, a été réalisé par moi. Les nombreux employés et les cartons du ministère sont là pour attester que jamais aucun ministre de la guerre ne s'est occupé plus activement et de meilleure foi de tout ce qui pouvoit être avantageux à l'Etat. Ils diront si mes nombreux travaux pour régulariser et améliorer les diverses parties de l'administration, sont ceux d'un ministre qui ne songe qu'aux moyens de renverser le gouvernement qui l'a appelé à le servir.

Les registres du conseil diront à leur tour si je ne me suis pas imposé, et si je n'ai pas constamment et fidèlement exécuté l'obligation de lui soumettre des rapports sur toutes les questions qui avoient quelque importance et quelque connexité avec les affaires des autres départemens. Ce n'est pas ma faute si ces registres attestent en même temps que j'étois à peu près le seul à suivre cette règle, dont l'exécution générale eût été évidemment si utile.

Sa Majesté elle-même daignera se rappeler que, non content de lui rendre compte chaque

jour de mon travail de la veille, je m'étois soumis à lui présenter en outre tous les huit jours un tableau du travail de la semaine; méthode qui avoit l'avantage, en replaçant sous ses yeux les décisions déjà prises, de lui fournir le moyen de vérifier si ses volontés avoient été remplies, et de redresser les erreurs qui pouvoient m'être échappées.

Ai-je besoin maintenant de faire sentir qu'il est difficile de concilier, avec les projets que la calomnie m'a prêtés, ce soin extrême de ma part à mettre assidument tous les actes de mon ministère sous les yeux du Roi ou du Conseil?

Enfin, j'ai travaillé presque constamment avec M. le comte de Bruges; je profitois de ses lumières; il n'étoit étranger ni à mes travaux ni à mes pensées; cette association et la réputation de M. le comte de Bruges n'eussent-elles pas dû suffire pour écarter loin de moi le reproche de trahison?

Mais si ces considérations générales semblent faites pour dissiper les préventions qui pourroient s'être formées contre moi, ces préventions résisteront bien moins encore à l'examen des divers griefs forgés ou recueillis par la malignité.

On m'assure que je suis accusé d'avoir provoqué, par diverses mesures injustes ou intempestives, le mécontentement des officiers de l'armée; et d'abord, en favorisant à leur préjudice les officiers

chouans, les vendéens et les émigrés. — La Cour sait bien que les places et les faveurs accordées aux uns et aux autres, l'ont été par son ordre, et parce qu'elle a cru que c'étoit une justice. Elle doit même se rappeler qu'à cette époque les émigrés, les vendéens et les chouans se plaignoient amèrement, de leur côté, de ne pas obtenir tout ce qui leur étoit dû. Ces reproches contradictoires semblent attester assez que je ne suis tombé dans aucun extrême.

Nul ne sait mieux que moi qu'une grande partie des officiers français n'a pas reçu les faveurs, les pensions et les places qu'ils avoient si bien méritées. Mais, pour m'en faire un reproche, ne faudroit-il pas établir que j'avois le moyen de prévenir leurs plaintes? Or, ignore-t-on dans quelle pénurie extrême se trouvoient alors les finances de l'Etat? Il est de fait que tandis que l'aperçu des dépenses réduites de la manière la plus rigoureuse, en renvoyant à des temps plus heureux l'acquittement de diverses obligations sacrées, s'élevoit à deux cent quatre-vingt-dix-huit millions, le budget de 1814 n'allouoit pour 1815 que deux cent millions.

Il s'agissoit donc d'économiser la somme de quatre-vingt-dix-huit millions formant le déficit; tandis que des objets de la plus haute importance eussent exigé au contraire une augmentation considérable de fonds. Alors, en effet, il falloit compléter la réorganisation de l'armée, et la porter à son effectif; pourvoir aux besoins de

cinquante-huit mille hommes de nouvelle levée. Une remonte de sept mille cinq cents chevaux étoit devenue indispensable : il falloit faire mettre en état et approvisionner les places frontières; rétablir le matériel de l'artillerie. Il falloit enfin faire suivre la liquidation de la dette arriérée du ministère de la guerre, s'élevant à plus de cinq cents millions.

Est-ce donc quand j'étois placé au milieu de semblables embarras qu'on pourroit me faire un reproche de l'extrême économie que j'ai été obligé de mettre dans la distribution des fonds alloués à mon département?

Ma conduite dans l'affaire du général Excelmans est-elle moins facile à justifier? Je sais qu'on m'a reproché, non seulement de l'avoir traité avec une sévérité excessive, mais encore d'avoir, de mon propre mouvement, donné à cette affaire l'éclat qu'elle a eu, contre les intentions du Roi qui avoit désiré qu'elle fût oubliée. Je réponds par l'exposé du fait, et en osant invoquer le témoignage de Sa Majesté elle-même.

Ce fut au premier conseil des ministres auquel j'assistai que la lettre du général Excelmans au roi de Naples, interceptée avec plusieurs autres, me fut remise. Je pris à ce sujet les ordres de Sa Majesté; elle eut la bonté d'annoncer l'intention, quelque grave que lui parût le tort du général, de ne le punir que par forme de discipline. Pour remplir cette intention, je donnai l'ordre au général de se retirer à Bar-sur-Ornain:

mais chacun sait avec quelle opiniâtreté il se refusa à l'exécuter.

Si la première faute de cet officier-général étoit grave, il étoit évident qu'une désobéissance aussi formelle pouvoit avoir des conséquences plus graves encore, si elle restoit impunie ; et ces conséquences, chacun les aperçoit en se reportant à la situation où se trouvoient alors les choses. On peut même ajouter que ce qui est arrivé depuis lors, permet bien moins de s'y méprendre.

Quoi qu'il en soit, après avoir employé inutilement tous les moyens possibles pour me dispenser de recourir aux voies de rigueur, je crus ne pouvoir, sans blesser mon devoir, taire au Roi cette résistance inexcusable, et ne pas prendre ses ordres à ce sujet; c'est d'après ces ordres que le général fut envoyé devant un conseil de guerre.

Le reste est connu. Je m'abstiens de parler du jugement qui intervint, et de l'influence qu'il eut sur l'opinion de l'armée, ainsi que sur sa discipline. Mais je demande si, parmi les réflexions que cet événement fait naître, il en est une seule qui conduise à soupçonner ma fidélité? N'est-il pas évident, au contraire, que de toutes les circonstances qui viennent d'être rappelées, il ne résulte qu'une démonstration : c'est que je n'ai jamais hésité à sacrifier, quand je l'ai cru utile au bien de l'Etat, et mes affections personnelles, et ma popularité, et même mon repos;

c'est que j'ai apporté, dans mon administration, cette chaleur, cet abandon, cette énergie, ou, si l'on veut, cette inflexibilité de caractère que ceux qui ont vécu près de moi ont pu remarquer dans toute ma conduite. Je ne sais si l'on peut trouver en cela la matière d'un reproche contre moi, mais il paroît impossible qu'on y voie le fondement d'un prétexte pour m'accuser d'avoir trahi la cause que j'ai servie avec un dévouement aussi absolu, avec une telle abnégation de moi-même.

Le moment où Buonaparte a débarqué à Cannes, et a traversé une partie des départemens de la France d'une manière si rapide et si extraordinaire, devoit naturellement fournir l'occasion d'une épreuve plus directe et plus positive de mes véritables sentimens.

Si son retour a été préparé en France, et si je n'ai pas été étranger à une conspiration qui devoit lui ouvrir le chemin du trône, j'ai dû, comme ministre de la guerre, faciliter le succès par tous les moyens qui étoient à ma disposition. Ces moyens étoient assez puissans : ils consistoient ou à éloigner de sa route toutes les troupes de ligne qui pouvoient lui offrir de la résistance, ou à placer sur son passage des généraux et des corps dévoués à sa cause, et qui, loin de lui présenter des obstacles à vaincre, lui servissent d'escorte au moment de sa descente en France, et l'aidassent à surmonter les difficultés que pourroient lui opposer les autorités administratives, les gardes nationales, et les troupes fidèles au Roi.

La malveillance n'a pu se permettre de supposer que j'aie employé le premier de ces deux moyens ; l'état des garnisons dans tout le royaume, se trouvoit être précisément le même au 1er mars, qu'au moment de mon entrée au ministère. Mais elle n'a point hésité à me reprocher d'avoir ordonné des mouvemens et disposé des forces dans l'unique objet de favoriser l'invasion de Buonaparte.

Quelque forts que soient le témoignage de ma conscience, et celui de toute ma conduite, peut-être ne me rassureroient-ils pas contre cette calomnie, si le hasard eût fait que l'usurpateur eût été secondé par les généraux et les corps placés dans les premiers départemens qu'il a traversés. Mais plus cette circonstance seroit embarrassante pour moi, si j'avois à la combattre, plus, ce me semble, la calomnie eût dû se trouver confondue par un simple coup-d'œil sur ce qui s'est réellement passé.

Eh quoi ! j'avois tout disposé pour le retour de l'ex-empereur, et la première garnison qui se trouve sur son passage, celle d'Antibes, non-seulement ne se livre pas à lui, mais fait arrêter les officiers et les soldats envoyés pour provoquer sa défection !

Le département du Var est le premier qu'il traverse ; et il ne voit accourir sous ses drapeaux aucun des généraux, des officiers, ni même des soldats employés dans cette contrée !

Un général et un régiment sont placés au

chef-lieu des Basses-Alpes, précisément sur sa route; et ce général est le général Loverdo, dont l'attachement au Roi est si bien connu! et ce régiment ne fournit pas à Buonaparte une seule recrue!

Deux régimens en garnison dans le département des Bouches-du-Rhône, sont dirigés contre lui à la première nouvelle de son invasion; et ces corps et leurs chefs ont marché jusqu'à Gap, et sont revenus à Aix, sans qu'on ait eu à regretter la défection d'un seul homme!

La ville de Grenoble se trouvoit être, de ce côté, la place la plus importante à livrer à l'usurpateur; et le commandement de cette division se trouve confié à un militaire recommandable, qui a fait son devoir, qui avoit pris toutes les précautions qui dépendoient de lui pour faire avorter le projet d'usurpation, et qui n'a vu déjouer ses sages mesures que par un de ces événemens que toute la prudence humaine ne pouvoit prévenir (1).

Lyon étoit, après Grenoble, le point le plus essentiel, soit à cause de sa population, soit à raison des troupes qui s'y trouvoient réunies; et c'est moi qui proposai à Sa Majesté de confier à MONSIEUR, le soin d'aller, par sa présence,

(1) Tout le monde sait que l'avant-garde envoyée de Grenoble contre Buonaparte étoit sur le point de faire feu sur lui, lorsque l'officier et les soldats, voyant leur ancien général s'offrir à leurs coups seul et sans défense, laissèrent tout-à-coup tomber leurs armes.

augmenter le zèle que les Lyonnais avoient fait éclater pour la famille royale, et retenir les troupes dans leur devoir! et les généraux que je plaçai sous ses ordres, sont ceux dont la fidélité a été le moins équivoque!

Ainsi, loin que j'aie à me défendre contre des circonstances que la fatalité eût pu disposer contre moi, sans que ma fidélité à mon devoir eût été moins réelle, on voit que tous les faits semblent se réunir pour donner un démenti formel à la calomnie qui me poursuit.

Cependant, elle insiste et me demande pourquoi, peu de jours avant le débarquement de Buonaparte à Cannes, des troupes assez considérables s'acheminoient de divers points du royaume vers Grenoble? pourquoi d'autres corps avoient déjà reçu l'ordre de se diriger de ce côté?

Je ne me dissimule pas que ces circonstances, qui sont vraies, ont pu faire naître dans le public des doutes plus ou moins graves sur la pureté de mes intentions. Le motif de ces mouvemens militaires n'ayant pas été publié, leur concours singulier avec l'arrivée de Buonaparte sur le même point qui devoit servir de rendez-vous aux troupes, a pu paroître fort extraordinaire; et je sens bien qu'attendu la conduite d'une partie de l'armée, il n'en falloit pas davantage à la malveillance, dans ces momens de crise et d'effroi, pour me calomnier avec quelque succès.

« Mais ce succès, elle ne peut l'avoir obtenu auprès du Roi, qui sait bien que je n'ai fait qu'exécuter ses ordres.

Ce succès d'ailleurs, quel qu'il soit, n'a besoin, pour être dissipé, que d'une explication bien simple.

Il me suffit d'apprendre à ceux qui peuvent l'ignorer, que le 19 février le plénipotentiaire de France à Vienne avoit écrit au Roi, que « d'après l'agitation qui régnoit en Italie, on » désiroit qu'un corps de trente mille hommes » fût réuni entre Lyon et Chambéry, pour être » prêt à tout événement. »

M. le prince de Taleyrand ajoutoit, que « le » mouvement devoit se faire avec le moins » d'éclat possible, afin de ne pas donner d'om- » brage à l'Autriche et au Piémont. »

Après m'avoir communiqué cette lettre, Sa Majesté me donna des ordres pour l'exécution du plan proposé. Je fis aussitôt mon travail; je le lui soumis; il fut approuvé, et les ordres furent expédiés aux généraux et aux troupes destinées à former le corps d'observation, sans que les autres ministres en fussent instruits. Ils n'en ont eu connoissance que plusieurs jours après; et lorsque, par une seconde lettre de Vienne, à la date du 23 février, le lieutenant-général Ricard, écrivant par ordre du prince, m'eut mandé que « de nouveaux aperçus et des chan- » gemens survenus dans les relations politiques, » faisoient désirer qu'on usât moins de circons-

» pection dans la réunion des trente mille
» hommes ; il ajoutoit qu'il seroit bon, au con-
» traire, que ce mouvement fût remarqué au
» dehors, afin de prévenir l'effet de l'opinion
» que M. de Metternich affectoit de répandre sur
» la nullité de nos forces militaires. »

Le hasard fit que la communication de ces dispositions militaires et de leurs motifs, ne put être faite au Conseil que le jour même auquel étoit parvenue à Paris, par une dépêche télégraphique, la nouvelle bien autrement importante du débarquement de Buonaparte. Il n'est pas étonnant que celle-ci ait fait perdre l'autre de vue, et que le public n'ait pas été instruit à son tour d'une mesure politique qui devenoit tout-à-fait sans intérêt, au milieu d'intérêts bien plus graves. Ce qui est remarquable, c'est que lorsque j'en fis part au Conseil, chacun se récria sur ce que cette mesure avoit d'avantageux dans les circonstances, puisque par un hasard heureux elle avoit pourvu d'avance aux mesures que ces circonstances paroissoient commander.

L'opinion ne changea point, à cet égard, tant qu'on conserva l' espoir de voir Buonaparte arrêté dès ses premiers pas. Mais lorsqu'on apprit la défection des troupes réunies à Grenoble, on se permit d'insinuer, même dans le Conseil, que je semblois n'avoir dirigé des forces sur ce point que pour les livrer à l'ennemi de la France. On alla jusqu'à me faire un reproche (tant le malheur rend injuste ! et tant l'injustice rend aveu-

gie) de ce que je n'avois pas donné des ordres pour ramener dans l'intérieur du royaume toutes les troupes qui se trouvoient placées dans le Midi, ou qui marchoient de ce côté...... comme si j'eusse dû nécessairement prévoir, et prévoir moi seul, leur défection ! comme si j'avois eu à ma disposition d'autres moyens à employer !

Eh ! qui ne voit que si j'eusse eu le malheur de concevoir et de proposer cette mesure qu'on me reproche d'avoir négligée, c'est alors que les soupçons de trahison m'eussent accablé ; c'est alors qu'on eût pu croire, non sans quelqu'apparence de fondement, que j'agissois d'intelligence avec Buonaparte, puisque je prenois ainsi le soin de faire disparoître tous les obstacles qui auroient pu arrêter sa marche, et faire échouer son audacieuse entreprise.

Ces diverses réflexions s'offroient d'elles-mêmes : elles imposèrent aisément silence dans le Conseil à ceux qui s'étoient permis cette absurde accusation. Mais le lendemain, 11 mars, j'appris, non sans indignation, que les mêmes idées avoient été répandues dans les bureaux de la Chambre des Députés ; et que, prenant quelque force dans la bouche des personnes qui les développoient, et dans l'effroi général (il est d'ailleurs si facile de se faire écouter, quand on accuse), elles avoient produit un tel effet, qu'il n'étoit question de rien moins que de dénoncer à la Chambre et au Roi ma conduite, et d'en provoquer l'examen.

A cette nouvelle, un seul coup-d'œil me montra tout ce qu'une telle opinion sur mon compte, quelque fausse qu'elle fût, pouvoit avoir de suites fâcheuses, non-seulement pour moi, mais pour l'Etat. Comment pouvois-je encore espérer de faire le bien quand je perdois la confiance publique ! Dans des temps ordinaires, j'eusse pu me flatter de la recouvrer bientôt ; il m'eût suffi de publier ma justification, et de faire juger les calomniateurs. Mais quel moment j'eusse choisi pour faire diversion aux affaires de l'Etat, par l'éclat d'une querelle particulière !

Je me déterminai à exposer ma position à Sa Majesté, et à la prier d'agréer ma démission.

Sa Majesté eut la bonté de témoigner d'abord le désir de me retenir au ministère. Je crus devoir insister. Elle finit par approuver mes motifs, et ma démission fut acceptée.

On assure qu'il n'y a pas jusqu'à cet acte éclatant de mon dévouement à la cause du Roi, qu'on n'ait cherché à empoisonner. On a prétendu que ce fut une nouvelle perfidie de ma part, que de m'éloigner du ministère dans un tel moment.

Je devrois faire remarquer ici la contradiction qui me fait accuser pour avoir abandonné le pouvoir, par ceux-là mêmes qui soutiennent que son existence dans mes mains étoit une calamité pour l'Etat. Je dirai seulement que ma réponse à ce dernier reproche est déjà connue. Elle est dans l'exposé des motifs qui déterminèrent ma

retraite. On peut les juger ; mais comment les jugeroit-on, aujourd'hui, autrement qu'ils ne le furent par le Roi, au moment où j'eus l'honneur de les lui soumettre ? Et si alors ils lui parurent raisonnables et suffisans, s'il ne sentit naître dans son esprit aucun soupçon sur leur pureté, comment pourrois-je avoir aujourd'hui besoin de les justifier ?

Il est vrai que Sa Majesté ne put se tromper sur les raisons de ma retraite, ni la considérer comme une lâche défection. Je lui prouvai assez que j'en étois incapable, en la suppliant d'employer mon épée pour sa défense, de me permettre de verser jusqu'à la dernière goutte de mon sang dans les rangs des braves, sur la fidélité desquels elle pouvoit compter.

Sa Majesté savoit d'ailleurs que, plusieurs jours avant ma démission, toutes les dispositions nécessaires pour organiser en France tous les moyens de résistance possibles, avoient été prises; elle savoit que non-seulement des ordres avoient été donnés pour préparer des obstacles à l'ennemi en avant de la capitale, mais encore pour créer des ressources, en cas de revers, dans les provinces de l'Ouest et du Midi ; elle n'ignoroit pas qu'à la première nouvelle des mouvemens dangereux qui avoient éclaté dans le Nord, j'avois envoyé à Lille le maréchal Mortier, et donné l'ordre d'arrêter les généraux comte d'Erlon et Lallemand. — Si toutes ces mesures ont été insuffisantes, si quelques-unes

n'ont point été utilisées, est-ce ma faute; et ne faut-il pas en accuser, des causes et des événemens tout-à-fait indépendans de mon dévouement et de mon zèle?

Aussi Sa Majesté eut-elle la bonté de ne point dédaigner mes offres de service, et de me promettre de nouveaux témoignages de sa confiance. J'ai déjà rappelé la lettre qu'elle eut la bonté de m'écrire peu de jours après, et qui contient une preuve éclatante de ses dispositions à mon égard (1). Enfin, M. le comte de Bruges, que j'ai eu l'honneur de recevoir chez moi, quelques heures avant le départ du Roi, peut déclarer si, jusqu'à ce dernier moment, Sa Majesté, MONSIEUR, et lui-même, ne m'ont pas considéré comme un serviteur fidèle et dévoué.

Ainsi, il m'est permis de conclure que les circonstances de ma retraite, n'excluent pas

---

(1) Je crois devoir la rapporter ici en entier, pour que chacun puisse juger si un tel témoignage eût dû me laisser craindre d'être encore réduit un jour à justifier ma conduite dans le ministère :

Paris, le 18 mars 1815.

« Mon cousin, je vous fais cette lettre pour vous dire que » j'ai reçu celle que vous m'avez adressée, et où je n'ai pu » voir sans peine l'effet des rumeurs calomnieuses répandues » à votre sujet. Elles ne m'empêcheront point de rendre tou- » jours justice à votre honneur et à votre fidélité, ni de vous » donner de nouvelles preuves de la bienveillance que je vous » porte. Sur quoi, je prie Dieu qu'il vous ait, mon cousin, » en sa sainte et digne garde.

» *Signé*, LOUIS. »

moins toute idée de trahison que celles qui avoient précédé et suivi ma nomination, et que les divers actes de mon ministère.

Mais, pour montrer encore mieux dans tout son jour l'absurdité de cette odieuse calomnie, il me reste à fixer l'attention sur ce qui m'est arrivé après le départ du Roi.

L'usurpateur est assis sur son trône. Quelle sera la conduite et quel sera le sort des traîtres qui ont conspiré pour lui, et qui, au péril de leur vie et au prix de leur honneur, ont préparé le renversement des Bourbons à l'ombre de leur confiance ?

Sans doute ils vont s'empresser auprès du nouveau souverain, et lui demander le prix des importans services qu'ils lui ont rendus; sans doute il s'empressera, à son tour, de les combler d'honneurs, de crédit et de récompenses ; et si, parmi eux, il se trouve un homme élevé au plus haut grade militaire, jouissant depuis long-temps d'une assez grande réputation, et qui, occupant un ministère sous le gouvernement renversé, a profité de ces fonctions importantes pour combiner et préparer de longue main le succès de l'usurpateur, cet homme se trouvera nécessairement appelé à la plus haute faveur, aux premières dignités de l'Etat.

Eh bien ! j'étois cet homme, s'il faut en croire la calomnie..... Comparons ce qui auroit dû être, dans cette supposition, avec ce qui est réellement arrivé.

Buonaparte est entré aux Tuileries le soir du 20 mars. Le même jour, je m'étois retiré à la campagne avec ma famille.

Le 26, je n'avois pas encore paru devant lui. Si je m'y rendis ce jour-là, c'est parce qu'il m'avoit fait appeler, à deux reprises, par le comte Clausel et le duc de Rovigo.

Que n'ai-je pu avoir pour témoins de cette première entrevue tous ceux sur qui la calomnie dont j'ai été l'objet a fait quelque impression! Certainement je ne serois pas obligé d'écrire pour me défendre du reproche d'avoir travaillé à opérer la révolution du 20 mars.

Mais si je suis privé de l'avantage de me prévaloir des détails de ma conversation avec Buonaparte, je puis du moins en citer les résultats. Le même jour me vit retourner à ma campagne; et, jusqu'au 11 mai, je demeurai étranger au nouveau gouvernement, sans ministère, sans commandement, sans emploi.

La malveillance aura-t-elle encore des ressources contre des faits aussi certains et aussi décisifs? Aurai-je besoin d'ajouter quelque chose au démenti formel que reçoivent de ces faits les imputations de mes ennemis?

Je me suis borné, comme on vient de le voir, à repousser ces imputations par des raisons qui me sont personnelles. J'ai cru devoir me contenter de prouver que je n'avois pas conspiré, sans examiner s'il avoit existé ou non une conspiration en France pour y ramener Buona-

parte. Cet examen m'eût conduit trop loin : il tient à des points trop délicats pour que je me permette de les traiter, alors que le soin de ma défense ne m'en fait pas une obligation. Je dirai seulement que mes conversations avec Buonaparte, depuis son retour, m'ont mis à portée de me former une opinion positive sur les véritables causes qui l'ont déterminé à tenter son entreprise : et que dès lors se sont dissipées beaucoup de préventions que j'avois d'abord partagées avec une grande partie des témoins de cet événement aussi extraordinaire que malheureux.

Il me reste à rendre compte de ma conduite depuis le 11 mai jusqu'au jour de l'ordonnance qui me suppose coupable.

Dans cette seconde période, les faits ne sont ni nombreux ni susceptibles de controverse.

J'ai été nommé major-général des armées, j'ai obéi. J'ai signé en cette qualité un ordre du jour aux soldats, ouvrage du gouvernement auquel j'obéissois. J'ai combattu les Prussiens et les Anglais à Fleurus et à Watterloo.

Si ce sont là des crimes, je suis coupable.

Mais j'ose croire que ma conduite n'a rien de criminel ; et il me semble qu'il devroit suffire, pour en être convaincu, de l'examiner sans prévention, et de ne pas l'isoler des circonstances dans lesquelles la France se trouvoit à cette époque.

Depuis long-temps Sa Majesté s'étoit éloignée de son royaume; cette retraite qui m'a toujours paru (1) contraire aux véritables intérêts du Roi, avoit abattu le courage des royalistes. La capitulation de Mgr le duc d'Angoulême leur enleva leur dernière espérance. Les actes de résistance furent partout remplacés par des actes de soumission. Sans doute un très-grand nombre de Français regrettoit son Roi légitime, et voyoit avec effroi le nouveau souverain; mais tous cédèrent à l'impérieuse loi de la nécessité. La France entière fut soumise; et par le fait, le gouvernement de l'usurpateur s'y trouva établi : s'il est un point incontestable, c'est celui-là sans contredit.

Les choses étoient dans cet état quand l'invasion des puissances étrangères devint imminente. Déjà des bataillons nombreux de Prussiens, d'Anglais et d'Autrichiens faisoient entendre sur nos frontières des cris de haine et de vengeance. Les cabinets étrangers avoient d'abord déclaré ne prendre les armes que pour rétablir sur le trône la dynastie des Bourbons. Mais bientôt, par une déclaration nouvelle, ils avoient rétracté cet engagement solennel; et d'ailleurs la suite

(1) M. le comte de Bruges, avec qui, peu de jours avant le départ de la cour, je me suis entretenu plusieurs fois au sujet du parti que le Roi avoit à prendre dans les circonstances où il se trouvoit, peut attester si, en lui exprimant mon opinion, je ne lui ai pas dit ce que le maréchal de Biron avoit écrit à Henri IV, dans une situation à peu près semblable.

a-t-elle prouvé que ces promesses eussent dû inspirer une aveugle confiance ?

A l'approche de ce débordement de tant de peuples si long-temps vaincus et foulés par nos armées, au milieu desquels ne paroissoit pas un seul Français, l'unique perspective qui sembloit devoir frapper les citoyens de toutes les opinions, c'étoit la ruine de la France, si elle étoit réduite à voir inonder ses campagnes, et envahir ses places fortes par un million d'étrangers poussés par tant de motifs à sa destruction.

Je gémissois, au sein de ma famille et de mes amis, sur la triste destinée de ma patrie, lorsque j'appris ma nomination à la place de major-général, et reçus l'ordre de partir pour l'armée.

J'obéis, non comme eût pu le faire une créature de Buonaparte, pour défendre un pouvoir dont elle tenoit ou attendoit sa fortune. L'armée entière sait bien que je n'eus jamais qu'à me plaindre de cet homme, et que nul ne détesta plus franchement sa tyrannie, tout en servant avec zèle et fidélité.

J'obéis, non comme eût pu le faire un ennemi du Roi : je n'ai reçu de lui que des témoignages d'estime et de confiance ; et je ne sais pas être ingrat.

Mais j'obéis, comme citoyen, comme militaire, à celui qui étoit alors à la tête du gouvernement.

Mon cœur peut m'avoir trompé : mais il me disoit qu'un maréchal de France ne pouvoit laisser son épée dans le fourreau lorsque l'armée

entière prenoit les armes pour la défense de la patrie. L'histoire n'a point censuré l'amiral Blake, qui, commandant la flotte anglaise sous un autre usurpateur dont il détestoit aussi le pouvoir, n'en combattoit pas moins vaillamment pour la défense de la gloire nationale, et de la liberté de son pays; elle a consacré ces mots qu'il répétoit à ses marins : *C'est notre devoir de combattre pour la patrie, en quelques mains que le gouvernement puisse tomber.*

Mais pourquoi chercher loin de nous des exemples? Pendant les premières années de la révolution, lorsque la France gémissoit, victime des plus féroces usurpateurs, sous un gouvernement abhorré par tous les citoyens honnêtes, et méconnu par toutes les puissances étrangères, ont-ils été flétris par l'opinion les noms des braves qui, à la voix des chefs de l'Etat, voloient à la mort pour repousser les ennemis de la patrie? N'est-ce pas, au contraire, en parlant de ces temps, de pénible mémoire, que l'histoire a déjà dit : *L'honneur français s'étoit réfugié dans les camps ?*

Si la soumission au gouvernement établi en France après le 20 mars, pouvoit être regardée comme un crime, qu'on réfléchisse que la nation entière seroit criminelle; car il est bien foible, le nombre de ceux qui sont sortis du royaume pour se placer hors du pouvoir de l'usurpateur.

Cette théorie entraîneroit une autre conséquence qui doit paroître étrange. Suivant elle,

l'établissement, par la force, d'une autorité illégitime, devroit amener la destruction totale d'un peuple ; l'usurpateur, en effet, ne manqueroit pas de punir tous ceux qui auroient refusé de se soumettre, tandis que le prince légitime, à son tour, frapperoit ceux qui se seroient soumis.

La législation anglaise, prévoyant cette violente situation, pourvut à la sûreté publique par un statut du roi Henri VII, qui porte que personne ne sera déclaré coupable pour son obéissance au prince actuel. Cette loi est fondée, suivant les publicistes, sur ce qu'un prince, réduit par la force à sortir de ses Etats, ne peut exiger d'obéissance aussi long-temps qu'il ne peut offrir de protection; sur ce qu'il n'appartient pas à des particuliers sans pouvoirs, de discuter les titres de leurs souverains, et que la plus manifeste usurpation n'impose pas moins la nécessité d'obéir, que la plus légitime autorité.

Mais pourquoi insisterois-je plus long-temps pour montrer qu'en pareil cas, le citoyen qui s'est soumis à l'autorité existante, est justifié par les circonstances? Cette règle, si nécessaire au repos des Etats, n'a-t-elle pas été hautement reconnue et consacrée par Sa Majesté elle-même, au moment où elle est rentrée dans son royaume? Ne lisons-nous pas dans sa proclamation du 28 juin, qu'elle ne voit de Français *inexcusables que les instigateurs et les auteurs de la trame horrible* qui l'a forcée à sortir de France; mais qu'elle veut jeter un voile sur tout ce qui s'est passé *depuis le*

jour de sa sortie de Lille, jusqu'à celui de sa rentrée à Cambrai?

Etranger, comme le démontre toute ma conduite, au complot dont le Roi croit devoir punir les auteurs; n'ayant servi sous le gouvernement illégitime que dans l'intervalle qui s'est écoulé entre les deux époques déterminées par la proclamation, comment ai-je pu être frappé, lorsque ma sécurité reposoit sur les plus nobles garanties, celles de mon innocence, et de la parole du Roi?

Quelle est donc cette cruelle fatalité qui arme contre moi, dans ce moment, tout le courroux de Sa Majesté; tandis que sa lettre du 15 mars, postérieure à ma retraite du ministère, m'assuroit encore de sa bienveillance, tandis que sa proclamation du 28 juin excuse les torts involontaires que j'ai partagés dans cet intervalle avec un si grand nombre de Français?

Seroit-ce ma conduite depuis cette proclamation qui m'auroit rendu indigne du bienfait qu'elle garantit? Non, cela est impossible; car cette conduite, que l'armée et la capitale peuvent attester, est telle que, seule peut-être, elle eût dû suffire pour me faire reconquérir toute la bienveillance de mon souverain.

Le ministère auroit-il laissé ignorer à Sa Majesté, qu'avant cette époque du 28 juin, et dès l'instant où l'abdication de Buonaparte me permit d'exprimer hautement mes vœux; il n'est aucun effort que je n'aie fait, aucun danger au-

quel je ne me sois exposé pour ramener vers nos princes légitimes, et les troupes et les citoyens, et les diverses autorités de l'Etat? Pendant que les esprits et les factions s'agitoient pour savoir sur quelle tête devoit être placée la couronne de France, qu'on supposoit vacante, m'a-t-on vu hésiter un seul instant à reconnoître, à proclamer les droits des Bourbons? ne l'ai-je pas fait au milieu de la Chambre des Pairs, dans le sein de la commission du gouvernement provisoire, en présence de tous les généraux de l'armée réunies en conseil de guerre, pour délibérer sur la défense de Paris? — Ai-je besoin de dire que c'est mon empressement et ma franchise à soutenir que le bonheur de la France dépendoit de la prompte soumission au Roi, qui me rendirent suspect au gouvernement, et me firent rappeler de l'armée dont le commandement fut confié au comte Grouchy?

Certes, je ne songeois point alors à demander à la Cour le prix de ces démonstrations; c'étoit un devoir que je croyois remplir: c'est encore l'intérêt de ma patrie que je pensois défendre. Mais, si j'étois loin de prétendre à des récompenses, devois-je m'attendre à ce que, pour prix de mon zèle et de mon dévouement à la cause du Roi, je verrois ses ministres me ranger dans la classe de ceux qui ont été signalés comme les plus coupables ou les plus dangereux de ses sujets? Est-ce donc parce que j'ai eu,

presque seul, le courage, dans des momens difficiles, de rappeler à son devoir la France redevenue libre de le suivre, que mon nom a été placé à la tête d'une liste de proscrits ?

Plus je réfléchis sur cet étrange résultat, plus je le rapproche de ma conduite et de la sagesse du Roi, plus je dois me confirmer dans la conviction que la religion de Sa Majesté a été trompée ; que ma conduite ne lui a point été connue ; que l'ignorance ou la calomnie ont seules instruit mon procès. Je puis donc espérer que, mieux informée, elle daignera corriger elle-même la fatale erreur dont je suis victime. J'en ai pour garans ses lumières, sa justice et sa bonté.

Et si j'étois assez malheureux pour que Sa Majesté, se regardant comme enchaînée par une première disposition, crût devoir ne pas employer sa propre autorité pour réparer le mal qu'elle m'a fait, et confier à d'autres qu'à elle-même le soin d'examiner et d'apprécier ma conduite, du moins il est un acte de justice que je n'aurai sans doute pas sollicité en vain ; c'est d'être renvoyé, sans un plus long retard, devant les juges destinés à prononcer sur mon sort. Cet acte de justice, je le recevrai comme un bienfait, puisqu'il me fournira le plus sûr moyen de faire éclater mon innocence. Mais ce bienfait m'est garanti par toutes les lois ; et je ne dois pas craindre d'être privé d'un droit aussi sacré, lorsque c'est auprès de Sa Majesté que je le ré-

clame. La malveillance et l'erreur peuvent bien surprendre, au souverain le plus juste, une accusation grave contre un citoyen irréprochable : mais, refuser à un accusé les moyens de se justifier, le condamner sans l'entendre, seroit un acte de tyrannie. Je dois donc être tranquille.

Au reste, quel que puisse être le sort qui m'est réservé, je n'en serai pas moins le sujet fidèle du Roi, l'admirateur de ses vertus, et toujours prêt, au premier signal, à exposer de nouveau ma vie pour mon prince et pour mon pays. Le sentiment de mon amour pour eux et pour mon devoir est trop profond dans mon cœur, pour que l'infortune, ni même l'injustice puissent l'altérer. Dès long-temps j'ai pris pour devise : *Fais ce que doi, advienne que pourra.* Je ne l'ai pas perdue de vue au milieu des orages politiques ; et ma conscience m'avertit de lui rester fidèle.

Saint-Amans, le

LE MARÉCHAL DUC DE DALMATIE.

MÉMOIRE

SUR PROCÈS.

5

MÉMOIRE

SUR PROCÈS,

AVEC DES ÉCLAIRCISSEMENS SUR DIVERS ÉVÉNEMENS POLITIQUES, ET DES PIÈCES JUSTIFICATIVES;

PAR M. MÉHÉE DELATOUCHE.

Nil spernat auris, nec tamen credat statim.
Quandoquidem et illi peccant quos minimè putes
Et qui non peccant impugnantur fraudibus.

PHÆD. FAB.



A PARIS,

Chez la Veuve VILLAIN, rue Comtesse-d'Artois, N°. 25, chargée par l'Auteur.

M. DCCC XIV.

MÉMOIRE*.

Le commencement de ce XIXe. siècle a vu naître en France une classe de spéculateurs qui ont trouvé utile de faire le métier de BAYLE, à-peu-près comme *Pradon* faisait celui de CORNEILLE. Tout homme dont le nom a frappé deux fois leurs oreilles leur appartient : ce qu'il a fait, ce qu'il n'a pas fait, ce qu'on dit qu'il a fait, ce qu'il a cru, écrit, pensé; son nom, son honneur, sa vie, sont la propriété de ces messieurs, et figurent dans leur AVOIR. Ils nous vendent vivans,

* Tous les exemplaires, avoués par l'Auteur, porteront l'empreinte de son cachet, après la signature de l'Avocat.

et nous livrent par ballots à de nombreux consommateurs, qui se persuadent avoir pour quinze francs l'histoire de tous leurs contemporains. Les amis ou connaissances de nos marchands leur apportent ce qu'ils appellent des *notes ;* c'est-à-dire, la fable scandaleuse imaginée la veille contre les uns, et la liste des vertus et des hauts-faits des autres. La collection de ces chiffons s'appelle *Biographie*, et leur éloge obligé se trouve dans tous nos journaux, à l'article *Littérature.*

Tout est bénéfice dans ce singulier commerce, qui n'exige aucune avance d'esprit ni d'argent, et ne présente aucun risque à courir. Les articles laudatifs sont composés *gratis* par ceux qui en sont l'objet : les dénigrans, par des ennemis bien noirs et bien plats; et, comme les plus sots sont ordinairement les plus longs, tel homme, qui se croyait à peine digne d'une simple mention, y occupe

une place que réclameraient, dans un ouvrage utile, les *Condorcet*, les *Thouret*, les *Bailly*, les *Lavoisier* et les *Malleshesbes*.

Les entrepreneurs *biographes*, persuadés avec raison que l'on rabattra toujours beaucoup de ce qu'ils auront avancé, s'arrangent à-peu-près comme les fournisseurs qui s'attendent à voir régler leurs mémoires : ils mesurent leurs éloges et leurs injures en dose telle, qu'après la réduction présumée, il puisse rester à chacun ce que la Société biographique lui avait destiné en blâme ou en considération.

Les révolutions politiques, si fatales au commerce en général, ne font aucun tort à celui-ci. Les hommes en crédit succèdent dans l'ouvrage à ceux du parti abattu. On *remanie* les injures et les éloges, qui ne font que changer de place ; et le livre reparaît sans que cette opé-

ration l'ait diminué ni augmenté : on a seulement soin que les hommes puissans et leurs amis soient présentés comme il convient.

Tous les gens *querelleurs*, jusqu'à Messieurs B......
Au dire de chacun, y sont de petits saints.

L'ancienne édition est reléguée dans un coin du magasin, jusqu'à ce que le parti disgracié ait repris l'autorité et l'argent.

Ce métier n'est pas seulement lucratif; il procure encore différens genres d'avantages et d'agrémens. En menaçant d'une part et promettant de l'autre, on intimide ceux qui voudraient refuser; on gagne ceux qui mettent leurs suffrages à prix; et il est tel homme, fort médiocre d'ailleurs, qui, en louant et blâmant sans mesure, mentant, calomniant et *biographant*, n'a pas laissé que d'arriver à la fortune, à quelque

considération dans sa clique, et même à l'*Académie*.

Un ouvrage de *biographie* bien méchant, bien menteur, bien scandaleux, en un mot *bien fait*, est l'arsenal où les partis vont chercher des armes pour se combattre. Les gens qui ont tort n'ont plus, comme autrefois, la peine d'inventer des horreurs contre leurs ennemis; ils y en trouvent de toutes faites: et quand les calomnies sont *restées*, après trois réimpressions, il est reconnu que les personnages attaqués n'auront jamais de crédit : alors ce que l'on dit d'eux acquiert la force de *chose jugée*, et, ce que n'a jamais cru l'auteur qui l'a écrit, est la *vérité* pour celui à qui on le fait lire. Mon article biographique, que vend M. l'académicien Michaud, sera peut-être un jour *de l'histoire*.

Un diplômate français, s'excusant un jour près de Louis XI du peu de succès

qu'il avait obtenu en traitant avec des ministres espagnols, alléguait les mensonges continuels dont ces ministres usaient dans le cours des négociations; le Roi lui répondit : *Eh! BÊTE, que ne mens-tu plus qu'eux?* Si Louis XI eût vécu de nos jours, il eût pu lutter avec un grand avantage contre tout le corps diplômatique de Madrid : il n'eût eu besoin que de lui opposer un de nos *biographes*; avec M. M..... et de l'argent, il eût été loin.

Ce qui nuit le plus dans les ouvrages calomnieux n'est pas l'accusation d'un crime horrible, parce que peu de gens en étant capables, peu de personnes y croient; mais bien l'accusation de lâcheté, parce que les délits que les lois ne punissent pas, révoltant moins de monde, on se fait moins de scrupule d'y croire sans preuve. Ceci est une des erreurs de la société, qui paie en détail la jouissance

qu'elle trouve d'ailleurs à entendre maltraiter les individus.

Au reste, les biographes, dans leurs autres écrits, laissent quelquefois tomber des vérités, dont il faut faire son profit: l'un d'eux disait dernièrement dans son journal que *tout ce qui est méprisable n'est pas à mépriser*. Je vais donc m'occuper de lui; mais, par malheur, je serai obligé d'occuper le public de moi, et, c'est un désagrément que j'aurais évité si cela m'eût été possible. Ceux à qui cela pourrait déplaire seront peut-être assez justes pour me le pardonner.

Ce qui m'afflige surtout, c'est d'être réduit à citer le peu de bien que j'ai pu faire. Je me flatte encore que l'on sentira, qu'étant accusé sans la moindre espèce de preuve que je puisse combattre, puisque mes adversaires n'offrent que leur assertion pour garantie, j'ai dû m'attacher à établir que le mal que l'on m'im-

pute n'était pas possible, comme on est réduit à se défendre par l'*alibi*, de s'être trouvé dans un lieu où l'on n'était pas en effet.

Obligé, par suite de l'heureuse application de la loi de la censure, à intenter un procès criminel, mon premier besoin est de convaincre le Conseil, qui veut bien m'aider de ses lumières, que l'homme qui s'adresse à lui n'est pas celui que certains écrivains lui ont désigné : je mets ma vie sous ses yeux, ou du moins tous les faits qui me sont propres et dont je puis disposer. Je me suis peu arrêté à discuter, dans ce Mémoire, la fable des pièces soi-disant signées par moi; parce que, outre que cela a déjà été jugé une fois, cela va l'être de nouveau, et sera mieux caractérisé par le jugement que par ce que j'en pourrais dire. Je me suis un peu plus étendu sur l'affaire d'Angleterre, parce que les faits qui auraient

dirigé l'opinion n'ayant jamais pu être publiés, il était indispensable de présenter ceux dont la publicité ne nuit à personne.

NOTICE

Sur la Vie politique du sieur Méhée Delatouche *et sur les événemens auxquels elle a été liée.*

Le sieur *Méhée Delatouche* (*a*), fils d'un médecin de Pâris, ne s'est jamais

---

(*a*) Un des derniers écrits demande au sieur Méhée *pourquoi il a pris le nom de* Delatouche, *et pourquoi il a joint à son nom propre celui du village où il est né*. Il répond qu'il n'est pas né dans un village, mais dans la ville de Meaux; que le nom de Delatouche est porté sur son extrait baptistaire, sur celui de son père, et sur celui de son ayeul. Pourquoi cela? Il n'en sait rien, et ne donnerait pas deux sols pour le savoir. Mais il s'en rapportera, à cet égard, à ce qu'en voudront dire ceux que cela intéresse, et qui s'en occupent.

appelé ni fait appeler *Chevalier Delatouche*, comme le prétend l'auteur de la *Biographie moderne* : il a passé sept ans en *Pologne* et en *Russie*, d'où le même auteur dit qu'il a été chassé pour ses opinions révolutionnaires ; la vérité est qu'il n'a jamais été chassé d'aucun endroit : il y a à Paris des Polonais, des Russes et des Français, qui l'ont connu en pays étranger ; personne de ces messieurs ne se souvient de cette expulsion, inventée pour donner de la couleur à un article biographique.

Le sieur Méhée, de retour en France, à la fin de 1791, trouva la Cour engagée dans des discussions très-vives avec ce que l'on appelait alors *la Nation*; c'est-à-dire, avec ce qui n'était pas la Cour. Ses opinions sont connues; il les a toujours cru honnêtes et justes : il se prononça, non pas contre la Cour, mais contre les abus que beaucoup de per-

sonnes défendaient sous son nom. On ne disputait pas alors pour savoir s'il valait mieux être constitué en RÉPUBLIQUE ou en MONARCHIE : cette question, qui embarrassait BAYLE et d'autres grands hommes, aurait peut-être embarrassé nos sections ; mais on demandait : « Ai-» mez-vous les abus ou la justice? Vou-» lez-vous être esclaves ou libres? » La grande majorité se décidait pour la seconde proposition ; et l'on peut assurer que, tant que la question sera ainsi posée, la réponse sera la même, du moins de la part des administrés. La section du *Panthéon* choisit le sieur *Méhée* pour la représenter à la commune ; mais quelques jours après il fut élu *secrétaire-greffier*, place absolument passive, où il pouvait bien être utile, mais jamais nuisible à personne : étranger aux délibérations, il n'a pu être rendu responsable que par des ignorans ou des mé-

chans, de ce qui s'y décidait de bien ou de mal : affecté particulièrement au corps municipal, qui ne traitait que de l'administration et jamais de politique, il n'avait d'autre occupation que de rédiger les procès-verbaux des séances, donner et certifier des extraits des délibérations à ceux qui y étaient intéressés, légaliser des signatures et signer des passe-ports. Quant aux légalisations, des commis de confiance reconnaissaient les signatures des administrateurs, écrivaient de leur main la formule de légalisation, et en présentaient tous les jours d'énormes liasses à la signature (*b*).

A cette époque beaucoup de personnes faisaient consister le républicanisme dans la dureté du ton et des

(*b*) Le sieur Méhée a toujours défié et défie plus que jamais de lui présenter, de lui, d'autres signatures que celles dont il vient de parler.

manières. Les gens timides et faciles à rebuter, ayant observé qu'elles étaient reçues moins durement par le sieur *Méhée*, s'adressaient à lui plus volontiers qu'à quelques autres; cela lui attira beaucoup d'occupations. Les personnes qui, dans les discussions politiques, avaient combattu le sieur *Méhée*, ne trouvant en lui aucune trace de mémoire des divisions passées, s'enhardirent à lui demander des services dont la divulgation l'aurait beaucoup compromis; puis, lors que les circonstances furent devenues menaçantes et terribles, il fut assailli par une infinité de malheureux qui ne savaient comment échapper aux désastres qu'ils prévoyaient : chacun vint lui demander des passe-ports. On sait aujourd'hui, qu'à ces époques, il y allait de la tête à rendre le moindre service de ce genre à des hommes qui voulaient émigrer. Les gens qui eussent donné leur

fortune pour se procurer un passe-port, trouvèrent aussi commode que surprenant de rencontrer à la commune de Paris un individu, qui, sans les avoir jamais connus, leur procurait, sans le moindre frais, ce qu'ils eussent payé si cher; le leur procurait au péril de sa tête, et avait encore l'air de jouir plus qu'eux du bonheur dont il était la cause.

Les facilités que l'on trouvait auprès du sieur Mérée firent quelque bruit. Les véritables et honnêtes républicains ne l'en blâmèrent pas, mais lui recommandèrent beaucoup de prudence. Les fanatiques d'alors le prirent en haine au point qu'il y avait peu de séance où l'on n'adressât contre lui au conseil-général quelques plaintes ou quelques observations aiguës et menaçantes; la délivrance des passeports fut confiée à un commis particulier qui, bien que sous les ordres des secrétaires, rendait très-difficile la disposition

des imprimés et de la griffe. MÉHÉE, obligé d'économiser ses moyens d'obligeance, résolut de les ménager pour ceux qu'un nom ou des emplois plus éminens exposeraient à un danger plus grave. Les personnes qu'il va nommer lui pardonneront sans doute cette indiscrétion forcée, et jugeront que dans sa position il s'exposerait à obtenir peu de créance, s'il se bornait à des citations trop vagues. Quelque peu intéressantes que puissent paraître les premières démarches du sieur MÉHÉE en faveur des émigrés, il est obligé d'en citer quelques-unes pour expliquer les faits qui suivent :

M. Varanchan de Saint-Geniez, que MÉHÉE avait connu en *Russie* et en *Pologne*, (et qui sait mieux que la *biographie* moderne, s'il est vrai qu'il en ait été chassé ?) fuyait en ces momens terribles la haine de ceux qui avaient été témoins de son attachement à Louis XVI. Avant

de quitter la France, il voulut rassurer une personne de sa connaissance, qui vivait dans des transes continuelles, et engagea MÉHÉE à passer chez le président de BONNOEIL, qui était malade. MÉHÉE trouva un vieillard infirme, entouré de jeunes demoiselles plus tremblantes pour les jours de leur père que pour elles-mêmes. Il s'agissait de procurer à cette famille, pour se rendre à une campagne tranquille, un passe-port qu'elle n'osait demander; ce passe-port, n'étant pas destiné à l'étranger, ne pouvait pas être pris à la commune; il fallait qu'il fût délivré par le comité de la section : ce nom de BONNOEIL pouvait sonner un peu aristocratiquement, et faire naître des difficultés qui alors étaient singulièrement dangereuses. MÉHÉE espéra que sa qualité de secrétaire de la commune lui donnerait assez de crédit pour enlever le consentement de la section. Il lui écrivit

une lettre très-patriotiquement énergique contre ceux qui profitaient des circonstances pour effrayer des vieillards, des femmes et des enfans que la loi devait protéger. Il déclara qu'il répondait de M. de BONNOEIL et de sa famille, et obtint sur cette responsabilité le passeport desiré.

Quoique cet acte très-simple en lui-même ne dût faire courir aucun danger, il est très-vrai cependant qu'il exposait alors; et M. de BONNOEIL le sentit si bien, que, quelques jours après les désastreuses journées de septembre, ce vénérable vieillard vint à pied à Paris, et fesant taire sa frayeur et son dégoût pour s'acquitter de ce qu'il croyait devoir au sieur MÉHÉE, se rendit à la maison commune pour remercier celui à qui il se persuadait devoir la vie.

Quelques amis de cette famille vinrent quelques jours après réclamer un service

plus difficile, c'est-à-dire des passe-ports pour se sauver à l'étranger. Méhée procura à l'un d'eux non-seulement un passe-port, mais encore une commission signée *Rolland*, ministre de l'intérieur, pour aller acheter des cuivres en Angleterre. Ces actes seront blâmés par des personnes sévères; mais il y allait de la vie peut-être pour ceux qui les sollicitaient: et si on les cite ici, ce n'est pas pour s'en faire un mérite; mais parce qu'ils démentent l'affreux caractère que l'on a voulu donner à l'accusé. (1)

Les gens qui veulent être crus sur parole ont pris toujours à tâche de confondre la commune avec l'administration de police qui siégeait alors à la mairie. Cela est d'autant plus injuste que, malgré les mauvais élémens que renfermait le conseil-général de la commune, ce conseil était presque toujours contraire à l'administration de police, l'admonestait

et la censurait en mainte occasion. Cependant il faut convenir que, lorsque le trop fameux MARAT prenait quelques-unes de ces mesures qu'il appellait de *salut public*, et voulait les faire excuser par le conseil-général, il avait l'adresse d'y envoyer tous ses amis le jour de la discussion ; et *Robespierre*, qui toujours l'appuyait, ne manquait guère d'obtenir une décision favorable à ses partisans. Ce triomphe de quelques intrigans sur la faiblesse des autres menaçait des plus terribles suites ; et les élections qui se préparaient pouvant être très-mauvaises, MÉHÉE crut qu'il était temps de signaler à l'opinion publique l'ambitieux qui voulait la maîtriser. Il fit afficher et distribuer une lettre *aux quarante-huit sections* contre le despotisme de *Robespierre*. Cette lettre, approuvée de tous les honnêtes-gens, excita dans le camp ennemi la même rumeur qui depuis...... mais ne nous écartons pas de notre récit. (2)

Oser dénoncer le *vertueux*, l'*incorruptible* ROBESPIERRE, était un acte d'audace que personne ne pouvait concevoir. On dit et l'on imprima qu'un homme seul n'aurait pas osé le faire, et qu'il devait se sentir appuyé par l'*Angleterre*. La lettre fut dénoncée à la commune par des députations de toutes les sections, après avoir été brûlée dans plusieurs; et le renvoi du secrétaire fut demandé au conseil-général, qui se contenta de le réprimander, *Robespierre* n'étant pas présent à la discussion que cette demande avait élevée.

Tel était le genre de popularité et de faveur dont jouissait alors le sieur MÉHÉE auprès de ceux dont on veut le faire complice, lorsqu'il a toujours été leur victime.

Le journal d'*Etienne Feuillant* imprima à cette époque une lettre plus que républicaine, dont le signataire s'offrait pour

poignarder le premier roi qui reviendrait en France. Cette lettre était signée *Méhée*. Bien des gens la crurent de l'auteur de cet écrit, quoiqu'il y eût alors plusieurs *Méhée* dont aucun au reste n'eût voulu la faire (*c*). *Méhée* se transporta au bureau du journaliste; mais on ne put jamais lui présenter l'original que l'on défie bien encore de produire. Au reste le prétendu signataire ne crut pas prudent de réclamer contre cette insertion. Une réclamation de ce genre aurait exposé très-inutilement; et l'effet de cette lettre pouvait

(*c*) Cette ignorance de l'existence de plusieurs Méhée (qui cependant étaient alors au nombre de trois) ou peut-être le parti pris de s'attacher plus particulièrement à celui qui résistait davantage, a fait faire à la *Biographie* moderne d'assez plaisans *quiproquo*. Elle attribue à l'auteur de cet écrit des ouvrages de chirurgie et d'autres faits assez indifférens, mais qui ne lui conviennent pas davantage.

être utile du moins à couvrir les liaisons qui s'étaient multipliées entre le secrétaire de la commune et des royalistes de *nom* (*d*).

M. le chevalier *Bertrand*, frère de l'ancien ministre de la marine, ayant été arrêté et amené à la commune, Méhée ne put pas lui être utile, mais il eut occasion de lui témoigner tout l'intérêt qu'il lui portait, et combien il eût desiré de le servir. M. Bertrand, sorti de prison, s'expliquait alors en termes fort honorables sur le compte de Méhée. Ils fréquentèrent assez long-temps la même maison, ainsi que M. l'abbé Bertrand; et

---

(*d*) On jugera d'ailleurs si cette lettre d'une espèce de *Brutus* peut être jugée convenablement à la rentrée des Bourbons, et si l'homme qui rendait alors d'aussi grands services aux royalistes n'eût pas été excusable de prendre un ton qui pouvait servir à masquer sa conduite réelle. Au reste si Méhée l'eût signée, il l'avouerait.

comme il n'y était pas question de politique, ils n'eurent jamais occasion de s'appercevoir de la différence d'opinion. M. le *ministre Bertrand* de Molleville ayant jugé alors, et sans doute avec raison, qu'il n'était pas en sûreté; MÉHÉE fut consulté sur les moyens de le faire échapper, entreprise que son nom et sa taille rendaient difficile; il porta, dans un rendez-vous qui lui fut donné chez l'ambassadeur des Etats-Unis, un passe-port en blanc, qui fut rempli sous la direction de MÉHÉE, de la main de Mme. de *Flahaut* et de M. BERTRAND; chacun des assistans signa, comme témoin, un nom en l'air, et le passe-port fut ainsi confectionné. Les circonstances et la nature des dangers anoblirent, aux yeux des fabricateurs, ce que cette opération aurait d'odieux dans d'autres temps. M. *Bertrand* passa en Angleterre; il paraît, par ses Mémoires, que d'autres personnes lui avaient

déjà procuré d'autres passe-ports, qui lui coûtèrent un peu plus cher que le nôtre.

On n'a fait mention de tout ce qui précède que pour expliquer comment le sieur Méhée fut chargé d'une négociation autrement importante, et pour mettre à même de vérifier les détails qui vont suivre, en citant ceux des personnes qui les connaissent, et qui existent encore.

M. le comte *de Flahaut* était venu, comme beaucoup d'autres, trouver le sieur Méhée; il lui avait demandé un passe-port, et l'avait obtenu. Revenu d'Angleterre, il venait souvent voir sa nouvelle connaissance, et essayait tous les moyens possibles de la faire entrer dans les intérêts du *Roi* : la réponse de Méhée avait toujours été la même; ses principes l'attachaient au parti contraire à la Cour : il ne pouvait prendre connaissance de rien de ce que l'on entrepren-

drait contre ce parti ; mais il trouvait injuste et impolitique que le Roi fût recherché sur ce qu'il avait pu faire, sa personne ayant été déclarée *sacrée et inviolable*. Il demanda donc en grâce à M. de Flahaut de ne plus lui parler de politique ; mais offrit de s'exposer à tout pour concourir à opérer la fuite du Prince, si on voulait l'entreprendre. Une liaison de quelques mois avait découvert au comte les plus secrètes pensées du secrétaire de la commune ; il finit par lui avouer qu'il était chargé, par les princes, d'opérer à tout prix la fuite du Roi, et lui demanda s'il pouvait compter sur ses services : Méhée promit de tout faire pour parvenir à ce but, et tint parole.

Les troubles cependant allaient toujours croissans, et la position du Roi devenait infiniment critique. M. de *Flahaut* reçut des princes l'ordre de venir se fixer à Boulogne, afin de faciliter les relations ;

il convint avec le sieur Méhée de lui écrire deux fois par semaine, et de lui faire part de ce qu'on désirait qu'il fît de son côté (*e*). Les princes avaient décidé de joindre, aux mesures qu'ils prenaient d'ailleurs, la ressource des écrits propres à éclairer d'une part, et à intéresser de l'autre au sort de l'auguste prisonnier. Ces écrits s'imprimaient à *Londres*, arrivaient à Boulogne, où ils étaient remis à M. de *Flahaut;* et celui-ci les faisait passer à *Méhée* par l'entremise d'un courier de la malle de Paris à Boulogne. *Méhée* envoyait ses réponses par le même courier, qui logeait alors à Paris, rue *aux Ours*. Parmi ces écrits on distinguait deux Mémoires ou plaidoyers adressés à l'Assemblée, par M. *Bertrand*

(*e*) Bien entendu qu'il ne serait question que de sauver le *Roi*, et jamais d'opérations tendantes à lui rendre son ancien pouvoir.

de Molleville : MÉHÉE les répandit par le moyen de ses amis et avec l'aide d'un libraire, nommé GATTEY, qui avait épousé une de ses parentes (*f*). Cette distribution n'était pas sans danger. MÉHÉE fut un jour averti qu'on le soupçonnait, et que peut-être son logement serait visité : il lui restait alors une centaine de brochures ; la terreur s'empara de lui, et il ne trouva pas d'autre expédient que d'avouer son embarras au neveu de M. VARANCHAN, chez qui il logeait, rue du *Mont-Blanc*. Il fut décidé que l'on brûlerait vîte ce reste de plusieurs ballots : on le fit avec tant de précipitation, que l'on faillit mettre le feu à une cheminée. Si ce malheur fût arrivé, les secours qu'il eût fallu appeler auraient

(*f*) Ce zèle de *Gattey* pour le ROI lui coûta la vie : il fut guillotiné quelques mois après pour distribution d'écrits royalistes.

vraisemblablement trahi l'opération qui avait causé l'accident, et aurait confirmé les soupçons qui s'élevaient de toutes parts contre le sieur *Méhée* : les membres de la commune le regardaient généralement comme royaliste ; il était plus républicain qu'eux.

Aux écrits venus de *Londres* en faveur du Roi, Méhée en joignit d'autres, composés, à Paris, par des royalistes, et les fit imprimer ; il composa lui-même une affiche, signée *d'un ami de la justice*, qui fut placardée avec profusion. Mme. *Bertrand* lui remit un jour 2,000 fr. en assignats pour tous ces petits frais : MM. les frères Bertrand ont eu connaissance de ce fait à cette époque.

M. de *Flahaut* avait mandé au sieur Méhée de voir S.... et de savoir si on pouvait, à force d'argent, compter sur sa coopération à la liberté du *Roi* : Méhée le vit, ainsi que quelques autres. On parut dis-

posé à accepter l'argent; mais on ne donnait aucune garantie satisfaisante de sa fidélité dans l'exécution : les gens qui ne font le bien qu'à force d'argent, sont très-suspects de manquer au besoin à leurs engagemens. MÉHÉE fit part au comte de *Flahaut* des démarches qu'il avait faites, et du peu de sûreté qu'il trouvait à les accepter : il déclara que l'apperçu des sommes demandées se monterait à 1,800,000 fr., et avertit, qu'en cas que l'on voulût donner suite à cette ouverture, il fallait en charger quelqu'un plus au fait que lui de ce genre de négociations. Il paraît que les dangers que l'on courait de perdre cette somme n'avaient pas arrêté les princes; car, lorsque, dix ans après, MÉHÉE vit M. *Bertrand* en Angleterre, cet ex-ministre lui dit ces propres paroles : « Nous » vous avions toujours cru royaliste, et » il faut que vous me disiez vous-même

» le contraire, pour que je sois persuadé.
» Je n'ai jamais parlé de vous aux princes
» que dans ce sens, et nous comptions si
» bien sur vous, qu'au moment où nous
» apprîmes la perte que la France venait
» de faire, nous allions vous envoyer
» 1,800,000 fr. pour S...... »

Il est à présumer que, quelles que soient les dispositions actuelles de M. *Bertrand* pour le sieur Méhée, il n'aura pas oublié cette circonstance.

Après la mort du *Roi*, l'esprit de soupçons et d'agitations qui régnait parmi les membres de la commune, devint insupportable au sieur Méhée; il n'était accueilli que par les membres du corps municipal, qui, presque tous, étaient royalistes, et, par quelques républicains honnêtes qui gémissaient de ce qu'ils voyaient faire tous les jours. Il résolut de quitter une place, où il ne pouvait plus être utile; mais, à cette époque, une démis-

sion même pouvait attirer des persécutions. Cependant, comme l'espoir de le remplacer devait lui concilier un grand nombre de membres, il envoya sa démission dans les premiers jours de mars : elle fut acceptée avec joie; mais MÉHÉE, ne se croyant pas en sûreté à Paris, sollicita un emploi dans les équipages d'artillerie, où il fut fait chef de division.

Ainsi, l'homme, que l'on prétend aujourd'hui avoir signé des pièces exécrables et qui contrasteraient si fort avec ce que l'on vient de lire, se trouvait, à l'époque de son prétendu crédit, obligé d'assurer sa vie en se couvrant de l'uniforme de *charretier*.

Ce poste au moins lui présageait quelque repos; mais, ayant été nommé peu de temps après *inspecteur général* de ce service, son emploi tenta certains spéculateurs, qui prirent des renseignemens sur le *civisme* du titulaire : on découvrit

que ce général de charretiers avait *dénoncé* le VERTUEUX ROBESPIERRE, et quitté la commune sans motifs bien connus. MÉHÉE fut alors dénoncé à son tour au représentant du peuple BAR, qui, sans autre examen, le déclara indigne d'être charretier, le *destitua*, le renvoya à vingt lieues de Paris et des frontières, ainsi que cela se pratiquait alors pour les gens *suspects* (*g*).

MÉHÉE, retiré dans la ville de *Meaux*, sa patrie, se consolait par la certitude que la tyrannie porte avec elle le germe des moyens qui la tuent. Le 9 THERMIDOR arriva, et l'on dut cette journée, qui sauva la France, au courage d'un homme, que depuis il fut du bon ton d'accuser aussi des massacres de septembre; tandis qu'il faillit lui-même périr sous les coups

(*g*) Pièces justificatives : l'arrêté du représentant du Peuple, numéro 3.

des brigands, à qui il venait d'arracher trois dames de la Cour.

Robespierre n'était plus, mais son esprit animait encore quelques personnages très-puissans; le parti, que l'on nomma *Thermidorien*, entreprit de ramener à des principes fixes de justice et d'humanité ce qui restait d'énergie nationale. Les royalistes se mêlèrent dans les rangs des républicains modérés, et faillirent tout perdre (*h*); car, si ces républicains honnêtes n'eussent pas été alors, et avec raison, plus effrayés du retour de la terreur que de celui de la monarchie, ils se fussent réunis, contre leurs imprudens auxiliaires, au parti que l'on venait

---

(*h*) Ils apportèrent à la réconciliation qui pouvait se faire alors, les dispositions repoussantes qu'ils apportent encore aujourd'hui à celle que le *Roi* voudrait opérer. Alors ils avaient l'excuse de leur inexpérience.

d'abattre; et personne ne peut décider jusqu'à quel point cette résolution eût été fatale à ces mêmes royalistes (i).

Plutôt la mort que la terreur! devait être bientôt le cri général. *Plutôt la Monarchie même que la terreur!* fut dès-lors le cri de beaucoup de véritables républicains.

Personne cependant n'avait encore osé publier ses pensées. Méhée, qui avait écrit *le premier* contre Robespierre, écrivit *le premier* contre la terreur (j).

(i) Qui oserait encore le décider aujourd'hui!

(j) Il a été aussi *le premier* qui ait écrit contre *Napoléon*, consul, et voulant devenir *Empereur*. Il vient d'écrire *le premier* contre les ministres qui ont violé la nouvelle constitution. On recommande ces observations à ceux qui l'accusent de versatilité; on les prie aussi de citer l'époque où ils l'auront vu écrivant contre les *lois* de son pays, ou en faveur de l'anarchie dont on le dit aujourd'hui partisan.

On vit paraître, au grand étonnement des partisans de ce système, un pamphlet, intitulé : *la Queue de Robespierre* (4) : ce pamphlet, dont soixante et dix mille exemplaires furent en huit jours répandus dans toute la France, rendit le courage aux hommes intimidés, et l'espoir aux nombreuses victimes qui gémissaient dans les prisons, et tremblaient encore au seul nom de tribunal *révolutionnaire*, qui venait d'être réorganisé.

La *Queue de Robespierre* fut dénoncée, et saisie par les *censeurs* du temps; mais le coup était porté, et l'opinion, qui fait bonne justice de tout ce qu'elle connaît bien, se roidit contre le despotisme des terroristes. L'auteur répondit à la saisie de son pamphlet par un second, intitulé : RENDEZ-MOI MA QUEUE, ou *Lettre à* SARTINE-THURIOT (5). Si la question de la presse avait été plaidée assez gaîment dans le premier pamphlet, le

despotisme des tyrans de la presse fut assez bien peint dans le second; et ces messieurs ne trouvèrent dans leur sagesse d'autre ressource que de lancer un mandat d'arrêt contre l'auteur des deux écrits. Méhée resta caché quelques jours; mais, persuadé de la justice de sa cause, encouragé par l'évidence de son droit, il crut que la vraie ressource contre la terreur était de ne pas la prendre, et prit pour lui le conseil qu'il donnera dans tous les temps aux hommes honnêtes, qui auront à lutter contre *des ennemis de la raison et des lois reçues et promulguées :* il lança dans le public un troisième pamphlet, intitulé : Défends ta Queue (6); sous une forme plaisante et peut-être même *burlesque*, l'auteur défendait au fond la cause inattaquable des principes et de la justice. L'opinion de l'immense majorité récompensa l'ennemi de la terreur; mais les journaux

officiels, ou salariés par les comités, se déchaînèrent contre lui avec une fureur que l'on ne concevrait pas; si, de nos jours, nous n'avions vu la même rage et la même fureur se signaler par des excès encore plus incroyables. C'était, comme aujourd'hui, par des injures que l'on répondait à des vérités et à des raisonnemens sans réplique. Les hommes qui attaquent et insultent aujourd'hui le sieur *Méhée*, ôtaient alors respectueusement leurs chapeaux à ceux de leurs ennemis que ce MÉHÉE attaquait seul, et corps à corps.

Si l'on veut revoir certains journaux et pamphlets du temps, on verra que MÉHÉE était *un royaliste déhonté*, *un fieffé aristocrate; un agent de l'ANGLETERRE, de PITT et COBOURG; un homme pour lequel il n'y avait pas assez d'échafauds.*

Qu'était donc au fond et réellement

cet homme si diversement peint, suivant les circonstances et les hommes en faveur?.... Hélas! il était ce qu'il sera toute sa vie, ce qu'il ne dépend pas de lui de cesser d'être; un ami *de la liberté publique*, *des lois et de tout gouvernement qui y obéit; un républicain*, *si l'on veut; mais, avant tout, un homme juste, et à qui sa conscience dira toujours qu'il a été honnête et bon* (*k*).

Ces principes, qui convenaient aux thermidoriens, ne suffisaient pas aux royalistes qui, en se réunissant aux pre-

---

(*k*) Que ce mot de *Républicain* cesse donc d'effrayer! L'auteur déclare que partout où il y a LIBERTÉ CIVILE, LIBERTÉ DE LA PRESSE, RESPONSABILITÉ DES MINISTRES, LIBERTÉ DE CONSCIENCE, ET REPRÉSENTATION NATIONALE, il voit une république; et que quiconque respectera et fera observer la constitution que le ROI nous a donnée, est pour lui aussi *républicain* qu'il l'ait jamais été lui-même.

miers, s'étaient bien gardé de leur confier leurs vues ultérieures : ceux-ci avaient alors une véritable manufacture de journaux, avec lesquels ils entendaient diriger l'esprit public. Le souvenir de la terreur rendait intéressans tous ceux qui s'étaient prononcés contre elle ; mas lorsque le terrorisme fut abattu, les royalistes se hâtèrent de scinder en deux parts l'armée *thermidorienne* : ils commencèrent par gagner quelques écrivains qui se trouvèrent incessamment royalistes, sans nous avertir des moyens par lesquels s'était opérée leur conversion. Méhée fut invité, comme les autres, à se joindre à ces messieurs ; il s'y refusa, parce qu'il regardait une contre-révolution effectuée par surprise ou par force, comme le plus grand malheur qui pût arriver à la nation. Il n'avait alors aucune raison pour croire que le Roi qui reparaîtrait sur le trône, y apporterait les dispositions de

bonté et d'indulgence qui eussent tout calmé; si tous ceux, qui disent le servir, avaient réellement voulu suivre la route que le meilleur des princes leur a si noblement tracée.

Aux invitations succédèrent les menaces. Méhée reçut un jour d'une dame chez laquelle beaucoup d'écrivains de différens partis furent souvent réunis (Madame *Beauharnais*, depuis Impératrice), une invitation de venir la voir un matin pour parler d'une affaire importante. Et voici à-peu-près la conversation qui s'ensuivit :

» Me. de *B*..... Est-ce que vous auriez » signé, étant secrétaire-greffier de la » commune, quelques pièces relatives » aux horreurs de septembre ?

» M. J'ai signé dans la nuit du 2 au 3 » septembre trois ordres du conseil-général, au commandant de la force armée, » afin qu'il eût à se porter avec toutes

» les troupes disponibles, aux prisons où » des scélérats et des fanatiques se cons- » tituaient juges et bourreaux des pri- » sonniers.

» Me. de *B*. Mais n'avez-vous pas signé » aussi des ordres pour payer les assassins ?

» *M*. Cette question-là, sans doute, n'est » pas sérieuse.

» Me. de *B*. Pardonnez-moi; car les jour- » nalistes dont l'opinion diffère de la vôtre, » se proposent, si vous continuez à marcher » dans le même sens, à imprimer une » pièce qu'ils prétendent avoir trouvée, et » par laquelle vous seriez compromis si » elle était vraie.

» *M*. J'ai donné pendant six mois deux » ou trois cents signatures par jour à des » commis de confiance; mais ils ne pou- » vaient me faire signer que des extraits » des actes du conseil-général et du corps » municipal qui jamais n'a pu donner d'or-

» dres de payement, puisqu'il n'adminis-
» trait rien.

» Me. de *B.* Voyez ce papier où est
» signé l'ordre en question. »

M. lit :

M. le trésorier de la commune voudra bien payer aux nommés N... N... et N. la somme de 48 francs pour travaux faits à la prison de l'Abbaye (l). Paris, ce 3 septembre, etc.

Signé, trois Administrateurs.

(*l*) On voit que ce sont les mots *trois septembre* et *Abbaye* qui donneraient seuls à cet acte, s'il existait, une couleur douteuse; mais il faut être bien hardi pour décider que ces trois hommes étaient des égorgeurs. L'administration municipale n'était-elle pas chargée de l'entretien des prisons; et les travaux dont le payement était ordonnancé le trois septembre, avaient-ils été nécessairement faits la veille? Combien l'esprit de parti est ridiculement injuste! Eh bien! dans ce cas là même, en quoi ce payement regardait-il le citoyen Méhée qui n'aurait fait que certifier la signature des ordonnateurs? Pourquoi ne dit-on rien à ces ordonnateurs ?...

Et plus bas de la main d'un commis.

Je soussigné, secrétaire-greffier adjoint, certifie les signatures ci-dessus être celles de trois officiers municipaux.

Signé, MÉHÉE.

Après avoir lu:

» Si c'est là, Madame, ce que ces
» messieurs veulent imprimer, je puis
» leur en éviter la peine; et si vous le
» permettez, je l'emporterai et l'impri-
» merai moi-même.

» Me. de *B*. Dites-moi d'abord s'il est
» vrai que vous ayez signé cela?

» M. Je n'en sais rien, puisqu'on ne
» me le présente pas; mais je sais bien
» que je le signerais sans scrupule, si on
» me le présentait.

» Me. de *B*. Avez-vous bien réfléchi à
» la date; *le* 3 *septembre?*

» M. Je vois que cette date peut servir
» de prétexte à une odieuse calomnie;
» mais elle ne tomberait pas sur moi.

» Me. de *B*. Sur qui donc ?

» M. Sur les signataires qui sont de » très-honnêtes gens, des royalistes d'ail- » leurs assez prononcés, et dont le nom » répondrait victorieusement aux insi- » nuations que l'on voudrait tirer de cet » écrit.

» Me. de *B*. Mais songez donc que l'on » ne nommera pas ces royalistes, on ne » parlera que de vous, et vous aurez à » répondre à mille attaques tous les jours » répétées, et qui dans l'état actuel de » l'opinion publique prendront un carac- » tère très-alarmant.

« M. Je ne vois pas ce que l'on pour- » rait conclure contre moi de ce que j'au- » rai légalisé des signatures d'adminis- » trateurs, lorsque ces signatures sont » véritables.

» Me. de *B*. L'obligation même de ré- » pondre en matière pareille est une » chose fort désagréable, et n'auriez-vous

» pas plutôt fait de voir MM. Ber... et
» Nic... qui ont cette pièce, et de vous
» entendre avec eux à ce sujet?

Me. de *B*..., qui, avec le cœur le plus généreux et les meilleures intentions du monde, aurait voulu au fond que le sieur Méhée se ralliât au parti royal, joignit à ces raisonnemens beaucoup d'invitations plus propres à le déterminer; mais sa réponse ayant été ce qu'elle devait être, MM. les journalistes, sans user pour le moment de la ridicule pièce qu'ils disaient avoir trouvée, se souvinrent que le sieur Méhée avait été membre de la commune en 92. Il ne leur convint pas de se souvenir de ce qu'il y avait fait, et de la démission qu'il avait donnée de sa place, du moment où il ne pouvait plus être utile à M.r de Flahaut, ni à personne. Ne pas vouloir marcher avec eux était un crime irrémissible; et comme tous leurs écrits ne prèchaient que

l'extermination de tout ce qui avait pensé autrement qu'eux, ce tort du S[r]. Méhée était à-peu-près sans remède.

Cependant la constitution de l'an 3 ayant été mise en activité, et les ministères organisés en conséquence, le sieur Méhée fut nommé successivement *secrétaire général de la Guerre*, puis *chef de la deuxième division politique aux Relations extérieures*. L'un des Directeurs d'alors (*m*), qui avait plus particulièrement sous sa direction *les affaires étrangères*, avait malheureusement le caprice de ne voir employés dans cette partie que ses créatures et les gens de son pays. Il ne put souffrir à la tête d'une division politique un homme qui, au tort de n'être pas de *Colmar*, joignait celui

(*m*) Ce directeur étant mort, il n'est plus permis d'en mal parler; mais on doit citer des faits nécessaires à la connaissance de la vérité.

d'être assez mauvais courtisan, et peu facile à diriger dans un autre sens que celui de ses devoirs. Il fut décidé que le sieur Méhée serait déplacé de façon ou d'autre. Le ministre se prêtant mal à cette injustice, les journaux furent employés à l'y contraindre. D'abord on répandit qu'une pièce importante avait été communiquée à un cabinet étranger ; et le soupçon de ce crime eut peut-être long-temps plané sur la tête d'un homme qui en était très-innocent ; mais par un bonheur que le sieur Méhée ne se rappelle pas encore aujourd'hui, sans frémir sur le danger qu'il venait de courir, le ministre se rappela que cette pièce n'était pas alors dans les cartons de la deuxième division, mais avait été depuis long-temps transportée dans ceux du Directeur. Ce mauvais succès fit recourir à d'autres moyens ; et la calomnie fut invoquée avec ses faciles expédiens. On

parla dans les journaux de pièces affreuses, signées, disait-on, par le sieur Méhée pour faire livrer aux assassins de septembre le salaire de leur crime. Méhée se souvint alors des avis qu'il avait jadis reçus...., et il attendit, pour traduire ses calomniateurs devant les tribunaux, qu'ils se fussent expliqués plus cathégoriquement sur la nature des pièces dont ils parlaient. Il s'attendait surtout à se voir présenter l'épouventail qui lui avait été offert chez Madame de B..... Mais ces Messieurs avaient de grandes raisons pour ne pas imprimer cette pièce. D'abord elle ne signifiait rien, et peut-être aussi n'existe-t-elle pas; cependant un sieur *Jolivet*, dit *Baraleyre*, mauvais copiste des mauvais rapports du sieur *Rovère*, et alors à ses gages, ayant paru donner dans un journal de sa façon assez de prise pour être attaqué en calomnie par le sieur Méhée ; celui-ci

résolut d'avoir enfin raison des bruits affreux qui couraient sur son compte. Il crut de sa délicatesse de délivrer d'abord le ministre des Relations extérieures de l'espèce de gêne où l'aurait tenu la position d'un des chefs de son administration. Placé entre l'amitié qu'il lui portait et la persécution dont cet homme était devenu l'objet, le ministre eut voulu concilier ce qu'il devait à chacun. Le sieur Méhée trouva juste de délier pour sa part cet homme honnête, et lui adressa la démission de sa place, motivée sur le besoin de confondre la calomnie, avant d'exercer des fonctions aussi délicates que celles qui lui étaient confiées. La réponse du ministre fut telle qu'on devait l'attendre de son caractère : elle eut pour effet de lui attirer tous les ennemis du sieur Méhée, et de hâter sa propre chûte (8).

Le sieur *Jolivet* et ses amis, satisfaits de la démission du sieur MÉHÉE, eussent bien voulu en rester là ; mais la demande en réparation de la calomnie n'était pas une plaisanterie, il fallait y répondre, et produire enfin ces pièces mystérieuses dont on menaçait tout bas et depuis si long-temps. *Jolivet* imagina dès-lors ce qu'on a si bien imité depuis ; ce fut de prouver la vérité de sa première accusation par une seconde calomnie : il se fit écrire, par on ne sait qui, une lettre, signée *Simon*, à l'appui de son premier mensonge. Ce SIMON, qu'aucuns disent n'avoir jamais existé, d'autres avoir été un misérable ivrogne, ami de cabaret du sieur BARALEYRE, lui faisait un petit roman assez drôle de ses aventures révolutionnaires ; il avait, disait-il, été conduit à l'Abbaye quelques jours avant les massacres de septembre, et avait été sauvé

d'une mort infaillible par la protection du fameux *Maillard*, dit *Tapedur*. Ce *Maillard*, qui ne l'avait jamais vu, avait pris pour M. *Simon*, au premier coup-d'œil, une telle amitié, qu'après lui avoir sauvé la vie, il lui fit confidence des pièces qu'il avait en son pouvoir; et ces pièces, signées PANIS et SERGENT, administrateurs de police, et MÉHÉE, secrétaire-greffier de la commune, étaient une garantie, que ledit *Tapedur* conservait précieusement contre la malveillance prétendue desdits administrateurs envers lui, *Tapedur*. Quand on réfléchit sur les degrés de croyance que mérite ce roman, et quand on a deviné, si on l'a pu, pourquoi ledit *Tapedur*, juge du peuple dans les journées de septembre, est si mal avec des administrateurs, qu'il dit l'avoir nommé juge, il semble naturel de penser que le sieur *Simon* n'a été sauvé du massacre que pour venir un

jour révéler l'existence des pièces si utiles à l'affaire de *Jolivet* (*n*).

Par malheur, M. *Simon* n'a pas pu

(*n*) En voici le contenu tel que les *Jolivet* d'aujourd'hui viennent de les réimprimer sous la surveillance des censeurs du gouvernement, qui s'est réservé le privilége des journaux!...

Première pièce.

AU NOM DU-PEUPLE,

Mes Camarades;

Il vous est ordonné de juger tous les prisonniers de l'Abbaye, sans distinction, à l'exception de l'abbé l'Enfant, que vous mettrez dans un lieu sûr.

A l'Hôtel-de-Ville, le 2 Septembre (*aucune date de l'année*).

Signé PANIS, SERGENT, administrateurs. (De quoi?) MÉHÉE, *secrétaire greffier* (d'une autre administration).

Deuxième pièce.

AU NOM DU PEUPLE,

Mes Camarades,

Il est enjoint de faire enlever les corps morts, de laver et nétoyer toutes les taches de sang, par-

livrer ces pièces à M. *Jolivet;* il avoue même qu'il ne sait pas où elles sont; il les suppose entre les mains de la veuve *Maillard* (devine qui pourra ce qu'est devenue Mme. *Tapedur*), et indique au reste, pour plus ample renseignement, un sieur *Ployer* et quelques autres noms de personnes qui doivent connaître ces pièces. On sent bien que le sieur Méhée ne s'est pas occupé de la recherche de ces individus, dont l'existence même lui paraissait très-problématique (*o*); il se borna à

---

ticulièrement dans les cours, chambres, escaliers de l'Abbaye : à cet effet vous êtes autorisés à prendre des fossoyeurs, charretiers, ouvriers, etc., etc.

A l'Hôtel-de-Ville (*on disait alors à la maison commune*), le 4 septembre. (*On eût ajouté* 92, *l'an 4 de la liberté, et premier de l'égalité : ces dates étaient imprimées sur tout le papier d'administration, et ne pouvaient pas s'oublier.*)

(*o*) L'une de ces personnes existe cependant. Le sieur *Ployer* est un citoyen fort honnête, qui fréquente le café Manouri, quai de l'Ecole.

dire au journaliste d'alors ce qu'il va répéter à ceux d'aujourd'hui : « Ce n'est » pas à moi à prouver que vous avez » menti; c'est à vous qu'il *incombe* de » prouver que vous avez dit vrai ; puis-

Il dit à qui veut l'entendre qu'il était en Amérique à l'époque où le sieur *Jolivet* le présentait comme témoin dans le cabinet du sieur *Maillard* avec Messieurs *Simon* et d'autres, qu'il paraît connaître aussi, et dont il ne parle pas d'une manière très-honorable. Au reste le sieur MÉHÉE n'a pas à prouver ce qu'a avancé *Baraleyre*, c'est à lui où à ceux qui depuis ont reproduit son infâme calomnie, à chercher leurs témoins. Le sieur MÉHÉE, en leur indiquant celui que le hasard lui a présenté, n'exige rien de leur reconnaissance. Le sieur *Ployer* leur dira même qu'il a dans le temps fort maltraité à ce sujet le sieur *Baraleyre ;* qu'il s'en est suivi une rixe à la suite de laquelle il y a eu un procès-verbal chez un juge de paix.... etc., etc., etc...... Mais toutes ces horreurs sont étrangères à notre sujet, quoiqu'elles jettent un grand jour sur la moralité de l'accusation et de ceux qui la reproduisent aujourd'hui.

» que vous avez osé imprimer qu'il exis-
» tait des pièces horribles signées de moi :
» prouvez cela au tribunal, ou soyez re-
» connus pour d'infâmes calomniateurs. »

On se doute bien que *Jolivet Baraleyte* n'apporta pas les pièces annoncées; mais il se retrancha sur ce qu'il *n'y avait pas de loi contre la calomnie écrite.* Méhée, indigné d'une *fin de non-recevoir* aussi lâche, aussi infâme, se récria sur-le-champ. *S'il n'y a pas de loi contre la calomnie écrite, il y en a contre les crimes qui me sont imputés par ce misérable. Je demande au tribunal, que Jolivet et moi, soyons renvoyés devant le tribunal criminel, pour l'un de nous deux y être traité comme il l'aura mérité.*

Jolivet eut l'impudence de déclarer qu'il s'engageait à livrer à M. l'accusateur public des pièces probantes, à

l'appui de son accusation; et le tribunal prononça :

Qu'attendu qu'il n'existait pas de loi contre la calomnie écrite, et que le sieur Méhée *avait lui-même demandé que toute l'affaire fût portée au Tribunal criminel; il se déclarait incompétent, et renvoyait les parties devant qui de droit.*

Il restait à *Jolivet* d'apporter à l'accusateur public les *pièces probantes*, qu'il avait promises; mais les gens plus au fait que le sieur Méhée de la marche des intrigues, se doutaient bien, qu'ayant obtenu ce qu'ils désiraient, la démission de leur adversaire et sa diffamation publique, les coquins se garderaient bien de se prêter à un dénouement qui les aurait confondus. Le sieur Méhée se présenta seul au tribunal criminel, et ne put jamais y attirer son adversaire. Le Ministre des Relations Extérieures eut

la bonté de se joindre à lui, et d'écrire à cet effet au Ministre de la justice. Celui-ci envoya la lettre à l'accusateur public, et tout cela n'aboutit qu'à obtenir de ce magistrat une réponse qui excluait tout espoir de jugement (*p*).

Au chagrin que dut causer au sieur MÉHÉE ce déni de justice, beaucoup de

---

(*p*) Voici la lettre de l'accusateur public du Tribunal Criminel au Ministre de la Justice :

« Je n'ai entre les mains d'autres pièces re-
» latives au citoyen MÉHÉE, que la plainte et
» les Mémoires par lui présentés au Directoire
» Exécutif, contre certains journalistes, pré-
» venus de calomnie à son égard. J'ai transmis
» ces différentes pièces au tribunal des directeurs
» du jury du canton de Paris, pour instruire
» contre les prévenus, conformément aux lois. »

Signé MARTINEAU, subs. de l'accusateur publ.

Pour copie conforme,

CH. DELACROIX, Ministre des Relations Extér.

Par le Ministre,

GIRAUDET, Secrétaire-Général.

personnes opposaient, comme compensation suffisante, le prononcé du tribunal de paix de la section de l'*Unité*. Avoir dit dans le considérant du jugement : *Attendu qu'il n'existe pas de lois contre la calomnie écrite*, c'était à leur opinion avoir caractérisé suffisamment l'accusation de JOLIVET ; et la lâcheté qu'il y avait de la part de celui-ci à invoquer une pareille *fin de non recevoir*, après avoir calomnié avec tant d'impudence, parut à beaucoup de monde satisfaire à l'attente de tout homme raisonnable. Le sieur MÉHÉE fut nommé à de nouvelles places ; il remplit successivement celles de *Secrétaire-Général* du département du *Rhin et Moselle*, de chef des bureaux des *Travaux*, *Secours et instruction Publique*, au département de la *Seine*; il fut ensuite nommé par le général *Bernadotte*, alors ministre de la guerre, à la place de *Secrétaire-Gé-*

néral de la commission des armes. Deux gouvernemens successifs lui avaient accordé la confiance la plus flatteuse, lorsque le 18 *Brumaire* arriva.

Méhée avait autrefois beaucoup connu le général *Bonaparte*, et savait, aussi bien *que qui que ce soit,* où devait le mener son ambition. Il fit alors ce qu'il crut devoir faire. Il attaqua le *Consul*, et essaya de l'empêcher de parvenir. Aujourd'hui que le colosse impérial est renversé, il laissera le soin de l'honneur de l'insulter à ceux qui ont encore les mains pleines de son or et de ses décorations.

La lutte était trop inégale pour être longue. Méhée, après avoir été successivement exilé et déporté, fut encore diffamé de la manière la plus lâche par le journal officiel. Le lendemain même de son arrestation, on lut dans le Moniteur que l'on avait arrêté le sieur *Méhée*, auteur de

l'*Antidote, le même qui avait signé les massacres de septembre.* On a vu plus haut ce qu'il y avait de vrai dans cette accusation ; mais la marche du despotisme est uniforme et constante. Les flatteurs de *Bonaparte* crurent le servir en diffamant un homme honnête, dont le courage était la satire de leur conduite. Tous les journaux se hâtèrent de répondre au signal donné ; et quoiqu'ils n'eussent pas alors de *censeurs*, la calomnie et la diffamation se trouvèrent aussi artistement combinées que si elles eussent déjà eu une direction officielle. Un seul propriétaire de journal se révolta contre cette horreur. M. T...., alors propriétaire de la Gazette de France, vint à minuit dans son imprimerie, fit briser la forme, et supprima cette note infâme. Peut-être doit-il à cet acte honnête et généreux la haine de quelque individu puissant ; puisqu'il est devenu lui-même l'objet d'une assez longue persécution.

A une attaque aussi inattendue *Méhée* opposa son courage ordinaire. Sur le refus de tous les journalistes d'insérer ses réclamations, (on voit que tout en blâmant le règne de NAPOLÉON, nous n'avons pas laissé que d'en prendre ce qu'il avait de commode) il adressa une lettre ferme et décente au conseil d'état et aux consuls (11); mais cette démarche n'ayant eu aucune suite, il fit assigner tous les journalistes en réparation de la calomnie qu'ils avaient répandue. Le jour même où ces messieurs devaient comparaître, *Méhée* fut enlevé et transporté dans l'île d'*Oleron* (o).

Il n'y eut pas un homme de sens qui

(o) Convenez, Messieurs les *Jolivet* d'aujourd'hui, qu'une petite mesure comme celle-là vous viendrait bien à propos. Par malheur les princes, qui donnent et veulent des constitutions et des lois, ne s'y prêtent pas aussi facilement.

ne trouvât la calomnie évidente, en voyant enlever à ses juges, à sa femme, à ses enfans, un citoyen dont le crime était de demander justice. Les personnes jusqu'alors les plus indifférentes, s'empressèrent de donner au sieur Méhée les preuves les moins équivoques de l'intérêt qu'elles prenaient à son sort. La femme du déporté reçut de nombreux et honorables témoignages de la bienveillance publique, et des citoyens de toutes les classes s'empressèrent à lui faire des visites et des complimens de condoléance sur le malheur de son mari.

Pendant une détention de quatorze mois, le sieur Méhée s'était beaucoup occupé et des moyens de sortir d'esclavage et de ceux de rendre sa fuite utile à son pays. Il existait depuis long-temps un parti de républicains qui avaient conçu le projet de terminer toutes les dissentions et les angoisses de la France,

en opérant entre les royalistes et eux une réconciliation franche et loyale (*p*). Le problême à résoudre consistait à trouver un moyen de faire rappeler le Roi par les Français de l'intérieur, et à vivre sous son égide et sous celle d'une constitution qui assurât au peuple français les principales bases de celle de 89. Pour parvenir à ce but, il fallait non seulement s'assurer des dispositions du chef des Bourbons, mais aussi trouver un moyen de dédommager les émigrés sans inquiéter les acquéreurs des domaines dont l'État avait disposé.

Plusieurs démarches avaient été tentées dans ce sens, mais presque toujours inutilement; parce que les agens d'un

---

(*p*) C'est en voulant exécuter seul ce plan si long-temps et si malheureusement ajourné, qu'a péri le brave général *Malet*, l'un de ceux qui avaient le plus ardemment saisi cette idée.

*

ordre inférieur, auxquels on s'était adressé, ou n'apportaient pas assez de bonne volonté à cet acte d'oubli et de bienveillance générale, ou ne présentaient aucune garantie suffisante aux républicains.

Enfermé dans une île maussade, Méhée reporta toutes ses pensées vers cette idée si féconde en heureux résultats. Il lui paraissait très-facile de faire renoncer les partisans de la république à l'attachement qu'ils portaient à un mot, dans le cas où on leur assurerait le véritable objet de leur ambition, la liberté publique fondée sur des lois respectées et garanties par la volonté générale. Il lui semblait également vraisemblable que les émigrés, dont les souffrances étaient aisées à concevoir, abandonneraient une partie de ces vieilles idées qui avaient fait deux peuples différens dans la même nation, et se prêteraient d'autant

mieux à des arrangemens possibles que n'ayant rien obtenu de la France, les armes à la main, ils devraient aux dispositions amicales de l'intérieur les facilités inespérées qu'on leur présenterait.

Ces pensées, élaborées dans une tête ardente, ne laissèrent plus un moment de repos au déporté de l'île d'Oleron; il se voyait déjà l'instrument de la félicité publique, et regardait en pitié tous les obstacles que sa raison lui laissait quelquefois entrevoir. Son projet lui procura six mois de bonheur dans la position la plus triste peut-être qu'un homme eût rencontrée. Tout son temps fut employé à faire adopter son projet à ses amis de Paris. Il n'oublia pas de faire valoir près d'eux l'avantage qu'il y aurait à ce que leurs intérêts fussent présentés au parti contraire, par un homme qui ne pouvait pas en avoir d'autres. Il se croyait aussi en droit d'espérer un accueil favo-

rable de quelques émigrés qu'il avait servis, et en particulier de M. Bertrand de Molleville qui avait une connaissance particulière des soins qu'il s'était donnés, des dangers qu'il avait bravés pour sauver la vie du Roi. Quoique le sieur Méhée n'eût rien fait en cela dans les intérêts de la monarchie, mais simplement pour éviter à la république naissante le blâme d'une action injuste et impolitique, il lui paraissait pourtant vraisemblable que des royalistes éprouveraient pour un homme qui avait voulu sauver leur maître, fût-il républicain, cette bienveillance que les républicains eussent cru devoir à un royaliste qui aurait sauvé la vie à l'un d'eux.

Il fut tristement détrompé lorsqu'après avoir fait adopter son plan par ses amis, il se fut rendu à *Londres*. M. B...... de M...... lui fit en effet un certain accueil, et se ressouvint de ce qu'il avait fait dans

de tristes circonstances, pour seconder les efforts des princes en faveur de leur frère captif et menacé; mais sa bienveillance ou son crédit échouèrent contre des obstacles de tout genre. Il fut bientôt reconnu impossible de réunir vers aucun plan proposable aux républicains, les dispositions très-divergentes des agens des *Bourbons*; la seule chose satisfaisante que Méhée put recueillir et assurer, c'est que les plus chauds partisans du Roi qui nous est aujourd'hui rendu, étaient ceux qui blâmaient le plus courageusement les idées et les prétentions extravagantes. (*q*)

(*q*) Du nombre de ces hommes conciliateurs on citera, sans danger de paraître le flatter, un magistrat que nous venons de perdre, monsieur *Couchery*, l'un des députés *fructidorisés* : notre regret de sa perte est d'autant plus cuisant, qu'il emporte au tombeau des préventions bien injustes contre un homme à qui les circonstances n'avaient

Ne pouvant rien arrêter des bases qui eussent pu réunir les deux partis, on fut réduit à s'occuper des moyens de renverser le premier Consul. Cette opération convenait à tout le monde, et ce premier point gagné pouvait amener des chances plus favorables à la réconciliation de l'intérieur avec les Français du dehors; des idées furent à ce sujet mises en avant et débattues: le seul plan qui pût réussir dans l'état des choses, fut adopté, et *Méhée* se rendit sur le continent pour l'exécuter.

---

pas encore permis de l'éclairer sur son compte, comme il l'aurait fait un jour.

Si l'intention de Sa Majesté, qui avait nommé monsieur *Couchery* directeur des journaux, n'eût pas été contrariée, il est permis de croire qu'une aussi mauvaise institution que la censure aurait au moins été dirigée vers le bien de l'Etat, et non pas........ mais ceci n'est plus de notre sujet.

Il faudrait ici être autorisé par M. B...: de M..... et par M. Dr....., son ami, pour pouvoir indiquer la marche, qui fut suivie jusqu'à la catastrophe arrivée à Méhée. Cette autorisation a été demandée il y a plus de six mois, et l'on a quelques raisons de croire que les personnes dont elle dépend ne se prêteront pas à une publicité, qui n'intéresse guères aujourd'hui que l'homme indignement calomnié à cette occasion (*r*). On se bornera donc ici à consigner quelques faits qui sont particuliers à l'auteur, et qui donneront au petit nombre d'initiés, des

---

(*r*) Peut-être l'eût-on obtenue, cette autorisation, si l'on se fût présenté en suppliant et en coupable prêt à acheter son pardon, du prix que que l'on eût voulu y mettre. Cette attitude n'a pas convenu à un homme qui, condamné, par la conscience de ce qu'il vaut, à être modeste, se console, comme disait *Laharpe*, en se comparant.

explications et des moyens de vérification, dont la justice leur fait un devoir de s'occuper.

Il est inutile de déclarer ici ce qui a déjà été dit ailleurs par le sieur MÉHÉE, savoir : que l'arrangement arrêté pour renverser le premier Consul était un plan tout français, et auquel le cabinet anglais était absolument étranger : si M. Dr..... s'en est occupé, c'est comme ami de M. B....... et ennemi de B.......; c'est comme ayant, par ses relations, des moyens personnels d'influence et de crédit. Son caractére diplômatique est resté neutre dans tout ce qui a été agité; et l'auteur de cet écrit serait bien surpris que les lettres publiées, comme étant de M. Dr....., fussent en effet celles qu'il a écrites. A cet égard il reste le maître de donner ou de refuser les éclaircissemens propres à jeter du jour sur la correspondance que la police de Paris semble avoir liée avec

lui. Le sieur *Méhée*, qui alors était à-peu-près prisonnier, ne pourrait donner que ses conjectures, et cela n'en vaut pas la peine.

Arrivé à *Hambourg*, *Méhée*, toujours dans l'espoir de donner à ce qu'il allait entreprendre une direction et un but d'une utilité plus générale, écrivit à une personne attachée à *Sa Majesté*; et, après lui avoir donné une idée des difficultés qu'il avait éprouvées à LONDRES, il lui proposait de lui indiquer les moyens de correspondre avec quelqu'un qui eût la pensée du Roi, et avec lequel on ne fût pas exposé à faire des démarches désavouées par la volonté du prince. C'était peut-être le seul moyen de parvenir à connaître réellement jusqu'à quel point les républicains pouvaient compter sur les garanties qu'il convenait de leur assurer. Par malheur *Méhée*, qui n'osait pas faire venir en France la réponse qu'il

desirait, avait prié M. le duc de Gr... de l'adresser à *Francfort*, poste restante, et sous le nom d'une femme inconnue. Pour pouvoir la retirer, il fallait conserver sur son portefeuille les noms des personnes et la note relative à ces noms. *Méhée* ne voyait à cela aucune difficulté; et, en effet, il n'y en avait pas à *Hambourg*, où tout cela se faisait. La lettre fut mise à la poste, et la note prise sur le portefeuille.

Le lendemain du départ de cette lettre, *Méhée* revenant d'une promenade à Altona, et remontant en voiture, s'entendit appeler par son nom, et reconnut la voix d'un ancien ami qui alors était à *Hambourg* agent du premier Consul. Il ne put se refuser à l'invitation qui lui fut faite d'aller voir son ancien camarade; il s'y rendit en effet le soir, et eut soin d'écarter de la conversation tout ce qui pouvait avoir trait à la politique; mais il se douta bien, lorsqu'il fut rentré chez lui,

que cet ami, à qui il ne s'était pas ouvert, allait se livrer à des conjectures inquiétantes sur une rencontre que rien ne lui expliquait suffisamment. Retourner le voir, et lui faire un aveu franc de ce que l'on méditait, était peut-être le parti le plus sage; et l'on se persuade aujourd'hui qu'il n'eût pas été difficile de l'attirer dans ses intérêts; mais la chose n'était pas assez sûre pour qu'on eût droit de la tenter. *Méhée* n'était pas autorisé à confier à d'autres un secret qui n'était pas le sien. Il est d'ailleurs toujours dangereux de placer un fonctionnaire entre les devoirs de l'amitié et ceux de sa place; on n'osa donc pas instruire M. *Lachevardière* de ce que l'on projettait; mais comme il était évident que, si on ne lui disait rien, il se croirait obligé de faire part à son chef, et de la rencontre qu'il avoit faite, et des conjectures auxquelles cette rencontre pouvait donner lieu,

Méhée comprit que ce malheureux événement allait éveiller à son sujet des inquiétudes assez naturelles, et une surveillance tres-nuisible aux projets arrêtés. Dans cette circonstance, il crut sage et permis d'aller faire a L....... une demi-confidence dont l'effet serait, à son avis, de lui procurer des facilités lors de sa rentrée en France, et d'endormir les surveillans que, dans l'autre supposition, on ne manquerait pas de lui donner. L'Angleterre était en guerre avec la France. La haine qu'elle portait à B..... rendait tout permis et vraisemblable. On ne faisait pas grand tort à une puissance armée, en se disant chargé de quelque expédition utile à ses intérêts. *Méhée* mit donc d'abord sur le compte de l'Angleterre les projets que lui-même venait de créer, et déclara à L.... qu'il ne s'en était chargé que pour empêcher que l'on n'en chargeât un autre, et rendre

ce service au gouvernement *français* dont il espérait en retour l'oubli de ses vieux péchés contre lui. Lachevardiere crut, ou ne crut pas à cette ouverture; mais à tout événement il donna à *Méhée* acte de la déclaration qu'il venait de lui faire, pour lui servir de garantie au besoin. On verra bientôt que cet acte lui sauva la vie.

Après cette confidence, et avant de se mettre en route pour *Munich*, Méhée écrivit à Londres, et instruisit M. *Bertrand* de tout ce qui venait de lui arriver à Hambourg. Mais il ne crut pas devoir donner les mêmes éclaircissemens à M. Dr....., dans la crainte d'entraver par une confidence inutile les mesures qu'il fallait prendre, et d'écarter sa confianee au moment où il en avait le plus besoin.

Il s'en fallait de beaucoup que la déclaration faite à *Lachevardiere* eût opéré à Paris l'effet que *Méhée* s'en était pro-

mis. Non-seulement on n'avait pas cru aux ouvertures que le hasard seul avait évidemment amenées, mais on avait deviné tout ce que *Méhée* s'en était promis. Au lieu donc de lui envoyer à Munich le passe-port qu'il avait demandé, on lui fit donner par les agens français l'avis de se rendre à *Strasbourg*, et de s'adresser au préfet pour en obtenir la permission d'entrer en France. Il était d'ailleurs impossible de suivre d'autre marche ; ainsi *Méhée* arriva à *Kell*, n'ayant d'autre crainte que celle de ne pas obtenir ce qu'il allait demander au préfet, en s'étayant de la pièce de *Lachevardiere*, lorsque sa position changea en un clin-d'œil.

Attiré par quelque bruit à la fenêtre de la chambre qu'il occupait dans l'auberge de la poste à *Kell*, il vit son domestique en conversation avec une personne assez bien mise. Derrière cette personne

étaient placés deux hommes, sous la redingotte desquels on distinguait des uniformes de gendarmes. Il ne fut pas difficile de deviner quel genre de passe-port on lui destinait. Il prit son parti sur-le-champ, et ne voyant qu'un moyen de se sauver, il se mit à écrire au préfet une lettre dans laquelle *il renouvellait la demande d'un passe-port, et déclarait qu'il ne pouvait entrer en France sans une permission expresse*; *attendu qu'il avait dans ses malles et dans son portefeuille une infinité de choses qu'il ne pouvait pas introduire, et qu'il était bien aise de déposer en mains sûres.* Il avait déjà fini sa lettre, et l'officier de gendarmerie causait encore avec son domestique. Enfin cet officier monta seul chez *Méhée*, et lui dit qu'il était chargé, par un ordre supérieur, de lui procurer en France l'entrée qu'il avait réclamée. Méhée lui présenta la lettre qu'il venait

d'écrire au préfet, et protesta qu'il n'entrerait pas avant d'avoir reçu une réponse et une autorisation précise; attendu qu'il ne pouvait pas se permettre d'introduire en France, sans l'avoir déclaré, tout le bagage dont il était chargé. L'officier n'ayant point dit qui il était, et ne se donnant que comme un guide que le gouvernement envoyait au Sr. *Méhée* (q), ne crut pas devoir s'opposer à l'envoi de la lettre au préfet. Le domestique partit pour *Strasbourg*, d'où il ne revint que quatre ou cinq heures après, avec une autorisation du préfet pour entrer dans la ville, et aller loger à une auberge indiquée.

Il n'était pas difficile de deviner que, soit à Kell, soit à Strasbourg, on allait

---

(q) Et Méhée ne l'eut pas soupçonné être autre chose, s'il n'eut vu les uniformes de ses compagnons.

procéder à la visite des papiers et effets du sieur *Méhée*. Celui-ci crut que son rôle devenait plus facile et plus naturel en présentant lui-même tout ce que l'on allait lui demander, et en allant au-devant des questions par des confidences très-chargées, sur ce que les Anglais, ces ennemis acharnés de la France, attendaient de lui. Le portefeuille fut visité; les lettres qu'il contenait, notées dans un procès-verbal; et l'adresse donnée à Francfort pour la réponse de M. le duc de *Gramont*, relevée avec beaucoup d'attention et de soin de la part du gendarme.

Par malheur, une de ces lettres était ouverte : elle était de M. l'évêque de Chalons pour M. de Mussey à Offenbourg, et engageait ce monsieur à fournir au porteur de cette lettre les moyens d'entrer à Strasbourg. L'officier proposa de se rendre à Offenbourg près de

M. *Mussey*, pour réclamer ses bons offices; et sur l'objection faite par *Méhée*, que cette personne ne s'ouvrirait pas facilement devant deux hommes dont l'un ne lui était pas annoncé, l'officier, qui avait réponse à tout, déclara qu'il se tiendrait dans une chambre voisine de celle où l'entretien aurait lieu.

La chose du monde la plus facile est de blâmer, après l'événement, la conduite de ceux qui se sont trouvés embarrassés. Il est possible que M. B......., M. Dr... et quelques autres trouvent, en lisant ceci, qu'il fallait faire toute autre chose que ce qui a été fait ; le sieur *Méhée* n'a pas deviné cette autre chose : il se trouvait dans l'alternative ou d'être fusillé le lendemain à Strasbourg, ou de vaincre, à force de bonne volonté apparente, la méfiance dont il était évidemment l'objet. Balancer sur la moindre des propositions qui lui étaient adressées,

c'était convenir que la confidence faite à *Hambourg*, confidence qui en ce moment lui était si utile, n'avait pas été sérieuse et réelle; c'était s'avouer l'agent, pris sur le fait, d'une entreprise, dont cent preuves parlantes eussent justifié la punition. Quel tort réel, au contraire, faisaient aux intéressés quelques révélations forcées? Aucun assurément. L'entreprise étant manquée, tout le mal était fait. Qu'importait à M. *Mussey*, placé en pays étranger; qu'importait à M. le duc de *Gramont*, placé près du Roi, à trois cents lieues de Bonaparte; qu'importait aux émigrés de *Londres* que le premier Consul sût qu'ils étaient ses ennemis? Cela n'était-il pas avoué et constant d'ailleurs? *Méhée*, en obéissant à la nécessité, *par qui tout est permis*, sauvait sa vie, et ne nuisait à personne; il fit donc ce qu'on voulut, et s'attacha même, quoique sans succès, à persuader qu'il le

faisait avec plaisir. Ce fut par ces mêmes considérations que, requis presque tous les jours par les ministres de *Napoléon*, de leur donner des renseignemens sur les émigrés les plus marquans, il leur donna, non pas les notes qui sont imprimées dans *l'alliance des Jacobins avec le ministère anglais*, lesquelles notes sont un composé de toutes les vilainies qui leur venaient de mille côtés, mais cependant des renseignemens très-désobligeans, s'ils eussent été donnés librement, et eussent compromis quelqu'un qui eût été en la puissance de B...... les trois quarts du temps. *Méhée*, pour ne pas être accusé d'attachement pour les ennemis du Consul, répondait aux questions en répétant, sans y croire, tous les contes que le désœuvrement nourrit dans l'étranger, parmi des exilés malheureux; et l'oubli auquel de pareils renseignemens devaient naturellement être condamnés

dès le lendemain, rendait tout scrupule, à cet égard, aussi inutile que dangereux. Il n'était pas naturel de penser qu'on fît jamais, comme on l'a fait, entrer ces notes dans la composition des portraits qui ont été publiés depuis. Mais si *Méhée* parut obéir, lorsqu'on ne lui demanda que des choses qui ne pouvaient nuire à qui que ce soit, il n'en fut pas de même quand on lui proposa des démarches contraires aux intérêts des personnes déjà arrêtées, ou qui pouvaient tomber entre les mains de leurs ennemis. Conduit à *Offenbourg* quelques mois après par la gendarmerie, et, obligé de donner à déjeûner à M. Mussey, avec un capitaine de gendarmerie chargé de rendre compte de sa conduite, il ne se laissa conduire à ce déjeûner que dans l'espoir de pouvoir donner aux personnes, que la marche des événemens semblait menacer, des avis utiles à leur salut : il osa, malgré la pré-

sence de son ARGUS, dire à M. MUSSEY *qu'à sa place il ne resterait pas à Offenbourg, et que le gouvernement Français pourrait fort bien y faire arrêter les émigrés.* Ce conseil ne fut pas perdu, Mme. de *Reisch* partit dès la nuit même: M. *Mussey* quelques jours aprés, et M. l'abbé d'Aymar, qui fut arrêté, rendit trés-indiscrétement justice au sieur *Méhée*, en avouant, devant des personnes qui s'en souvinrent trop bien, que, *si on l'eût cru, personne n'eût été pris. Méhée*, cependant n'était instruit d'aucune des mesures prises à cette époque; mais son arrestation à *Kell* lui avait appris que tout était possible en ce genre.

Quelques jours aprés celui où sur un ordre du gouvernement français le sieur *Méhée* était conduit par un officier de gendarmerie dans une auberge d'Allemagne, on faisait à *Paris*, à *Ethenheim* et ailleurs des arrestations dont le bruit

se répandit bientôt dans toute l'Europe. Mais le rapport de l'officier de gendarmerie ayant appris au Grand-Juge le retour à Paris de son prisonnier, il est aussi contraire à la vraisemblance qu'à la vérité qu'il ait été donné postérieurement à M. *Caulaincour* un ordre conforme à celui qui a été publié dans les journaux, ordre par lequel on aurait enjoint à ce général de se rendre à *Strasbourg* et de s'y concerter avec un homme que l'on ne pouvait pas ignorer être de retour à Paris; de se concerter avec un homme qui ne pouvait pas avoir le moindre renseignement à lui donner, puisqu'il était tenu en charte privée depuis son retour d'Angleterre; de se concerter avec un homme qui n'ayant jamais parlé à personne, et n'ayant jamais entendu parler par qui que ce soit en Angleterre des noms du duc d'*Enghien*, de *Moreau* ni de *Georges*, n'aurait pas

pu donner, sur ces trois personnages, autant de renseignemens que le dernier portier d'hôtel garni. Sans doute il est facile, après coup, de tout lier à un systême d'accusation contre celui à qui la parole est interdite. Il a été facile aux gens soupçonneux de voir des liaisons entre le voyage à Offenbourg et ce qui se passait alors ; il a été facile aux méchans de décrier, de rendre suspect à tous les partis un homme sur le dévouement duquel aucun despotisme n'avait pu compter jusqu'alors ; de donner de la vraisemblance à une accusation dont la victime n'était presque jamais avertie, et à qui d'ailleurs toute défense était interdite. Mais plus un soupçon est affreux à concevoir, plus on devrait s'attacher à vérifier les faits avant de les regarder comme prouvés. Rien ne plaidait-il donc en faveur de *Méhée*. Sa conduite passée, les attaques qu'il avait livrées à toutes les

époques au monstre de l'arbitraire sous quelque bannière qu'il se soit présenté; son refus bien connu de donner au journal des *hommes libres*, qu'il avait rédigé dans les derniers temps, la couleur qui convenait au despotisme qui s'organisait; et le parti qu'il prit très-volontairement de le faire supprimer quoiqu'il en tirât plus de sept mille francs par mois, c'est-à-dire, six fois plus qu'il n'avait ambitionné, plutôt que de se rendre l'instrument méprisable d'un système de ruse et de déception; son écrit si vigoureux contre l'usurpation de *César*, au moment où ce rôle allait être repris ; la proscription qu'il avait encourue alors, et dont la continuation était évidente; la diffamation répandue par le Journal officiel et ses accolites; la déportation qui arrêta les poursuites commencées; tout cela ne devait-il pas balancer avec quelqu'avantage des apparences vagues, les insinua-

tions des espions de la police et un livre évidemment composé par elle (*r*)?

On a répandu, et des misérables ont imprimé depuis, que *Méhée* avait été en-

---

(*r*) Il est à propos de consigner ici que Méhée n'attendit pas le retour des Bourbons pour désavouer ce livre, malgré tout le danger qu'il y avait à le faire. C'est il y a cinq ans, et en plein tribunal, que Méhée déclara que ce livre était l'ouvrage du Gouvernement. Un *Précis*, distribué avec profusion, et imprimé chez Laurens, il y a cinq ans, contenait les passages que l'on en extrait ici :

« Il a été facile à ceux que de vieilles haines » animaient contre lui, de le faire à leur gré » parler et se taire.

» Il a vu successivement publier des faits » aussi inexacts que trompeurs, sous le rapport » de l'idée qu'ils donnent de lui.

» Les ennemis du sieur Méhée purent à leur » aise tirer de son silence des odieuses consé- » quences à l'appui des erreurs qu'ils avaient » semées. Le public, léger et facile, oublia que » lorsque l'autorité publie ce qui lui convient

voyé en Angleterre pour espionner ce qui s'y faisait. Sur quel fondement a-t-on bâti ce conte absurde? *Sur ce qu'il était allé en Angleterre et en était revenu.* On défie de produire d'autres renseignemens. Mais dans quel pays de pareilles données suffisent-elles pour publier une telle assertion? Quoi! M. *Galais, Na-*

» de faire connaître, elle s'occupe peu de ce » qui conviendrait à un individu obscur et isolé.

» Tout ce qui parut et fut dit d'odieux contre » le sieur Méhée, fut accueilli par l'oisiveté, » et il se forma contre lui ce niais et stupide » concert de calomnies que les méchans et les » sots appellent l'*Opinion publique*».

» Extrait d'un précis pour Méhée, imprimé, il y a cinq ans, chez *Laurens*, rue d'Argenteuil, n°. 19. Il en reste quelques exemplaires, que l'on peut communiquer à qui serait curieux de les voir. Ceux qui aimeraient mieux consulter M. Try, qui présidait l'audience, M. Moynat, avocat adverse du sieur Méhée, ou M. Godard, son avoué, en sont encore les maîtres.

poléon a choisi pour son homme de confiance celui qui venait de l'attaquer si durement! celui que son or n'avait pu ni faire parler ni faire taire! celui qu'il avait été obligé de déporter en le faisant diffamer par les GALAIS à ses ordres! Il l'a choisi pendant que vous étiez là, vous et vos amis!....

Essayez de mettre la main sur votre *conscience*, et dites-nous s'il n'y aurait pas un peu de jalousie dans votre plainte, dans le cas où elle serait fondée?

Vous avez dit aussi, à ce que l'on m'assure, que j'avais été envoyé avec une autre personne et à une autre époque pour *assassiner*, je crois, toute la famille des *Bourbons*. Mais pourquoi avez-vous choisi, pour date de ce voyage, le moment où j'étais enfermé au Temple, accusé de complicité avec une *charette* qui venait de sauter, rue Nicaise? . . .

Vous dites que j'ai attiré *Georges* et

beaucoup d'émigrés à Paris par des lettres perfides. Hé bien! j'adopte tous les noms que vous me donnez, je fais plus, je consens, Dieu me pardonne, à m'appeler *Galais*, si j'ai jamais vu *Georges* de ma vie, si j'ai jamais parlé de lui; si j'ai écrit d'autres lettres aux émigrés que celle qu'a reçue de moi M. le duc de Gramont; si j'ai de ma vie prononcé le nom de *Moreau* en aucune occasion où cela pût lui être nuisible. Il y a à la vérité contre moi votre assertion; mais ne daignerez-vous pas pour l'honneur des principes l'appuyer de quelqu'autre chose? On n'a pas été *espion*, *délateur*, *septembriseur*, sans qu'il existe quelque trace. Vous avez déjà sur les affaires de septembre des documens que vous allez produire au tribunal: voyez si, dans les cartons qui sont à votre disposition, il ne se trouve pas quelques preuves de ma mission en Angleterre, quelque

somme livrée pour mon voyage. Que les émigrés vous montrent une de ces phrases perfides qui les ont attirés ! Je ne suis pas en ce moment très-bien avec les ministres ; mais puisque ceux de la *police* ou des *affaires étrangeres*, ou quelqu'autre, m'ont employé et payé pour cette mission d'Angleterre, je déclare que je regarderai comme une faveur de leur part, s'il veulent le déclarer pour vous obliger. Consultez tout, M. *Galais* ; et *puisque vous ne dormez pas*, faites-nous un de ces petits contes que vous arrangez si bien ; ou plutôt, M. *Galais*, faites mieux, je vous connais et vous respecte infiniment ; mais puisque vous avez le Roi que vous dites avoir desiré, tâchez donc de ne plus mentir. Vous l'aviez déjà promis à l'époque où vous reniâtes vos travaux dans cette *Quotidienne*, que vous soutenez aujourd'hui de ces mêmes travaux que vous

renierez peut-être un autre jour. Vous l'aviez promis à l'époque où nous conspirâmes ensemble contre le retour des *Bourbons*, que les Vendémiairistes voulaient nous rendre, sans s'en être entendus préalablement avec nous ; où nous conspirâmes, moi en faveur de la république, et vous pour cinqua. . . . .
Je veux, avant d'achever cette phrase, consulter mon conseil pour savoir si je puis le faire, avant d'avoir levé un extrait des registres du comité de sûreté générale, et de ceux de la trésorerie....

Toute réflexion faite, je ne le ferai pas à moins que vous ne m'en fassiez le défi. Il est juste de vous appliquer la loi d'oubli, comme vous l'appliquez aux autres.

Mais laissons ce ton qui convient mal, peut-être, à la gravité du sujet. On ne s'est que trop familiarisé avec la calomnie, on n'est que trop habitué à plaisanter sur un crime qui, si on continuait

7

à le tolérer, serait plus funeste à la société que les faux-monnayeurs, les voleurs et les assassins réunis. Que dans des temps orageux, de prétendus hommes d'état aient cru devoir exploiter cette mine odieuse au profit d'une politique insensée, ce n'est pas une raison pour continuer dans une administration qui ne doit pas seulement se dire, mais encore être infiniment plus juste et plus morale. « Qu'aurions-nous gagné à la » restauration, nous disait, il y a peu de » temps, un magistrat que ses qualités » recommandent plus encore que la » place qu'il occupe? Qu'aurions-nous » gagné, si, en nous parlant de respect » des propriétés, on disposait de notre » honneur au gré des passions et de » l'esprit de parti »? Quelque nom que l'on voulût donner au nouvel état de choses, nous continuerions évidemment à être en révolution; et si quelqu'un,

adoptant de pareils principes, avait malheureusement le pouvoir de les faire dominer, il serait encore de sa prudence et de sa politique de dire que nous sommes en révolution; car ne serait-ce pas calomnier la Monarchie, que d'avouer qu'elle a besoin des ressources dont s'étayaient les différens genres de pouvoirs qui, depuis vingt-cinq ans, ont disposé du nom et des volontés du peuple.

Ces réflexions acquerront une grande autorité, si on se donne la peine de les appliquer à la circonstance qui les a amenées. Quoi! c'est un écrit décent et honorable qui a attiré ce débordement de rage et de vociférations! . . . Quoi! le Roi nous donne une constitution, et c'est un crime digne de mort civile, que d'en demander l'observation! *Le Roi* déclare ses ministres responsables, et c'est un crime que de lui in-

diquer en quoi ils ont prévariqué ! Le Roi veut que la presse soit libre, et c'est un crime de démontrer, par écrit, une *inconstitutionnalité* qui a été avouée par le Corps Législatif ! On se plaint, dans un écrit, des inquiétudes qui agitent quatre millions d'acquéreurs de biens, légalement vendus par l'Etat; et cette maladresse pour laquelle un ministre a été dénoncé au Corps Législatif et à la France entière, devient la cause d'une lâche et exécrable diffamation ! Ce qui est bon et courageux dans la bouche d'un législateur gardé par la considération nationale, serait punissable dans un citoyen qui ne s'appuye que de l'évidence et de la vérité ! . . . Un citoyen, soumis aux lois et respectueux pour les organes que le Prince a choisis, ne pourra pas se tromper, (je suppose ce que je ne crois pas) sans être assassiné par la vile et lâche milice que les despotismes éteints

ont légué aux despotes à venir ! . . . .
On ne veut pas voir que c'est trahir un bon prince que trahir la patrie, et que la vérité est aussi nécessaire à l'autorité de l'un qu'au bonheur de l'autre.

On reproche surtout au sieur *Méhée* de s'être élevé contre des crimes et des désordres, que certaines gens prétendent avoir été organisés dans l'intérêt de la famille réintégrée, et qui ont dû, selon ces certaines gens, être autorisés par elle : mais d'abord on ne croit pas un mot de cette autorisation ; et si elle était prouvée, il faudrait encore dire qu'elle n'est pas vraie, et s'élever contre ceux qui l'ont conseillée, et contre les instrumens employés à ces désordres. On sait bien que déjà une infinité de quidams commençaient à présenter à la reconnaissance du pouvoir royal les honteux services par lesquels ils ont, selon nous, retardé le desir de le voir

rétabli. Des incendiaires, des voleurs de grande route, des assassins publics, viennent de réaliser ce que l'on avait cru jusqu'à présent appartenir exclusivement à l'imagination des poètes. L'un se vante d'avoir brûlé nos vaisseaux : une héroïne, à reléguer avec les cannibales, est aujourd'hui présentée à l'admiration publique, pour avoir *coupé le col* (*s*) *à son oncle* qui défendait l'Etat à la tête d'une colonne républicaine. Les arrestations et vols de diligences seraient, si on laissait faire ces messieurs, récompensés par des *Croix d'honneur* ; et, en voyant ce signe sur la poitrine d'un

---

(*s*) C'est l'expression de la dame elle-même. On s'est bien gardé de lui rien prêter. Qu'on néglige de relever de pareils éloges, et bientôt on verra toutes les idées morales bouleversées, le fils s'honorer d'avoir massacré l'auteur de ses jours, *Et, sa tête à la main, demander son salaire.*

citoyen, il faudrait douter si l'on doit admirer ou frémir, et s'informer s'il a été gagné à l'attaque d'un poste autrichien ou à celle d'une *diligence* ! Le sieur *Méhée* crut (et s'il s'était trompé, il faudrait encore le remercier de l'avoir cru) que les intérêts du Roi seraient servis par celui qui lui *dénoncerait* cet état de choses. Les germes de discorde sont-ils donc si rares, que l'on soit répréhensible de vouloir les écarter ? Et quand ce que l'on nous dit, serait aussi vrai qu'il est impossible et faux, croit-on qu'il soit sans inconvénient de publier aujourd'hui qu'il est des cas, où, pour replacer sur le trône l'objet de ses affections, on peut brûler les vaisseaux de l'Etat, arrêter et égorger les passans, *couper le col* à son oncle, et semer la terre natale de débris et d'ossemens!...

Supposons qu'avoir dit tout cela soit une faute, est-ce la réparer que de n'y

pas répondre un mot de raisonnement, et de dire, dans tous les journaux et au peuple le plus spirituel de l'Europe, « Ce » que vous avez lu avec tant d'avidité » est faux; CAR l'auteur a signé des pièces » exécrables que nous n'avons jamais pu » trouver, mais dont nous vous envoyons » la copie, certifiée par un de nous. Tout » ce que l'auteur a dit contre le système » réactionnaire des écrivains du jour et » contre la violation de la charte consti- » tutionnelle est faux et mal raisonné; » quoique le Corps-Législatif et tout ce » qui a le sens commun ait parlé comme » lui; CAR cet homme a été *espion d'un* » *tyran*. Ce que nous prouverons aussi- » tôt que nous aurons trouvé quelque » trace de la mission qu'on lui a donnée » pour l'Angleterre; mais ce que nous » avançons provisoirement pour *éclairer* » *l'opinion publique*. »

Voilà ce que l'on a dit contre l'écrit du

sieur *Méhée :* qu'en est-il résulté? Un procès criminel contre les hommes qui ont publié les pièces offertes à la crédulité publique; un procès où l'on va voir de nouveau l'honneur outragé lutter contre la calomnie en crédit, et le scandale d'un grand délit, terminé par une insuffisante réparation, quelle que soit celle accordée.

Cet état de choses n'étant pas notre ouvrage, nous devons nous contenter d'en tracer le tableau. Peut-être les hommes puissans, qui, pour l'ordinaire, ne souffrent patiemment que le mal des autres, sentiront-ils qu'eux aussi sont ménacés par l'impunité, qu'obtient presque toujours un délit aussi facile que la calomnie ; peut-être sentiront-ils que bien des gens pourraient être tentés de leur en faire éprouver les inconvéniens, par des procédés moins honnêtes que ceux qu'a toujours employés la victime

qui demande aujourd'hui justice : elle se borne à proposer à son conseil la question suivante :

Question.

Le journal appelé *Royal*, imprimé par Güeffier, rue Guénégaud, n°. 31, ayant cité, dans sa feuille du 12 octobre dernier, deux pièces relatant des faits attentatoires à l'honneur et à la réputation du consultant, existe-t-il dans nos lois un moyen d'obtenir réparation des injures et calomnies, publiées par le rédacteur de cette feuille?

PIÈCES JUSTIFICATIVES.*

N°. 1.

Méhée ayant eu quelque chose à demander à Mme. de *Bonnœil*, et en ayant pris occasion de la remercier du témoignage favorable que cette

* Beaucoup de personnes qui ont cherché envain les courts pamphlets que le sieur Méhée répandit dans les temps contre les partisans de la terreur, ne seront peut-être pas fâchées de les retrouver ici en partie. Ces pièces ont au moins le mérite de pouvoir être produites dans tous les temps, et par conséquent d'être utiles en tout état de cause : il est juste d'ailleurs qu'un homme que l'on accuse pour la conduite qu'il a tenue il y a vingt ans, rétablisse la question dans l'état où elle doit être pour être présentée à des juges raisonnables. On se flatte qu'après avoir lu ces pièces, il n'est pas de véritable ami de la liberté publique qui ne se dise à lui-même : *Si chacun se fût prononcé comme cet homme tant décrié, nous n'aurions plus rien à envier aux Anglais. Le problême DE LA LIBERTÉ SOUS LA LOI, serait résolu en France.* Trojaque nunc stares !

dame lui rendait en toute occasion, en reçut cette réponse:

« J'ai toujours aimé à me rappeler, Monsieur,
« vos procédés envers moi et ma famille dans un
« temps où c'était se compromettre, que de mon-
« trer de l'intérêt à ceux qui comme nous, étaient
« en butte à la persécution. Vous n'avez rien
« craint, Monsieur, pour nous obliger, et vous
« avez acquis des droits à notre reconnais-
« sance, qui sont imprescriptibles. J'ai peu
« de crédit; mais tout celui que peut me donner
« l'affection de mes enfans, sera employé avec
« joie pour faire ce qui vous sera agréable. Je
« suis toujours chez moi le matin jusqu'à midi,
« et je serais fort aise d'avoir l'honneur de vous
« y recevoir.

« Je suis etc.

Signé BONNOEIL, *née* SENTUARY. »

N°. 2.

Robespierre dénoncé aux quarante-huit sections de Paris par le citoyen Melée.

CITOYENS,

ON médite contre vous un grand attentat. On veut vous ravir le droit que vous avez d'accepter ou de rejeter les hommes qui vous sont pré-

sentés par vos Electeurs pour la Convention Nationale. Gardez-vous bien de laisser méconnaître cette partie essentielle de votre autorité. Songez qu'en choisissant, pour la dernière fois (1), j'espère, des organes de votre volonté, vous auriez renoncé à votre existence politique, si ces organes n'étaient pas les interprètes fidèles des sentimens de votre cœur. Comment vos Electeurs ont-ils permis que l'on mît en question si les députés de la Convention Nationale seraient soumis à la sanction du peuple? Citoyens, prenez-y bien garde; de la question à la négative, il y a moins loin que l'on ne pense. Comment ce Robespierre, que vous aimiez, que j'estimais parce que je le croyais l'amant le plus pur de la liberté et du peuple, dont le nom est sans cesse à sa bouche; comment ce Robespierre a-t-il pu, en un moment, oublier tous les principes qu'il avait si bien défendus lui-même? Quel est ce scandaleux empire qu'il exerce avec tant d'audace dans l'assemblée des élus du peuple? Pourquoi cette affectation à prescrire, pour ainsi

---

(1) Il était alors question d'adopter un mode d'élection, qui aurait été plus favorable à la liberté des suffrages.

dire, au peuple, ceux qu'il entend voir siéger à la Convention Nationale? Pourquoi la tribune des électeurs n'est-elle libre qu'à lui ou à ses amis?..... à ses amis, dont le plus grand nombre est estimable, j'en conviens, mais qui, par leurs qualités même, et par leur patriotisme, prêtent, sans le vouloir, à ce Chef que tout le monde désigne, une prépondérance et une autorité, dont l'homme libre s'indigne, et dont la Liberté publique a droit de s'effrayer? Par quelle fatalité est-il devenu l'arche sainte à laquelle on ne peut toucher sans être frappé de mort? Pourquoi ne le voyons-nous plus à la Commune, où sa Section l'a envoyé? Quelle affaire l'apelle, plus pressante que son devoir? Citoyens, veillez plus que jamais. Songez que le despotisme est affreux, de quelque part qu'il vienne. Songez que la vertu, et la raison même, n'ont que le droit de vous persuader. Souvenez-vous que vous ne serez jamais libres, s'il existe un homme dont il faille servir les caprices, ou caresser les travers, pour obtenir vos suffrages. Ordonnez à vos Electeurs de réprimer le scandale de leurs Séances; que l'Assemblée Electorale fasse passer sans délai, aux Sections, la liste de leurs Députés, la copie de leur procès-verbal; vous avez le droit de l'exiger: vous avez

le droit de punir vos Electeurs, s'ils s'écartent de votre volonté, dont ils ne sont que les organes. Que tout Citoyen ait la parole lorsqu'il l'aura demandée ; que Robespierre ne soit plus qu'un Electeur comme les autres, et ne gâte pas, par ses intrigues, ce qu'il a fait pour le Peuple ; que tous les députés futurs passent indistinctement sous le joug de l'opinion, et rejetez sans considération quelconque tous ceux qui vous paraîtront appelés à la plus belle place qu'un mortel puisse desirer, par des convenances particulières, et par l'intrigue de quelques hypocrites ambitieux.

MÉHÉE, *Secrétaire-Greffier, de la Municipalité.*

De l'imprimerie de C.-F. PATRIS Imprimeur de la Commune.

N°. 3.

Liberté. *Égalité.*

Le Représentant du Peuple, envoyé près l'armée du Nord, sur la dénonciation qui lui a été communiquée par le comité de sûreté générale et de surveillance de la Convention nationale, contre le citoyen Méhée, inspecteur-général des

équipages d'artillerie à l'armée du Nord ; considérant que rien n'a nui davantage au succès de nos armées et à la marche du service des différentes administrations qui sont à leurs suites, que les machinations secrètes des aristocrates, qui, sous le masque du patriotisme, s'introduisaient dans les administrations et s'entendaient avec nos ennemis, pour en entraver la marche; que ledit Méhée est violemment suspect d'être un de ces agents de la malveillance, ayant été antérieurement convaincu d'incivisme (*en dénonçant les manœuvres de Robespierre*), arrête :

Le citoyen Méhée, inspecteur-général des équipages d'artillerie, à l'armée du Nord, de l'entreprise du citoyen Carruète, est destitué de ses fonctions ; il se retirera de suite à vingt lieues, dans l'intérieur, conformément à la loi.

Le présent arrêté sera adressé au commissaire-ordonnateur en chef de l'armée du Nord pour donner les ordres nécessaires à son exécution, et au remplacement dudit Méhée.

Maubeuge, le 27 brumaire, l'an 2me. de la République française, une et indivisible.

BAR.

N°. 4.

LA QUEUE DE ROBESPIERRE,

ou les Dangers de la Liberté de la Presse.

Paris, 9 Fructidor, an 2 de la République Française, une et indivisible.

CITOYENS,

Les amis de l'ordre et de la bonne police ont vu ce matin, avec scandale, se reproduire à la Convention nationale, une de ces motions liberticides dont on a toujours l'art de cacher le danger sous le voile de la popularité qu'elles présentent; ils s'agissait d'une question nouvelle, *la liberté de la presse* : à peine avons-nous eu deux cents ans pour y réfléchir, et déjà des hommes ennemis de tout ordre voulaient enlever dans une seule séance, et sans le rapport des comités, un décret qui eût reconnu cette liberté dans toute son étendue. Où en serions-nous, grands Dieux! si cette motion funeste eût passé, comme elle a pensé le faire? Où en serions-nous, si *ces prétendus axiômes de droit éternel*, prêchés par les Voltaire, Rousseau, Helvétius et tant d'autres factieux ou modérés de l'ancien régime, eussent

prévalu sur les maximes de prudence royale, pratiquées si long-temps, et avec un succès si soutenu, par les *St.-Florentin*, *Sartine*, *Lenoir*, etc., et invoquées aujourd'hui avec tant de raison par G....., B..... et G.....? Où en serions-nous, si chacun allait se mêler d'examiner et de discuter; si quelque maladroit allait traiter la question des finances? Que serait devenu *Louis XIV*, appelé si justement *le Grand*, sans le soin qu'il eût toujours d'arrêter le babil de la presse? Ah! Citoyens, gardez-vous de la manie de raisonner; cette manie n'est bonne qu'à tout brouiller; elle seule peut détruire le plus bel ordre de choses et déranger les plus honnêtes dispositions : on ne raisonne déjà que trop dans toute la République; et si vous voulez juger, par apperçu, des désastres que peut causer la médisance, écoutez seulement une partie de ce que l'on dit.

« Il faut convenir, disait hier un citoyen, que » nous avons bien du malheur : ne v'là-t-il pas » la Plaine qui attaque encore la Montagne! — » Bast! lui répondit un autre, est-ce que tu crois » qu'il y a encore une Plaine et une Montagne? » Est-ce que tu crois que nous avons guillotiné » quarante députés et enfermé soixante autres, » pour retrouver encore des divisions dans la » Convention? — Rien n'est plus vrai, continua

» mon homme. J'avais lu le *Journal Universel*, » par A..... ; j'ai voulu voir s'il n'en imposait » pas : je me suis rendu à la Convention natio- » nale, et j'ai observé très-distinctement une » plaine et une montagne : à la vérité, ce n'est » plus la montagne d'autrefois ; j'ai vu les vieux » amis du peuple assis sur les siéges du bas, et » je n'ai reconnu personne en haut, si ce n'est » BARRÈRE, que j'avais vu aux Feuillans, et Bil- » laud-Varennes, tout pâle et tout défait. — Cela » doit te suffire, répliqua son camarade, pour te » prouver que la plaine et la montagne se sont » confondues, pour ne faire qu'un seul composé » de véritables amis du peuple, et qui, malgré de » légères différences d'opinions, se réunissent » toujours lorsqu'il s'agit de le sauver ! Il ne faut » pas attacher le civisme aux gradins, ni croire » que *quelques* continuateurs de Robespierre (JE » LE RÉPÈTE A REGRET ; MAIS CE SONT SES EXPRES- » SIONS), en cherchant à séduire quelques hommes » honnêtes, qui seront bientôt détrompés, puis- » sent jamais réussir à les brouiller. Vienne la » liberté de la presse, et bien des choses se dé- » couvriront. »

Vous le voyez, Citoyens, *vienne la liberté de la presse :* voilà l'espérance de tous ces gens-là; voilà leur éternel refrain : ils n'attendent que

cela pour vous défiler un chapelet de certaines malheureuses vérités, qu'il faut bien se garder d'entendre. C'est surtout autour de la Convention que les mauvaises langues s'exercent avec le plus d'acharnement. Le croirez-vous ? j'ai vu des hommes nier la douceur et l'humanité de B....-V.... J'en ai entendu d'autres dire avec un air d'assurance, qu'il pourrait bien y avoir des innocens, et même des patriotes, parmi les hommes que Collot a fait tuer avec de la mitraille, et quatre mille à-la-fois ! Ils étaient bien éloignés d'admirer, comme moi, cette invention ingénieusement révolutionnaire, et ce spectacle dont l'idée a fait tant d'amis à la révolution. Combien *Louis-le-Grand*, avec sa dragonaille convertissante, était mesquin, comparé à Collot, qu'on appellera, j'espère, le *Très-Grand !* Plusieurs assuraient que Collot était venu exprès de Commune-Affranchie pour défendre V.... et R.... Enfin, on ne tarissait pas sur le compte de ce législateur : mais ce fut bien pis, lorsqu'on entama la discussion sur B...., sur B.... ; cet homme immortel, dont les rapports sur nos victoires sont tellement plaisans, que c'est une question de savoir si l'on applaudit nos victoires ou ses bons-mots. Ils l'accusent de versatilité, tandis qu'il est notoire qu'il a constamment été du parti du plus fort ; ils disent qu'il

était d'abord aristocrate, puisqu'il était devenu capitaine des Feuillans; puisque, vers la fin, il s'est fait Jacobin, à-peu-près comme Dieu s'est fait homme, et par l'opération de *Robespierre*, son mortel ennemi. Bien loin de faire arrêter, comme je crois qu'on aurait dû le faire, ces détracteurs du vieux comité de salut public, j'ai vu beaucoup de gens leur applaudir : on trouvait mauvais que le comité *ait eu la faiblesse de cacher à la Convention mille actes de contre-révolution*; ces messieurs prétendaient qu'il n'était pas possible que Robespierre eût fait tout le mal lui seul; ils disaient qu'au moins la chose aurait mérité la peine qu'une commission fût nommée *ad hoc*, et chargée de vérifier qui a signé les fameux derniers arrêtés, pendant que St.-Just était à l'armée, et Robespierre absent du comité; ils s'étonnaient que B.... ait nié que la fameuse loi sur le tribunal révolutionnaire, fût l'ouvrage du comité (chose que, selon eux, il aurait fallu dire au moment du rapport); tandis que ce même comité avait fait tant de tapage sur un simple considérant de ladite loi; ils s'effrayaient de voir ces hommes, prétendus suspects, disposer de nos moyens politiques, de nos forces militaires et de la fortune publique.

Je crus me débarrasser de tous ces raisonneurs,

en fuyant d'un autre côté : mais partout j'entendis répéter les mêmes calomnies contre ces hommes respectables. Eh bien ! citoyens, jugez par ce que l'on dit dans un coin de Paris, de ce qui se dit en France; de ce qui se dirait, si l'on ne se hâtait de remettre à l'ordre du jour la terreur salutaire qui a maintenu, depuis six mois, cette heureuse harmonie, sans laquelle B . . . . ne peut plus gouverner. Que sera-ce donc si ce que l'on dit on l'ose imprimer? Où en serions-nous si on allait le démontrer? Où en serions-nous si on allait apprendre à la France, que notre féal A . . ., successeur en cette partie du *père Duchesne*, vend par jour, au comité de salut public, quatorze mille exmplaires de ses feuilles b . . . . patriotiques; ce qui, à deux liards de bénéfice par chiffon, lui fait une petite rente de cent vingt-sept mille sept cent cinquante livres par an (*le pauvre homme* !) Quelle opinion voulez-vous qu'on ait de B . . . . et B . . . . -V . . . . ., si on allait dire qu'ils en donnent à-peu-près autant à C . . . . pour prêcher dans leur sens contre les vieux montagnards, qu'ils appellent aujourd'hui le *Marais*! O mes amis! repoussons avec une salutaire frayeur la liberté de la presse qui nous menace; ne voyez-vous pas que si les aristocrates ou les royalistes allaient en user, nous les connaî-

trions, et tout serait perdu? Ne vaut-il pas mieux qu'ils restent en bonnets rouges et en carmagnole? Si les aristocrates prêchaient des maximes contre-révolutionnaires, on les confondrait, voyez-vous; on ferait voir au peuple le danger de leurs opinions, et il ne faut pas cela! Il faut les laisser se couvrir du manteau patriotique, afin que dans la mêlée nous nous frappions tous indistinctement : ce qui vaut beaucoup mieux. Gardez-vous donc de permettre la liberté de la presse; ne permettez pas que l'on dise que G..., dont le costume m'a plusieurs fois arraché des larmes sur sa misère, a cent mille écus de bien à Marseille, et en bonnes maisons; il ne faut pas que l'on sache que son frère et lui se sont fait adjuger cent autres mille écus d'indemnité pour trois mois de détention; il ne faut pas dire que depuis cinq ans on cherche à fédéraliser le Midi, et à faire de *Marseille* une capitale; toutes ces vérités ne sont bonnes qu'à mettre le trouble dans l'État. Taisons-nous donc; dormons, et la patrie est encore une fois sauvée.

MÉHÉE.

N°. 5.

RENDEZ-MOI MA QUEUE,

ou lettre à Sartine Thuriot, sur une violation de la liberté de la presse et des droits de l'homme, par l'auteur de la Queue de Robespierre.

MONSEIGNEUR,

Quelques patriotes de nouvelle couvée avaient déjà répondu, dans la salle des Jacobins, à l'écrit intitulé *la Queue de Robespierre*, en disant que c'était un *libelle*; d'autres y avaient répondu en citant de cet écrit, comme calomnieux, deux articles qui ne s'y trouvent pas (1); d'autres enfin en assurant, sur leur parole, que ce même écrit était une menée de l'aristocratie, une intrigue qui se rattachait le plus naturellement du monde avec la dénonciation

(1) Un monsieur qui signe lieutenant-général, et que ni les généraux ni les soldats ne connaissent, vient de renouveler ce petit trait en me dénonçant à l'armée, et en citant de mon écrit des passages qui n'y ont jamais été.

de *Lecointre*, et avec les deux discours *nationicides* de T... et de F... dont la Convention nationale a ordonné l'impression, apparemment pour répandre le poison qu'ils renferment. Toutes ces preuves n'avaient pas produit un effet bien complet. La Société des amis de la liberté renferme quelques mauvaises têtes qui veulent lire elles-mêmes, et qui ne se soulèvent pas sur la parole d'un étourneau. En vain les saintes du paradis de Robespierre avaient regarni leurs niches accoutumées; en vain ces juges assez plaisans de matières politiques, à chaque explosion des orateurs, unissaient-elles le concert de leurs pieux hurlemens, la question traitée dans le pamphlet n'avait pas été abordée, et les principes éternels qu'il défend restaient intacts et respectés. Il vous était réservé, Monseigneur, de terminer d'un seul coup cette discussion. Vous avez parlé, et les formes ont été brisées. Vous avez dit un mot, et ce seul mot de votre grandeur m'a fait rentrer dans la poussière. Il serait sans doute *insolent*, il serait au moins dangereux d'entamer contre vous un combat polémique dont l'issue ne serait pas douteuse, puisque vous avez des moyens si sûrs de les terminer. Je vous prie donc de rester très-persuadé de mon respect profond, et de ne

regarder les questions suivantes que comme des doutes que je soumets à votre sagesse.

Première Question.

Quand des hommes, qui ont juré d'être et de nous rendre libres, sentent le besoin de se tracer un plan de conduite dont dépendra le bonheur ou le malheur de vingt-cinq millions d'hommes, lequel, à mon avis, est le plus sage, de consulter l'expérience et les leçons de l'histoire, ou d'en croire B. . . . et B. . .-V. . . sur leur parole ? Si vous vous décidez en faveur de B. .. et de B....-V...., ce qui suit devient inutile; si au contraire vous accordez la préférence à l'histoire des peuples et des grands attentats qui ont scellé leurs fers, je passe sans autre préambule à la seconde question.

Seconde Question.

Qui a été plus ami des peuples, de J. J. Rousseau ou de votre patron Sartine ? d'Helvétius ou de Lenoir ? de Voltaire ou de St. Florentin ? Qui a le plus aimé la liberté, de ces hommes dont la vénération publique a consacré la mémoire, ou de ceux qui les ont persécutés ? De ces écrivains hardis qui sous la

hache du despotisme ont osé proclamer ces vérités fières qui ont enfanté la révolution, ou de ces vils héliotropes politiques, qui par goût ou par métier, s'inclinant sans pudeur vers le soleil du pouvoir, n'ont cessé de harceler les champions des droits de l'homme, ont enseveli les vérités utiles, et brisé les presses qui les répandaient? Je ne prendrai pas, Monseigneur, la liberté de pressentir votre opinion, dans la crainte de me tromper; mais quant à moi, j'avoue que j'incline pour les écrivains célèbres dont j'ai parlé; et comme tous ces écrivains ont prêché la liberté des opinions écrites ou parlées, je hasarderai la conséquence que, pour les intérêts de la liberté et le bonheur du peuple, il faut préférer la liberté de la presse à la tyrannie de la presse, et la liberté des opinions à la tyrannie d'une opinion.

J'entends crier du haut de la Montagne nouvelle : « Mais si la liberté de la presse s'établit, » il sera facile de dénoncer les abus d'autorité, » les dilapidations, les incarcérations, les actes » arbitraires; alors plus de gouvernement ré- » volutionnaire, alors plus de terreur, alors le » règne des aristocrates ». Voilà ce que l'on oppose à la liberté de la presse; mais, Monseigneur, vous avez trop d'esprit pour raisonner ainsi;

vous ne prétendez pas, sans doute, que le gouvernement révolutionnaire doive autoriser tous les excès dont il est question. Hé bien ! les abus que l'on vous dénoncera existeront ou n'existeront pas ; dans le premier cas, vous les réprimerez ; dans le second, vous punirez ceux qui les auront méchamment supposés ; et le gouvernement révolutionnaire, pour être exempt des abus qui s'y sont glissés, n'en sera que plus juste et plus agréable au peuple.

Quant à la terreur dont l'absence doit, selon quelques gens, amener le règne de l'aristocratie, j'ai encore quelques doutes à vous soumettre à cet égard. Je prétends, moi, que la terreur est le triomphe de l'aristocratie et le seul espoir de l'étranger ; et je vais essayer de le démontrer.

La justice, Monseigneur, est suffisante si l'on ne veut effrayer que les méchans ; ainsi en s'obstinant à substituer la terreur à la justice, on convient qu'on veut faire peur aux bons comme aux mauvais citoyens.

Quand la terreur est égale pour les bons et les mauvais citoyens, il n'y a aucun avantage à être patriote : il suffit de le paraître, et tout est commun entre l'aristocrate et l'ami du peuple, L'aristocrate est donc le seul qui gagne au

système de terreur. *Premier point gagné pour l'étranger.*

La terreur que le gouvernement imprime à tous, n'a rien qui invite l'aristocrate à devenir patriote; mais elle peut dégoûter le bon citoyen d'un régime où il est confondu avec le mauvais. Il est tel homme patriote, mais faible, à qui le régime de Robespierre a fait regretter la monarchie. *Second point gagné par l'étranger.*

On convient que le républicanisme se compose de vertus fières et du respect religieux pour la dignité de l'homme; hé bien ! la terreur est la mère de la lâcheté; elle est l'apanage de l'esclave; elle engourdit l'ame et lui ôte tout son ressort; elle fait des monarchistes et non des hommes libres : dans cet état, comme l'a dit T. . . , « on regarde comme un bon marché « de rester esclave pour conserver sa vie, et « les pères transmettent à leurs enfans, sous le « nom de prudence, la lâcheté et la peur ». *Autre point gagné pour l'étranger.*

Quand la terreur est organisée, l'aristocrate avec de l'argent, de l'audace et de l'hypocrisie, se fait un parti que personne n'ose combattre; il insulte les patriotes opprimés; il apelle *Libelles* les vérités les plus claires, *aristocrate* celui qui les imprime; il imagine des complots dans

lesquels il fait comprendre les plus purs patriotes; il crée une opinion publique avec des catins et des dévotes; il isole ceux qu'il veut perdre; il détruit petit-à-petit les talens et l'énergie qui l'auraient terrassé lui-même. Quand on en est venu là, l'aristocratie triomphe; l'étranger a tout gagné; tout est perdu, et voilà ce qu'il faut éviter.

Pardon, Monseigneur, si je vous parle avec cette assurance; mais mon opinion toujours subordonnée à la vôtre, n'attend qu'un signal pour disparaître, et mon imprimeur qui sait ce qui vous est dû, vous remettra mon manuscrit dès que vous aurez prononcé ces mots techniques et sacramentaux: *Bon ordre et malveillance.*

Troisième Question.

Si, sur la parole de B. . . C. . . B. . . V . . . Robespierre, Couthon et quelques autres, la Convention avait laissé depuis six mois s'organiser ce système de terreur qui plaît tant à quelques hommes; si ce système, une fois convenu s'était accru, fortifié, enraciné malgré la Convention elle-même, sur laquelle il a pesé comme sur les autres; s'il avait fallu une révolution pour écraser cet hydre à cinq ou six têtes; si cette révolution avait coûté du sang et mis en péril

la chose publique ; serait-il prudent, serait-il décent de proposer à la Convention nationale de laisser repousser ces quelques têtes abattues ? ne serait-ce pas lui dire : *Laissez-vous enchaîner encore une fois, et nous nous entendrons mieux, et nous serons plus adroits.* Ah ! Monseigneur, vous qui êtes si patriote, n'êtes-vous pas effrayé de cette perspective ? En vain nous dit-on que l'hydre ne reviendra pas ; je m'en méfie. L'hydre n'est que mutilé ; et B. . . lui-même, ce grand déblayeur de prisons, nous a dit dans un rapport une vérité sage et terrible : *Il n'y a que les morts qui ne reviennent pas !* Est-ce donc, à votre avis, être *malveillant et troubler l'ordre*, que d'observer à la Convention que tout législateur doit se conduire comme s'il devait un jour rendre compte au Peuple, des efforts qu'il a faits pour son bonheur ; et qu'instruite par l'expérience des maux qu'entraîne le régime de B. . . et B. . . V. . . , elle ne peut plus, sur leur parole, et sans autre caution que leur parole, laisser reparaître la terreur, sans prendre sur son compte la responsabilité du mal que ce régime entraîne. Permettez-moi donc, Monseigneur, en faveur de l'expérience, de dire à nos législateurs, que la terreur ne vaut rien du tout ; et que B. . . a fait un sophisme de

Cannibale, quand il a dit : *Vous avez remporté des victoires parce qu'on a beaucoup guillotiné cette décade ; guillotinez davantage la décade suivante, et vous remporterez encore plus de victoires.*

Si vous y faites attention, Monseigneur, vous verrez que l'on a peu guillotiné depuis deux décades, et cependant on a repris le *Quesnoi*, *Valencienne* et *Condé*. Vous en concluerez sans doute que nos armées n'ont besoin pour vaincre, ni de B. . . le *déblayeur*, ni de la *guillotine*.

J'avoue encore que je suis très-mal édifié de voir que, pour autoriser à demander des décrets qui ramènent la terreur, on nous parle de chevaliers du poignard mis en liberté. Eh ! quoi ! ce vieux moyen n'est pas encore usé ! quoi ! vous, dont les armées triomphantes contiennent toute l'Europe étonnée, vous avez besoin d'enchaîner toute la république, pour contenir quelques centaines de malveillans. Ah ! croyez-moi, le peuple n'aime pas les aristocrates; fiez-vous en à lui du soin de les contenir. Fiez-vous en aux Républicains dont sans doute vous allez garnir vos comités. D'ailleurs sous le règne de la terreur, n'a-t-on pas eu le temps de *déblayer* les prisons des vrais scélérats ? Pourquoi en reste-t-il encore ? Qu'en voulait-on faire ? et pourquoi

a-t-on donné la priorité du *déblayement* à des couturières, à des enfans? . .. . . . Ah? Monseigneur, je crains bien que les chevaliers de la guillotine ne nous rappellent les chevaliers du poignard, que pour écraser les chevaliers de la presse.

Ne voulant pas davantage abuser de votre temps, je finis par une dernière question.

Dernière Question.

Sur la proposition faite par un membre, de consacrer, par un nouveau décret, la liberté de la presse, la Convention nationale a déclaré qu'ellepassait à l'ordre du jour; motivé sur ce que, dans la table sacrée des droits de l'homme, on lisait cette phrase éternelle.

» Le droit de motiver sa pensée et ses opinions, » soit par l'usage de la presse, soit de toute » autre manière, le droit de s'assembler paisi- » blement, le libre exercice des cultes, ne peu- » vent être interdits. *La nécessité d'énoncer* » *ces droits suppose ou la présence ou le sou-* » *venir récent du despotisme.* »

Droits de l'homme. ART. 7.

Il m'a semblé, Monseigneur, que cet ordre du jour ainsi motivé, voulait dire : *Nous ne le*

décrétons pas, parce que cela est déjà fait; et *que décreter de nouveau un article qui fait partie des droits de l'homme, ce serait plutôt l'affaiblir que le confirmer.*

Il faut que je me sois trompé, puisque vous qui connaissez vraisemblablement les droits de l'homme, et le respect qui est dû aux décrets de la Convention nationale; puisque vous, qui pour être un grand ministre, n'êtes pas encore au-dessus des lois, avez cru pouvoir soustraire à mes pauvres colporteurs la *Queue de Robespierre*, qui les faisait tant rire. Je vous prie donc, Monseigneur, de me répondre cathégoriquement, et de me dire si la presse est libre ou non; dans le dernier cas, je n'écrirai plus; dans le premier, *rendez-moi ma Queue.*

L'auteur *de la Queue de Robespierre*,

MEHÉE.

N°. 6.

DÉFENDS TA QUEUE,

Par l'auteur de la queue de Robespierre.

Quand la nature eut créé l'homme et décrété sa liberté, elle ne renvoya à aucun comité la rédaction de sa volonté éternelle et immuable;

sa loi fut *claire et simple* ; pour tout conseil, pour toute instruction elle lui dit : *Défends ta queue*. Les institutions humaines ont plus ou moins gâté ce qu'avait fait la nature ; mais partout l'observateur rencontre des traces visibles de cette loi première. Le chapitre des droits de l'homme n'est autre chose que la paraphrase de cet adage *défends ta queue*, et de même que le proverbe *comme il te fait fais-lui* est le résumé de toute la morale ; *défends ta queue* est, tout bien considéré, la base essentielle de la politique.

Les savans de tous les siècles, les législateurs de tous les pays ont plus ou moins divagué sur tout le reste ; mais *défends ta queue* n'a jamais souffert d'altération ; c'est vers ce but que tendent unanimement : *le chien de Jean de Nivelle*, *le baron de Vieusac*, *le roi de Prusse et l'abbé Maury*. D'après les principes lumineux que je viens de poser, j'ai droit de défendre la *Queue de Robespierre*, que des malveillans travestissent d'une manière affligeante. Carrier a paru désirer connaître de quel côté était la *Queue de Robespierre*. Pour parvenir à jetter quelque jour sur la question, il faut la prendre d'un peu plus haut. J'entre en matière.

Les queues ont eu, dans tous les temps, une très-grande influence en politique. Tout le monde sait qu'Alcibiade fit couper la queue de son chien, et que pendant plus de quinze jours les Athéniens ne s'entretinrent que de cette mutilation ; ce n'était pourtant là qu'une queue de chien, tandis que dans notre révolution nous avons eu des chiennes de queue.

Queue chez les boulangers, *queue* chez les épiciers, *queue* chez les bouchers..... On ne voit pas au premier coup-d'œil quelle espèce de rapport il y a entre ces *queues*, et celle du chien d'Alcibiade; mais quel était le but d'Alcibiade? D'occuper les Athéniens de la queue de son chien pour les empêcher de s'occuper d'autre chose: or il est très-possible qu'on ait eu la même idée parmi nous; et qu'on ait cru qu'en nous forçant d'aller à la queue pour avoir le pot au feu, on nous empêcherait d'y aller pour réclamer nos droits politiques; et en effet il y aura toujours quantité de personnes qui donneront au pot au feu la priorité sur le chapitre des droits de l'homme.

Au reste, toutes ces queues dont nous venons de parler sont évidentes, ostensibles: personne

ne peut s'y méprendre ; mais il en est d'un autre genre sur lesquelles on n'est pas également d'accord : ce sont celles, *dont on a coupé la tête*. C'est la queue de celui-ci, disent les uns ; vous vous trompez, répondent les autres, c'est la queue de celui-là. On est, par exemple, dans un grand embarras pour savoir quelle est la *Queue de Robespierre :* les uns disent *c'en est;* les autres, *ça n'en est* pas; moi, je vous dis que *c'en est*, et voici sur quoi je me fonde :

Il y a toujours une espèce d'analogie entre la queue et la tête : plus cette analogie est frappante, moins il y a d'incertitude dans le jugement qu'on doit en porter. Pour savoir donc si ce que l'on appelle la queue de Robespierre l'est effectivement, il faut examiner quels étaient les principes et la conduite de ce conspirateur, et voir jusqu'à quel point tout cela se retrouve dans sa queue.

Il est de fait que Robespierre était l'ennemi juré de la liberté des opinions ; qu'en feignant de l'admettre et de la proclamer, il la comprimait par tous les moyens possibles ; il est de fait encore qu'il s'était tellement identifié avec la Convention et la révolution, que l'attaquer person-

nellement c'était attaquer la convention et la révolution. A l'entendre, il ne voulait pas usurper les droits du peuple, mais seulement les emprunter pour un temps limité, et cela pour le plus grand avantage de ce même peuple; auquel il se proposait bien de les restituer quand il serait temps. On sait encore comment il s'y était pris pour s'emparer de l'opinion publique, sans laquelle il sentait bien que ses projets ne pouvaient réussir. On se souvient que, pour arriver à ses fins, il s'était composé un auditoire de dévotes et d'imbécilles; on sait que tout ce qui n'était pas de son avis était d'abord rayé des Jacobins, et ensuite proscrit; on sait que, ne trouvant pas le tribunal révolutionnaire composé à son goût, il en avait chassé le peu d'hommes probes qu'il renfermait; on sait que, pour empêcher de raisonner ailleurs que dans les lieux où il dominait, il eut l'art de proscrire toutes les sociétés, en les disant composées de conspirateurs : on n'a pas oublié qu'il avait fortifié son parti de tous les scélérats qui, dégoûtans de crimes, n'avaient de ressource que dans un bouleversement général.

D'après ces traits, auxquels il serait facile d'en

ajouter encore beaucoup d'autres, si l'on demande à un homme de bonne foi quelle est la queue de *Robespierre*, quels sont les continuateurs présumés de cet homme affreux et machiavélique, il répondra que ce sont sans doute ceux qui ont les mêmes principes, les mêmes dispositions, et qui suivent les mêmes erremens; alors, si on lui montre des hommes qui s'opposent à la liberté de la presse et des opinons, qui se battent les flancs pour remettre la terreur et l'injustice à l'ordre du jour, qui, attaqués personnellement, veulent faire croire que les attaquer, c'est attaquer la Convention et la révolution; s'ils empruntent les droits du peuple en lui promettant de les lui rendre, et si, sur ces belles paroles, le peuple est assez fou pour s'exposer à une seconde banqueroute; s'ils essaient, par les mêmes moyens que *Robespierre*, de s'emparer de l'opinion publique; si, comme ce scélérat, ils ont à leurs gages une bande de femmes perdues et d'imbécilles pour les applaudir et étouffer la voix des amis de la liberté; si, comme lui, ils font proscrire tous les hommes qui ne sont pas de leur avis; si, comme lui, ils essaient de composer un tribunal à leur guise;

si, comme lui, ils attaquent et accusent les sociétés où ils ne dominent pas; si, comme lui, ils s'entourent de tous les scélérats qui ont à craindre le retour de l'ordre et de la justice : l'homme de bonne foi, dont je parle, frappé de cette ressemblance, s'écriera : VOILA LA QUEUE DE ROBESPIERRE. *Ex ungue leonem.* Il ne faut pas être sorcier pour deviner cela. On aura beau lui présenter l'épouventail de la vieille aristocratie, exhumer les chevaliers du poignard, et motiver sur ces puissantes considérations la permanence de la terreur, de l'envahissement et du silence de nos droits politiques et de l'exercice du pouvoir arbitraire; il n'en dira pas moins qu'emprunter les droits du peuple c'est les lui ravir, qu'aucun motif d'intérêt public ne peut justifier cette mesure, et que ce n'était pas la peine de nous délivrer de ROBESPIERRE, pour conserver le *robespierrisme.*

D'après ces éclaircissemens donnés à CARRIER et aux gens de bonne foi qui lui ressemblent, je reviens à ma maxime, *défends ta queue.* (1)

---

(1) Le reste n'est plus qu'une application devenue sans intérêt de tout ce que l'on vient de dire.

N°. 7.

Le Ministre des Relations Extérieures, au citoyen Méhée.

Je me ferai toujours un devoir, citoyen, de m'entourer d'hommes connus par leur civisme et leurs lumières; je défère donc, avec plaisir, au desir que vous me témoignez d'être employé dans la Diplomatie. Je vous préviens que je vous ai nommé chef d'une des divisions politiques qui composent le ministère des relations extérieures. Je vous invite à vous rendre incessamment à votre poste.

Salut et fraternité.

Ch. Delacroix.

N°. 8.

Le Ministre des Relations Extérieures, au citoyen Méhée.

J'ai été vivement affecté, citoyen, des infamies que l'on a vomies contre vous dans plusieurs journaux. Les talens que vous développez, les principes de probité et de patriotisme que

vous professez, m'ont fait souhaiter ardemment que vous pussiez parvenir à démasquer la calomnie La démission que vous m'offrez de la place que je vous avais confiée, ne peut qu'exciter mes regrets. Je sens combien est délicat le sentiment qui vous l'a dictée Ce n'est pas sans peine que j'y cède. Je conserve l'espoir de vous utiliser encore pour la République . lorsque vous aurez confondu juridiquement vos ennemis. Soyez assuré que je me ferai, dans toutes les circonstances, un devoir d'attester que dans les relations que j'ai eues avec vous, vous m'avez chaque jour fait estimer davantage vos lumières, votre civisme, et surtout cette humanité douce qui seule peut faire adoucir ce qu'a d'austère l'énergie républicaine.

Salut et fraternité.
CH. DELACROIX.

N°. 9.

Paris, le 6 Floréal, an 4 de la République Française.

L'accusateur public du Tribunal Criminel du departement de la Seine, au Ministre de la Justice.

Je n'ai eu entre les mains, d'autres pièces relatives au citoyen Méhée, que la plainte et les

mémoires par lui présentés au Directoire Exécutif, contre certains journalistes prévenus de calomnie à son égard. J'ai transmis ces différentes pièces au tribunal des Directeurs du Jury du canton de Paris, pour instruire contre les prévenus conformément aux lois.

Signé MARTINEAU, *Substitut de l'Accusateur public.*

Pour Copie conforme,
CH. DELACROIX.

Par le Ministre,
GIRAUDET, *secrétaire-général.*

No. 10.

Paris, ce 13 germinal, an 4 de la République Française.

L'Ambassadeur de la République près la Porte Ottomane, au Directoire Exécutif.

CITOYENS DIRECTEURS,

Lorsque vous me fîtes l'honneur de me nommer a la place que je vais occuper, je vous présentai une liste de collaborateurs, dont les

lumières pouvaient m'aider à remplir mes importantes fonctions. Je vous avais demandé le citoyen Méhée pour l'un des secrétaires de l'ambassade : une accusation atroce, dirigée contre lui dans le moment même où vous aviez à délibérer sur ma demande, vous a empêché d'y faire droit. Aujourd'hui que, par la destitution du citoyen Chénier, il reste une place vacante; aujourd'hui que le citoyen Méhée poursuit ses accusateurs avec une vigueur qui ne laissera pas long-temps la vérité cachée, trouvez bon que j'ose vous demander, de nouveau pour lui, la place qui reste à remplir, lorsque le jugement qu'il réclame vous aura montré qu'il n'en est pas indigne.

Le Ministre des Relations Extérieures fait de son civisme et de ses talens un éloge, qui redoublerait mon désir de l'avoir pour collaborateur, si je ne savais pas déjà que ses connaissances des intérêts politiques et commerciaux de la République avec la Turquie, peuvent m'être de la plus grande utilité.

Salut et respect.
AUBERT-DUBAYET.

N°. 11.

Pétition de J. C. Méhée, aux Consuls et aux Membres composant le Conseil d'État.

CITOYENS,

Si j'interromps vos importans travaux pour réclamer votre justice, ce n'est pas que je veuille lui demander la révocation de l'ordre qui me bannit de Paris, et m'exile à 80 lieues de ma femme et de mes enfans.

J'avais cru d'abord ce supplice le plus cruel de tous ; une affreuse calomnie vient de m'en faire éprouver un plus cuisant encore : mon premier besoin est de la repousser. A peine avais-je quitté Paris, que je lus dans le *Moniteur*, journal officiel, un article ainsi conçu :

« Un journal qui s'intitulait l'*Antidote*, a été » supprimé par un arrêté du premier Consul, » contresigné de Méhée, le même qui avait si- » gné les massacres de septembre ; ce journal » était plein de ces maximes affreuses, qui ont » produit tant de maux, et qui, pour jamais, » ont cessé de régner en France ».

L'horreur de l'inculpation qui résulte de cet

article, ne me permet pas de l'analyser sous ses rapports ridicules. Je ne vois et ne dois voir que mon honneur indignement outragé, au moment où un ordre du Gouvernement me chasse de mes foyers et m'ôte les moyens de confondre mes lâches ennemis.

Les rédacteurs du *Moniteur*, sommés par mon épouse de lui faire connaître l'auteur de la diffamation qu'elle se proposait de poursuivre devant les tribunaux, se sont retranchés sur leur titre d'*officiel*, et n'ont pas rougi d'affirmer que cet article venait du Gouvernement; ils ont ajouté à cette imposture évidente, qu'ils ne pouvaient insérer la réclamation qu'elle leur adressait sans une permission expresse du Gouvernement; permission qu'ils n'auraient point obtenue, si on devait les en croire (1).

---

(1). Je joins ici cette réclamation, le Gouvernement et le public jugeront s'il était possible de se plaindre avec plus de modération dans une position aussi affreuse.

« Je ne puis, citoyens, laisser passer sans réclama-
» tion l'article inséré dans le journal officiel du 22 de
» ce mois, contre mon mari; quelque sensible que je

Vous sentirez aisément, citoyens, qu'on abuse étrangement ici du mot *Gouvernement*; il se peut que quelque agent ait abusé de la facilité d'apposer à ses propres actes le contre-seing

---

» sois aux imputations qu'il contient, je m'efforcerai » de ne mettre dans ma réponse que des raisons ex» primées avec une telle modération que vous ne puis» siez refuser de la publier. La défense est de droit » naturel; il ne faudrait jamais juger les gens sans les » entendre; mais quand on a commencé par les juger, » il serait trop affreux de s'opposer encore à ce qu'ils » fussent entendus.

» Un mensonge répété ne devient pas une vérité. » Mon mari n'a point signé les massacres du 2 septem» bre, qui vraisemblablement n'ont été *signés* par » personne. Cette calomnie n'a paru pour la première » fois dans un journal royal, que quatre ans après » l'horrible epoque de ces massacres. Mon mari attaqua » alors en justice le calomniateur. Un jugement trop » doux le renvoya absous, sous le prétexte qu'*il n'y » avait pas de loi contre la calomnie écrite.* Voilà » ce qu'assurément ignorait l'auteur de l'article dont » je me plains. Il ignorait sans doute aussi que » mon mari écrivait à l'époque des massacres, contre » ceux que l'opinion d'alors en accusait, qu'il affichait » ses attaques, et invoquait contr'eux la vengeance

du Gouvernement; mais il est odieux qu'un journal officiel puisse se contenter d'une pareille preuve, et se dispenser sous un tel prétexte d'insérer une réclamation aussi juste que modérée.

» des lois. Cette conduite le fit proscrire jusqu'au 9 » thermidor. A peine rendu à la liberté, mon mari » écrivit contre le régime de la terreur plusieurs bro- » chures dont se souviennent encore les malheureux de » toutes les opinions qui gémissaient dans les prisons.

» Quant à l'*Antidote*, que l'on accuse de contenir » des maximes affreuses; cet ouvrage est dans les mains » du public qui l'a jugé : on n'y a vu que des opinions » philosophiques fort accréditées par les écrivains dont » le 18e. siècle s'honore.

» Mon mari a cru pouvoir professer ces mêmes » opinions qui, si elles n'étaient pas la vérité, se- » raient des erreurs faciles à réfuter. Il y a loin de là » à des *maximes affreuses*, dont le rédacteur n'a » pas pu citer une seule. J'insiste, citoyens, sur la » publication de ma réponse; c'est un grand mal » qu'une diffamation injuste; j'aime à croire que vous » vous empresserez de la réparer autant qu'il dépend » de vous de le faire ».

Je vous salue,

F. MÉHÉE (née CHEVALIER).

Si le Gouvernement connaissait un homme coupable du délit dont le journal officiel m'accuse, il remplirait incontinent l'obligation où il serait de le faire punir comme il le mériterait, et ne descendrait pas à faire contre lui des articles diffamatoires dans les journaux. Les annales du monde ne présentent pas d'exemple d'un état de choses digne du nom de *Gouvernement*, où les magistrats accuseraient un homme le lendemain du jour où ils lui auraient ôté les moyens de se défendre. Il n'est pas possible qu'un Gouvernement fasse un article contre l'honneur d'un citoyen absent, et défende d'admettre sa réclamation.

Je vous demande, citoyens, de vouloir bien décider qui doit répondre aux citoyens calomniés, des injures insérées dans votre journal ? je vous demande, en outre, d'ordonner au Ministre de la Police générale de suspendre l'ordre qui m'envoie à 80 lieues, jusqu'à ce que j'aie pu faire juger par les tribunaux le rédacteur de l'article infamant que j'entends leur dénoncer. Vous êtes trop justes, citoyens, pour ne pas applaudir au parti que j'ai pris de répandre cette

lettre imprimée, puisque tous les journalistes m'ont refusé de l'insérer.

Salut et respect,

MÉHÉE.

N. B. (Le jour où le sieur Méhée devait comparaître avec les journalistes devant les tribunaux, il fut enlevé et porté à l'île d'OLERON).

N°. 12.

PRÉFECTURE DE POLICE.

Paris, le 19 du mois de Nivôse an 9 de la République Française, une et indivisible.

Nous, Préfet de Police de Paris, invitons les Autorités civiles et militaires de la République, à laisser passer et librement circuler de Paris à Dijon, Département de la Côte-d'Or, le citoyen Jean-Claude-Hypolite Méhée, profession de propriétaire, natif de Meaux, Département de Seine et Marne, demeurant à Paris rue de la Planche N°. 503, et à lui procurer aide et assistance dans toutes les occasions, d'après les formalités requises.

Délivré d'après l'ordre du Ministre de la

Police générale, et tenu de quitter Paris dans les vingt-quatre heures, sous peine d'arrestation (1).

Fait à la Préfecture de Police de Paris, lesdits jour et an.

Pour le Préfet,

Le Secrétaire-général de la Préfecture,

Signé PIIS.

N°. 13.

PREFECTURE DE POLICE.

Paris, le 5 Nivôse an 9 de la République Française, une et indivisible.

Le concierge de la maison d'arrêt du Temple recevra du citoyen Boachon, officier de paix,

---

(1) C'est au Temple que l'on m'envoya ce passeport. Il faut observer qu'à la même époque, j'étais, suivant le véridique auteur du 18 brumaire, envoyé à Londres par Bonaparte, et chargé d'une bagatelle, de faire assassiner tous les Bourbons, moi qui avais failli périr pour sauver leur chef. Ainsi, j'étais à-la-fois à *Londres* et au Temple.

(Jean-Claude-Hypolite) *Méhée*, venant du dépôt près la Préfecture.

Le préfet de police, *signé* DUBOIS.

Pour copie conforme à l'original délivré par moi, concierge de la maison d'arrêt du Temple, soussigné, le premier Germinal an 9 de la République Française, une et indivisible.

FAUCONNIER, *concierge*.

N°. 14.

DEPARTEMENT DE LA CHARENTE INFÉRIEURE.

Mairie du château île d'Oleron.

Nous, maire de la commune du château île d'Oleron, certifions à tous ceux qu'il appartiendra que le citoyen Méhée, envoyé en surveillance à l'île d'Oleron par ordre du Ministre de la Police générale, y est arrivé, en Brumaire dernier, accompagné d'un gendarme.

Certifions aussi que ledit Méhée a resté sous notre surveillance pendant l'espace de deux

mois, et qu'il est maintenant sous celle du maire de Saint-Pierre, en cette île.

Délivré à la mairie du château île d'Oleron, le 5 germinal an 10 de la République française.

BOUDIN, *maire.*

N°. 15.

Paris, le 15 Thermidor an 7 de la République Française, une et indivisible.

Le Ministre de la Guerre, au citoyen Méhée.

Je vous préviens, citoyen, que je vous ai nommé Secrétaire-général de la commission des armes qui va être organisée près du ministère de la guerre. Votre dévouement bien connu pour la République me répond de l'empressement que vous mettrez à me venir seconder de vos talens et de vos lumières. Vos appointemens seront ceux des chefs de division.

Salut et fraternité,

JEAN BERNADOTTE.

CONSULTATION.

Le conseil soussigné, qui a vu :

1° Le Mémoire à consulter, présenté par le sieur Méhée de la Touche, et qui se termine par cette phrase :

« Le journal appelé *Royal*, imprimé » par Gueffier, rue Guénégaud n°. 31, » ayant cité dans sa feuille du 12 octobre » dernier, deux pièces relatant des » faits attentatoires à l'honneur et à la » réputation du Consultant, existe-t-il » dans nos lois un moyen d'obtenir ré- » paration des injures et calomnies pu- « bliées par le rédacteur de cette feuille »?

2°. La feuille n°. 12 du *Journal-Royal*, portant la date du douze octobre dernier, et le nom de Gueffier, imprimeur, laquelle contient deux ordres prétendus signés Panis et Sergent, administrateurs,

et Méhée, secrétaire-greffier, aux dates des deux et quatre Septembre;

3°. Une lettre imprimée dans la même feuille, de laquelle il résulte que ces dates, deux et quatre septembre se rapportent à l'année 1792 et aux événemens désastreux qui eurent lieu à Paris à cette époque, à laquelle le Consultant était Secrétaire-greffier de la Commune de Paris;

S'occupant seulement de résoudre la question qui lui est soumise,

Est d'avis que le Consultant est bien fondé à traduire l'imprimeur du Journal-Royal devant le Tribunal correctionnel, comme ayant imprimé et distribué un écrit calomnieux et diffamatoire, sauf à faire tomber successivement le poids de son action sur les auteurs directs de la calomnie, si l'imprimeur les fait légalement connaître.

L'article 367 du Code pénal déclare coupables de calomnie « tous ceux qui » dans un écrit imprimé, vendu ou dis- » tribué, auront imputé à un individu » quelconque des faits qui, s'ils existaient, » exposeraient celui contre lequel ils sont » articulés, à des poursuites criminelles » ou correctionnelles, ou seulement à la » haine et au mépris des citoyens ».

Les deux pièces, imprimées dans le *Journal - Royal*, relatent des faits, aujourd'hui couverts par l'amnistie et par la prescription, mais qui n'en sont pas moins de nature à avoir mérité dans le temps des peines afflictives et infamantes.

Elles relatent des ordres dont l'émission et la signature, révélées à l'opinion publique qui ne connaît ni prescription ni amnistie, exposent les signataires à la haine, au mépris, à l'exécration de la nature entière.

L'écrit signalé est donc calomnieux,

si les pièces sont supposées, si elles n'ont jamais existé, si la preuve légale de leur existence n'est pas rapportée conformément aux dispositions de l'article 370 du Code pénal.

Envain le rédacteur de l'article diffamatoire, l'a-t-il présenté sous la forme d'une lettre qui aurait été insérée dans la Gazette française du 24 germinal de l'an 4.

L'art. 368 du Code pénal a prévu et détruit l'exception en ces termes :

« L'auteur de l'imputation ne sera ad-
» mis à dire pour sa défense, et ne pourra
» alléguer, comme moyen d'excuse,
» que les imputations qui donnent lieu
» à la poursuite sont extraites d'autres
» écrits imprimés ».

L'imprimeur, dont le nom se trouve au bas de la feuille diffamatoire, ne peut échapper aux peines prononcées par l'article 371 du Code pénal, qu'en

indiquant celui des Rédacteurs du *Journal-Royal* qui a rédigé l'article: encore pourrait-il être réputé complice du Rédacteur, d'après l'esprit et même la lettre de l'article 285 du Code Pénal.

Les calomnies publiées par la voie des journaux acquièrent une telle publicité, que la réparation n'en peut pas être trop répandue.

Le Consultant, s'il se décide à porter sa demande devant les tribunaux, devra demander et obtiendra sûrement l'affiche du jugement à intervenir, et la faculté de le faire imprimer dans les journaux de la Capitale.

En y concluant à titre de dommages-intérêts, et pour lui tenir lieu de toutes autres réparations civiles, il n'est pas présumable que ses conclusions ne lui soient pas adjugées.

La calomnie dont il se plaint, ne

pourra jamais être que faiblement réparée, quel que soit le jugement qui interviendra.

Délibéré à Paris, le 4 Novembre 1814.

MAUGERET, *Avocat.*



Imprimerie de MAUGERET, Faubourg Saint-Martin, n°. 38.

ERRATUM.

Pag. 18, ligne 18, *au lieu de* aiguës, *lisez* aigres.

6

MÉMOIRE

POUR

L. FAUCHE BOREL,

CONTRE

CHARLES PERLET,

ANCIEN JOURNALISTE.

6

MÉMOIRE

POUR

L. FAUCHE BOREL,

CONTRE

CHARLES PERLET,

ANCIEN JOURNALISTE.

SECONDE ÉDITION, REVUE, CORRIGÉE,

ET AUGMENTÉE;

PAR LOMBARD DE LANGRES, AVOCAT.

Le jour vient révéler le crime de la nuit.



A PARIS,

CHEZ L. G. MICHAUD, IMPRIMEUR DU ROI,

RUE DES BONS-ENFANTS, N°. 34.

ET CHEZ GIDE FILS, LIBRAIRE, RUE SAINT-MARC, N°. 20.

MAI 1816.

MÉMOIRE

POUR

LOUIS FAUCHE BOREL,

CONTRE

CHARLES PERLET, *ancien Journaliste.*

Nos troubles civils apaisés, un homme élève la voix, et va criant :

Onc, je n'ai forfait à l'honneur.

Toujours je suis resté fidèle à mon Roi!

Jamais une obole sortie de l'épargne de l'usurpateur n'a sali mes mains.

Ma misère est le fruit de mon dévouement aux Bourbons.

Accusé d'avoir jeté sous la serre du tyran une victime qu'il s'est immolée, je prends à témoin de mon innocence le Dieu qui lit au fond des cœurs; si je suis coupable, qu'il me punisse!

L'homme qui dit cela, c'est Perlet; et

moi, je lui réponds : *mentiris, impudentissime!* tu mens; malheureux, tu mens!

Tu mens à la justice des hommes, à ta propre conscience, à Dieu même: *mentiris*.

L'honneur? Il t'est étranger.

Ta fidélité à ton Roi? Elle n'a été qu'un tissu de noires combinaisons pour l'amener dans un piége creusé, tendu par toi.

Par toi, *l'épargne* de l'usurpateur et les doubles caisses de sa double police ont été mises à contribution.

Ta misère? Elle est le fruit du vice.

Et quand j'ai ramassé le stylet dont tu as frappé mon neveu; quand je tiens dans ma main, la preuve écrite de la tienne, que tu as touché le prix de son sang, qu'il t'a substanté; les mains encore fumantes, tu cries au Dieu de vérité : *punis-moi, mon Dieu, si je suis coupable!*

Sois exaucé, Perlet; c'est aujourd'hui que ton supplice commence; tes écrits sont ton arrêt, leur publicité fera ton infamie.

Te démasquer ne sera pas le moindre de mes services à Louis XVIII; c'est arracher le dard à la vipère qui, plus d'une fois, s'est dressée dans l'ombre pour le piquer.

Pardon, Messieurs, pardon; plus on est

fort de sa cause, moins on doit être emporté dans son langage : je le sais. Mais si, comme moi, vous aviez à combattre, ou un escroc, ou un traître, ou un voleur, ou un assassin, ou un blasphémateur; enfin, croyez-vous que vous fussiez maîtres de vous renfermer dans les bornes de la modération? et, si au lieu de n'avoir à lutter que contre un de ces misérables, vous les trouviez tous cinq réunis en un seul; comme je les trouve en Perlet, pensez-vous alors qu'il vous fût possible de ne pas éclater?

Savez-vous que les vingt-cinq années les plus précieuses de ma vie ont été consacrées au Roi de France? que pour lui j'ai sacrifié mon existence et ma fortune? abandonné ma patrie, ma famille et mes enfants? que le sang des miens a coulé pour lui? que pour lui j'ai porté des fers, vieilli dans les prisons, parcouru l'Europe? que, chargé de missions périlleuses, vingt fois j'ai été envoyé à la mort, et que vingt fois j'ai affronté l'échafaud? Touché de tant de persévérance, Louis XVIII m'aimait; il ne m'appelait que son *cher Fauche*, son *cher Louis*. Et voilà que les calomnies d'un Perlet, d'abord sourdement répandues, mais ac-

cueillies avec avidité par mes ennemis, et portées par eux aux oreilles du Roi, m'ont fermé le cœur de ce prince, et momentanément privé de son estime. Je dis momentanément, parce qu'il me la doit cette estime, qu'il est juste, et qu'il me la rendra.

Vingt-cinq ans les souverains de l'Europe, les princes, les ministres, les ambassadeurs, les généraux m'ont accueilli, protégé, honoré; et il me faudra déchoir aujourd'hui de ce degré de considération, pour me colleter avec un agent subalterne de la police secondaire de Bonaparte; et, à l'aspect de cet homme caverneux, il me sera interdit de pâlir de colère, de me livrer à mon indignation!

Qu'avait-il affaire de m'attaquer? Pourquoi répandre contre moi un imprimé qu'il savait bien ne pouvoir tourner qu'à sa confusion? Serait-ce qu'il est de la nature du crime de provoquer son châtiment, s'il tarde trop à descendre?

Eh bien! je saurai me contenir; et, pour mettre plus d'ordre dans cet écrit, je mettrai moins de chaleur dans mes paroles.

Déjà même je suis délivré d'une partie du fardeau qui m'accablait; je croyais avoir deux,

adversaires à combattre ; il ne m'en reste qu'un. Si le premier, par sa perversité, ne m'inspirait que du dégoût et de l'horreur, le second, par son rang, son crédit, m'imposait des ménagemens. Long-temps je me suis demandé d'où pouvait provenir contre moi la haine de M. le comte de Blacas, ministre de la maison du Roi ; long-temps je me suis demandé à quoi je devais attribuer les humiliations et le traitement qu'il me fit éprouver à Gand ; vainement j'en cherchais la cause. Aujourd'hui je suis informé du motif de sa conduite à mon égard : le hasard le plus heureux, le plus extraordinaire, que dis-je, le hasard ? la Providence a fait tomber entre mes mains des pièces d'autant plus précieuses, qu'en dévoilant toute l'étendue de la scélératesse de Perlet envers mon neveu, elles prouvent en même temps que c'est par lui que M. de Blacas a été induit en erreur sur mon compte. Comme il ne pouvait venir en l'idée de ce ministre qu'on pût pousser l'audace et l'hypocrisie au point où les porte cet homme, son oreille n'a point été sourde à la calomnie : il a cru, sur la parole de Perlet, sur celle de ses prôneurs intéressés, que *j'avais été vendu à la police*

MÉMOIRE

POUR

LOUIS FAUCHE-BOREL,

CONTRE

CHARLES PERLET, *ancien Journaliste.*

Nos troubles civils apaisés, un homme élève la voix, et va criant :

Onc, je n'ai forfait à l'honneur.

Toujours je suis resté fidèle à mon Roi!

Jamais une obole sortie de l'épargne de l'usurpateur n'a sali mes mains.

Ma misère est le fruit de mon dévouement aux Bourbons.

Accusé d'avoir jeté sous la serre du tyran une victime qu'il s'est immolée, je prends à témoin de mon innocence le Dieu qui lit au fond des cœurs; si je suis coupable, qu'il me punisse!

L'homme qui dit cela, c'est Perlet; et

moi, je lui réponds : *mentiris, impudentissime!* tu mens; malheureux, tu mens !

Tu mens à la justice des hommes, à ta propre conscience, à Dieu même : *mentiris*.

L'honneur? Il t'est étranger.

Ta fidélité à ton Roi? Elle n'a été qu'un tissu de noires combinaisons pour l'amener dans un piége creusé, tendu par toi.

Par toi, *l'épargne* de l'usurpateur et les doubles caisses de sa double police ont été mises à contribution.

Ta misère? Elle est le fruit du vice.

Et quand j'ai ramassé le stylet dont tu as frappé mon neveu; quand je tiens dans ma main la preuve écrite de la tienne, que tu as touché le prix de son sang, qu'il t'a substanté; les mains encore fumantes, tu cries au Dieu de vérité : *punis-moi, mon Dieu, si je suis coupable!*

Sois exaucé, Perlet; c'est aujourd'hui que ton supplice commence : tes écrits sont ton arrêt, leur publicité fera ton infamie.

Te démasquer ne sera pas le moindre de mes services à Louis XVIII; c'est arracher le dard à la vipère qui, plus d'une fois, s'est dressée dans l'ombre pour le piquer.

Pardon, Messieurs, pardon; plus on est

fort de sa cause, moins on doit être emporté dans son langage : je le sais. Mais si, comme moi, vous aviez à combattre, ou un escroc, ou un traître, ou un voleur, ou un assassin, ou un blasphémateur, enfin, croyez-vous que vous fussiez maîtres de vous renfermer dans les bornes de la modération? et, si au lieu de n'avoir à lutter que contre un de ces misérables, vous les trouviez tous cinq réunis en un seul; comme je les trouve en Perlet, pensez-vous alors qu'il vous fût possible de ne pas éclater?

Savez-vous que les vingt-cinq années les plus précieuses de ma vie ont été consacrées au Roi de France? que pour lui j'ai sacrifié mon existence et ma fortune? abandonné ma patrie, ma famille et mes enfants? que le sang des miens a coulé pour lui? que pour lui j'ai porté des fers, vieilli dans les prisons, parcouru l'Europe? que, chargé de missions périlleuses, vingt fois j'ai été envoyé à la mort, et que vingt fois j'ai affronté l'échafaud? Touché de tant de persévérance, Louis XVIII m'aimait : il ne m'appelait que son *cher Fauche*, son *cher Louis*. Et voilà que les calomnies d'un Perlet, d'abord sourdement répandues, mais ac-

oueillies avec avidité par mes ennemis, et portées par eux aux oreilles du Roi, m'ont fermé le cœur de ce prince, et momentanément privé de son estime. Je dis momentanément, parce qu'il me la doit cette estime, qu'il est juste, et qu'il me la rendra.

Vingt-cinq ans les souverains de l'Europe, les princes, les ministres, les ambassadeurs, les généraux m'ont accueilli, protégé, honoré; et il me faudra déchoir aujourd'hui de ce degré de considération, pour me colleter avec un agent subalterne de la police secondaire de Bonaparte; et, à l'aspect de cet homme caverneux, il me sera interdit de pâlir de colère, de me livrer à mon indignation!

Qu'avait-il affaire de m'attaquer? Pourquoi répandre contre moi un imprimé qu'il savait bien ne pouvoir tourner qu'à sa confusion? Serait-ce qu'il est de la nature du crime de provoquer son châtiment, s'il tarde trop à descendre?

Eh bien! je saurai me contenir; et, pour mettre plus d'ordre dans cet écrit, je mettrai moins de chaleur dans mes paroles.

Déjà même je suis délivré d'une partie du fardeau qui m'accablait; je croyais avoir deux

adversaires à combattre ; il ne m'en reste qu'un. Si le premier, par sa perversité, ne m'inspirait que du dégoût et de l'horreur, le second, par son rang, son crédit, m'imposait des ménagements. Long-temps je me suis demandé d'où pouvait provenir contre moi la haine de M. le comte de Blacas, ministre de la maison du Roi ; long-temps je me suis demandé à quoi je devais attribuer les humiliations et le traitement qu'il me fit éprouver à Gand ; vainement j'en cherchais la cause. Aujourd'hui je suis informé du motif de sa conduite à mon égard : le hasard le plus heureux, le plus extraordinaire, que dis-je, le hasard ? la Providence a fait tomber entre mes mains des pièces d'autant plus précieuses, qu'en dévoilant toute l'étendue de la scélératesse de Perlet envers mon neveu, elles prouvent en même temps que c'est par lui que M. de Blacas a été induit en erreur sur mon compte. Comme il ne pouvait venir en l'idée de ce ministre qu'on pût pousser l'audace et l'hypocrisie au point où les porte cet homme, son oreille n'a point été sourde à la calomnie : il a cru, sur la parole de Perlet, sur celle de ses prôneurs intéressés, que *j'avais été vendu à la police*

de *Bonaparte* ; et, surtout, de dire ma fidélité pour le Roi, il m'interdit tout accès près de Sa Majesté, et me frappa de persécutions en Belgique, au moment où j'y accourais, de la part du Roi de Prusse, pour rendre à Louis XVIII un service signalé.

Si j'ai tant souffert par M. de Blacas, ce n'est plus à M. de Blacas que je dois en demander compte. La prévention n'est que trop ordinaire aux personnes élevées en dignités, et l'excès de la sienne contre moi vient sans doute de l'excès de son attachement pour son maître. Si elle en fut la source, la générosité ne peut être étrangère à M. de Blacas; il trouvera donc, dans cet écrit, ce qu'il m'est impossible d'en retrancher pour ma justification; et quand il l'aura lu, convaincu trop tard de ma fidélité pour son prince, peut-être aura-t-il quelques regrets du sort rigoureux qu'il m'a fait subir. Je commence.

Arraché par les sollicitations pressantes du Roi de Prusse, mon souverain, des prisons du Temple où je gémissais depuis trois ans par suite de mon attachement pour les Bourbons, et où j'avais eu le bonheur de

pouvoir me concerter avec le général Moreau, sur les mesures à prendre pour servir leur cause, je me rendis aussitôt auprès du Roi de Prusse et de son auguste épouse. Bonaparte, en me voyant à regret, avait fait signifier à la cour de Berlin, par M. le prince de Hardenberg, qu'il me trouvait trop près de lui, à Neufchâtel, ma patrie.

Je travaillais donc, suivant les instructions du général Moreau, à la restauration de la monarchie française, et j'y travaillais ardemment avec M. le comte de Novosiltzof, ambassadeur de Russie à Berlin, lorsque la meilleure, comme la plus belle des reines, me fit avertir que trois commissaires français venaient d'arriver pour faire de nouvelles réclamations contre ma personne, et que je courais les risques d'être enlevé à Berlin même.

Cette nouvelle inquisition de Bonaparte venait de ce qu'aussitôt après ma sortie du Temple, j'avais fait imprimer et répandre à profusion la touchante Déclaration de Louis XVIII aux Français, datée de Calmar en Suède, le 2 décembre 1804; et cette nouvelle persécution me valut, de la part de ce

Prince, les lettres les plus flatteuses sur l'intérêt qu'il prenait à ma situation.

Je n'eus que le temps de m'échapper de la capitale de la Prusse. Je dirigeai ma course vers l'Angleterre; mais je passai, à dessein, par Lunebourg, où était le quartier-général du Roi de Suède, Gustave IV, avec lequel j'eus l'honneur d'avoir plusieurs conférences. Ce valeureux monarque, animé du désir de sauver l'Europe, eut la bonté d'accueillir mes idées, et désira que les ducs de Berry et d'Orléans vinssent commander dans ses armées; je quittai Lunebourg pour remplir cette mission auprès de S. A. R. *Monsieur* et des deux princes, qui se mirent immédiatement en route; mais l'évacuation du Hanovre rendit inutile cette nouvelle disposition.

Arrivé à Londres dans le courant de janvier 1806, j'y restais comme stupéfié par les nouvelles désastreuses qui arrivaient du continent; lorsque je reçus l'ordre de S. M. Louis XVIII de suivre, sous la surveillance et l'inspection de M. le comte de la Châtre, une correspondance entamée dans l'intérêt des Bourbons, entre un sieur Perlet, rési-

dant à Paris, et mon frère, *François Fauche*, établi à Berlin.

Dans cette correspondance, à laquelle le ministère anglais et Louis XVIII attachaient beaucoup d'importance, Perlet supposait l'existence, à Paris, d'un comité secret, d'un comité royal, composé de grands personnages entièrement dévoués à la maison de Bourbon, et qui n'attendaient pour agir qu'un moment favorable à l'explosion qu'ils méditaient. Dans toutes ses lettres, Perlet donnait des espérances flatteuses; et il ne manquait pas de solliciter des sommes considérables pour des dépenses secrètes qu'il disait indispensables.

Perlet inspirait de la confiance, et devait en inspirer. Par suite de la journée de fructidor, il avait été déporté à Sinnamari, pour avoir rédigé une feuille périodique dont le Directoire avait eu à se plaindre. Ses opinions paraissant devoir être en opposition avec celles de l'usurpateur qui gouvernait alors, on se livra entièrement à lui.

Cependant, quelque degré de confiance qu'on lui accordât, le vague inséparable d'une correspondance mystérieuse telle que celle qu'il entretenait, son silence sur les

noms des grands personnages qui composaient le comité royal, firent prendre au ministère anglais, avant que de faire passer à Perlet tout l'argent qu'il demandait, la résolution d'envoyer à Paris une personne qui pût voir les choses par elle-même, juger de l'importance du comité, connaître ceux qui le composaient, leurs projets, leurs ressources, leurs moyens, et apprécier quels fonds leur devenaient nécessaires. J'eus, à ce sujet, plusieurs conférences avec lord Howick, aujourd'hui lord Grey.

Une chose digne de remarque, c'est que Perlet, pour inspirer plus de confiance et faire croire, autant que possible, à la réalité de son comité royal *qui n'exista jamais*, manifestait lui-même, dans sa correspondance, le desir qu'on lui envoyât une personne affidée, pour qu'elle prît connaissance des choses et des individus.

Mais qui Perlet voulait-il qu'on lui envoyât? Moi. Avec quelle personne voulait-il uniquement communiquer? Avec moi. Et pourquoi voulait ne communiquer qu'avec moi? Parce que Perlet savait bien qu'à peine échappé du Temple, et aux nouvelles tentatives de Bonaparte pour me ressaisir à

Berlin, je me garderais bien de revenir incontinent me replacer, à Paris, sous sa griffe.

Il fallait donc faire un autre choix. Le ministre anglais désigna une personne qui se trouva dans l'impossibilité de remplir la mission qu'il lui confiait ; alors Charles-Samuel Vitel, mon neveu, officier au service de sa majesté britannique, se présenta, et fut agréé. « Vitel, lui dit le ministre, après » lui avoir donné ses instructions, votre » mission est aussi périlleuse que délicate. » — Milord, reprit Vitel, *pour une aussi* » *belle cause on meurt avec plaisir.* »

L'infortuné a tenu parole ; il arrive à Paris, s'adresse à Perlet, se confie entièrement à lui ; trois jours après il est arrêté, mis au Temple, puis fusillé.

Le jour même où mon neveu fut arrêté par la police de Bonaparte, Perlet s'empressa de m'écrire pour me faire part de ce malheur, et me manda de lui adresser, en toute hâte, beaucoup d'argent, afin d'arracher Vitel à la prison et au péril qui le menaçait. Je fis en toute hâte passer de l'argent, et beaucoup d'argent à Perlet, qui le toucha et le garda.

Tel était mon engouement pour cet homme, qu'à qui m'eût dit de m'en méfier, j'aurais répondu : Qu'il était plus difficile de détourner Perlet du chemin de la probité que le soleil de son cours. Cela est si vrai, que j'eus, à Londres, avec MM. de Puisaye et d'Antraigues, une querelle très sérieuse dont le ministère anglais fut obligé de se mêler ; et pour quoi cette querelle, s'il vous plaît? parce que ces deux messieurs soutenaient que le comité royal n'était qu'une chimère et Perlet qu'un intrigant ; et que je soutenais, moi, envers et contre tous, que le comité royal existait réellement, et que Perlet était un honnête homme dans toute la force du terme.

Mon neveu assassiné, Perlet eut l'audace de venir en Angleterre, envoyé par la police de Bonaparte, et de se présenter au Roi, comme un de ses plus zélés serviteurs. Son projet était de corroborer la foi qu'on avait en son comité royal, d'attirer Louis XVIII dans un piége, et d'arracher de l'argent, en raison de la confiance qu'inspiraient ses mensonges. Perlet fut accueilli; moi, surtout, je le pressai sur mon cœur : mais comme les ministres du Roi n'avaient

pas de fonds pour le moment, le comte d'Avaray ne remit à Perlet, pour ses frais de voyage, qu'un rouleau de 50 louis. Il s'en plaignit à moi si amèrement, qu'apitoyé sur sa déconvenue, je lui donnai, en présence de son ami, le général Danican, 150 louis qu'il mit dans sa poche. Hélas! j'ignorais alors que le *croquant* tendait les deux mains et prenait des deux bords.

On se doute bien, d'après cette parcimonie, que quand le sieur Perlet fut de retour en France, la correspondance relative au comité ne fut plus suivie avec la même activité. Toutefois elle ne laissa pas que de se soutenir jusqu'à l'époque où Louis XVIII fit sa première entrée dans la capitale, le 3 mai 1814.

Je précédai le Roi, à Paris, de cinq jours. Mon premier soin fut de chercher Perlet : j'eus d'autant moins de peine à le rencontrer, qu'il se produisait au grand jour comme un des arcs-boutants sur qui reposait en France le grand édifice de la restauration. Il m'aborda avec les démonstrations les plus cordiales, et me pressa de prendre mon domicile chez lui. J'acceptai avec plaisir, convaincu que mon hôte me

donnerait avec empressement tous les renseignements possibles sur trois points que j'avais à cœur d'éclaircir : l'un, concernant l'assassinat de mon neveu ; l'autre, l'argent adressé par moi, de Londres, à lui Perlet ; et le troisième, ce fameux comité royal avec les membres duquel je désirais être mis en rapport, pour en rendre compte au Roi par l'organe de M. le duc d'Havré, qui avait dirigé depuis long-temps notre correspondance à ce sujet, et à qui je me hâtai de présenter le sieur Perlet qui m'en avait prié.

Quant à ce comité, quelles qu'aient été alors mes instances près de Perlet pour qu'il me découvrît les ressorts de cette machine secrète, je ne pus venir à bout de lui faire soulever un coin du voile mystérieux qui la dérobait à ma vue. En vain lui représentai-je que ceux qui, sous le gouvernement de Bonaparte, avaient conspiré en faveur de leur souverain légitime, n'avaient plus rien à redouter de l'usurpateur, que leur cause triomphait, que c'était pour eux le moment de se faire connaître, de recueillir le fruit de leurs travaux, de recevoir la récompense de leur fidélité ; la discrétion de Perlet fut

inexplicable : ce n'est pas mon secret, me répondait-il toujours ; je ne puis les nommer.

Peu satisfait sur ce chapitre, je crus qu'il me donnerait plus de lumières sur les deux autres.

Questionné par moi sur le dénonciateur, sur l'assassin de mon neveu, Perlet me répondit que ce dénonciateur, cet assassin, c'était Veyrat, l'ancien inspecteur général de la police, sous Bonaparte.

Questionné sur ce qu'étaient devenus les six cents louis que j'avais adressés, de Londres, à lui Perlet, pour arracher mon neveu à la mort, Perlet me répondit que c'était ce méchant de Veyrat qui les avait touchés et gardés.

Si je pouvais faire un reproche à Perlet de ne s'expliquer que par énigmes sur l'existence du comité royal, je n'avais ici que des actions de grâces à lui rendre pour la manière claire et précise dont il me signalait et l'assassin et le voleur.

Croyant Perlet sur parole, je le conjurai de me donner une preuve d'attachement en m'aidant à découvrir au plus tôt l'asile de ce Veyrat qui se tenait caché, disait-on, et que j'étais déterminé à poursuivre jusqu'au

centre de la terre, s'y fût-il réfugié. Perlet me le promit; mais, au lieu de me tenir sa promesse, Perlet, intéressé à ce que je ne visse pas Veyrat, qu'il chargeait d'un crime qui n'appartenait qu'à lui, fit si bien par ses dénonciations réitérées, que le sieur Veyrat eut ordre de s'éloigner de la capitale, et qu'il partit pour Genève.

J'avais d'autant plus de propension à croire aux inculpations dirigées par Perlet contre Veyrat, que Perlet, qui sentait venir l'orage de loin, de loin aussi avait pris ses mesures pour le conjurer.

En effet, j'ai dit que j'avais précédé de cinq jours l'arrivée de Louis XVIII à Paris, et que j'étais allé loger chez Perlet. Malgré qu'il lui fût loisible de m'entretenir à volonté, puisque le même toit nous couvrait, il lui prit une fantaisie épistolaire à laquelle je dus une lettre énorme, en date du 2 mai 1814, veille de l'entrée du Roi.

Dans cette lettre, où il me prodigue le titre de son *loyal ami*, de son *digne ami*, de son *ami le plus dévoué*, Perlet, après avoir fait l'énumération de tous les services par lui rendus à la famille des Bourbons, protesté de sa haine implacable contre le

tyran, s'exprime en ces termes : « Cet ex-
» cellent Roi (Louis XVIII) va paraître
» demain dans sa capitale, c'est le plus
» beau moment de ma vie. J'ai déjà eu le
» plaisir de serrer dans mes bras mon loyal
» ami, (c'est moi) avec lequel j'ai pendant
» neuf ans coopéré à ce grand œuvre, et
» ces beaux moments sont empoisonnés par
» les plus noires calomnies. J'ai été jacobin,
» j'ai servi le tyran, *j'ai coopéré à la perte
» de votre neveu*, et voilà le prix réservé
» à mon *grand* courage, et à ma constante
» fidélité pour mon Roi? et je ne succombe
» pas à de pareilles horreurs ! »

Mais, M. Perlet, le Roi n'était point encore entré dans Paris; il n'y arrivait que le lendemain; le mystère d'iniquité n'était point encore percé; les crimes secrets de la police de Bonaparte n'étaient point encore mis au jour : dans cette profonde ignorance, qui donc pouvait déjà vous accuser *d'avoir coopéré à la perte de mon neveu?* Personne assurément, et vous voyez bien que cette disculpation anticipée, décèle la précaution maladroite du criminel qui court au-devant de l'accusation. Poursuivons :

« Nous avons eu trop de confiance dans

» l'infâme Veyrat; c'est ce monstre que *j'ai* » *gorgé d'or*, c'est cet être exécrable qui *a* » *perdu votre neveu*. Je vous dirai plus tard » tout ce que j'ai souffert des persécutions » de cet homme infâme; aujourd'hui je suis » anéanti, le courage me manque. Je n'ai » cessé, pendant cinq ans, de le signaler à » M. Pasquier, comme un homme dange- » reux qu'il fallait renvoyer; mais il le crai- » gnait, et n'a pas voulu le faire. »

J'ai déjà dit que, quant à l'assassinat de mon neveu et au vol de mon argent, il ne m'était pas venu en l'idée d'en accuser Perlet; mais quand sa trop grande précaution, sa précipitation à se justifier d'une accusation que personne ne lui faisait encore, auraient éveillé en moi quelques soupçons sur son compte, comment ces soupçons n'eussent-ils pas été dissipés à l'instant par cette invocation contenue dans cette lettre?

« *Seigneur Dieu! qui lisez au fond des* » *cœurs, vous connaissez le mien; j'atteste* » *devant vous que j'ai toujours resté fidèle* » *à mon Roi légitime, et que je suis bien* » *éloigné d'être coupable des crimes qu'on* » *ose m'imputer! Punissez-moi, grand Dieu,* » *si je ne dis pas la vérité!* »

Mes instances près de Perlet, pour m'aider à découvrir l'assassin de mon neveu, étaient d'autant plus vives, que je m'éloignai momentanément de Paris pour accompagner, d'après l'invitation honorable de M. le prince de Hardenberg, les souverains alliés qui se rendaient à Londres.

Mon séjour en Angleterre, ou plutôt mon absence de Paris, fut d'un mois environ; mais, à peine de retour dans cette dernière capitale, où j'étais revenu en même temps que le Roi de Prusse, ce Souverain se disposa à partir pour la Suisse. Empressé de saisir une circonstance aussi heureuse, et qui me fournissait en quelque sorte l'occasion de reparaître, sous les auspices de mon Roi, dans un pays dont les persécutions et le voisinage de Bonaparte m'avaient tenu exilé pendant près de vingt ans, je suivis le Roi de Prusse à Neufchâtel, ma patrie.

A peine étais-je en Suisse, que je reçus une lettre de M. le duc d'Aumont, premier gentilhomme de la chambre du Roi, adressée à mon domicile à Paris, par laquelle ce seigneur m'annonçait que j'eusse à me trouver aux Tuileries, le 11 juillet, à onze heures et demie, pour une audience parti-

culière que S. M. avait la bonté de m'accorder.

Malheureusement pour moi j'avais quitté Paris vingt-quatre heures trop tôt. Je ne pus profiter de cette faveur, qui peut-être m'eût épargné bien des peines, et à mes ennemis bien des injustices. Quoi qu'il en soit, mon séjour momentané en Suisse pouvait ne pas être inutile à Louis XVIII, dont les intérêts ne me sortaient pas de la pensée; j'y eus des conférences avec les principales autorités de Berne et de Lausanne qui me chargèrent d'une mission secrète près de ses ministres.

Pressé d'ailleurs de revenir en France pour solliciter la faveur d'une seconde audience, puisque je n'avais pas été assez heureux pour profiter de la première, je fus de retour à Paris, dans le courant de septembre 1814.

Peu de jours après mon arrivée, ayant été voir M. le comte de Moustier, qui, chargé des affaires de Louis XVIII, à Berlin, avait surveillé la correspondance de mon frère avec Perlet, relativement au comité royal, M. de Moustier m'apprit que Perlet se plaignait de moi amèrement, qu'il m'accusait de ne rien faire pour lui, tandis que

c'était à sa correspondance avec moi qu'il devait la perte de sa fortune.

Je ne soupçonnais point comment ma correspondance avec lui avait pu le ruiner ; mais, saisissant la balle au bond, je lui fis demander une explication en présence de témoins, espérant bien, puisqu'il attribuait sa ruine au comité royal, que je parviendrais cette fois à palper ce corps invisible, et à savoir comment, pour le substanter, Perlet s'était amaigri ; conférence donc chez le juge de paix Véron, où Perlet se rendit assisté de M. Danican, et moi, du général Desnoyers, mon ancien camarade d'infortune au Temple, et qui y était encore à l'époque où mon neveu y fut jeté, et où, comme Messieurs de Polignac, il reçut déja alors les soupçons qu'il avait, que Perlet était son dénonciateur.

Parlez, lui dis-je, M. Perlet ; parlez enfin : dites-nous quelles dépenses exorbitantes ma correspondance vous a occasionnées, quels personnages composaient votre comité royal ; vainement vous voulez les enterrer dans votre mémoire : il est de la bonté, je dirai de la justice du Roi de les en exhumer au plus tôt. A cette interpellation la langue de Perlet s'épaissit, il n'articule

que quelques mots insignifiants ; mais tout à coup ramassant ses forces comme pour gagner un port de salut qu'il avise dans le naufrage : « Je ne veux pas vous dire ces » noms-là, à vous; la prudence me le défend ; » mais je les nommerai à M. le duc d'Ha- » vré ». Et voilà mon homme qui se sauve ; moi aussi je me sauvai, mais ce fut chez M. le duc d'Havré, pour le prier d'indiquer jour afin de recevoir les révélations de Perlet. Le jour est fixé par M. le duc ; Perlet accepte, arrive au rendez-vous, et ce jour-là, pas plus que les précédents, il ne peut indiquer les noms des membres du comité royal, ni l'emploi qu'il voulait faire des sommes exorbitantes par lui demandées à l'Angleterre.

A partir de cette conférence, Perlet vit bien que, démasqué sur un point, il ne tarderait pas à l'être sur les autres. Il dressa ses batteries en conséquence. La calomnie fut celle de ses armes qui parut, dans les circonstances, devoir lui offrir le plus d'avantage.

Veyrat, qu'il couvrait du sang versé par lui, était, grâce à ses soins, hors de France ; mais Veyrat pouvait reparaître, je rejoindrais Veyrat : Veyrat ne pouvait manquer de repousser le crime sur le criminel, Perlet

était dévoilé : je courais me jeter aux pieds du Roi, j'en étais aimé, j'en obtenais justice : le monstre était atteint.

Que fait-il, l'assassin de mon neveu, pour parer à ce coup dont il est infailliblement menacé ? Il se dit : fermons à Fauche les accès du trône ; il a de puissants ennemis à la cour ; disons, affirmons qu'il a été un correspondant de Fouché, un espion vendu à la police de Bonaparte, pour trahir la cause des souverains. Répétons, écrivons, signons cela. Si les ennemis de Fauche ne le croient pas, ils chercheront du moins à le faire croire au Roi ; le Roi prévenu, indigné peut-être, Fauche ne peut plus rien sur ce prince ; Fauche m'accuserait en vain du meurtre de son neveu, plus le crime serait inouï, moins l'accusateur serait cru ; tout ce qui émane d'un traître est suspect.

Voilà d'où partent ces nombreux écrits de Perlet, qui m'ont été remis récemment ; voilà dans quelles intentions ils ont été composés ; voilà où l'on a puisé contre moi les motifs de l'affront cruel que l'on va me faire subir à Gand.

Tel était cependant mon aveuglement sur cet homme, qu'encore bien qu'au sortir de

la conférence chez M. le duc d'Havré, je visse clairement que le comité royal n'était qu'une fourberie de Perlet, il ne put me venir en l'idée que ce fourbe était mon voleur, et moins encore l'assassin de mon neveu.

En attendant que je pusse déterrer et rejoindre Veyrat, que Perlet me disait bien être hors de Paris, mais dont il me taisait et dont j'ignorais encore la résidence à Genève; en attendant que je pusse de nouveau obtenir l'audience particulière que je sollicitais de S. M., je ne voulus pas perdre mon temps à Paris; et, puisque Veyrat avait touché les six cents louis que j'avais fait passer de Londres à Perlet, je crus devoir me mettre en quête pour tâcher d'obtenir, des bureaux de la police, une somme dont la restitution était d'autant plus juste, que l'infortuné que cet argent devait arracher à la mort, l'avait subie pour la cause des Bourbons.

Il est à observer qu'outre cette première somme de six cents louis, j'en avais à réclamer une autre de 4174 francs, dont mon neveu était crédité pour ses besoins, sur la maison Hottinguer et compagnie, lors de

son malheureux voyage à Paris. Dix jours après son arrestation, la police l'avait touchée. J'avais aussi demandé à Perlet s'il savait l'emploi que la police avait fait de cet argent ; il m'avait répondu qu'il l'ignorait, et cependant le misérable savait bien qu'il l'avait palpé comme il avait fait les six cents louis. . . . . .

Ce fut au directeur général de la police, au comte Beugnot lui-même, que je m'adressai dans la matinée du 12 novembre 1814, pour réclamer ces deux sommes. Il me donna audience sur-le-champ, m'accueillit favorablement et me combla d'éloges sur mes principes et mes constants efforts pour le triomphe de la bonne cause.

A peine lui eus-je témoigné le desir de connaître l'emploi qui avait été fait de l'argent que j'avais adressé à Perlet; à peine lui eus-je exhibé la quittance de M. Armand, caissier de la préfecture de police, qui avait touché la somme chez M. Hottinguer, que M. Beugnot s'écria avec chaleur qu'il fallait que cet argent me fût rendu à la minute. Il fit appeler à cet effet MM. Morin et Lagarde. Ce dernier lui fit observer qu'il serait nécessaire que la de-

mande en revendication fût faite et signée par M. Hottinguer lui-même : sur quoi, m'étant chargé de communiquer la proposition à ce banquier, M. Beugnot m'ajourna au samedi suivant.

Je fus exact au rendez-vous, comme on pense bien. Arrivé chez ce ministre, je trouvai, dans une première pièce, le comte Jules de Polignac : dès qu'il m'aperçut, il vint à moi, et, m'embrassant avec la plus cordiale effusion : « mon cher Fauche, me » dit-il : *que je suis aise de vous revoir!* » *Depuis notre séjour au Temple, je ne* » *vous ai plus revu. Nous avons été bien* » *malheureux d'avoir affaire à ce mons-* » *tre de Perlet* ».

A ces mots je sentis mon visage, qui s'était épanoui aux doux embrassements de M. de Polignac, se contracter d'une manière affreuse ; il poursuivit ainsi :

« C'est lui, nous en sommes assurés, c'est » lui qui a fait fusiller *votre brave neveu*, que » nous avons tant regretté ».

Je n'eus pas la force de répondre à M. de Polignac : je m'élance dans le cabinet du ministre. M. Beugnot a oublié comme moi que notre conférence avait pour unique objet

une restitution d'argent et s'écrie dès qu'il me voit : *Je suis fâché, mon cher M. Fauche, de vous apprendre aujourd'hui que vous avez eu affaire au plus scélérat des hommes, au sieur Perlet, qui a vendu votre malheureux neveu, et* QUI VOUS A FAIT PAYER SON CRIME.

En même temps, tirant d'un dossier plusieurs lettres, que je reconnus aussitôt pour être de la main de Perlet, M. Beugnot m'en lut trois, adressées par Perlet au préfet de police Dubois, qui dévoilaient toute la trame ourdie pour enlacer mon neveu et le conduire à la boucherie.

M. Beugnot promit de ne point m'abandonner, de poursuivre cette affaire chaudement; mais il eut l'extrême complaisance de me dire que, dans une pareille découverte, il ne pouvait rien faire sans prendre les ordres du Roi, d'autant plus, ajouta-t-il, *que ce Perlet est tous les jours aux Tuileries, où il a su se faire des prôneurs et des amis.*

M. Beugnot me tint parole; car, comme on le verra tout à l'heure, il ordonna, sur mon affaire, un prompt rapport, qui eut lieu, mais dont je ne fus informé que long-temps après.

Cependant M. Beugnot, qui n'occupait que momentanément la direction-générale de la police, pour passer ensuite au ministère dela marine, fut remplacé dans ce premier poste par M. Dandré, qui, croyant sans doute que l'autorité n'avait rien à redouter de la présence de l'inspecteur Veyrat, mit un terme à son exil, et le fit revenir à Paris.

Informé de son arrivée, et les préventions que Perlet m'avait suggérées contre cet homme étant de beaucoup diminuées, je fus le trouver, rue des Bons-Enfants, à l'hôtel d'Hollande, où il venait de débarquer. Ayant décliné mon nom, ma visite le surprit. Je lui fis observer que je ne venais point pour récriminer, mais pour avoir des renseignements positifs sur la perte de mon neveu, dont Perlet l'accusait d'être l'auteur, et pour avoir aussi des renseignements sur l'argent que j'avais fait passer de Londres à Perlet, et dont ce dernier l'accusait de s'être emparé. En même temps, je fis voir au sieur Veyrat la lettre en date du 2 mai, que Perlet m'avait écrite, dans laquelle ces inculpations étaient précisées, et où il le traitait de monstre et de scélérat.

En voyant cette lettre, Veyrat ne se ré-

pandit point en invectives contre Perlet; il me dit froidement que d'après son contenu, il était évident pour lui que c'était Perlet qui l'avait fait sortir de France. Il me pria de lui laisser le temps de déficeler ses malles, de revenir dans une demi-heure, et qu'il me mettrait sous les yeux des lettres, des écrits, des reçus, tous de la main de Perlet, signés de Perlet, qui me prouveraient que Perlet avait seul livré mon neveu et touché mon argent.

Au bout d'une demi-heure, je me présentai de nouveau chez le sieur Veyrat, qui, comme il me l'avait promis, me mit sous les yeux les preuves de l'infamie de Perlet.

J'entendis Veyrat s'applaudir de la précaution qu'il avait eue de soustraire et de conserver par devers lui les écrits qu'il venait de me montrer, attendu que, connaissant toute la noirceur de Perlet, il s'était méfié de quelque perfidie de sa part, lorsque le baron Pasquier, préfet de police, avait exigé de lui (Veyrat) qu'il lui remît toutes les pièces qui concernaient les *missions, correspondances et affaires secrètes dont Perlet avait été chargé, et sur son voyage en Angleterre.*

Quelques détails que je vinsse à bout de me procurer sur un événement dont mon cœur saignait encore, je n'étais pas moins desireux d'en acquérir de nouveaux. Qui pouvait mieux me les fournir que le chef de la police secrète de Bonaparte? Je fus donc trouver M. Desmarets dans une campagne qu'il habitait près de Senlis. Dans cette visite, j'étais accompagné de M. Gilles, mon ami.

M. Desmarets m'aborda en me priant d'oublier tout ce qu'il avait pu faire contre moi par suite de la place qu'il avait occupée. Je lui répondis que, loin d'avoir des reproches à lui faire, je croyais lui avoir des obligations, et que peut-être lui avais-je dû la vie, à l'époque où Bonaparte me tenait renfermé au Temple. Si j'ai fait quelque chose pour vous, me dit M. Desmarets en me montrant son épouse, ce n'est pas à moi qu'en appartient le mérite, c'est à cette femme que vous voyez. Comme vous, elle est de Neufchâtel; et, lors de votre détention, vingt fois elle s'est jetée à mes genoux pour me conjurer, si cela était en mon pouvoir, d'épargner le sang d'un de ses compatriotes.

Nous entrâmes en conversation sur le sujet qui m'amenait. Rien de plus intéressant pour moi que les choses qui me furent révélées par M. Desmarets. Il me confirma tout ce qui m'avait été dit par Veyrat sur Perlet, puis il ajouta : *Ma place m'a mis à même de voir bien des scélérats ; mais jamais je n'ai connu un monstre de la trempe de ce Perlet.*

« Il est inouï, continua M. Desmarets, il » est inouï l'argent qu'il a tiré des deux » polices, celle du préfet et celle du mi- » nistre : quand on ne lui en fournissait pas » à son gré, il menaçait de s'adresser direc- » tement à Bonaparte pour s'en procurer.

» Toutes les lettres qu'il recevait des di- » vers agents de Louis XVIII étaient scru- » puleusement communiquées à Bonaparte, » qui les faisait repasser ensuite à sa police, » pour insinuer à Perlet les réponses qu'il » avait à faire.

» Lorsqu'il fut décidé que Vitel, votre » neveu, serait mis à mort, on agita, dans un » comité secret, si, avant de le fusiller, on ne » se servirait pas de sa main pour vous écrire » à vous-même, et vous faire mander par » lui que votre présence était indispensable

» à Paris, pour la réussite d'une conspira-
» tion contre Bonaparte. Votre mort, si vous
» eussiez donné dans le piége, était certaine.
» Mais le duc d'Otrante, alors ministre de
» la police, ayant fait observer *que c'était*
» *bien assez d'une victime dans une fa-*
» *mille*, le projet resta sans exécution. »

M. Desmarets, quand je le quittai, me donna le conseil d'aller voir l'ancien préfet de police, M. le comte Dubois, qui pouvait me procurer de grandes lumières sur les œuvres de Perlet, *qui, comme pourvoyeur de la police, lui avait fourni plus d'une victime, avant et après l'assassinat de mon neveu.*

Avant que de parler de mon entrevue avec M. Dubois, si toutefois la chose devient nécessaire, je dirai que M. le comte Beugnot, qui m'avait promis assistance, n'avait pas perdu de temps à me servir.

Je ne sais si c'est lui, qui, dès le 16 du même mois de novembre, fit un rapport au Roi; mais, quoique ce rapport ne soit pas signé, il est indubitable qu'il existe, puisque l'original est dans mes mains, puisque c'est en marge de cet original qu'il est écrit: *Renvoyé à une commission composée des sieurs*

d'Outremont, de Malcors et Corvetto, et présidée par M. le chancelier. Le 16 *novembre* 1814. *Signé* Louis.

Or, que porte ce rapport, sur lequel se trouvent la nomination de la commission et la signature du Roi? Le voici:

« Sire,

» Au mois de février, lord Howich, ministre des affaires étrangères en Angleterre, envoya en France un jeune officier au service de la compagnie des Indes anglaises, nommé Vitel, neveu des frères Fauche, dans le dessein d'y reconnaître l'état des esprits, et de s'entendre *avec le comité royaliste* de Paris, sur le genre de secours dont il avait besoin, et que l'Angleterre offrait de fournir.

» Ce jeune officier, arrivant à Paris, avait été adressé à un sieur Perlet, imprimeur, ancien rédacteur d'un journal, qui, déporté en fructidor de l'an 5, et rentré depuis en France, semblait resté sous les étendards secrets de la royauté, et avait même une correspondance avec les ministres de Votre Majesté.

» Le sieur Perlet s'empare de la con-

» fiance exclusive, et, pour ainsi dire, *de* » *toute la personne de Vitel;* et, dès leur » première entrevue, Perlet *vend* le mal- » heureux jeune homme, et sa mission, et » ses propositions, au préfet de police, » Dubois.

» La correspondance de Perlet et de Vitel » offre ce que la confiance a de plus tou- » chant d'un côté, *ce que la perfidie a de* » *plus scélérat de l'autre;* surtout lorsqu'on » voit que le malheureux jeune homme ne » faisait pas une démarche, ne disait pas » un mot qui ne fût rapporté au préfet Du- » bois. Enfin, lorsqu'on eut tiré de Vitel » tout ce dont il était chargé, le préfet » Dubois *demanda sa personne à Perlet,* » *qui la livra.*

» En même temps Perlet prévenait les » frères Fauche du malheur arrivé à leur » neveu, promettant son intervention, et » demandait six cents louis, prix auquel on » pouvait acheter sa liberté. Les frères » Fauche envoyèrent cette somme, et dès » que Perlet en fut nanti, l'infortuné Vitel » fut fusillé.

» Lors de son arrestation, on avait saisi » sur lui un effet de 4174 francs, sur MM.

» Hottinguer et compagnie. Cet effet fut
» touché par le préfet de police, qui en
» gratifia le sieur Perlet, etc. »

(*Voir* le rapport entier, pièces justificatives, No. I.)

Pour faire ordonner par le Roi un nouveau rapport sur Perlet, est-ce que celui-ci n'était pas assez clair, assez concluant?

Hélas! il ne l'était que trop.

Sans doute on insinua à Sa Majesté que, par ce rapport, Perlet avait été jugé sans être entendu; qu'il pouvait être coupable, qu'il l'était sans doute, mais qu'il était de l'équité du Roi de ne point prononcer sans que les deux parties eussent été ouïes; que Perlet avait souffert pour la cause de la royauté; que, si criminel qu'il fût, il ne laissait pas que d'avoir à révéler sur Fauche des choses de la plus haute importance; et que, pour juger de la fidélité de ce dernier, on ne devait pas négliger d'entendre Perlet. Alors une commission fut proposée pour examiner de nouveau cette affaire, à fond, et Sa Majesté en désigna les membres en marge du rapport qui venait de lui être fait par la direction générale de la police.

Le Roi avait à peine nommé des commis-

saires, que M. le comte Beugnot eut l'obligeance de m'informer par écrit que cette affaire était sortie de ses mains; qu'il venait d'être nommé, pour en faire l'examen, une commission présidée par M. le chancelier.

Après avoir laissé passer un laps de temps convenable, je me présentai à diverses reprises chez M. le rapporteur, pour le supplier de faire son travail, et de vouloir bien le mettre, le plus tôt possible, sous les yeux de Sa Majesté. Mais ce magistrat m'ayant répondu chaque fois qu'il ne pouvait s'occuper de ce rapport, si on ne lui adressait les pièces nécessaires, je pris la détermination, puisqu'on m'empêchait d'obtenir une audience particulière du Roi, d'aller me placer sur son passage, et de l'aborder.

Je rédige un Mémoire à Sa Majesté, où je la supplie de donner des ordres à la commission de hâter son rapport. Muni de cette pièce, je me rends à la chapelle des Tuileries le 22 décembre 1814, jour auquel le Roi tenait sur les fonts de baptême, avec madame la duchesse d'Angoulême, l'enfant du marquis de la Rochejaquelein. Au moment de la cérémonie, Sa Majesté m'avise dans la chapelle, et me fait des signes de

bienveillance. Afin de pouvoir lui parler, je précède son retour dans la salle des Maréchaux, où je suis placé sur son passage par les soins de M. le chevalier de Rivière. Le Roi vient; le Roi, quoiqu'éloigné, m'aperçoit de nouveau; sa figure semble respirer encore plus de bonté qu'à l'ordinaire : *Voilà Fauche*, dit-il à M. de Blacas, qui était à ses côtés; et, sans détourner les yeux de dessus moi, *Voilà Fauche! voilà Fauche!* Le Roi approche, je m'incline, je le remercie de ce qu'il a nommé une commission, mais je le conjure d'en hâter le travail, et lui présente mon Mémoire que je le supplie de vouloir bien lire *lui-même*. Le Roi prend mon Mémoire, le garde, et m'adresse ces paroles: *Oui, Louis, oui, mon cher Louis, je le lirai moi-même.*

Je ne me suis appesanti sur cette particularité que pour faire connaître la bienveillance de Louis XVIII pour moi; que pour faire voir que du fond de son cœur, où mes longs services restent en dépôt, il a toujours desiré que justice me fût rendue.

Les paroles que Sa Majesté venait de m'adresser ne furent pas totalement perdues pour ma cause. Des pièces parvinrent

à mon rapporteur, et notamment nombre de Mémoires émanés du sieur Perlet et clandestinement distribués par lui, furent réunis et joints aux pièces sur lesquelles on avait à prononcer.

Ce à quoi ne s'attendaient pas les personnes qui cherchaient à me perdre, c'est à l'intervention subite du sieur Veyrat, qui, sachant par moi que Perlet se déchargeait sur lui de ses vols et de son assassinat, présenta aussitôt à M. le chancelier, président de la commission, un Mémoire justificatif, appuyé des écrits de Perlet, qui constataient le crime de ce dernier.

Ces pièces et ce Mémoire, adressés à M. le chancelier, le 2 janvier 1815, étaient si concluants, que rien n'empêchait que le rapport n'eût lieu : cependant deux mois et demi s'écoulèrent sans qu'il fût fait, et la fatale journée du 20 mars 1815 arriva.

A cette époque de désastreuse mémoire, les ministres et les conseillers du Roi eurent autre chose à faire que de s'occuper de moi.

La descente de Bonaparte à Cannes agitait diversement les esprits. Informé de particularités secrètes dont le Roi pouvait

tirer avantage, je me fis ouvrir les grilles du château dans la nuit du 15 au 16 mars. Je parlai à M. le comte de Blacas; mes avis ne lui parurent d'aucune importance. Prévoyant qu'on allait avoir les marches du trône à défendre, je lui offris de venir à cet effet avec bon nombre de Suisses, mes compatriotes, qui ne demandaient qu'à combattre pour la cause du Roi. Ce dévouement ne paraissant pas non plus nécessaire, cette offre fut encore rejetée.

Tous les ministres ne partageaient pas cette sécurité : celui de Prusse, M. le comte de Goltz surtout, prévoyait des malheurs. Le lendemain 16 mars, il m'engagea à partir pour Vienne, me chargeant de ses dépêches et de celles des autres ministres étrangers pour le congrès. Outre ces dépêches, je fus chargé d'instructions verbales et confidentielles.

Je fis diligence, et le 23 du même mois, j'arrivai à Vienne, où il n'était bruit que de la tentative que l'on avait faite, peu de jours avant, d'enlever l'archiduchesse Marie-Louise et son fils, pour les conduire à Napoléon. Pressé de remplir ma mission, j'allai aussitôt chez M. le prince de Harden-

berg, à qui je remis mes dépêches, et racontai tout ce que j'avais vu et su à Paris. Il m'envoya sur-le-champ chez le duc de Wellington et chez M. le prince de Talleyrand. L'un et l'autre m'accueillirent, mais surtout le dernier : j'étais pour lui un *Dieu donné*, ce fut son expression; car, dans des circonstances aussi critiques, il y avait onze jours qu'on était à Vienne sans nouvelles officielles de Paris.

Dans le peu de temps que je restai à Vienne, je mis tous mes soins à connaître les intentions que manifestaient les membres du congrès à la nouvelle de la rentrée de Bonaparte dans la capitale. Je ne fus pas long-temps sans m'apercevoir qu'un parti inclinait pour la régence en faveur du roi de Rome.

Mon chagrin fut extrême en voyant quelle tournure prenait l'opinion, et quelles en seraient les suites pour peu qu'elle s'accréditât : je me mis donc à combattre cette erreur de tous mes moyens et partout où je me trouvai. Je fis plus, j'écrivis au prince de Hardenberg pour lui donner l'assurance que la saine partie de la nation française était entièrement dévouée au Roi et à sa

dynastie, et que cette partie de la nation était plus considérable qu'on ne l'imaginait; que les citoyens étaient comprimés par la crainte qu'inspirait le militaire; que l'armée seule était pour Bonaparte, parce que les officiers devaient regretter un régime qui leur était si avantageux, qu'il n'y avait de dignités, d'honneur, de prérogatives, de gloire et d'argent que pour eux. Je lui marquai que tout ce qui serait mis à la place du Roi légitime, ne serait autre que le triomphe éphémère d'un parti qui entraînerait des guerres interminables. Enfin j'ajoutai que l'établissement d'une régence en faveur du roi de Rome deviendrait par la suite dangereuse pour les souverains de l'Europe, et particulièrement pour la Prusse, qui, dès lors, ne pourrait plus espérer de tranquillité. C'est aussi dans ce sens que je parlai à Son Altesse Impériale l'archiduc Charles, dans les deux conférences qu'il me fit l'honneur de m'accorder, et où il eut la bonté de m'engager à m'expliquer avec toute la franchise possible.

Enfin, le dirai-je ? j'eus bientôt la satisfaction inexprimable de voir que l'esprit du congrès prenait une toute autre direction.

Certes, la présomption serait grande de croire que dans une discussion de cette importance, moi chétif, j'eusse pu influer sur la détermination des puissances ; mais qui ne sait que dans les affaires politiques d'où dépend le sort des nations, comme dans les plus petites choses, un grain suffit pour faire pencher la balance (1)?

Quel qu'ait été au surplus, dans cette circonstance, le succès ou la nullité de mes efforts, je ne tardai pas à être chargé d'une mission analogue à mes vœux.

Sa Majesté le Roi de Prusse avait connu par son ministre les diverses conférences que j'avais eues dans l'intérêt de la monar-

(1) Voici, à ce sujet, une lettre que me fit l'honneur de m'écrire M. Alexis de Noailles à cette époque ambassadeur de France à Vienne.

« Monsieur, je n'oublierai jamais l'impression que vous » avez faite à Vienne, par ce que vous y avez rapporté du » Roi, de la France et des Français, aux mois de mars et » d'avril de cette année. Je ne crois pas que vous ayez » méconnu les sentiments de la légation française à votre » égard à cette époque. Tout ce que j'ai appris depuis lors » n'a fait que me confirmer dans l'attachement que vous » m'avez inspiré. »

Signé Alexis de Noailles.

3 décembre 1815.

chie française, et avait été frappé de mes réflexions. Tout en réglant sa conduite d'après une politique sage et conforme aux vrais intérêts de toutes les puissances, Sa Majesté prit la résolution d'écrire au Roi de France pour lui donner les assurances les plus positives de sa coopération à détruire l'hydre qui menaçait de nouveau l'Europe, et je reçus l'ordre de porter sa lettre à ce monarque, en quelque lieu qu'il se fût réfugié.

Je partis de Vienne le 13 avril, me dirigeant sur la Belgique où l'on supposait que Louis XVIII s'était rendu, sans que l'on sût encore le lieu où il avait établi sa résidence. Indépendamment de cette lettre autographe dont j'étais porteur, j'avais reçu quelques instructions confidentielles, qui ne pouvaient être transmises au Roi que dans un entretien particulier avec Sa Majesté.

Le 22 du même mois, j'atteins à Gand la cour de Louis XVIII; je me présente chez M. le duc d'Havré, je l'informe du sujet de mon voyage, et le prie de m'obtenir une audience particulière de Sa Majesté: M. le duc me conseille de m'adresser au ministre de la maison du Roi, M. le comte de Blacas.

Le fiel qui, au souvenir de l'injustice de

M. de Blacas, a long-temps aigri mon cœur, ne passera point dans ma plume. M. de Blacas ayant été induit en erreur, comme j'en ai acquis la preuve, et comme je l'ai dit plus haut, j'ai oublié ce que j'ai souffert. Mais si M. de Blacas conserve quelque prévention contre moi, je me réfugierai dans l'équité du Roi, et je lui demanderai qu'il me protège contre son ministre, comme déjà il l'a fait à Calais. Je ne sais si Sa Majesté s'en souvient, mais moi je ne m'en rappelle qu'avec attendrissement. Voici à quelle occasion :

La Providence ramenait Louis XVIII sur le trône de ses pères : déjà il quittait le séjour d'Hartwel, et pour s'acheminer vers la France, arrivait à Londres, à l'hôtel de Crillon où il descendit. La foule était immense ; il me distingua et me tendit les mains : je les baisai avec transport et vénération. Ce jour fut le plus beau de ma vie : *Mon cher Louis*, me dit Sa Majesté, *je suis bien aise de vous voir* ; *nous nous reverrons*. Je suivis le Roi. Comme à Douvres Sa Majesté desira que le ministre lord Sydmouth, qui avait un yacht particulier, fît la traversée sur son propre vaisseau, M. Becket, secrétaire d'état, qui accompagnait le minis-

tre, me proposa de prendre place dans le yacht de sa Seigneurie. J'y trouvai une nouvelle jouissance qui enivra mon cœur, celle de voir le spectacle imposant de cet heureux vaisseau qui portait à la France son Roi légitime. Débarqué à Calais, le premier soin du Roi fut d'aller rendre grâce à Dieu dans la principale église de cette ville : il en sortait ; on le conduisait à l'hôtel préparé pour le recevoir, lorsque, descendant de carrosse, son épée s'engagea dans sa décoration de l'ordre de la Jarretière ; plus Sa Majesté faisait d'efforts pour la dégager, plus elle s'embarrassait. N'écoutant que mon zèle, je me précipite aux pieds du Roi pour le délivrer de cette importunité. *Que faites-vous, Fauche ?* me dit M. de Blacas, avec vivacité. *Soyez tranquille*, lui dit le Roi, qui s'aperçut de mon embarras, *c'est Fauche qui me rend un nouveau service.* Je reprends ma narration.

M. le duc d'Havré m'ayant fait observer que pour obtenir une audience du Roi il fallait que je m'adressasse à M. de Blacas, je me présentai chez ce ministre. Il était incommodé et gardait le lit. Après lui avoir dit quelques mots de civilités sur son in-

disposition, j'ajoutai que je le regardais comme guéri par les bonnes nouvelles que j'apportais de Vienne. Jusqu'alors on était encore à Gand dans l'incertitude sur les suites de la déclaration faite au congrès, le 13 du même mois. Voilà, Monsieur le comte, m'écriai-je avec transport, voilà une lettre du Roi de Prusse au Roi de France, portant l'assurance incontestable que les Souverains, réunis à Vienne, ont pris la résolution de ne poser les armes qu'après avoir replacé Louis XVIII sur son trône.

Laissez-là vos dépêches; je me charge de les remettre au Roi, me répondit sèchement M. de Blacas : j'insistai en disant qu'il existait des particularités dont je devais et pouvais seul informer Sa Majesté. *Je vous ai dit que je remettrai votre dépêche à Sa Majesté*, répliqua M. le comte. Il n'y avait plus moyen de rester; je m'éloignai.

Rentré à l'hôtel garni où j'avais pris un logement, je m'y occupais de la rédaction d'un rapport à Monseigneur le comte d'Artois, lorsque je vis entrer le directeur de la police de Gand, qui m'intima l'ordre de sortir de cette ville et de retourner à Bruxelles.

Le lendemain, 23 avril, à la pointe du jour, je courus chez M. le duc de Duras, le comte de Jaucourt, ministre des affaires étrangères, et le vicomte de Chateaubriand, membre du conseil de Sa Majesté, pour les informer de ce qui m'arrivait. Tous avaient peine à me croire ; et ces messieurs cependant cherchaient à adoucir mes chagrins autant qu'il était en leur pouvoir. La dépêche que vous avez apportée, me dit M. de Duras, a été remise à Sa Majesté : pendant le dîner on s'est entretenu avec satisfaction des espérances qu'on en concevait. L'un des convives fit remarquer que cette lettre si consolante avait été apportée par Fauche Borel ; sur quoi plusieurs firent observer, avec un contentement mêlé de quelque reconnaissance, que M. Fauche n'apportait jamais que de bonnes nouvelles. M. de Duras ajouta qu'il ne doutait point que le Roi ne me fît appeler dans la journée, pour avoir de plus amples détails sur ce que j'avais vu et entendu à Vienne.

M. de Jaucourt fit plus : ne pouvant se persuader que le coup partait de M. de Blacas, il me dit, en parlant de M. le baron d'Eksteins, directeur de la police de Gand :

« cet homme est un fou, qui nous a déjà » fait des scènes fâcheuses. » Et en même temps il me remit, pour le susdit baron, un mot d'écrit ainsi conçu : *M. Fauche Borel nous a apporté des lettres du roi de Prusse, adressées à S. M. Louis XVIII, et m'a remis, à moi-même, des dépêches du prince de Talleyrand. M. Fauche nous est parfaitement connu, et il n'y a pas d'empêchement à ce qu'il reste à Gand le temps nécessaire pour y finir ses affaires.*

Gand, le 25 avril 1815. Signé, le comte de Jaucourt, ministre des affaires étrangères.

Muni d'un pareil écrit, je crus qu'il me serait loisible de rester; mais M. d'Eksteins me signifia que, si je ne lui montrais une autorisation expresse, *de la main de M. de Blacas*, il fallait que je partisse à l'instant. Comme la chose était impossible, il m'ordonne en furieux de quitter Gand à la minute; je résiste, il va chercher la gendarmerie, je suis gardé à vue; une voiture de police est amenée à ma porte, on m'y place de force, sans vouloir me laisser le temps de régler mes comptes avec le maître de l'hôtel; et flanqué de quatre hommes armés

que l'on met à ma solde, me voilà dépêché sur Bruxelles, où nous arrivâmes le vingt-huit à dix heures du matin.

Conduit devant M. de Malheise, directeur général de la police de cette ville, ce magistrat, déjà bien informé du rôle qu'il devait jouer, me dit avec un air d'aménité, dont il m'est impossible de rendre toute la perfidie : que n'ayant pas le temps d'examiner à l'instant mes papiers, il allait me confier à la garde d'une personne qu'il chargeait de m'accompagner. Cette honnête personne, chargée de m'accompagner, me conduisit dans une prison infecte, où je restai huit jours, confondu avec des malfaiteurs et d'autres prévenus.

J'avoue qu'en entrant dans ce cachot, il m'échappa un cri de douleur. Va donc, malheureux Fauche ! va donc encore porter une lettre si rassurante du roi de Prusse à Louis XVIII, et surtout remets-la à son ministre !

Le prétexte de mon arrestation à Bruxelles était la visite de mes papiers ; M. de Malheise eut l'extrême bonté de me dire, avec tout le patelinage dont il est susceptible, qu'il n'y avait trouvé que des choses qui m'honoraient infiniment par la persévérance de

mon dévouement à la cause du roi de France; mais M. de Malheise ajouta qu'il fallait qu'il fît un rapport sur ces papiers.

Ce rapport serait encore à faire, et moi dans le cloaque où l'on m'avait jeté, si M. de Brockhause, ministre de Sa Majesté prussienne, près le roi des Pays-Bas, et auquel j'avais trouvé le secret de faire passer un mot d'écrit, ne m'eût réclamé d'autorité au nom de son Souverain, et ne m'eût fait mettre en liberté.

Le dirai-je? j'étais dévoré de chagrins; mais, ô inconcevable versatilité du cœur humain! toutes mes peines disparurent à l'accueil que je reçus de monseigneur le prince de Condé, qu'à ma sortie de prison je trouvai logé à Bruxelles, à l'hôtel de Belle-Vue. Ce vénérable prince, qui était instruit de ce qui venait de se passer, m'ouvrant les bras, eut la bonté de me dire, en m'embrassant : « Je suis fâché, mon cher » Fauche, de tout ce qui vous est arrivé; » nous y avons pris, Conty et moi, beaucoup » de part. Je venais d'ordonner qu'on fît » des démarches pour votre élargissement. » Si mon estime pour vous pouvait aug- » menter, ce serait le cas. Vous êtes victime

» d'intrigues, mais nous le sommes tous.
» *Gardez bien les papiers que vous avez de*
» *moi, ils vous serviront un jour.* »

Oui, cher et respectable prince, moi et mes enfants conserverons précieusement à jamais les écrits émanés de Votre Altesse, et l'un de nos titres d'honneur sera cette déclaration précieuse que je tiens de votre main.

Déclaration de S. A. S. Monseigneur le Prince de Condé.

Nous Louis-Joseph de Bourbon, prince de Condé, prince du sang, pair et grand-maître de France, gouverneur et lieutenant général pour le Roi, en ses provinces de Bourgogne et de Bresse, colonel de l'infanterie française;

Déclarons que M. Louis Fauche Borel, de Neufchâtel, en Suisse, où il faisait valoir une imprimerie considérable, n'a point hésité à quitter sa patrie, sa famille et son état pour servir le Roi dans des missions difficiles; et que, dans la négociation avec le général Pichegru, où nous l'avons particulièrement employé, sa vie s'est trouvée souvent dans le danger le plus imminent;

que pénétré des sacrifices qu'il faisait, et du dévouement sans bornes auquel il se livrait pour le service de Sa Majesté, j'ai cru devoir lui promettre, au nom du Roi, pour récompense de ses efforts et de son zèle, la direction de l'imprimerie royale, et la décoration de St.-Michel, lorsque la France, éclairée sur ses véritables intérêts, serait rentrée sous l'obéissance de son légitime Souverain. C'est avec plaisir que nous lui donnons aujourd'hui le témoignage de la satisfaction que nous avons éprouvée de ses services, et nous le recommandons en conséquence de nouveau aux bontés du Roi, qui a eu occasion de connaître aussi le zèle et le dévouement courageux de M. Fauche Borel, pour la cause à laquelle il s'était dévoué.

Donné au palais Bourbon, à Paris, le 3 juin 1814.

Signé, LOUIS-JOSEPH DE BOURBON.

Je ne fus pas plutôt sorti des mains de la police de Bruxelles, qui jugea à propos de garder une partie de mes papiers, et particulièrement le chiffre qui me servait à correspondre avec M. le prince de Hardenberg,

que je me mis en route, muni d'un passe-port de l'ambassadeur de Prusse, la police ne m'ayant donné que quarante-huit heures pour sortir du royaume des Pays-Bas.

Je fus de retour à Vienne, le 7 mai 1815, c'est-à-dire, vingt-quatre jours après ma sortie de cette ville, pour aller remplir cette cruelle mission.

J'y trouvai M. le prince de Hardenberg empressé de savoir de moi-même tout ce que j'avais éprouvé de funeste en Belgique; je lui en fis le récit, et aussitôt il en informa Sa Majesté le roi de Prusse.

Sur ces entrefaites, ce monarque reçut la réponse de S. M. Louis XVIII, à la lettre que j'avais été chargé de lui porter à Gand.

Il y était question de moi, mais en quels termes, grand Dieu!

Après le corps de la lettre, dans laquelle le Roi de France remérciait le Roi de Prusse de l'assurance heureuse qu'il venait de lui faire parvenir, il se trouvait un *post-scriptum* uniquement composé contre moi, et par lequel on fait dire au Roi que j'ai trahi ses intérêts, ceux de la Prusse, de l'Angleterre, et que j'ai été aux gages de la police de Bonaparte.

Ce coup, au lieu de m'écraser, ne fit qu'ajouter à mon courage; voici comme je raisonnai.

Les Rois ne s'écrivent point par *post-scriptum;* l'étiquette ne le comporte pas.

En supposant que cette fois Louis XVIII eût dérogé aux convenances, il est de fait que le post-scriptum n'est pas de sa main.

Qui donc a pu l'apposer? ceux qui t'ont repoussé à Gand, appréhendé au corps, embastillé.

Ceux-là, craignant que le Roi de Prusse ne demandât raison du traitement exercé envers son sujet, son envoyé, ont pris les devants et t'ont accusé de trahison pour légitimer leur conduite.

Aussitôt j'écris au Roi de Prusse.

« Sire,

» Je suis couvert de vos bontés et je vous
» dois la vie. Si j'ai trahi vos intérêts, ceux
» du Roi de France, de l'Angleterre; si
» j'ai été aux gages de Napoléon, je suis le
» plus lâche des scélérats : faites justice
» d'un misérable. Vous le devez, il le faut.
» Mais, si je suis atrocement calomnié,
» Sire, justice aussi. »

Ma lettre était du 20 mai; le 29 du même mois, M. le prince de Hardenberg m'adressa la réponse suivante:

Monsieur,

Je n'ai pas cessé de rendre justice au zèle que, depuis nombre d'années, vous avez montré pour le service du Roi, et pour la bonne cause à laquelle vous avez sacrifié, plus d'une fois, vos intérêts les plus chers. Je ne puis donc regarder que comme une erreur, ou *comme la suite d'une intrigue*, le traitement que vous avez éprouvé dans les Pays-Bas, et j'ai donné des ordres aux ministres de Sa Majesté, près des cours de Gand et de Bruxelles, *pour demander une réparation publique du tort qu'on vous a fait.*

Je vous renouvelle l'assurance de ma considération distinguée.

Signé, le Prince DE HARDENBERG.

Vienne, le 29 mai 1815.

Si l'on rapproche la date de cette lettre, qui est du 29 mai, de celle du 8 juillet de la même année, époque où Louis XVIII remonta sur le trône, à l'aide des armées de toutes les puissances de l'Europe, on verra

que les événements aussi terribles que gigantesques qui se passèrent dans ce court espace de cinq semaines, purent seuls affranchir mes ennemis de Gand et de Bruxelles, de la pénible situation où ils étaient de justifier aux yeux du Roi de Prusse leur conduite à mon égard.

Dès que le Roi de France fut rentré dans Paris, je me hâtai d'y revenir. Là étaient les bureaux de la police de Bonaparte; là se trouvaient tous les documents; là on était à la source de tous les renseignements qu'il était possible de se procurer sur mon compte. Je fus trouver sur-le-champ le ministre du Roi de Prusse, et le priai de donner suite aux démarches que Sa Majesté avait ordonné que l'on fît pour connaître et juger ma conduite.

Me sera-t-il permis de faire ici une réflexion? C'est quand tous les Rois ligués, suivis de leurs ministres, escortés des grands de leurs royaumes, sont dans Paris, prononçant sur le sort de la France, sur celui des puissances secondaires et sur le leur peut-être; c'est de la hauteur de ces discussions qu'un monarque veut bien descendre jusqu'à s'occuper dès intérêts personnels

d'un simple sujet. Oui, telle est l'inaltérable et précieuse sollicitude du Gouvernement prussien, que toujours, et dans quelque circonstance que ce soit, il a l'œil sur ses enfants, et fait éclairer leur conduite pour les arracher à l'oppression, s'ils sont innocents ; les punir, s'ils sont coupables.

Sur ma simple invitation, M. le prince de Hardenberg, au lieu d'écrire lui-même, s'empressa, pour se conformer aux usages diplomatiques, de faire écrire par S. Exc. M. le comte de Goltz, ministre de Prusse à M. le prince de Talleyrand, ministre des affaires étrangères de France, pour avoir, sur mon compte, les renseignements antérieurement demandés au nom de S. M. le Roi de Prusse.

Le prince de Talleyrand s'étant à cet effet adressé au duc d'Otrante, ministre de la police, en reçut la note suivante :

Note transmise par le Ministre de la police, à M. de Talleyrand.

« Après une détention prolongée à Paris,
» M. Fauche Borel, devenu libre, n'en
» montra que plus d'activité à parcourir
» successivement les diverses cours de l'Eu-

» rope, et à faire valoir les projets qui l'ont
» constamment occupé. *Bonaparte n'a pas*
» *eu d'ennemi plus opiniâtre.* Il n'y a pas
» encore trois mois, que sa main a été dis-
» tinctement reconnue dans la transcrip-
» tion de chansons et de pamphlets adressés
» à domicile par la poste.

» *Invariable dans ses opinions*, il ne
» pouvait l'être dans ses moyens. Tous
» n'ont pas été également bien concertés.
» Dans ces entreprises aventureuses, le
» succès seul justifie, et il n'est pas éton-
» nant que M. Fauche Borel se soit tour à
» tour trompé ou ait été trompé. C'est ainsi
» qu'en mars 1814, il a pris sur lui, avec
» beaucoup trop d'assurance, de s'opposer
» au dessein qu'avait S. A. R. Monseigneur
» le duc de Berry, de passer de Jersey en
» Normandie; c'est ainsi encore qu'il a en-
» couru le reproche de s'être adressé à la
» police de Bonaparte. *Il est vrai qu'il lui*
» *a fait des offres; mais ces offres* ÉTAIENT
» VISIBLEMENT CAPTIEUSES. En juin 1813,
» il lui fit passer des papiers assez insigni-
» fiants, qui avaient appartenu au général
» Pichegru; mais on croit que, par-là, il
» voulait se ménager des ressources pour

» agir avec moins de risques conformément
» à ses vues. *La police d'alors aurait eu*
» *seule à se plaindre de sa bonne foi.* »

Je le répète, on était à la source ; c'est le ministre de la police qui écrit lui-même. Ai-je trahi le Roi de Prusse? le Roi de France? l'Angleterre? Suis-je un espion aux gages de l'usurpateur? Lisez, vous qui m'accusez, lisez : BONAPARTE N'A PAS EU D'ENNEMI PLUS OPINIATRE QUE FAUCHE BOREL. Cela est-il clair? Lisez encore : *Si M. Fauche a encouru le reproche de s'être adressé à la police de Bonaparte, s'il lui a fait des offres*, CES OFFRES ÉTAIENT VISIBLEMENT CAPTIEUSES. LA POLICE D'ALORS AURAIT EU SEULE A SE PLAINDRE DE SA BONNE FOI..... FAUCHE A ÉTÉ INVARIABLE DANS SES OPINIONS.

Est-ce là ce que vous appelez trahir les intérêts de Louis XVIII? Quant à ceux de la Prusse, demandez à Frédéric-Guillaume. Sa constante protection, son extrême bonté pour moi, la lettre touchante dont il vient de m'honorer au moment où je tiens la plume, me sont de sûrs garants qu'il connaît ma fidélité, comme il connaît vos injustices à mon égard.

Interrogez aussi l'Angleterre sur ma félonie envers elle? Je pourrais vous confondre par cent attestations; je me contenterai d'en citer deux qui me furent remises lorsqu'en 1814 M. le prince de Hardenberg m'engagea à l'accompagner à Londres, pendant le séjour qu'y feraient les souverains alliés.

Déclaration de lord Grenville, Ministre des affaires étrangères, en date de Camelfort-House, le 30 juin 1814.

« Ce n'est qu'à mon retour du parlement, » qu'on vient de me remettre, Monsieur, » la lettre et les papiers dont vous m'avez » parlé ce matin, et que je m'empresse de » vous envoyer pour que vous puissiez les » recevoir avant votre départ.

» Tout ce que j'ai eu occasion de con» naître de votre conduite et de votre carac» tère, dans les temps difficiles et épineux » que nous avons parcourus, m'a toujours » paru porter l'empreinte de la plus grande » probité et d'un parfait et loyal dévouement » pour la belle cause que vous avez servie » avec une persévérance si distinguée, et » pour laquelle vous avez tant souffert.

» Il me serait fort agréable de croire que

» ce témoignage d'une très sincère estime
» pourrait vous être de quelque utilité.

» J'ai l'honneur d'être dans ces sentiments,

» Monsieur,

» Votre très humble et très obéissant serviteur,

» *Signé* GRENVILLE. »

Déclaration de sir Charles Williams Flint, principal Secrétaire aux affaires d'Irlande, en date de Londres, le 25 *juin* 1814.

« Je soussigné certifie que dans les relations officielles, ainsi que particulières, » que j'ai été dans le cas d'avoir avec M. Fauche Borel, depuis 1795 jusqu'à ce jour, » j'ai constamment eu occasion de remarquer dans sa conduite un zèle et un » dévouement pour la bonne cause, qui » n'ont jamais varié ; que dans les différentes missions importantes et difficiles » qui lui ont été confiées par les différents » ministres de S. M. B., et notamment dans » celles avec les généraux Pichegru et Moreau, il s'en est acquitté d'une manière à » mériter leur estime particulière et leur » confiance ; et qu'il a fait des sacrifices

» pécuniaires qui le rendent digne de la
» protection des personnages qui pourront
» être dans le cas de prendre connaissance
» de ses services signalés, n'ayant point
» hésité à quitter sa famille et ses affaires,
» qu'il a été forcé, par circonstances, d'aban-
» donner depuis longues années, pour se
» livrer entièrement à la cause sacrée des
» Rois dont il a été un des appuis les plus
» utiles et les plus constants.

» Signé Ch. Williams FLINT. »

Mais quittons un moment mes persécuteurs pour nous occuper d'une espèce d'inculpation qui semble dirigée contre moi par la note du ministre de la police; non que cette inculpation, comme on l'a vu, ait trait à une infidélité de ma part, mais à un excès de zèle mal entendu pour la cause des Bourbons. Il y est dit *qu'en mars 1814, j'ai pris sur moi, avec beaucoup trop d'assurance, de m'opposer au dessein qu'avait alors son altesse royale monseigneur le duc de Berry, de passer de Jersey en Normandie.*

Dès la fin de l'année 1813, quelques intrigants de Paris avaient amené les plus zélés partisans du Roi à regarder comme possible,

et dans l'intérêt des princes, le débarquement de M. le duc de Berry sur les côtes de France, où, disait-on, il serait accueilli par 40,000 hommes bien armés, mais qui ne voulaient éclater que quand ils auraient un prince français à leur tête.

En 1814, ces bruits semblèrent acquérir plus de consistance.

Autorisé par le Roi, par M. le duc d'Havré et par le ministre anglais, je me rendis à Jersey et à Guernesey, pour y établir des communications avec les côtes de France.

A peine arrivé d'Angleterre à Guernesey, je fis prendre les renseignements nécessaires pour m'assurer de la réalité des 40,000 hommes qu'on disait attendre le prince en Normandie. Le résultat de mes informations fut que non-seulement ils n'y étaient pas, mais que le bruit de cet armement supposé ne pouvait être qu'un piége tendu au prince. M. le duc de Bouillon, qui était commandant à Jersey, n'avait pas de renseignements plus rassurants, et nous conclûmes ensemble que l'entreprise de S. A. R. monseigneur le duc de Berry ne pouvait être qu'infiniment hasardeuse pour lui. J'en informai, d'une part, Sa Majesté par une lettre à

M. le duc d'Havré, et de l'autre, le ministre anglais, par l'entremise de M. Cook, sous-secrétaire d'état aux affaires étrangères. La réponse que celui-ci me fit mérite d'être pesée :

« Nous partageons bien, me dit-il, vos craintes sur le départ de M. le duc de Berry; nous nous y sommes refusés long-temps, mais les princes croient que nous ne voulons pas les aider, et ils nous accusent de les empêcher de profiter des moyens qu'on leur présente de se rendre en France. S'ils y sont victimes, comme cela a eu lieu à Quiberon, on nous fera le reproche de les avoir sacrifiés. »

M. le duc de Bouillon avait aussi fait connaître au gouvernement anglais qu'il était assuré qu'il n'existait pas un coin de la côte qui ne fût observé par la police de France, et que M. le duc de Berry courait les plus grands risques s'il tentait de débarquer.

M. le duc d'Havré, dans ses réponses des 17 février et 2 mars 1814, me dit que mes notes relatives aux craintes qu'il avait déjà conçues sur le départ de M. le duc de Berry, avaient été mises sous les yeux du

Roi, et que Sa Majesté y avait vu une nouvelle preuve de mon zèle et de mon dévouement aux intérêts de sa maison; qu'en effet, il serait imprudent de confier une tête aussi chère à un faible noyau de royalistes.

Telle fut la manière flatteuse dont S. M. Louis XVIII se prononça sur mon compte à cette occasion. J'ai quelquefois réfléchi à cette pusillanimité de ma part, que me reproche la police de Bonaparte, à cet excès de zèle mal placé, qui me fit tout mettre en œuvre pour empêcher un prince français de débarquer à cette époque sur les côtes de Normandie; et j'ai eu la présomption de croire, les grands événements tenant à de petites choses, que ce pouvait bien être à cette pusillanimité, à ce zèle mal entendu, que M. le duc de Berry devait de ne pas avoir subi le même sort que M. le duc d'Enghien. Je me trompe peut-être, mais voici du moins ce que me dit à ce sujet le sieur Desmarets, lors de mon entrevue avec lui :

« Vous avez, M. Fauche, rendu un ser-
» vice signalé à la famille des Bourbons, et
» particulièrement à M. le duc de Berry.
» C'était une folie de croire qu'il y eût, à
» cette époque, sur les côtes de Normandie,

» un rassemblement de royalistes assez fort
» pour protéger et soutenir la descente du
» prince. La police était instruite, à point
» nommé, de tous vos mouvements : elle
» savait jusqu'au nom du capitaine qui était
» chargé de prendre Mgr. le duc de Berry à
» son bord ; et nul doute que, si la tentative
» eût eu lieu, il n'eût été offert en holocauste
» à Bonaparte. » — Au surplus, s'il est vrai que ma conduite fut une faute dans de telles circonstances, c'est une faute dont mon cœur s'applaudit encore tous les jours. Cet épisode fini, je reviens à mon sujet.

La note du ministre de la police que j'ai transcrite plus haut fut envoyée à M. le comte de Goltz, ministre de Prusse, par M. le prince de Talleyrand, qui ne pouvait se dispenser de l'accompagner d'une lettre ministérielle, en réponse aux éclaircissements demandés avec tant de persévérance par Sa Majesté le Roi de Prusse.

La position de M. de Talleyrand était difficile. Il avait à concilier ce qu'il devait de justice à un sujet du Roi de Prusse, sur le compte duquel il était interpellé, avec ce qu'il devait à la dignité de son propre souverain, qu'il eût été inconvenant de com-

promettre en ne palliant point les torts de son ministre à Gand. Ce ne peut donc être que dans la vue d'atteindre ce double but, qu'il fit la réponse toute diplomatique que l'on va lire :

Lettre du prince de Talleyrand à M. le comte de Goltz.

Paris, 5 août 1815.

Monsieur le comte,

J'ai reçu la nouvelle lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'adresser, relativement à M. Fauche Borel, et je me suis fait donner les renseignements que le département de la police générale avait pu recueillir sur lui.

Il résulte de ces renseignements que M. Fauche Borel *s'est habituellement montré dévoué à la cause du Roi*, qu'il a même souffert pour cette cause, puisqu'il a été détenu plusieurs années au Temple, par suite des démarches qu'il avait faites pour la défendre. Toutefois (et vous pourrez, monsieur le comte, en juger par l'extrait ci-joint des notes qui m'ont été transmises), *sa conduite a pu paraître équivoque* en

plusieurs circonstances. Quoique la police n'en ait pas tiré contre lui une induction complètement défavorable, comme les points sur lesquels ont dû porter les soupçons intéressaient vivement les affections, aussi bien que le service du Roi, il était naturel qu'il restât dans l'esprit de Sa Majesté des doutes à son égard; ils ont pu prendre de la consistance par des motifs que je ne puis juger, puisque, ainsi que j'ai eu l'honneur de vous le rappeler, je ne me trouvais point auprès du Roi à Gand. Ce sont probablement ces doutes qui ont donné lieu aux mesures prises envers M. Fauche Borel.

Il est certainement à regretter que le ministère de Sa Majesté ait omis, monsieur le comte, de vous prévenir de ces mesures et du motif qui les déterminait; mais le gouvernement de Sa Majesté Prussienne comprendra facilement, sans doute, que, dans les circonstances, et au milieu des agitations qui ont accompagné le séjour du Roi à Gand, la marche des affaires ait pu perdre quelque chose de sa régularité; et que le ministère n'ait point mis, dans ses communications avec la légation prussienne, le

soin que, dans une situation plus tranquille, il est et sera toujours empressé d'y apporter.

J'ai l'honneur d'être, monsieur le comte, etc., etc.

Signé le Prince de Talleyrand.

Fauche s'est montré habituellement dévoué au Roi; voilà la part que me devait le diplomate: mais *sa conduite a pu paraître équivoque*; voilà la part qu'il devait au ministre de son souverain, à son souverain lui-même, qui ne doit point errer même dans la personne de son ministre.

Je n'ai pas le mot à répliquer: cette conduite est dans l'ordre; il n'est pas d'usage qu'un Roi ait tort vis-à-vis d'un Roi son égal, et moins encore qu'un sujet puisse lutter contre un monarque.

Si, en pareil cas, il est dans les convenances que le faible soit immolé à la justification du puissant, j'ai ici des grâces à rendre à M. de Talleyrand, et je le dis avec sincérité. Oui, si M. de Talleyrand, pour excuser entièrement la conduite du ministre du Roi à Gand, avait voulu laisser planer des soupçons sur mon compte, rien ne lui était plus facile; il n'avait qu'à se contenter

d'adresser au ministre de Prusse sa lettre officielle que je viens de transcrire : au lieu de cela, il joint à cette lettre la note du ministre de la police ; et cette note où M. de Talleyrand a uniquement puisé ses renseignements sur moi, comme il le déclare, porte que je n'ai pu pécher contre la cause des Rois *que par excès de zèle* ; et que *Bonaparte n'a pas eu d'ennemi plus opiniâtre ; que j'ai été invariable dans mes opinions.*

C'est dire en propres termes au ministre de Prusse : je ne puis, par la réponse officielle que je vous transmets, donner tort au ministre de mon souverain ; mais à cette réponse je joins une note irrécusable de la police qui, en proclamant l'innocence de Fauche, dépose contre l'injustice du traitement qu'on lui a fait éprouver. . .

Trop délicat sur les nuances pour en exiger davantage du ministre du Roi de France, et sentant tout ce que comportait de pénible la conduite de M. de Talleyrand en pareil cas, M. le prince de Hardenberg, en me faisant passer et la lettre de M. de Talleyrand et *la note de la police*, m'adressa le billet suivant :

Lettre de Son Altesse le prince de Hardenberg à M. Fauche Borel.

Paris, 26 août 1815.

Monsieur,

Je vous transmets la copie d'une lettre que M. de Talleyrand vient d'adresser à M. le comte de Goltz, en réponse à celle que ce ministre lui avait écrite, relativement à votre arrestation. Vous verrez, Monsieur, *que la cour de France rend parfaite justice à la loyauté de vos sentiments*, et que ce n'est qu'à *un malentendu* que vous devez attribuer les désagréments que vous avez éprouvés.

Recevez, Monsieur, à cette occasion, l'assurance de ma parfaite considération.

Signé le prince DE HARDENBERG.

Si, comme me le marquait M. le prince de Hardenberg, *la cour de France rendait parfaite justice à la loyauté de mes sentiments*; si mon souverain et son ministre devaient être, diplomatiquement parlant, satisfaits d'une explication qui attribuait à *un malentendu les désagréments que j'avais éprouvés*, je ne devais pas l'être beau-

coup, moi, de voir qu'une avanie, qui avait été aussi publique, allait être assoupie dans le secret du cabinet ; et, réfléchissant que M. le prince de Hardenberg mettait à ma disposition, non-seulement une lettre aussi positive que celle qu'il me faisait l'honneur de m'adresser, mais encore la lettre officielle du ministre Talleyrand, et la note si essentielle du ministre de la police générale, je pensai que son intention n'était pas de m'imposer silence sur cette affaire, dans le cas où je croirais de mon honneur de le rompre.

En conséquence, six semaines après l'envoi de ces lettres, je fis imprimer et paraître en octobre 1815, un *Précis historique des différentes missions dans lesquelles j'avais été employé pour la cause de la monarchie*, et je l'accompagnai de toutes les pièces justificatives qui avaient rapport à ces diverses négociations.

L'impression de l'ouvrage était à peine achevée, que la police crut devoir saisir l'édition. Je me transportai chez Son Excellence le ministre Decazes pour connaître les motifs de cette mainmise. Il me fit l'honneur de me dire que *l'ordre émanait d'en*

haut. Je le crois, mais je doute que le Roi ait lu ce mémoire justificatif que j'adressai néanmoins à Sa Majesté, aux princes, aux ministres, aux grands de la cour, pour que Louis XVIII en eût connaissance. Comme je n'ignorais pas qu'on chercherait à écarter cette brochure de sa vue, je fus jusqu'à prier M. le duc de Richelieu de vouloir bien la mettre sous les yeux de Sa Majesté. Ce ministre eut la bonté de me répondre : « Que, » se considérant en quelque sorte comme » étranger à tout ce qui s'était fait en » France depuis qu'il l'avait quittée, il était » plus convenable que ma justification fût » présentée au Roi, ou par M. le duc de » Duras, ou par M. le duc d'Havré, qui, » n'ayant pas quitté Sa Majesté, avaient » aussi été les témoins de mon dévouement. » M. de Richelieu ajouta : qu'il était étran- » gement surpris que j'eusse à me plaindre ; » que pendant plus de vingt années il n'a- » vait cessé d'entendre de toutes parts, » et de lire dans les papiers publics l'éloge » de ma conduite et de mon attachement » bien actif pour le Roi ; que je devais, » en bon serviteur, prendre patience ; que » je partageais, avec les meilleurs sujets

» de Sa Majesté, ce que la calomnie, et
» trop souvent la jalousie inventaient pour
» les desservir, mais que le temps, d'accord
» avec les honnêtes gens, me rendrait la
» justice qui m'était due. »

Cependant, je ne dois pas dissimuler qu'il me fut observé par des personnes respectables, que mon ouvrage pourrait déplaire au Roi, parce qu'en publiant que les persécutions de son ministre étaient le seul fruit que j'eusse recueilli de mes longs travaux pour la cause des Bourbons, je faisais planer sur le meilleur des Rois le soupçon de l'ingratitude.

Ah! si tel eût été l'effet produit par mon livre, j'en détesterais la publicité. Non, non, je ne croirai jamais que mes services puissent être mis en oubli par Sa Majesté: connaissant son coeur comme je le connais, je suis convaincu, au contraire, qu'elle n'attend que ma justification pour me rendre, sur ma persévérance, une justice que je mets au-dessus des plus brillantes récompenses. Les nuages élevés par mes ennemis se dissiperont ainsi que leur influence. Quel Roi n'est trompé? Qui l'a plus été que Louis XVIII? Serais-je digne d'avoir souffert pour

lui pendant vingt années de ma vie, si, au bout de ces vingt années, je désertais sa cause, si je me permettais le moindre reproche? Et pourquoi? Parce que ce prince ne m'a point associé à sa gloire, ne m'a point placé sur son char le jour même de son triomphe. Assez d'autres, sans moi, l'obsèdent; assez d'intérêts se le disputent, pour que, dans cette foule et cette confusion, il ait un moment perdu de vue Fauche Borel. Que s'il ne desire pas la justification de ce serviteur fidèle, si ses yeux doivent encore rester quelque temps sans me chercher, je retourne sur les lieux d'où je suis parti il y a vingt ans, pour venir mettre à ses pieds mon repos, ma fortune et mon sang; là, sans regret du passé, le cœur brisé par l'injustice, mais consolé par mes souvenirs, mes regards se tourneront encore vers la France, et mon dernier vœu sera pour le bonheur de son Roi.

Toutefois, il m'est encore doux de penser que si Louis XVIII m'a lu, son opinion, à la lecture de mon ouvrage, n'a point été celle qu'on me fait appréhender; ce qui me confirme dans cette sécurité, c'est que si, dans cette brochure, j'eusse pu m'écarter

en rien du profond respect que l'on doit à une tête couronnée, Sa Majesté le Roi de Prusse ne m'eût point, au sujet de ce même écrit, honoré de la lettre qu'il vient de m'adresser.

Berlin, le 15 décembre 1815.

« J'ai reçu votre mémoire justificatif,
» et je ne doute pas que le public n'y
» trouve des preuves évidentes de la loyauté
» de votre conduite. Je n'en ai jamais douté,
» connaissant le dévouement que vous avez
» toujours montré pour la bonne cause et
» pour ma personne en particulier.

» Signé, FRÉDÉRIC-GUILLAUME. »

Je pouvais réclamer, près de M. Decazes, contre la confiscation de mon ouvrage, je m'en abstins; je pouvais facilement en faire une nouvelle édition dans mon imprimerie de Neuchâtel, la pensée ne m'en vint pas: parce que, s'il était vrai que l'ordre de sa suppression émanât *d'en haut*, je voulais donner au Roi une nouvelle preuve de mon respectueux dévouement à ses moindres volontés.

Mais réduit au silence et ne pouvant

plus aborder Sa Majesté, comment lui dessiller les yeux? Je ne voyais plus qu'un moyen, celui de solliciter que le rapport, ordonné par elle avant son départ pour Gand, fût continué. Je commençais mes démarches à cet effet, lorsqu'une circonstance étrange vint les suspendre.

Le rapporteur de la commission nommée par le Roi, et qui n'avait pu faire son travail avant le départ de Sa Majesté, ne pouvait plus le continuer à sa rentrée, attendu que depuis lors il était en Angleterre par suite d'une mission particulière : mais ce magistrat respectable, qui avait entre les mains les pièces d'où dépendait mon honneur, avait eu la précaution délicate de ne pas s'en dessaisir. L'ouvrage que je venais de publier, et dont une partie des exemplaires était échappée à la police, lui tombe entre les mains à Londres; il voit que je suis réduit à repousser publiquement les calomnies ténébreuses d'un lâche assassin; il prend la résolution généreuse de me fournir les moyens de le confondre; c'est de ne remettre qu'à moi les preuves de la perfidie de Perlet envers le Roi, et de son meurtre sur

la personne de mon neveu. En effet, me trouvant à l'Opéra, dans le courant de décembre dernier, j'y suis accosté par un militaire décoré, qui m'annonce qu'il a des papiers à me remettre de la part de M. son père, et m'invite à passer chez lui le lendemain pour les retirer. Je m'y présente, il me les donne; et voilà, comme aujourd'hui, je me trouve possesseur de pièces si intéressantes pour moi.

Peut-être qu'après en avoir fait le dépôt chez un notaire, pour qu'on ne pût ni les nier, ni me les soustraire, je me serais contenté de poursuivre en silence la décision de cette affaire devant une autre commission que j'aurais supplié le Roi de m'accorder, lorsqu'une nouvelle impudence de Perlet, je veux parler de la brochure qu'il vient de publier contre moi, m'a fait changer de résolution. Puisque le mensonge est public, le démenti doit l'être également.

Il serait aussi long que fastidieux de rapporter ici ce que dit Perlet dans quatre mémoires manuscrits, en date des 27 juin et 11 décembre 1814, 10 et 18 janvier 1815, qui se sont trouvés dans les pièces qui m'ont

été remises, et de rapporter aussi ce que renferme l'imprimé qu'il vient de faire paraître (1).

Comme cet imprimé et ces quatre mémoires renferment, à peu de choses près, la même apologie en faveur de leur auteur, et les mêmes inculpations contre moi, il suffira d'en faire une seule et courte analyse.

A quoi se réduit ce que Perlet avance dans ces cinq pièces ? à ceci.

« J'ai été, dit-il, depuis le principe de la révolution, inébranlable dans mon dévouement pour le Roi. »

« C'est pour le Roi que je me suis ruiné, en faisant d'énormes dépenses pour le comité royal, et en gorgeant sans cesse d'or et d'argent, le cupide et insatiable Veyrat. »

« Pour connaître les membres influants, les ressources et les besoins du comité royal, le ministre d'Angleterre m'adressa, à Paris, le neveu de Fauche Borel, et ce dernier a la

(1) Cette brochure a pour titre : *Exposé de la conduite de Perlet, et Réfutation des calomnies de Fauche Borel.* Elle se vend à Paris, chez Foucaut, libraire, rue des Noyers, n°. 57.

criminelle audace de dire que j'ai reçu, trahi, livré son neveu à la police de Bonaparte. Le ciel que j'atteste est témoin de mon innocence. »

J'ai répondu et je réponds à Perlet :

Vous avez trahi le Roi de la manière la plus lâche.

Vous étiez un des limiers les plus actifs de la police de Bonaparte.

Vous éventiez dans Paris les serviteurs les plus fidèles de Louis XVIII ; vous vous insinuiez près d'eux, leur arrachiez leurs secrets ; et leurs secrets et eux, vous les livriez à Bonaparte.

Votre correspondance avec Louis XVIII et ses agents était par vous soumise à la police de Bonaparte, qui vous dictait vos lettres et vos réponses.

Veyrat n'a pas été gorgé d'or par vous : c'est vous qui tous les jours demandiez de l'argent à Veyrat, qui en receviez de Veyrat, qui en receviez de la police de Dubois, et de la police de Fouché.

Le comité royal, pour lequel vous dites vous être ruiné, n'a jamais existé. C'est une invention de votre perfidie pour mieux servir Bonaparte, et tirer de l'argent de l'Angleterre.

Mon neveu, qui vous a été adressé à l'occasion de ce comité, fut circonvenu, trahi, livré, fusillé par vous, et vous avez touché le prix de son sang!

Voilà ce que je réponds à Perlet. J'ajoute que ce que j'avance, je le prouverai par des écrits de la propre main de Perlet. Voyons si je tiendrai parole.

Lettre de Perlet à Veyrat.

Paris, 30 pluviôse an 13 (19 février 1805).

Trahi, abandonné par toutes les personnes qui ont reçu de moi des bienfaits, je cherche à renouer avec un ancien ami que je n'ai pu oublier; je me hâte de lui écrire et de lui demander UN RENDEZ-VOUS CHEZ LUI.

Signé PERLET.

Peut-être que Perlet voulait renouer avec l'inspecteur général de la police de Bonaparte, pour lui tirer le vers du nez, afin de mieux servir la cause de Louis XVIII. Il n'y a point de mal à ça.

Lettre de Perlet à Veyrat.

12 ventôse an 13 (3 mars 1805).

Mon ami,

On voit par cette apostrophe, qui com-

mence la lettre, et qui s'y trouve en vedette, que le rendez-vous, demandé par la précédente, a eu lieu.

J'ai passé hier devant ton bureau, sans oser y entrer; j'ai couru pour faire rentrer des sommes qui me sont dues: au lieu de trouver des ressources, on m'a présenté un billet non acquitté, qu'il faut que je rembourse. O MON BON AMI, *si tu ne peux pas me trouver 1500 francs pour après-demain, j'en perdrai la tête; voilà trois nuits que je ne dors pas; si je ne fais pas mon paiement, je suis perdu; le service que je te demande est au-dessus de tout ce que tu peux imaginer; pardonne-moi, mon ami, et crois que je ne serai plus dans le cas de t'importuner.*

Ton dévoué et affectionné ami.

Signé PERLET.

Avez-vous vu par cette lettre comme Perlet se dispose à gorger Veyrat d'or et d'argent?

Lettre de Perlet à Veyrat.

Paris, 20 thermidor an 13 (8 août 1805).

Mon ami,

Le jour où tu m'as rendu ton amitié, où

je me suis rapproché de toi, est un jour de bonheur pour moi, surtout parce qu'il me procure les occasions de servir avec zèle NOTRE GOUVERNEMENT AUQUEL JE SUIS ET SERAI TOUJOURS ATTACHÉ. *Dès cet instant je me suis occupé* DE CE QUE NOUS ÉTIONS CONVENUS. *Voici le résultat de mes démarches jusqu'à ce jour.*

J'ai écrit à F. B., à Berlin, et à son frère à Neufchâtel, je suis assuré, par les moyens que j'ai pris, d'avoir de bons renseignements sur les agents secrets qui pourraient être envoyés à Paris.

Le hasard m'a fait découvrir un agent secret du Roi de Mittau; cet agent a toujours trouvé le moyen d'être ignoré; et à coup sûr c'est le plus instruit : c'est M. L'ABBÉ BASSINET, *rue Neuve-des-Mathurins, n°. 671; mes rapports littéraires avec lui me mettent à même de le voir aussi souvent qu'il sera nécessaire, sans éveiller le soupçon. J'ai déjà eu plusieurs conférences avec lui; il ne m'a pas été difficile d'avoir sa plus entière confiance. Voici ce que j'en ai appris :*

C'est lui qui a fait passer directement au Roi, les renseignements SUR LE COMPLOT

FORMÉ POUR L'EMPOISONNER. *Il correspond ordinairement par Francfort; je ne sais pas encore si c'est avec de l'encre sympatique; je lui ai proposé de me charger de lui faire passer ses paquets par la voie d'un correspondant que j'ai à Vilna, pour objets de librairie; il a goûté beaucoup ce moyen. Le Roi doit avoir quitté Mittau pour aller dans une autre ville; je ne me ressouviens pas du nom, c'est toujours dans la Prusse Polonaise. Je compte beaucoup être chargé de ces paquets*; ALORS JE TE LES REMETTRAI.

Il regrette beaucoup M. le duc d'Enghien; on travaille à le faire remplacer par l'aîné des d'Orléans. Ils ne paraissent pas encore d'accord pour cela; ils croient beaucoup à un mécontentement général contre notre gouvernement; ils prennent leurs mesures pour en profiter. Je t'assure, mon ami, que la découverte de ce M. Bassinet, est une chose excessivement importante : PAR LUI NOUS SERONS INSTRUITS DE TOUT; MAIS IL FAUT ÊTRE BIEN PRUDENT.

Je te prie d'assurer M. le conseiller d'état, préfet de police, que je ne négligerai rien POUR DÉCOUVRIR ET DÉNONCER *les enne-*

mis de notre gouvernement, et que rien ne me coûtera pour rendre tous les services qui dépendront de moi.

Je me conformerai avec exactitude, À TOUT CE QUE TU M'AS PRESCRIT, *et me prescriras par la suite; je m'abandonne entièrement à toi.*

Ton ancien et dévoué ami,

Signé CHARLES (1).

Au bas est écrit :

Il ne faut pas laisser subsister cette lettre.

Pourquoi donc *ne pas laisser subsister cette lettre*, M. Perlet? elle est d'autant plus précieuse, que sur un petit carré de papier qui s'y trouve attaché, on lit les mots suivants écrits de la main du préfet de police Dubois, et signé de la lettre initiale de son nom.

Rapport concernant l'individu qui a été suivi hier.

Vu, continuer.

Signé, D.

---

(1) Le nom de *Charles* est un des noms de guerre de Perlet. Cette signature est de sa main, la lettre toute de sa main, comme toutes celles que je citerai.

Est-ce que vous auriez peur, par hasard, que cette lettre ne fût pas un témoignage irrécusable de votre inaltérable fidélité pour la cause de Louis XVIII ?

Dire à l'agent de la police de Bonaparte que vous le servirez avec zèle, lui livrer à l'instant un serviteur du Roi, que vous avez déterré, et quel serviteur ? l'abbé Bassinet, criminel à vos yeux *pour avoir fait passer, directement au Roi, les renseignements sur le complot formé pour l'empoisonner.*

Mais, homme épouvantable, vous connaissiez donc ce complot? vous, et les vôtres, vous vouliez donc renouveler l'attentat de Dillingen ? Qu'il me soit permis d'en dire un mot.

Les Autrichiens étant battus en Italie, l'Empereur d'Allemagne demandait une trève aux Français, et, pour y parvenir plus facilement, pressait l'exécution de la sommation qu'il avait faite à Louis XVIII, de quitter l'armée de Condé.

Louis, à qui cette sommation était intimée pour la troisième fois, se rendit à Blankembourg, dans le duché de Brunswick, toutefois après m'avoir dépêché au maréchal Wurmsser, et à l'archiduc Char-

les, pour leur réitérer que, malgré qu'il s'éloignât, il croyait sa présence utile à l'armée; à quoi l'archiduc me répondit: « les intérêts du Roi, mon cousin, sont les » nôtres; mais, tant que je n'aurai pas carte » blanche, il n'y a rien à espérer du con» seil aulique. »

Ayant transmis à Louis XVIII cette réponse du prince Charles, Sa Majesté me chargea d'une mission aussi délicate que périlleuse; ce fut d'aller trouver à Arbois le général Pichegru, qui était à la veille d'être nommé député. Le Roi, dans la circonstance critique où il se trouvait, desirait lui faire connaître sa position et avoir son avis. Je priai Sa Majesté de me donner pour Pichegru, un mot de sa main, que Louis XVIII eut l'attention d'écrire sur de la gaze et de signer. Après avoir remis ce billet à Pichegru, qui le reçut avec attendrissement, il me dit : *Hé bien, puisque ces..... Autrichiens ne veulent pas souffrir le Roi à l'armée de Condé, que le Roi se rende dans l'endroit qui lui est assigné: les vrais Français sauront bien l'y trouver.*

Cependant Louis XVIII continuait sa route : tandis que Sa Majesté se reposait à

Dillingen, dans une auberge, un scélérat, embusqué sous un portique en face de l'auberge, profita du moment où le Roi se mettait à la croisée, pour lui tirer un coup de fusil. La balle effleura son front, fit couler le sang; une ligne plus bas le crâne sautait. Tout ce qui entourait Sa Majesté était dans la désolation. M. le duc de Fleury, M. le comte d'Avaray et autres seigneurs versaient des larmes. Le Roi, en étanchant son sang lui-même, rassurait ses fidèles sujets. « Vous voyez, leur disait-il, jusqu'où » se porte la rage aveugle des méchants; » mais je prends l'engagement solennel, » qu'à travers les embûches et les assas- » sins, invoquant le Dieu tout-puissant, » et rappelant le retour de ses bénédictions » sur la France, je marcherai invariable- » ment au but de mes travaux. Ne vous » attristez pas, Messieurs, si vous perdez » Louis XVIII, Charles X vous reste. »

Est-ce que le Roi ignorerait encore aujourd'hui le nom de ses empoisonneurs, et que Perlet fut du nombre?

Lettre de Perlet à Veyrat.

6 fructidor an 13 (24 août 1805).

Mon ami et brave camarade,

Je ne néglige rien de tout ce qui peut nous conduire à connaître les ennemis de notre gouvernement et les trames que l'on peut ourdir contre lui. JE LES DÉMASQUERAI AVEC LE ZÈLE D'UN VÉRITABLE PATRIOTE, *heureux d'être dans le cas d'être utile. Je crois avoir bien conduit mes affaires depuis deux mois. J'affecte* DES SENTIMENTS QUE JE N'EUS JAMAIS; *j'y suis forcé pour tirer les secrets de nos ennemis; mon rôle est pénible, mais rien au monde ne me fera changer; tu connais ma façon de penser. J'appartiens tout entier au gouvernement sous lequel nous vivons; je le défendrai jusqu'à mon dernier soupir; pour le bien servir tu seras mon guide;* JE CONNAIS TON PATRIOTISME ARDENT, *et je ne puis mieux faire que de me conduire d'après tes instructions.*

Tu verras par le billet ci-joint, comme je suis dans l'esprit de notre homme (Bassinet); il faut bien se garder de rien faire qui puisse altérer cette confiance; nous

découvrirons tout, absolument tout, mais l'essentiel est de bien ménager cet homme; il est plus précieux qu'on ne saurait se l'imaginer, j'en réponds sur ma tête. Lundi j'irai chez lui; il me remettra son premier paquet, JE TE LE PORTERAI A L'INSTANT.

Prenez garde, s'il vous plaît, à ce qui suit; vous allez voir Perlet se mettre en quatre pour gorger d'or l'insatiable Veyrat.

Je suis humilié, mon ami, d'être obligé de mettre mes services à prix; mais tu connais ma position. Depuis quelque temps je suis excessivement gêné, et je voudrais ajouter à mes ressources un secours annuel qui pût me procurer un peu de tranquillité; ceci est très urgent, je me recommande à toi.

Tout à toi.

Signé CHARLES.

Il paraît que la demande de Perlet à son ami Veyrat n'a pas été infructueuse: voici ce qu'il lui marque trois jours après:

Le même au même.

Paris, 10 fructidor an 13 (28 août 1805).

Je suis on ne peut pas plus content,

mon bon ami, de ce que tu as bien voulu faire pour moi; j'y répondrai en me sacrifiant tout entier et avec un dévouement sans bornes au maintien de notre gouvernement: compte sur moi, mon ami, comme sur toi-même; charge-toi de remercier M. le préfet de sa confiance, et assure-le bien fermement que je la mériterai toujours, et que rien ne me coûtera pour donner des preuves de mon zèle.

Bonjour et bonne amitié.

Signé PERLET.

Il paraît que c'est le 26 ou le 27 août que Veyrat avait compté à Perlet ce qui le rendait si content dans sa lettre du 28, mais j'en ignore le montant. Nous serons plus heureux cette fois-ci.

Préfecture de police.

Paris, le 19 fructidor an 13 (6 septembre 1805).

J'ai reçu de M. Veyrat, inspecteur de police, la somme de cinq cents francs, qui m'a été accordée POUR INDEMNITÉ, *par M. le conseiller d'état, préfet.*

Signé PERLET.

Le 9 novembre il lui écrit encore :

J'ai grand besoin de cent francs, remets-les à Gallay.

Signé PERLET.

Et au bas est écrit de la main de Veyrat :

Prêté cent francs à Perlet.

Cette somme est une vétille ; mais voici qui sonne mieux :

J'ai reçu des mains de M. Veyrat, inspecteur général de police, la somme de cinq cents francs POUR INDEMNITÉ, *que M. le conseiller d'état, préfet de police, a bien voulu m'accorder.*

Paris, ce 23 septembre 1806.

Signé PERLET.

Voici qui sonne encore plus haut, tant pour le montant de la somme que pour le *montant* des expressions dans lesquelles la quittance est conçue :

J'ai reçu de M. l'inspecteur général la somme de quinze cents francs POUR INDEMNITÉ, *que M. le conseiller d'état, préfet de police, veut bien avoir la bonté de m'accorder. Je n'ai pas de termes pour exprimer toute ma reconnaissance pour un*

Parmi les nombreuses pièces que l'on
remarquera : que dans ses rapports avec les
noms de Perlet, Charles, Bourlac ; ient
de publier est revêtu de sa signature afin
que le lecteur puisse confronter l'écrire,
un Fac-Simile d'une de ces pièces

si grand bienfait que je chercherai à mériter, s'il est possible, par ma conduite et mon attachement inviolable pour M. le conseiller d'état, préfet de police.

Paris, ce 10 octobre 1806.

Signé PERLET, *dit* BOURLAC.

Afin que le lecteur ait un échantillon de l'écriture de M. Perlet, et puisse la reconnaître au besoin, nous intercalons ici un *fac simile* de cette reconnaissance.

Observez que cet homme qui avait quitté le nom de *Perlet* pour prendre celui de *Charles*, quitte aujourd'hui ce dernier pour se donner celui de *Bourlac*.

Quel service si puissant Perlet venait-il donc de rendre à la police de Bonaparte, pour en obtenir autant d'argent en si peu de temps? Il était à cette époque en correspondance active avec les agents de Louis XVIII; il communiquait leurs lettres à Bonaparte ainsi que les réponses qu'il faisait à ces agents. Napoléon, comme on le pense bien, était horriblement maltraité dans les lettres de Perlet qui, approuvées de Napoléon, les remettait ensuite au ministre de la police, qui les faisait tenir à Perlet par l'in-

termédiaire de Desmarets, chef du bureau secret du ministère.

Voici un fragment d'une de ces lettres, en date du 24 juin 1806, adressée à mon frère par Perlet, et par lui communiquée à Bonaparte, avant qu'il la fît passer.

Après avoir injurié Bonaparte et déblatéré contre la forme de son gouvernement, Perlet continue ainsi :

Je suis en mesure ici, autant qu'il est possible de l'être, pour augmenter le nombre de nos partisans et pour être instruit de tout ce qu'il est nécessaire de savoir; j'ai des intelligences auprès des autorités les plus essentielles, j'en aurais bien davantage, si mes moyens pécuniaires me le permettaient; mais la perte entière de ma fortune m'empêche de faire de grandes dépenses; et il est des occasions où, sans ce véhicule, le zèle et le dévouement ne peuvent suffire. J'apprends dans ce moment qu'il n'y aura pas de fête pour le 15 août, comme on le croyait; on n'est pas tranquille au château, il y a de l'humeur. O mon ami, si avec tous mes moyens, tous mes préparatifs, il se présentait une bonne occasion et que l'on ne pût pas en profiter

faute d'un chef pour conduire les fils, IL Y AURAIT DE QUOI SE BRULER LA CERVELLE ! *J'ai beau me creuser l'esprit pour chercher à Paris ce personnage capable de remplir ce but, je ne trouve rien; et d'ailleurs, ce serait trop hasarder les intérêts les plus chers du Roi*; C'EST AU ROI A INDIQUER CE PERSONNAGE INDISPENSABLE.

Sentez-vous bien toute la perfidie de ce mot? *c'est au Roi à indiquer ce personnage indispensable.* Si dans ce moment il se fût trouvé à Paris un chef de parti dévoué au Roi, comme Perlet, soufflé par Bonaparte, cherchait à le savoir, et que le Roi le lui eût indiqué, ce chef était un homme mort.

C'est au Roi à indiquer ce personnage indispensable, qui ne sera connu que de moi jusqu'au moment décisif, et à qui je ferai part, à mesure, de toutes mes découvertes, de toutes mes démarches, et qui verra par ses yeux tout ce qu'il y aura à faire; JE POURRAI, SANS LE COMPROMETTRE, LUI FAIRE CONNAÎTRE LES DIFFÉRENTS PERSONNAGES SUR LESQUELS ON PEUT COMPTER. *J'ai mille idées dans ma tête, une foule de projets; je ne pense qu'à la réus-*

site de celui qui remettrait promptement S. M. sur son trône. Cette idée m'électrise, elle m'enflamme, et il semble que je suis tout un autre homme. SI MON EMPLOI SE BORNE A INFORMER EXACTEMENT SA MAJESTÉ DE TOUT CE QUI SE PASSE, *je continuerai à le faire; mais où cela nous mènera-t-il? à des regrets inutiles. Il était de mon devoir de faire toutes ces observations; qu'elles soient adoptées ou non, cela ne changera rien ni à mon zèle ni à mon dévouement. Je suivrai avec une exactitude scrupuleuse les ordres qui me seront transmis. J'appartiens tout entier à S. M.*

Cette lettre n'est pas signée, mais elle est toute entière de la main de Perlet; et la police y attachait, ainsi qu'à la réponse qui devait en découler, une importance bien majeure, comme on va le voir par ce billet de Desmarets, chef du bureau secret du ministère de la police, adressé à l'inspecteur Veyrat :

Vendredi.

J'ai l'honneur de remercier M. Veyrat de la peine qu'il a prise ce matin de venir me communiquer la lettre du 3 novembre, que Son Excellence m'a remise, ainsi que

du billet qu'il a la complaisance de m'envoyer. Il faut se mettre en mesure pour les fonds, en même temps que pour la personne. Son Excellence a acquis la certitude particulière qu'on a la plus haute confiance en Perlet, et que son correspondant suit l'affaire avec chaleur et bonne foi. Pas le moindre nuage.

Signé DESMARETS.

Quand Perlet dit qu'il fera connaître au chef qu'il invite le Roi à lui désigner, à Paris, les *différents personnages sur lesquels on peut compter*, il veut parler des personnes qui composent le comité royal pour lequel il s'est ruiné. Je vais, moi, faire connaître de sa propre main, comme je l'ai promis, que ce comité royal n'a jamais existé.

On se rappelle que mon neveu a été envoyé à Paris, par le ministre anglais, uniquement pour connaître les forces, les moyens, l'étendue de ce comité royal. Une fois arrivé à Paris, Perlet, renfermé pour dettes à Ste.-Pélagie, s'empare de lui, et le 2 mars 1807, écrit en ces termes au préfet Dubois.

Je n'ai aucune espèce d'inquiétude sur

mon jeune homme; sa confiance en moi est sans bornes, et j'en tirerai tout ce qu'il sera en état de savoir. Dans les premiers jours, et surtout dans ma position (il est en prison) *; je suis bien obligé de ne rien précipiter;*

Observez ce qui suit :

Ne pouvant pas lui dire que je communique avec le PRÉTENDU COMITÉ QU'IL CROIT EXISTANT.

Est-il bien clair à présent, que ce comité n'est que *prétendu*, et que si Vitel *le croit existant*, Vitel est une dupe comme tous ceux qui y ont cru? Le fourbe!

Vous qui avez vu toute sa bassesse quand il tendait la main à Veyrat pour en obtenir quelque argent, voulez-vous, aujourd'hui que Perlet s'est acquis, par ses trahisons, quelque crédit sur Bonaparte, voulez-vous connaître toute l'étendue de ses prétentions et de ses perfidies politiques, toute sa morgue, toute son insolence et ses menaces? voyez (*Pièces justificatives*, n°. II) sa lettre à Veyrat, en date du 30 janvier 1807.

Voulez-vous aussi une nouvelle preuve de sa scélératesse envers le Roi? lisez (*Pièces justificatives*, n°. III) un projet de réponse

à une lettre que je lui avais écrite de Londres. Ce projet de réponse est tout de sa main ; il est en date du 24 février 1809. En marge est écrit.

Ceci est un projet de réponse à la lettre que M. Perlet vient de recevoir, si M. le préfet approuve son contenu, elle sera envoyée.

Ce 25 février 1809.

Signé VEYRAT.

Et au bas de la signature de Veyrat on lit :

On peut l'envoyer.

Signé DUBOIS.

Après ce qu'on vient de lire, que me reste-t-il à démontrer ? que Perlet a garrotté mon neveu, l'a fait supplicier, et a touché le prix de son sang.

Je vais le laisser parler, j'étoufferai le cri de la douleur afin de ne point l'interrompre, afin qu'on apprenne de lui seul les détails de son crime.

Je le copie tout entier, tout est de sa main.

Maison de détention de Sainte-Pélagie, 25 février 1807.

Rapport particulier pour M. le conseiller d'état, préfet de police.

Avant-hier lundi, 23 de ce mois, à une

heure et demie après midi, s'est présenté chez moi, rue de Tournon, n°. 6, un jeune homme d'environ vingt-six ans, demandant à me parler particulièrement; il n'a trouvé que mon épouse, à qui il a dit qu'il avait à m'entretenir sur un ouvrage intitulé, les Oiseaux de Paradis (*c'est un terme du Dictionnaire secret*). *Mon épouse lui a répondu que j'avais cédé cet ouvrage à M. Garnery; alors il a dit qu'il avait à me parler d'autres choses pressées, et a laissé son adresse par écrit :* M. VITEL, HOTEL D'HAMBOURG, RUE DE GRENELLE. *Mon épouse est venue après son dîner me rendre compte de cette visite et m'apporter cette adresse. Je me suis empressé de lui remettre un petit mot pour M. Vitel, en l'invitant de le lui faire parvenir de suite ou le lendemain de bonne heure, par Gallay, mon jeune homme de confiance; j'invitais par ce billet M. Vitel à venir me voir de suite, sans lui dire où j'étais, mais en le priant de suivre mon jeune homme. Hier matin, mardi 24, Gallay lui porta mon billet et lui proposa de le conduire près de moi; ce qu'il accepta avec plaisir et se mit de suite en chemin. Arrivé à la*

rue Copeau, il demanda à Gallay où il le conduisait, celui-ci lui dit que c'était à la prison de Sainte-Pélagie, où j'étais détenu pour dettes. Vitel, alors saisi de frayeur, refusa de venir, en disant qu'il ne me connaissait pas, qu'il n'avait aucune affaire avec moi, et que vraisemblablement mon billet n'était pas pour lui, et il laissa là mon jeune homme.

Et dans son Mémoire du 11 décembre 1814, à M. le chancelier, Perlet dit qu'effrayé de l'apparition subite de mon neveu qui vint le trouver à Pélagie, il lui conseilla de se cacher, et, pour le mettre à l'abri de toutes recherches, lui offrit un asile dans une campagne qu'il avait près de Paris; que Vitel refusa cette offre.

Monstrueuse hypocrisie! Mais j'avais promis de le laisser parler; je me tais.

Et il laissa là mon jeune homme qui retourna à l'hôtel d'Hambourg chercher celui que je demandais; n'en trouvant pas d'autre rue de Grenelle St.-Honoré, il vint rue de Grenelle St.-Germain, où, ne trouvant point d'hôtel d'Hambourg, il vint me rendre compte de sa commission. Je l'at-

tendais avec une extrême impatience, regrettant bien fort d'être en prison. Après avoir appris ce qui venait d'arriver, je questionnai Gallay sur la tournure, la taille et l'âge de l'homme qui n'avait pas voulu le suivre, et je reconnus parfaitement que ce ne pouvait être autre que Vitel, neveu des frères Fauche, lequel Vitel était à Londres, en 1800, officier au service de la compagnie des Indes anglaises, et avec qui j'avais fait connaissance lors de mon passage en Angleterre, revenant de Cayenne. Je me hâtai de renvoyer Gallay hôtel d'Hambourg, pour rassurer mon homme et l'engager fortement à venir. Une heureuse circonstance me servait, les lettres de la correspondance étaient toutes adressées à ce Gallay; je lui dis qu'il n'avait qu'à se nommer, et dire tout ce qu'il pourrait pour lui donner assez de confiance et me l'amener. Il réussit parfaitement, je le vis arriver à trois heures à ma triste demeure. Il n'était pas très rassuré, nous nous reconnûmes tous deux, et la confiance commença à renaître. Je le fis monter dans ma chambre, il m'apprit qu'il était envoyé par le ministère

anglais auprès de moi; qu'il n'avait pu partir de Londres que le 6 janvier, sur un paquebot, sans savoir où il pourrait débarquer, qu'il avait débarqué à (je crois) Usum, où il y avait encore un agent anglais, qu'il s'était rendu à Gottembourg, de là à Hambourg, et ensuite à Neufchâtel en Suisse, sa patrie, afin de s'y procurer un passeport en règle pour venir me joindre en sûreté à Paris. Il a donc un passeport parfaitement en règle, et il est très important de le tenir dans une sécurité parfaite afin de lui ôter toute espèce de soupçons. Il a des ordres de s'en retourner très promptement, et aussitôt qu'il aura communiqué avec moi et que je lui aurai remis les papiers instructifs qu'il vient chercher. Il m'a dit avoir de très bonnes choses à me dire, que tout allait parfaitement bien, que la plus grande harmonie régnait entre l'Angleterre et les puissances du Nord, surtout avec la Russie; que nous étions battus, que nous avions perdu considérablement de monde et des généraux, mais qu'il lui était impossible de s'expliquer dans le lieu où j'étais, qu'il avait des choses de la plus haute importance à me

communiquer. Je lui ai dit que je ne pouvais être libre que vendredi, et qu'il pouvait être tranquille. Il m'attendra; il m'a demandé si je ne le croyais pas en sûreté à l'hôtel d'Hambourg; ainsi, nous serons le maître de le loger où il conviendra; il a paru avoir en moi la confiance la plus complète, il m'a assuré que le roi de Prusse était à la tête de son armée forte encore de 60,000 *hommes effectifs, et que le but, bien arrêté entre toutes les puissances, était de remettre Louis XVIII sur le trône. Je me suis hâté d'écrire à M. l'inspecteur-général pour l'inviter de venir me voir: j'ai eu le plaisir de lui parler hier soir. C'est sur son invitation que j'ai fait ce rapport; je prie M. le conseiller d'état, préfet, d'en excuser les défauts, ma position ne me rend pas ma tête aussi saine que je voudrais, mais je le prie d'être très persuadé de mon entière soumission à ses ordres; je ne cesserai de lui en donner des preuves, comme du parfait attachement avec lequel j'ai l'honneur d'être avec un profond respect,*

Son très humble et très dévoué serviteur,

Signé CHARLES.

Copie d'une lettre écrite par Perlet à Veyrat.

1er. mars 1807.

J'ai eu successivement des entrevues avec M. Vitel, le jeudi, vendredi et samedi dernier. Voici le résultat de ces trois entrevues.

M. Vitel, officier au service de la compagnie des Indes anglaises, neveu des frères Fauche, est envoyé directement auprès de moi par le lord Howick, ministre des affaires étrangères, pour me faire part que tous les arrangements sont pris avec l'empereur de Russie, pour rétablir, par tous les moyens qui sont en leurs pouvoirs, Louis XVIII sur le trône de France. L'ambassadeur de Russie est parti de Londres à cet effet avec tous les plans, et a laissé à Londres pour le remplacer, M. de Nicolaï, comme chargé d'affaires.

Le lord Howich a dit à M. Vitel qu'il n'y aurait plus ni confiance, ni argent d'accordés à tous les émigrés et autres Français qui avaient jusqu'alors présenté des plans de contre-révolution ; que les écrits de moi, qu'on lui avait communiqués, paraissaient les seuls admissibles

et les seuls auxquels on pouvait donner une pleine et entière confiance, parce qu'il voyait bien qu'ils étaient solides. Ce qui a beaucoup contribué à cette confiance, c'est une pièce contenant la liste détaillée des prisonniers du Temple, avec le sujet de leur détention, et la pièce contenant la signature originale du général Berthier; ce sont ces deux pièces qui ont déterminé le ministre à m'envoyer M. Vitel pour se concerter avec moi et les PERSONNES QU'IL SUPPOSE COMPOSER MON COMITÉ!

Nouvelle preuve que ce comité royal n'était qu'une supposition de M. Perlet : MON COMITÉ,

sur les moyens de faire passer les millions nécessaires en France pour opérer une diversion, et préparer le rétablissement du Roi, en m'assurant que de pareils projets seraient secondés très fortement, cet argent est tout prêt à être envoyé et entièrement à ma disposition, mais pour cela il faut que Vitel emporte le résumé exact de nos plans et de nos moyens d'exécution, et aussitôt l'arrivée de Vitel à Londres, on fera tenir les fonds au lieu où l'on conviendra, ou, si l'on aime mieux,

on pourra envoyer quelqu'un avec Vitel à qui ils seront remis : jamais, dit celui-ci, le gouvernement anglais n'a été si bien disposé.

Lord Howich pense qu'il faudrait s'assurer des membres marquants du sénat, qui nommerait une régence provisoire, qui correspondrait à l'instant de sa nomination avec le ministre anglais, pour traiter de la paix qui serait accordée sur-le-champ. Les généraux Berthier et Masséna prendraient le commandement de la grande armée par ordre de cette régence. Ces généraux seraient fortement secondés par la Russie, qui protégerait l'arrivée de Louis XVIII qui se trouve toujours à Mittau.

Lord Howich a chargé M. Vitel de trouver des moyens d'établir une correspondance directe entre lui, lord Howich et moi, pour lui faire passer, par la voie la plus courte, tous les plans du COMITÉ QU'IL CROIT EXISTANT, *et les demandes qu'il aurait à faire pour la réussite de ses projets, et que, de suite, tout serait accordé; il fera de même passer toutes les instructions nécessaires.*

M. Vitel m'a assuré très positivement n'avoir été chargé de rien, pour qui que ce soit, n'avoir personne à voir, et n'avoir été chargé de ce voyage que pour se concerter avec moi seul.

Il dit le Roi de Prusse à Kœnigsberg avec son armée, forte au moins de soixante mille hommes.

Il m'a confirmé avoir quitté le ministre le 6 janvier, s'être embarqué le 8, avoir débarqué quarante-huit heures après à Usum, de là s'être rendu à Hambourg avec une lettre de recommandation de M. Coults, banquier de la cour de Londres, pour M. Hambury, négociant à Hambourg. Ce dernier lui a fait avoir un passeport, avec lequel il s'est rendu à Hanovre, Cassel, Francfort et Neufchâtel en Suisse; il lui a fallu dix jours, à ce dernier endroit, pour se procurer le passeport dont il est actuellement porteur.

Il m'a dit que la demande de 500,000 francs, que j'avais faite, avait d'abord paru bien mesquine; mais que l'arrivée de mes nouvelles lettres avait dissipé toute espèce de soupçons et établi aux yeux du ministre la confiance la plus complète. Je

lui ai répondu que l'on devait avoir vu que cette première demande de fonds n'était que provisoire et seulement pour les premières dépenses urgentes.

Si l'on pouvait assurer le ministre anglais que le ministre de la police Fouché (c'est l'expression de M. Vitel) entre dans le plan, alors il serait convaincu de sa réussite, et ferait les plus grands sacrifices en argent ; il me répète ce propos à chaque instant. LE MINISTRE ANGLAIS DESIRERAIT AVOIR DEUX PASSEPORTS EN BLANC DU MINISTRE DE LA POLICE. *J'ai répondu sur ces deux articles que, n'ayant jusqu'à présent avancé que des choses dont j'étais parfaitement sûr, je ne pouvais pas lui répondre positivement sur ces deux demandes ; que j'avais bien quelques espérances, et que notre comité étant composé des gens les plus marquants, j'en référerais à eux, et je lui dirais ce qu'il faut espérer. M. Vitel est dans la plus parfaite sécurité ; il vient me voir tous les jours. Je prie M. le conseiller d'état, préfet de police, de compter plus que jamais sur mon zèle et sur mon dévouement à faire tout ce qu'il lui plaira m'ordonner.*

Je prie monsieur le conseiller d'état préfet de police de bien vouloir recevoir ici MES TRÈS HUMBLES REMERCIEMENTS SUR LES NOUVEAUX BIENFAITS DONT SA GÉNÉROSITÉ A BIEN VOULU ME GRATIFIER. *Un pareil secours ne pouvait venir plus à propos ; j'en conserverai une éternelle reconnaissance. Je me trouverai toujours bienheureux lorsque je pourrai* LUI EN DONNER DES PREUVES.

Signé CHARLES.

Quel est donc ce nouveau bienfait ? d'où vient, à la fin de cette lettre, cette explosion de reconnaissance de la part de Perlet, en faveur du préfet de police ? Serait-ce qu'on lui enverrait de l'argent pour le récompenser de ce qu'il a déjà fait, et l'encourager à bien faire encore ? Voyons.

Lettre de Perlet à Veyrat.

1er. mars 1807.

Si tu pouvais me faire passer les 2400 fr. qu'il a plu à M. le préfet de me gratifier, tu me ferais grand plaisir.

Tout à toi, ton dévoué ami,

Signé PERLET.

A la marge est écrit et signé de la main de Veyrat :

Remis à M. Perlet la somme de 2400 francs.

Lettre de Perlet à Veyrat.

2 mars 1807.

J'ignore encore si Vitel a des papiers ; s'il en a, il est impossible qu'ils nous échappent. Je suis bien assuré qu'il ne me cachera rien, et qu'on fera de lui tout ce qu'on voudra.....

Lecteur, pesez bien ce qui suit, s'il vous plaît...

Je veux me rendre digne de la confiance de M. le conseiller d'état préfet, et lui donner des preuves du zèle qui m'anime, EN EXÉCUTANT TOUT CE QU'IL A DROIT D'ATTENDRE DE MOI.

Signé CHARLES.

Oh ! puissance de l'or sur une ame de boue !

Perlet à Veyrat.

3 mars 1807.

J'ai passé une partie de la matinée, hier, avec mon homme. Je ne le crois pas porteur de papiers, c'est la crainte qui lui

a empêché de s'en charger. Le projet bien arrêté entre le ministère anglais et la Russie, de faire monter Louis XVIII sur le trône de France, n'a été communiqué ni au comte d'Artois, ni aux agents du Roi, parce qu'ils ont toujours été trompés. C'est pour cela qu'ils ont envoyé François Fauche à Gottenbourg, pour être le centre de la correspondance réciproque du ministère anglais, de la Russie et de moi : . . . . Attention, je vous prie.

Ce sera donc Fauche, à Gottenbourg, qui recevra et expédiera tous les paquets de correspondance qui traitera de cette importante affaire. AUSSITÔT QU'ILS SERONT ASSURÉS DES DISPOSITIONS DE LA FRANCE, ILS ENVERRONT UNE FLOTTE PRENDRE LOUIS XVIII, ET LE FERONT DÉBARQUER AVEC LE PLUS GRAND APPAREIL A L'ENDROIT QUE LE COMITÉ INDIQUERA.

A l'endroit que le comité indiquera! Le voyez-vous creuser de sa main le traquenard où il veut faire tomber et prendre le Roi! C'est le premier tome de l'histoire du duc de Berry, débarquant sur les côtes de Normandie. Avançons.

J'ai demandé à mon homme comment

je pouvais avoir mérité la grande confiance qu'on avait en moi? Il m'a répondu que c'était le Roi lui-même qui m'avait fait connaître; qu'il avait envoyé au ministre anglais l'article de mon journal qui avait sauvé la fille de Louis XVI, et que ma dernière note avait achevé de convaincre les ministres et les avait décidés à envoyer directement à moi POUR TRAITER. *Je suis donc assuré de faire de mon homme tout ce qu'on voudra; moi, je suivrai aveuglément les ordres de M. le conseiller d'état préfet; ma soumission sera toujours sans restrictions.*

Signé CHARLES.

Encore un peu de patience, nous touchons au dénoûment de cette horrible trame.

Lettre de Perlet à Veyrat (7 *mars* 1807).

Je mérite par mon dévouement que l'on ait de la confiance en moi. Quel que soit le sort de mon homme (Vitel), *il ne faudrait pas l'envoyer au Temple, si l'abbé Bassinet y est* (1)..... *cela ferait du tort*

(1) L'abbé de Bassinet est celui dont il a été question plus haut, et que Perlet avait fait arrêter par une trame à

à nos projets ultérieurs. Je me recommande à ta bonne amitié, et te prie de me croire sans réserve, tout à toi.

Signé Perlet.

Dès que l'on a tiré de mon neveu tous les secrets qu'il pouvait avoir, tous les documents qu'il pouvait fournir, il est jeté dans la prison du Temple, sa perte est résolue. Mais, avant qu'il soit mis à mort, Perlet doit se souiller de deux nouvelles infamies : d'abord me voler de l'argent sous le vain prétexte d'arracher sa victime aux bourreaux, puis m'arracher les secrets de la cause royale, dans le cas où Vitel ne lui eût pas tout dit. Deux mots de la main de Perlet vont en donner la preuve.

Lettre de Perlet, à Fauche Borel, écrite en encre sympathique.

Paris, 27 mars 1807.

Je suis très inquiet de savoir si ma let-

---

peu près semblable à celle dont Vitel était victime. Le malheureux abbé de Bassinet connaissait alors l'auteur du piége qui lui avait été tendu; et il n'eût pas manqué de le dévoiler à Vitel. De-là les craintes de Perlet de les voir réunis dans la même prison.

tre, de 600 livres sterling, du 21, vous est parvenue. Il est de la plus haute importance, dans le moment actuel, que vous exécutiez très promptement ce que je vous demande; le plus léger retard porterait un coup irréparable à nos affaires. SI VOS FONDS ARRIVENT A TEMPS, JE PARVIENDRAI A DÉGAGER VITEL, ET A VOUS LE RENVOYER PORTEUR DE TOUTES PIÈCES. *En attendant, comptez sur tout mon zèle et mon dévouement.*

Puis, il ajoute :

On a voulu me faire croire que M. Vitel était porteur de quelque chose de très secret, DITES-LE MOI FRANCHEMENT.

Observez que, dans cette lettre, il n'y a de clair que la demande des 600 louis; que, quant au danger que court Vitel, Perlet n'en dit que ce qu'il faut pour m'effrayer. Si je lui envoie de l'or, il parviendra à le dégager. Mais de quoi? où Vitel a-t-il été arrêté? par qui? en quelle main se trouve-t-il? comment l'en tirer? pas un mot de tout cela. Qu'importe? il suffit que mon neveu soit en péril; je cours chez Casenove, banquier à Londres, je lui verse le montant de la traite de six cents louis, le conjurant

d'en faire les fonds à Perlet, par l'intermédiaire de Pichonnat, son correspondant à Paris. Casenove s'empresse d'envoyer les fonds; ils arrivent à Pichonnat, et mon neveu était fusillé!!! et le monstre devait me le *renvoyer porteur de toutes pièces.*

Lettre écrite par Charles Samuel Vitel à ses parents, quelques minutes avant sa mort.

Très chers Mère, Frère et Sœur,

Votre Charles vous fait ses adieux; consolez-vous de sa perte; il sera dans peu d'heures plus heureux que vous, et, s'il a un regret en quittant cette vie, c'est, Dieu le sait, celui de vous y laisser sans avoir pu vous faire du bien; je meurs comme mon père : c'est-à-dire, convaincu que toutes mes actions ont toujours été pour faire le bien; si je me suis abusé, l'ignorance est mon seul crime. Soyez heureux, s'il est encore possible que vous le soyez; pensez à moi quelquefois, et surtout ne vous laissez pas abattre à la douleur: vous avoir quitté huit ans, revenir, s'entrevoir et se quitter pour toujours! Plus heureux que vous, je vais revoir notre père et nos

parents. Ah! ne craignez pas, je saurai mourir comme il l'a fait (1); *et plus à présent que jamais, je sens combien est précieuse une bonne conscience. Adieu, je n'ai plus qu'un moment à vivre, et il faut vous quitter; l'idée d'une mère, d'une sœur et d'un frère éplorés m'attendrit; il faut cependant s'y soumettre et rassembler toutes vos forces pour supporter cette dernière épreuve; elle est terrible. Adieu encore; il est un autre séjour où nous nous reverrons, sans que les hommes puissent y porter obstacle. Embrassez tous mes parents et amis qui s'intéressent à mon sort; n'ayant jamais eu d'ennemis, je n'ai rien à pardonner, et je demande le pardon de ceux que j'ai pu offenser; j'acquitte entièrement d'être cause de ma mort les personnes qui m'ont chargé de venir ici; elles ignoraient le danger,* TROMPÉES PAR DE VILS SCÉLÉRATS QUI SE FONT UN JEU DE LA FOURBERIE; J'EN SUIS LA VICTIME, *faute d'avoir connu les hommes. Je donne à ma sœur ce qui peut m'être dû de ma paye que M. Michaud réclamera et fera pas-*

---

(1) Son père a été fusillé à Genève, sous le règne de Robespierre.

ser à ma mère et à ma sœur; de même, je recommande mon frère et ma mère à la générosité des personnes qui m'ont employé, et DU PRINCE QUE J'AI SERVI, DÉCLARANT QUE TOUTE MON AMBITION ÉTAIT DE LUI RENDRE TOUS LES SERVICES QUE MON ÉTAT ME METTAIT A MÊME DE REMPLIR; ET QU'EN ENTREPRENANT CE QUI ME COUTE SI CHER, NON SEULEMENT JE FAISAIS MON DEVOIR EN LE SERVANT, MAIS J'ÉTAIS PERSUADÉ QUE C'ÉTAIT TRAVAILLER AU SALUT DE L'EUROPE ENTIÈRE. . . . .

Adieu, chers et bien aimés parents,

Votre fils, frère et neveu.

Signé Charles-Samuel VITEL.

De l'Abbaye, le 4 avril 1807.

Samuel Vitel à son cousin Auguste Borel, à Neufchâtel.

Mon cher ami,

« Si les vingt louis que je vous avais demandés, appartenant à ma mère, ne sont » pas livrés, je vous prie de ne le pas faire » et de les lui rendre; vous lirez l'incluse, » et vous apprendrez la cause qui épargne » cette somme à ma pauvre mère, consolez-» la, mon cher ami, puisque je ne puis le » faire qu'en l'affligeant; aidez-lui à sup-

» porter ce nouveau malheur, et croyez
» que votre cousin vous en conservera une
» reconnaissance dans l'autre monde com-
» me dans le peu d'instants qu'il a à rester
» dans celui-ci ; bien des remercîments à
» votre bonne mère, pour les soins et l'a-
» mitié qu'elle m'a toujours témoignés de-
» puis mon enfance. Adieu, dans une heure,
» dans deux au plus tard, votre cousin aura
» rejoint son père.

Ch.-S. Vitel.

De l'Abbaye, 4 avril 1807.

» *P. S.* Je vais dîner, mon cher ; une
» troupe de peuple est à ma fenêtre, re-
» gardant la victime que l'on apprête pour
» le réjouir ; je vous assure que jamais je ne
» me trouvai à pareille fête, mais l'on ap-
» prend tous les jours quelque chose ; de-
» main plus bas, je n'apprendrai plus rien !
» Il me souvient de ce qu'un capitaine an-
» glais me dit dans l'Inde, *poor Witel you*
» *will never be happy in this world, you*
» *are too good.* Je ne sais si la seconde
» partie de sa prédiction était vraie, mais
» je sais maintenant que la première n'est
» pas loin de s'accomplir ; par rapport à
» moi, je ne me trouve point tel ; mais ma

» mère, mon frère, ma sœur, il faut vous
» quitter sans avoir rien fait pour vous,
» quel retour cruel sur moi-même!.... Je
» pars, mon ami..... encore quelques ins-
» tants et je ne serai plus; consolez ma mère,
» c'est le seul chagrin que m'occasionne ce
» moment critique. Adieu, Adieu.......»

V.

Et mes 600 louis, Perlet les a-t-il touchés? Pour que le public ne pût pas en douter plus que moi, j'ai provoqué, à cet égard, du banquier de Perlet, une réponse que j'ai transcrite; elle est en date du 3 janvier 1816.

« Pour satisfaire à la lettre que vous m'a-
» vez fait l'honneur de m'écrire, en date du
» 30 passé, relativement à 600 louis, pris de
» M. Perlet sur vous, Monsieur, dans Lon-
» dres, en 1807, j'en ai tenu compte et
» payé le montant audit sieur Perlet, comme
» suit :

» Le 22 juin 1807	3,580	14,130
» Le 18 août *id.*	10,550	

» En quatorze mille cent trente livres net.

» Si vous aviez besoin d'autres renseigne-
» ments à ce sujet, donnez-vous, Monsieur,
» la peine de venir avec le susdit effet, je
» serai charmé d'avoir l'honneur de vous

» recevoir et de vous donner tous les renseignements que vous pouvez desirer.

» J'ai l'honneur de vous saluer.

» *Signé* Pichonnat. »

J'ai dit et je répète qu'outre ces six cents louis Perlet avait touché le crédit ouvert à mon neveu sur MM. Hottinguer et compagnie, banquiers à Paris, pour subvenir à ses besoins lors de son fatal voyage dans cette capitale. En preuve de ce que j'avance on peut lire (*Pièces justificatives*, *N°. IV*) copie entière du rapport fait à ce sujet par M. Rivière, que je ne vais citer que par extrait :

On réclame au nom de M. Fauche Borel le remboursement d'une somme de 4,174 fr., qui reposait en crédit chez MM. Hottinguer, pour le compte de M. Vitel, et qui ont été versés à la caisse de la préfecture de police, le 10 mars 1807.

La caisse de la police n'a plus ces fonds à sa disposition; ils ont été distribués, savoir : 574 *fr. à l'inspecteur général, pour être distribués par lui aux agents de police* QUI ONT OPÉRÉ, *et* 3,600 *fr. au sieur* Charles (Perlet), *agent de police.*

Eh bien! Perlet ou Charles, avez-vous *opéré?* Ils avaient opéré aussi, les égorgeurs de septembre, qui, les bras encore nus et sanglants, venaient réclamer à la commune le salaire de *leur opération!* Mais vous avez sur eux cet avantage, que les victimes qu'ils massacraient, ils ne les avaient ni désignées au couteau ni parquées, et que vous, Perlet, vous l'avez désignée, parquée, livrée!

Qu'on me permette ici une courte digression. C'est le 4 avril 1807 que mon infortuné neveu a été fusillé : on voit par la lettre de M. Pichonnat que c'est les 22 juin et 18 août que Perlet a touché les 600 louis qu'il me demandait pour délivrer Vitel. Or, dans cet intervalle du 4 avril au 22 juin, Perlet a en outre touché une autre somme de 150 louis pour subvenir aux besoins du comité royal. Il avait tiré à cet effet, sur moi, une traite de mille louis *seulement*; mais, n'étant pas en fonds, je ne pus lui faire passer que 150 louis qu'il toucha le 2 juin 1807, c'est-à-dire vingt jours avant l'entrée en payement des 600 louis. La preuve en résulte et des livres de M. Pichonnat, et de l'écriture de Perlet, et de

celle de M. le préfet Dubois. Je ne sais trop pourquoi Perlet, qui s'était passé de l'autorisation du préfet de police pour toucher les 600 louis, a cru devoir lui demander son agrément pour toucher les 150 ; mais le fait existe. En voici encore la preuve :

Paris, 2 juin 1807.

« J'ai l'honneur d'annoncer à M. le conseiller d'état, préfet de police, que mon correspondant de Paris a reçu la somme de 150 liv. sterling, provenant d'une pareille somme comptée à MM. James Cazenove et compagnie, à Londres, par Louis Fauche Borel.

» Ces 150 livres sterling sont prêtes à être comptées au prix du change, et déduction faite des droits de commission.

» Cette somme est à la disposition de M. le conseiller d'état, préfet de police; j'attendrai ses ordres.

» J'ai l'honneur d'être avec respect et un parfait attachement,

» Son très humble et très dévoué serviteur.

» *Signé* PERLET. »

Au bas de cette lettre on lit ces mots :

M. Perlet doit les garder, cela lui appartient.

Signé Dubois.

Or, voilà, de compte fait, Perlet qui touche en un seul mois :

Pour le comité royal *de sa façon.*	3,600 fr.
Pour tirer mon neveu de prison *où il l'a fait jeter.*	14,400
Et sur le crédit ouvert à mon neveu sur la maison Hottinguer *pour avoir opéré*	3,600
Total . . .	21,600 fr.

N'oubliez pas que c'est de moi seul qu'il tire cet argent ; que dans ces 21,600 fr. il n'est pas question de ce qu'il a touché de la police de Dubois et de la police de Fouché: qu'il vous souvienne seulement que MM. Dubois et Desmarets m'ont affirmé que Perlet était insatiable.

Et voilà l'homme qui, dans ses quatre Mémoires manuscrits, ainsi que dans son Imprimé, dit que je suis un imposteur, parce que j'ai avancé qu'il avait reçu de l'argent de la police de Bonaparte et pris la dépouille de mon neveu ; et qui, pour donner plus de

poids à cette assertion, prend le ciel à témoin de son innocence, et appelle sa vengeance s'il en impose.

Mais, comment, lorsqu'il existait autant de preuves écrites de son parjure, comment ce Perlet, que l'on n'a plus d'expressions pour qualifier, a-t-il pu se résoudre à devenir le plus impudent des blasphémateurs ?

Ah! comment? C'est parce que le crime a ses échelons; c'est que cet homme, qui n'a d'abord été qu'un écrivailleur intrigant, est devenu un escroc, ensuite un voleur, ensuite un traître, puis un assassin : non pas un assassin à force ouverte, mais assassin *pipant* sa proie, la poussant dans le piége, l'y assommant, encore étourdie de sa chute, et la dépeçant après: arrivé là, le blasphême ne lui a plus rien coûté.

D'ailleurs, n'espérait-il pas que ces preuves que nous avons en main ne nous parviendraient jamais? Sa correspondance, c'est de Veyrat qu'on la tient; et il ne la croyait plus entre les mains de Veyrat, surtout ce dernier ayant reçu ordre de M. Pasquier, successeur de M. Dubois, de lui remettre le carton complet, relatif à l'espionnage de

Perlet. Veyrat le remit ce carton, mais après en avoir extrait ce qui le concernait personnellement; a-t-il bien fait? c'est ce que je laisse au lecteur à décider. En attendant, voici copie d'un écrit de M. le préfet de police, Pasquier, qui vient à l'appui de ce que j'avance:

« M. Veyrat m'a remis aujourd'hui le » carton contenant toutes les pièces relatives à la correspondance de M. Perlet, » *et à son voyage en Angleterre.* »

Signé Pasquier.

Ce 13 décembre 1810.

Et à son voyage en Angleterre! Si ce que l'on m'a dit est vrai, ce doit être une chose curieuse que la relation faite par Perlet à la police de Bonaparte de son voyage près de Louis XVIII. Le respect me ferme la bouche.

Mais rien ne m'impose silence sur une pièce qui peut-être n'est pas moins précieuse dans son genre; je veux parler de la déclaration donnée à Perlet par le général Danican, relativement à l'arrestation de mon neveu; déclaration servant de *palladium* à Perlet, et derrière laquelle il se

retranche ; qu'il a transcrite dans ses Mémoires et fait imprimer à la suite de sa brochure. La voici ; elle égayera le lecteur à qui il est temps d'offrir des tableaux moins rembrunis.

« *J'ai la connaissance la plus intime des* » *relations qui ont eu lieu entre MM. Perlet* » *et Fauche.* »

Si vous avez été dans *l'intimité* de Perlet lorsqu'il avait des relations avec moi, je ne vous conseille plus de vous en vanter.

« *Dieu seul connaît le secret et les in-* » *tentions de Fauche, lorsqu'il a écrit de* » *son chef à Fouché, en 1807.* »

Tout à l'heure vous serez aussi instruit que Dieu sur cet article.

« *Et à Desmarets, en 1813.* »

Je n'ai jamais écrit à Desmarets.

« *Cependant je crois pouvoir en expli-* » *quer une partie.* »

Expliquer une partie, de quoi ? de mon secret ou de mes intentions ? voyons cela ?

« *C'est un tissu de bêtises, de fourberies* » *et de cupidité.* »

Eh bien ! voilà ce qui s'appelle une explication qui ne laisse rien à desirer.

« *Je l'ai démontré devant le juge-de-*
» *paix Véron et le général Desnoyers.* »

M. Danican, on voit bien que vous hantez Perlet; vous mettez à côté de la vérité. Chez le juge-de-paix Véron, je sommai Perlet de m'indiquer les membres du comité royal, et jamais je n'en pus rien obtenir. Je lui porte encore aujourd'hui le même défi.

« *Accuser M. Perlet d'avoir fait fusiller*
» *le jeune Vitel, est, de la part de Fauche,*
» *le beau imaginaire de la duplicité et de*
» *la fourberie réunie à une grande mala-*
» *dresse.* »

Le beau imaginaire de la duplicité!

Peste! où prend mon esprit toutes ces gentillesses?

« *Pour l'honneur de l'humanité, j'espère*
» *que M. Perlet triomphera de la calom-*
» *nie.* »

Son triomphe est complet, comme vous voyez, et puisque vous le désiriez si ardemment, je vais vous y associer avec plaisir.

Vous souvient-il, mon général, quand les papiers français nous apprirent à Londres la mort de mon neveu, de la douleur où vous me vîtes plongé en accourant chez moi? des

reproches affectueux que vous me fites de ne pas vous avoir fait charger, par le gouvernement anglais, de la mission confiée à Vitel? attendu, disiez-vous, que vous connaissiez mieux la France que ce jeune homme, et que vous étiez l'ami intime de Perlet. Vous souvient-il que vous vous offrîtes pour le remplacer? que vos offres furent acceptées, et que votre mission eut le double but, 1°. de prendre près de Perlet des informations sur les forces et les besoins du comité royal; 2°. de découvrir comment, et par qui mon neveu avait été arrêté, et pourquoi il avait été fusillé? comment encore Perlet, qui avait tant de gens de poids dans son comité royal, n'avait pas pu, pour tirer mon neveu d'affaire, trouver chez ces personnages marquans une somme quelconque, en attendant que les fonds qu'il m'avait demandés lui fussent parvenus?

Vous souvient-il aussi que, pour prix de cette mission, j'eus l'honneur de vous compter, le 28 avril 1807, une somme de 500 louis? Vous les prenez, vous partez; vous arrivez à Rouen; là, vous avez peur d'être découvert: un courrier se présente tout à point; vous rebroussez chemin avec

lui, et nous écrivez d'Hambourg, que vous n'avez vu ni Perlet ni les gens du comité royal, mais vous ne sonnez mot des cinq cents louis. C'était payer un peu cher un voyage jusqu'à Rouen, supposé qu'il ait eu lieu; mais enfin c'est à quoi vous jugeâtes à propos de borner votre mission. On ne vous parla plus de l'argent, et je ne vous en aurais pas parlé moi-même, si votre attestation à Perlet ne m'eût paru la chose du monde la plus singulière.

Quoi! mon général, vous recevez cinq cents louis pour aller à la découverte du meurtrier de mon neveu; il y avait alors du danger pour vous à mettre le pied en France, vous l'en retirez bien vite; le danger passé, vous y reparaissez, le hasard vous met le coupable sous la main, et, au lieu de l'appréhender au corps, c'est à lui que vous expédiez un brevet d'innocence. Ou vous êtes son complice, ou vous êtes sa dupe? Choisissez.

Pour moi, à qui vous délivrez, sur le même parchemin, un certificat de *maladresse* et de *cupidité*, je m'en remets au public du soin de décider lequel de nous deux a été, dans cette circonstance, le plus cupide et le plus maladroit.

Au surplus, mon général, comme vous avez totalement oublié ce qui s'est dit dans les conférences qui ont eu lieu chez M. le duc d'Havré et le juge-de paix Véron, bien que ces conférences soient récentes, vous pourriez, à plus forte raison, ne pas vous rappeler un fait qui leur est antérieur de beaucoup. C'est donc pour venir au secours de votre mémoire que je vous demande *la liberté grande*, de copier littéralement un petit écrit de votre main, que j'ai en porte-feuille, et dont voici la teneur :

J'ai reçu de M. Fauche Borel, la somme de cinq cents livres sterling pour frais du voyage que je vais entreprendre.

Londres, ce 28 avril 1807.

Signé, le général DANICAN.

Adieu, général ; s'il vous plaît de me rétablir cet argent, je suis homme à le recevoir.

A propos d'argent, mon officier, c'est le 11 décembre 1814, que vous avez, de votre pleine puissance, octroyé à Perlet votre féal, un brevet d'honneur, et que dans ce brevet vous m'avez, moi, si largement enrichi des surnoms de *bête*, de *fourbe*, de

cupide, de *maladroit* et d'homme *double*. Or, c'est onze jours après une pareille gentillesse, c'est-à dire le 22 du même mois; c'est onze jours seulement après avoir mis entre les mains de mon adversaire une arme si affilée, que vous êtes venu chez moi, à Paris, me supplier, en me prodiguant le nom d'ami, de faire donner dix louis à votre femme qui était à Londres dans le besoin. Ces dix louis, je les lui ai fait compter par l'intermédiaire de M. le chevalier Flint; ces dix louis, vous êtes encore à me les rendre. M. Danican, je veux bien être une *bête*, puisque vous le dites, et que vous devez vous y connaître, mais, Perlet aussi, m'a appris à me connaître en *homme double*, et je vous proclame tel.

Puisque nous en sommes sur les pièces intéressantes rapportées par Perlet, à l'appui de sa candeur et des services éminents par lui rendus à la famille royale, qu'il nous soit permis de faire quelques réflexions sur l'article inséré dans la feuille de son Journal du 16 juin 1795, article qu'il soutient avoir publié au péril de sa tête; article qu'il dit avoir sauvé la fille de Louis XVI.

D'abord, dans son Mémoire du 27 juin

1814. Perlet avance que cet article est de lui ; il en impose ; le rédacteur en est connu, c'est M. de Lagarde ; ce qui prouve qu'il était incapable de le composer, c'est que cet article est purement écrit, et que Perlet ne sait, ni le français, ni l'orthographe : on peut s'en convaincre en voyant chez M. Damaison, notaire, rue Basse-Porte-St.-Denis, les pièces que j'ai citées dans ce Mémoire, et dont j'ai cru devoir faire le dépôt pour ma sûreté et la plus grande édification du public.

Perlet, en qualité de propriétaire d'un journal, n'a donc été que l'imprimeur de cet article; mais, en l'imprimant, ne risquait-il pas sa tête, comme il le dit ? Non, le règne de la terreur était passé, et il courait si peu de risques que cet article était de *commande*. En effet, à cette époque la France était tellement revenue de sa stupeur, l'esprit public avait pris une telle direction, que quand les meneurs de la Convention l'eussent voulu, il n'eût pas été sûr pour eux de tenter encore de verser le sang des Bourbons. Les comités de gouvernement étaient dans l'intention de faire sortir de France ce qui y restait de la famille royale. Quatre députés,

un ministre et deux ambassadeurs de la république étaient détenus en Autriche. Les comités prirent la résolution d'offrir en échange la fille de Louis XVI. Cette mesure était d'un haut intérêt. Il était rare qu'on en prît de cette importance sans y avoir d'abord préparé les esprits quelques jours à l'avance. Pour arriver à ce but, les journaux étaient la seule voie qui fût ouverte, et l'on fit choix de celui de Perlet, comme étant un des plus répandus. Dans cette affaire, Perlet, qui crie si haut et s'en attribue toute la gloire, n'a donc été que la mouche du coche !

Celui qui a sauvé la vie à la fille de Louis XVI reste sans pain. (Page 52 de l'Imprimé.) Ce n'est pas, de ma part, faute de t'en avoir jeté, du pain, et beaucoup; mais s'il était vrai que tu eusses contribué pour quelque chose à la liberté de cette auguste prisonnière, menteur, ces Mémoires n'eussent pas vu le jour, je te pardonnais tous tes crimes.

Ses crimes? qu'ai-je besoin de les produire au grand jour? N'a-t-il pas, dans son Imprimé, la touchante ingénuité de nous les révéler lui-même? Après qu'il y a pro-

testé d'un dévouement aussi pur que constant à la cause sacrée de la monarchie, soudain un scrupule vient alarmer sa conscience; il la scrute, la fouille, et, dans un de ses replis, découvre tout à coup deux torts irrémissibles envers le Roi. Voilà mon tartufe à genoux, le dos arqué, les mains jointes, et disant sa coulpe avec componction : écoutons.

« Si cet écrit parvient au Roi, je lui
» demande humblement pardon de deux
» *énormes fautes* dans lesquelles j'ai été
» entraîné par l'ascendant de l'intrigant
» Fauche Borel. »

Or quelles sont ces fautes énormes?

La première est d'avoir eu la pensée, lors de son voyage en Angleterre, de correspondre à l'avenir, dans l'intérêt de Louis XVIII, avec le brave général Danican, et d'avoir ensuite abandonné cette heureuse idée pour continuer de correspondre avec moi.

Quelle faute, juste ciel! mais aussi quelle douleur est la sienne! le pauvre homme!

Non, vous ne croiriez point jusqu'où monte son zèle.
Il s'impute à péché la moindre bagatelle;
Un rien presque suffit pour le scandaliser,
Jusque-là qu'il se vint l'autre jour accuser

D'avoir pris une puce en faisant sa prière,
Et de l'avoir tuée avec trop de colère.,
— Parbleu vous êtes fou, mon frère, que je croi;
Avec de tels discours vous moquez-vous de moi?

Eh! oui, Messieurs, c'est là le mot : Perlet se moque de nous; mais qu'y faire? la presse est libre, comme vous voyez, et il faut qu'à notre dam nous écoutions jusqu'au bout la révélation de ses énormissimes fautes. Et d'une, passons à la seconde.

« La seconde faute, bien plus grave en-
» core, ajoute Perlet, et que le Roi ne me
» pardonnera sans doute pas, est d'avoir
» rendu à M. le comte d'Avaray cinquante
» guinées qu'il m'avait fait remettre pour
» les frais de mon voyage à Londres, et d'en
» avoir accepté cent cinquante que m'offrit
» Fauche Borel. »

L'entendez-vous, le scélérat!
S'accuser d'une peccadille,
Pour mieux voiler un attentat?

Cette confession, toute bénigne, une fois parachevée, le doucereux Perlet ajoute, mais en passant, mais sans avoir l'air d'y attacher la moindre importance, que si, dans l'affaire de Vitel, *on lui fait écrire* quelques lettres,

ces lettres *sont controuvées*. Cela dit, Perlet en reste là.

En rester là, M. Perlet, sur un fait de cette gravité! ah! c'est, à mon égard, pousser trop loin la charité chrétienne. Gardez votre absolution, je n'en veux point. De deux choses l'une : ou toutes les lettres que j'ai citées, comme venant de vous, sont de votre écriture, ou elles sont fabriquées. Si elles sont de votre main, comme je l'affirme, vous êtes un insigne brigand ; si elles sont fabriquées à mon instigation, je suis un insigne faussaire : dans ce cas, l'un de nous deux doit monter sur l'échafaud ; en attendant que vous m'y placiez, je vous y laisse.

Les trames de Perlet étant connues, sa victime n'existant plus, je ne sens que trop que ce qui me reste à dire sera dénué d'intérêt. Je demande cependant qu'il me soit permis de parler encore de moi. J'écris pour ma justification, j'écris pour reconquérir l'estime du Roi : dès lors il ne me suffit pas d'avoir démasqué un monstre ; son infamie n'est pas une preuve de mon innocence : un scélérat, si scélérat qu'il soit, peut, sans pouvoir se laver du crime dont on le charge, accuser un tiers avec fonde-

ment, et c'est alors à ce tiers à se défendre. Prenons garde surtout que les inculpations écrites et répandues avec profusion par Perlet, ont suggéré à M. de Blacas ses préventions contre moi, et sont cause de l'affront et des mauvais traitements que j'ai reçus de ce ministre; que dès-lors je dois effacer jusqu'à la trace de ces perfides insinuations (1).

De quoi Perlet m'accuse-t-il? Voici le résumé de tous ses Mémoires; je me servirai de ses propres expressions:

Fauche Borel, intrigant bien connu, servant tous les partis, vendu au ministère anglais, en envoyant son neveu à Paris, l'a chargé d'une lettre mystérieuse pour Fouché: donc il correspondait avec le ministre de la police de France; voilà qui est prouvé jusqu'à l'évidence. (Mémoire de Perlet à M. Doutremont, en date du 10 janvier 1815.)

---

(1) Que de choses il me reste à dire! combien j'en passe sous silence! mais ne voulant fixer l'attention que sur un point capital, j'ai cru devoir, pour le moment, élaguer des accessoires dont je m'empresserai de tirer parti si mes ennemis me forcent à reprendre la plume.

L'époque la plus malheureuse de ma vie est ma liaison avec l'intrigant Fauche Borel, qui servait Bonaparte en faisant passer régulièrement des notes à Fouché, à Desmarets, à Savary.

M'étant convaincu de ce fait, après le retour du Roi en France, je me hâtai de rompre avec lui; voyant que j'étais informé de sa duplicité, et que j'en avais parlé, il lui importe de m'écarter à quelque prix que ce soit, et voilà pourquoi il me poursuit; car je pense bien qu'on est revenu, et lui tout le premier, de l'absurde accusation de croire que j'ai coopéré en rien au meurtre de son neveu. (Mémoire de Perlet à M. le grand chancelier de France, en date du 18 janvier 1815.)

Je ne connais rien à l'intrigue, j'ai servi le Roi d'affection; mon zèle a toujours été aussi pur que désintéressé; je n'ai pas passé un seul jour sans donner au Roi des preuves de mon dévouement, je ne me suis jamais plaint, je ne possède pas un écu, j'attends tout de la justice du Roi; il est impossible qu'il laisse dans la misère un sujet fidèle, qui a tout sacrifié pour le servir.

Fauche est un infâme qui sert tous les partis pour augmenter sa fortune.

Et, partant de là pour donner mon bilan, Perlet fait une longue énumération de mon établissement à Neuchâtel; de ma superbe maison de Berlin, de mon hôtel meublé à Londres, de la pension de 300 livres sterling que me fait le gouvernement anglais, des sommes exorbitantes que j'ai placées dans la banque de Londres, et d'une obligation de plus de 300,000 francs qui a été souscrite à mon profit par Louis XVIII.

Et sur-le-champ il rapporte pour preuve de ma rapacité : *qu'en juillet* 1813, *je lui adressai M. Gilles, mon ami, négociant à Paris, qui, revenant de Londres, fut le trouver, et lui dit qu'il était intime avec moi; qu'il était chargé de lui parler confidentiellement de ma part; que c'était une folie que de se sacrifier pour la cause des Bourbons, qu'ils ne régneraient jamais en France; qu'il fallait que lui, Perlet et moi, nous nous entendissions pour tromper Louis XVIII et le gouvernement anglais, afin d'en tirer de fortes sommes, que nous partagerions ensuite.* (Mémoire de Perlet, en date du 11 décembre 1814.)

A la page antécédente, dans votre Mémoire au chancelier, vous avez signé, que vous ne vous étiez aperçu de ma duplicité envers le Roi, qu'après la première entrée de S. M. à Paris. Celle entrée n'eut lieu qu'en 1814, et voilà que vous dites ici que, dès le mois de juillet 1813, je vous ai envoyé M. Gilles pour fourber Louis XVIII et le gouvernement anglais : donc vous étiez informé de ma fourbe avant l'entrée du Roi, donc vous êtes un menteur.

Vous êtes encore un menteur, lorsque vous dites, pages 11e. et suivantes de votre Imprimé, que mon frère et moi ayant lié connaissance avec vous pour la cause du Roi, dans le courant de l'année 1806, c'est nous qui, malgré votre extrême répugnance, vous déterminâmes, par nos instances réitérées, à renouer avec ce monstre de Veyrat, que vous aviez chassé de chez vous avec éclat avant la célèbre journée du 18 fructidor ; et que vous n'aviez pas voulu revoir depuis. Vous mentez, dis-je, et c'est vous qui prenez soin de dévoiler votre mensonge ; car, comme vous le dites très bien dans votre brochure, ce n'est que dans le courant de 1806 que je fis votre connaissance ; et, dès le 19 février

1805, vous aviez, comme on l'a vu plus haut, écrit de la sorte à Veyrat : « Trahi, abandonné » par toutes les personnes qui ont reçu de » moi des bienfaits, je cherche à renouer » avec un ancien ami que je n'ai pu ou- » blier ; je me hâte de lui demander un » rendez-vous chez lui ».

Dès le 8 août 1805, vous aviez écrit à Veyrat : « Mon ami, le jour où tu m'as » rendu ton amitié, où je me suis rappro- » ché de toi, a été un jour de bonheur pour » moi, etc..... » Ce n'est donc pas moi qui vous ai déterminé à renouer avec Veyrat, puisque la chose était faite depuis dix-huit mois. C'est donc encore un mensonge à joindre à tous les autres ; mensonge d'autant plus grand, que jamais je n'avais connu Veyrat avant le jour où je fus le trouver hôtel de Hollande, rue des Bons-Enfants.

En preuve irréfragable que je trahissais Louis XVIII, pour servir la cause de Bonaparte, et que j'entretenais une correspondance criminelle avec son ministre, vous citez la lettre dont mon neveu était chargé pour Fouché. Mais, avant que de me pousser cet argument, comment n'avez-vous pas réfléchi que si mon neveu fût venu en France

pour trahir le Roi et servir Bonaparte, mon neveu n'eût pas été fusillé? Voyez, Perlet, que le crime est bête!

Mais qu'est-ce donc, me dira-t-on, que cette lettre mystérieuse à Fouché? qu'est-ce donc aussi que ce M. Gilles, que vous faites tomber des nues sur la scène pour n'y figurer qu'au dénoûment?

Quoique M. Gilles soit mort, Messieurs, j'ose affirmer qu'il n'a pas tenu le discours que Perlet lui met à la bouche; vous connaissez la véracité de ce dernier, et moi, je connaissais l'honnêteté de M. Gilles, dont je ne puis mieux vous faire l'éloge qu'en attestant qu'il avait juste autant de probité qu'il en manque à M. Perlet.

Or, M. Gilles, ainsi que le dit M. Perlet, qui va jusqu'à indiquer son adresse quand on ne peut plus s'en servir, était un négociant de Paris, demeurant rue du Faubourg-Poissonnière, n°. 22. Ses opérations de commerce l'attiraient fréquemment en Angleterre. C'était un royaliste de vieille date; nous nous voyions à Londres; il y fréquentait les personnages marquants attachés à la cause des Bourbons. Arrivé en Angleterre, sur la fin de 1813, il fut invité à donner au

Roi, *un tableau de l'esprit public, et de la situation intérieure de la France à cette époque*; il s'en acquitta si bien que M. le duc d'Havré, dans la lettre qu'il m'écrivit le 2 février 1814, m'en parle de la sorte : « Sa Majesté a été très satisfaite du compte » rendu, par votre ami, de la situation » de la France et de Paris; il s'est trouvé con- » forme à divers tableaux qui lui avaient » été présentés. Elle a été fâchée du si- » lence de *Bourlac*, (nom de guerre de » Perlet, dans sa correspondance avec l'An- » gleterre), qui lui paraît d'autant plus sin- » gulier, qu'il *avait annoncé des choses* » *qu'il est extraordinaire qu'il ne justifie* » *pas*. D'après les rapports de M. Gilles, » il est aisé de conclure que l'on a bien dans » l'intérieur les éléments d'un parti dans » les gens bien pensants, et dans les mécon- » tents, *mais* rien d'organisé; point de » cadres prêts à remplir comme l'avait pro- » mis Bourlac, etc., etc. »

On voit de reste, que M. Gilles n'était pas homme à trahir le Roi. Et je dois rendre cet hommage à sa mémoire, que ce fut lui, particulièrement, qui me fit tenir, à Guernesey, les renseignements les plus positifs sur les

dangers que courait M. le duc de Berry, s'il tentait une descente en Normandie.

Quant à la fameuse lettre écrite par moi à Fouché, en voici l'historique.

Perlet, par sa correspondance, nous avait certifié que la police du préfet était dévouée à la cause du Roi; il n'avait pas affirmé qu'on pouvait compter aussi sur celle de Fouché, mais il donnait fréquemment à entendre que ce ministre inclinait pour les Bourbons. Dans cette supposition, quand Vitel partit de Londres, le ministre anglais et moi arrêtâmes que j'écrirais à Fouché, que mon neveu serait porteur de la lettre, et que, pour la tenir mieux cachée, elle serait introduite dans une canne creusée à cet effet. Les instructions verbales données à mon neveu portaient qu'au moyen de ce qu'on n'était pas certain de la bonne volonté de Fouché, il reviendrait à Londres sans avoir vu ce ministre s'il terminait sans encombre ses affaires avec Perlet et la police du préfet, sur laquelle nous croyions pouvoir compter. Mais, si malheureusement les agents de la police de Fouché lui mettaient la main sur le collet, il devait tout tenter; il devait demander à paraître devant Fouché, à être entendu

de lui seul, lui confier que le Roi et l'Angleterre comptaient sur lui, et lui présenter ma lettre.

Cette lettre, écrite sur une demi-feuille de papier, ne contenait autre chose que la demande de deux passeports en blanc, l'intention du ministre anglais, si Fouché nous secondait, étant, au moyen de ces passeports, de lui adresser de Londres des personnes de confiance, qui viendraient traiter directement avec lui. La canne fut saisie, la lettre aussi : qu'est-elle devenue? Je n'en sais rien, mais elle doit se trouver dans les cartons de la police, ou dans le dossier de la commission militaire présidée par le général d'Armagnac, commandant de Paris à cette époque, et qui condamna Vitel à mort.

Telle est la vérité dévoilée par Perlet lui-même, dans sa lettre à Veyrat, en date du 1er. mars 1807, que nous avons transcrite plus haut; on y lit ce passage que l'on a pu remarquer : « Si l'on pouvait assurer le ministre » anglais que le ministre de la police Fouché » (c'est l'expression de Vitel) *entre dans* » *l'affaire*, alors il serait convaincu de sa » réussite, et ferait les plus grands sacrifices » en argent. Il me répète ce propos à chaque

» instant. *Le ministre anglais desirerait*
» *avoir deux passeports en blanc du mi-*
» *nistre de la police.* J'ai répondu à Vitel sur
» ces deux articles, *que j'avais bien quelques*
» *espérances*, que notre comité étant com-
» posé des gens les plus marquants, j'en ré-
» férerais à eux, et que je lui dirais ce qu'il
» faut espérer. » Perlet était donc instruit
par mon neveu de ce que renfermait cette
lettre mystérieuse dont il ne feint d'ignorer
aujourd'hui le contenu que pour m'en faire
un crime imaginaire.

— Voilà qui est à merveille, M. Fauche; mais permettez-nous encore deux observations.

— *Trente, si vous souhaitez, Messieurs.*

— La première vient de nous; la seconde nous est suggérée par Perlet.

— *Je vous écoute.*

— N'étiez-vous pas imprimeur en Suisse, M. Fauche?

— Oui, Messieurs; je le suis encore, et à votre service.

— Eh bien! M. Fauche, quand on est imprimeur en Suisse, on reste en Suisse dans son imprimerie; on y reste à surveiller ses presses, sa femme et ses enfants, et l'on ne

s'en va pas, comme un chevalier errant, jouter de compagnie avec tous les princes de l'Europe. Vous avez dit que Perlet avait été, dans certaine circonstance, la mouche du coche; il pourrait bien se faire que, quant à la restauration, on vous adressât le même reproche. Nous en sommes fâchés pour vous, M. Fauche; mais vos exploits diplomatiques eussent-ils à eux seuls rétabli la dynastie des Bourbons sur le trône de France, il est des gens pour qui vous sentiriez toujours votre intrigant d'une lieue.

—Et cela, Messieurs, parce que je suis libraire? mais si, comme moi, vous aviez été, quoique libraires, attirés dans le parti de Louis XVIII par les invitations et les caresses d'un grand prince (le prince de Condé *);

(*) La confiance dont ce prince m'honorait venait de ce que, dès l'origine de la révolution, mes presses de Neufchâtel avaient été consacrées à la défense des Bourbons et de la royauté, et aussi de l'accueil que j'avais fait aux émigrés, et des services pécuniaires que je m'étais empressé de leur rendre. Si, parmi ces derniers, il s'en trouve plus d'un dont je n'ai pas à me louer, je dois dire que je n'ai eu qu'à m'applaudir des procédés du plus grand nombre. Comment oublierai-je, par exemple, que lors de mon emprisonnement au Temple, chaque jour au moment d'être fusillé,

si, comme moi, ayant l'honneur d'approcher Louis XVIII, vous en eussiez reçu cent preuves de confiance et de bonté; si, pour prix de votre dévouement, on eût à vos yeux fait briller, comme aux miens, un avenir prospère; votre cœur, votre amour-propre et votre ambition n'eussent-ils pas été séduits, et pouvez-vous répondre que vous n'eussiez pas déserté la Suisse et l'imprimerie pour embrasser une chimère aussi douce qu'elle devait être glorieuse?

D'ailleurs, Messieurs, sans renier la Suisse où je suis né, sans vouloir me soustraire à la domination de Frédéric-Guillaume, mon souverain légitime, qui m'a sauvé la vie et deux fois tiré de l'esclavage, je ne suis pas

M. le comte Duboutet, aujourd'hui officier dans les gardes-du-corps, craignant que je ne manquasse du nécessaire, trouva le moyen de s'introduire lui-même jusque dans ma prison, pour me rendre deux cents louis, que j'avais été assez heureux de lui prêter dans son émigration en 1793; que M. Bossu, actuellement curé de St.-Eustache, m'y fit remettre une somme de 1350 l. qu'il restait me devoir, et qu'il fut vivement inquiété à ce sujet par le conseiller-d'état Réal, attaché à la police, qui le taxa de conspirateur, comme faisant passer des fonds aux ennemis de l'état?

tellement étranger à la France que son sort me doive être indifférent. Oui, Messieurs, je suis Français et noble d'origine, puisque noblesse il y a ; mes ancêtres n'ont quitté la France que par suite de la révocation de l'Édit de Nantes. Forcés de s'expatrier, sans pouvoir rien emporter de leur fortune, ils ont travaillé pour vivre. Un de leurs enfants s'est fait imprimeur, et cet enfant n'en rougit pas. Si je me suis fait en outre *chevalier* pour servir la cause du Roi, c'est qu'il vaut encore mieux être chevalier errant, que chevalier d'industrie, comme j'en ai tant vu dans l'émigration.

Qui ne regrette son pays! Quoique citoyen de l'Helvétie, mes yeux se reportaient toujours vers la mère-patrie; et dans mon exil, sur une terre étrangère, je me berçais de l'espoir de redevenir Français: Louis XVIII m'en avait flatté du moins, et voici en quels termes Sa Majesté en écrivait en 1799 au marquis de la Maisonfort : « Si je n'écris » pas à M. Fauche Borel dans cette occa- » sion, c'est parce que j'ignore s'il est à » Hambourg ; mais les sentiments que je » vous exprime à son égard ne sont point nou- » veaux pour lui. Vous ne trouverez pas

» non plus étrange que ma sensibilité à son
» zèle soit encore plus vive qu'au vôtre;
» *il n'est Français que de cœur, vous*
» *l'êtes de naissance; mais que Dieu nous*
» *aide! il ne tiendra qu'à* Louis *de le*
» *devenir aussi.* »

Voilà, Messieurs, les causes, les motifs de mes intrigues, je vous livre l'intrigant.

— A la bonne heure, M. Fauche; bonne ou mauvaise, vous avez toujours une réponse en poche : mais qu'allez-vous cette fois répondre à Perlet qui vous dit qu'il est dans la misère la plus profonde, malgré toutes les escroqueries que vous lui reprochez, et que vous, avec votre beau désintéressement, vous avez des hôtels en Angleterre, en Suisse et en Prusse, des pensions considérables, des fonds énormes à la banque de Londres, et un titre de cent mille écus sur le Roi de France ?

— Ah! Messieurs, que vous me jouez-là d'un vilain tour, et que vous me prenez bien par mon endroit sensible! Je ne sais pas si vous êtes comme moi, mais j'ai toujours eu la sotte vanité de croire qu'il valait mieux faire envie que pitié; l'amour-propre y trouve son compte, et puis, si, comme votre

serviteur, vous étiez dans le commerce, vous sauriez qu'il ne faut pas se faire pauvre aux yeux du monde ; tant de gens roulent sur un crédit imaginaire ! Comment donc faire pour me tirer d'embarras? Voyons, Messieurs, composons : je ne vous dirai pas ce que je possède ou ce que je ne possède pas; Dieu veuille seulement qu'en parlant de mes richesses, Perlet ait dit une fois la vérité ! Mais si je ne vous donne pas le menu de ma fortune, je vais, en récompense, vous transmettre la note de ce que j'ai reçu depuis que je sers la cause du Roi : décemment, vous ne pouvez en exiger davantage.

« Je jure donc ici, à la face du Ciel, » serment que je n'oserais pas faire en vain;

» En face du Roi de Prusse, mon légitime » souverain, que je révère autant qu'il me » protège, et que je ne voudrais pas af» fliger par un mensonge;

» En face de Louis XVIII, pour qui » j'écris ces Mémoires qu'il ne lira jamais, » si les amis que M. Perlet se vante d'avoir » à la cour sont chargés de les lui pro» curer;

» En face du ministère britannique que » je somme ici de me retirer son appui et

» ses bienfaits, si je pèche contre la vérité.

» Je proteste, dis-je, et déclare que depuis plus de vingt-cinq ans que je me suis dévoué à la cause des Bourbons, je n'ai reçu du Roi et de son auguste famille autre chose que la promesse de me donner, quand il serait sur le trône de France, la direction de l'imprimerie royale et la décoration de Saint-Michel.

» Je proteste qu'au lieu de recevoir une obole de la part des Bourbons, j'ai dépensé pour eux au-delà de cent mille francs; que pour eux je dois encore trois mille six cents livres sterling dans Londres. Un seul doute sur cette assertion, et je prends ici l'engagement formel de désigner à qui et pourquoi je les dois.

» Mon contact avec Perlet pour le prétendu comité royal, m'a seul coûté au-delà de trente-deux mille francs. Je puis le justifier par les propres écrits de Perlet.

» Ce n'est pas moi, c'est le gouvernement anglais qui a fourni aux frais du voyage que mon infortuné neveu fit en France.

» Ce n'est pas moi non plus, c'est le gouvernement anglais qui a fourni aux frais de la promenade du général Danican.

» Chassé de mon pays pour la cause des » Bourbons et proscrit avec plusieurs individus de ma famille, j'ai reçu, pour me » substanter moi et les miens, de la munificence du gouvernement anglais, une » pension annuelle de trois cents livres sterling, qui a commencé à courir à mon » profit depuis l'année 1807 jusqu'à cette » époque.

» J'ai reçu également de la générosité du » ministère britannique, au sortir de ma » captivité au Temple, une somme de quinze » cents livres sterling, pour l'employer à » l'acquit des dépenses que j'avais faites et » des dettes que j'avais contractées dans » cette prison où l'amitié de M. Fornachon, » banquier de Neufchâtel, n'avait cessé de » me procurer des secours.

« Voilà tout ce que j'ai reçu de quelques » puissances, prince, gouvernement ou » administration que ce puisse être. Si par » suite de ses bontés envers moi et envers » mon neveu, Bonaparte ou sa police a » glissé, à mon insu, quelques rouleaux » d'or dans ma poche, il faut que Perlet ait » été à côté de moi dans ce moment, car je » ne les y ai jamais trouvés. »

Telle est ma déclaration constante, invariable.

Caïn, qu'as-tu fait de ton frère? demanda le Très Haut. *Vous ne me l'aviez pas donné à garder*, repondit le meurtrier. Et toi, Perlet, pourrais-tu dire qu'*Abel* ne fut pas commis à ta garde? L'œil hagard, les cheveux hérissés, les membres en convulsion, Caïn, à l'aspect de son crime, s'enfuit épouvanté; et toi, Perlet, tu t'es complu sur le champ de meurtre, et revêtu des dépouilles encore sanglantes de ta victime; tu as menti à Dieu; tu lui as dit: *Seigneur, ce n'est pas moi qui ai tué mon frère.*

Fuis, meurtrier! sois, comme Caïn, errant parmi les hommes; comme lui, ton front est à jamais marqué du sceau de la réprobation.

Me. LOMBARD DELANGRES, *Avocat.*

CONCLUSION.

Il n'appartient qu'à l'autorité de connaître de l'étendue de la trahison et des crimes de Perlet envers le gouvernement actuel, lorsque Perlet était à la solde de la police

de Bonaparte; mais Perlet, dans quatre Mémoires en date des 27 juin et 11 décembre 1814, 10 et 18 janvier 1815, tous quatre entièrement écrits de sa main et signés de lui, ainsi que dans un Imprimé daté du 22 février 1816 et également signé de lui, ayant fait circuler dans le public contre moi des calomnies si monstrueuses qu'elles m'ont fait perdre l'estime de Louis XVIII et peut-être attiré sur moi la défaveur de mes concitoyens et la haine des Français; mais Perlet, par une escroquerie marquée au coin de la scélératesse, m'ayant soutiré des sommes énormes sous le chimérique espoir d'arracher à la prison et à la mort Charles-Samuel Vitel, mon neveu, qu'il fit mettre en prison lui-même, et que lui-même conduisit à la mort, j'userai de tous les moyens que la loi met en mon pouvoir pour obtenir une réparation éclatante de sa diffamation et la restitution des sommes qu'il m'a extorquées. Déjà les tribunaux sont saisis de l'affaire.

Louis FAUCHE BOREL.

PIÈCES JUSTIFICATIVES.

N°. Ier.

RAPPORT AU ROI.

Renvoyé à une commission composée des sieurs Doutremont, de Malcors et Corvetto, et présidée par M. le Chancelier. Le 16 nov. 1814. (*Signé* Louis.)

SIRE,

C'est une triste extrémité de ne pouvoir entretenir Votre Majesté de répétitions exercées sur la police, sans apporter un crime à l'appui de ces répétitions.

Mais tel a été le malheur de ces derniers temps, et tel est, en général, le sort de tout pouvoir usurpé, qu'il ne se maintient que par des moyens affreux, dont ce qu'on appelle alors la police est l'épouvantable régulateur.

Au mois de février 1807, après la sanglante affaire d'Eylau, on crut, en Europe, que le moment de la délivrance de la France était arrivé.

Lord Howich, alors ministre des affaires étrangères en Angleterre, envoya en France un jeune officier, au service de la compagnie des Indes anglaise, nommé Vitel, neveu des frères Fauche, dans le dessein d'y reconnaître l'état des esprits, et de s'entendre avec le *comité royaliste de Paris sur le genre de secours dont il avait besoin, et que l'Angleterre offrait de fournir.*

Ce jeune officier, arrivé à Paris, avait été adressé à un sieur Perlet, imprimeur, ancien rédacteur d'un journal, qui, déporté en fructidor de l'an V, et rentré depuis en France, *semblait resté* sous les étendards secrets de la royauté, et avait même une correspondance directe avec les ministres de Votre Majesté.

Le sieur Perlet s'empare de la confiance exclusive, et, pour ainsi dire, de toute la personne de Vitel; et cela lui était d'autant plus facile que ce jeune homme avait reçu la recommandation de ne se confier qu'à une ou deux personnes, et d'agir, en tout, avec la circonspection si nécessaire.

Dès leur première entrevue, le sieur Perlet vend le malheureux jeune homme, et sa mission, et ses propositions, et ses discours, au préfet de police Dubois.

La correspondance de Perlet et de Vitel offre ce que la confiance a de plus touchant d'un côté, ce que la perfidie *a de plus scélérat de l'autre*, surtout lorsqu'on voit que le malheureux jeune homme ne faisait pas une démarche, ne disait pas un mot qui ne fût rapporté au préfet Dubois; enfin, lorsqu'on eut tiré de Vitel tout ce dont il était chargé, le préfet Dubois demanda sa personne à Perlet qui la livra.

En même temps, Perlet prévenait les frères Fauche du malheur arrivé à leur neveu, promettait son intervention, et leur demandait 600 louis, prix

auquel on pouvait acheter sa liberté du préfet Dubois. Les frères Fauche envoyèrent cette somme et, deux jours après que Perlet ou Dubois en furent nantis, l'infortuné Vitel fut fusillé.

Lors de son arrestation, on avait saisi sur lui un effet de 4,174 francs, sur MM. Hottinguer et compagnie. Cet effet fut touché par le préfet de police, qui en gratifia, savoir, le sieur Perlet de 3,600 francs, et un nommé Veyrat, inspecteur de police, de 574 francs (1).

Les sieurs Fauche Borel répètent les deux sommes.

Nulle preuve officielle n'existe du payement de 600 louis fait à Perlet, à Dubois, ou à tous deux à la fois. Cette somme n'a point été déposée à la caisse de la police; et quoique tout ce qui est honteux soit croyable de la part de ces deux hommes, les règles d'ordre et de comptabilité ne permettent point d'admettre ce chef de répétition. D'ailleurs, il pourrait personnellement atteindre Perlet et Dubois, mais jamais le Gouvernement, qui aurait trop à faire, s'il lui fallait réparer les turpitudes personnelles des agents de ces temps-là.

Quant au deuxième chef de répétition, le crédit

(1) Cette somme fut distribuée, par ordre du aux agents de police qui avaient concouru à l'ar de Vitel.

dont le jeune Vitel a été trouvé saisi, sur MM. Hottinguer et compagnie, a été épuisé, le 10 mars 1807. Le montant en a été déposé à la caisse de la police. Je ne vois rien qui ait autorisé le préfet Dubois à en disposer; mais, dût-on ajouter l'abus qu'il se serait permis ici, à tant d'autres du même genre, la conduite de ce préfet ne peut pas nuire aux droits de M. Fauche, et on ne peut se dispenser de lui remettre la somme qu'il répète aujourd'hui, et qui lui appartient, soit qu'on le considère comme propriétaire de cette somme qu'il avait confiée à son neveu, soit qu'on le considère comme héritier de ce dernier.

Par ces considérations, j'ai l'honneur de proposer à Votre Majesté d'ordonner la restitution à M. Fauche Borel, d'une somme de 4,174 francs, versée par MM. Hottinguer et compagnie à la caisse de la préfecture de police, le 10 mars 1807, conformément à l'ordonnance du préfet de police, du 9 dudit mois, laquelle somme reposait chez ledit sieur Hottinguer et compagnie, au crédit de M. Charles-Samuel Vitel, fusillé à Paris, au mois de mars 1807, pour ses efforts pour la cause du Roi.

Je suis, avec le plus profond respect,

SIRE,

DE VOTRE MAJESTÉ,

Le très humble, très obéissant serviteur,
et très fidèle sujet.

N°. 11.

Lettre de Perlet à Veyrat.

30 Janvier 1807.

Mon ami,

Me voici placé dans une circonstance telle que je la desirais depuis long-temps, et qui me permet de m'expliquer, avec ma franchise ordinaire, sur ma position actuelle avec le Gouvernement, relativement aux renseignements que je me suis procurés et que j'ai transmis avec la plus scrupuleuse exactitude. Je connais assez la politique, que j'ai étudiée pendant toute la révolution, pour savoir de quelle importance ont été les renseignements que j'ai donnés, et ceux que je puis procurer. Dans le temps que j'étais riche, le Gouvernement m'a fait offrir des sommes considérables et des honneurs, pour des choses bien moindres; j'ai toujours refusé, parce que je n'avais rien à desirer, et que ce Gouvernement n'avait pas ma confiance.

J'ai été puni de mes refus réitérés, par la destruction entière de ma fortune, s'élevant à plus de 500,000 fr. effectifs; par la perte de mon état, qui me rapportait 150,000 francs par année, et par la déportation.

Actuellement que le Gouvernement est changé,

que je puis dire y avoir contribué, et que j'y suis attaché avec zèle, que je le sers de tout mon pouvoir, que j'ai droit à des indemnités, vu les pertes énormes que j'ai essuyées, et à cause des services que je puis rendre, je ne puis obtenir qu'un modique traitement, à peine égal à celui des derniers subalternes de la police.

Lorsque M. Desmarets s'est donné la peine de venir chez moi, lorsque j'ai été chez lui, sur ses invitations, il a eu la bonté de me demander ce que je pouvais avoir besoin, et de me dire qu'il était chargé de se concerter avec moi, pour me faire accorder ce que je demanderais; il a ajouté les choses les plus agréables, et m'a félicité sur la manière et sur l'intelligence que je mettais à cette correspondance, et qu'il était chargé de m'en faire des compliments. Je lui ai demandé, provisoirement, une misérable somme de 1200 francs. Il me l'a promise, et m'a écrit ensuite que je pouvais compter dessus. Cette bagatelle m'aurait épargné bien des chagrins; et, malgré cette promesse, on n'a pas jugé à propos de la remplir!

Lorsque j'entreprends quelque chose, je n'épargne rien pour réussir; je puis prouver que j'ai bien plus dépensé que je n'ai reçu. Ce n'est pas sans des sacrifices que je suis parvenu à acquérir la confiance dont j'avais besoin, pour le but que je m'étais proposé; j'ai réussi. Je ne me suis point endormi; j'ai de

nouveau trouvé les moyens de renouer ma correspondance, de faire parvenir mes lettres à Londres, et d'en recevoir des réponses; j'ai reçu, ce matin, de Londres, une lettre, à la vérité de la date du 21 novembre, mais elle remplit mon objet, en ce que je suis plus que jamais en crédit, non seulement auprès du Gouvernement anglais, mais encore auprès de celui de Russie. M. le comte Strogonoff, ami particulier de l'empereur Alexandre, et l'un de ses ministres, a en moi toute la confiance dont j'ai besoin; mais il est juste que, me livrant tout entier à une affaire de cette importance, pouvant la conduire à bien, il est juste, dis-je, que je vive, et que je ne sois pas constamment en peine pour me procurer mes besoins les plus urgents. Si on n'a pas besoin de mes services, alors je cesserai et trouverai un autre moyen pour exister. Si je n'avais pas des besoins je ne parlerais pas ainsi; j'ai donné des preuves de mon désintéressement et de mon zèle à servir le Gouvernement, mais je ne puis pas éternellement le faire gratis.

Que faut-il faire de la lettre que j'ai reçue, et de celles que je recevrai? Je sais que je puis m'adresser directement au Gouvernement, et que j'en ai les moyens; mais jamais je ne le ferai. J'ai des obligations particulières à M. le préfet: je sais que ce n'est pas sa faute si je n'ai pas été mieux récompensé, et je ne serai jamais ingrat.

Je suis aussi, mon ami, pénétré de tout ce que je te dois, et je veux me conduire d'après tes avis ; c'est dans ces sentiments que je t'écris cette lettre, en te priant d'y faire la plus sérieuse attention. Gallay me rapportera ta réponse ; car tu sais que je ne puis sortir de chez moi.

Ton dévoué et affectionné ami,

Signé PERLET.

No. III.

Projet de Réponse à la Lettre de Fauche Borel, de Londres, le 21 décembre 1808.

En marge de laquelle Veyrat a écrit, *que si M. le préfet approuvait son contenu, on l'enverrait de suite à Londres ;*

Et en marge de laquelle, et plus bas, M. le préfet a écrit : *On peut l'envoyer.*

24 février 1809.

Je reçois dans ce moment, mon excellent ami, votre lettre du 21 décembre, par laquelle vous vous plaignez de n'avoir aucune de nos nouvelles, depuis le 29 août : cependant, je vous ai écrit les 26 octobre, 6 et 19 novembre de l'année dernière ; et je suis certain que mes lettres ont passé, ayant eu soin de les envoyer par duplicata. J'aime à croire qu'elles vous sont parvenues, depuis votredite lettre ; que vous aurez senti la justesse des observations renfermées

dans celle du 6 novembre, relativement aux preuves matérielles que l'on demandait, et combien était absurde une pareille demande.

C'est à cette occasion que je puis dire, que M. d'Avaray n'entend rien aux grandes affaires : aussi, c'est par ses conseils pusillanimes que Fiettra (Louis XVIII) n'a pas fait les démarches pour faire mettre à notre disposition les fonds nécessaires, pour l'avancement de nos affaires. Je suis bien fâché qu'il soit malade ; je desire de tout mon cœur son rétablissement, mais ce n'est pas l'homme qu'il faut.

Quant à Puisaye, il est impossible que les ministres ne soient pas convaincus de sa profonde nullité ; je n'en dirai pas davantage.

Vous me donnez une nouvelle qui me comble de joie ; c'est tout ce que vous me dites, relativement à votre puissant protecteur lord Moira. Je ne suis point surpris de la continuation de l'amitié de ce seigneur pour vous, parce que vous en êtes digne. Je suis bien sensible à l'intérêt qu'il daigne prendre à moi ; je sens combien sa haute protection est précieuse dans nos affaires ; aussi je vois, avec bien de la joie, l'espérance que vous avez qu'il rentre promptement au ministère. Nul doute alors que vous ne repreniez votre ancien crédit, pour les affaires de Fiettra (Louis XVIII). Un pareil événement me redonnerait bien du courage, et avancerait sûrement les affaires de notre bon Fiettra (Louis XVIII).

Un événement non moins important, c'est que mon puissant ami Cerioux (Veyrat), dont les sentiments sont toujours les mêmes, vient de profiter d'une bonne occasion, pour m'identifier, pour ainsi dire, avec lui. Une des places les plus importantes de ses bureaux s'est trouvée vacante ; il me l'a fait avoir ; de sorte que nous travaillons ensemble, et que cette réunion ne peut que faire un bien incalculable pour nos affaires. Il est entièrement dévoué, et nous ne faisons qu'un. Mais il s'est bien expliqué, il ne se mêlera de rien, avant que d'avoir vu, bien clairement, que l'on a fourni les moyens nécessaires d'agir, et que ces moyens sont à la disposition du comité. Faites sentir, mon ami, cette nécessité, et répondez-moi bien clairement sur cela.

Cerioux (Veyrat) est profond lui-même ; il est au fait de tout ce qu'il y a à faire pour la réussite des plans du comité, dont il a la plus entière confiance, parce qu'on est convaincu de son zèle, de sa capacité, de son dévouement ; mais plus il est décidé à agir, plus il veut être en mesure, pour ne rien mettre au hasard. Aussi il est nécessaire, et le comité est de son avis, qu'il connaisse tous les plans et tout ce que les partisans de Fiettra (Louis XVIII), soit à Londres, soit ailleurs, ont envie de faire, afin de centraliser toutes les mesures et ne pas se contrarier. Vous connaissez Cerioux (Veyrat) ; il est ardent, et n'entreprend rien qu'il ne voie la possi-

bilité de réussir. Personne n'est plus dévoué que lui, et personne ne peut frapper le *grand coup* avec plus de certitude de réussir. Profitons, mon ami, de toutes ces heureuses circonstances; ne tergiversons plus; le moment est venu : faites-nous mettre à même d'agir, et par vos instructions complètes et des moyens, nous pouvons vous répondre du succès.

Faites part, à notre ami Flint, de ma réunion avec notre ami Cerioux (Veyrat). Lorsque je lui ai parlé, à Londres, de ma liaison avec cet ami, il en a senti toute l'importance et me l'a témoigné; il n'apprendra pas, sans intérêt, les nouveaux liens qui m'unissent avec un ami si précieux, et combien il importe d'en profiter.

Allez aussi vous-même porter cette nouvelle à Fiettra (Louis XVIII), avec lequel je m'en suis entretenu, et qui m'a témoigné, à ce sujet, la plus grande satisfaction. Dites-lui que nous sommes, plus que jamais, disposés à lui prouver notre zèle.

Dites à Danican, que je suis sensible à son bon souvenir; que je l'aime de tout mon cœur, et que je ne l'ai pas oublié.

N°. IV.

Copie d'un rapport fait par M. Rivière, maître des requêtes délégué pour la police de sûreté de Paris.

DÉPARTEMENT de la Seine.

1re. DIVISION. 1er. Bureau.

DIRECTION GÉNÉRALE DE LA POLICE DU ROYAUME.

Paris, le 10 novembre [illegible]

Par une pétition, en date du 3 de ce mois, MM. de France, frères, réclament, au nom de M. Fauche Borel, et comme autorisés par lui, le remboursement d'une somme de 4,174 francs, versés par MM. Hottinguer et compagnie, à la caisse de la préfecture de police, le 10 mars 1807, conformément à une ordonnance du préfet de police, laquelle somme reposait *au crédit de M. Charles-Samuel Vitel, chez lesdits sieurs Hottinguer et compagnie.*

Son Excellence m'ayant fait renvoyer cette réclamation, je me suis fait représenter les pièces relatives au sieur Vitel, condamné comme espion par une commission militaire, dans le mois de mars 1807.

Une somme de 4,174 francs a effectivement été versée à la caisse de la préfecture de police, le 10 mars 1807, comme il est dit ci-dessus; mais elle n'y est pas restée déposée.

D'après une décision du ministre de la police générale, en date du 11 du même mois de mars 1807, elle a été remise, savoir :

3,600 f. au sieur Charles (Perlet), agent de police ;

574 à l'inspecteur-général, pour être distribués par lui aux agents de police qui ont opéré.

4,174 fr.

Les quittances de ces deux sommes, signées Charles et Veyrat, existent à la caisse de la police de Paris, qui, en conséquence du payement qu'elle en a fait, n'a plus à sa disposition les fonds nécessaires.

Le maître des requêtes délégué pour la police de sûreté de Paris,

Signé RIVIÈRE.

APPENDICE.

J'ENTRE, il y a deux jours, au Palais-Royal, chez un libraire de ma connaissance; ce brave homme avait eu quelques rapports d'intérêt avec Perlet, lorsque celui-ci était encore imprimeur-libraire. Je le trouve les bras croisés, les yeux baissés, marchant à pas comptés dans sa boutique et ne prononçant que ces mots par intervalles : *cela n'est pas possible!... cela n'est pas croyable!*

Comme il ne faisait nulle attention à moi, que son exclamation et sa promenade allaient toujours leur train, je me hasardai, pour en finir, à lui demander qu'est-ce qui n'était pas possible, qu'est-ce qui n'était pas croyable. Ces lettres, me dit-il, en frappant, du revers de sa main, mon mémoire ouvert sur son comptoir, à l'endroit où j'y transcris la correspondance de Perlet.

Vraiment, non, lui dis-je! cela n'est pas croyable, mais cela est. Et pour vous donner un échantillon des bonnes dispositions de Perlet envers ses anciens confrères en librairie,

je ferai transcrire incessamment, dans une nouvelle édition de ce mémoire, un autre écrit de sa façon. Cette épître que je vous promets, est sans contredit le chef-d'œuvre de sa correspondance avec Veyrat. Une sainte amitié le transporte, son imagination s'exalte, sa tête fume, son style s'épure, sa plume brûle le papier : c'est Pylade à son cher Oreste.

Mon ami,

Tu ne connais pas assez mon caractère pour me juger. J'aurais besoin de passer avec toi une heure tête à tête. — Je voudrais te convaincre que tu n'auras jamais personne qui te soit plus sincèrement dévoué que moi. — Tout ce que tu me diras de faire, je le ferai. — Je ne regarderai point en arrière. — Compte sur moi. — Éprouve-moi, et, si tu me trouves faible, sacrifie-moi. — Mais je n'en ai pas de crainte. — Ta route est d'arriver où tu voudras. — j'en suis persuadé parce que tu en as les moyens. — Mon inclination, ma détermination irrévocable, est de suivre ta fortune. — HEUREUX, JE VEUX PARTAGER TON BONHEUR. — MALHEUREUX, JE TE SERAI DÉVOUÉ. — JE T'APPARTIENS ; RIEN AU

MONDE NE ME FERA CHANGER. — *Indique-moi une heure pour déjeuner ; entendons-nous bien : tu seras content de moi. — Je ne reculerai jamais.*

N'était-ce ce vilain déjeuner qui s'en vint gâter toute l'affaire, jusque-là il n'y avait rien que de beau, de noble, de généreux : mais on a moins de regret à cette disparate, quand, de la sublime élévation où l'avait lancé son dévouement, on voit tout-à-coup, notre héros retomber à plat dans la *moucharderie*.

Chassez le naturel, il revient au galop.

L'esprit public est mauvais. On murmure contre la banque. Les besoins des ateliers sont grands pour samedi : il faut y faire attention : les articles insérés dans le Journal de l'Empire, le 23 et aujourd'hui, sont mauvais. — Ce n'est pas le moyen de rétablir le crédit. — IL SE DIT BEAUCOUP DE CHOSES CHEZ LE LIBRAIRE DE SENNÉ, AU PALAIS-ROYAL. — J'EN RENDRAI UN COMPTE EXACT.

Voici deux lettres relatives à M. Soupé. M. Soupé était le médecin de la prison du Temple.

Je les lui reçues toutes deux décachetées; je suivrai, dans cette affaire, tes instructions.

Il est essentiel que je n'aille à ton bureau que dans les moments indispensables. Si tu me fais demander chez moi, envoie-moi un billet de spectacle: je saurai ce que cela veut dire.

TOUT A TOI, A LA VIE ET A LA MORT.

Pour apprécier toute la sincérité de ce dévouement *à la vie et à la mort*, il faut se rappeler que tant que Veyrat a été *heureux*, Perlet n'a été pour lui qu'une chenille qui allait le harcelant sans cesse pour des billets de spectacle, de l'argent et des dîners; mais que Veyrat *malheureux*, notre Pilade de nouvelle fabrique est alors devenu, pour Oreste, la plus acharnée de ses furies.

Mais cette lettre n'est pas datée? mais elle n'est pas signée? non, elle n'est pas datée; mais par son contenu même, cette date est facile à trouver: mais si elle n'est pas signée, elle est toute entière de sa main, et je viens d'en faire le dépôt chez le notaire où se trouvaient déjà toutes les pièces que j'ai citées, et d'autres non moins importantes.

Nous avons cru devoir insérer, dans cette nouvelle édition, copie du mémoire adressé à M. le chancelier de France, par le sieur Veyrat, et remis par lui à M. Doutremont, rapporteur, avec les pièces à l'appui, lesquelles pièces nous sont parvenues ainsi qu'il a été dit dans le mémoire.

Envoi de M. Veyrat, inspecteur-général de la police, à M. Doutremont, conseiller-d'état, et rapporteur nommé par le Roi pour l'examen de l'affaire de Charles-Samuel Vitel.

A Son Excellence Monseigneur le Chancelier de France.

Monseigneur,

Monsieur Louis Fauche Borel m'a écrit, en date du 31 décembre dernier, que Sa Majesté a renvoyé devant une commission, que Votre Excellence préside, la connaissance de tous les moyens qui ont amené (en 1807) l'arrestation de M. Charles-Samuel Vitel, son neveu, qui fut livré ensuite

à une commission militaire, et à m'engager à remettre, dans les bureaux particuliers de Votre Excellence, toutes les lettres, tous les renseignemens que je puis avoir à cet égard.

Sans cette invitation, Monseigneur, j'aurais encore retenu le cri d'indignation qu'elle m'arrache contre un transfuge à la cause royale; un malheureux qui, après l'avoir indignement trahie, a eu l'impudeur de se présenter depuis la restauration, non-seulement comme un constant et serviteur très dévoué de Sa Majesté, mais encore comme ayant efficacement contribué au retour de l'autorité légitime.

Pour accréditer une pareille fable, il fallait éloigner deux hommes qui pouvaient faire connaître toute sa perfidie, et prouver qu'au lieu d'avoir servi la cause du Roi, il avait *vendu* et *livré* nombre de ses agents sur le continent.

Aussi, depuis huit mois, malgré les preuves les plus évidentes de notre dévouement, les services les plus importants rendus sous l'administration du gouvernement provisoire, et depuis, nous avons été (mon fils et moi) constamment en butte aux délations les plus violentes, les plus horribles de la

part de cet homme. Enfin, nous ne respirons, nous ne sommes tranquilles que depuis la nomination de M. d'André à la direction générale de la police, parce qu'il est le digne dépositaire de l'autorité et de la confiance du Roi.

C'est du sieur Perlet, ancien journaliste, depuis agent de police, dont il est question, et sur lequel M. Fauche Borel a desiré que je transmisse des renseignements à Votre Excellence.

Si je me bornais à transmettre seulement des renseignements, ils pourraient être regardés comme une récrimination sur les calomnies du sieur Perlet. Des pièces écrites et signées de sa main, seront évidentes et sans réplique de sa part.

Je dois, Monseigneur, les faire précéder d'une courte explication.

Perlet est mon compatriote, et dans notre jeunesse il a existé une certaine intimité entre nous.

A son retour de la déportation, il offrit ses services à la police et ils furent acceptés; ce qui rétablit de nouvelles relations entre nous.

J'ai donc l'honneur de mettre sous les

yeux de Votre Excellence et d'annexer à cette lettre les pièces ci-après cotées et paraphées comme en marge.

1°. Une lettre écrite et signée Perlet, le 30 pluviôse an 13.

Cette lettre établit ses premières démarches, pour un rapprochement avec moi.

2°. Une lettre écrite et signée par Perlet, le 12 ventôse an 13.

Elle concerne un emprunt de 1500 fr. qu'il me fit à cette époque.

3°. Lettre écrite par Perlet, et signée du nom de Charles, le 20 thermidor an 13.

C'est un compte rendu relativement à ses démarches, comme agent de police; une dénonciation contre M. l'abbé Bassinet, qui, selon ses propres expressions, correspondait avec le roi de Mittau. C'est ainsi que Perlet qualifiait alors *Sa Majesté Louis XVIII*.

Cette lettre contient, en outre, les expressions les plus fortes sur son dévouement au préfet de police. Dans la même lettre il est aussi question de M. le général Danican.

Note jointe avec une annotation de la main du préfet de police.

4°. Lettre écrite par Perlet, et signée du nom de Charles, le 6 fructidor an 13.

Nouvelle dénonciation contre M. l'abbé Bassinet; nouvelles protestations de dévouement pour le préfet de police, et nouvelle demande d'argent.

Nota. Les demandes d'argent sont très souvent répétées par lui. Le calcul des sommes qu'il a touchées à la fois, et du gouvernement français et des agents du Roi, aurait un résultat énorme.

5°. Lettre signée Perlet, le 10 fructidor an 13.

Remercîments au préfet de police, pour une indemnité qu'il en a reçue; assurances de son dévouement, et quelques lignes sur sa correspondance avec les agents du Roi.

6°. Du 19 fructidor an 13, reçu, signé Perlet, de cinq cents francs d'indemnité allouée audit par le préfet de police.

7°. Lettre ou rapport écrit de la main de Perlet, le 19 janvier 1806.

Concernant sa correspondance, et une dénonciation sur un agent du Roi.

Il est question de MM. Fauche, ses correspondants.

8°. Lettre écrite par Perlet, et signée du nom de Charles, le 25 mars 1806.

Elle établit tout son zèle *pour ne rien laisser échapper.*

9°. Minute de la main de Perlet, de l'une des lettres, que de concert avec la police, il a écrites, dans le temps, aux agents du Roi.

Nota. Les minutes de toutes ses lettres étaient soumises par lui à la police avant leur expédition, et il y déposait, à l'instant même, les réponses qu'il recevait souvent sans les décacheter, pour mieux montrer son dévouement.

10°. Lettre signée Perlet, du 9 septembre 1806.

Concernant encore un emprunt d'argent qu'il m'a fait.

11°. Reçu de Perlet, du 23 septembre 1806, d'une indemnité de 500 fr., qui lui a été accordée par le préfet de police.

12°. Lettre dudit, et de même date.

Il me témoigne sa gratitude.

13°. Reçu de Perlet du 10 octobre 1806, de 1500 fr., pour indemnité du préfet de police.

Il profite de l'occasion pour protester de son dévouement.

14°. Lettre signée Perlet, du 30 janvier 1807.

Il rappelle tous les services qu'il a rendus

à la police. Il demande de l'argent (il était insatiable quoiqu'il reçût des deux mains), et il menace de transmettre directement sa correspondance à Bonaparte, dont il espère tirer plus d'argent. . . . .

15°. Lettre signée Perlet, du 1er. mars 1807.

Elle est relative à l'infortuné Vitel, neveu de M. Fauche. C'est une suite à la dénonciation qu'il adressa au préfet de police sur ce malheureux jeune homme. . . . . .

Perlet, par cette même lettre, demande cent louis dont il a été gratifié par le préfet de police. Ils lui ont été comptés.

16°. Lettre signée Perlet, le 7 mars 1807.

Elle est relative à l'arrestation du jeune Vitel. Il recommande qu'on ne l'envoie point au Temple, parce que l'abbé Bassinet y est, et que cela ferait tort à ses projets ultérieurs. . . . .

Nota. C'est-à-dire, que l'abbé Bassinet, n'ignorant pas que Perlet ne fût son dénonciateur, il aurait éclairé M. Vitel s'il eût communiqué avec lui. . . . .

Ce qu'il y a de remarquable, c'est que Perlet, dans une lettre qu'il écrivit dans le temps à M. Fauche, lui annonça que son ne-

veu n'avait point été arrêté à Paris, mais en route.

Je viens d'apprendre de M. Fauche lui-même, cette particularité qui avait pour but de détourner les soupçons, que l'arrestation subite de M. Vitel, à Paris, aurait indubitablement fait naître dans l'esprit de M. Fauche.

M. Fauche m'a dit également que, depuis peu, M. le comte Beugnot lui avait mis sous les yeux le rapport de Perlet adressé au préfet de police, et par lequel il dénonça le jeune Vitel. M. Fauche a ajouté, que le même rapport de Perlet établissait qu'il touchait 4000 francs de la police pour cette délation.

17°. Lettre du 20 mars 1808, datée de Bruxelles, écrite de la main de Perlet, et signée Gignoux.

« Concernant son départ pour Londres, » où il était envoyé par le ministre de la » police générale. »

18°. Lettre de Rotterdam, écrite par Perlet.

Sur le même voyage.

19°. Une autre lettre de Rotterdam, 3

avril 1808, écrite par Perlet, et signée Charles.

Toujours relative à son voyage en Angleterre.

20°. Lettre de Perlet, adressée au préfet de police, le 2 juin 1807.

Il est question d'une somme de 150 liv. sterlings qu'il a reçue de M. Fauche, et sur la même lettre il y a une annotation de la main du préfet, qui lui laisse cette somme.

Nota. Il en a été de même pour toutes celles qu'il a reçues antérieurement et postérieurement à ladite lettre.

21°. Copie d'une lettre de Perlet, en date du 2 mai 1808.

22°. La lettre originale de Perlet, écrite en encre sympathique lavée; elle est encore relative à son voyage en Angleterre.

23°. Lettre du 7 septembre 1808, de la main de Perlet, signée du nom de Charles.

Par cette lettre, « il se plaint amèrement » de ce qu'on paralyse son zèle à déjouer » les agents de la maison de Bourbon. »

24°. Projet (de la main de Perlet) d'une réponse à la lettre de M. Fauche Borel de Londres, le 24 février 1814.

Ce projet est curieux dans la circonstance,

en ce qu'il porte deux annotations écrites par le préfet et l'inspecteur général de la police.

Perlet écrivit cette lettre après son retour de Londres. On y verra comment il chercha à expliquer ses fréquentes allées et venues à la police, qui commençaient à être connues, et avaient fait naître les plus justes soupçons.

Il prétendit (entr'autre) avoir gagné l'inspecteur général.

25°. 26°. 27°. 28°. 29°. Cinq lettres de M. Desmarest, ancien chef de division à la police générale, lesdites lettres adressées à l'inspecteur général.

Elles établissent que la correspondance de Perlet avec les agents du Roi, était dirigée par le ministère de la police générale. — Elles sont très positives là-dessus.

30°. Lettre de Perlet.

Encore une demande d'argent qu'il m'adresse.

31°. Lettre de Perlet.

Demande d'argent.

32°. Lettre de Perlet.

Protestation de dévouement et quelques renseignements de police.

33°. Note de la main de Perlet.

Elle est parvenue peu après la nomination de M. Pasquier à la préfecture de police.

La correspondance de Perlet était interrompue; et, comme elle lui était lucrative, on voit qu'il voulait la renouer avec le général Savary, ministre de la police.

34°. Minute d'une lettre de Perlet à M. le baron Pasquier, préfet de police.

Elle constate des irrégularités de sa part. Il rejette ses torts sur un employé absolument étranger à l'objet que traite cette lettre.

35°. Reçu de M. le baron Pasquier, préfet de police, ainsi conçu : « M. Veyrat m'a » remis aujourd'hui le carton contenant les » pièces relatives à la correspondance de » M. Perlet, et à son voyage en Angleterre. »

Ce 13 décembre 1810.

Signé, PASQUIER.

Ces trente-cinq pièces que le hasard m'a fait conserver, prouvent sans doute assez l'odieuse conduite du sieur Perlet; mais Votre Excellence pourrait encore, si elle le desirait, se procurer d'immenses renseignements sur cet ancien agent de police, auprès de S. E. M. le duc d'Otrante, de M.

le comte Dubois et de M. Desmarest. Enfin elle pourrait se faire déposer le carton des pièces, que j'ai remis à M. le baron Pasquier, sur son reçu annexé.

Le sieur Perlet dit, entr'autres calomnies, qu'il m'a gorgé d'or! c'est ainsi qu'il s'exprime.

Toutes ses lettres prouvent son dénûment et les secours que je lui ai donnés.

Je n'entreprendrai point, Monseigneur, de me justifier d'autres inculpations non moins absurdes qu'il ne cesse de répandre, parce que ma constante bonne conduite dans les fonctions difficiles que j'ai remplies dix-huit ans y répond d'elle-même.

La sûreté publique et particulière maintenue pendant tout ce temps dans Paris, par mes soins et ceux de mon fils, qui me secondait en qualité d'inspecteur général-adjoint, ne sera jamais oubliée des gens de bien, et notre dévouement pour la restauration sera aussi apprécié des fidèles sujets du Roi.

Nous sommes bien glorieux, Monseigneur, de pouvoir encore aujourd'hui invoquer le témoignage d'un grand nombre de personnes honorées des bontés de Sa Majesté,

et pour lesquelles nous avons allégé, autant qu'il était en nous, les mesures rigoureuses de l'ancien gouvernement. Mais comme il m'importe particulièrement de répondre aux délations du sieur Perlet, j'ai l'honneur de prier Votre Excellence d'ordonner que les pièces, annexées à la présente, me seront rendues avec l'examen de la commission qui doit en connaître.

Je suis avec le plus profond respect,

Monseigneur,

de Votre Excellence,

Le très humble, très obéissant et très dévoué serviteur.

Signé, VEYRAT, père.

Rue Neuve des Bons-Enfants, hôtel de Hollande.

Paris, le 2 janvier 1815.

7

DES

RÉVOLUTIONNAIRES

ET DU MINISTÈRE ACTUEL.

PAR M. * * *

Uno avulso, non deficit alter.
VIRG., liv. VI, v. 143.

PARIS,

H. NICOLLE, A LA LIBRAIRIE STÉRÉOTYPE,
RUE DE SEINE, N°. 12.

M. DCCC. XV.

DE L'IMPRIMERIE DE A. BELIN,
Rue des Mathurins St.-J., hôtel Cluny.

DES RÉVOLUTIONNAIRES ET DU MINISTÈRE ACTUEL.

Louis XVIII est rentré dans sa capitale; le fléau de la France, l'ennemi des nations vient de tomber une seconde fois pour ne plus jamais se relever. Une Providence vengeresse a poussé les ennemis du Roi à se séparer d'eux-mêmes de son peuple, et la plus lâche des trahisons n'a eu, pour les traîtres, d'autre résultat que de les démasquer à tous les yeux et de les désigner aux supplices qu'ils ont mille fois mérités. Ce Roi, l'objet de tant de regrets et de larmes, nous a été ramené par une sainte ligue de tous les Rois; l'Europe civilisée a triomphé du dernier effort des modernes barbares; c'est pour rétablir l'ordre, la justice, la religion, tout ce que les hommes ont de plus sacré qu'elle déclare hautement avoir repris les armes; elle est en quelque sorte toute entière au milieu de nous, comme pour nous aider de sa force et de ses soldats, puisque les

soldats qui devoient faire notre force se sont déclarés en guerre contre nous et contre le genre humain. *La Révolution va donc enfin finir*, s'écrie-t-on de toutes parts, cette révolution dont l'activité ne fut jamais plus terrible, plus dangereuse que pendant la trop courte durée de la restauration. La France a tressailli de joie; elle auroit voulu pouvoir voler toute entière au-devant de son Prince et de ses nobles libérateurs; toutes les douleurs se calment; toutes les espérances renaissent : huit jours se passent dans une sorte d'ivresse; et tout à coup un abattement profond, une consternation à laquelle rien de ce que nous avons éprouvé jusqu'à présent, ne peut se comparer, succèdent à ces douces et vives émotions. Les espérances s'évanouissent; une sombre méfiance s'empare de tous les cœurs; on s'indigne du présent, on tremble pour l'avenir; la marche des choses et de ceux qui ont été appelés à les diriger paroît, dès les commencemens, fausse, incertaine; dispersés seulement par la tempête qui devoit à jamais les anéantir, les élémens impurs de la Révolution, déjà rassemblés par des mains habiles et funestes, semblent se coordonner de nouveau; l'intrigue a pris la place de la force qui n'est plus; et l'on tend des filets maintenant qu'on ne peut plus se servir de

poignards. *La Révolution continue*, tel est le cri douloureux qui se fait entendre de tous les côtés; les premiers effets d'une conspiration nouvelle, non moins infâme que la première, frappent les yeux les moins exercés; on en saisit les conséquences effroyables; on fait entendre quelques plaintes: mais on diroit que personne n'ose remonter à la source du mal, et montrant de quel point partent les conspirateurs, indiquer le but où ils tendent. On semble craindre de reprendre ou du moins d'avertir ceux à qui le Souverain a transmis son pouvoir, lorsqu'il est évident pour tous les Français qu'ils s'égarent dans leurs voies et que leur imprudence nous livre de nouveau aux éternels artisans de nos calamités, au moment même où nous sommes à peine échappés de leurs mains impitoyables.

J'essayerai de remplir une tâche que j'appellerois le *plus saint des devoirs*, si nos patriotes n'avoient avili cette noble expression. Mais voulant, avant toute chose et autant qu'il est en moi, éclairer et persuader ces nobles Alliés de qui semblent dépendre en ce moment nos destinées, je ne puis les jeter d'abord au milieu de ce labyrinthe révolutionnaire dont ils connoissent à peine l'entrée et moins encore les issues. En effet, une longue et cruelle expérience ne l'a que trop

prouvé : c'est en France et seulement en France que la Révolution française a été bien connue. Il fallut à l'Europe dix années de revers pour lui apprendre par quels moyens on pouvoit vaincre Buonaparte ; et lorsque nos libérateurs entrèrent pour la première fois dans les murs de Paris, le moindre d'entre nous put reconnoître qu'après avoir si glorieusement vaincu, ils ignoroient complétement les vrais moyens de consolider la victoire. Ils ont fait depuis, et plus d'une fois, le noble aveu d'une erreur que nous n'avons certainement pas le droit de leur reprocher. Mais savent-ils enfin maintenant autant qu'il *le* faudroit pour d'aussi grands intérêts que ceux qui les ont ramenés parmi nous, comment et en quoi ils se sont trompés? D'après ce qu'on ose faire en leur présence, sans qu'ils en paroissent ni surpris, ni effrayés, il est encore permis d'en douter, et ce doute, me faisant, malgré moi, remonter beaucoup plus haut que je n'aurois voulu, va me forcer de parcourir rapidement toutes les sinuosités de l'horrible dédale pour arriver plus sûrement au monstre que je veux saisir et montrer à tous les yeux.

Cette erreur des alliés qui nous coûte si cher, est de s'être persuadés que, le tyran abattu, la Révolution finissoit avec lui, comme s'il en avoit

été le créateur, comme si l'existence de cette révolution eût été attachée à la destinée d'un seul homme. Les racines en sont plus profondes : Buonaparte ne fut qu'un de ses innombrables agens; et quoiqu'on ait pu le croire un moment seul héritier des grands coupables qui l'avoient précédé, il a passé, laissant son glaive et son masque à ceux qui sont appelés à lui succéder. Arrachons-leur ce masque, afin qu'on puisse briser ce glaive; essayons de rassembler dans le plus court espace possible les traits dont se compose leur caractère; à travers tant d'événemens qui, depuis vingt années, confondent le jugement, accablent l'imagination, cherchons à démêler les affections qui paroissent leur être communes; s'ils ont été constamment possédés d'une pensée secrète qui ait fait leur union et leur force, allons la chercher jusqu'au fond de ces âmes perverses; qu'elle soit enfin connue de tous, qu'elle nous explique tout ce qui, dans le passé, nous semble encore inexplicable, qu'elle nous fasse clairement comprendre le présent et nous donne ce qu'il faut pour prévoir et maîtriser l'avenir.

Je ne puis m'empêcher de redire ici ce qui a été dit mille fois; mais je supplie qu'on ait la patience de m'écouter, parce que je ne dirai rien qui ne soit utile à mon dessein, et qu'une grande

vérité ne peut frapper tous les esprits que par l'enchaînement exact de toutes les vérités qui servent à l'établir.

Le caractère particulier de la Révolution française, caractère unique dans les annales du monde, est l'athéisme; et le premier insensé qui dît, *il n'y a point de Dieu*, fut le premier révolutionnaire. Cachés dans l'ombre pendant toute la suite des siècles, n'apparoissant de temps à autre au milieu des hommes que pour en être le mépris et l'horreur, pour expier dans les supplices un crime considéré comme le plus abominable qu'on pût commettre envers la société, les athées se montrèrent pour la première fois au grand jour dans le 18e. siècle, époque la plus mémorable sans doute de l'histoire, si ses plus grandes époques se composent des plus grands malheurs de l'humanité. Ils attaquèrent tout, parce que tout est fondé, dans l'ordre social, sur l'idée de Dieu; ils empoisonnèrent tout, parce qu'ils s'adressèrent aux passions que la religion seule peut réprimer; leur hypocrisie parvint même à séduire les rois que leur violence devoit renverser. Ils formèrent des intelligences jusque dans leurs conseils; toujours plus audacieux à mesure qu'ils croissoient en nombre et s'élevoient en crédit, ils obtinrent enfin de par-

tager le pouvoir qu'ils avoient énervé ou corrompu, et les apôtres du néant et de la destruction promirent de tout régénérer.

Alors s'offrit un spectacle dont on n'avoit pas même l'idée. Jusques-là, dans toutes les révolutions politiques qui ont agité et désolé le monde, nous voyons que les fanatiques et les ambitieux qui les excitoient avoient pour but, ou de s'emparer du pouvoir existant en continuant de régner suivant les lois politiques et religieuses déjà établies, ou de renverser ce pouvoir pour y substituer une autre forme de gouvernement, quelquefois même un nouveau culte et une législation toute nouvelle. Mais jamais les plus insensés démagogues n'avoient imaginé de détruire, au milieu d'un peuple, lois, mœurs, traditions, souvenirs, dogmes sacrés, culte public, morale religieuse, en un mot toutes les bases fondamentales de la société, et d'en reconstruire ensuite l'édifice avec les vaines abstractions d'une métaphysique toute matérielle dont ils auroient encore exagéré les horribles conséquences. Telle fut l'œuvre de nos athées-législateurs. Quoique favorisés par une corruption sans exemple déjà répandue par eux dans toutes les classes de la société, ils éprouvèrent cependant, dès le commencement de leur désastreuse entreprise, une

résistance plus grande peut-être qu'ils ne l'avoient d'abord attendu, parce qu'au petit nombre de ceux qui avoient conservé des principes, se joignit le nombre beaucoup plus considérable de ceux à qui l'intérêt en tenoit lieu; et cette résistance tournant en fureur les passions ardentes et orgueilleuses dont ils étoient possédés, ils se précipitèrent aussitôt dans les excès les plus exécrables. Dès lors ces fanatiques astucieux comprirent très-bien qu'ayant osé attaquer l'ordre social dans ce qu'il a de plus sacré, ils avoient commis un crime sans exemple, un crime que la société entière étoit intéressée à punir et qu'on ne pourroit jamais leur pardonner. Toutes les conséquences effroyables de leur chute dans la lutte qui alloit nécessairement s'engager, la honte, les outrages, les risées, les malédictions des contemporains et de la postérité, les châtimens mêmes les plus cruels, et qu'ils n'avoient que trop mérités, se présentèrent à leur imagination. Une peur sans égale s'empara de leurs âmes : cette peur continuelle et toujours croissante les jetta bientôt dans ce désespoir extrême qui donne aux plus lâches les apparences et quelquefois toutes les ressources du courage. Pour reculer dans la route du crime, il faut des remords et un reste de conscience : ils s'y

enfoncèrent de jour en jour davantage, et l'on conçoit ce que pouvoient oser des scélérats qui, ne craignant rien du ciel, avoient tout à redouter des hommes. On les vit déployer à la fois, et pour triompher de leurs ennemis et pour achever de corrompre et d'égarer les peuples dont ils vouloient faire l'instrument de leur salut, plus de perfidies et d'atrocités que l'esprit humain n'en peut concevoir. Cette peur vengeresse dont ils ne cessèrent pas un seul instant d'être poursuivis, les poussa d'assassinats en assassinats jusqu'à celui de l'infortuné Louis XVI, et ce crime, le plus grand sans doute de tous leurs crimes, ce crime qu'ils commirent *seuls* et dont ils déclarèrent hautement complice la Nation qu'ils avoient séduite et subjuguée, n'eut d'autre but que de lui faire partager leurs terreurs et de lui inspirer, dans la défense de leur cause impie, ce désespoir profond dont ils étoient animés. Toujours divisés entre eux dans les temps de leur sanglante anarchie, acharnés les uns sur les autres comme des bêtes féroces, les factieux se réunissoient à l'instant, comme par une sorte d'instinct, dès que le parti royaliste sembloit se ranimer, et cet instinct, c'étoit la peur. La peur enfin, la peur seule, lorsqu'ils eurent acquis la conviction que leurs systèmes démagogiques

et leur législation populacière menaçoient ruine et alloient les entraîner dans leur chute, détermina ces *fiers* républicains à se créer un roi de leur espèce, un roi qui pût leur donner dans ses propres crimes une garantie suffisante pour l'impunité de tous leurs attentats. Un vil étranger se présenta : ses mains se plongèrent dans le sang innocent et sacré dont ils étoient couverts ; et dès ce moment, ils se livrèrent à lui sans réserve, prêts à tout, résignés à tout, pouvant tout supporter, excepté le retour de l'autorité *légitime*. Liés à ce tyran en démence par cette espèce de pacte infernal, et rassemblés de toutes parts sous son sceptre de fer, nous les avons vus, tout le temps qu'il a opprimé la France, se plier à tous ses caprices, servir toutes ses fureurs, inventer des louanges pour tous ses crimes. Ce monstre, si visiblement suscité par la Providence pour achever le châtiment d'une nation coupable, semble avoir été également appelé pour commencer celui de ses oppresseurs ; et cette peur invincible dont ils étoient obsédés lui répondoit à jamais de leur patience et de leur dévouement. C'est à cette époque singulière de la Révolution que l'esprit des révolutionnaires put être bien connu de ceux qui savoient observer ; c'est alors qu'on put lire jusques dans les plus

profonds abîmes du cœur de ces méchans. On vit, avec une sorte de stupéfaction, une tyrannie toujours croissante et de jour en jour plus affermie, dans laquelle les agens employés par le tyran n'étoient guères moins tourmentés que ses victimes : fatigues, travaux, périls de toute espèce, ils bravoient tout à son moindre signe, ces *Brutus* si rapidement transformés en *Tigellins*; les trésors de l'Europe qu'il sembloit abandonner à leur insatiable avarice, il les forçoit ensuite à les prodiguer pour servir ses fureurs; ils lui livroient leurs enfans comme les derniers du peuple; plusieurs alloient mourir dans des terres lointaines où ils s'exiloient volontairement pour lui plaire; les projets les plus gigantesques, les entreprises les plus extravagantes ne pouvoient les effrayer, dès qu'il les avoit commandés, et tous s'y précipitoient avec une sorte de superstition hypocrite, bien sûrs cependant que leurs fautes ou leurs revers leur seroient comptés comme des trahisons, et qu'il n'y avoit point d'alternative pour eux entre les faveurs du maître et ses disgrâces les plus outrageantes. Je ne cesserai de le répéter, quel autre motif auroit pu les déterminer à endurer patiemment tant d'indignités, à traîner à ses pieds une vie si misérable, si ce n'est cette peur inexprimable de

voir renaître le pouvoir *légitime*, peur plus puissante sur eux que toutes les craintes, que tous les maux, que tous les affronts ?

Chose remarquable ! le tyran lui-même ne les condamnoit à des travaux si durs, ne les traitoit avec cette rigueur et cette insolence, que parce qu'il la partageoit, cette peur de la *légitimité*. Le pouvoir *légitime* sembloit s'élever devant lui comme un fantôme menaçant. Sans cesse obsédé de cette terrible image, il conçut le projet absurde de le détruire partout, comme le seul moyen d'affermir son trône usurpé, et c'est ce projet qui l'a perdu.

Ainsi s'expliquent les prodiges, autrement inexplicables, de ce règne de destruction, de ce règne de douze ans, dans lequel s'accumulent les malheurs et les forfaits de plusieurs siècles. Pour que la dynastie d'un aventurier corse devienne, de son vivant, la plus ancienne de l'Europe, il faut que sa main renverse de leurs trônes tous les Souverains du monde civilisé. Un tel projet qui ressemble aux rêves d'un malade ne l'épouvante point, parce qu'une peur plus forte le possède. Ces Rois ont des armées nombreuses, aguerries : il triomphera de ces armées en jetant sur elles des générations entières, et ces générations, tour à tour immolées, se succéderont sans

relâche pour servir à la fois ses craintes et ses fureurs. Pour arriver à ce résultat prodigieux, il ne lui faudra point lutter contre de grands obstacles, ni faire de sublimes efforts du génie. Un malheureux peuple qu'on a dégradé par l'impiété et par l'anarchie, est tombé sans défense entre les mains des révolutionnaires, et les révolutionnaires se sont livrés avec ce peuple à cet homme, parce qu'il a usurpé. L'usurpation étant devenue une garantie réciproque entre le maître et les esclaves, on donne à cette conspiration ourdie contre la société entière, toutes les apparences d'une société civilisée. Les décrets spoliateurs, les arrêts de mort, de conscription, etc., partent du château des Tuileries, reçoivent en passant les acclamations serviles du Sénat, et parcourant la France avec la rapidité de la foudre, vont recevoir dans les préfectures leur terrible exécution. Du sein des préfectures sortent ces troupes sinistres de gendarmes et de commis qui explorent les villes et les campagnes, enlevant aux pauvres leur dernier écu, aux mères leur dernier enfant. C'est dans l'enceinte des préfectures que sont parqués, mesurés, dénombrés ces innombrables troupeaux dévoués à la mort; là retentissent sans cesse les pleurs et les gémissemens des victimes, les injures, et, ce qui est plus insuppor-

table encore, les railleries des bourreaux; en un mot, c'est là que commence cette désolation de la France qui doit s'achever ensuite dans les camps et dans les hôpitaux. Les lois les plus saintes de la nature sont violées; la prison, les tortures, le fer, la flamme, tout est employé pour arriver au grand but de l'administration dont toute la science est ceci : *fournir des hommes et de l'argent.* Recruteurs barbares et collecteurs impitoyables, en même temps qu'ils renouvelloient tous les ans l'armée et réparoient sans cesse le *déficit* des finances, les préfets (il importe de les bien faire connoître) se faisoient chefs d'espions, et remplissoient les châteaux forts; ils veilloient sur les écoles publiques pour y faire exécuter les réglemens profanateurs de la jeunesse, sur les ministres du culte pour les abreuver d'opprobre, détruire ou diriger leur influence, sur la population entière pour la tromper, pour la corrompre de jour en jour davantage, et la tenir dans une continuelle épouvante. Il n'est pas besoin de dire que tout ce que la Révolution avoit produit d'impur accouroit se ranger sous leurs bannières, et que dans les emplois subalternes reparoissoient sous de nouvelles formes tous ceux qui avoient auparavant opiné dans les comités révolutionnaires, harangué dans la tri-

bune des Jacobins, assassiné dans les places publiques. Tandis que l'intérieur étoit ainsi livré à la violence et à l'espionnage, l'armée, semblable aux *immortels* du grand roi, sans cesse alimentée, renouvelée par cette manufacture d'hommes qu'on exploitoit avec un art si infernal, donnoit un spectacle encore plus étrange, et chargée de compléter à l'extérieur ce ministère de destruction, portoit d'un bout de l'Europe à l'autre le fer et la flamme, renversant les trônes, désolant les peuples, humiliant les Rois. L'esprit de conquête, si opposé au véritable esprit militaire, la livrant ainsi à toutes les corruptions, elle communiquoit bientôt son fanatisme et ses passions brutales à cette jeunesse inexpérimentée qu'on amenoit sans cesse dans ses rangs, et se trouvoit ainsi toujours aussi brave, aussi nombreuse, aussi féroce. Il ne sembloit pas que rien pût arrêter ce torrent, ni détruire une puissance élevée, cimentée par des moyens jusqu'alors inconnus, et auxquels des Gouvernemens réguliers, divisés par leurs préjugés ou leurs intérêts, étoient sans doute dans l'impuissance de jamais opposer des moyens équivalens. S'il eût su s'arrêter à propos, le plus vil des aventuriers jouoit jusqu'à la fin, et à la honte des nations, le rôle du plus grand des Souverains; mais la pensée im-

portune de la *légitimité* le poursuit, ne lui laisse pas un moment de repos. C'est en vain que la plupart des sociétés de l'Europe sont ébranlées ou subjuguées : il existe à son extrémité la plus reculée une grande puissance qui soutient encore ce vaste édifice. A moins de l'avoir abattue, il est impossible qu'il exécute complètement la pensée de son système fédératif, grande pensée, laquelle consiste tout simplement, qu'on me passe des expressions qui ne peuvent être trop fortes, à mettre sur les trônes des *goujats* à la place des Empereurs et des Rois. Hé bien, il rassemblera ses soldats depuis le tropique et les conduira jusqu'au cercle polaire pour essayer de renverser cette puissance. Un tel projet paroît, même aux plus stupides, insensé, sans motif : il est insensé sans doute, mais il n'est pas sans motif; il a résolu de détruire tout ce qui étoit *légitime*, et le roi des révolutionnaires ne trouvera qu'à la fin de cette grande entreprise la fin de ses tourmens et de ceux de ses dignes ministres. Là se brise enfin cette puissance colossale devant laquelle, suivant l'expression du prophète, la terre entière se tenoit en silence. Abattu pour la première fois, le moderne Cambyse se seroit encore relevé s'il eût pu renoncer à ses plans de destruction, s'il eût pu vaincre son horreur pour

la *légitimité*. Mais la peur, comme une furie infatigable, le poursuit, le précipite vers sa ruine; il veut reparoître encore avec d'innombrables armées dans ces mêmes régions d'où il n'a pas ramené un seul soldat; ses dernières violences passent toutes les autres et commencent à lasser un peuple, dont la patience jusqu'alors avoit semblé infatigable; elles déterminent en même temps les puissances à se réunir pour la première fois dans un intérêt commun, celui de la conservation. Le tyran tombe, les Alliés dont il a envahi toutes les capitales, entrent dans Paris, et la France entière, qui depuis long-temps ne formoit plus une véritable société, s'agite comme une multitude confuse, et se partage à l'instant même en quatre partis bien distincts : le peuple inquiet, incertain, exaspéré, à qui tout sembloit préférable à l'oppresseur dont on l'avoit délivré ; les innombrables agens de la tyrannie, qui perdoient tout et craignoient tout; les républicains et autres novateurs politiques, partagés entre eux de principes et d'opinions, mais d'accord en ce seul point que le pire des Gouvernemens étoit une monarchie qui avoit eu quatorze siècles d'existence et de prospérité ; enfin les royalistes, foible troupeau au milieu de cette foule désordonnée, qui demandoient, avec le

prince légitime, cette antique monarchie dans sa force et dans sa majesté, la religion, sans laquelle il ne peut exister ni monarchie, ni aucune autre société.

Les alliés en conviennent eux-mêmes, ils n'avoient aucun dessein bien arrêté lorsqu'ils entrèrent dans Paris. L'éclat de notre gloire militaire leur imposoit; ce qu'ils avoient vu et éprouvé depuis dix ans supposoit des prodiges d'administration, et ne pouvant, comme nous, remonter à la source de ces prétendues merveilles, ils auroient difficilement imaginé qu'un peuple eût perdu toute vertu politique dans le temps même qu'il avoit su, en conservant la paix intérieure, vaincre successivement tous ses voisins les plus redoutables; et qu'il n'y eût plus chez lui aucune force morale, lorsque ses soldats, rappelant les plus beaux jours de la patrie, venoient en désespérés mourir sur le champ de bataille. Quelque attachés qu'ils pussent être, et par principe et par intérêt, à toutes les institutions favorables à la monarchie légitime, ils tiroient de leur premier erreur cette conséquence qu'un tel peuple n'ayant pu faire de si grandes choses sans une volonté ferme, sans quelques sentimens généreux, la justice et la générosité demandoient qu'après l'avoir délivré de son tyran, on ne lui

imposât pas des lois trop dures, ni un gouvernement qui lui fût odieux. Il falloit en effet tout ce qui a suivi pour les convaincre qu'on pouvoit trouver en Europe, de même que dans les contrées de l'Asie les plus désolées, une extrême bravoure sans honneur, une patience à toute épreuve sans patriotisme et sans vertu. Ils marchoient, flottant dans ces incertitudes : le cri de *vive le Roi* est hasardé par quelques sujets fidèles; il s'accroît par degrés, se propage de bouche en bouche, devient une acclamation générale qui retentit jusqu'à leurs oreilles et décide du rétablissement des Bourbons. Ce fut un coup de foudre pour les révolutionnaires, et rien ne pourroit exprimer leurs terreurs et leur accablement. La Révolution sembloit finie à jamais par ce premier succès des royalistes; le peuple que nous avons déjà montré avide de changemens, prêt à s'attacher au premier chef qui feroit cesser ses misères et le vengeroit de ses oppresseurs, se rallia sur-le-champ à cette poignée de généreux Français; et la France répétant avec Paris ce cri magique de *vive le Roi*, se précipita bientôt toute entière au-devant de son Prince légitime, dont elle avoit, pour ainsi dire, oublié le nom, et dont l'existence, quelques mois auparavant, lui étoit à peine connue. Tout étoit pos-

sible pour notre salut dans ces premiers momens d'enthousiasme et d'espérance : cependant tout étoit déjà perdu. Les chefs du parti révolutionnaire ont su démêler cette hésitation des Souverains alliés ; ils s'aperçoivent avec joie qu'ils en sont mal connus, mal jugés ; ces Princes magnanimes n'ont point également d'idées justes et précises sur le caractère actuel du peuple français, sur ses principes, sur ses opinions ; ou pour mieux dire, ils ignorent qu'il n'a plus ni principes, ni opinions, ni caractère. Nos hypocrites tyrans s'insinuent déjà dans les Cabinets lorsque nous nous rassemblons en désordre dans les places publiques ; ils font des traités, tandis que nous poussons des cris de joie ; le Sénat parle au nom de la Nation qui crie anathême contre lui ; il stipule pour elle des garanties qu'elle n'a point demandées ; les ministres de la tyrannie se confondent avec ses victimes pour ressaisir le pouvoir prêt à leur échapper, et la générosité, la franchise de nos libérateurs ne peuvent lutter contre l'astuce de ces hommes vieillis au milieu des intrigues les plus machiavéliques, élevés à l'école de la perfidie et du mensonge. Ils flattent, ils effraient, ils promettent, ils trompent, ils finissent par persuader. Il est enfin décidé que les agens du gouvernement qu'on vient d'abattre, seuls capables

de supporter le poids du gouvernement qu'on vient de relever, resteront partout, dans le Sénat, dans l'Armée, dans les Tribunaux, dans toutes les administrations; le Roi lui-même, n'ayant point alors, comme il a daigné nous l'avouer, une expérience depuis si chèrement acquise, confirme toutes ces funestes concessions, et entre dans sa capitale, entouré de ses plus implacables ennemis : c'en est fait, déjà l'on conspire, déjà la perte du pouvoir *légitime* est jurée.

Ils conspiroient, les misérables! et la France presque entière n'auroit pu croire alors une conspiration ni possible ni vraisemblable. Admettons en effet que la clémence et les bienfaits du Roi ayant passé toutes les bornes, comme plusieurs ont eu l'effronterie de le dire, dussent, par leur excès même, exciter en eux des soupçons, des méfiances, n'étoient-ils pas les maîtres de l'Etat, puisque, sans compter tout le reste, ils l'étoient entièrement de l'armée, organisée de manière que, ne se composant que d'eux, ne devant être de long-temps recrutée que par eux, elle leur offroit ainsi une garantie *matérielle* que rien ne pouvoit détruire et avec laquelle ils pouvoient tout braver? Quelle apparence que le Roi eût jamais la volonté de les repousser,

lorsqu'il s'en ôtoit ainsi le pouvoir; et n'étoit-il pas naturel que de son côté il fondât une entière sécurité sur l'intérêt bien évident de ces hommes nouveaux dont il consolidoit l'existence, les établissant pour la première fois dans de justes et honorables rapports avec tous les peuples civilisés? Telles étoient les réflexions qui tranquillisoient le plus grand nombre : les royalistes seuls conçurent les plus vives alarmes, et j'entends par *royalistes*, car il est essentiel de bien définir ce mot, ces serviteurs du Roi qui, restés en France pendant toute la durée de cette effroyable tempête politique, ou rentrés dans leur triste patrie, lorsque c'eut été une nécessité absolue de déposer les armes qu'ils avoient prises pour sa défense, étoient demeurés au milieu des factions, toujours inébranlables dans leur fidélité, n'échappant à la persécution qu'à la faveur de l'obscurité, et dans leur retraite profonde, observateurs assidus et vigilans des choses et des hommes, les seuls qui connussent bien les révolutionnaires, et, comme l'événement l'a fait voir, les seuls qui en fussent vraiment redoutés. « Une conspiration étoit, disoit-on, sans but, par conséquent absurde, impossible : » ils soutinrent, eux, que le premier emploi que les révolutionnaires feroient des forces qui leur étoient si imprudem-

ment laissées, seroit pour conspirer. Quoi! ce pouvoir *légitime*, l'éternel objet de leurs terreurs, de leurs exécrations, étoit rétabli; à sa suite alloient nécessairement reparoître l'ordre, la paix, la justice, la religion; les peuples rendus par degrés à la morale, à leurs anciennes traditions, et bientôt rattachés par tous les liens de l'intérêt et de l'affection à ce pouvoir réparateur, ne penseroient plus qu'avec horreur à la Révolution: et l'on pouvoit supposer que ceux qui l'avoient faite, cette révolution, qui l'avoient soutenue et prolongée par tant de crimes, qui furent si longtemps tourmentés de la crainte de la voir finir, supporteroient patiemment une situation dans laquelle en évitant même la vengeance, ils ne pouvoient échapper à la honte et au mépris, à ce mépris, leur supplice le plus insupportable, même lorsque leurs victimes osoient à peine le laisser entrevoir! Non sans doute: ils étoient loin d'ailleurs de goûter cette sécurité qu'on prenoit plaisir à leur procurer, agités malgré eux par ce trouble intérieur, premier châtiment des coupables, lequel leur offrant sans cesse la vive image de leur crime, leur ôte tout bon conseil, et les pousse d'eux-mêmes vers leur perte, par l'idée qu'ils se font que cette même image se présente aussi vivement à tous les yeux. Le Roi et

ses augustes alliés établissoient leur jugement sur ce qui étoit honnête, raisonnable; les royalistes plus expérimentés entroient dans les passions de leurs ennemis et rencontroient plus juste, considérant ces passions désordonnées comme la règle unique de la conduite qu'ils alloient tenir. Je le répète, les révolutionnaires jurèrent tous la perte du pouvoir légitime au moment même où ils faisoient le serment solennel de s'y soumettre et de le défendre. Voilà ce qu'a produit la rage et le délire : nous allons maintenant admirer des prodiges de prévoyance, de concert, d'habileté, car, de même que les esprits infernaux, ces hommes semblent réunir tous les extrêmes.

Le peuple, comme nous l'avons dit, avoit été d'abord entraîné par les royalistes; les républicains s'étoient, au même instant, réunis aux agents de Buonaparte; et les quatre partis n'en formoient plus que deux, qui restèrent quelques momens en présence, attendant que les premières opérations du gouvernement nouveau fussent commencées. L'effet en fut accablant, et les traîtres l'avoient prévu. A peine se fut développé le plan fatal qui, conservant le système d'administration établi sous le gouvernement impérial, conservoit en même temps tous les agens dont se composoit sa nombreuse hiérar-

chié, qu'on vit s'arrêter tout à coup le mouvement rapide et unanime qui entraînoit la population entière de la France vers des institutions purement monarchiques. Dans les classes subalternes de la société, les meilleurs s'en irritèrent, les autres sentirent diminuer l'horreur qu'ils avoient conçue pour un gouvernement dont on sembloit approuver les actes et respecter les formes, et généralement il en résulta un scandale public dont l'effet fut d'altérer sensiblement l'affection et même le respect que l'on devoit au Souverain. Quant aux royalistes, leur effroi fut au comble, lorsque, voyant, par l'effet de cette marche déplorable, le peuple refroidi et prêt à leur échapper, ils s'aperçurent d'un autre côté que l'armée entière s'organisoit d'après les mêmes principes et avec les mêmes élémens : la Révolution n'étoit-elle pas toute entière dans cette double organisation? Ils espéroient du moins qu'un corps de troupes étrangères veilleroit sur le Prince qu'on environnoit comme à plaisir de tant de dangers imminens; plusieurs même le demandèrent à grands cris, prédisant dès lors les plus horribles catastrophes, si l'on négligeoit cette unique et dernière ressource : leurs cris ne furent point entendus ou furent dédaignés. Adroitement désignés comme des fanatiques ou des

brouillons, le sobriquet d'*alarmistes* qu'on leur donna, joignant la dérision au mépris, les força bientôt de rentrer dans la foule et d'abandonner le champ de bataille à des ennemis qui ne craignoient qu'eux et que, dans une lutte *à découvert*, ils eussent probalement terrassés; enfin tout à la Cour étoit tellement sous le charme, qu'on crut même devoir presser par tous les moyens possibles le départ des soldats étrangers; et le Roi, noble et généreux comme auroient pu l'être Henri IV et Louis XIV, resta seul, ayant uniquement pour sauvegarde l'*honneur* des soldats de Buonaparte et la *probité* de ses administrateurs. Cependant tous les liens qui attachoient entre eux les ressorts du gouvernement impérial, à peine rompus un moment, se trouvoient déjà rattachés par des mains actives et invisibles; elles pénétrèrent avec une incroyable activité dans tous les rangs de l'armée, dans tous les degrés de l'administration civile : il n'est pas besoin de dire qu'elles y trouvèrent un concert presque unanime d'actions et de volontés.

Je désire pouvoir exposer ici nettement l'état des choses : elles fourniront la preuve que jamais peut-être la haine sympathique du pouvoir légitime ne se manifesta par des signes plus frappans que dans cette circonstance où les ré-

volutionnaires qui avoient le plus abhorré Buonaparte et sa tyrannie, se réunirent de toutes les forces de leur âme à ceux qui l'avoient le plus lâchement servi. Ils en sentoient la nécessité absolue, car lui seul pouvoit leur donner l'armée, et l'armée seule pouvoit renverser l'ennemi commun. L'exil de ce tyran devint donc le centre de tous les mouvemens mystérieux et compliqués de la conjuration, et tous les conspirateurs parurent recevoir de lui leur première impulsion, soit que, dans leur odieux fanatisme, ils n'aspirassent qu'à reprendre leurs chaînes et à renouveler leurs adorations, soit que, plus prévoyans, plus habiles, et bien convaincus que la folie incurable de cet homme n'étoit propre désormais qu'à achever leur perte, ils eussent secrètement résolu de n'en faire qu'un instrument passager de leur salut; et ces derniers se divisoient en deux partis dont l'un, revenant à d'anciens systèmes qui ne furent jamais entièrement abandonnés, cherchoit déjà un autre chef, capable par une haute naissance, qui seule peut donner une véritable consistance politique, d'offrir à l'Europe inquiète et irritée une garantie suffisante pour la séduire ou pour la calmer; dont l'autre, sans rejeter peut-être ce nouveau chef, rêvoit encore des institutions républicaines, des magis-

trats républicains, et ne voyoit en lui que le Consul ou le Président d'une république. Cependant le gouvernement monarchique venoit de s'organiser au moyen d'une Charte constitutionnelle dont les élémens se composoient d'un Ministère responsable, et de deux Chambres législatives balançant le pouvoir du Roi, système que je ne veux ici ni louer ni critiquer : toutefois je crois à propos de dire que l'effet nécessaire d'un tel système est de donner une force invincible au pouvoir monarchique ou de l'affoiblir outre mesure, parce que, se composant d'élémens variables pris dans *les trois* formes de gouvernement connues, et l'équilibre qu'on a prétendu obtenir par cette composition singulière, tout séduisant qu'il est dans la théorie, étant démontré impossible dans la pratique, il en résulte que, suivant la direction que prend cette vaste machine dans la pente inévitable à laquelle elle est sans cesse obligée de céder, l'Etat peut brusquement passer de la monarchie absolue à l'anarchie des républiques les plus turbulentes. Il n'est point de constitution politique où les *choses* dépendent plus des *hommes* que cette forme nouvelle de gouvernement, dont, jusqu'à notre Révolution, l'Angleterre offroit un exemple unique dans les annales du monde.

Que dirai-je enfin? renouvelant entièrement les deux Chambres, et prenant des précautions suffisantes pour qu'elles ne fussent composées que de Français dévoués à sa cause, le Roi recueilloit tous les avantages d'un tel système; les laissant, par un funeste conseil, à peu près ce qu'elles avoient été du temps de l'usurpateur, il n'en avoit plus que les inconvéniens. Qu'attendre en effet de ceux qui avoient cru possible de représenter la Nation sous Buonaparte? Une minorité factieuse et dirigée par des conspirateurs y maîtrisa donc constamment un troupeau d'hommes qu'on ne peut pas dire positivement avoir été malintentionnés, mais que d'absurdes et invincibles préjugés disposoient à se mettre sans cesse en opposition avec la prérogative royale. Quelques sujets courageux et fidèles y luttèrent vainement contre la niaiserie des uns et la criminelle audace des autres; les Ministres cherchèrent plus vainement encore à s'y procurer quelque influence, ignorant complètement que, parmi les meneurs, la question étoit déjà décidée contre eux et contre la royauté. On n'y professoit point la révolte ouverte; mais le plan arrêté, et constamment suivi, étoit de tout entraver, de réduire l'action du chef de l'Etat au dernier degré de foiblesse et

de lenteur : il n'y eut jamais un spectacle plus déplorable.

Cependant, d'un autre côté, tout avançoit rapidement. L'armée presque entière, l'administration dans toutes ses branches se trouvoient déjà entre les mains des conspirateurs. Les royalistes étoient abattus, baffoués, désignés même sérieusement comme les plus grands ennemis du Roi ; le peuple qu'on avoit su arracher si à propos à leur influence, avoit, comme nous venons de le dire, perdu son enthousiasme, et trompé dans ses plus chères espérances, restoit dès-lors spectateur à peu près indifférent d'un ordre nouveau auquel il eut été si facile de l'attacher par ses plus vives affections. Cependant ce peuple avoit la paix, le plus doux des biens et dont il étoit depuis si long-temps privé ; ses relations de commerce et d'industrie venoient de se rétablir avec l'Europe entière ; le tyran ne lui avoit laissé, par ses derniers excès, que d'affreux souvenirs ; et malgré les fautes qu'on avoit commises, ses affections pouvoient renaître du sentiment seul d'un bonheur que chaque instant sembloit accroître et dont jusqu'alors il n'avoit pas même eu l'idée. Le moyen d'exécuter une révolution nouvelle au milieu d'une population entière qui, s'élevant contre ses auteurs, eut pour la première

fois trouvé des chefs et un point de ralliement! C'est ici qu'on est à la fois confondu, et de l'aveuglement du Ministère (je ne parle point ici des Ministres qui sont soupçonnés de trahison), et des ressources vraiment infernales de cette association révolutionnaire qui, de même qu'un seul homme, semble n'avoir qu'une action, qu'une volonté, agissant partout, dans le même instant, avec les mêmes ruses, la même audace, la même activité. Il s'agit maintenant de séduire, d'égarer, d'exaspérer la classe populaire des villes et des campagnes : l'impulsion est donnée par les chefs de la conspiration ; on la reçoit dans les préfectures sur lesquelles ils exercent une action immédiate et qui, réagissant à leur tour sur les autorités subalternes, communiquent le mouvement à peine reçu jusque dans les villages les plus obscurs et jusqu'aux plus vils agens du pouvoir. Cette horde d'espions et de brigands se voit bientôt renforcée de ces bandes de prisonniers revenus d'Angleterre et de Russie, que le don inespéré de leur liberté sembloit avoir rendus furieux contre celui à qui ils en étoient redevables, et de cette nuée d'officiers réformés qui venoient de se répandre au même instant du nord au midi, la rage dans le cœur et prêts à tout entreprendre. Les acquéreurs de biens nationaux se

joignent à eux en grand nombre, et la France fut en quelque sorte enveloppée toute entière de leurs mensonges et de leurs séductions. Un impôt (1) dont l'abolition avoit été promise imprudemment peut-être, mais qu'on avoit conservé plus imprudemment encore, fut présenté comme un manque de foi que devoient suivre bientôt des mesures encore plus vexatoires. Ici l'on poursuivoit les contribuables avec de grandes rigueurs; là on les excitoit sourdement à ne pas payer; d'un côté, le Roi étoit présenté comme un tyran hypocrite et adroit qui, sous une feinte modération, établissoit lentement son pouvoir pour retomber ensuite sur les peuples de tout le poids de ce qu'on appeloit l'ancien despotisme, s'environnant alors d'une caste insolente et privilégiée, ramenant les droits féodaux, les dîmes, les corvées, le servage, etc. Ailleurs, si l'on trouvoit trop difficile d'interpréter défavorablement sa clémence et ses intentions paternelles, aux louanges affectées qu'on lui prodiguoit, se mêloient des insinuations perfides sur les dispositions des Princes qu'on montroit sans cesse occupés à lui donner de dangereux conseils, à le

(1) Les Droits-Réunis.

détourner du bonheur de ses peuples; et l'on feignoit de craindre qu'avec lui ne s'évanouît toute cette prospérité dont la France goûtoit à peine les prémices. Pour des esprits plus grossiers, on inventoit des fables encore plus absurdes: on annonçoit des guerres, des conscriptions, des invasions prochaines, et les noms de Buonaparte, du roi de Rome et de Marie-Louise se mêloient sans cesse à ces dangereux mensonges, ou pour accroître les terreurs, ou pour exciter de criminelles espérances. Ceci se passoit surtout dans les campagnes : dans les villes, les partisans de la cause royale, abreuvés d'affronts et de dégoûts, éloignés de toutes les places, souvent même chassés de celles qu'ils avoient occupées, voyoient avec des alarmes sans cesse croissantes, les fauteurs de la Révolution renouveller leurs anciens conciliabules, établir dans ces réunions des signes mystérieux, laisser échapper souvent des menaces indiscrètes et des cris de révolte, s'emporter même quelquefois jusqu'à des voies de fait, sûrs de l'impunité, parce que les magistrats étoient décidés à ne rien voir, à ne rien entendre, et que ces misérables trouvoient pour les absoudre assez de complices dans tous les Tribunaux. Cependant ces mêmes royalistes n'abandonnoient point la juste cause, quoique tout

semblât les abandonner. De toutes les provinces du royaume, ils ne cessoient d'envoyer des rapports sur tant d'indignités dont ils étoient les témoins, rapports que leur conformité singulière dans les circonstances principales, rendoit encore plus alarmans, parce qu'elle étoit un témoignage irrécusable de leur véracité. On ignoroit quels étoient les projets et le but des conspirateurs, mais il étoit démontré qu'on conspiroit, et que la presque totalité des administrations civiles prenoit part à la conspiration. Des cris d'indignation s'élevoient de toutes parts contre les Préfets, et ces cris parvenoient jusqu'au *Ministère* qui les dédaignoit, qui sembloit même braver le mécontentement de jour en jour plus marqué que faisoit naître son incroyable sécurité. Pour lui, tout l'art de gouverner sembloit être renfermé dans le mouvement mécanique des bureaux, dans leur police routinière, dans la science d'assurer le paiement des impôts, de diriger les travaux publics, enfin, dans ce que l'on peut appeler la partie *matérielle* de l'administration, tandis qu'au moral tout périssoit. On continua donc à conspirer en quelque sorte sous sa protection, et les *alarmistes* furent traités avec plus de mépris à mesure que le danger sembla devenir plus imminent.

Comment ce Ministère auroit-il cru ce qu'on lui disoit? il sembloit résolu à ne pas voir ce qui se passoit sous ses yeux. Tout Paris connoissoit, signaloit les principaux meneurs de la conspiration, les assemblées régulières qu'ils tenoient, le lieu, l'heure de ces assemblées; et le Gouvernement ignoroit ou feignoit d'ignorer même que l'on conspirât. Des feuilles incendiaires écrites sous la dictée de ces traîtres, insultoient journellement tout ce qui étoit respectable et sacré, et avoient fini par joindre la menace à l'insulte; leur correspondance avec l'île d'Elbe, vingt fois dénoncée, et de jour en jour plus active, avoit ses agens dans la direction même des postes, dont le chef seul avoit été changé; presque toute la police leur étoit vendue, et c'est là surtout que se trouvoit l'assemblage le plus étonnant de l'ineptie et de la trahison; enfin les symptômes qui annonçoient un prochain bouleversement avoient acquis une telle évidence, que les moins clairvoyans étoient parvenus à les pressentir; et telle étoit vers les derniers temps l'assurance des buonapartistes, maîtres alors de toute la France, par l'organisation complète de leur Gouvernement secret, qu'eux-mêmes annonçoient hautement la chute du Roi et de la monarchie. L'histoire n'offre point sans doute un spectacle pareil, où l'inso-

lence des conspirateurs ne peut être comparée qu'à l'aveuglement des ministres, où le meilleur des Princes se trouve également trompé par ses amis et par ses ennemis. Hélas! environné de traîtres, d'intrigans, de flatteurs, il persistoit dans sa noble sécurité, se confiant dans ses bienfaits, et subissant dans toute son étendue cette triste destinée des Rois, à qui la vérité parvient rarement avant que les maux produits par la flatterie et le mensonge soient devenus tout-à-fait irréparables. Enfin, dans cette œuvre de trouble et de désordre, tout s'arrangeoit avec *tant* de calme et de régularité, que le plus lâche des hommes, un homme qui, dans les dangers où il s'étoit trouvé personnellement engagé, n'avoit jamais montré que la plus honteuse pusillanimité, put aborder tranquillement en France, suivi d'une poignée de soldats, parcourir ce royaume d'une extrémité à l'autre, à travers ses provinces les plus populeuses, et arriver à petites journées dans sa capitale, où il trouva le palais des Tuileries préparé pour le recevoir, comme s'il revenoit d'une partie de chasse aux environs de Paris ou d'un voyage à Fontainebleau.

La scène change ici, et ce qu'on n'auroit pas cru possible, le scandale semble augmenter. L'ac-

cord unanime des révolutionnaires dans le rappel du tyran a redoublé l'effroi public : on voit déjà cet homme affreux ressaisissant tout son pouvoir et l'exerçant avec des cruautés nouvelles, parce que son orgueil a des affronts à venger que jusques-là il n'avoit point encore éprouvés. Il n'en sera point ainsi : à peine le souverain légitime a-t-il quitté son palais, à peine est-il descendu de ce trône qu'il occupoit sans doute avec trop de clémence et de bonté, que les divisions jusques-là comprimées par la présence de cet *ennemi commun*, renaissent parmi les conjurés. Le grand empereur est surpris jusqu'à la confusion de se trouver tout à coup changé en simple chef de parti; et tandis que les déclarations foudroyantes des Puissances, l'imprudente précipitation de Murat et les soulèvemens partiels excités par les royalistes auroient exigé le développement le plus énergique de toutes les grandes mesures si laborieusement préparées dans sa retraite, de se voir entouré de républicains qui lui opposent insolemment les droits du peuple et les maximes libérales qui les garantissent, de conjurés nouveaux, qui se donnant à peine le soin de cacher le mépris qu'il leur inspire, se fortifient sous ses propres yeux de tout ce qui peut l'affoiblir et mettent en quelque sorte à

l'enchère cette couronne qui vient de lui coûter tant de crimes et tant de travaux. O que ne puis-je déployer ici les trames subtiles qui s'ourdissoient dans l'ombre et le machiavélisme profond qui en attachoit tous les fils mystérieux! Que n'est-il sûr même à présent de signaler tous les traîtres et les plus dangereux traîtres! Je chercherois dans cette foule odieuse, et peut-être n'aurois-je pas beaucoup de peine à y démêler tel homme qui, couvert des crimes les plus horribles et les plus fangeux de la Révolution, consommé dans toutes ses ruses, possédant à la fois tout ce qu'elle peut inspirer d'audace et d'hypocrisie, se plaça d'abord entre tous les partis, flottant quelques momens entre eux, initié à tous leurs secrets, donnant de toutes parts des paroles insidieuses avec plus de sûreté et de succès qu'aucun n'auroit pu le faire, parce que son métier avoué et reconnu ayant toujours été de tromper l'un au profit de l'autre, il lui étoit facile d'inspirer une confiance égale à tous; excitant à la fois des espérances à l'intérieur, et des craintes au dehors; prévoyant la chute à peu près inévitable de Buonaparte, et en même temps qu'il s'arrangeoit pour en profiter, s'assurant sa faveur et ses récompenses, si quelque événement miraculeux le sauvoit du naufrage : et si cet

homme, lors même qu'il aidoit à pousser l'usurpateur dans le précipice et paroissoit se livrer entièrement au bon parti dont l'ascendant croissoit visiblement de jour en jour, eût cherché des complices pour un troisième parti, et les eût trouvés parmi ceux qui se montroient alors les défenseurs les plus ardens du trône, en réveillant en eux les terreurs communes à tous les révolutionnaires, je présenterois ce dangereux protée comme l'exemple le plus frappant de cette haine du pouvoir *légitime*, tourment continuel de ces grands coupables, et en quelque sorte la seule passion qui ait conservé en eux toute sa féroce énergie. Mais un tel homme existe-t-il en effet, et le crime peut-il se porter à des excès que la corruption de nos malheureux temps n'auroit point encore connus? Je n'ose l'assurer; mais quelque ténébreuses que soient les routes dans lesquelles il chercheroit à s'engager, il doit trembler : on l'y suivroit sûrement, on l'y atteindroit, son masque lui seroit tôt ou tard arraché, et les manœuvres politiques de la Révolution ne sont pas moins connues maintenant que sa tactique militaire. Laissant donc de simples conjectures que je donne pour telles, et dont il est impossible de former aucune accusation directe, j'essayerai d'achever le tableau que présentent ces cent

jours de l'interrègne, époque unique, où, de même qu'on voit dans la dernière entrée d'un ballet d'opéra, se mêler confusément les rois, les paysans, les héros, les valets, les princesses et les bergères, se trouvèrent réunis toutes les scènes et tous les caractères de cette hideuse révolution, l'anarchie, le despotisme, les cordons, les bonnets rouges, des prisons d'état, la liberté illimitée de la presse, l'antichambre d'un despote, l'assemblée des représentans du peuple *librement* élus; et ce qui est plus incroyable encore, où Buonaparte prenoit un air soumis, et des sénateurs, un ton insolent. Toutefois ces contrastes bizarres et ces grotesques apparences cachoient les manœuvres les plus actives, les projets les plus sinistres, et tout le jeu des passions les plus exaspérées. C'étoit un véritable assaut de fourberies, dans lequel il est hors de doute que celui qui étoit le maître de l'armée l'eût définitivement emporté, si cette armée n'eût pas eu contre elle les forces de toute l'Europe; et ce qu'il est important de remarquer, c'est que les adversaires du souverain de l'île d'Elbe, sans la déclaration fameuse qui consacroit la *légitimité*, eussent vu, avec peu d'inquiétude, ces apprêts formidables qui sembloient les menacer; mais cette déclaration les mettoit au désespoir.

On lui opposa l'article 67 de la nouvelle constitution, avec toute la vieille comédie des sermens et des farces nationales; l'histoire dira quelles intrigues furent sourdement employées pour y obtenir quelques amendemens; peut-être enfin cette déclaration fatale eût-elle produit l'effet de tout rallier à Buonaparte, lorsque la bataille de Waterloo vint renverser toutes les combinaisons nouvelles qu'auroient pu amener de nouveaux intérêts. Raconterai-je maintenant le gouvernement provisoire, les hurlemens pour Napoléon II, le pouvoir légitime encore proscrit et blasphémé, lorsque deux cent mille soldats enveloppoient Paris, et que le Roi arrivoit à Saint-Denis, à travers les acclamations de plusieurs millions de Français? Je crois n'avoir pas besoin de ce dernier accès de la rage expirante pour prouver jusqu'à la satiété, que les révolutionnaires n'ont, pour ainsi dire, qu'une seule passion dans laquelle toutes les autres viennent se confondre : l'horreur de la *légitimité*.

Je touche à la partie la plus difficile du travail que m'a fait entreprendre le sentiment profond de nos dangers et de nos malheurs, et je puis dire maintenant avec le lyrique latin : « Je marche sur des feux que recouvre une cendre trompeuse. » *Incedo per ignes suppositos cineri*

doloso. Toutes les douloureuses images tracées dans mes premières lignes reviennent m'assiéger. Comment tant de si douces espérances se sont-elles évanouies? Lorsque je crains tout, comment m'est-il si difficile d'exprimer mes craintes? Qui accuserai-je, lorsque je vois commettre le crime, sans pouvoir distinguer encore les traits des coupables? Quoi qu'il en soit, je continuerai.

J'ai toujours plaint la triste condition des Rois: sans parler de ce que l'on doit à leur auguste et sacré caractère, de nos jours si lâchement outragé, si indignement méconnu, si l'on considère les piéges que leur tendent la flatterie, l'orgueil, la cupidité et mille autres passions qui les obsèdent, parce qu'ils sont la source de biens et de faveurs qui allument toutes les passions; l'adresse perfide avec laquelle on sait éluder leur vigilance et donner une fausse direction à leurs lumières; une sorte d'inexpérience qui résulte du haut rang où le sort les a placés et des embarras d'une représentation dont il leur seroit impossible et même dangereux de secouer les entraves imposantes, qui de nous, s'il a du sens et de la droiture, osera les accuser des fautes qu'on a l'art de leur faire commettre? Sujet fidèle et dévoué, il ne les reconnoîtra que pour en gémir, et laissant de côté les vains murmures, sachant

que, quelque chose qui puisse arriver, le salut de l'Etat est aux pieds du trône, qu'il est contre nature qu'un Souverain légitime ait d'autre intérêt que celui de ses peuples, il s'armera de courage, et de même que dans ces palais enchantés créés par l'imagination des poëtes, il s'avancera, combattant les monstres qui lui ferment les avenues, et faisant tous ses efforts pour pénétrer jusqu'au prince et faire briller à ses yeux l'image de la vérité. Je tenterai cette entreprise; j'essayerai de parler avec cette liberté respectueuse dont les rois justes et bons ne se sont jamais offensés, et veillant ainsi sur mes paroles; lorsque je n'ai pas une pensée que mon honneur ou ma conscience désavoue, je puis espérer l'indulgence d'un monarque tel que Louis XVIII.

Je ne craindrai pas de répéter ce que déjà l'opinion publique fait entendre de toutes parts : les opérations du ministère dans tout ce qui tient à la police et à l'administration intérieure de la France paroissent fausses, imprudentes et jettent partout l'effroi et la consternation. Entourés de leurs flatteurs, célébrés par des journaux qui sont maintenant sous leur dépendance, et participant ainsi, sous quelques rapports, au malheur de la condition des Princes, ces ministres ignorent-ils ce qui se passe, les bruits qui se ré-

pandent, les soupçons qui s'accréditent, les malheurs que l'on redoute? S'ils l'ignorent, il faut les en instruire.

Et d'abord, quel que soit le motif qui ait pu déterminer le Roi à faire des choix que nous devons respecter, je ne pense pas que les hommes qu'il a choisis puissent concevoir une extrême surprise si je leur déclare que ce n'étoit pas eux précisément, ou du moins quelques-uns d'entre eux, que l'on s'attendoit à voir remplir ces places éminentes; et peut-être ne leur a-t-il pas été difficile de s'apercevoir qu'au milieu de l'ivresse générale que faisoit naître le retour de notre Souverain bien-aimé, leur nomination étoit loin d'ajouter un nouveau charme à ces premiers momens de la félicité publique. Toutefois nous ne vivons plus dans ces temps d'un honneur ombrageux et chevaleresque, où, je ne dirai pas des crimes et les plus odieux des crimes, mais le simple soupçon d'une bassesse, lorsqu'on n'avoit pu s'en laver complétement, portoit avec lui l'exclusion des moindres emplois publics et même de la société entière. Dans la corruption inexprimable de nos principes et de nos mœurs, dans l'abattement profond où nous ont plongés nos trop longues misères, le plus grand nombre porte un regard stupide et indifférent sur tout;

tous les moyens de salut nous sont bons, et c'est pour cela sans doute qu'il nous est si difficile de nous sauver; ce qui faisoit autrefois frémir, aujourd'hui fait à peine sourciller; et beaucoup eussent prôné, honoré même des ministres, quels qu'ils pussent être, sous la condition que désormais ils n'auroient d'autre pensée que celle du bien public; les plus délicats même se seroient résignés à les supporter. Laissant donc le passé, examinons ce qu'il étoit urgent de faire, ce que le cri de la France entière demandoit, ce qu'une expérience nouvelle, la plus fatale de toutes, indiquoit jusqu'à l'évidence, et nous aurons malheureusement assez de reproches à adresser aux ministres du Roi.

Je suis invinciblement ramené ici vers des idées qui me poursuivent partout : j'y ajouterai de nouveaux développemens, parce que le péril est là tout entier, et que c'est là seulement que l'on peut trouver le salut. J'ai peint aussi vivement qu'il m'a été possible de le faire, l'accord inoui qui existe entre les nombreux agens de la révolution; je les ai montrés formant, au milieu de l'Etat, un autre peuple soumis à ses lois particulières, établi dans une hiérarchie merveilleuse pour commander et obéir, aussi tyrannique dans le commandement que servile dans l'obéissance,

ayant ainsi la double organisation d'une société secrète d'*illuminés*, qui s'accroît et se fortifie timidement dans les ténèbres, et d'une puissance politique qui agit violemment et au grand jour, quand il le faut et aussitôt qu'il le faut. Dans cette combinaison, la plus infernale que la méchanceté humaine ait jamais pu concevoir, tant que le principe de son existence ne sera point attaqué, l'association révolutionnaire peut tout braver; et toute puissance que l'on aura essayé d'élever contre elle, ne cherchant à la combattre que par des mutations timides et partielles, ne pourra jamais avoir qu'une existence fragile et passagère. En effet, que l'on donne à cette machine politique et mystérieuse, des chefs qui lui soient étrangers, aussitôt ses chefs véritables s'établissent dans l'ombre, et au moyen d'une simple communication avec quelques principaux *sous-ordres*, les rapports directs se trouvent immédiatement rétablis; qu'on essaie de rompre ses rangs en y jettant des intermédiaires dont l'action soit en sens contraire: ses agens subalternes, habiles à dissimuler, cherchent à l'instant même, parmi leurs *frères*, et j'oserois dire presque d'instinct, le point de contact le plus prochain pour s'y rattacher et rentrer par-là dans le mouvement commun qui doit tout entraîner. C'est par cet en-

chaînement si habilement combiné de tant de ressorts, tous dirigés vers le même point, que, pendant l'année de la première restauration, Rovigo a pu gouverner la police, Maret ou Carnot, l'intérieur, chaque préfet dévoué à Buonaparte le département voisin du sien, où l'on avoit placé par dérision un préfet royaliste. Ainsi, l'exécrable araignée répare avec une activité continuelle les moindres altérations qu'éprouve son tissu meurtrier, et cachée au centre de ce piége inextricable, reçoit l'ébranlement le plus léger de ses fils les plus imperceptibles, y enveloppe sa proie, l'assassine lâchement et la dévore sans danger.

Mais, que dirai-je de ces trois mois à jamais lamentables, qui ont précédé le second rétablissement du trône? L'étonnement va croître encore. Le tyran arrive et trouve à la source même de son pouvoir des divisions qui l'affoiblissent; le parti royaliste, qui cherche encore depuis onze mois un point de ralliement, n'a point à la vérité de forces réelles; mais il est répandu partout, et partout il agite une population indécise qui s'aperçoit déjà qu'on la trompe, parce que déjà on l'opprime. Cependant toute l'Europe en armes s'avance vers les frontières, et les révolutionnaires se voient ainsi pressés de toutes parts, foibles pour la première fois dans l'intérieur,

parce que l'ennemi du dehors, plus menaçant et dont le succès seroit plus décisif, exige l'emploi simultané de toutes leurs ressources. Hé bien, leur union indissoluble fera leur force, et lorsqu'il est question des royalistes, le républicain Carnot n'aura pas une autre pensée que le buonapartiste Bertrand. Il n'est pas sûr d'employer la violence : on se servira de mille artifices. On commencera par feindre de la modération pour inspirer une fausse sécurité; la tactique des mensonges politiques si connue, si usée, et cependant toujours nouvelle par ses effets toujours immanquables, sera mise en jeu pour *ébranler* les espérances, diviser les intérêts, répandre la terreur et jetter tous les esprits dans une insupportable incertitude. Les chefs les plus inquiétans du parti royaliste seront recherchés sans bruit et mystérieusement arrêtés; le concert se rétablissant ainsi par degrés dans cette société de brigands à mesure qu'il achève de se détruire parmi les honnêtes gens, on voit paroître des colonnes armées et mobiles dont l'activité masque la foiblesse, qui se portent successivement sur les points les plus dangereux pour désarmer ou arrêter publiquement, frappant toujours des coups aussi prompts que certains, parce que tous les révolutionnaires leur servent de guide, et jouent

ainsi le rôle d'espions avant qu'on leur fasse remplir celui d'assassins (1). Voilà ce qui s'est fait sur tous les points de la France pendant cette longue agonie, avec une habileté que l'enfer même n'eût pas désavouée; mais aussi avec cet inconvénient que, se perdant par le succès même de leurs manœuvres, les fauteurs de la révolution ont achevé de mettre à découvert tous les ressorts de leur politique et de leur gouvernement.

Oui, partout où il y a assez d'hommes réunis pour qu'on y ait un maire et un commissaire de police, la franc-maçonnerie révolutionnaire est maintenant dévoilée; partout on frémit en pensant que la France porte dans son sein ce germe d'une destruction inévitable; partout on n'élève qu'un cri vers le Souverain, c'est pour le conjurer de nous sauver en frappant sans pitié tous les traîtres, et en dispersant jusqu'au dernier de leurs satellites. Il n'y a pour nous de salut et de repos qu'à ce prix; si nous obtenons enfin une administration toute nouvelle qui remplace celle qui fait notre honte et nos calamités, nous ne croirons pas l'avoir achetée trop cher par les

(1) Les victoires de leurs armées devoit être le signal des assassinats.

derniers fléaux qui viennent de nous accabler. O fatale influence du génie révolutionnaire! tandis que nous élevons vers le trône ces prières suppliantes, les noms les plus déshonorés paroissent à la tête des premiers emplois du gouvernement; si l'on désigne enfin quelques-uns des principaux conjurés à la vindicte publique, c'est avec une lenteur et des répugnances qui laissent entrevoir le dessein bien arrêté de sauver tous les autres; des traîtres qui servirent Buonaparte jusqu'au jour de son abdication, sont appelés à administrer au nom du Roi les provinces qu'ils ont à peine cessé de désoler; des factieux *qui l'insultoient* encore, le mois passé, dans la tribune des *Représentans*, président aujourd'hui des colléges électoraux, et vont peut-être remonter insolemment à cette même tribune avec le nom de *Députés*, changeant leurs injures sacrilèges en une louange hypocrite et impudente. Où sommes-nous, grands Dieux! le crayon de Tacite n'a jamais tracé des temps plus malheureux, ni une plus effroyable corruption.

Ministres du Roi, je ne vous accuse point de le trahir : s'il m'étoit prouvé que vous fussiez des traîtres, j'éleverois à l'instant ma voix contre vous, et dût votre pouvoir emprunté me menacer de ses plus implacables vengeances, je

dénoncerois hautement vos trahisons, prêt à subir vos interrogatoires auxquels j'ai déjà su répondre et à rentrer dans vos prisons qui ne me sont point inconnues. Mais je vous le dirai franchement, et je continue de m'adresser plus particulièrement à ceux qui sont chargés de l'administration intérieure de la France, quels que puissent être votre zèle et votre dévouement pour le service de notre excellent monarque, il ne semble pas que vous ayez ni dans votre situation ni peut-être dans votre caractère ce qui seroit propre à rendre vos services aussi efficaces que l'exigeroient les graves circonstances où la Providence a voulu le placer. J'avois pensé d'abord à employer ici quelques artifices du langage pour vous présenter avec le plus de ménagement possible de fâcheuses et choquantes vérités ; mais comme le résultat de mes tours oratoires seroit toujours de vous contraindre d'avouer que vous avez servi la Révolution à peu près dans toutes ses époques, trouvez bon que, laissant ici de côté ces vaines ressources d'une rhétorique insidieuse, je tire sur le champ de cet aveu nécessaire une conséquence dont il vous seroit difficile sans doute de contester la justesse : c'est qu'à moins d'un miracle, il est impossible que les habitudes de vingt-cinq ans,

espace si long dans la vie humaine, ne vous aient laissé quelques préjugés nuisibles, n'aient fait naître en vous quelques-unes de ces affections qu'on ne peut plus vaincre, et comme il faut croire à la sincérité d'un retour qui vous a mérité du Roi des preuves si éclatantes d'une confiance sans bornes, que vous n'éprouviez aussi quelque remords de vos fautes passées (vous le voyez, j'adoucis autant que je le puis mes expressions) et quelques-unes des craintes inséparables de ses remords. Vous avez long-temps haï et persécuté tout ce qui paroissoit *attaché* à la cause que vous servez *aujourd'hui*; vous avez été long-temps unis d'amitié, d'intérêt à ceux qui l'ont toujours détestée et qui viennent tout récemment de la trahir. Des travaux dont vous partagiez avec eux la continuelle activité, des périls sans cesse renaissans et qui vous furent communs, ont cimenté ces rapports, et je ne vous dissimulerai point que je vous croirois des cœurs tout-à-fait endurcis, si de tels rapports n'avoient pas laissé en vous quelques-unes de ces impressions qui, troublant le jugement de l'homme et attestant sa foiblesse naturelle, prouvent du moins qu'il est accessible à la pitié, à l'humanité, sentimens qu'il ne peut perdre que dans une dégradation sans ressource de ses plus

nobles facultés. Il est donc difficile que, forçant ainsi la nature, vous puissiez à l'instant même haïr sans mesure ce que vous avez aimé, et aimer à un degré suffisant ce que vous avez si profondément haï. L'hésitation de votre âme entre des sentimens si opposés et que vous essayez vainement de combattre, se communique à votre esprit, en obscurcit les lumières; et vous retrouvant ainsi dans des embarras qui sont absolument les mêmes que ceux qui, l'an passé, amenèrent la perte du Gouvernement, vous retombez, *malgré vous* et comme incapables de profiter de la plus terrible des expériences, dans les fausses routes que s'étoient ouvertes *à dessein* les chefs de l'ancien parti. Hommes d'état tant vantés, et qui, dans d'autres temps, montrâtes effectivement une habileté qu'il nous est difficile d'oublier, votre génie ne peut-il donc concevoir, pour sauver la France, d'autres plans que ceux qui, tout à l'heure, ont manqué de la perdre à jamais? Quoi! vous proposez des conciliations démontrées impossibles! Vous provoquez encore une indulgence qui nous fut si fatale! Vous renouvellez contre les serviteurs du Roi d'anciennes objections aussi absurdes qu'outrageantes!.... Fidèles Ministres du Roi, tout bon Français doit faire ses efforts pour vous em-

pêcher de courir à votre perte et à la nôtre.

La France, si, dans le tableau que j'ai présenté de la Révolution entière, je n'ai rien dit contre la vérité (et je crois avoir été au-dessous de la vérité), la France se divise aujourd'hui en deux partis sans doute très-opposés, les victimes et les bourreaux. Dans la plus petite bourgade, tout ce qui avoit un rang, de l'éducation, de la fortune, tout ce qui avoit conservé quelque sentiment de probité, d'humanité, quelques idées d'une justice divine et de la différence qui existe entre le bien et le mal, a été opprimé, dépouillé, assassiné : j'ai dit mille fois ce qu'étoient les assassins et les oppresseurs. Et l'on conçoit le projet de réunir des élémens aussi opposés entre eux que le ciel et la terre ! Et ce projet, on prétend l'exécuter au moment même où nous sortons d'une crise qui vient de faire éclater l'endurcissement, la férocité incurable des uns, en redoublant la haine, l'horreur et le mépris des autres ! Qu'on ne l'espère pas ; il y a de la folie à l'espérer. En l'essayant on ne réussira qu'à faire de la France entière une effroyable arêne, où, les choses restant dans cette fatale indécision, il n'y aura ni paix ni trève que l'un des deux partis n'ait été abattu. Le peuple est au milieu d'eux, ce peuple qui, comme l'a dit un homme auquel

il étoit bien connu (1), « ne respecte que la » force, n'a de confiance qu'en elle, et dans » les révolutions s'attache toujours au parti » qui en montre le plus. » On a vu quels pièges grossiers lui ont été tendus depuis un an ; avec quelle stupide facilité il s'y est laissé engager, ne reconnoissant le danger qu'au moment où il n'y avoit plus aucun moyen de l'éviter. Pense-t-on que l'expérience l'ait fort éclairé, qu'il soit maintenant en garde contre ses ennemis et inaccessible à toutes leurs séductions? Qu'on sache que ceux-ci, s'ils continuent de conserver le pouvoir, ne conçoivent à ce sujet aucune espèce d'inquiétude : personne ne connoît mieux qu'eux l'éternelle enfance de ce peuple dont ils se sont établis les hypocrites défenseurs; on ne l'a jamais dirigé avec un art plus détestable, et jamais on n'en a plus cruellement abusé. Ce peuple est en quelque sorte devenu leur patrimoine, et dans le vague d'opinions et de pensées où ils ont su le plonger, ils peuvent encore l'égarer, l'agiter à leur gré, le conduire où ils voudront. Qu'on l'arrache de ces mains barbares; qu'on le

(1) M. Bertrand de Molleville, *Histoire de la Révolution française*, tome 6, page 134.

confie à ceux qui peuvent seuls le ramèner à l'ordre, à la morale, aux sentimens religieux qui en sont la source et la récompense : hélas! ce peuple malheureux n'a besoin que de repos; tout l'y invite, et le sentiment profond de ses longues calamités et les ressources incomparables qu'offre le beau pays qu'il habite à son commerce et à son industrie (1); on le verra alors changer comme par une sorte d'enchantement; j'ose assurer que ses qualités naturelles, si long-temps obscurcies, sont loin d'être éteintes; il a encore en lui le germe de ces vertus douces et généreuses qui le plaçoient au premier rang des peuples de l'Europe, qui firent autrefois de la France, la source et le modèle de toute civilisa-

---

(1) «La bonté des terres d'un pays y établit naturellement la dépendance. Les gens de la campagne, qui y font la principale partie du peuple, ne sont pas si jaloux de leur liberté; ils sont trop occupés et trop pleins de leurs affaires particulières. Une campagne qui regorge de biens, craint le pillage, elle craint une armée. « Qu'est-» ce qui forme le bon parti, dit Cicéron à Atticus? se-» ront-ce les gens de commerce et de la campagne, à » moins que nous n'imaginions qu'ils sont opposés à la » monarchie, eux à qui tous les gouvernemens sont » égaux, *dès qu'ils sont tranquilles.* » Montesq., *Esprit des Lois*, liv. XVIII, chap. 1er.

tion ; et le voyant ainsi remonter rapidement au point d'où il étoit descendu, on en sentira davantage l'indignité de ceux qui, l'ayant fait tomber si bas, voudroient pour satisfaire leur lâche cupidité, leur insatiable soif du pouvoir, le retenir à jamais au fond de ces abîmes. Encore un coup, il faut qu'en ceci la révolution soit complète ; on ne peut le sauver qu'à ce prix ; il n'y a sur ce point, dans la France entière, qu'un cri, qu'un sentiment, qu'une volonté, et la différence est ici du crime à la vertu.

Que répondent à ces vives attaques ceux qui tiennent, ou par intérêt ou par préventions, à ce système destructeur et scandaleux de l'inamovibilité des autorités administratives? Ne pouvant justifier les hommes qui les composent, ils calomnient ceux que, de toutes parts, on désigne pour les remplacer. L'*incapacité* des royalistes (2) est devenue en quelque sorte un des arti-

---

(1) J'étends encore ici la signification du mot *royaliste*, dont on prétend avec tant de perfidie restreindre l'application au très-petit nombre de nos plus illustres exilés. Tout homme qui a de la probité, de l'honneur, de la religion, qui sait garder la foi des sermens, qui n'a point dépouillé la veuve et l'orphelin, et qui en raison de sa conduite a été négligé ou persécuté, depuis vingt-cinq

cles de foi de leurs sectaires, et l'on voit ce préjugé absurde se répandre même parmi les personnes qui seroient le plus intéressées à le combattre et à le repousser. O vous! politiques profonds et universels, qui, après vous être occupés sans relâche à tout détruire pendant vingt-cinq ans, vous présentez aujourd'hui avec tant d'assurance pour tout réparer, ne nous accorderez-vous pas, quoi qu'il puisse vous en coûter, que la révolution entière est un tissu d'extravagances et de cruautés; que, sous ce double rapport, l'histoire n'offre aucune de ses époques, même les plus désastreuses, qu'on ôse lui comparer? Cependant ces royalistes que poursuivent vos dédains affectés, ont-ils fait autre chose que combattre, détester, couvrir de tous les opprobres qu'elle méritoit cette même révolution, faisant ainsi preuve d'honnêteté et de bon sens, tandis que votre conduite n'offroit à tous les yeux que folie

---

ans, est propre à servir le Roi et peut être considéré comme *royaliste*. La France, grâce au ciel, renferme encore de ces dignes citoyens plus qu'il n'en faut pour occuper toutes les places de l'Etat avec intelligence, activité, fidélité. Qu'on dise un mot, et j'ose assurer qu'ils seront à l'instant désignés de toutes parts : *Mais ce mot n'est pas dit!*......

et méchanceté ? Ils reparoissent avec leurs principes, leurs sentimens d'honneur, un caractère éprouvé par de longs malheurs, une expérience qui doit leur avoir profité au moins autant qu'à vous : et ne pouvant leur refuser ces qualités qui, de tout temps, furent considérées comme les plus essentielles dans ceux qui sont appelés à gouverner les hommes, vous ne craignez pas de leur opposer les opinions erronées du siècle avec lesquelles ces généreux Français ne sont plus effectivement en rapport, comme s'il s'agissoit de se laisser entraîner à ces opinions funestes et non pas de les réformer. Vous allez plus loin : vous osez porter en compte le travail *matériel* de l'administration, et en exagérant à plaisir les difficultés, vous essayez de persuader que tout est perdu si l'on se hasarde de le confier à ces mains inhabiles ! Répondez : lorsque Buonaparte prenoit au hasard dans son antichambre un de ses valets tout chargé d'oripeau, dans l'armée, quelque officier mutilé qu'il lui plaisoit de protéger, au milieu de Paris, quelque plat écrivassier qui faisoit à ses gages du panégyrique ou de la politique, et qu'il donnoit à de tels personnages des Préfectures, des Directions générales, des divisions même dans les Ministères, l'Administration fut-elle bouleversée ? Les fautes que put d'abord

leur faire commettre un moment d'inexpérience ont-elles même mérité d'être remarquées ? et rivalisant bientôt, pour servir leur digne maître, de zèle et d'activité avec ses plus expérimentés serviteurs, n'ont-ils pas justifié, presque sans exception, ce principe qui, dans de tels choix, fut sa règle à jamais invariable : *que le plus dévoué étoit toujours le plus habile*? Que seroit-ce, si, descendant dans les dégrés subalternes de l'administration, j'exposois au grand jour les vils coquins dont elles sont en quelque sorte infestées, la plûpart sortis des dernières classes de la société, en ayant toute l'ignorance, toute la grossièreté, abrutis par tous les vices, mais prêts à tout et par conséquent jugés propres à tout ? Ainsi tombent d'elles-mêmes vos objections, contre lesquelles vous n'attendez pas sans doute que j'élève une réfutation plus sérieuse. Cependant il est impossible d'en disconvenir : dans l'année mémorable qui vient de s'écouler, dès qu'une partie quelconque de l'administration tomboit entre les mains d'un royaliste, tous les ressorts sembloient s'en détraquer ; quelles que fussent sa vigilance et son activité, le désordre, la lenteur, les fausses mesures en altéroient l'ensemble, en dérangeoient la marche ; et comme le disoit naïvement un ministre dont les bévues prodigieuses

vivront éternellement dans l'histoire: *il n'y avoit que les anciens Préfets qui allassent bien.* Politiques ministériels, triompherez-vous de cet aveu? J'en retournerai les conséquences contre vous-mêmes, et j'en fortifierai tous mes raisonnemens.

Oui, sans doute, les royalistes *alloient mal*, et dans une position aussi fausse, aussi périlleuse que celle où un système insensé les avoit placés, le génie des Richelieu, des Ximenès, des Mazarin se seroit également trouvé sans puissance et sans ressources. Quel moyen d'agir dans une opération dont les effets dépendent du concours d'un grand nombre d'hommes, lorsqu'au moment où vous paroissez à la tête des travaux, tous les rapports qui devoient vous unir avec vos coopérateurs, cessant par un perfide et secret accord, vous ne trouvez que des ennemis continuellement occupés à vous contrarier et à vous nuire, dans ceux-là même que vous considériez comme vos appuis et vos auxiliaires? Pour donner à ce que j'avance ici la force d'une démonstration, est-il nécessaire que je retrace l'organisation monstrueuse de ce que j'ai appelé la *franc-maçonnerie* révolutionnaire? Dirai-je de nouveau la marche que ses chefs ont suivie, les manœuvres qu'ils ont employées, le concert qu'ils ont trouvé par tout? Je ne le redirai point, je ne chercherai point à

m'appuyer de preuves nouvelles : celles que j'ai données suffisent ; elles auront frappé tous les esprits, parce que d'avance tous les esprits étoient convaincus. Vous-mêmes, Ministres du Roi, considérez votre position et frémissez : vous eûtes autrefois une grande puissance et vous parûtes déployer une grande habileté, parce qu'alors, placés parmi les chefs de ce *Grand-Orient*, vous travailliez franchement au grand œuvre, forts de la confiance et de l'accord unanime de tous les initiés. Aujourd'hui que vous vous présentez avec ce plan bizarre de flotter entre tous les partis, d'essayer de les rattacher au Roi en les balançant l'un par l'autre, et de gouverner la monarchie dans ce périlleux équilibre, apprenez que, sans arriver à satisfaire les Français fidèles qui connoissent les dangers affreux d'une semblable composition, vous vous aliénez à jamais l'esprit des révolutionnaires à qui de simples ménagemens ne peuvent suffire, parce qu'ils sont aujourd'hui, comme de tout temps, résolus à ne rien ménager, et que c'est une nécessité absolue d'être leur complice ou leur ennemi. Ce reste de foiblesse affectueuse que vous leur conservez, tournera contre vous ; ils dédaigneront des chefs qui prétendent les protéger et non pas conspirer avec eux ; et en effet, dès que le pouvoir *légitime* paroît, il n'y a de ressources

pour ces monstres que dans les conspirations. Il n'est pas impossible encore de les abattre; mais qu'on n'espère pas les séduire : ils échapperont toujours à l'imprudent qui aura formé le vain projet de les conduire vers un but où ils pensent trouver tôt ou tard leur perte inévitable. Déjà même ils vous échappent : oui, tous ces fils qui les unissent et dont vous teniez le faisceau dangereux vont secrètement passer dans des mains plus dévouées. Servez-vous le Roi sans réserve? vous devenez pour eux des *royalistes*, et traités bientôt aussi dédaigneusement que ceux-ci, votre étonnement sera grand de vous trouver pour la première fois des administrateurs sans force, sans expérience, sans habileté. Que dis-je? déjà vous n'êtes plus rien pour eux, et la route dans laquelle ils marchent n'est plus la vôtre. Les scènes criminelles et dégoûtantes du jardin des Tuileries, si insolemment renouvellées et si long-temps impunies; l'audace sans exemple d'un petit nombre de proscrits, dont plusieurs ont été vus se promenant dans Paris, au moment même où le glaive de la justice venoit d'être suspendu sur leur tête; la fureur anarchique des journaux dits de l'*Opposition*, plus virulente peut-être qu'avant la conquête; la fermentation sourde qui vient d'agiter Paris, tout a prouvé, dès les premiers jours, que

vous ne teniez plus d'une main si ferme le gouvernail de l'Etat; et lorsque le cri public a paru vous réveiller enfin de cet assoupissement, les mesures que vous avez prises, les seules apparemment qu'il vous fût possible de prendre, par les efforts même que vous avez paru faire pour leur donner l'apparence de la force (1), ont prouvé cette foiblesse réelle où vous êtes tombés, suite nécessaire du défaut d'harmonie entre celui qui commande et ceux qui doivent obéir. Oui, je le répète, déjà l'on conspire; déjà, grâce à vos aveugles et funestes préjugés, tous ces élémens du mal que vous vous *obstinez* à conserver en variant seulement leurs combinaisons, échappent à votre surveillance, se réu-

(1) Il faut faire cesser les cris de *vive l'Empereur*: Hé bien, on fermera les grilles du jardin, et ces cris cesseront avec ce léger inconvénient qu'on ne pourra plus crier *vive le Roi!* Des journalistes révolutionnaires abusent de la liberté qu'on leur accorde de délirer : au lieu de les poursuivre aux termes de la loi, on les fera taire en la violant; et ce sera un prétexte pour mettre en même temps un baillon à la bouche de ceux qui défendent de toutes leurs forces la cause Royale. Ils ne diront plus que ce qui plaira aux ministres, et alors tout ce que ceux-ci feront sera bien fait. C'est comme dans le *bon temps*, et il faut assurément une grande force de génie pour avoir su trouver ces grandes mesures.

nissent, se coordonnent, et disposent déjà les scènes d'une tragédie nouvelle dont le dénouement doit être, comme à l'ordinaire, un changement de dynastie; car l'imagination de ces grands faiseurs ne va point au-delà de cette conception, et à leurs yeux, il n'existe pour ce trône dont ils se regardent comme les suprêmes dispensateurs d'autre titre d'exclusion que le droit légitime qu'on peut avoir d'y monter. Comment d'aussi hardis desseins pourront-ils s'exécuter? Quels seront les chefs, les moyens, les résultats de cette périlleuse entreprise? Les chefs, je les ignore; je crois que le parti n'aura que l'embarras du choix, et comme ce n'est jamais par la lenteur qu'il a manqué le but qu'il vouloit atteindre, je ne doute pas qu'il ne les ait déjà choisis. Les résultats, grâce au ciel, ne sont encore que probables; quant aux moyens, je crois les entrevoir et peut-être ne me sera-t-il pas impossible de les expliquer.

Le vulgaire, et ce vulgaire imbécile est plus nombreux qn'on ne pense, en est encore à se rendre raison du motif de ces cris exécrables répétés avec tant d'obstination dans le jardin des Tuileries, et de l'agitation réelle ou factice qu'on a sû produire pendant plusieurs jours dans le peuple de Paris. Ces cris et cette agitation avoient pour motif de commencer à jeter quelques incerti-

disposition qui sera nécessaire pour obtenir, sinon son secours, du moins sa profonde indifférence lorsque le moment sera venu de frapper les grands coups; et l'on a déjà remarqué, dans Paris même, que le système de calomnies depuis long-temps mis en œuvre contre la famille royale y reprend sa première activité, et les exceptions sont, à l'ordinaire, uniquement pour le Roi (1). Cependant on s'agite dans les colléges électoraux avec une activité et des intrigues qui surpassent

(1) C'est une chose qui tient du prodige que la puissance de l'espionnage et l'empire qu'il exerce sur l'opinion publique depuis les salons du faubourg St.-Germain jusqu'aux cabarets du faubourg St.-Marceau. Avec des agens de police bien endoctrinés, on pourroit prendre au hasard tel homme, dont le nom seul est capable de faire tressaillir, et persuader à des milliers d'individus qu'il appartient à cet homme seul de pouvoir, en ce moment de crise, régler et sauver l'Etat. Qu'on ne s'étonne donc point de rencontrer des gens qui vous répètent en écho que nos Princes manquent de franchise, de loyauté, d'amour pour la France, et surtout de *courage ;* qui vous soutiennent sérieusement que MADAME, cet ange de vertus dont on peut dire que la terre n'est pas digne, a de l'*orgueil* et non de la dignité, etc., etc., trouvant mauvais que la fille, la sœur et la nièce des Rois n'offre pas, dans son maintien et dans son langage, l'indécence apprêtée et l'impertinence triviale de la princesse Borghèse ou de madame Murat.

tout ce qu'on avoit pu voir jusqu'à présent, et jamais les révolutionnaires ne montrèrent tant d'ardeur pour obtenir dans la Chambre des Députés une majorité dont ils n'eurent jamais un aussi grand besoin. En même temps l'armée s'organise avec les mêmes préjugés funestes qui dirigent toutes les opérations ministérielles, et quelles que puissent être les précautions que l'on cherche à prendre pour la diviser, la dénaturer, en modifier l'ancien caractère, toutes ces précautions prises sur le papier n'empêcheront pas, vu sa nombreuse composition, qu'on n'y fasse nécessairement rentrer une grande partie de ces traîtres qui, dans ce moment même, répandus depuis la Garonne jusqu'à la Loire, blasphêment le nom sacré du Roi, mêlent la menace à l'outrage, prédisent hautement la chute de son trône, en fixent même la durée, et ne se rendront dans leurs cantonnemens que pour attendre le signal de nouvelles trahisons. C'est dans cette armée surtout que les associations secrètes, plus actives que partout ailleurs, fortifient les liens déjà formés par l'intérêt et les passions. Leur union triomphera de tous les obstacles que le système d'organisation militaire le mieux combiné pourra leur opposer, et suivant une expression de l'Histoire Sainte, avant peu, ils pourront se mettre

en mouvement *comme un seul homme*, dès que les chefs auront parlé. Déjà des témoignages dignes de foi et donnés par des témoins oculaires, font savoir que des officiers de cette funeste armée se rendent en grand nombre à Paris, sous des noms supposés, avec des passeports indiquant diverses professions fort différentes de la leur, passeports qu'ils obtiennent sans difficulté dans une foule de municipalités où l'ordre secret est sans doute déjà donné de protéger leur voyage. Grâce à ces précautions, échappant à l'œil de la police et peut-être même, en dépit de son chef, protégés par ses agens subalternes, ils pourront, placés au centre de tous les mouvemens, correspondre simultanément avec tous les corps, et peut-être rattacher les fils de l'association fraternelle jusque dans la maison du Roi, qui est menacée de perdre toutes les garanties qu'offroit son ancienne composition.

Encore quelques mois, et la France abandonnée à elle-même, moins considérée des alliés qui, d'ailleurs, croyant n'avoir plus le même sujet de la craindre, croiront aussi n'avoir plus le même intérêt à la sauver, et seroient sans doute dans l'impossibilité d'y mettre le même accord, la France, dis-je, est menacée de se trouver dans une situation, sous tous les rapports, peu différente

de celle où elle étoit placée au 1er. mars de cette même année.

Sans doute ce ne sera pas pour faire revenir Buonaparte de Sainte-Hélène, me répondront ces intrépides optimistes qui veulent à toute force conserver le doux repos de leur âme pour l'intérêt de leur santé, et qui ont décidé de ne rien croire que ce qui leur permet de digérer à l'aise et de dormir profondément. Non, sans doute, et je dirai plus : Buonaparte s'échapperoit par un miracle des mains puissantes qui le retiennent, il reparoîtroit tout à coup même au milieu de l'armée d'outre-Loire, qu'il n'y trouveroit peut-être pas un partisan. Il a été décidé depuis long-temps dans le grand conseil révolutionnaire qu'il n'étoit plus possible de tirer aucun parti de ce fou enragé auquel on avoit confié des pouvoirs au-delà de ses moyens, et dont les extravagances ont si cruellement compromis le salut de la chose publique. On va plus loin : puisque la circonstance est telle qu'on ne peut se défendre d'accorder quelques victimes au parti opposé, on verra, sans beaucoup de regret, sacrifier ceux d'entre les frères qui se sont faits uniquement *Buonapartistes*, parce que c'est une faute grave, en principes de révolution, de s'attacher à un seul homme, et que le but étant de détruire par tous

moyens la *légitimité* du pouvoir, tout usurpateur qui aura les qualités suffisantes et qui voudra courir les chances de l'usurpation, devient alors nécessairement le héros du parti. Je réponds ainsi d'avance à l'objection qu'on se préparoit sans doute à me faire : que les *Buonapartistes* viennent d'être exclus avec le plus grand soin des premières places de l'administration civile. Oui, sans doute, je n'y retrouve plus qu'un très-petit nombre des partisans frénétiques de cet odieux charlatan ; mais est-il possible d'être entièrement rassuré en parcourant la liste des choix que nous devons à l'imprudente *précipitation* des Ministres? Si je considère avec soin ces magistrats nouveaux, je vois dans la plupart d'entre eux les instrumens les plus propres à l'exécution de toute grande manœuvre que les chefs de l'*ordre* auroient conçue et qu'ils voudroient mener à une bonne fin. Là reparoissent en grand nombre ces révolutionnaires systématiques que l'on pourroit appeler les *modérés* de la révolution, espèce de philosophes impassibles au milieu de tant de bouleversemens successifs, qui, dans leur scepticisme politique, considérant l'état comme une abstraction métaphysique, le gouvernement comme une machine destinée à marcher sans relâche, quel que soit l'ouvrier qui

la monte, se sont détachés de tout, excepté de leurs places, les ayant exercées dans tous les temps avec le même sang-froid, soit qu'ils fussent affublés de bonnets rouges, soit qu'ils eussent des cordons et des habits brodés, personnages jusqu'à présent honorés et caressés par tous les partis, parce qu'ils sont là toujours prêts à faire la besogne de celui qui triomphe, et que, selon l'heureuse et naïve expression du député Dumolard, dussent-ils *ne pas bien mériter du roi*, ils s'arrangeront toujours de manière *à bien mériter du royaume*. Ces gens-là n'examineront jamais quel est le parti le plus juste, mais quel est le parti le plus fort. Ils ont servi la république, le directoire, Buonaparte dans toutes ses phases, Louis XVIII : s'il leur est démontré qu'il existe un cinquième parti auquel il est plus avantageux de s'attacher, ils s'y attacheront à l'instant même, dût-il ne pas être le dernier ; et le drapeau blanc sera mis par eux en réserve à côté du drapeau tricolore pour faire place à d'autres couleurs, que l'un ou l'autre peut-être doit quelque jour encore remplacer ; vils caméléons que l'on doit détester comme notre plus dangereux fléau, à cause de l'art funeste qu'ils ont de conserver une apparence d'ordre au milieu de tous les désordres, et d'empêcher constamment le bon

parti de prendre le dessus, en sauvant à la faction qui vient de triompher les embarras insurmontables d'un changement d'organisation.

Tout étant donc entre les mains des révolutionnaires, l'armée ainsi que l'administration, et tout s'organisant dans l'ombre la plus profonde, un calme factice renaîtra par degrés; les sermens, les protestations, un zèle ardent pour le service du Roi, des effusions de tendresse qui, au besoin, pourront être accompagnées de cris et de larmes, une apparence même de sévérité envers quelques frères auxquels seront destinés les rôles de *victimes*, et qui se sentiront assez de grandeur d'âme pour supporter pendant quelques mois les destitutions, l'exil et même la prison, tout semblera annoncer le retour de l'ordre et l'oubli des vengeances; des journaux complaisans s'extasieront sur la belle conduite d'un *digne* préfet, d'un *digne* général, sur le *bon esprit* et la *discipline* de la brave armée, etc., etc. On admirera comment l'accord le plus parfait s'est rétabli au milieu de nous sans la moindre *réaction*, et l'on ne trouvera point d'expressions assez fortes pour célébrer l'heureuse *fraternité* qu'un gouvernement *sage* vient de cimenter avec tant d'habileté entre les loups et les brebis. « Nous revenons bien certainement aux

» jours de Saturne et, de Rhée, s'écriera-t-on
» de toutes parts ; le but des alliés est rempli ; ils
» n'ont rien de mieux à faire que de nous aban-
» donner à nous-mêmes. » Si une juste méfiance
et l'attachement sincère que leur inspire les vertus
du Roi, les déterminent à ne suivre que *par-
tiellement* un conseil aussi désintéressé, on con-
tinuera de patienter, de dissimuler, en conti-
nuant toujours à fortifier toutes les parties du
gouvernement secret ; à simplifier les moyens
de communication, à donner plus d'unité à tous
les mouvemens. Enfin, tous les dangers ont dis-
paru, et le moment fatal est arrivé : qu'oppo-
serez-vous alors, Ministres du Roi, à ce colosse
de puissance ? Les menaces, les décrets de pro-
scription, les protestations d'une assemblée déli-
bérante. Les frères et amis se riront de ses pro-
testations, de ses menaces, et casseront ses dé-
crets, suivant leurs us et coutumes, avec quel-
ques escadrons de cavalerie ; et tel est le profond
mépris que leur inspirent de telles assemblées
lorsqu'elles se composent d'honnêtes gens, qu'a-
près en avoir chassé les membres, ils ne daigne-
ront pas même les proscrire à leur tour. Si au
contraire les factieux y dominent, la marche
changera ; on pourra trouver plus avantageux
de procéder dans les formes ; et le trône qu'on

s'apprêtoit à renverser à coups de canon, pourroit bien s'écrouler sans bruit au moyen d'un amendement nouveau ajouté aux amendemens divers que déjà l'on se propose de faire à la Charte constitutionnelle.

Eternels artisans de nos maux! vous vous trouverez alors dans de nouveaux abîmes; car, habiles et hardis comme vous l'êtes pour détruire, tout votre génie vous abandonne lorsqu'il s'agit d'édifier. Convaincus enfin malgré vous, par tant d'expériences cruelles répétées avec tant d'obstination, qu'il faut un chef unique à un grand Etat, et comme je l'ai déjà dit, *que dans les sociétés modernes, une haute naissance est, pour un gouvernement monarchique, la seule garantie de sa stabilité*, peut-être votre audace criminelle cherche-t-elle déjà dans l'Europe et conçoit-elle l'espérance d'y trouver parmi ceux que leur destinée a placés près du trône, une âme assez follement ambitieuse pour échanger le repos et le bonheur de cette situation honorable et brillante contre un trône désormais sans honneur, sans prestiges, où l'on ne pourroit monter qu'en protégeant vos crimes et en partageant vos dangers. Vous serez repoussés, malheureux! Sans parler de ce qu'un rang auguste doit naturellement inspirer de sentimens généreux,

soyez assurés que vous ne rencontrerez plus un prince assez dupe pour se faire l'instrument de votre sûreté aux dépens de la sienne ; car, qui ne sait maintenant que pour un chef, quel qu'il soit, qui se seroit condamné lui-même à régner sur des révolutionnaires, il y aura nécessité absolue d'être leur esclave, s'il n'a pas ce qu'il faut pour devenir leur tyran, et qu'avec des lâches et des forcenés tels que vous, s'il n'a pris le parti de se baigner dans le sang, ce chef doit finir tôt ou tard par être traîné dans la boue. Vous n'aurez donc plus que la *République* pour dernier refuge ; et la ramenant encore au milieu de nous avec toutes ses horreurs anarchiques, vous périrez enfin par l'excès de vos propres fureurs : vous périrez abandonnés aux mains terribles de ce même peuple dont vous aurez ainsi achevé la punition, et que la Providence chargera alors du soin de vous punir.

Quel sera donc notre refuge au milieu de tant de maux qui nous accablent, et lorsque des malheurs plus grands encore nous sont déjà préparés ? Qui peut fermer l'oreille d'un père aux cris de ses enfans, ou plutôt quel bras invisible et perfide a pu arrêter son bras paternel, lorsqu'il s'apprêtoit à nous séparer de nos cruels ennemis, lorsqu'il alloit enchaîner enfin leur rage

et dissiper à jamais leurs complots? Nobles Alliés, vous lasseriez-vous d'une générosité qui, en effet, peut être considérée comme le dernier effort de la vertu humaine? Vous laisseriez-vous entraîner encore aux séductions de ces traîtres; et recevant avec votre confiance accoutumée les impressions qu'il leur plaît de vous donner, deviendriez-vous une seconde fois et avec la même fatalité, les instrumens de leurs continuelles trahisons? Se pourroit-il que des intérêts partiels fissent naître au milieu de vous de funestes divisions, et que le grand intérêt qui a produit vos résolutions admirables, votre accord sans exemple, pût être oublié au profit appparent de quelques-uns, et en dernier résultat, au détriment de tous? Si l'on cherche à vous persuader que le peuple français est tellement dégradé par sa corruption, tellement obstiné dans ses erreurs, qu'il soit impossible de le jamais rétablir dans de solides relations avec les autres peuples de l'Europe, on vous trompe, et je crois vous avoir évidemment montré pourquoi et comment vous êtes ainsi trompés. Vous vous trompez vous-mêmes, si vous avez conçu la pensée (puisse le ciel l'éloigner à jamais de vous!) qu'un tel peuple ne pouvant être ramené par la douceur et la persuasion, il est nécessaire

d'employer la violence, et de se procurer, par son entier épuisement, une garantie qu'on désespéreroit d'obtenir de la loyauté de son caractère. Je dois vous en avertir : La France est une terre favorisée du ciel, qui a voulu la faire, pour ainsi dire, inépuisable, et à laquelle quelques années de repos rendront son abondance et sa prospérité. Dans l'état actuel de l'Europe et du monde, on peut assurer qu'il n'est aucune force humaine qui puisse empêcher vingt-cinq millions d'individus, unis par la même langue, par les mêmes lois, par les mêmes mœurs, par des habitudes dont l'origine se perd dans la nuit des temps, favorisés d'ailleurs par la disposition heureuse et compacte du territoire qu'ils habitent, d'exister en corps de nation, et d'exercer sur les peuples qui les environnent une influence dangereuse ou salutaire, suivant les circonstances où l'honneur, l'intérêt, les passions les auront placés. On a prétendu que cette nation étoit la seule dont les mœurs pouvoient se corrompre, sans que son courage en fût altéré (1) : je ne ferai point pour elle de ce don précieux un privilége exclusif, injurieux pour les autres nations; mais du moins est-il incontestable qu'elle est restée courageuse

(1) Duclos, Consid. sur les Mœurs, chap. Ier.

au sein d'une corruption très-profonde, et qu'il y aura toujours du danger à allumer ses ressentimens, de l'imprudence à les dédaigner. Puisque l'Europe ne peut l'empêcher d'exister, l'Europe ne doit avoir maintenant qu'une pensée, c'est de chercher les moyens d'exister avec elle. Formeroit-on le projet de l'affoiblir par un démembrement, et se trouvera-t-il quelque souverain qui veuille courir le risque de s'agrandir de quelques-unes de ses provinces? A moins que l'Europe entière ne s'engage à demeurer continuellement en armes pour protéger cette injuste spoliation, on n'y peut voir que le germe d'une guerre nouvelle et prochaine; et cette guerre, qui n'en prédiroit d'avance l'inévitable issue? Espéreroit-on la comprimer en s'emparant de ses places fortes, et en l'entourant ainsi d'une barrière de canons et de soldats étrangers? De tels moyens pouvoient avoir de l'efficacité dans un temps où les armées françaises se renouveloient par les recrutemens et par le tirage à la milice; mais ils peuvent sembler insuffisans à l'égard d'un peuple chez qui, depuis quinze ans, on lève à volonté trois ou quatre cent mille hommes, dans l'espace de cinq à six semaines, au moyen d'une simple ordonnance, de quelques estafettes et d'un avis aux municipalités.

Non, l'Europe ne peut rester dans cet état violent vis-à-vis de la France : ce n'est pas en l'humiliant, en la ruinant, en l'exaspérant, en l'abandonnant encore à ses tyrans et à ses corrupteurs, qu'on la fera changer; mais en aidant franchement son excellent monarque à remonter jusqu'au principe du mal qui la dévore, à employer pour la guérir, non de vains palliatifs, dont l'effet seroit d'envenimer encore davantage une plaie aussi invétérée, mais ces remèdes héroïques qui consument pour purifier, qui détruisent pour régénérer; en un mot, ce n'est qu'avec de la probité, de l'honneur, de la religion, que la France peut et doit offrir de satisfaisantes et immuables garanties. Depuis plus de trois siècles que s'est successivement formé et perfectionné le système d'équilibre de l'Europe moderne, que se sont établis les rapports compliqués qui le composent, si la politique des cabinets a pu se montrer impunément insidieuse, perfide, intéressée, souvent même en opposition avec les lois de la probité la plus vulgaire, on peut dire que la morale des peuples, établie et consolidée par le ciel même, soutenoit la société contre les atteintes que lui portoit sans cesse l'esprit machiavélique des Cours; cette morale religieuse de ceux qui obéissent, perdue

maintenant en France, est sur le point de se perdre partout; et c'en est fait de l'ordre social, si, par une heureuse et juste compensation, ceux qui gouvernent ne se montrent, à leur tour, justes, francs, généreux, pleins d'honneur et de religion. Encore un coup, les destinées de notre triste patrie sont invinciblement liées aux destinées de tout ce qui l'environne; et le mauvais principe qu'on avoit d'abord si solennellement résolu d'y détruire, et que des vues fausses et personnelles pourroient seules déterminer à laisser fermenter dans son sein, si jamais il se soulevoit de nouveau, donneroit encore le spectacle des réactions les plus funestes et d'effroyables bouleversemens. Qui ne sait maintenant que l'association des philosophes-athées, réformateurs et réparateurs du genre humain, étend ses ramifications dangereuses dans toutes les parties du monde civilisé, et que partout, comme en France, elle aspire à s'emparer du pouvoir politique, établissant d'avance ses institutions et ses lois sur les débris des trônes et des autels? La France, selon qu'elle sera monarchique ou révolutionnaire, peut seule faire avorter ou réussir cette immense conspiration contre tout ce qui est légitime et sacré; et telle est, je le répète, son influence singulière, que

d'elle seule dépend *sur le continent* l'esclavage ou la liberté, le bonheur ou le malheur des nations. Sans parler de la religion sans laquelle ne peut subsister aucune société, le bonheur et la liberté de ces nations reposent uniquement sur la légitimité du pouvoir, sur l'heureux droit de *primogéniture* et de *représentation dans les successions*, que ne connurent point les anciens, à qui, par conséquent, la monarchie légale et régulière, la véritable monarchie fut toujours inconnue (1); droit qui, rendant presque impossibles les usurpations et les guerres civiles que produisoit jadis la vacance du trône ou la foiblesse des princes, leur donnant ainsi une sécurité la plus grande possible, rendoit par cela même le gouvernement monarchique le plus modéré des gouvernemens. Leur malheur et l'esclavage dont ils sont menacés, le plus affreux peut-être auquel les hommes aient jamais été condamnés, prendra sa source, je ne craindrai point de le

---

(1) Telle qu'ils l'avoient, c'est-à-dire différant peu d'une véritable tyrannie, elle étoit encore regardée par leurs sages comme le plus parfait des gouvernemens. Ces sages, nés, la plupart, dans des républiques, trouvoient les gouvernemens populaires encore plus tyranniques et plus dangereux.

dire, dussé-je élever contre moi les clameurs et les huées de la foule immense de nos penseurs sublimes, prendra, dis-je, sa source dans la prétendue souveraineté du peuple, et dans ces prétendues idées libérales, nées des révolutions, et qui les enfantent à leur tour, toujours préconisées, sans avoir encore été définies, et dont le dernier et inévitable résultat sera de rendre toute puissance tyrannique, en lui ôtant tout prestige et toute solidité. Augustes souverains, arbitres de la terre, mais qui devez à Dieu un compte sévère du bien et du mal que vous lui aurez fait, si j'ai dit la vérité, puissiez-vous m'écouter favorablement, et reconnoître que le salut de la France étant, dans cette grande circonstance, le salut même de l'Europe, le parti le plus généreux que vous aurez pris à son égard, deviendra en même temps pour vous le plus avantageux et le plus sûr !

EXPOSÉ DES MOTIFS

QUI ONT ENGAGÉ EN 1808,

S. M. C. FERDINAND VII,

A SE RENDRE A BAYONNE.



ESCOIQUIZ.

8

EXPOSÉ DES MOTIFS

QUI ONT ENGAGÉ EN 1808,

S. M. C. FERDINAND VII,

A SE RENDRE A BAYONNE;

PRÉSENTÉ A L'ESPAGNE ET A L'EUROPE

PAR D. JUAN ESCOIQUIZ,

CONSEILLER-D'ÉTAT, COMMANDEUR DE L'ORDRE DE CHARLES III, etc.

TRADUIT LIBREMENT DE L'ESPAGNOL EN FRANÇAIS,

Augmenté de Notices historiques sur D. Juan Escoiquiz, ainsi que sur plusieurs Ministres et grands Seigneurs espagnols, et où l'on trouvera des pièces authentiques concernant le massacre de Madrid.

ORNÉ DU PORTRAIT DE L'AUTEUR.



A PARIS,

CHEZ L. G. MICHAUD, IMPRIMEUR DU ROI,

RUE DES BONS-ENFANTS, N°. 34.

M. DCCC XVI.

AVERTISSEMENT
DE L'ÉDITEUR.

D. Juan Escoiquiz est connu comme littérateur et comme diplomate. Son premier ouvrage politique, dont nous publions une traduction nouvelle, eut un grand succès dans sa patrie. Il donna la plus haute idée de la finesse des pensées et de la profondeur des vues de l'auteur. On admira surtout le récit de la conversation qu'il eut avec Napoléon au château de Marac; récit qui peut donner une idée juste de la politique de Buonaparte et de la manière dont il traitait les affaires de la plus haute importance.

Nous connaissons deux traductions de l'ouvrage de D. Juan Escoiquiz : l'une a été publiée, en 1814, à Toulouse, par M. de Carnerero, Espagnol refugié; l'autre a paru à Bourges dans la même année, sous le nom du docteur Raynal.

M. de Carnerero a eu le tort très grave de s'écarter souvent du texte, pour substituer ses réflexions à celles de l'auteur original. Il a omis plusieurs passages intéressants, surtout dans le Ve. Chapitre, consacré, en grande partie, à justifier le prince et la princesse de Bénévent, qu'un prédicateur espagnol, le père Ostolaza, s'était permis de signaler, du haut de la chaire de vérité, comme des HÉRÉTIQUES et des DÉBAUCHÉS, *amis des biens de ce monde, et ennemis de Dieu, ainsi que de leurs princes légitimes.*

La lettre qui suit la traduction de M. de Carnerero, les notes qu'il a placées au Chapitre V, prouvent qu'il pensa moins à faire connaître en France l'ouvrage de D. Juan Escoiquiz, qu'à flatter cet homme puissant dont il réclamait la protection pour rentrer dans sa patrie.

La traduction du docteur Raynal, moins inexacte, il est vrai, que la précédente, mérite le reproche d'être aussi trop consacrée au panégyrique de celui dont on récla-

mait moins l'éloge qu'on ne désirait l'ouvrage. En s'attachant souvent à rendre minutieusement certains mots étrangers, le docteur Raynal a fini par ne plus écrire en français. Calque infidèle, sa traduction ne donne pas une idée juste du style piquant de D. Juan Escoiquiz, dont il n'éclaircit d'ailleurs les récits par aucune note historique.

M. de Pradt vient, par la publication de ses *Mémoires historiques sur la révolution d'Espagne*, d'appeler encore l'attention sur le ministre espagnol, en rapportant sa conversation avec Buonaparte. Émule de D. Juan Escoiquiz; prêtre, littérateur et diplomate comme lui, M. de Pradt aurait pu lui rendre facilement justice; il en est arrivé tout autrement. Le négociateur de Buonaparte s'est vengé de n'avoir pas aussi bien calculé que le précepteur de Ferdinand VII, en l'accusant d'avoir conseillé le voyage de Bayonne, et en signalant les prétendues inexactitudes commises dans son Exposé.

Nous aurons occasion, en traduisant l'ouvrage de D. Juan Escoiquiz, de combattre les allégations de M. de Pradt : nous signalerons les erreurs, les omissions et les fautes de ses Mémoires composés généralement, cependant, des emprunts nombreux qu'il a faits, soit à des ouvrages estimables, tels que les Mémoires peu connus publiés par Llorente, sous l'anagramme de son nom (1); l'Apologie d'Azanza et d'O-farrill; l'Exposé de Cevallos; soit même à des romans, tels que la brochure de M. de Rocca, sur la guerre de la péninsule.

Dans cet état de choses, nous avons pensé qu'une traduction exacte de l'ouvrage de D. Juan Escoiquiz, augmentée de notices historiques et éclaircie par des observations critiques, serait bien accueillie.

On aime à connaître la vie de ceux qui jouent un grand rôle sur la scène du monde. Cela nous a déterminé à publier ce que nous avons recueilli de positif concernant

(1) *Nellerto*, mot que M. de Pradt a pris pour le nom de l'auteur.

D. Juan Escoiquiz et les principaux personnages qui figurèrent à la junte suprême de gouvernement établie à Madrid, à la junte de Bayonne et dans la négociation dont la délivrance des petits-fils de Louis XIV fut la suite.

Nous le répétons: donner une idée juste de l'ouvrage espagnol de D. Juan Escoiquiz, rattacher aux événements qu'il a décrits des faits historiques d'un intérêt général, signaler les erreurs commises à cet égard, tel a été notre but; on jugera si nous l'avons atteint.

Notice sur don Juan Escoiquiz.

Don Juan Escoiquiz est né en 1762 environ, dans la province de Navarre. Son père, ancien noble et général au service d'Espagne, fut gouverneur d'Oran. L'amour qu'il avait pour les lettres allait jusqu'à l'idolâtrie, et l'on conserve encore, comme des monuments curieux d'un esprit vraiment original, plusieurs de ses décisions et de ses apostilles écrites en vers, sur les demandes qui lui étaient soumises.

D. Juan fut envoyé, jeune encore, à Madrid, et reçu dans les pages de Charles III. Il se fit remarquer par son grand amour pour l'étude des sciences exactes, par son esprit observateur, et surtout par la sagesse de ses goûts.

Les pages des rois d'Espagne ont à choisir, après un certain temps de service, entre un brevet de capitaine, et l'ordre d'investiture d'un canonicat. Don Juan choisit le canonicat, et entra au chapitre de Saragosse, l'un des plus distingués de l'Espagne.

Tout le temps qu'il ne consacrait pas aux exercices de piété était rempli par l'étude; et lorsqu'on songea à donner un précepteur à Ferdinand VII, alors prince des Asturies, on jeta les yeux sur le savant chanoine, qui ne se montra point au-dessous des importants devoirs dont il se chargea avec le dévouement le plus honorable.

Sa douceur, le charme qu'il sut répandre sur ses leçons, lui gagnèrent l'amitié de son auguste élève, pour lequel il conçut à son tour un attachement vraiment paternel.

Tout en ouvrant au prince les trésors certains des connaissances humaines, il élevait son cœur, le formait au grand art de commander, en lui donnant une juste idée de ses droits.

D. Manuel Godoy, favori du roi et de la reine d'Espagne, et dont l'ambition croissait avec les faveurs de ses maîtres, voulait obtenir de tous, les égards que les hommes forts n'accordent qu'au mérite réel et à des dignités légitimement acquises, comme prix de services rendus à l'état. Le prince, éclairé sur sa conduite, repoussait ses prévenances par des manières pleines de grandeur et de noblesse, qui ne laissaient aucune espérance de le maîtriser en s'emparant de sa confiance. Cette conduite fut justement attribuée aux leçons du précepteur de S. A.; on l'en punit en l'exilant à Tolède.

Le prince sentait trop combien il lui était important de conserver des relations avec un homme dont son ennemi redoutait autant l'influence. Une correspon-

dance secrète et régulière servit bientôt à lui apporter, dans les circonstances importantes, des conseils et des consolations.

L'Espagne, indignée contre D. Manuel Godoy, avait tout à lui reprocher, excepté quelques catastrophes sanglantes. Déréglements de mœurs, scandale public, orgueil insultant, prodigalités aux dépens du trésor royal, tout se réunissait pour exaspérer la nation et préparer une de ces grandes commotions politiques qui ébranlent les trônes, si elles ne les renversent point.

D. Juan n'abandonna pas le prince dont on craignait devoir anéantir les droits. Il composa divers Mémoires destinés à dessiller les yeux de Charles IV et de la reine son épouse. Les souverains, entraînés par les conseils de D. Em. Godoy, considérèrent les avis de la sagesse comme des actes de révolte, et le célèbre procès de l'Escurial eut lieu : les déclarations courageuses de D. Juan firent trembler le favori ambi-

tieux, qui se hâta de faire ordonner la détention de l'Infant.

Mais le pouvoir créé par l'intrigue et soutenu par la faiblesse ne fut pas de longue durée. Les événements d'Aranjuez arrivèrent : le peuple de Madrid, réuni à des troupes régulières, fit tomber l'homme du hasard, et voulut que la justice prononçât sur celui qui avait violé les droits les plus sacrés. Ferdinand VII fut appelé au trône, et D. Juan devint conseiller d'état.

A peine investi du pouvoir suprême, Ferdinand VII se trouva dans une des positions les plus difficiles que l'histoire puisse retracer.

Les finances étaient épuisées, l'armée mal organisée, et les meilleures troupes éloignées du royaume. Les Français, maîtres du Portugal, des places fortes de l'Espagne, et des positions militaires qui environnent la capitale, oubliant tous leurs devoirs comme alliés, commençaient à parler en ennemis. Les créatures de Godoy

les provoquaient; et, sous le prétexte de connaître les causes de l'abdication de Charles IV, on réclamait le favori, qui pensait ressaisir bientôt l'autorité.

D. Juan Escoiquiz, tremblant sur ce que l'avenir préparait à son souverain, crut qu'il serait utile de se rapprocher de la France, et de s'occuper d'un projet antérieur d'unir le prince des Asturies à une sœur de Buonaparte, dont on avait tout à craindre et tout à espérer. Celui-ci se déclarait médiateur dans une querelle qu'il excitait sourdement entre le père et le fils. On crut qu'en flattant son orgueil, en allant noblement à sa rencontre, on éveillerait dans son cœur le sentiment de sa propre gloire; et le prince qui pouvait être enlevé dans ses états, mis à mort dans un massacre tel que celui de Madrid, partit pour la France d'après les avis de son conseil d'état, et suivi de D. Juan dont la sagesse lui devenait de plus en plus nécessaire.

Ce dernier, arrivé à Bayonne, fut apprécié par Napoléon, qui chercha à le ga-

gner, et qui, ne pouvant y parvenir, lui accorda, malgré qu'il s'opposât à ses projets; des témoignages d'estime dont il n'était pas prodigue.

Tout en cédant forcément aux circonstances, Escoiquiz saisissait avidement, et avec cette finesse de tact qui le distingue spécialement, toutes les occasions de servir son prince. Conservateur jaloux de son honneur, il demanda hautement, un jour qu'il le crut compromis, une réparation que Napoléon ordonna à M. de Pradt de lui faire en son nom. Il fallut cependant céder à la force : la menace de la mort arracha à Ferdinand VII et aux Infants les renonciations de Bayonne et la ratification de Bordeaux. Valençai fut le lieu de leur exil.

D. Juan Escoiquiz devait être éprouvé par un nouveau malheur d'autant plus sensible pour lui que l'auteur était son parent.

Juan Gualberto Amezaga se présenta à Valençai; trompa tous les Espagnols par un feint dévouement à ses maîtres, ob-

tint la charge de grand écuyer du Roi, et abusa de ses pouvoirs pour trahir les princes.

Il s'entendit avec la police de France pour faire éloigner tous ses compatriotes. Le duc de San-Carlos fut bientôt envoyé en surveillance à Lons-le-Saulnier, et D. Juan Escoïquiz eut ordre de se rendre à Bourges où il déploya le plus beau caractère.

Prodigue envers les malheureux, il employait la plus grande partie de ce qu'il possédait à habiller les militaires espagnols, prisonniers de guerre, qui se trouvaient sous ses yeux, et à secourir des Français sans fortune. Lorsqu'il eut à peu près épuisé ses principales ressources, la campagne devint son asile, et si sa bienfaisance fut restreinte, elle n'en devint que plus active. C'est ainsi qu'il se conduisait après la diminution proportionnelle opérée sur sa pension, lorsque Napoléon eut réduit aux deux cinquièmes celle des princes d'Espagne.

Ses vertus obtinrent bientôt la plus

douce récompense. La coalition de 1814 fit changer les dispositions de Buonaparte à l'égard de Ferdinand VII et des Infants. On proposa au Roi, pour prix de sa liberté, un traité dont il ne voulut pas s'occuper avant d'être réuni à ses plus fidèles sujets. D. Juan Escoiquiz et le duc de San-Carlos se rendirent alors à Valençai, où M. de la Forest était déjà sous le nom de M. *Dubosque*. Bientôt les princes purent retourner dans leur patrie, où D. J. Escoiquiz rentra glorieusement, ayant pris la plus grande part aux négociations qui amenèrent cet heureux résultat. On trouvera dans l'ouvrage suivant les détails de sa vie politique dans tout ce qui a rapport au voyage de Ferdinand VII à Bayonne, et à la captivité de Valençai. D. Juan Escoiquiz est auteur des ouvrages suivans :

Les Nuits d'Young, traduites en vers espagnols, 2 vol. in-8°., Madrid, 1797.

Mexico conquise, poëme épique écrit en espagnol, 1 vol. in-8°., Madrid, 1802.

Le Paradis perdu de Milton, avec les

notes d'Adisson, traduit en vers espagnols, 3 vol. in-8°. avec fig., Bourges, 1812.

On connaît encore de lui :

1°. *Réfutation d'un Mémoire contre l'Inquisition ;*

2°. *M. Botte*, roman de Pigault-Lebrun, traduit en espagnol avec des corrections ;

3°. Un autre roman.

EXPOSÉ DES MOTIFS

QUI ONT ENGAGÉ EN 1808,

S. M. C. FERDINAND VII

A SE RENDRE A BAYONNE.

AVANT-PROPOS.

Je suis Espagnol, je me dois de conserver le noble caractère de ma nation, dont l'antique gloire, parée de nouveaux lauriers, est célébrée dans l'univers.

J'étais captif en France, où je fus retenu pendant six ans, lorsque j'appris que, sans cependant m'accuser de trahison, le plus ignorant ne l'eût osé ; il se répandait vaguement qu'on devait attribuer à mon impéritie, ainsi qu'à celle des conseillers d'état, mes collègues, le voyage que S. M. fit à Bayonne, dans le mois d'avril 1808.

Bientôt ces bruits, qui ne particularisaient aucun fait, diminuèrent ; on commençait à connaître les détails du voyage.

2..

D. Pedro Cevallos et le duc de l'Infantado, qui s'étaient trouvés placés dans une position pareille à la mienne, regagnèrent la confiance de la nation, et obtinrent des emplois importants pendant la guerre. Mais quelques personnes isolant mal à propos ma cause et celle du duc de San-Carlos, persistèrent à nous accuser de faiblesse et d'imprudence.

Je ne puis en être étonné. Qui ne connaît la justesse de cet axiome vulgaire : *les absents ont toujours tort?* Comment en effet se défendre d'inculpations dont le détail est inconnu? D'ailleurs les coaccusés présents, quelque délicatesse qu'ils emploient dans leur défense, sont assez souvent justifiés au préjudice des absents.

Les hommes jugent généralement de la sagesse de ceux qui les gouvernent par les suites heureuses ou malheureuses de leurs conceptions. Les ignorants conservent leurs préventions; et si parmi plusieurs personnes accusées quelques-unes se trouvent en position de se justifier, il reste, quoique la cause soit nécessairement commune, de vagues soupçons sur celles qui n'ont point encore été entendues.

Il arrive souvent aussi que le temps manque pour détromper ceux dont l'opinion est éga-

rée ; et s'ils finissent toujours par être moins prévenus, les réputations qu'ils avaient injustement attaquées, ne restent pas moins tachées à leurs yeux.

C'est un devoir pour tout homme de défendre son honneur, particulièrement en ce qui concerne sa conduite politique, et personne ne s'étonnera que je consacre les premiers instants de ma liberté à ma justification, à celle de tous ceux que S. M. daigna consulter sur son voyage.

Pendant mon séjour en France, les journalistes espagnols m'ont attaqué, ainsi que les personnes de la suite de S. M. Ils se sont empressés de publier des détails inexacts concernant ce qui s'est passé à Bayonne et à Valençai. Ils voulaient nuire. L'un d'eux, qui m'est inconnu, a feint d'être mon apologiste, pour mieux me desservir, et a porté l'audace jusqu'à publier, sous mon nom, un ouvrage que je désavoue.

Je ne suis point l'auteur de *La peinture des sentiments d'amour et de peine de S. M. Ferdinand VII, confiés à D. Escoïquiz, son gouverneur et directeur*, etc., imprimé à Madrid avec permission ; cet écrit est rempli de fautes sous le rapport du style et de la composition.

Je déclare que j'écris pour la première fois sur la révolution d'Espagne.

Je diviserai mon récit en six chapitres, afin de mettre l'ordre convenable dans des matières aussi délicates et aussi intéressantes.

CHAPITRE Ier.

Renseignements que le Roi, son conseil privé, et moi particulièrement, avions sur les desseins de l'empereur des Français, depuis l'époque de mon arrivée à Madrid, jusqu'au 10 avril, jour où S. M. partit de sa capitale pour se rendre à Burgos.

Je ne parlerai point des premières années de D. Manuel Godoy (1), prince de la Paix,

---

(1) Godoy (D. Manuel), né à Badajoz en septembre 1764, d'une famille pauvre, mais noble, dut, à son talent pour chanter et jouer de la guitare, son admission dans les gardes-du-corps du roi d'Espagne, ainsi que la faveur du monarque et de la reine son épouse. Simple garde en 1784, il parvint bientôt au conseil du roi; fit exiler le ministre comte d'Aranda; obtint, le 15 décembre 1792, le titre de premier secrétaire-d'état, et peu après celui de premier ministre et de duc de la Acudia. A la fin de la guerre contre la république française, il fut créé prince de la Paix, grand d'Espagne de première classe, et reçut le domaine *del Soto de Roma*, dont le revenu est estimé 6,000

source des malheurs affreux qui ont accablé l'Espagne. Je m'attacherai à l'instant où, saisi en quelque sorte de la puissance suprême, il fit redouter aux Espagnols, principalement au

---

piastres fortes. Il obtint, peu après, l'ordre de la Toison d'or, et le roi consentit à son mariage avec doña Marie-Thérèse de Bourbon, sa nièce; un généalogiste prouva alors que D. Manuel Godoy descendait de Montézuma: il quitta le ministère en 1798. En 1800, Charles III le nomma général de l'armée de Portugal; et, après une campagne de deux mois, il lui conféra la dignité de grand amiral de Castille.

D'abord ami des Anglais, Godoy s'était attaché ensuite à la France. En 1797, il avait publié une lettre au pape: il lui reprochait d'avoir rompu l'armistice *avec la république, et l'exhortait à se détacher des biens de ce monde*. Il tenta infructueusement de renverser l'inquisition; mais il sauva D. Ramon de Salas, et un garde-du-corps, accusés d'athéisme.

Lié intimement avec les ambassadeurs Pérignon et Lucien, il entretint des intelligences avec Napoléon, contre lequel il fit cependant une proclamation lors de la campagne de Prusse. D. Manuel Godoy était piqué de ce qu'on ne lui avait pas assuré des possessions immenses en Portugal. Vainqueur à Jéna, Buonaparte obtint des satisfactions du prince de la Paix, qui lui envoya à cet effet, comme ambassadeur, le duc de Frias. Le chef du gouvernement français fit cependant entrer de nombreuses troupes en Espagne, et D. Manuel effrayé, résolut de fuir en Amérique avec la famille royale. La révolution d'Aranjuez empêcha l'exécution de ce projet. Ferdinand, proclamé roi, ordonna de faire le procès au prince de la Paix; mais ce dernier, réclamé par Murat au nom de Napoléon, se réunit à

prince des Asturies, qu'il ne songeât à monter sur un trône que son insatiable ambition paraissait attendre. C'est alors que S. A., privée de tout appui, me confia le soin de prévenir cet attentat, et m'adressa d'Aranjuez, dans les premiers jours du mois de mars 1807, une lettre qui me parvint par les moyens secrets employés depuis deux ans, pour que le prince me confiât sûrement ses peines et reçût mes conseils.

Je me rendis sans retard à Madrid. Les déclarations que je fis lors du célebre procès de l'Escurial, contiennent le récit des démarches dont je m'occupai.

L'une d'elles avait eu pour objet le mariage du prince des Asturies avec une princesse du sang de Napoléon. Je conférai à ce sujet avec l'ambassadeur de France, comte de Beauharnais (1), par l'intermédiaire duquel S. A. avait

---

Charles IV et à la reine, qu'il suivit à Marseille, et ensuite à Rome, où il était encore au commencement de 1815.

D. Manuel Godoy a deux fils naturels et une fille légitime. Ses maîtresses les plus remarquables furent: Doña Pepa Tudo, fille d'un ancien militaire, intendant du Buen Retiro, et la sœur d'un capitaine de frégate. Cette dernière, [illegible] de Godoy, nommé maréchal-de-camp, [illegible] dix [illegible].

(1) Beauharnais (François, marquis de), beau-frère de Joséphine, s'est fait remarquer, en 1789, aux états-généraux,

reçu de la part de l'empereur quelques propositions secrètes [illegible]. Les conférences qu'il eut avec cet ambassadeur, me portent à croire qu'il pensait que son [illegible]

où il prouva le plus grand dévouement au Roi, dont on attaquait le pouvoir. Après la dissolution de l'assemblée il fut incarcéré [illegible] sa conduite qu'il avait tenue et les principes politiques qui le dirigeraient toujours. Il sortit de France avec les Princes; fut major-général de l'armée de Condé.

Lors de l'attaque de Valenciennes, il demanda par écrit, au prince de Cobourg, l'autorisation de monter le premier à l'assaut, et d'arborer l'étendard de France sur les remparts; la réponse du prince est connue. A l'époque du procès de Louis XVI, il parut dans les journaux une lettre au président de l'assemblée constituante, par laquelle il demandait d'être admis au nombre des défenseurs du Roi; il se proposa pour otage de la famille royale.

Après la dislocation de l'armée des Princes, cinq cents gentilshommes le choisirent pour les conduire dans la Vendée; mais MONSIEUR, aujourd'hui Roi de France, ne put obtenir des puissances un passage pour cette troupe fidèle.

Lorsque Buonaparte eut épousé la veuve du frère de M. de Beauharnais et fut premier consul, M. de Beauharnais lui écrivit pour l'engager à rétablir les Bourbons sur le trône. Cette lettre ne lui gagna pas les bonnes grâces de Napoléon, qui cependant, lorsqu'il fut empereur, autorisa Joséphine à l'appeler auprès d'elle. En 1805 il fut nommé ambassadeur près la reine d'Étrurie, et on l'envoya ensuite avec la même qualité à la cour d'Espagne.

Rappelé en France, il fut exilé en Sologne. Ferdinand VII

gouvernement était de bonne foi. J'agis toujours, à son égard, avec la plus grande prudence, et je vérifiais, autant qu'il dépendait de moi, la sincérité de ses allégations (1).

J'étais convaincu de leur probabilité et par mes réflexions et par l'opinion générale en Espagne, que Napoléon voulait engager le roi Charles à accorder sa confiance à son fils Ferdinand et éloigner la reine des affaires en ôtant tout pouvoir au prince de la Paix qui exerçait la plus pernicieuse influence. L'empereur resserrait ainsi son alliance avec l'Espagne, s'opposait à l'agrandissement de la puissance de l'Angleterre, éternelle ennemie de la France(2), et se vengeait de D. Manuel Godoy, qu'il considérait justement comme auteur d'un proclamation hardie et faite à contre-temps peu avant la bataille d'Jéna.

Les bruits qui circulaient à cette occasion se confirmaient journellement par mes obser-

---

lui a fait adresser, par le duc de San-Carlos, une lettre flatteuse sur sa conduite à Madrid.

(1) Chacun les croyait sincères. (*Note de l'Auteur.*)

(2) Lorsque je parle des vues politiques de la nation anglaise, je me sers du langage du cabinet de Napoléon, dont on croira facilement que je ne partageais pas les opinions. (*Note de l'Auteur.*)

vations et par les rapports qui m'étaient faits. Les ouvertures du gouvernement français devaient être sincères; le résultat de son système devenait ainsi avantageux à ses intérêts réels. Il éloignait un ennemi prononcé, donnait une grande influence sur un roi déjà ami, sur son héritier dévoué par reconnaissance, et sur les sentiments duquel on devait d'autant plus compter qu'ils auraient été la suite d'une réconciliation de la plus haute importance.

La nation espagnole et moi, fondions ainsi notre confiance sur la bonne foi du gouvernement français. L'inimitié de l'ambassadeur Beauharnais contre le prince de la Paix, ses démarches en faveur du prince des Asturies et de toutes les personnes impliquées dans le procès de l'Escurial, vinrent encore l'augmenter, et elle s'accrut jusqu'à l'époque de l'abdication de Charles IV.

Après la révolution d'Aranjuez, Ferdinand VII, environné de la garnison de Madrid et des ministres de l'ancien Roi, céda au desir du peuple de sa capitale, et s'y rendit, quoique le grand-duc de Berg y parût après avoir fait prendre, aux armées françaises qu'il commandait, des positions militaires dans les environs. Le Roi ne concevant aucun soupçon, tomba

D. Pedro Cevallos et le duc de l'Infantado, qui s'étaient trouvés placés dans une position pareille à la mienne, regagnèrent la confiance de la nation, et obtinrent des emplois importants pendant la guerre. Mais quelques personnes, isolant mal-à-propos ma cause et celle du duc de San-Carlos, persistèrent à nous accuser de faiblesse et d'imprudence.

Je ne pus en être étonné. Qui ne connaît la justesse de cet axiome vulgaire : *les absents ont toujours tort?* Comment en effet se défendre d'inculpations dont le détail est inconnu? D'ailleurs, les coaccusés présents, quelque délicatesse qu'ils emploient dans leur défense, sont assez souvent justifiés au préjudice des absents.

Les hommes jugent généralement de la sagesse de ceux qui les gouvernent par les suites heureuses ou malheureuses de leurs conceptions. Les ignorants conservent leurs préventions; et si parmi plusieurs personnes accusées quelques-unes se trouvent en position de se justifier, il reste, quoique la cause soit nécessairement commune, de vagues soupçons sur celles qui n'ont point encore été entendues.

Il arrive souvent aussi que le temps manque pour détromper ceux dont l'opinion est éga-

les remettre ensuite, l'expédition de mon rappel fut suspendue quatre jours par le marquis Cavallero (1), ministre de la justice. On retar-

---

ployé beaucoup de sagesse et une grande fermeté de caractère. Il se rendit incognito à Bayonne, et présida la junte qui s'y forma. Le 18 juin, cette junte fut présentée à Napoléon, et Azanza la harangua. Il avait été nommé ministre des Indes, le 4 juillet 1808. Ministre de la justice sous le roi Joseph, il obtint, en octobre 1809, le grand cordon de l'ordre royal d'Espagne, et fut nommé commissaire royal pour le royaume de Grenade, en octobre 1810, au moment du départ du Roi pour Cordoue. Il fut envoyé à Paris à la même époque par Joseph, avec le titre d'ambassadeur extraordinaire, pour féliciter Napoléon sur son mariage avec Marie-Louise; Azanza avait alors le titre de duc de Santafé. Il a publié à Cadix, dans le mois de mars 1815, de concert avec son ancien collègue O-Farrill, une apologie de sa conduite politique, intitulée : *Mémoire de D. Miguel de Azanza et de D. Gonzalo O-Farrill, et exposé des faits qui justifient leur conduite politique depuis mars 1808 jusqu'en avril 1814*. Cet ouvrage a été traduit de l'espagnol en français, par Alex. Fondras, in-8°. de 325 pages, Paris, août 1815, de l'imprimerie de Rougeron. Cet écrit, fort curieux par les détails qu'il contient sur les moyens employés par Napoléon pour exclure du trône d'Espagne l'ancienne dynastie, est suivi de Pièces justificatives, et porte un grand caractère de vérité. Il offre le tableau piquant de la fierté castillane résistant au malheur, et dans la nécessité d'une justification. D. Joseph-Miguel Azanza est en cet instant à Paris.

(1) D. Cavallero est né vers 1751, à Sarragosse; son oncle

da ainsi par une intrigue facile à concevoir à présent, l'influence des conseils bons ou mauvais que je pouvais donner.....

---

fut la cause de sa fortune. D'une famille honnête, mais peu distinguée, cet oncle prit, dans sa jeunesse, le parti des armes; enrôlé comme soldat, il combattit en Italie, et fut assez heureux pour sauver Charles III, alors âgé de dix-sept ans, lors de la surprise de Velletri. Un avancement rapide, et le titre de marquis, le récompensèrent d'abord, et le roi l'éleva bientôt au rang de ministre de la guerre. Le marquis de Cavallero resta constamment au-dessous des devoirs de sa place: il perdait un temps précieux dans de misérables détails qui n'auraient pas dû attirer ses regards; sa partialité était généralement connue, mais on l'attribuait cependant plutôt à un travers d'esprit, à un défaut de jugement, qu'à son injustice naturelle. Il avait servi dans les carabiniers, et cette arme était celle qu'il favorisait le plus; aussi disait-on en Espagne, *lorsque D. Cavallero a mis ses lunettes, il ne voit que des carabiniers*; il ne pouvait travailler sans le secours de ses lunettes, et cette plaisanterie castillane n'étant pas dépourvue d'esprit, nous la citons ici pour la rareté du fait.

Le ministre n'oublia pas ses parents. Lorsque son neveu eut fini son cours de droit, il lui fit accorder une place de juge à Séville. Ce dernier, peu de temps après, devint *alcade de casa y corte* à Madrid, et ensuite fiscal du conseil suprême de la guerre. Il connut alors une camériste de la reine, liée d'intérêt avec le prince de la Paix, l'épousa, et, par le crédit de Godoy, fut nommé ministre de la guerre sous Charles IV. C'est avec raison que D. Juan Escoiquiz le blâme; il a été cons-

J'appris que les Français prétendaient ne pouvoir reconnaître le nouveau Roi sans un ordre de leur cour, que Charles IV et la reine avaient une garde française à Aranjuez, et que le grand-duc de Berg avait déclaré les prendre sous sa protection.

Le duc de Berg et l'ambassadeur de France demandaient avec menaces qu'on mît à la disposition de l'empereur, le prince de la Paix. Il circulait aussi, qu'ils insistaient avec force, quoiqu'avec plus d'égards, pour engager S. M. à se rendre au-devant de l'empereur.

Je crus alors, ainsi que grand nombre de personnes, qu'il se tramait quelque chose contre le Roi et la nation; mais les membres du conseil privé et moi, tout en concevant de violents soupçons, ne prévoyaient pas les projets que le gouvernement français cachait encore.

Le conseil suspectait un de ses membres

---

tamment et tout simplement un instrument d'intrigues. Lorsque Joseph s'assit sur le trône d'Espagne et des Indes, il accepta de lui les fonctions de conseiller d'état président de la section de l'intérieur. Après la bataille de Vitoria, il s'est refugié en France, et habitait Bordeaux il y a peu de temps. (*Note de l'éditeur.*)

avec raison. Nous présumions que, d'intelligence avec les Français et l'ancien Roi, il avait, par l'intermédiaire du grand-duc de Berg et de la Reine d'Étrurie, aidé à rédiger une protestation contre l'abdication d'Aranjuez.

Notre défiance, connue de S. M. Ferdinand VII, le porta à retirer sa confiance à Cavallero, et à donner, à D. Sebastian Pinuela, le porte-feuille du ministère de grâce et de justice.

Bientôt il arriva un courrier de Paris, expédié par D. Eugène Yzquierdo (1). La lettre (nº. 1, des Pièces justificatives) était adressée au prince de la Paix, mais Godoy étant arrêté, et Ferdinand VII sur le trône, D. Pedro Ceva-

(1) Eugenio Yzquierdo, de Ribera y Lezaun, né à Saragosse, d'une famille obscure, élevé et introduit à la cour par le comte de Fuentes, était un agent secret du prince de la Paix auprès de Napoléon. Godoy, dont il fut le secrétaire, lui avait fait accorder le titre de conseiller d'état. On ne connut l'objet de sa mission en France qu'après l'arrestation du favori; auparavant on ignorait, aux ministères d'Espagne et de France, l'existence du traité secret de Fontainebleau, concernant la cession du Portugal, et la convention relative à l'entrée des troupes françaises dans la péninsule. (*Note de l'Éditeur.*)

los (1) reçut la dépêche qui, sans instruire positivement des intentions sécrètes de l'empereur, confirmait les soupçons conçus par le conseil.

Il était question d'un projet d'alliance; le prince de Bénévent agissant au nom de son souverain, en avait traité avec Yzquierdo, dans un moment où l'on ignorait en France, l'abdication de Charles IV, et la détention de Godoy. Les propositions parurent sincères. Par leur rigueur envers Charles IV et son favori,

---

(1) Cevallos (Pedro), et non *Cevalhos*, selon M. de Pradt, lors même qu'il serait reçu d'écrire les noms étrangers comme on les prononce en français, n'est pas né, comme le dit M. l'archevêque de Malines, dans les Asturies, mais dans les montagnes de *Santander*, ou province *de las Cinco Villas*.

Il était avantageusement connu comme avocat, lorsqu'il épousa une parente du prince de la Paix, ce qui fut cause que ce dernier l'appela à la cour. Cevallos a été successivement ministre sous Charles IV, Ferdinand VII et Joseph; employé ensuite par la régence, il l'a été de nouveau à la rentrée de Ferdinand, qui, en 1816, lui retira sa confiance, et la lui accorda bientôt encore.

Il est auteur d'un ouvrage ayant pour titre: *Exposé des moyens employés par l'empereur Napoléon pour usurper la couronne d'Espagne*, 1 vol. in-8°., traduit en français par M. Nettement, Paris, 1814, Michaud frères.

on présuma que c'était l'*ultimatum* des prétentions de l'empereur sur l'Espagne. Leur exagération faisait penser qu'on avait cru qu'elles ne seraient acceptées que par suite de violences : l'on concevait ainsi l'occupation préliminaire de Barcelonne, de Pampelune, d'autres places frontières, l'entrée des Français à Madrid et l'opposition de M. de Beauharnais et du grand-duc de Berg, à l'abdication de Charles IV.

Il s'agissait de céder les provinces de la rive gauche de l'Ebre et la Navarre; la France donnait en échange, le Portugal. En cas de refus, on exigeait un chemin militaire pour communiquer de France en Portugal, dont les Français avaient fait la conquête.

Le Roi d'Espagne recevait le titre d'Empereur; l'étiquette des deux cours se serait trouvée égale dans les cérémonies de l'union projetée du prince des Asturies; on posait les bases d'un traité de commerce avantageux. Le mariage d'une princesse du sang impérial avec le prince cimentait l'alliance des deux peuples sans qu'on craignît que S. Altesse fût exclue du trône de ses pères, d'après l'interprétation d'un article *contentieux*, concernant, 1°. le droit des femmes à la succession, droit douteux

par d'anciennes lois des rois d'Espagne ; 2°. l'ordre de succession entre les mâles, à propos duquel on attribuait faussement, à Charles VI, une disposition expliquée par D. Yzquierdo (1).

Le conseil se persuada que le Roi n'aurait à craindre, tout au plus, qu'une cession des provinces de l'Ebre, en échange du Portugal; ou la servitude d'un chemin militaire ; ou même que tout se restreindrait à la perte de la Navarre.

Des bruits vagues, mais assez généralement accueillis, sans se fixer sur aucun objet déterminé, excitaient beaucoup de défiance sur des projets que je croyais mal jugés par l'effet d'une haine nationale ; et concernant lesquels je partageais entièrement l'opinion du conseil.

(1) Voyez le traité secret et la convention secrète de Fontainebleau dont il s'agit ici, dans les pièces justificatives de l'ouvrage de Cevallos précédemment cité, pages 66 à 77 inclusivement. (*Note de l'éditeur.*)

CHAPITRE II.

Etat de la Cour et de Madrid; dangers qui environnaient le Roi, lors de mon arrivée, le 28 mars 1808.

La situation de la cour d'Espagne était alors une des plus critiques que l'histoire puisse peindre. Le grand-duc de Berg, ayant sous ses ordres des généraux français distingués, commandait 50,000 hommes. Il s'était placé avec son état-major, une garde nombreuse et de l'artillerie, dans la maison de D. Manuel Godoy, et à deux cents pas du palais du Roi; 40,000 soldats garnissaient toutes les positions militaires qui environnent la capitale; c'étaient de vieilles troupes de toutes armes, pourvues de toutes espèces de munitions. Les rapports, avec Bayonne, étaient assurés par une chaîne de 30,000 hommes disposés en échelons, et qui pouvaient se porter rapidement sur un point menacé.

Les places frontières, notamment l'importante ville de Barcelone, étaient au pouvoir des Français, par suite des perfidies de D. Manuel Godoy; le général Junot commandait en

Portugal, et ce qui restait d'anciens soldats espagnols depuis l'envoi du marquis de la Romana et d'autres généraux dans le Nord et dans l'Italie, était disséminé et comme englouti dans les 30,000 hommes qu'il avait sous ses ordres.

Le peuple de Madrid augmentait le danger par ses dispositions dont les Français jugeaient facilement. L'amour de la patrie et du Roi qu'on refusait de reconnaître, éclatait journellement, et chaque instant était marqué par des rumeurs, par des attroupements tumultueux; présage certain des catastrophes sanglantes. La haine nationale éclata enfin sur la place du marché de l'Orge. Plusieurs militaires français, tués ou blessés, en furent les victimes; mais les membres du gouvernement, les fonctionnaires publics et les personnes les plus distinguées s'empressèrent, avec le secours des troupes espagnoles, de rétablir l'ordre, et de prévenir de nouveaux malheurs (1).

(1) MM. d'Azanza et O-Farrill, écrit *Offaril* par M. de Pradt, et le général Harispe, contribuèrent à arrêter le tumulte: aux premiers coups de fusil, les deux premiers se précipitèrent, par ordre de D. Antonio, président de la junte suprême de gouvernement, sur des chevaux de gardes-du-corps, et réveillèrent des sentiments d'humanité dans le cœur de Murat,

Les ennemis des Français n'étaient pas les seuls qui excitassent à la révolte : l'on remarqua des partisans de Charles IV, des créatures de Godoy et même des amis des Français, qui avaient un intérêt réel à profiter des troubles pour donner une leçon sanglante aux habitans de Madrid, et répandre la consternation en Espagne. Il est même possible qu'ils aient eu le projet de faire disparaître le roi Ferdinand, et ses plus fidèles sujets pendant la confusion et le désordre qui règnent toujours dans de semblables circonstances.

Le conseil du Roi aurait pris un parti décisif, l'orgueil des Français se serait montré moins ouvertement s'il avait été possible qu'une garnison espagnole de 3 ou 4,000 hommes et la population de la capitale pussent triompher.

Madrid est habité par 130,000 ames; 40,000 au plus, peuvent porter les armes, et nous n'en avions alors presque pas du service de guerre; aucun ordre n'était donné pour la réunion des

---

déjà à la tête de ses troupes sur les hauteurs de Saint-Vincent.

On trouvera, à la fin de ce volume, après les pièces justificatives de l'exposé de D. Juan Escoiquiz, des lettres de la junte suprême, de l'infant D. Antonio, et de Murat, sur les causes du massacre du 2 mai. (*Note de l'éditeur.*)

combattants, d'ailleurs indisciplinés et retenus par les vieillards, les femmes et les enfants. Les trois mille soldats espagnols de la garnison étaient sûrs; mais les munitions manquaient, et la moindre tentative pour s'en procurer eût été prévenue et punie. Je demande aux hommes qui réfléchissent, aux militaires principalement, si l'on pouvait raisonnablement espérer d'opposer, avec succès, de semblables moyens à 50,000 Français qui s'attendaient à une attaque, et avaient pris des positions.

Les environs de Madrid étaient dégarnis de troupes espagnoles: un seul régiment suisse, à notre solde, se trouvait à Tolède; mais on craignait ses dispositions; le grand-duc de Berg couvrait les chemins d'espions et de patrouilles, obligeait les corps nationaux qui se présentaient à rétrograder, saisissait toutes les armes; paralysant ainsi toutes les mesures que le gouvernement aurait pu prendre, et se plaignant journellement au Roi de la conduite des Espagnols. Il parlait beaucoup de la loyauté française, et annonçait qu'il regarderait comme un commencement d'hostilités la première action qui prouverait un doute à cet égard.

Dans ces circonstances, je desirai ainsi que le conseil, connaître le nombre et les positions

de nos troupes. Le ministre de la guerre, Olaguer Féliu (1), que je consultai pour obtenir des moyens de délivrance, me déclara qu'il ignorait ce que je voulais savoir, qu'aucun de ses employés n'en était instruit et que D. Manuel Godoy s'était réservé tout le travail sur les armées espagnoles. Il termina en m'assurant que, selon son opinion particulière, d'accord avec l'opinion générale, tous nos soldats se trouvaient en Portugal aux ordres de Junot, excepté les faibles garnisons de St.-Roch et des ports.

Dépourvus de ressources, pressés par les événements, la prudence nous commandait d'éviter une rupture avant d'avoir assuré nos moyens de résistance.

L'ambassadeur de France augmentait nos inquiétudes et nos craintes. Réuni au grand-

---

(1) D. Olaguer Féliu, mort en 1808, naquit en Catalogne : il était parvenu, plutôt par ancienneté que par des services réels, au grade de maréchal-de-camp. Sans caractère, sans véritable dignité, il mettait un haut intérêt à des choses d'étiquette, dont les hommes supérieurs se servent en jouant. C'était un de ces hommes nuls qu'il fallait au prince de la Paix : aussi lui fit-il accorder le ministère de la guerre. (Omission de M. de Pradt.) (*Note de l'éditeur.*)

duc de Berg, il annonçait le départ de l'empereur de Paris, et son projet de se rendre à Madrid. Il pressait vivement le roi d'aller à sa rencontre.

Le roi et son conseil se flattèrent que la conduite des Français avait pour but de régler promptement leurs intérêts dans le Midi, afin de se porter vers le Nord où la guerre paraissait sur le point d'éclater. On se persuada qu'ils ne tenaient qu'à l'une ou l'autre des conditions du traité proposé à Yzquierdo, et que la concession du chemin militaire laisserait au besoin, le temps de réunir des forces, et de préparer des moyens de lutter avantageusement; moyens qui deviendraient peut-être inutiles, par les suites du mariage de S. M. avec une nièce de l'empereur.

Ces raisons engageaient à temporiser; car on avait à craindre que les Français, maîtres de l'esprit de Charles IV, ne fissent poursuivre le procès de l'Escurial, et n'éloignassent Ferdinand du trône: l'opposition insuffisante du peuple de Madrid pouvait amener un massacre, peut-être même la mort de Ferdinand et de ses parents, et rien n'était plus facile que de tromper les souverains étrangers en s'annonçant hautement comme étant d'accord avec Charles IV,

et comme soutenant un père malheureux contre son fils rebelle.

Peut-on douter que la reine, et le prince de la Paix (dont on aurait paru continuer le procès) se seraient bientôt vus éloignés des affaires? Le roi Charles que la nation ne haïssait point, aidé nécessairement d'un parti puissant et des Français, se serait trouvé engagé dans une lutte sanglante dont le résultat mettait l'Espagne à la disposition de ses ennemis.

Voilà l'affreux avenir qu'annonçait une rupture avec la France. L'Espagne a été déchirée de mille maux ; mais peut-on les comparer à ce qu'elle aurait souffert ? D'ailleurs en résultat, n'a-t-elle pas son jeune roi bien aimé, et la nation ne se trouve-t-elle point avoir acquis une gloire qui ne périra jamais ?

Voyons maintenant quels moyens on avait de prévenir les maux dont il vient d'être question.

Le roi pouvait-il rester à Madrid, lors même qu'on admettrait qu'il eût connu ce que nul homme sensé ne pouvait prévoir, un changement de dynastie ? La raison commandait à l'empereur de voiler son ambition en rétablissant Charles IV, dont il aurait pu facilement après, arracher une abdication solennelle pour

consacrer son envahissement ; et, en supposant que Ferdinand se fût jeté dans les provinces, y eût levé des troupes, il n'aurait pu empêcher la guerre civile, et les malheurs qui la suivent toujours.

Le palais était rempli d'espions du vieux roi et du duc de Berg ; l'étiquette défendait au prince d'être seul même un instant ; un changement aux usages aurait éveillé des soupçons, et le grand-duc de Berg, placé à deux cents pas du palais, pouvait prendre facilement des mesures pour que, si le prince sortait de Madrid, il tombât entre les mains des Français, qui auraient profité de cette circonstance pour hâter l'exécution de leurs projets.

Le roi et son conseil avaient les motifs les plus puissants de croire impossible le projet d'un changement de dynastie ; je ne pensais pas même qu'il eût été conçu, et si je l'avais imaginé, aurais-je dû, d'après ce que j'ai dit précédemment, et qui doit convaincre tout homme sage, aurais-je pu conseiller au roi de s'échapper, et encore moins de rester dans Madrid ?

CHAPITRE III.

Motifs puissants du Roi et de son conseil pour ne pas soupçonner le projet secret de Napoléon.

Outre les raisons que nous avons déjà déduites, d'autres nous rassuraient encore sur les intentions secrètes de l'empereur.

Il avait évité jusqu'alors de conserver les états de ses ennemis. Il se réduisait à y dominer réellement, sans crainte qu'on pût résister à ses innombrables armées et franchir subitement le Rhin, les Alpes ou ses autres frontières. Il avait laissé leurs trônes à l'empereur d'Autriche, au roi de Prusse, après les batailles d'Austerlitz et d'Jéna; et s'il s'empara de quelques provinces, ce fut pour les donner à la Bavière et à la Westphalie, royaumes qu'il créait pour élever un boulevard contre les souverains vaincus et la puissance russe plus redoutable encore.

La nécessité d'une communication facile avec l'Italie pour s'y porter rapidement en cas d'invasion de la part des Allemands, motiva la

réunion à la France des provinces du Piémont dont le trône d'ailleurs n'était point alors occupé.

L'indépendance des Suisses ne fut pas troublée, quoique leur pays offrît un point faible dans la ligne sur laquelle les attaques contre la France devaient se porter.

Augmenter la puissance de ses auxiliaires, ne pas priver de tout ceux qu'il avait vaincus, intéresser ses parents, par le don des provinces conquises, à soutenir sa fortune, voilà ce qui paraissait être les bases de la politique de Napoléon, et les règles de conduite les plus sûres pour ses intérêts.

La Hollande et la Westphalie devinrent des royaumes pour deux de ses frères; Naples fut cédé à un autre; le grand-duché de Berg et la principauté de Lucques, appartinrent à deux de ses sœurs. Il augmenta des possessions enlevées à l'Autriche et à la Prusse, la Bavière et le Virtemberg, dont il fit rois des souverains. Napoléon opéra toutes ces concessions, excepté celle de la Hollande, au moyen de conquêtes sur ceux qui s'étaient déclarés ses ennemis.

Remarquons que les Hollandais demandaient généralement un nouveau gouvernement, et que les querelles de l'Angleterre et de la France engageaient cette dernière à

rompre les rapports des Anglais avec la Hollande.

Le roi de Naples a été détrôné par Napoléon ; mais cela même et les circonstances qui amenèrent l'événement fortifient notre opinion sur le système de conduite politique que ce dernier avait adopté.

Les Napolitains vaincus étaient à la disposition des Français dont l'armée s'augmentait chaque jour de nouvelles forces. La famille royale se voyait en danger d'être prise, lorsque Napoléon fit retirer ses troupes, ne démembra aucune province, ne réclamant qu'une neutralité absolue de la part des princes dont il reconnaissait les droits de la manière la plus authentique. Si la couronne des deux Siciles fut ensuite accordée à Joseph, c'est que l'ancien roi, infidèle à toutes ses promesses, avait à peine attendu le départ des Français pour accueillir leurs ennemis dans sa capitale, et se réunir à eux contre ceux avec lesquels il venait de signer la paix.

Pourquoi Napoléon se serait-il conduit moins généreusement avec un allié qu'avec ses ennemis ? Était-il présumable qu'il ne chercherait pas, au moyen de l'alliance du roi Ferdinand avec sa nièce, à se faire de ce prince un allié dévoué à la famille impériale, et qui

abandonnerait bientôt les intérêts des Bourbons délaissés par Charles IV ?

Napoléon pouvait-il avoir le projet de donner enfin de la réalité aux déclamations des Anglais, qui appelaient l'attention de l'Europe sur son ambition gigantesque; d'indigner contre lui tous les souverains par le spectacle d'une perfidie sans bornes, et de l'oubli de tous les devoirs envers un prince qu'il se serait plu à détrôner, ainsi que son épouse future; pour élever un des siens à force de dépenses incalculables, et au prix du sang qu'une opposition légitime ferait nécessairement couler ?

Adopter ces idées, c'était concevoir un système de politique absolument différent de celui suivi jusqu'alors par l'empereur : il était invraisemblable qu'il n'eût pas calculé les chances funestes que présentait l'établissement d'une nouvelle dynastie en Espagne.

Une guerre d'extermination, l'épuisement du trésor, l'anéantissement des fonds de l'état qu'on ne pourrait employer contre les Anglais ou tout autre ennemi, un sol sans production qu'il faudrait surcharger d'impôts en faveur du nouveau roi : voilà les choses certaines qui venaient s'opposer aux espérances d'un succès.

Le roi imposé par la force ne pourrait se

soutenir qu'avec une armée étrangère ; que par la rigueur des mesures militaires ; au premier moment où la France ne le seconderait pas de tous ses moyens employés à la réussite de quelque autre guerre, la haine nationale, exaspérée et long-temps contenue, éclaterait et détruirait le nouvel édifice politique.

L'influence de l'Angleterre augmenterait par l'imprudence de la France. Unie aux Espagnols, la péninsule dévorerait ses ennemis sur lesquels, lorsqu'ils seraient affaiblis, se précipiterait l'Europe entière, intéressée à prévenir les suites de leur ambition.

L'établissement d'une nouvelle dynastie séparait l'Amérique espagnole de sa métropole ; l'Espagne perdant bientôt ses autres colonies ; le commerce de la France avec ces contrées deviendrait nul ; les Anglais s'en empareraient et le blocus continental ne leur nuirait plus. Leur puissance prendrait un accroissement effrayant ; d'immenses débouchés seraient ouverts aux produits de leurs possessions ; ils se trouveraient les maîtres d'en fixer arbitrairement le prix, et bientôt les richesses de l'Amérique s'uniraient dans leurs mains, aux trésors de l'Inde.

Les monnaies, dont la matière acquise par

l'intermédiaire de l'Espagne, ne serait plus renouvelée au moyen du commerce alors détruit et réduit presqu'à de simples échanges, n'auraient bientôt que la valeur qu'on leur attribuait avant la découverte de l'Amérique.

Les mines, devenues des propriétés anglaises, augmenteraient l'opulence de leurs possesseurs, en raison de la pénurie générale des matières d'or et d'argent; et d'immenses capitaux leur faciliteraient les moyens de soudoyer contre la France, et jusqu'à sa chute, tous les peuples de l'Europe.

Ces motifs convaincants étaient tirés des véritables intérêts de l'empereur. On ne put croire, lors même qu'il l'eût déclaré, qu'il songeât à renverser l'ancienne dynastie. Le conseil du Roi et les politiques réunis à Bayonne pensaient qu'il cherchait à obtenir avec plus de facilité, en annonçant les projets les moins susceptibles d'être prévus, certaines demandes du traité d'Yzquierdo. C'était l'opinion de Labrador (1), d'Onis, de Vallejo et de Ceval-

(1) Pedro Gomes Labrador fut envoyé de Charles IV auprès de Pie VI, lorsque le Saint-Père habitait Valence. Il eut ensuite une mission pour Florence et se chargea, à Bayonne, de la négociation concernant l'échange de la couronne d'Espagne

los (1). On ne peut présumer que des personnes aussi instruites auraient vu autrement avant les renseignements que le duc de San-Carlos (2),

---

et des Indes contre l'Étrurie; il a été ambassadeur au congrès de Vienne, et ensuite à la cour de France en 1814.

(1) Voyez les Pièces justificatives, n°. 2, art. 15. (*Note de l'auteur.*)

(2) D. Jh. Michel de Carvajal, duc de San-Carlos, grand courrier des postes des Indes, grand d'Espagne de la première classe, grand majordome de S. M. Catholique, chambellan, lieutenant-général, commandeur de différents ordres, est un des hommes les plus remarquables de l'Espagne moderne par son mérite personnel.

Né en 1770 environ, il se distingua pendant la campagne de Catalogne contre la république, et commanda un régiment d'infanterie dans les troupes espagnoles, qui, après la paix de Bâle, vinrent en France pour une expédition secrète. Avide de connaissances, il ne négligea aucune occasion d'en acquérir : les écrits de nos meilleurs auteurs, dans tous les genres, lui devinrent familiers. Apprécié dans sa patrie, on le nomma gouverneur de Ferdinand VII, alors prince des Asturies, et il dirigea les leçons du chanoine Escoiquiz, qui en fut le précepteur. Les soins de ces hommes habiles sauvèrent le prince des dangers que lui offrait une cour où régnaient l'intrigue et les plus basses passions.

Le duc de San-Carlos suivit, en 1808, Ferdinand VII et les infants. Il partagea leur captivité à Valençai jusqu'en 1809, époque à laquelle Juan Gualberto Amezaga, grand-écuyer de S. M., le signala à la police de Napoléon comme ayant une in-

D. Pedro Macanaz et moi-même eûmes particulièrement sur les intentions de l'empereur,

---

fluence dangereuse sur l'esprit du roi. Fouché l'envoya en surveillance à Lons-le-Saulnier, chef-lieu d'un des trois départements qu'on a formés de l'ancienne province de Franche-Comté. Le ministre de la police recommanda cependant au préfet d'avoir pour lui les plus grands égards. M. le baron Destouches, aujourd'hui préfet à Versailles, remplissait alors les mêmes fonctions à Lons-le-Saulnier, et n'oublia pas ce qu'il devait au malheur.

Il est intéressant pour l'observateur, d'étudier la conduite d'un grand d'Espagne de première classe, transporté tout à coup, du sein des cercles les plus brillants, dans une petite ville.

Le duc y fit preuve d'une rare modestie ; il paraissait plutôt desirer apprendre que curieux d'enseigner : il ne choqua, ainsi, aucun de ces amours-propres qui, pour être obscurs et sans titres, ne sont pas privés pour cela du pouvoir de nuire : il plut généralement. Il parlait peu ; mais sa physionomie, assez mobile pour celle d'un homme de cour, annonçait souvent, malgré sa prudente retenue, qu'il écoutait beaucoup. Jamais une plainte sur sa situation ne sortait de sa bouche ; il entretenait les Français, des Français eux-mêmes, et fut long-temps sans deviner la chute de Napoléon. Lorsqu'il eut quitté ses ordres par suite d'un décret de Joseph, alors assis sur le trône d'Espagne et des Indes, il affecta de ne plus paraître en uniforme ; mais l'on remarquait, sur tous ses habits, les traces du fil qui y avait fixé la plaque d'un grand ordre : on ne naît pas Espagnol en vain.

puisqu'elles persistèrent lorsqu'elles furent informées de ces détails.

Voilà, je crois, une preuve suffisante que le

Le duc étudia avec attention l'administration française. Il méditait beaucoup le système de la conscription militaire.

Quoiqu'en surveillance spéciale, il avait la liberté d'aller à la campagne, et profita d'une de ces excursions pour avoir une entrevue avec un grand personnage qui se rendait en Italie. En 1813, il reçut l'ordre de se rendre à Valençai pour négocier, ainsi que D. Juan Escoiquiz, avec M. de la Forest, qui y était secrètement, concernant le retour du roi en Espagne. Après avoir signé le traité du 8 décembre, il partit pour le soumettre à la régence et aux cortès. Arrivé en Catalogne, il y rencontra le maréchal Suchet, à qui il sut persuader qu'il était personnellement intéressé à la rentrée de Ferdinand VII, parce qu'alors S. M. lui conserverait le duché d'Albuféra. Le maréchal saisit avidement cette prétendue occasion de retrouver une propriété qu'il considérait comme perdue. Il écrivit à Napoléon, et ne contribua pas peu à l'entretenir dans l'idée que la mise en liberté du roi et des infants serait utile à la France.

Porteur du refus de la régence et des cortès d'approuver le traité du 8 décembre, il reparut en 1814 à Valençai, au moment où Napoléon, pressé par les alliés, les combattait dans l'intérieur de la France. Le duc chercha vainement à l'atteindre dans ses marches continuelles; et n'espérant plus y réussir assez promptement, il lui écrivit, de Troyes, une lettre adroite, le rassura sur le refus de la régence et des cortès, et obtint la confirmation d'un ordre déjà donné pour le départ du roi et des

conseil ne pouvait croire à la réalité d'un changement de dynastie. Plusieurs des plus habiles diplomates, membres du conseil à Madrid et à Bayonne, éloignaient toute idée semblable avec encore plus de constance que moi.

Mon but ici n'est point de les accuser de n'avoir pas soupçonné l'existence d'un plan inimaginable; je cherche à démontrer qu'on ne pouvait raisonnablément le présumer; et que, s'étant égarés pour le moins autant que moi, les bases de notre incrédulité deviennent plus solides par notre accord dans la manière de voir les choses.

S. M. reçut à Vittoria une lettre de l'empe-

---

infants, qu'on craignait alors de voir enlever. Rentré dans sa patrie, le duc de San-Carlos obtint un ministère pour prix de son dévouement, le quitta peu après; fut nommé ensuite ambassadeur à Vienne; mais, avant sa sortie d'Espagne, il reçut contre-ordre, et se trouve en cet instant exilé à Villafranca.

Le duc de San-Carlos est bienfaisant. Il a secouru, pendant son exil, beaucoup de Français malheureux et un grand nombre de militaires espagnols. On doit attribuer à sa politique, plutôt qu'à toute autre cause, son refus de recevoir quelques officiers du dépôt de Mâcon, qui avaient obtenu la permission de lui faire visite. Il ne néglige aucun des devoirs extérieurs imposés par l'Église catholique romaine, et a des prétentions fondées aux connaissances théologiques.

reur (1); les protestations, *les paroles d'honneur* les plus positives prodiguées par l'ambassadeur de France et le grand-duc de Berg, ajoutaient à la confiance qu'on pouvait avoir. Ils déclaraient, ce qu'on était loin d'attendre cependant, qu'on ne prendrait pas à l'Espagne *le plus petit village*, et que Ferdinand serait reconnu souverain légitime d'Espagne, tout en arrivant à Bayonne.

Les rapports reçus le 17 et le 18 avril à Vittoria et adressés par les agents espagnols envoyés à Bayonne, ne permettaient pas au roi et à son conseil de douter des bonnes intentions de l'empereur, dont la lettre, pour éloigner tout soupçon de trahison, invitait le roi à aller traiter avec lui à l'amiable des intérêts qui leur étaient communs. Nous étions alors environnés de de 8000 Français; nous pensâmes que Napoléon serait flatté d'affermir sur son trône un des plus puissants monarques, étant le premier à le reconnaître; d'acquérir des droits à à son amitié et à celle de son peuple: on résolut donc d'aller à Bayonne. Ce parti fut considéré comme étant sans inconvénient dans la circonstance; on espérait aussi que cette noble

(1) *Voyez* cette lettre, page 73 de l'*Exposé de Cevallos*.

confiance disposerait favorablement Napoléon en flattant son orgueil.

Cette résolution prise dans la nuit du 18 avril prévint un événement dont on ne peut déterminer les suites, et qui aurait peut-être causé la mort du roi. S. M. devait être enlevée, ainsi que ceux qui l'accompagnaient. C'est ce que nous apprîmes sûrement à Bayonne. Les troupes françaises étaient prêtes; elles n'attendaient que le moment de l'exécution : mais le général Savary, en sortant de chez le roi, informa par un signe un aide-de-camp que, S. M. s'étant décidée à partir le lendemain, la violence était inutile. Les soldats reçurent en conséquence contre-ordre.

Peut-on être surpris de voir le roi et son conseil instruits de circonstances ignorées de la multitude, habitués à discuter de grands intérêts sur lesquels il n'est pas donné à chacun de prononcer, considérer comme insensé le projet supposé de l'empereur, et regarder, comme une suite de la haine pour des étrangers, les craintes que le bon peuple de Vittoria manifesta sur le voyage de S. M.

Le calcul des événements ne peut être livré au hasard : la raison doit le diriger et ses indications sont justes quatre-vingt-dix-neuf fois sur

cent : lorsqu'on les suit, on n'a rien à se reprocher quel que soit l'événement; car ce serait être tout-à-fait téméraire que de s'abandonner à des impulsions incertaines, parce qu'il a été prouvé une fois que des pressentiments peuvent se vérifier.........

L'opinion du roi et de son conseil, partagée alors généralement, était que les vrais intérêts de l'empereur s'opposaient à un changement de dynastie en Espagne. Nous ne pouvions soupçonner qu'il amènerait sa perte et celle de sa réputation par une ambition tout-à-fait aveugle.

CHAPITRE IV.

Conduite suivie à Bayonne, par le Roi et par son conseil. De ma conduite particulière, et des motifs qui me firent agir.

Le 20 avril 1808, à dix heures du matin, le roi entra à Bayonne. A peine avait-il fait deux lieues sur le territoire de France, qu'il apprit, par ses agents, le projet conçu par Napoléon, d'enlever à la maison de Bourbon le trône d'Espagne.

Immédiatement après l'arrivée du roi, il re-

çut une visite de son perfide ennemi ; tout le temps qu'elle dura fut employé en compliments.

S. M. et sa suite se rendirent, six heures après, à la maison de campagne de Marac, où se trouvait l'empereur; tout se passa encore en compliments. Le roi, l'infant D. Carlos, D. Pedro Cevallos, les ducs de l'Infantado (1), de San-Carlos et moi, fûmes introduits dans le cabinet de l'empereur, qui, lorsque nous partions, m'annonça avec mystère qu'il voulait m'entretenir particulièrement.

J'obtins l'autorisation du roi pour cet entretien, et, lorsqu'il fut sorti, j'eus, dans le cabinet de l'empereur, la conversation dont le détail exact se trouve au nº. 3 des Pièces justificatives, ainsi que d'autres dialogues subséquents dans lesquels il reproduisit les mêmes idées. Il s'adressa, tant en ma présence qu'en mon absence, aux ducs de l'Infantado et de

(1) Le duc de l'Infantado, grand d'Espagne de première classe, est fils d'une princesse de Salm-Salm, qui le fit élever en France. Il rapporta, dans sa patrie, une grande légèreté, et par conséquent peu d'aptitude aux grandes affaires. Lorsque la guerre éclata entre l'Espagne et la France au commencement de la révolution, il leva un régiment à ses frais, fit la campagne de Catalogne, et ne se distingua nullement. Il est un de ceux qui signèrent la constitution de Bayonne.

San-Carlos, ainsi qu'à D. Pedro Cevallos, dont les réponses furent au fond de la même nature que les miennes, et n'en différèrent que par des détails de pure circonstance.

Nous prévoyions, à cette époque, les suites funestes des projets de l'empereur, et nous ne pouvions imaginer qu'il y pensât sérieusement. Nos entretiens, écrits littéralement, le prouvent, comme les événements ont rendu incontestable la justesse de notre manière de voir sur la fin de ses entreprises.

Napoléon débuta par déclarer que son projet était irrévocable concernant l'éloignement de la maison de Bourbon du trône d'Espagne; mais, quelle que fût sa ténacité à suivre ses idées, il devint irrésolu après notre première conversation, m'annonça qu'il réfléchirait davantage, et m'instruirait le lendemain de sa dernière résolution : c'était l'effet de l'évidence et de la force des raisons qui, naturellement, s'opposaient à l'exécution du plan qu'il avait conçu.

Je ne tardai pas un instant à informer le roi et son conseil de tous les détails de ma conversation avec l'empereur; je n'omis pas de rendre compte qu'il paraissait disposé, au cas où il recevrait une cession de l'Espagne, de donner en échange à S. M., pour elle et ses héritiers, l'Étrurie qui deviendrait un royaume

Nous ne nous occupâmes point de cet échange, espérant empêcher la cession.

Mais l'empereur déclara, le lendemain, qu'il persistait à vouloir le trône d'Espagne; il offrit de nouveau l'Étrurie en compensation: Cevallos, San-Carlos, l'Infantado et moi qu'il avait fait appeler pour entendre ses dernières résolutions, employâmes infructueusement tous les moyens possibles de le faire renoncer à violer ainsi le droit des gens; il persista, et il ne nous resta plus qu'à prévenir le roi.

Je fatiguerais le lecteur si j'entrais dans les détails des nouveaux et vains efforts que nous tentâmes avant l'arrivée du roi Charles IV et de la reine, dans nos diverses conférences, soit avec l'empereur, soit avec M. de Champagny, son ministre des relations extérieures.

Dans cette situation, soit pour ne perdre aucun moyen d'avoir de bons avis, soit pour réunir le plus grand nombre possible de témoins de l'acte de violence qui se préparait, on décida que les personnes instruites, de la suite du roi, entreraient au conseil pour y discuter l'échange de la couronne d'Espagne contre celle d'Étrurie.

Le nouveau conseil s'assembla plusieurs fois devant le roi et l'infant D. Carlos, sans pouvoir prendre aucun parti. Il est vrai de dire que

nous soupçonnions un traître dans la réunion, et que les opinions étaient par conséquent gênées; mais c'était un mal inévitable, et l'on n'avait pas de temps à perdre. L'empereur menaçait, si l'on tardait davantage à prendre un parti sur l'échange, de rompre les négociations avec Ferdinand et de traiter directement avec le roi Charles qui se rendait alors à Bayonne.

Je ne peindrai point la diversité des opinions adroites, ingénieuses ou ridicules, qui furent émises; mais je dirai que la majorité ne soupçonnait pas les véritables desseins de l'empereur; que le ministre Cevallos, Labrador, Vallejo, Onis et Bardaxi, persistaient à penser qu'il demandait beaucoup pour avoir peu; qu'il n'insisterait enfin, que sur la cession de quelques colonies; qu'en montrant du caractère, il renoncerait et aux provinces de la rive gauche de l'Ebre et peut-être à la Navarre. Ces idées étaient raisonnables par elles-mêmes; quoique nous eussions une opinion contraire, elles nous firent hésiter : un temps précieux s'écoula en incertitude jusqu'à la veille du jour où l'on attendait Charles IV. L'empereur me fit appeler dans la nuit, et me déclara que, dès cet instant, il renonçait à négocier avec Ferdinand. Dès lors les séances du conseil cessèrent, et les bons Espagnols demeurèrent confus de leur crédulité

qui les avait portés à conseiller une noble fermeté dans un pays dont la politique avait d'autres maximes.

Je ne partageai pas d'abord l'opinion qu'il était bien de rejeter tout échange ; mais j'y revins ensuite, et cela justifie ma conduite politique. J'entrerai dans quelques détails pour expliquer comment, avec la minorité, j'ouvris dans le principe un tout autre avis (1).

Les réflexions suivantes m'engagèrent à combattre l'échange proposé.

Il fallait adoucir, par tous les moyens que l'honneur autorise, la captivité du roi, lui ménager ainsi les ressources que sa jeunesse et les événements lui préparaient pour remonter sur le trône.

Le traité d'échange remplissait ce double objet ; consenti pendant la captivité, il devenait nécessairement nul ; et reprocha-t-on jamais à François Ier. de n'avoir pas exécuté les conventions qu'il avait signées à Madrid ? sa captivité était moins malheureuse que celle de Ferdinand, et sa délicatesse, son honneur *chevaleresque* sont passés en proverbe chez ses sujets.

Ajoutons encore, que le piége tendu par l'empereur, la captivité de Bayonne étant

(1) *Voyez* la pièce, n°. 7.

évidente aux yeux des peuples, aucun engagement, quelqu'authentique qu'il fût de la part du roi, ne pouvait empêcher la nation espagnole de suivre l'impulsion que son caractère courageux et sa fidélité lui donneraient pour briser le joug qu'on voulait lui imposer.

Lorsqu'on admettra que l'acceptation de l'échange n'attaquait pas l'honneur du roi, et qu'il ne détruisait aucun des droits de la nation, il deviendra évident que tous deux en tiraient de grands avantages. Napoléon reconnaissant dans Ferdinand le caractère de roi, perdait toute autorité sur lui; sa détention devenait une tyrannie, et si elle avait eu lieu encore, Napoléon ne pouvait punir ni Ferdinand, ni sa suite, des tentatives qu'ils feraient pour recouvrer la liberté.

En supposant qu'il retînt le prince en France jusqu'à la soumission entière de l'Espagne, le titre de roi exigeait des égards; on n'avait pas à redouter une étroite prison dans une forteresse, et la misère et l'ennui qui auraient peut-être donné la mort à Sa Majesté et à ses augustes frères; les Français eux-mêmes se seraient indignés d'une semblable conduite.

Le rejet de l'échange mettait le roi et ses frères à la disposition de Napoléon, qui traitait dès lors avec Charles IV, en recevait tout pouvoir sur des enfants déshérités, justifiait sa

conduite à leur égard, par le titre de sujets qu'ils avaient dès lors sur le sol français. Le traité de Bayonne ne les soumit-il pas entièrement à l'empereur, en les assimilant aux princes de la maison impériale ?

Si l'Espagne unie à l'Angleterre, et peut-être aidée encore de quelqu'autre peuple, triomphait, selon nos voeux, de l'empereur, il devenait très intéressant pour le roi de pouvoir disposer de la Toscane, s'il était nécessaire de faire une cession, afin de reprendre son royaume.

Il restait, par l'acceptation de la Toscane, un asile honorable aux princes, dans la supposition de la soumission de l'Espagne. Et d'ailleurs, Napoléon, en traitant directement avec Ferdinand VII comme roi d'Espagne, consacrait les droits de ce dernier qu'il ne détruisait que par la force; il s'ôtait tout prétexte de justifier sa conduite oppressive qu'il ne pouvait colorer qu'en proclamant les droits prétendus de Charles IV.

Tous ces raisonnements prenaient une nouvelle force, par la persuasion où nous étions que si le roi refusait la Toscane, il n'en perdrait pas moins l'Espagne, et serait forcé de rester soumis à Napoléon.

Il était évident que Charles IV se disposait,

à son arrivée à Bayonne, à protester contre son abdication, ainsi qu'à arracher au prince une déclaration qui la rendît nulle, afin de transmettre à l'empereur des droits certains.

Effectivement, Charles IV à peine arrivé, manda son fils, et lui intima, en présence de la reine et de l'empereur, l'ordre de lui rendre sa couronne par une cession simple, signée de lui et de ses frères, acte qui serait remis avant les six premières heures du jour suivant. Il menaça le prince, en cas de refus, de le faire traiter, ainsi que sa suite, comme des *émigrés rebelles*. L'empereur appuya Charles IV. Ferdinand voulut alors parler, mais son père s'élança de son siége, en le menaçant et en l'accusant d'avoir voulu lui arracher la vie avec la couronne. L'étonnement et le respect ôtèrent au roi la faculté de répondre un seul mot (1).

Résister davantage aurait été hasarder la vie du prince et de ses frères. Que n'avait-on pas à craindre d'un père furieux et égaré, et des

---

(1) M. de Pradt a peint cette scène à sa manière. Il prétend que Napoléon lui en a donné les détails. L'atrocité de certaines choses fait frémir, et comme, malgré le récit de Mgr. et l'autorité de Napoléon, on ne croira pas que la reine d'Espagne ait engagé ce dernier à faire périr son fils Ferdinand VII sur l'échafaud, on doutera aussi de tout ce qui, dans le récit de M. de Pradt, s'écarte de celui de D. J. Escoiquiz. (*Note de l'éditeur.*)

peines qu'on appliquait naguères par extension à ceux qu'on qualifiait du titre d'*émigrés*.

Pénétré de ces motifs, certain que la nullité de l'acte serait évidente, le conseil fut d'avis d'accorder la cession réclamée. Charles IV s'en servit pour le traité signé à Bayonne, le 5 mai 1808, par le grand-maréchal Duroc et le prince de la Paix (1), et ratifié ensuite par lui et par l'empereur ; acte d'autant plus nul qu'on n'en avait aucunement référé à la nation espagnole.

Bientôt l'empereur menaça de la mort le roi Ferdinand et les infants D. Carlos et D. Antonio, s'ils ne renonçaient pas à leurs droits à la succession au trône, en qualité de prince des Asturies et d'infants. Les princes cédèrent au maréchal Duroc, qui leur parla dans les mêmes termes au nom de son maître. Ils le firent sans avoir pris aucun avis, et sous les conditions d'un traité que je signai, par leur ordre, avec le maréchal Duroc, à Bayonne, le 10 mai de la même année (2). Cet acte fut ratifié par leurs Altesses à Bordeaux, lors-

(1) Voyez ce traité dans l'*Exposé de D. Cevallos*, pag. 134.
(2) Voyez l'ouvrage précédemment cité, pag. 140.
(*Notes de l'éditeur.*)

qu'elles traversèrent cette ville en allant à Valençai (1).

Leur conduite fut sage ; elle ne pouvait nuire à leur honneur. La violence en était la cause ; elle n'entravait nullement les efforts que pourraient tenter leurs sujets fidèles, éclairés par la proclamation qui annonça la dernière cession. Je rédigeai cette pièce dans l'appartement du grand-maréchal Duroc. C'était plutôt un appel aux fidèles Espagnols pour soutenir la cause de leurs princes légitimes, qu'une invitation à recevoir de nouveaux souverains, et j'éprouvai un véritable étonnement que Napoléon, à qui je la soumis, et le grand-maréchal Duroc n'en aient point soupçonné l'artifice (2).

(1) Voyez, dans l'ouvrage précédemment cité, la renonciation des princes au trône d'Espagne.

(2) Voyez la dernière des *Pièces justificatives*.

(*Notes de l'éditeur.*)

CHAPITRE V.

Suite du chapitre IV, et réponse au Sermon prêché à Cadix contre ceux qui partagèrent la captivité du Roi à Valençai, notamment contre le duc de San-Carlos et D. Juan Escoiquiz.

Depuis l'époque où S. M. était montée sur le trône jusqu'au traité de Bayonne, ratifié à Bordeaux lors du voyage de Valençai, les conseillers du roi et moi avions déployé toutes les ressources qu'offre la prudence humaine. Mon récit succinct et sincère doit en convaincre et nous justifier de n'avoir pu obtenir un succès dépendant tout-à-fait de la Providence, et placé par conséquent au-dessus des combinaisons des hommes.

Je parlerai encore de ma conduite, non pas pour me louer, mais afin de me défendre d'imprudence et d'inconséquence. Que pouvait-on attendre de plus que ce que j'ai fait, d'un homme sans ambition, dont le faible mérite, estimé par ses maîtres, l'avait appelé à la direction des affaires diplomatiques? Je n'acceptai aucune des dignités qu'on m'offrit lorsque je fus rappelé de mon exil du Tardon; j'osai, en 1797 et 1798, écrire et parler au

roi Charles et à la reine, relativement aux maux qui pesaient sur l'Espagne : j'étais gouverneur du prince; je perdis mon emploi, et l'exil m'éloigna de la cour.

Le procès de l'Escurial a fait connaître que je ne négligeai aucun des moyens que pouvait se permettre un sujet fidèle pour renverser Godoy; que je défendis, en hasardant ma tête, le prince qui avait toutes mes affections. Je me prononçai fortement à Bayonne, en m'exposant à périr pour le roi et pour la patrie. L'empereur lui-même fut étonné de mon énergie. Plusieurs Français distingués, M. de Champagny notamment, n'oublieront pas qu'un jour qu'on avait manqué au roi et à l'infant Don Carlos (1), je m'écriai :

« Vous qui vous vantez d'être la nation la » plus polie de l'Europe, vous abusez de la » force : les peuples les plus barbares ne tien- » draient point une conduite pareille à celle que » vous tenez à l'égard des princes espagnols.

---

(1) Ferdinand VII et les infants habitaient, à Bayonne, une autre maison que celle où Charles IV et la reine avaient été placés. Les princes se rendaient un jour à pied et sans suite chez leur père, lorsque des gendarmes déguisés, croyant qu'ils fuyaient, les arrêtèrent, et l'un d'eux osa porter la main sur l'infant D. Carlos. Voilà l'insulte dont parle l'auteur.

(*Note de l'éditeur.*)

» L'Espagne vengera ses injures ; elle rendra » cent fois les outrages qu'on lui prodigue. » Bientôt, peut-être, un changement inat- » tendu amènera l'instant de la vengeance. »

L'indignation m'animait ; j'oubliais les périls dont j'étais environné. La conduite de l'empereur m'étonna : au lieu de m'anéantir, il enjoignit à l'évêque de Poitiers de m'informer en son nom qu'il était touché de l'insulte faite au roi ; qu'elle était l'effet de la fausse interprétation d'un ordre ; mais qu'il avait prévenu de semblables choses pour l'avenir, par les injonctions les plus sévères (1).

Mes avis avaient été constamment inspirés par mon amour vraiment paternel pour le roi, par le sentiment de ma gloire et ce que je devais à la confiance dont j'étais honoré : ils furent dictés par l'expérience que me donnaient mes connaissances. Mon intérêt, si j'eusse eu de l'égoïsme, mes études littéraires s'opposaient à ce que raisonnablement on pût m'accuser de légè-

(1) M. de Pradt parle, pag. 145 et 146 de ses *Mémoires sur la révolution d'Espagne*, de la manière dont il donna la satisfaction ordonnée par Napoléon. Il peint l'indignation dont D. J. Escoiquiz était animé au souvenir de l'insulte faite à ses princes, des imprécations énergiques et des menaces qu'il fit entendre hautement contre l'auteur de leur captivité.

(*Note de l'éditeur.*)

rété ou d'ignorance. J'avais tout à perdre dans le malheur du roi.

Une erreur, que ne pouvait éviter la prudence des hommes, fut commise par tout le conseil, et l'on ne croira pas qu'honoré de la considération de l'Espagne, de la confiance de mon prince, j'aie pu tout-à-coup montrer une crédulité absurde, si différente de ce que j'avais prouvé dans ma vie politique et privée.

J'invoquerai ici le témoignage du roi et des infants D. Carlos et D. Antonio ; je rappellerai mon exil à Bourges où Napoléon me fit retenir quatre ans et demi, avant de me réunir aux princes dont il m'avait séparé à Valençai.

J'ai appris qu'on avait imprimé à Malaga, et réimprimé à Valence, en 1814, l'extrait d'un sermon patriotique et moral du senor Ostolaza, connu par son zèle contre l'anarchie. Cet écrit inculpe gravement le duc de San-Carlos et moi. On y lit que des *maniganceurs* me portèrent à faire visite au ministre Champagny, erreur commise déjà par Cevallos ; que le prince de Bénévent est un monstre impie, confident de Buonaparte, et qui accepta la mission infâme de séduire les princes, à l'aide de sa femme (hérétique ainsi que son mari, indécente comme une comédienne), afin de les porter à épouser des Polonaises, des Anglaises ou des

Françaises du même caractère que la princesse; que le prince Talleyrand est un véritable ennemi des Bourbons; qu'il me fit signer, ainsi qu'aux autres Espagnols, une lettre de félicitations à Joseph; qu'il nous fit aller à Paris; nous leurra, San-Carlos et moi, d'un projet de mariage conçu par l'empereur, pour Ferdinand, pendant la captivité de Valençai, et que je contribuai au renvoi des Espagnols qui composaient la suite des princes.

J'ai dîné chez M. de Champagny, à Bayonne, et je ne l'ai jamais entretenu d'affaires que par ordre du roi. Je ne discuterai pas si le prince Talleyrand a de la religion ou n'en a point. On ne le considère pas comme un impie dans sa patrie: il est sécularisé et marié par autorisation du pape. Le senor Ostolaza est-il en droit de se faire rendre compte des motifs de la décision de S. S. à laquelle chacun doit se soumettre? La princesse sa femme a toujours témoigné les plus grands égards aux princes; elle a constamment gardé le décorum convenable à son rang; elle a rempli publiquement les devoirs d'une bonne catholique; on ne l'a pas critiquée en ma présence: ainsi, sa conduite extérieure, la seule d'ailleurs dont on puisse juger, est exempte de blâme.

La princesse avait près d'elle une fille natu-

relle du prince, de 10 à 12 ans, et qu'elle aimait beaucoup; une bonne, Anglaise, de 30 ans et d'une figure peu piquante; une dame de compagnie, Bohémienne ou Polonaise, dont le mérite n'était pas celui de la beauté, la marquise de Guadalcazar, ayant alors 15 ans, et maintenant veuve d'un homme très chatouilleux sur le point d'honneur; de plus, elle élevait deux demoiselles de 16 à 17 ans (1), filles d'un chevalier français, émigré rentré, sans fortune. On n'aura pas de soupçon sur leur compte, quand on saura que la princesse veillait elle-même sur leur conduite, et que la plus jolie est devenue à 21 ans sœur de la Charité. Les bals de nuit auxquels toute la suite du roi et la maison du prince Talleyrand prirent constamment part, les comédies *bourgeoises*, jouées pour amuser le roi et les infants, furent toujours très décents; la disgrâce du prince de Bénévent, et sa conduite envers Napoléon, prouvent son dévouement aux Bourbons. On saura, ce qu'ignorait le senor Ostolaza, comment et pourquoi la lettre à Joseph fut signée, et les motifs du voyage que je fis à Paris avec le duc de San-Carlos. Les Espagnols furent renvoyés de Valençai par l'effet des menées de mon parent éloigné, D. Juan

---

(1) Mlles. de Rostaing. (*Note de l'éditeur.*)

Gualberto Amezaga, intrigant consommé que je vis pour la première fois en France, qui parvint à se faire nommer grand-écuyer de Ferdinand VII, et à obtenir de la police de l'empereur qu'on envoyât San-Carlos en surveillance à Lons-le-Saulnier, et moi à Bourges.

Lorsque le prétendu congrès de Bayonne eut, par crainte, ou par intérêt, reconnu un roi intrus, le prince de Bénévent fut chargé d'inviter les Espagnols, réunis au roi à Valençai, à prêter serment de fidélité à Joseph Napoléon. Le prince de Bénévent exécuta cet ordre, quoiqu'il fût publiquement disgracié, et qu'il eût déjà pour le tyran cette haine profonde, qu'il a prouvée si honorablement en préparant, de tout son pouvoir, la restauration du trône des Bourbons.

Repousser sa proposition eût été livrer tout-à-fait S. M. et LL. AA. les infants à Napoléon qui les eût environnés de Français à ses ordres, et dont le dévouement à ses volontés pouvait avoir les suites les plus funestes. Pour accorder notre répugnance, et ce que la prudence prescrivait, j'écrivis, d'après l'avis de S. M. et des princes, au roi intrus, une lettre conçue dans les termes les plus mesurés.

Le prince de Bénévent nous prévint, peu à près, que l'empereur demandait une nouvelle

renonciation de Ferdinand, et qu'après l'avoir reçue, il l'enverrait au Mexique avec le roi son père, la reine, les infants D. Carlos, D. Antonió et D. Francisco, l'infante Dona Maria Louise, sa famille et tous les autres membres de la famille de Bourbon qu'on pourrait réunir. Il espérait ainsi éloigner par l'appât d'états dans le Nouveau-Monde, ceux qu'il regardait comme ses ennemis. Le roi m'envoya à Paris ainsi que le duc de San-Carlos, pour suivre cette négociation.

Nous ne perdîmes pas un instant pour nous rendre à notre destination, et vérifier si Napoléon aurait la folie d'exécuter ce projet inconcevable. Il était évident que Ferdinand, en liberté, aurait pu trouver, chez ses sujets du Nouveau-Monde, des moyens certains de rendre nulle, en rentrant en Europe, une cession absolument illusoire.

Mais la réflexion vint éclairer l'empereur; il prolongea le temps auquel il devait nous recevoir; ses ministres nous traitèrent comme des ambassadeurs, mais nous fûmes exilés sur notre refus de nous faire présenter par le duc de Frias, ambassadeur de l'intrus Joseph.

Malgré des dangers sans nombre et la vigilance d'une police très active, nous eûmes plusieurs conférences dans différentes maisons, notamment, chez M. le prince de Bénévent, avec

les ambassadeurs d'Autriche (1); de Russie, de Prusse, et de quelques états de la confédération du Rhin; nous les excitions à porter leurs souverains à secouer le joug de l'empereur, et nous servions le roi en cherchant à prévenir la ruine de l'Espagne.

La guerre que préparait alors l'Autriche fut ainsi accélérée; et, malgré ses suites malheureuses, elle soulagea, par une division des forces françaises, l'Espagne accablée dès longtemps.

Nos efforts avaient pour but de produire cette coalition célèbre, qui a renversé l'usurpateur. Que n'aurions-nous pas eu à redouter s'il eût connu de semblables projets? Un simple soupçon, conçu à son retour d'Erfurt, le porta à menacer de son courroux, le prince de Bénévent et M. Fouché, ministre de la police qu'il croyait, occupés à conspirer pour les Bourbons.

J'analyserai, dans le chapitre suivant, le dernier de cet ouvrage, ce qui eut lieu à Valençai, lorsque M. le comte de la Forest y parut, et dès l'origine de la négociation qui a rendu le trône à notre bien aimé roi.

---

(1) J'eus, dans le cabinet d'histoire naturelle du jardin des Plantes, une conférence avec M. de Metternich, ambassadeur d'Autriche.

(*Note de l'auteur.*)

CHAPITRE VI.

Derniers instants de la captivité du Roi ; négociation à l'occasion de son retour en Espagne ; départ de Valençai.

Un journal, tenu de la manière la plus exacte, écrit de la main d'un auguste prince, servit à la rédaction de ce chapitre, qui n'en est que l'extrait. Il fera connaître les vertus de Ferdinand VII, et des infants détenus avec lui.

Il s'était écoulé quatre ans et demi depuis qu'on les avait séparés des Espagnols de leur suite, et entourés de serviteurs français qui ne leur inspiraient aucune confiance. En butte aux soupçons et à mille désagréments excités par la misérable politique d'un gouvernement inquiet et cruel, ils vivaient dans leur solitude lorsque Napoléon adressa au roi la lettre suivante, qui lui fut remise le 17 novembre 1813, en présence des infants, par M. le comte de la Forest, qui prenait alors le nom de M. *Dubosque*.

« Mon Cousin,

» L'état de mon empire et ma politique m'en» gagent à terminer sans retour les affaires de

» l'Espagne. L'Angleterre y excite l'anarchie » et le jacobinisme; elle cherche à renverser le » trône et la noblesse pour y créer une républi- » que. Je ne peux, sans être ému, penser à l'a- » néantissement d'une nation qui m'intéresse, » et par son voisinage et par nos intérêts com- » muns concernant le commerce des mers.

» Je souhaite rétablir les relations de bon voi- » sinage et d'amitié qui ont si long-temps existé » entre la France et l'Espagne. Je desire ne » laisser aucun prétexte à l'ambition de l'An- » gleterre.

» M. le comte de la Forest se présentera à » V. A. R. sous un nom supposé; elle peut croire » tout ce qu'il lui dira, ainsi qu'à l'estime et à » l'attachement que j'ai voués à A. V. R.

» Mon cousin, cette lettre n'ayant d'autre » fin, je prie Dieu qu'il accorde à V. A. de » longues années.

» Votre Cousin,

» Napoléon. »

Saint-Cloud, 12 novembre 1813.

Cette lettre fut lue en particulier par S. M. et LL. AA. RR.; après quelques instants de réflexion, elles accordèrent une audience au comte de la Forest, qui s'adressa en ces termes

à S. M., en lui donnant seulement le titre d'Altesse ; l'empereur ne le reconnaissant pas comme roi.

« L'empereur m'a ordonné de me présenter » devant V. A., sous un nom supposé, afin que » ma mission fût secrète. Je suis chargé d'assurer V. A. que S. M. souhaite vous rapprocher de vos augustes parents; il tenta à cet effet » des efforts infructueux à Bayonne. L'Espagne » est en proie à l'anarchie, et au jacobinisme. » Sa noblesse déchue, son clergé anéanti, » sa marine sans ressources, ses colonies en » pleine révolte ; voilà ce qu'ont produit les » Anglais qui se servent du nom de V. A., et » l'invoquent contre son gré, pour substituer » la république à la monarchie, à l'aide des cortès. Les véritables Espagnols gémissent sur le » sort de leur patrie ; ils demandent la sûreté » des propriétés et le rétablissement de l'ordre. » L'empereur a entendu leurs plaintes ; il » m'a chargé de les faire connaître à V. A., » afin de régler avec elle l'intérêt bien entendu » de la France et de l'Espagne qui demande » d'être gouvernée par un souverain du mérite » de V. A. On m'a confié la mission dont je » m'acquitte à cause de l'expérience qu'on suppose que quarante ans de travaux diplomatiques et d'habitude des cours m'ont donnée. Je

» je ne négligerai rien pour plaire à V. A. pendant tout le cours de cette négociation ; je la prie d'aider à ce que je conserve le plus sévère *incognito*. Mon nom étant connu, ma présence ici inquiéterait les Anglais, qui tenteraient tout pour s'opposer aux résultats heureux, que l'accord de V. A. et de l'empereur peuvent produire. »

S. M. répondit qu'une chose de cette importance exigeait d'être mûrement et longuement examinée ; que lorsqu'elle jugerait convenable de s'en occuper, elle en ferait prévenir le comte de la Forest.

Mais le jour suivant et sans aucun avertissement de S. M., le comte de la Forest demanda et obtint une audience. Interrogé sur les projets de l'empereur, il répéta ce qu'il avait dit la veille sans parler cependant du projet supposé qu'avaient les Anglais de faire de l'Espagne une république ; il termina en disant : « Si V. A. accepte le royaume d'Espagne, il » faut qu'elle s'entende avec l'empereur pour » en chasser les Anglais. » Le roi, d'accord avec les princes, répondit : « Que, dans l'état » où il était à Valençai, il ne lui était pas » possible de faire un traité à l'égard duquel, » dans tous les cas, la régence, qui représen- » tait la nation, devait être consultée. Le

comte de la Forest répliqua : « Qu'il n'entrait » point dans les idées de l'empereur de rien » décider sans l'avis de la nation ; mais qu'il » souhaitait que les grands intérêts dont il s'a- » gissait fussent discutés sans retard. »

Le roi persista dans sa réponse, en ajoutant : « Qu'il ne connaissait depuis long-temps » ce qui se passait en Espagne, qu'au moyen » des journaux de France. » Le comte de la Forest parla alors pendant environ un quart d'heure pour prouver l'exactitude et la véracité des journaux ; il s'arrêtait quelquefois comme pour trouver des expressions de *vérité*, embarrassé par la perspicacité que le roi et les infants montraient en suivant son récit qu'ils paraissaient soupçonner avoir été préparé dans le dessein de les surprendre. Il termina en disant : « L'homme né pour (1) être roi ne peut » avoir une volonté toute à lui ; il ne ressem- » ble nullement au simple particulier, maître de » choisir tel ou tel genre de vie. Qui peut refuser d'ailleurs une couronne ? mais si celui qui est appelé à la porter déclarait, cependant

(1) La bonne foi et l'équité de M. de la Forest luttaient alors dans son cœur contre le sentiment d'obéissance qu'il croyait devoir au tyran : de-là sans doute le trouble qui l'agitait.

(*Note de l'auteur.*)

formellement « *Qu'il entend renoncer à toute* » *dignité*, *dans le dessein de vivre en simple* » *particulier* », l'affaire ne serait plus la même. « Si V. A. a de pareilles intentions, » l'empereur changera de projets; si elle est » animée d'autres sentiments, comme j'ai tout » lieu de le croire, il est nécessaire qu'elle » nomme un des Espagnols qui sont en France, » pour établir les bases de la négociation. »

Le roi répondit avec calme: « Qu'il était ab» solument nécessaire qu'il réfléchît sur un » sujet de cette importance. » — « Lorsqu'il » s'agit d'une couronne, répliqua l'envoyé, la » résolution est bientôt prise; la seule règle à » suivre alors est ce qu'indique la politique. »

Les princes répondirent tous: « Nous n'a» vons pas cette opinion, et l'on ne peut trop » réfléchir avant de se charger du poids qu'im» pose la royauté. » Ceci est digne de Salomon.

Le lendemain, le comte de la Forest eut une nouvelle audience. S. M. lui parla en ces termes: « J'ai pensé mûrement à tout ce que » vous m'avez dit; je ne peux dans la situation » où l'empereur m'a placé traiter sans la par» ticipation de la régence; je demande qu'il » en obtienne une députation dont j'apprendrai » la situation de l'Espagne que ceux qui m'en-

» vironnent ignorent, ainsi que moi (1) : voilà » le seul moyen de consacrer toutes nos con» ventions. Rapportez à l'empereur que ma » conscience défend toute autre chose. » Les infants appuyèrent S. M.

M. de la Forest se retira, après avoir cherché à prouver que l'Angleterre protégeait la maison de Bragance, et voulait la porter sur le trône d'Espagne, en y mettant d'abord la princesse du Brésil.

Le roi annonce dans son journal, qu'il lui fut demandé quelle serait sa conduite s'il rentrait dans ses états, et s'il ferait la guerre à la France; il répondit qu'il estimait beaucoup Napoléon, mais qu'il tiendrait toujours les intérêts de l'Espagne, qu'il desirait une députation de la régence, et qu'il signerait au besoin le traité que l'empereur ferait avec elle, si ce dernier le jugeait convenable. Le jour suivant, S. M. remit la réponse suivante pour l'empereur :

« Sire, j'ai reçu par le comte de la Forest la » lettre que V. M. m'a fait l'honneur de m'a» dresser le 12 de ce mois. Je lui témoigne ma » reconnaissance de ce qu'elle pense faire

---

(1) C'était l'exacte vérité. (*Note de l'auteur.*)

» cesser, par mon intermédiaire, les troubles
» d'Espagne.

» V. M. I. m'annonce que l'Angleterre y
» excite l'anarchie et le jacobinisme, cher-
» che à y renverser le trône et la noblesse pour
» créer une république; qu'elle ne peut, sans
» être émue, penser à l'anéantissement d'une
» nation qui l'intéresse et par son voisinage,
» et par des intérêts communs concernant le
» commerce des mers.

» Je persiste dans mes réponses faites de vive
» voix à M. le comte de la Forest.

» Je ne varie point dans mon attachement et
» dans mon respect pour V. M. I.; mais elle m'a
» fait conduire à Valençai, et je ne peux plus
» rien sans la nation espagnole : je demande
» d'entendre par votre moyen une députation
» de la régence (1), qui m'instruise de l'état du
» royaume, indique le remède aux maux qu'il
» peut éprouver, et consolide ainsi nos accords
» aux yeux de mes sujets.

» Si la position de l'empire et la politique de
» V. M. la portent à rejeter ces conditions, je
» resterai comme par le passé, à Valençai où
» je suis depuis cinq ans et demi, et j'y mourrai
» si Dieu le veut.

---

(1) Nous ne savions pas ce qui se passait en Espagne.
(*Note de l'auteur.*)

» Il m'est pénible de m'exprimer ainsi; mais » ma conscience l'ordonne. Je porte un intérêt » égal aux Anglais et aux Français; mais je » préfère ma nation à tout, et je donne ici une » nouvelle preuve de ma franchise et de mon at» tachement pour V. M. I. qui m'accuserait d'in» conséquence, si je promettais ce que je ne pour» rais tenir; elle et l'Europe me taxeraient alors » justement de légèreté, et je mériterais même » le mépris.

» Je suis très satisfait du comte de la Forest, » qui, sans nuire à vos intérêts, a gardé avec soin » tous les égards qui me sont dus. »

Mes frères et mon oncle me demandent de les mettre aux pieds de V. M. I. et R.

Je prie Dieu, Sire, qu'il vous donne de longues années.

FERDINAND.

Valençai, le 21 novembre 1813.

Cette réponse qui peint si bien le courage et la fermeté du roi, causa la plus grande surprise à M. de la Forest; elle partait du jugement le plus sain; le plus habile politique n'aurait pas mieux fait, et l'on savait que S. M. n'avait pu la concerter qu'avec les infants.

L'auguste auteur dont j'ai tiré ces renseignements ajoute: « Après avoir reçu ma réponse, » le comte de la Forest dit qu'il avait réfléchi à

» mes prétentions, et qu'elles lui paraissaient » fondées; mais il insista pour savoir si je trai- » terais avec l'empereur avant ou après m'être » entendu avec la régence; il me fit observer » qu'en traitant avant, il n'y avait nul doute » que la régence n'approuvât tout; qu'en trai- » tant après, on aurait perdu un temps précieux; » que si nous voulions faire la guerre à l'empe- » reur, il préférait me retenir, et la continuer » comme par le passé. Je répondis, ou qu'il avait » mal compris, ou que je m'étais mal expliqué; » qu'au résultat je ne prenais aucun engage- » ment; *que je serais ami des Français si l'in-* » *térêt de l'Espagne le commandait; que, dans* » *le cas contraire, je m'unirais aux Anglais.* » Je déclarai que si cela ne convenait pas à » l'empereur, nous resterions à Valençai, jus- » qu'à ce que Dieu nous délivrât; j'ajoutai » même : *je fais ici ce que l'empereur ferait* » *à ma place.* »

Voilà quelle fut la conduite de S. M. jusqu'à ce que l'empereur, desirant un intermédiaire qui eût la confiance du roi, envoya San-Carlos à Valençai. Son arrivée ne changea rien. Il admira la conduite du roi et y applaudit. Après différentes conférences entre S. M., les infants, le duc de San-Carlos, et le comte de la Forest, il fut convenu que les deux derniers, munis des

pleins pouvoirs de leurs souverains respectifs, rédigeraient et signeraient un traité que le duc de San-Carlos porterait à Madrid, et qui ne serait ratifié par le roi qu'après sa communication à la régence.

C'était la suite du système de S. M., qui avait déclaré ne pouvoir, dans sa situation, stipuler sans le concours de la régence, persuadé qu'un traité, quel qu'il fût, ne réunirait toutes les formes nécessaires, qu'après qu'il l'aurait ratifié en toute liberté et hors de France.

Le 13 décembre, le duc de San-Carlos et le comte de la Forest signèrent le traité suivant:

« S. M. C. et S. M. l'empereur des Français, » roi d'Italie, etc., etc., desirant faire cesser » les hostilités et établir une paix durable entre » les deux puissances, ont nommé, pour leurs » plénipotentiaires, savoir : S. M. Ferdinand » VII, D. Joseph-Michel de Carvajal, duc de » San-Carlos, comte du Port, grand courrier des » postes des Indes, grand d'Espagne de la pre- » mière classe, grand majordome de S. M. C., » lieutenant-général des armées royales, cham- » bellan en exercice, grand'croix et comman- » deur de différents ordres, etc., etc.; et S. M. » l'empereur et roi, Antoine-René-Charles- » Mathurin, comte de la Forest, conseiller d'é- » tat, grand officier de la légion d'honneur,

» grand'croix de l'ordre impérial de la réu-
» nion, lesquels, après l'échange de leurs pou-
» voirs, sont convenus des articles suivants :

» Art. Ier. A dater de la ratification du pré-
» sent traité, il y aura paix et amitié entre
» S. M. Ferdinand VII, et ses successeurs, et
» S. M. l'empereur et roi, et ses successeurs.

» II. Les hostilités, sur terre et sur mer, ces-
» seront pour le continent, aussitôt après l'é-
» change des ratifications; sur les mers des cô-
» tes de l'Espagne et sur les mers d'Afrique,
» en deçà de l'équateur, quinze jours après;
» dans les pays et sur les mers d'Afrique et
» d'Amérique au-delà de l'équateur, quarante
» jours après l'échange; et, dans les trois mois
» suivants, dans tous les pays, et sur les mers
» situées à l'orient du cap de Bonne-Espérance.

» III. S. M. I. reconnaît Ferdinand VII et ses
» successeurs comme roi d'Espagne et des In-
» des, suivant l'ordre d'hérédité établi par les
» lois fondamentales de l'état.

» IV. S. M. I. et R. reconnaît l'intégrité de
» l'Espagne telle qu'elle était avant la guerre
» actuelle.

» V. Les provinces et les places, en cet ins-
» tant au pouvoir des Français, seront remises,
» telles qu'elles se trouvent, aux gouverneurs

» et aux troupes espagnoles envoyées par le
» roi.

» VI. S. M. Ferdinand s'engage aussi à main-
» tenir l'intégrité de l'Espagne, des îles, places
» et présides, et spécialement de Mahon et de
» Ceuta; il fera retirer l'armée anglaise et les
» gouverneurs qu'elle a établis.

» VII. Un commissaire français et un com-
» missaire espagnol rédigeront une convention
» militaire, pour que les Anglais évacuent,
» sans retard, les provinces espagnoles en leur
» pouvoir.

» VIII. S. M. C. et S. M. I. et R. s'engagent
» mutuellement à maintenir leurs droits mari-
» times, conformément au traité d'Utrecht, et
» tels qu'ils ont existé jusqu'en 1792.

» IX. Tous les Espagnols qui ont servi la cause
» du roi Joseph, en exerçant des fonctions ci-
» viles ou militaires, ou en le suivant, seront
» réintégrés dans leurs droits, honneurs et
» prérogatives; ils rentreront dans la propriété
» de leurs biens; ils pourront les vendre, et,
» au cas où ils voudraient quitter l'Espagne,
» un délai de dix ans leur est accordé à cet ef-
» fet; et, pour qu'ils créent, avec plus de faci-
» lité, de nouveaux établissements, ils jouiront
» de tout droit de succession en Espagne, et

» pourront disposer, sans aucune redevance, » des biens qu'ils acquerraient de cette ma- » nière.

» X. Tous les biens meubles et immeubles » que les Français et les Italiens avaient en Es- » pagne avant la guerre, leur seront rendus. » Pareillement tous les biens des Espagnols sé- » questrés en France ou en Italie, leur seront » restitués; des commissaires, nommés de part » et d'autre, prononceront sur l'exécution de » ces articles. Ils décideront les difficultés qui » s'élèveraient relativement aux acquisitions » faites pendant la guerre.

» XI. On rendra réciproquement les prison- » niers détenus dans les dépôts ou qui auront » pris du service. Ces derniers ne le seront pas » cependant, s'ils déclarent, devant un com- » missaire de leur nation, vouloir rester où ils » se trouveront.

» XII. La garnison de Pampelune, les pri- » sonniers de Cadix, de la Corogne, des îles de » la Méditerranée, ou de tout autre dépôt, qui » seraient au pouvoir des Anglais, et transportés » en Angleterre ou en Amérique, recouvre- » ront leur liberté.

» XIII. S. M. Ferdinand VII s'oblige à » faire au roi Charles IV et à la reine une » pension annuelle de trente millions de réaux,

» payable de trois en trois mois. Après la mort » du roi, il restera à la reine, pendant son » veuvage, une rente de deux millions de francs.

» Les Espagnols de la suite du roi et de la » reine resteront, s'ils le desirent, hors d'Es» pagne, partout où LL. MM. jugeront con» venable.

» XIV. Les deux puissances contractantes » feront un traité de commerce. Jusque-là, » leurs relations commerciales subsisteront » comme avant la guerre de 1792.

» XV. Les ratifications du présent traité se» ront échangées à Paris dans un mois, et plus » tôt s'il est possible.

» Fait et signé à Valençai, le 8 décembre 1813.

» Le duc DE SAN-CARLOS.

» Le comte DE LA FOREST. »

Le duc de San-Carlos se disposant à partir bientôt, le roi lui accorda des lettres de créance. C'était une lettre adressée à la régence, et qui a été imprimée dans les journaux espagnols, de plus une instruction que le gouvernement de France pouvait voir sans inconvénient.

S. M. voulait ne pas aigrir les Français, par une délicatesse intempestive. Elle espérait, de la négociation, son rétablissement sur le trône,

lors même que la régence ne ratifierait pas le traité. Les deux pièces dont il s'agit ici paraissaient en conséquence écrites pour exiger d'autorité la ratification du traité; mais le duc de San-Carlos reçut verbalement une instruction secrète.

Il était chargé, 1°. de s'assurer de l'esprit de la régence et des cortès; et, dans les cas où, comme S. M. l'espérait, il n'y trouverait ni rébellion, ni jacobinisme, sa mission consistait à informer très secrètement la régence que S. M. souhaitait la ratification du traité, si les engagements pris par l'Espagne avec les coalisés contre la France, ainsi que son honneur et son intérêt, ne s'y opposaient pas formellement.

2°. De s'entendre avec la régence, pour qu'au besoin, elle concourût au traité, mît les Anglais dans la confidence, que S. M. ne le ratifierait pas de retour en Espagne, et cela sans qu'il fût permis de s'en plaindre, vu qu'il avait pour cause une violence évidente.

3°. De ne parler franchement à la régence, qu'en cas où elle serait composée de sujets fidèles. S'il en était autrement, le duc devait insister sur la ratification du traité que S. M. ne tiendrait toujours pas, si lors de son retour il était de l'intérêt de l'Espagne de continuer la guerre avec la France.

Toutes les précautions se trouvaient prises

pour que le gouvernement français ne pût apprendre, par la régence, les véritables desseins du roi.

Le 11 décembre, le duc de San-Carlos se mit en route sous le nom de *Duços*. D. Pédro Macanaz, rappelé près du roi, par ordre de l'empereur, continua les négociations avec le comte de la Forest; bientôt D. Joseph de Zayas, maréchal de camp, Don Joseph de Palafox, lieutenant-général et moi parûmes encore à Valençai, par ordre de l'empereur. Le 14, jour de mon arrivée, je fus chargé de négocier avec le comte de la Forest, qui restait toujours *soigneusement* caché.

Pour hâter les affaires, et prévenir tout retard, on lui proposa d'expédier, pour Madrid, par D. Joseph Palafox, le duplicata des instructions confiées au duc de San-Carlos. Le nouvel envoyé se mit en route, le 24, sous le nom de *Taysier*. Il devait très secrètement voir l'ambassadeur d'Angleterre en Espagne, le remercier de la conduite de son gouvernement, et lui faire part des dispositions secrètes de S. M., pour qu'il n'entravât pas la négociation avec la régence.

En attendant le retour des deux envoyés, nous faisions des vœux pour la réussite de nos espérances, et nous cherchions à mettre dans nos intérêts le comte de la Forest. Quarante

jours se passèrent sans que le duc parût aux avant-postes de l'armée espagnole de Catalogne. Ce retard nécessité par le voyage de Cadix, que firent la régence et les cortès, nous inquiétait; mais les princes et S. M. montrèrent constamment le plus grand calme, et nous raillaient même sur nos craintes, tant ils étaient parvenus à se maîtriser.

Pour ne pas perdre de temps, avec l'autorisation du roi nous engageâmes M. de la Forest à persuader à l'empereur que S. M. C. lui saurait un gré infini de la laisser retourner en Espagne sans obstacles, que la paix en serait la suite nécessaire. Il était probable, mais il n'était pas certain qu'il y aurait opposition de la part des alliés; et, dans le doute, c'était une bonne œuvre de tromper adroitement un homme aussi fourbe que Napoléon.

Voici les raisons qui furent employées pour démontrer au comte de la Forest, que notre proposition était infiniment avantageuse à l'empereur, tout en favorisant notre roi.

1°. S. M. I. donnerait ainsi une satisfaction pour ses torts envers le roi, se l'attacherait par sentiment, bien plus sûrement que par des stipulations qu'on pourrait, sans contredit, annuler à volonté, une fois rentré en Espagne.

2°. Les alliés croiraient que l'empereur voulait fermement la paix, et agiraient en conséquence. S'il en était autrement, les Français, qu'indignait la guerre d'Espagne, la voyant finir, ne négligeraient rien, par reconnaissance, pour chasser les ennemis de leur patrie.

3°. S. M. C. une fois en liberté, et persuadée avec les Espagnols sensés qu'il fallait être d'accord avec la France, répandrait cette opinion dans la Péninsule.

4°. Si le roi, rentré en Espagne, continuait la guerre, il la ferait mollement, persuadé que son intérêt s'opposait au démembrement de la France, boulevard de ses états du continent.

5°. L'arrivée du roi dans ses états, la succession de son autorité au gouvernement de la régence, donneraient une telle secousse à l'Espagne, qu'il lui serait impossible, quand même il le voudrait, de continuer la guerre telle qu'elle se faisait alors.

6°. La captivité du roi était contraire aux intérêts de l'empereur à qui elle coûtait 360 mille réaux par mois, somme exorbitante pour la pénurie de la France, et qui s'augmenterait s'il fallait transférer ailleurs S. M. et les infants, dans la crainte de les voir tomber au pouvoir des alliés dont les armées approchaient, et dont

un acte de générosité pourrait obtenir de bonnes conditions pour l'empereur.

Tous ces motifs, très forts par eux-mêmes, le devinrent encore davantage par la manière dont ils furent présentés par le comte de la Forest animé du plus vif desir de réussir. Napoléon en fut frappé, et le retour du courrier qu'on lui avait expédié apporta l'ordre de prévenir le roi et les princes qu'ils pouvaient rentrer en Espagne, sans se soumettre à aucune condition, et qu'ils allaient recevoir des passeports à cet effet. Le roi régla de suite, à onze heures du matin, que, les passeports arrivés, on se préparerait au voyage, et que D. Joseph de Zayas précéderait S. M. et LL. AA. de trois ou quatre jours, afin d'avertir la régence pour qu'elle préparât une réception convenable.

A cinq heures du soir, le duc de San-Carlos arriva en toute hâte de Madrid à Valençai. Il était porteur du refus officiel de la régence de ratifier le traité, et ce refus consigné dans les journaux pouvait mettre Napoléon en courroux, et le porter à changer subitement de dispositions. M. de la Forest, animé du desir de voir les princes promptement en liberté, pensa que, malgré ses fatigues, le duc de San-Carlos devait aller de suite, à Troyes, près de l'em-

pereur qui y était alors avec son armée, et se servir de toute son adresse pour colorer le refus de la régence.

Le duc, en passant à Paris, vit les ministres français, qui le firent rétrograder, persuadés que sa démarche nuirait aux intérêts du roi. Revenu à Valençai, M. de la Forest insista pour qu'il en repartît, ce qui fut fait; mais le duc, ne trouvant pas l'empereur à Troyes, lui écrivit une lettre conçue avec beaucoup d'art. Il rendait adroitement compte de ce qui s'était passé, et s'excusait sur les marches continuelles de S. M. de n'avoir pu s'en approcher assez pour lui parler.

A la réception de cette lettre, l'empereur ordonna d'expédier les passeports sans retard (1), et nous les reçûmes le 7 mars, à dix heures du soir.

Je chercherais infructueusement à peindre la joie que nous ressentîmes alors. Le lecteur trou-

(1) Le duc de San-Carlos avait eu le bon esprit, en se rendant à Madrid, de persuader au maréchal Suchet, duc d'Albuféra, qu'il était plus intéressé que personne au retour du roi en Espagne. Cela contribua beaucoup au succès de nos affaires; car le maréchal, pris dans le piége, écrivit à l'empereur, en lui donnant toutes sortes de bonnes raisons pour faire cesser la captivité des princes. (*Note de l'auteur.*)

vera dans son imagination de quoi suppléer à mon silence. Le lendemain, nous rendîmes publiquement des actions de grâces à Dieu, pour notre heureuse délivrance. Le duc de San-Carlos arriva le 9; et S. M. fixa au 10 le départ de D. Joseph Zayas, qu'on suivrait le dimanche, 13 du mois.

Telle fut l'issue d'une négociation digne, de toutes les façons, de l'heureuse part qu'y prirent S. M. et les infants dont on ne saurait trop louer le caractère. Honorable pour la nation espagnole, elle rappellera aussi les droits du duc de San-Carlos à son estime, en faisant apprécier ses talents, son activité et son dévouement dans des voyages dont les fatigues pour une santé aussi délabrée que la sienne étaient le moindre danger. Le lieutenant-général Palafox a pareillement acquis une grande gloire aux yeux de tous, pour la célérité de son voyage qui ne fut point interrompu, malgré ses infirmités.

L'Espagne, instruite de ce qui s'est passé, rendra justice au mérite de ces deux hommes dévoués, et fera éclater l'indignation qu'a dû lui inspirer l'audace des gazetiers infâmes, qui, sans respect pour le roi, ont traité de vile, sous l'autorisation d'un vil et lâche gouvernement, l'honorable mission qu'ils reçurent de la confiance de leur prince.

Je ne peindrai aucuns des événements arrivés depuis le départ de S. M., qui eut effectivement lieu le 13 mars; je me borne au récit de notre captivité.

Je crois en avoir assez dit pour soutenir ma réputation et celle de ceux qui accompagnèrent le roi ainsi que moi. Je m'adresse ici aux lecteurs sensés et impartiaux que mon silence aurait pu laisser dans l'erreur; car il serait inutile de vouloir détromper les autres.

PIÈCES JUSTIFICATIVES.

No Ier.

Note adressée de Paris au prince de la Paix, par D. Eugène Yzquierdo, conseiller d'état.

Dans l'état où sont les choses, il y aurait de l'imprudence à rapporter en détail les conversations que j'ai eues depuis mon retour de Madrid, et sous l'autorisation de l'empereur, avec le grand maréchal du palais impérial, le général Duroc, et le vice-grand électeur, prince de Bénévent.

Je me bornerai donc à vous informer des moyens qu'on propose à mon gouvernement, et sur lesquels il doit se prononcer sans retard, *pour arranger, et même pour terminer, à l'amiable, les affaires qui existent entre la France et l'Espagne.*

De nombreuses troupes françaises sont en cet instant en Espagne. L'emploi qu'on en veut réellement faire est encore un mystère. Mais il est certain qu'un arrangement, utile aux deux états, pourrait arrêter les opérations déjà conçues, et devenir un traité solennel et définitif, reposant sur les bases suivantes:

1°. Les Français et les Espagnols commerceront li-

brement et réciproquement, dans leurs colonies, en payant les droits auxquels les indigènes sont assujettis.

Les autres nations ne jouiront pas de ce privilége, exclusivement réservé aux Français et aux Espagnols.

2°. Les Français, maîtres du Portugal, ont besoin d'une route militaire à travers l'Espagne, pour les troupes qu'ils veulent y opposer aux Anglais.

Ce chemin peut devenir une cause de dissension qui *n'existerait jamais, si le Portugal était cédé à l'Espagne qui donnerait, en échange, à la France, des provinces contiguës à son territoire.*

3°. Fixer, une fois pour toutes, l'ordre de succession au trône d'Espagne.

4°. Faire un traité offensif et défensif, qui règle le nombre des troupes que les puissances se fourniraient réciproquement au besoin.

Voilà les bases *d'un traité qui terminerait heureusement la crise politique dans laquelle l'Espagne et la France sont aujourd'hui.*

Dans une discussion de cette importance, il est de mon devoir de me borner à exécuter strictement ce dont j'ai été chargé. Lorsqu'on traite de l'existence d'un état, de son honneur, et de celui de son gouvernement, c'est au souverain et à son conseil, à décider seuls. Cependant mon amour pour ma patrie m'a porté à dire ce qui suit, au prince de Bénévent :

1°. Ouvrir les colonies espagnoles exclusivement au commerce français, serait les partager avec eux, et éloigner la paix avec l'Angleterre, dont la fierté se trouverait nécessairement blessée.

Quelqu'engagement qu'on puisse prendre avec la France, on ne pourrait jamais permettre qu'au mépris de nos lois fondamentales, les Français s'établissent dans les colonies espagnoles.

2°. J'ai rappelé nos conventions du 27 octobre dernier concernant le Portugal; le sacrifice du roi d'Etrurie. J'ai parlé de l'insignifiance du Portugal, une fois dépouillé de ses colonies; j'ai retracé l'horreur qu'inspirerait aux peuples voisins des Pyrénées, une domination étrangère, ainsi que la perte de leurs lois, de leurs priviléges et de leur langue. J'ai ajouté que je ne signerais jamais la cession de la Navarre, ne voulant pas être un objet d'exécration pour mes compatriotes.

J'ai terminé en faisant entendre qu'il serait peut-être très convenable de créer un royaume en vice-royauté *d'Ibérie* pour le roi d'Etrurie, ou tout autre infant de Castille, en laissant aux peuples leurs lois, leurs usages et prérogatives actuels.

3°. J'ai rapporté fidèlement ce que S. M. m'avait ordonné de dire sur la succession au trône d'Espagne, et je crois avoir réussi à détruire les calomnies que des Espagnols malveillans avaient fait accueillir dans ce pays-ci.

4°. Quant à l'alliance *défensive et offensive*, j'ai, par amour pour mon pays, demandé au prince de Bénévent, si, sous ce prétexte, on ne voulait pas, en désirant un contingent de troupes, assimiler l'Espagne à la confédération du Rhin. J'ai ajouté hardiment qu'autant de temps que l'Espagne serait en paix avec la France, elle n'aurait nul besoin des troupes de cette dernière pour défendre nos foyers; que les *Canaries*, le *Ferrol*

et *Buenos Ayres* le prouvaient, que l'Afrique ne signifie rien, etc., etc.

Le mariage est une affaire *convenue*; mais il sera l'objet d'une négociation spéciale: on n'en fera pas mention dans le traité dont j'adresse les bases.

Le roi d'Espagne prendra, sans difficulté, le titre d'empereur.

Il m'a été recommandé de presser le retour des réponses, afin d'empêcher les malheurs que pourrait causer le moindre retard à se mettre d'accord.

On m'a recommandé d'inviter à ne faire aucun acte d'hostilité, ni aucun mouvement qui pourrait empêcher l'heureux arrangement sur le point de se conclure.

Lorsqu'on m'a demandé si le roi avait le dessein de se retirer en Andalousie, j'ai dit la vérité en assurant que je n'en savais rien. Lorsqu'on a voulu savoir si S. M. était partie, j'ai déclaré que non, en assurant que nos souverains ont la plus grande confiance dans l'empereur.

Je n'ai pu obtenir qu'en attendant les réponses, on suspendît provisoirement la marche des troupes françaises dans l'intérieur de l'Espagne, et qu'on éloignât de la Castille celles qui s'y trouvent. J'ai tout lieu de croire qu'en adoptant les bases proposées, l'armée française s'éloignera de la résidence de LL. MM.

L'on a écrit d'Espagne que des troupes s'avançaient sur Madrid, par Talavera, et que V. A. m'avait envoyé un courrier extraordinaire; j'ai dit sur cela ce que je savais.

On a écrit encore que V. A. a quitté Madrid, et s'est dirigée sur Séville, avec nos souverains. Dans le doute

où je suis si cela est vrai ou faux, j'ordonne à mon courrier d'aller jusqu'à ce qu'il trouve V. A. Le grand maréchal du palais m'annonce que les troupes françaises le laisseront passer.

Je suis de V. A. S. etc.,

EUGENIO YZQUIERDO.

Paris, le 24 mars 1808.

N°. II.

Attestation donnée par ordre du roi à S. E. D. Juan Escoiquiz.

Le soussigné, secrétaire de S. M. Ferdinand VII, roi d'Espagne et des Indes, atteste par son ordre, que S. M. et LL. AA. les infants D. Carlos et D. Antonio, après m'avoir entendu lire la requête présentée par D. Juan Escoiquiz, conseiller d'état, ont daigné déclarer indubitable, *comme ayant eu lieu en leur présence*, ou étant à leur parfaite connaissance, tout ce que le senor Escoiquiz, qui invoque leur témoignage, expose par l'acte suivant :

« D. Juan Escoiquiz se met respectueusement aux » pieds de V. M. et de LL. AA. les infants D. Carlos » et D. Antonio. Il les supplie, vu la connaissance par- » faite qu'elles ont de sa conduite politique, de daigner » attester que ce qu'il expose dans son mémoire, pour » repousser toute inculpation vague ou mal fondée, » est vrai, faveur qu'il ose attendre, etc.

» S'il n'est point véritable, 1°. qu'Escoiquiz, lors-

» qu'il était chargé de l'éducation du roi, et quand S. M.
» fut sur le trône, lui répétait cette maxime : *qu'il*
» *convenait de s'entourer de conseillers fidèles, sages et*
» *prudents, d'adopter sur les affaires d'état l'opinion*
» *la plus naturelle, sans se laisser influencer par aucun*
» *conseiller, pas même par Escoiquiz, sujet à errer,*
» *beaucoup plus que ceux qui avaient davantage de*
» *mérite que lui et à être corrompu, quoiqu'il fût homme*
» *d'honneur au moment où il parlait.*

» 2°. Qu'à l'avènement de S. M., et après son retour
» de l'exil du Tardon, le roi lui offrit, étant au conseil
» d'état, la place d'inquisiteur général, un évêché vacant
» à son choix, ou le titre de conseiller d'état ou le minis-
» tère de grâce et de justice, faveurs qu'il restreignit à la
» place de conseiller d'état, convenable à son âge, à ses
» talents, à son expérience, et afin de prouver qu'il
» ne fallait pas, comme sous Charles IV, sacrifier à
» l'ambition le devoir d'être utile à sa patrie.

» 3°. Qu'on l'autorisa à cumuler avec ses fonctions
» de conseiller d'état, celles de juge des dépouilles, hon-
» neur qu'il refusa.

» 4°. Qu'avant le voyage de Bayonne, il fit tout pour
» inspirer à S. M. la plus grande confiance dans la pru-
» dence et la fidélité de ses conseillers intimes, Cevallos,
» Azanza, O-Farril, Piñuela, San-Carlos, et l'Infan-
» tado.

» 5°. Qu'il a engagé constamment S. M. à accorder
» amitié et confiance aux infants, Don Carlos et Don An-
» tonio, et à les employer dans le gouvernement pour

» en obtenir des renseignements certains sur les person-
» nes dont elle était environnée.

» 6°. Qu'il fut chargé, à l'avènement de S. M., de
» traiter, en son nom, avec Murat et l'ambassadeur de
» France, pour détourner de l'Espagne les malheurs qui
» semblaient la menacer.

» 7°. Qu'il rapporta, au conseil, les propositions qu'il
» reçut, sans se permettre aucune réflexion sur la con-
» fiance due aux conseillers.

» 8°. Que le duc de l'Infantado fut chargé de traiter
» aussi, et agit dans le même sens qu'Escoiquiz, avec
» Murat et l'ambassadeur de France, sur les affaires
» dont le señor Escoiquiz s'occupait, et qui consistaient
» en ce que le roi fût au-devant de l'empereur le plus
» loin possible, et en ce qu'on remît le prince de la Paix
» aux Français, sans informer contre lui.

» 9°. Qu'il n'a eu, avec S. M., pendant les treize
» jours qu'il passa à Madrid, aucun entretien en l'ab-
» sence des membres du conseil d'état; et que si, malgré
» son opinion négative, cela eut lieu, il n'engagea jamais
» S. M. sans l'avis du conseil, à aller au-devant de l'em-
» pereur, et encore moins à se rendre à Bayonne.

» 10°. Que, lorsqu'on agita au conseil le projet de
» voyage, il ne fit autre chose qu'inviter à y bien penser,
» en réunissant tous les efforts pour atteindre le but
» qu'on se proposait réellement.

» 11° et 12°. Que le conseil intime, composé alors
» des ducs de l'Infantado et de San-Carlos, de Cevallos et
» d'Escoiquiz, approuva, à l'unanimité, le parti pris par
» le roi (après une conversation intime entre S. M. et

» l'ambassadeur de France) d'aller à Burgos, et même
» à Vittoria.

» 13°. Qu'il fut d'accord avec les membres du con-
» seil, une fois arrivés à Burgos, de ne pas aller plus loin
» sans une lettre de l'empereur et des renseignements
» positifs sur ses dispositions réelles.

» 14°. Que cette lettre et ces renseignements étant
» arrivés devaient ôter toute crainte et engager à aller
» à Bayonne.

» 15°. Qu'à Bayonne, S. M. ordonna de réunir en con-
» seil les personnes distinguées de sa suite, pour déli-
» bérer sur l'échange de la Toscane contre le trône d'Es-
» pagne et des Indes; que les membres du conseil, no-
» tamment San-Carlos et P. Macanaz, eurent l'opinion
» partagée par Escoïquiz, que Napoléon ne pouvait
» avoir l'idée d'établir une nouvelle dynastie en Espa-
» gne, et qu'il cherchait seulement à obtenir par crainte
» les provinces de la rive septentrionale de l'Èbre, ou une
» route militaire pour aller en Portugal, et qu'il se con-
» tenterait peut-être d'une colonie en dernier résultat,
» si on lui résistait fortement.

» 16°. Que tout le conseil fut d'avis de céder aux
» menaces de Charles IV, appuyées par celles de l'em-
» pereur, et d'abdiquer, en faveur du vieux roi, la cou-
» ronne d'Espagne et des Indes.

» 17°. Que le traité proposé par l'empereur, à
» Bayonne, pour la cession du trône d'Espagne et des
» Indes, fut fait par S. M. et LL. AA., sans avis du
» conseil, et qu'il fut signé à la satisfaction des princes,
» par Escoïquiz, muni à cet effet de pleins pouvoirs.

time Ferdinand qui est venu me voir à Bayonne avec confiance : je veux traiter de cette affaire avec lui, et le dédommager, autant que possible, ainsi que ses frères, de ce que ma politique m'oblige de leur ôter en Espagne.

Proposez donc de ma part, à Ferdinand, de renoncer à tous ses droits à la couronne d'Espagne, de recevoir en échange l'Étrurie avec le titre de roi et une entière indépendance pour lui et ses héritiers mâles à perpétuité; dites-lui que je lui ferai compter en pur don, pour son établissement, une année des revenus de ce dernier état.

Lorsqu'un traité aura été signé à cet égard, je lui donnerai ma nièce en mariage pour l'assurer de toute mon amitié, et nos conventions seront conclues de suite avec la solennité nécessaire. Si Ferdinand rejette mes propositions, je m'entendrai avec son père, et ni lui, ni ses frères ne seront admis dans aucune négociation, et ne recevront point d'indemnité. Si le prince fait ce que je desire, l'Espagne conservera son intégrité territoriale et son indépendance, ses lois, sa religion et ses usages. Voilà tout mon système : je ne veux pour moi pas même un village d'Espagne. Si tout ceci ne convient pas à votre prince, il est libre de s'en retourner après que nous aurons fixé le terme de sa rentrée et l'époque où nous reprendrons les hostilités.

Escoiquiz. Je suis très flatté, sire, de pouvoir exprimer à V. M. le respect et l'admiration que j'ai, depuis long-temps, pour elle; je le suis aussi de son opinion sur mon caractère, et je chercherai à l'entretenir dans cette

de votre prince. Je ne peux, dans ma position, ne pas m'intéresser au sort malheureux du roi son père qui a réclamé ma protection que je lui dois : toute l'Europe a les yeux ouverts sur moi. L'abdication de Charles IV, faite à Aranjuez au milieu de gardes séditieux et du peuple révolté, indique d'elle-même qu'elle fut forcée. Mes troupes étaient alors en Espagne. Il s'en trouvait près de la cour ; l'apparence peut autoriser à penser que je prenais tacitement part à un acte de violence, et l'honneur me commande de repousser ce soupçon, en prouvant que je n'ai eu aucune part à cet événement scandaleux. Je ne reconnaîtrai donc Ferdinand VII comme roi légitime que lorsque son père, qui m'a envoyé une protestation contre l'abdication d'Aranjuez, renouvellera librement cette abdication en faveur de son fils.

Je vous le dirai d'ailleurs, les intérêts de mon empire veulent que la maison de Bourbon, ennemie implacable de la mienne, perde le trône d'Espagne, et c'est dans l'intérêt de votre nation que ses derniers rois ont irritée. La nouvelle dynastie que je proposerai donnera une bonne constitution, et, par son étroite alliance avec la France, garantira l'Espagne de ce que pourrait tenter le seul ennemi qui puisse lui nuire par son influence et par sa puissance. Charles IV est prêt à me céder ses droits et ceux de sa famille, persuadé que les infants ne peuvent gouverner, dans ces temps difficiles, de façon à sauver son peuple des malheurs qui le menacent.

Voilà ce qui m'a décidé à empêcher que la dynastie des Bourbons règne encore en Espagne. Mais j'es-

time Ferdinand qui est venu me voir à Bayonne avec confiance : je veux traiter de cette affaire avec lui, et le dédommager, autant que possible, ainsi que ses frères, de ce que ma politique m'oblige de leur ôter en Espagne.

Proposez donc de ma part, à Ferdinand, de renoncer à tous ses droits à la couronne d'Espagne, de recevoir en échange l'Étrurie avec le titre de roi et une entière indépendance pour lui et ses héritiers mâles à perpétuité : dites-lui que je lui ferai compter en pur don, pour son établissement, une année des revenus de ce dernier état.

Lorsqu'un traité aura été signé à cet égard, je lui donnerai ma nièce en mariage pour l'assurer de toute mon amitié, et nos conventions seront conclues de suite avec la solennité nécessaire. Si Ferdinand rejette mes propositions, je m'entendrai avec son père, et ni lui, ni ses frères ne seront admis dans aucune négociation, et ne recevront point d'indemnité. Si le prince fait ce que je desire, l'Espagne conservera son intégrité territoriale et son indépendance, ses lois, sa religion et ses usages. Voilà tout mon système ; je ne veux pour moi pas même un village d'Espagne. Si tout ceci ne convient pas à votre prince, il est libre de s'en retourner après que nous aurons fixé le terme de sa rentrée et l'époque où nous reprendrons les hostilités.

Escoiquiz. Je suis très flatté, sire, de pouvoir exprimer à V. M. le respect et l'admiration que j'ai depuis long-temps pour elle ; je le suis aussi de son opinion sur mon caractère, et je chercherai à l'entretenir dans cette

disposition en lui parlant avec la franchise d'un homme d'honneur. Je croirais, sire, vous faire injure en dissimulant mes pensées sur une affaire qui intéresse votre gloire, le bonheur de ma patrie et de mon roi : j'ose donc espérer que V. M. daignera m'autoriser à m'exprimer avec une vérité égale au respect que je lui dois.

L'empereur. Je vous permets de me dire tout ce que vous voudrez ; vous êtes un honnête homme : votre franchise, au lieu de m'offenser, me donnera encore plus d'estime pour vous.

Escoïquiz. Puisque vous m'autorisez, sire, je ne vous dissimulerai pas mon étonnement sur un projet qui n'est pas même soupçonné de mon roi et de ma nation. L'alliance qui subsiste depuis plus d'un siècle entre les deux peuples, et qui a été renouvelée sous votre empire ; les efforts constants de l'Espagne en faveur de la France pour la secourir dans ses guerres, notamment dans celle entreprise pour détrôner la branche des Bourbons régnante à Naples ; le sacrifice des flottes et des trésors ; la remise des places frontières ; l'entrée de la capitale ouverte avec la confiance de l'amitié la plus aveugle aux troupes de V. M. ; le desir connu du roi Ferdinand d'épouser une princesse de votre auguste maison ; les dangers du prince qui fut sur le point de perdre la vie lorsqu'on sut quel était son projet (qui avait été sollicité au nom de V. M. par l'ambassadeur, M. de Beauharnais) ; la nouvelle demande du prince depuis son avènement au trône ; son attachement, sa sincérité et sa confiance qui l'ont porté à venir se mettre à la disposition de V. M., malgré le refus constant de

vos représentants de le reconnaître comme souverain légitime; tous ces motifs, dis-je, éloignaient jusqu'à l'idée du projet de V. M. Je ne peux le considérer que comme la suite de faux rapports sur les affaires d'Espagne, et je vous supplie, sire, de me permettre de vous en soumettre la situation véritable, en vous démontrant que le projet de V. M. est aussi opposé à ses intérêts politiques, qu'à ceux de l'Espagne et de mon souverain.

Je commence par le récit exact de ce qui a précédé l'abdication de Charles IV : cela suffira, vu la notoriété des faits, pour prouver que la violence ne fut point la cause de cette abdication tout-à-fait volontaire. Je remonterai à l'origine de la chose, c'est-à-dire à la trop fameuse conspiration de l'Escurial, qui, comme je le démontrerai, ne fut qu'une accusation atroce, et n'exista jamais que dans la méchanceté du prince de la Paix, soutenu par les préventions de la reine et par la pusillanimité de Charles IV. Personne ne peut mieux parler que moi de ces faits, puisque j'ai été le premier acteur dans les négociations qui servirent de prétexte à ce ridicule procès criminel.

Ces négociations, sire, se bornèrent aux conférences que j'eus, par ordre du prince Ferdinand, avec l'ambassadeur Beauharnais, et à la lettre qu'à sa demande je lui remis, de la part du prince, pour V. M. dont S. A. R. implorait la protection près du roi et de la reine, afin de les déterminer à approuver son union avec une princesse de votre auguste famille. C'était là un moyen certain de déconcerter tous les projets du prince de la Paix, en acquérant pour S. A. R. l'appui de V. M. I.

L'empereur. En ce cas, mon ambassadeur outrepassa ses pouvoirs. Il n'eut jamais l'ordre de traiter avec le prince des Asturies, et encore bien moins d'exiger une lettre de lui, qui, dans d'autres circonstances, eût été une désobéissance coupable envers son père : je dis dans d'autres circonstances, parce que je ne veux pas vous blâmer pour cela, quoique je sois certain que cette lettre m'a été adressée d'après votre conseil ; mais je sais aussi que la position du prince rendait pour vous et pour lui votre démarche légitime. . . . .

Escoiquiz. Je vois avec bien du plaisir, sire, que V. M. est persuadée que cette démarche fut commandée par la crainte de l'ambition du prince de la Paix et des trames qu'il ourdissait pour opprimer Ferdinand au moment où Charles IV, alors très malade, viendrait à mourir. Son intention était d'usurper le trône, ou de conserver, contre le gré de l'héritier légitime, sous un titre quelconque, l'autorité dont il jouissait alors.

L'empereur. Je sais parfaitement tout cela. Je sais aussi qu'on vous accusa à tort, ainsi que le duc de l'Infantado, et les autres personnes impliquées dans le procès de l'Escurial. Vous n'avez eu en vue que de prendre des mesures dictées par la prudence contre les projets que vous soupçonniez devoir éclater contre votre prince à la mort de son père, auquel d'ailleurs vous n'avez point manqué de respect et de fidélité.

Escoiquiz. Je ne peux rien ajouter à ce que la pénétration de V. M. lui a fait découvrir, si ce n'est que la contradiction qui existe entre les deux décrets du roi Charles publiés avant l'instruction de l'affaire, la sentence

unanime des onze juges qui nous déclarèrent innocents, malgré les menaces et le pouvoir du prince de la Paix; les préventions du roi et de la reine contre nous suffirent pour dissiper les soupçons qui auraient pu planer sur la conduite du prince des Asturies et sur la nôtre dans cette affaire.

L'Empereur. Je suis instruit de tous ces détails. Je connais l'innocence du prince Ferdinand et la vôtre dans tout ce qui eut lieu alors; mais l'événement scandaleux d'Aranjuez, l'abdication du roi Charles, faite au milieu du peuple en fureur et des gardes révoltés, qui, au lieu de le défendre, aidèrent à en obtenir ce qu'on voulut, l'empressement de Ferdinand à profiter de l'abdication; tout cela ne doit-il pas persuader à l'Europe comme à moi que cette abdication n'a été ni librement, ni volontairement faite? et ce qui le prouve, c'est que le monarque malheureux m'adressa deux jours après, dans les premiers moments de sa liberté, une protestation en forme, et implora ma protection pour défendre ses jours contre son fils et ses sujets.

Escoiquiz. Je ne pourrais jamais exprimer, sire, combien je me trouve heureux de discuter une affaire de cette importance devant un monarque doué d'un génie aussi supérieur que celui de V. M., d'aussi vastes connaissances et d'un caractère encore plus grand que sa puissance. J'aime à croire qu'à l'instant où j'ai parlé à V. M., elle a lu dans mon cœur la franchise qui me dirige, et cela m'inspire la plus grande confiance. Je vais mettre sous les yeux de V. M. le tableau exact de ce qui

s'est passé à Aranjuez : j'espère ainsi détruire l'impression fâcheuse que l'événement a faite sur son esprit.

Je ne me trouvais point, il est vrai, à Aranjuez dans cet instant ; j'étais exilé, ainsi que le duc de l'Infantado, par suite du procès de l'Escurial. Je me trouvais dans un monastère au milieu d'un désert, à cent lieues de la cour ; mais à mon retour j'ai pris de telles informations que V. M. peut ajouter foi à ce que je lui dirai sur des faits de notoriété, et que toute l'Espagne attesterait.

L'émeute d'Aranjuez fut la suite de l'indignation publique portée au plus haut point, par la certitude du départ du roi pour l'Andalousie, et par la crainte qu'à l'exemple des souverains de Portugal, il n'allât avec sa famille s'établir dans une des colonies. Tout fut tranquille jusqu'au moment des préparatifs de ce fatal voyage, dont on ne put douter après l'avis officiel signifié au conseil de Castille, et l'ordre donné à la garnison de Madrid pour protéger le départ. Le peuple jaloux de l'honneur de la nation, exaspéré par une entreprise de ce genre, vit les troupes, honteuses du rôle qu'on leur faisait jouer, partager ses sentiments.

Je le demande à V. M., pense-t-elle que, dans cette exaspération générale, un plan et des inspirations étrangères fussent nécessaires pour porter à la révolte ? Non, sans doute, et le soulèvement n'eut d'autre cause que l'augmentation soudaine de la haine nourrie depuis longtemps contre le prince de la Paix, soupçonné d'être l'auteur du projet de départ. L'unique but du tumulte fut de punir ce vil intrigant, et d'empêcher l'éloignement

de la famille royale. Le peuple naturellement bon conserva, malgré sa fureur, son respect et sa fidélité pour le roi; il se borna à chercher le prince dans sa maison, et ne l'y ayant pas trouvé, à demander son châtiment, ainsi que la révocation de l'ordre du départ. On n'entendit pas un mot contre les souverains pour la personne desquels on eut toujours la plus grande vénération; et le cri de *vive le roi!* fut même mille fois répété.

Les gardes du corps et les autres troupes qui étaient à Aranjuez, au lieu de prendre part à la sédition, s'empressèrent de sauver la maison du prince, de la fureur du peuple; ils se réunirent ensuite devant le palais pour contenir la multitude, et se mirent en bataille pour défendre LL. MM., si quelque malveillant, ce qui n'eut pas lieu, osait leur manquer de respect.

Il est certain que ces mêmes troupes qui remplirent ainsi un devoir sacré, n'auraient pas maltraité le peuple pour servir la tyrannie du prince de la Paix, et se seraient refusées à faciliter le départ de la cour; mais on ne les mit pas à cette épreuve, et si cela avait eu lieu, j'en appelle au cœur magnanime de S. M., aurait-il été juste qu'elles contribuassent à la ruine de leur patrie?

Je suis instruit aussi que les chefs de ces corps militaires, consultés par le roi et par la reine, au commencement de l'émeute, sur les moyens de l'apaiser, parlèrent dans le même sens à LL. MM. en leur conseillant de ne point partir, et d'éloigner le prince de la Paix, après l'avoir privé des dignités qu'il avait arrachées de

8..

bontés du roi. J'ai la conviction intime que ces chefs se seraient refusés à réduire, par la force, au silence, un peuple qui ne demandait à LL. MM. que les choses les plus utiles à elles-mêmes, à leur famille et à la nation. En fallait-il davantage pour que le plus grand ennemi de notre patrie, le prince de la Paix, représentât ces chefs et ces troupes comme des rebelles déclarés contre les vieux souverains, trompés par ce vil intrigant? Mais les événements démentirent de suite cette accusation injuste, ainsi que celles que les vieux souverains n'auraient pas manqué de porter, à V. M., contre leur fils. Le prince de la Paix fut trouvé, le lendemain du tumulte, dans un grenier de sa maison, où il s'était caché. Les gardes du corps le défendirent contre le peuple, jusqu'à ce que le prince des Asturies vint lui-même l'arracher à la multitude, et la calmer, en promettant qu'on ferait justice. Les gardes purent conduire alors le prince à leur quartier, où il arriva, n'ayant reçu que quelques légères blessures. Au moment où il y fut renfermé, le peuple fit retentir les airs d'acclamations réitérées en faveur de ses souverains, et se retira. On n'entendit pas, pendant tout le tumulte (qui, étant une fois apaisé, ne se renouvela plus), une seule voix s'élever contre LL. MM., ou contre le gouvernement. Cela est de notoriété publique.

Cependant le même jour, lorsque la tranquillité était rétablie, le roi Charles fit appeler, sur les quatre heures de l'après-midi, D. Pedro Cevallos; et, sans qu'on l'eût engagé à renoncer à la couronne, sans même qu'on y eût pensé, il répéta ce qu'il disait fréquemment à la cour

les années précédentes : qu'il était las de gouverner ; que sa santé lui commandait le repos ; qu'il desirait profiter de cette circonstance pour abdiquer en faveur de son fils, son digne héritier. Il ordonna en conséquence à D. Pedro Cevallos de rédiger et de lui apporter à signer de suite le décret d'abdication, et cela eut lieu dans la soirée. Immédiatement après la signature de l'acte, le roi en donna connaissance au prince Ferdinand devant la famille royale et les principaux personnages de la cour. Il montrait la plus grande satisfaction, et dit au nonce du Pape, monseigneur Gravina, et au comte Strogonoff, ministre de Russie, qu'il n'avait jamais rien fait avec autant de plaisir ; et, pour le prouver, il ajouta : que son bonheur était tel qu'il lui avait rendu, malgré le rhumatisme qui le tourmentait, la faculté de signer.

Je crois cependant que, dans les pays étrangers où l'on a ignoré la véritable situation des affaires, le prince Ferdinand aura peut-être été blâmé de n'avoir pas refusé (soit par amour filial, soit pour sa réputation), ou même différé d'accepter l'abdication faite dans des circonstances extraordinaires. Mais les personnes instruites de ce qui se passait en Espagne voyaient clairement que le prince ne pouvait balancer un instant ; car le moindre retard amenait la perte de l'Espagne. La reine qui ne s'était point opposée à l'abdication, pour sauver le prince de la Paix, pouvait le jour même changer d'opinion, et porter le roi à protester contre cet acte aussi facilement qu'elle l'avait engagé à le faire. Encouragée par ce succès, elle aurait sans doute obtenu la liberté de son favori qu'on aurait vu de nouveau placé à la

tête des affaires. Il en serait résulté les plus terribles conséquences. La haine du peuple contre cet ambitieux se serait changée en fureur; la nation, jadis si soumise et si fidèle, se serait soulevée contre ses princes dont elle aurait causé la ruine ainsi que la sienne. Jugez, sire, si le prince Ferdinand pouvait, par une délicatesse intempestive, exposer son royaume à des maux si cruels.

L'empereur. Quelle que soit la couleur que vous donniez, chanoine, à la révolte d'Aranjuez, et à ses résultats, vous conviendrez que les apparences, notamment la protestation du roi Charles signée le jour même de son abdication, prouvent que ce dernier acte ne fut pas libre. Charles IV, calme en apparence au milieu du *tumulte*, ne put faire volontairement un acte de cette importance. Tous ceux qui ne connaîtront pas les dispositions secrètes que vous attribuez au roi et à la reine, c'est-à-dire toute l'Europe, excepté quelques Espagnols instruits du mystère, trouvera, comme moi, inconcevable que, dans un temps si court, Charles IV ait pu changer de volonté au point de protester contre une abdication qui nécessairement n'eût pas eu lieu, si elle avait été libre. Ainsi, malgré vos efforts, on croira que cet acte a été arraché au roi Charles, par la crainte d'un danger imminent.

Escoïquiz. J'ai donné, sire, la couleur de la vérité aux événements d'Aranjuez. Ce sont des faits connus de tous les Espagnols, et qui le seront de tous les autres Européens qui voudront s'en informer. J'en dis autant des circonstances de l'abdication du roi Charles. Si,

dans quelque pays étranger, on porte un jugement contraire, ce sera à tort, et cette opinion, fausse comme tant d'autres, ne pourra servir de règle. Il n'y a jamais existé de danger pour Charles IV, ni pour sa famille; ainsi, comme j'ai déjà eu l'honneur de le dire à V. M., la crainte n'a pu dicter l'abdication. Au reste, sire, je ferai observer à V. M., que le changement subit de résolution auquel peut faire croire la protestation du même jour (quoique je sois persuadé qu'elle eut lieu deux jours plus tard, c'est-à-dire au moment où elle fut adressée à V. M. I.), n'étonnera que ceux qui ignorent toute la faiblesse du malheureux roi. Esclave de la reine maîtresse de sa confiance, il aurait signé et signerait encore, à sa première proposition, l'acte le plus opposé à ses idées: c'est ainsi qu'il signa sa protestation dictée par cette princesse qu'aveuglait, contre son fils, le desir de sauver le prince de la Paix d'un jugement rigoureux. Mais j'oubliais, sire, que je parle d'une affaire qui n'a pu échapper à la perspicacité de V. M. qui sait d'ailleurs depuis long-temps quelle est la faiblesse du roi Charles, faiblesse qui est la cause réelle de ses fautes, aussi nombreuses qu'étonnantes, et dont l'univers est instruit.

L'empereur. Je sais, chanoine, tout ce qu'on dit de la faiblesse de Charles IV; mais sa renonciation a de telles particularités, outre celles dont je vous ai parlé, que sa nullité s'en confirme. Un pareil acte demande de longues réflexions, un examen des représentants de la nation, de la lenteur et de la solennité, une tranquillité d'esprit et de corps. Accompli dans un jour de sé-

dition, révoqué le jour même, ou, si vous le voulez, quarante-huit heures après, un pareil acte passera toujours, aux yeux des hommes sensés, pour avoir été arraché par la violence. Rappelez-vous l'histoire d'Espagne, et voyez la différence qui existe entre l'abdication d'Aranjuez et celles de Charles V et de Philippe V.

Escoïquiz. Je conviens, sire, que ces actes diffèrent quant aux formes, mais non pas cependant de manière à détruire l'abdication de Charles IV. Un pareil acte est valide lorsque celui qui le fait est libre, et qu'il n'y manque aucune des formalités voulues par les lois. Ces qualités sont réunies dans celui dont nous parlons. Je crois avoir prouvé à V. M., que le roi était libre, et quant à la solennité, il n'y manque rien, puisque l'acte a *été* fait devant le secrétaire d'état, signé par le roi, communiqué, selon les formes, au conseil d'état et à toute la cour, sans qu'il s'élevât une réclamation. Publié en outre dans toute l'Espagne, on ne peut rien desirer de plus, et il n'y a pas de loi qui en exige davantage : les formalités accessoires ne peuvent influer en rien sur le fond de la chose. Dépendant uniquement du caprice de Charles IV, elles ont pu être négligées par l'effet de ce caprice, ou par suite des circonstances fâcheuses où sa mauvaise administration avait mis le royaume. Je ne dirai rien de sa protestation : elle ne peut détruire l'abdication, faite régulièrement ; il faut la considérer simplement comme le résultat de l'inconstance naturelle aux hommes.

Cette explication est plus que suffisante pour anéantir tous les raisonnements contre la renonciation ; mais, pour ne rien omettre, je dirai de plus que la résolutio-

du roi Charles ne fut pas prise inopinément: s'il la manifesta lors de l'émeute d'Aranjuez, il en avait déjà parlé à sa cour et aux ministres étrangers, les années précédentes. Il s'était plaint constamment du mauvais état de sa santé, de son éloignement pour les affaires, et c'est ce qui l'avait déjà déterminé à déléguer au prince de la Paix le commandement des forces de terre et de mer, le droit de faire la paix ou la guerre, et à ne garder que le nom de roi : ainsi la cession, en faveur du prince son fils, ne fut qu'une répétition de celle faite au prince de la Paix, avec la différence que Charles IV laissa à son héritier, non-seulement son autorité, mais le titre qui la rendait légitime.

L'empereur. Malgré toutes vos raisons, chanoine, je tiendrai toujours à ma première idée, qu'on ne peut considérer comme légitime une abdication faite dans un jour d'émeute et révoquée immédiatement après. Mais laissons cela; et dites-moi si je peux oublier que les intérêts de ma maison, ceux de mon empire veulent que les Bourbons ne règnent plus en Espagne. (En me parlant, l'empereur, de la meilleure humeur du monde, me prit l'oreille, et, me la tirant en plaisantant, ajouta) : lors même que vous auriez raison, chanoine, dans tout ce que vous dites, je vous répondrais : *Mauvaise politique*.

Escoiquiz. Je sens, sire, quelle est la force de cette sentence; mais j'ose encore espérer vous prouver que les véritables intérêts de V. M., c'est-à-dire une politique solide, s'opposent à ce qu'elle prenne ce parti. Je sais quelle différence existe entre mes faibles lumières et les connais-

sances vastes et profondes de V. M. I., sur des affaires aussi importantes. Mais les renseignements positifs que j'ai sur l'esprit du peuple espagnol, ma connaisance du caractère de Ferdinand, peuvent rendre mes raisons dignes d'attirer l'attention de V. M., que son éloignement a pu empêcher d'avoir les mêmes détails que j'ai recueillis.

L'empereur (souriant agréablement et me tirant assez fortement l'oreille). On m'a beaucoup parlé de vous, chanoine, et je vois en effet *que vous en savez long.*

Escoiquiz (souriant aussi). Pardonnez-moi, sire, mais il me paraît que V. M. en sait bien *plus long que moi.* Les faits le prouvent, et certainement l'avantage n'est pas de mon côté.

L'empereur (après avoir beaucoup ri). Mais revenons à notre objet : il est impossible que vous ne voyez pas comme moi, que tant qu'il existera des Bourbons sur le trône d'Espagne, je n'aurai avec cette puissance aucune alliance sincère. Ils sauront feindre tant qu'ils seront seuls et dans l'impuissance de me nuire; mais lorsqu'ils me verront occupé dans une guerre du Nord, ce qui ne peut manquer d'avoir lieu, ils se réuniront à mes ennemis. Rappelez-vous la perfidie de Charles IV luimême, qui, au mépris de notre alliance, voulut me faire la guerre lorsqu'il me crut tout occupé de celle de Prusse, peu avant la bataille d'Jéna. Il profita de mon prétendu danger pour faire circuler dans son royaume une proclamation afin d'armer tous ses sujets contre moi. Jamais, je le répète, je ne compterai sur l'Espagne tant que les Bourbons y régneront. Les forces de cette

nation, considérables en tout temps, peuvent augmenter encore sous un homme de mérite qui serait à la tête du gouvernement, et s'élever au point de nuire à mon repos ; ne vous étonnez donc pas, chanoine, si je vous répète : *mauvaise politique.*

Escoiquiz. Permettez-moi, sire, d'assurer V. M. que la branche des Bourbons qui règne en Espagne est intéressée à rester fidèle à son alliance, au système qu'elle veut établir sur le continent, et qu'en l'excluant du trône qu'elle occupe, V. M. nuira aux intérêts de son empire.

Cette branche en effet ne tient aux autres que par une parenté très éloignée, et ne peut avoir pour elles beaucoup d'affection. Le règne de Ferdinand VI le prouve : il ne voulut contracter aucune alliance avec la branche de France, refusa de la secourir dans ses guerres contre l'Angleterre et la Prusse, et témoigna une constante prédilection pour les ennemis de la France, en feignant la plus entière neutralité.

Si Charles III, successeur de Ferdinand, changea de système, et conclut avec la France ce fameux pacte de famille, ce fut moins par attachement pour elle que pour se venger d'une insulte de l'Angleterre qui lui fit la sanglante offense qu'il n'oublia jamais, de le menacer de bombarder Naples où il régnait alors, s'il ne retirait ses troupes de l'armée de Philippe V, son père, dans un délai de deux heures qu'on osa insolemment lui fixer.

Charles IV a fait la guerre à la France à l'époque de la mort de Louis XVI ; et cela n'aurait pas eu lieu si l'on se fût contenté de détrôner et d'exiler ce monarque in-

fortuné. Il ne se prononça que quand il vit qu'on menaçait les jours de son parent ; tout prouve qu'il aurait alors souffert un changement de dynastie en France : ce ne furent pas les égards dus à la parenté qui le déterminèrent ; mais l'indignation qu'il ressentit d'un attentat qui menaçait tous les rois. Gustave, roi de Suède, qui n'avait rien de commun avec les Bourbons, fit davantage que lui. Il aurait fallu n'être pas roi pour ne point agir comme il l'a fait dans cette circonstance ; mais à peine la France eut-elle un gouvernement modéré, que Charles IV resserra ses liens avec cette puissance, et ses dispositions amicales se sont accrues depuis que, pour le bonheur de la France et de l'Europe, vous avez régné. En effet, sire, l'exil des princes français, l'anéantissement de leurs espérances, et le trône de Naples enlevé à son frère, n'ont fait que fortifier son alliance avec V. M. I.

La proclamation publiée lors de la bataille d'Iéna, et sur laquelle V. M. fonde ses soupçons d'une haine générale des Bourbons contre sa personne et sa maison, est vraiment une déclaration de guerre offensive ; mais, je le demande à V. M., est-elle d'un Bourbon, de Charles IV ? V. M. sait que le prince de la Paix en fut l'unique auteur ; il eut une peine infinie à faire céder le roi dans cette circonstance ; enfin, cependant, l'acharnement du favori triompha d'une faiblesse sans exemple. Ainsi cet acte ne peut être considéré comme le résultat de la haine du roi contre V. M. et la maison impériale.

Vous ne pouvez rien reprocher, sire, à notre jeune roi : il a toujours prouvé à V. M. de l'estime, de l'amour et du respect. Lorsqu'il n'était que prince, il vous

instruisit, au péril de sa vie, de son desir de s'unir avec une princesse de votre maison; il a renouvelé par écrit sa demande à son avènement au trône; et, sans s'inquiéter du refus fait par vos représentants de le reconnaître pour roi, il est venu en personne solliciter votre alliance, et sans crainte, sans soupçons, se mettre à votre disposition avec la confiance d'un fils. L'idée qu'il avait conçue de la justice et de la générosité d'un héros, a éloigné toute défiance de son cœur (1).

Qui peut donc faire craindre à V. M. la moindre inimitié, la plus légère opposition aux intérêts de votre auguste famille et de votre empire dont l'alliance est le premier besoin politique de l'Espagne? L'union de notre jeune prince avec une princesse impériale l'attachera nécessairement à la maison de son épouse, sans rien changer à son indifférence pour des parents éloignés: ne préférera-t-il pas avoir pour V. M. les sentiments d'un fils, et pour votre famille ceux du plus grand dévouement?

L'empereur. Vous me faites des contes, chanoine: vous êtes trop instruit pour ignorer qu'une femme est un lien trop faible pour déterminer la conduite politique d'un prince, et qu'on ne peut la comparer en rien aux sentiments qu'inspire une origine commune. Qui répondra que l'épouse de Ferdinand aura sur lui de l'ascendant? cela ne dépend-il pas du hasard, des cir-

---

(1) Ce langage était nécessaire pour tirer parti de cet homme vain et féroce: la vérité ne pouvait arriver à son cœur que sous le voile de la flatterie. J'étais à Bayonne, je parlais à un Attila; il est inutile que j'en dise davantage.

constances? D'ailleurs, la mort peut rompre tous ces liens entre les maisons d'Espagne et de France; et la haine assoupie momentanément se réveillerait alors avec plus de force.

Escoiquiz. J'espère cependant, sire, que V. M. ne prendra pas mes discours pour des contes, si elle veut bien réfléchir à l'influence qu'une épouse, remplie de mérite et douée d'un bon jugement, peut exercer sur un roi jeune et sage, qui cédera toutes les fois que le bonheur de l'état ne s'opposera pas à sa tendresse conjugale. Cette influence sera plus forte si la souveraine joint à ses qualités naturelles l'adresse dont son sexe n'est jamais privé principalement, lorsqu'il fait valoir la raison. Je parle avec franchise, parce que je ne m'adresse *pas à un* monarque ordinaire avec qui l'on pourrait user de dissimulation, ou lui faire adopter des idées fausses; j'ai l'honneur de traiter avec V. M., à la perspicacité de laquelle rien ne peut échapper. Je serais donc un maladroit si mon langage n'était pas l'effet de la vérité qui seule peut le faire valoir. Je vous assurerai ainsi, que, lors même qu'il ne serait plus question de l'alliance projetée, la douceur, l'humeur pacifique de Ferdinand, ses intérêts, doivent persuader à V. M. qu'il n'abandonnera jamais une alliance dont dépend son existence politique. D'ailleurs, les personnes qui entourent le jeune monarque ne peuvent, vous le savez, l'entretenir, d'après leur manière de voir, dans d'autres dispositions.

L'empereur. Je n'ignore pas que ceux qui ont avec vous sa confiance en cet instant, connaissent trop ses intérêts pour lui donner d'autres idées; mais qui me ga-

rantira que la jeunesse du roi ne le portera pas à vous renvoyer dans six mois (1) ? Ne vous laissez pas éblouir ainsi, chanoine : vous êtes vraiment trop honnête homme. Le premier courtisan adroit s'emparera de sa confiance, le trompera, vous éloignera des affaires, et bientôt agent de l'Angleterre, lui fera suivre un système opposé au vôtre. Non, chanoine, je vous le répète : je ne peux avoir confiance en tout cela.

Escoiquiz. Je suis persuadé, sire, que notre bon monarque nous connaît trop pour nous ôter sa confiance. S'il est pacifique, il n'est pas faible : il a du talent, de la fermeté, et l'expérience l'instruira. Il lui faudrait une absence de toutes les qualités, et l'ineptie la plus complète, lors même qu'il nous éloignerait de lui, pour rompre une alliance approuvée de tous ses sujets ; mais en admettant, ce que je suis loin de faire, cette supposition, quel favori pourrait balancer l'ascendant de l'épouse que Ferdinand desire trouver dans votre auguste famille ?

L'empereur. Votre intérêt vous porte, chanoine, à vanter en cet instant la force de cet ascendant ; mais je ne vous dissimulerai pas que j'en doute beaucoup.

Escoiquiz. Je ne suis pas surpris, sire, de vous voir une opinion contraire à la mienne ; vous jugez du caractère des autres princes par le vôtre qui est une excep-

---

(1) D. Juan Escoiquiz est en cet instant prisonnier au château de Murcie, où il a été enfermé par ordre de Ferdinand VII.
(*Note de l'éditeur.*)

sion peut-être unique, puisque V. M. ne céda jamais qu'à l'influence de son génie.

L'empereur. Allons, chanoine, vous me présentez de vrais châteaux en Espagne. Pensez-vous de bonne foi que les Bourbons restant sur le trône, je pourrai avoir sur leur compte la même sécurité que j'aurais à l'égard d'un prince de ma famille qui les remplacerait? Ce dernier, il est vrai, pourrait avoir avec moi ou avec mes descendants quelques querelles; mais, loin de desirer, comme un Bourbon, la ruine de ma maison, il la soutiendrait de tout son pouvoir, si son existence était réellement menacée.

Escoiquiz. Sire, je ne répéterai pas les différents motifs de confiance que j'ai déjà détaillés; mais je vous dirai que le génie de V. M. lui assure durant sa vie la prépondérance de la France sur l'Espagne, soit qu'un Bourbon ou un prince impérial y règne. Si vos successeurs, ce que j'ai peine à croire, héritent de la force de votre génie et de votre empire, les choses seront les mêmes : s'ils sont des hommes ordinaires, ils courront le même danger s'il se trouve un Bourbon ou un prince de la famille impériale, sur le trône d'Espagne.

L'intérêt, l'ambition, le caprice d'un ministre ou d'un favori, l'union avec une autre famille, rompent les liens du sang entre les souverains, et l'histoire apprend qu'ils peuvent devenir les ennemis les plus implacables. Mais, sans approfondir ces choses, permettez-moi de m'arrêter sur les probabilités offertes par le présent, et qui généralement frappent le plus les hommes : je vais dérouler à V. M. le tableau des conséquences funestes qui résulteront, au préjudice de V. M. et de son empire, d'un changement de dynastie en Espagne.

L'Europe, les yeux fixés sur Bayonne, attend impatiemment le résultat du voyage du roi Ferdinand; elle applaudira à votre générosité, si V. M. ne consulte que son cœur noble et magnanime. Les puissances ennemies seront entraînées à vous proclamer aussi juste envers vos alliés que terrible à l'égard de vos adversaires. Votre modération diminuera leur jalousie; l[illegible]ine dissipera leurs craintes que l'Angleterre, cette ennemie implacable de la France, ne cesse d'exciter pour réunir l'Europe contre V. M.

Quant à la nation espagnole, elle adore son jeune souverain, attend son retour avec impatience, espère que vous lui tiendrez lieu de ce père et de cette mère qu'il ne connaît que par les effets d'une haine injuste et contre nature.

L'Espagne croit que le mariage de son roi resserrera l'alliance des deux nations, et elle ne saura comment vous exprimer sa reconnaissance. Votre nom, sire, sera gravé dans le cœur des Espagnols comme celui du sauveur de la monarchie, et si Votre Majesté entre dans leur capitale avec Ferdinand, ils seront tous à ses genoux, l'accableront de bénédictions, et conserveront un tel souvenir de ses bienfaits qu'ils empêcheraient Ferdinand, s'il en avait la pensée, de rompre l'alliance avec la France. Mais cette supposition est un outrage au noble caractère de Ferdinand qui, d'accord avec ses sujets, repousserait au contraire, en toute occasion, les ennemis de V. M. Il est aussi important pour l'Espagne que pour la France d'anéantir l'orgueil du tyran des mers. Notre marine imposante s'augmentera

de nos richesses des Indes lorsque, d'accord avec la seule puissance pour nous redoutable sur le continent, nous lui servirons d'alliés contre l'Angleterre. Quelle gloire aura V. M. ! quels avantages elle retirera d'une conduite conforme aux nobles sentiments de son cœur, et à sa politique !

Si V. M. persiste au contraire dans ses projets de changer la dynastie, elle portera au plus haut degré l'envie et la haine des puissances même les plus indifférentes. Toutes redouteront de perdre bientôt leur indépendance, en réfléchissant à votre conduite envers un allié fidèle, et l'Angleterre trouvera ainsi de nouvelles forces pour exciter les efforts de ces puissances, et rendre éternelle une guerre contre votre empire. Ajoutez à *cela*, *sire*, que tout Espagnol aura pour vous une haine implacable que plusieurs siècles ne pourront éteindre.

J'invoque ici le témoignage de l'expérience : il y a plus de cent ans que la guerre de la Succession est finie, et l'avènement de Ferdinand au trône a vu seulement s'endormir la haine des Aragonais, des Catalans et des Valençais contre la France, contre la maison de Philippe d'Anjou, et contre les Castillans eux-mêmes qui la soutinrent. L'horreur qu'ont les Espagnols pour le caractère du prince de la Paix, les espérances que leur offre le caractère du nouveau monarque, pourraient apaiser l'antique haine contre la maison régnante, et rapprocher les partis à qui jusqu'alors il n'a manqué qu'une occasion pour combattre. Il existe une grande différence à se déclarer entre deux princes dont les droits sont contestés, et à maintenir un roi chéri de sa nation

qui périrait toute entière plutôt que d'en souffrir un autre sur le trône.

L'empereur. Vous exagérez beaucoup les difficultés, chanoine. Je ne redoute pas à cet égard la seule puissance qui eût pu m'inquiéter. L'empereur de Russie, à qui j'ai fait part à Tilsitt de mes projets sur l'Espagne, qui remontent à cette époque, les approuva, et j'ai reçu sa parole d'honneur qu'il ne s'y opposerait pas. Les autres puissances resteront tranquilles, et la résistance des Espagnols ne peut être redoutable. Les grands et les riches calmeront le peuple au lieu de l'exciter, et cela dans la crainte de se perdre. Je rendrai le clergé et les moines responsables du moindre désordre; dès lors, ils useront de toute *leur influence* pour le maintien de la tranquillité, et vous savez qu'ils en ont *beaucoup*. Il se pourra que la populace excite quelques soulèvements; mais la sévérité des châtiments la ramènera dans la ligne du devoir.

Croyez-moi, chanoine, j'en ai l'expérience : les pays où les moines sont nombreux se subjuguent facilement; c'est ce qui aura lieu en Espagne, principalement quand les Espagnols verront que j'assure l'indépendance et l'intégrité de la monarchie, une constitution plus libérale et plus raisonnable, et la conservation de la religion et des usages.

Escoiquiz. Je respecte, sire, les opinions de V. M., en reconnaissant l'infériorité de mes talents politiques, mais permettez que j'invoque la connaissance que j'ai du caractère espagnol, pour lui annoncer que les grands, les riches, les ecclésiastiques et les moines donneront les

premiers au peuple l'exemple de tout sacrifice et du plus grand enthousiasme pour le roi Ferdinand, et que la nation se lèvera en masse pour repousser avec la plus grande constance et une ardeur invincible tout autre souverain.

L'empereur. Si cela était, je réussirais toujours en sacrifiant 200 mille hommes, et je ne crois pas qu'il m'en coûte autant pour conquérir l'Espagne.

Escoiquiz. Mon opinion n'est rien auprès de celle de V. M., et j'admets facilement que dans l'instant où vos troupes s'attendent à combattre, commandent à Madrid, occupent les places frontières, tandis que les Espagnols n'ont ni armée, ni argent, ni provisions pour la guerre, ni un point central de réunion, ni chef qui dirige leurs mouvements, ils seront battus et souffriront; mais au lieu de se rendre, ils se relèveront par le secours de leur fureur et du désespoir, et ils adopteront un système énergique de gouvernement. Aidés du Portugal et de l'Angleterre, favorisés par l'aspérité du terrain, ils auront des positions avantageuses; soixante-dix lieues de côtes leur offriront des moyens faciles de recevoir sur différents points les forces de l'Angleterre et des colonies qui rivaliseront d'efforts.

Quatorze millions d'ames, en comptant les Portugais, fourniront autant d'hommes qu'il en faudra. Les Français se trouveront au contraire dans un vaste pays, malsain et privé de vivres; ils ne pourront recevoir des approvisionnements par mer : il faudra en amener de la France et par terre. Les Espagnols, divisés par bandes innombrables, attaqueront partout les convois; et, malgré

quelques avantages particuliers, il faudra toujours renoncer à l'entreprise générale de soumettre l'Espagne.

Mais j'admets pour un moment, sire, qu'après une guerre sanglante et ruineuse, les Français parviendront à régner en Espagne : la nouvelle dynastie ne sera pas tranquille sur le trône; assise sur un volcan, la force seule pourra retarder l'explosion. Il faudra que V. M. ait sans cesse deux à trois cent mille hommes dans les provinces, pour empêcher les révoltes. Le nouveau roi régnera sur des cadavres, sur des ruines, sur les restes malheureux d'un peuple au désespoir digne d'un meilleur sort, sur des esclaves furieux et impatients de rompre un joug qu'ils briseront tôt ou tard. L'Angleterre et les puissances jalouses de la France chercheront avec empressement l'occasion d'arriver à ce but; la guerre d'Espagne sera une hydre renaissante qui, n'étant jamais tout-à-fait libre pendant le règne de V. M., amènera peut-être la destruction de ses successeurs.

Supposons, sire, contre mon opinion, que l'Espagne soumise et pacifiée se résigne à supporter un joug nouveau; de quelle utilité vous serait-elle? Ruinée, dépeuplée, privée de ses immenses colonies, ainsi que de ses trésors et de sa marine, elle serait un fardeau d'autant plus pénible pour la France, que la grande étendue de ses côtes facilitera les attaques répétées des Anglais.

L'empereur. Vous allez trop loin, chanoine; vous regardez comme certain que l'Espagne perde ses colonies, et moi j'ai les plus fortes raisons de penser le contraire. *Croyez-vous que je me sois endormi*? Je me suis procuré des communications secrètes avec l'Amé-

rique espagnole; j'ai expédié d'abord des frégates pour ce pays afin de savoir ce que je pourrais en attendre, et j'espère tout de ces mesures.

Escoiquiz. Je n'ai pas, sire, assez bonne opinion de mes lumières pour oser combattre vos espérances : l'avenir peut en prouver la solidité; mais j'ai des renseignements qui m'engagent à croire que les colonies se sépareront de la métropole plutôt que de se soumettre à une nouvelle dynastie; je vais même plus loin : sous le règne de Ferdinand, un simple mécontentement eût rompu des liens qui n'existent plus que par l'habitude. Comment ces liens dureraient-ils après un tel changement dans leurs idées? La liberté que V. M. m'accorde de parler franchement, m'engage à l'assurer que je jurerais, par ce qu'il y a de plus sacré, que les colonies se sépareront de la métropole à l'instant où une nouvelle dynastie régnera en Espagne.

Examinons les résultats de cette séparation. L'Espagne n'a de commerce avantageux que celui qu'elle fait avec ses colonies qui lui fournissent ses provisions navales. Elle se trouvera privée de sa marine militaire et marchande; ainsi la marine de France, son alliée, serait affaiblie. La France perdrait d'ailleurs le grand commerce qu'elle fait avec les colonies en vertu des priviléges qu'elle a obtenus de l'amitié de l'Espagne; et, sous le règne de Ferdinand, ce commerce ne pourrait qu'augmenter.

L'Europe entière dont le numéraire s'accroît singulièrement, depuis l'établissement des colonies, par les métaux qu'elles produisent, en verrait bientôt la quan-

tité diminuer, et se trouverait aussi privée, comme elle l'est déjà à peu près, des productions de l'Inde et de l'Amérique dont elle ne peut se passer. Il faudra, si l'on en desire, s'en procurer au prix que le caprice des Anglais y mettra.

Et quant à l'Angleterre, elle fêtera le jour où l'Espagne changera de dynastie, comme le plus heureux pour elle depuis qu'elle existe en corps de nation. Maîtresse des mers, elle le sera du commerce, de toutes les productions et de toutes les mines américaines. Sa population, sa marine et ses richesses s'accroîtront d'une manière incompréhensible; ses trésors, plus précieux par la rareté du numéraire en Europe, lui donneront le pouvoir d'acheter tous les peuples; de les armer contre V. M., d'exciter même des troubles dans l'intérieur de son empire, au moyen de ce métal puissant, le premier de tous les mobiles, et dont on ne peut calculer tous les effets.

L'empereur. Puisque vous insistez, chanoine, malgré ce que je vous ai dit, à mettre les choses au pire, et que nous ne nous accordons pas sur les bases de vos calculs, je vous répondrai simplement que je réfléchirai de nouveau sur cette matière, et que je vous instruirai demain du parti que j'aurai irrévocablement pris.

Escoiquiz. J'ose attendre, sire, que la générosité et la sagesse de V. M. lui inspireront une décision favorable à mon roi et à ma patrie.

Voilà, à peu de chose près, ce qui eut lieu dans la première conférence. L'empereur me fit appeler le len-

demain, et commença par me dire : « Je me suis décidé » irrévocablement à changer la dynastie qui règne en » Espagne. Vous pouvez en instruire le prince Ferdi- » nand. Dites-lui de se décider, avant l'arrivée du roi » Charles son père, relativement à l'échange de ses » droits contre la Toscane. S'il accepte, le traité sera » fait avec la plus grande solennité. Dans le cas con- » traire, son refus deviendra toujours inutile, car j'ob- » tiendrai de son père la cession que je desire. La Tos- » cane restera alors à la France, et S. A. R. ne rece- » vra aucune indemnité. » Désolé du renversement de mes espérances, je tentai de présenter, sous des formes nouvelles, et avec toute l'énergie dont je suis capable, les raisons les plus solides que j'avais employées pour ébranler l'empereur et l'engager à changer de système; mais reconnaissant l'inutilité de mes efforts, je lui dis : « Sire, la résolution de V. M. m'affecte d'autant plus » douloureusement, qu'outre le malheur de mon roi » et de ma patrie, j'aurai à gémir sur la perte de la » réputation de ceux qui étaient avec moi auprès du roi » lorsqu'il s'est décidé à venir à Bayonne. On nous » considérera comme en étant les auteurs. Je serai par- » ticulièrement blâmé. On croit généralement que j'ai » beaucoup d'influence sur l'esprit du roi; et, si mon » caractère est assez connu pour que le public instruit ne » me soupçonne pas de trahison; on ne m'en considé- » rera pas moins comme le plus aveugle et le plus impru- » dent des hommes, lors même que l'on connaîtrait » qu'avant que nous fussions décidés à conseiller le » voyage, S. M. l'avait déterminé sans nous consulter,

» donné sa parole à votre ambassadeur, de se rendre à » votre rencontre, fixé le jour; malgré cela, dis-je, » nous n'éviterons pas l'accusation de n'avoir pas réuni » nos efforts pour éviter à S. M. une aussi grande » imprudence. »

L'empereur. Rassurez-vous, chanoine : ni vous, ni les autres n'aurez de raison de vous affliger. Vous ne pouviez deviner mes intentions que personne au monde ne connaissait. D'ailleurs, de fortes raisons politiques, les données les plus positives semblaient s'élever contre mes projets. Il vous était aussi bien permis de ne rien craindre sur le sort de votre roi et de votre pays. Il est facile de vous en convaincre par les raisons que vous m'avez exposées.

Escoiquiz. Cela est certain, sire; mais la multitude ne juge jamais d'après des faits qu'elle ignore, ou des maximes politiques au-dessus de sa portée. Elle prononce sélon son inclination à croire tout ce qu'il y a de pire. (Elle a malheureusement bien vu dans cette circonstance.) On ne nous pardonnera jamais le voyage de Bayonne.

L'empereur. Quel autre parti auriez-vous pu prendre dans la position où vous étiez, que celui de venir à Bayonne?

Escoiquiz. Je n'ignore pas, sire, que notre jeune monarque était, si l'on peut s'exprimer ainsi, enfermé à Madrid dans le filet que vous teniez à Bayonne. Nos places fortes, nos provinces voisines de votre empire vous étaient livrées par la conduite incompréhensible du prince de la Paix. Soixante-dix mille Français qui entou-

raient la cour, pouvaient s'en emparer et la détruire. Le roi Charles et son épouse étaient prêts à soutenir les entreprises de V. M., par l'influence de leur nom et de leur autorité. Mais qui pourra persuader la vérité à la masse du peuple, dont les esprits ardents, les sots et les malveillants forment l'opinion? Qui pourrait lui ôter l'idée absurde que la faible garnison de Madrid, aidée d'une populace désarmée, était en état de défendre le roi et de détruire l'armée française? Cette ridicule et extravagante confiance séduisit le peuple ignorant de Madrid et la plupart des membres du conseil privé du roi; ce qui eût opposé un obstacle insurmontable au seul moyen (si on eût voulu l'employer) de mettre Ferdinand en liberté. Ce projet, il est vrai, offrit tant de dangers, qu'il n'était pas possible de l'adopter sans être persuadé que V. M. voulait détrôner le roi; et, par malheur, tout portait à penser le contraire.

L'empereur. Quel était donc ce moyen, chanoine?

Escoiquiz. Celui de faire secrètement échapper le roi.

L'empereur. Dans quelle partie du monde l'auriez-vous conduit?

Escoiquiz. A Algésiras où nous avions déjà des troupes, et où nous nous trouvions près de Gibraltar.

L'empereur. Qu'auriez-vous fait ensuite?

Escoiquiz. Toujours constants dans le projet de conserver une alliance étroite et honorable avec V. M., nous aurions proposé de la maintenir, et de nous rendre de suite nos places frontières, après avoir fait retirer les troupes françaises de l'Espagne. En cas de refus, nous aurions fait la guerre à toute outrance, et

jusqu'à la dernière extrémité. Voilà quel eût été mon avis, sire, si nous eussions pu connaître vos véritables projets.

L'empereur. Vous aviez raison, c'est là tout ce que vous auriez eu à faire de mieux.

Escoiquiz. Ah! sire, si nous avions eu quelques mois pour nous préparer; si les événemens d'Aranjuez étaient arrivés avant l'entrée de vos armées en Espagne, avant qu'elles eussent eu en leur pouvoir nos places frontières, par l'inexplicable condescendance du misérable prince de la Paix, nous n'éprouverions pas les malheurs qui nous accablent. Notre jeune roi aurait été un allié fidèle et utile à V. M.; et, si elle eût tenté d'exécuter son plan actuel, nous aurions eu assez de forces pour défendre notre pays, sinon pour envahir le sien; mais ce vil, ce perfide favori... pardonnez, sire, si je lui donne les épithètes qu'il mérite.....

L'empereur (en interrompant). Et vous donnez là une fausse idée de lui. Il ne s'est pas si mal conduit dans son administration.

Escoiquiz. Je desirerais vivement, sire, avoir une conférence avec lui en votre présence. V. M. verrait la vérité confondre l'imposture et connaîtrait les fautes de ce malheureux favori, qui resterait pâle et muet devant un accusateur qu'il n'a jamais pu tromper. Je n'ignore pas cependant que la perspicacité de V. M. n'attend pas cette épreuve pour connaître le caractère de ce vil courtisan, et celui des souverains, de la bonté desquels il a abusé. Je n'ai jamais cru que V. M. pût l'estimer, et encore moins méconnaître l'innocence de Ferdinand.

J'aurais cru offenser le plus magnanime et le plus pénétrant des héros, en lui prêtant d'autres sentiments, quoiqu'il fût obligé de ne pas les laisser connaître par sa conduite.

L'empereur (souriant). Sans être tout-à-fait d'accord avec vous, chanoine, relativement à ce que vous supposez, je n'ignore pas ce que sont les femmes et les favoris; mais enfin, la loi suprême des souverains, qui est celle du bien des états, m'oblige à faire ce que je fais.

Escoiquiz. J'ai épuisé, sire, tout ce que je pouvais dire à V. M. sur ses affaires; je regarde comme inutile d'insister davantage, et je me borne à la supplier humblement de consulter plutôt l'équité et la générosité de son cœur, que la voix souvent incertaine de la politique, avant de mettre son projet à exécution.

L'empereur (souriant et me tirant avec force l'oreille). Mais vous ne voulez donc pas absolument, chanoine, entrer dans mes idées.

Escoiquiz (souriant aussi). Je souhaiterais, au contraire, sire, que V. M. suivît les miennes, lors même qu'il devrait m'en coûter les oreilles. Nos intérêts sont opposés, et je m'en afflige davantage parce que mon admiration pour V. M. n'a fait qu'accroître depuis que j'ai l'honneur de lui parler. Il m'aurait été bien agréable de lui plaire en me conformant à sa volonté, mais mon devoir s'y oppose, et V. M. me rendra sans doute justice.

L'empereur. Oui, je vous la rends, chanoine; elle vous est due. Vous vous êtes comporté en honnête homme, et en sujet fidèle.

Ce jour-là et les jours suivants, l'empereur parla sur le même ton, des mêmes affaires avec les ducs de l'Infantado, de San-Carlos, et avec don Pedro Cevallos, ministre d'état du jeune roi, soit séparément, soit réunis, soit en ma présence. En vain les uns et les autres invoquèrent, à peu de chose près, les mêmes raisons que j'avais fait valoir. Leur noble franchise, les nouvelles formes qu'ils donnèrent à mes propositions, la force de leurs raisonnements fut inutile; l'empereur, comme il l'avait dit, avait irrévocablement pris son parti. J'eus encore sans succès, quelques conférences particulières. Nous en eûmes aussi, les trois personnes que je viens de citer, ainsi que moi, avec le général Savary, et le ministre des relations extérieures, M. de Champagny. J'eus aussi une conférence particulière avec M. de Pradt, évêque de Poitiers, aumônier de l'empereur, et ensuite archevêque de Malines; mais tout cela fut inutile. Un matin, entr'autres, je fis à l'empereur, devant le roi Ferdinand et devant son frère, l'infant don Carlos, un assez long discours, par lequel, après avoir retracé légèrement ce que j'avais précédemment développé, je cherchai à l'émouvoir au nom de sa gloire, et par la compassion que devaient lui inspirer de malheureux princes, véritables orphelins, puisqu'ils trouvèrent dans leurs parents la haine la plus implacable en échange des sentiments les plus respectueux. J'étais ému, je parlai avec tant de force et de sensibilité que je vis un instant l'empereur attendri; mais il s'en aperçut aussi, et pour dissimuler son émotion, il m'interrompit brusquement, se retourna du côté des

princes, en disant : *ce chanoine a beaucoup d'amitié pour Vos Altesses.* La conversation devint générale, et ma dernière illusion fut détruite. Dans la soirée de ce même jour, S. M. I., conférant avec le duc de l'Infantado, lui dit en plaisantant : *le chanoine m'a fait ce matin une harangue dans le genre de celles de Cicéron ; mais il ne veut absolument point adopter mon plan.* Ce fut là tout le fruit de mon éloquence cicéronienne.

N°. IV.

D. N. à D. Juan Escoiquiz, à Vittoria (où ce dernier était avec Ferdinand VII).

Bayonne le 17 avril, deux heures après midi.

Mon cher ami, D. Joseph Hervas, digne de notre estime par les services qu'il nous a rendus ici, et par ses qualités personnelles, vous remettra cette lettre. Il voyage avec le colonel Savary ; les équipages destinés à l'infant les suivent, et il a un courrier qu'il pourra expédier si la chose est nécessaire. Le général porte une lettre de l'empereur à S. M., probablement elle est satisfaisante, et vous dira que les choses changent ici de face. S. M. I. desirant toujours une entrevue avec notre souverain, venez à Tolosa, d'où l'on s'entendra avec l'empereur pour fixer le lieu, l'heure et le jour ; on s'expliquera de tout avec le général Savary chargé de rapporter une réponse. Le résultat de nos entretiens ici est que sans montrer de défiance, il faut insister pour que l'entrevue ait lieu sur les terres d'Espagne, sur le pont d'Irun, à Irun même,

ou dans la maison de campagne du comte de Torre-Alta, qui occupe une belle position entre Irun et Fontarabie. Il faut éviter à la nation les craintes qu'elle peut avoir pour les suites de l'entrée du roi dans un pays où il n'est point encore reconnu.

D'après les conversations de ses confidents, et ce qu'il dit hier au duc de Frias, l'empereur est de bonne foi. Il donne le titre de frère au roi, et n'hésitera pas à le reconnaître après la conférence dont il s'agit ; voilà l'urgent, et nous obtiendrons le reste avec la grâce de Dieu.

Votre ami. F.

Vu et approuvé,

Votre P. ami. V (1).

N°. V.

Le même, au même.

Bayonne, 18 avril 1808.

Très estimable ami, j'ai conseillé autrefois, d'après des renseignements secrets et les bruits qui circulaient

---

(1) Je ne dis pas les noms des signataires de cette lettre ni de la suivante; cela pourrait leur causer des désagréments, quoiqu'ils ne soient coupables que d'avoir été trompés comme nous. L'avis donné d'attendre l'empereur à Irun était mauvais; c'était fournir, en marquant de la défiance, un prétexte de rupture. Environnés déjà de troupes françaises, nous courrions les mêmes dangers qu'à Bayonne.

J'ai les originaux des lettres dont il s'agit.

(*Note de l'auteur.*)

généralement, de rester en Espagne jusqu'à ce qu'on sût la vérité ; aujourd'hui je répète ce que je vous écrivis avant-hier : *une entrevue du roi et de l'empereur est indispensable.* Il paraît que S. M. I. est mécontente du retard de notre souverain, et de ce que l'Infantado et vous ne l'avez pas précédé pour traiter à l'avance l'affaire importante dont il s'agit. Je dois vous dire que tout va au plus mal ; et qu'il ne dépend plus de nous d'éviter un naufrage. Arrivez tous au plus vite, ou au moins l'Infantado et vous, munis d'une lettre pour l'empereur ; vous lui ferez entendre la vérité, et peut-être éviterez-vous de grands malheurs ; je vous supplie encore de venir, c'est pour le bien du roi, son salut, celui de sa famille et de la patrie.

Votre ami M.

Mon ami, j'ajoute à ce qui est dit plus haut qu'il faut venir avec le roi, et avoir une explication détaillée avec l'empereur pour qu'il sache la vérité sur ce qui s'est passé ; sans cela nous sommes perdus. C'est l'opinion de votre ami F.

Lettre (1) de S. M. l'empereur des Français, etc., etc., etc., à S. A. royale le prince des Asturies, datée de Bayonne le 16 avril 1808.

Mon cousin, j'ai reçu la lettre de V. A. R. Elle a dû

(1) Buonaparte avait eu soin, en faisant imprimer dans son *Moniteur* du 3 février 1810, la lettre suivante, d'en retrancher le passage qui avait rapport au mariage projeté entre Fer-

se convaincre, par l'inspection des papiers de son auguste père, de l'estime que j'ai toujours eue pour sa personne. V. A. me permettra, dans les circonstances présentes, de lui écrire avec franchise et sincérité. J'avais conçu l'espoir, qu'à mon arrivée à Madrid, je pourrais engager mon illustre ami à faire quelques réformes nécessaires dans ses états, et qui eussent été très agréables à la nation. Le renvoi du prince de la Paix me paraissait indispensable pour son bonheur et les intérêts de son peuple. Les affaires du nord ont retardé mon voyage, et les événements d'Aranjuez sont survenus. Je ne m'établis pas juge de ces événements, ni de la conduite du prince de la Paix; mais il est certain qu'il est très dangereux pour les rois d'accoutumer leurs sujets à répandre le sang, et à se faire justice eux-mêmes. Je prie Dieu que V. A. ne fasse pas un jour cette épreuve. Il ne conviendrait pas aux intérêts de l'Espagne d'agir avec sévérité, contre un prince qui est uni à une princesse du sang royal, et qui a si long-temps gouverné le royaume. Il n'a plus d'amis. V. A. R. n'en trouverait pas davantage, si elle cessait d'être heureuse. Les peuples se vengent avec empressement des hommages qu'ils nous rendent. D'ailleurs, comment le prince de

---

dinand VII et la fille de Lucien Buonaparte son frère, et nous l'avons rétabli en lettres italiques. Le général Savary avait eu ordre d'annoncer au malheureux Ferdinand, que la prétendue princesse était en route pour Bayonne, et que les robes de noce, joyaux, etc., étaient déjà préparés.

(*Note du traducteur.*)

la Paix pourrait-il être jugé, sans qu'on impliquât dans le procès, le roi et la reine, ses augustes parens? Une semblable procédure fomenterait des animosités, et exciterait des passions séditieuses, dont le résultat pourrait être fatal à votre couronne. V. A. R. n'a en cela d'autres droits, que ceux que lui a transmis sa mère. Si la cause blesse son honneur, V. A. R. détruit par-là ses propres droits. Que V. A. R. ne prête pas l'oreille à de faibles et perfides conseils. Elle n'a pas le droit de traduire en jugement le prince de la Paix. Ses crimes, si aucuns lui sont imputés, disparaissent, et se perdent dans les droits du trône. J'ai fréquemment exprimé le vœu, que le prince de la Paix fût éloigné de l'administration des affaires. Si je n'ai pas persévéré dans mes demandes, c'était à cause de mon amitié pour le roi Charles, et du désir de fermer les yeux (s'il était possible) sur la faiblesse de ses attachemens. Misérables hommes que nous sommes! Faiblesse et erreur, voilà notre lot! Mais un arrangement peut avoir lieu. Le prince de la Paix peut être banni d'Espagne, et je puis lui offrir un asyle en France.

Pour ce qui est de l'abdication de Charles IV, cet événement ayant eu lieu au moment où mes armées étaient en Espagne, il pourrait sembler aux yeux de l'Europe et de la postérité, que j'avais envoyé toutes ces troupes uniquement dans l'intention de chasser mon ami et allié de son trône. Comme souverain voisin, je dois prendre moi-même connaissance de toutes les circonstances qui sont survenues, avant de reconnaître son abdication. Je déclare à V. A. R., aux Espagnols,

et au monde entier, que si l'abdication du roi Charles a été volontaire, et s'il n'y a pas été forcé par l'insurrection et les troubles d'Aranjuez, je ne fais aucune difficulté de regarder et de reconnaître V. A. R. comme roi d'Espagne. J'ai en conséquence le plus vif desir de conférer à ce sujet avec V. A. R. La circonspection que j'ai observée tout le mois dernier sur ce point, doit convaincre V. A. de l'appui qu'elle trouvera en moi, s'il arrivait jamais que des factions d'une nature quelconque menaçassent la tranquillité de son trône. Lorsque le roi Charles m'informa des événements du mois d'octobre dernier, cette communication me causa la plus grande peine. Je me flatte que mes représentations contribuèrent à l'heureuse issue des affaires de l'Escurial. V. A. R. n'est pas tout-à-fait exempte de blâme; et la lettre qu'elle m'a écrite, et dont j'ai toujours cherché à perdre le souvenir, en est une preuve suffisante. Lorsque vous serez roi, vous saurez combien les droits du trône sont sacrés. Tout recours d'un prince héréditaire, à un souverain étranger, est criminel.

Le mariage d'une princesse française avec V. A. R., dans mon opinion, s'accorde avec les intérêts de mon peuple, et je le regarde plus spécialement comme une circonstance qui m'unirait par de nouveaux nœuds à une maison dont j'ai à me louer de toute manière, pour la conduite qu'elle a tenue depuis l'époque de mon avènement au trône. V. A. doit redouter les suites que pourraient avoir les commotions populaires. Il serait possible qu'on commît des assassinats sur quel-

ques soldats isolés de mon armée; mais ils ne mèneraient qu'à la ruine de l'Espagne. J'ai appris avec regret qu'on a fait circuler à Madrid quelques lettres de mon capitaine général en Catalogne, et qu'elles ont produit une sorte de fermentation. V. A. R. connaît les sentiments les plus secrets de mon cœur; elle verra que mon attention flotte sur différentes idées, qui ont besoin d'être fixées; mais elle peut être assurée que, dans tous les cas, je me conduirai envers elle de la même manière que je l'ai fait envers le roi son père. Je prie V. A. R. d'être persuadée de mon vif desir de tout amener à une heureuse fin, et de trouver l'occasion de lui donner des preuves de mon affection, et de ma parfaite estime.

Mon cousin, je prie Dieu qu'il vous ait en sa sainte et digne garde.

Bayonne, le 16 août 1808.

Signé, NAPOLÉON.

N°. VI.

De docteur Ostolaza à S. Ex. D. Juan Escoïquiz.

Votre Excellence m'a adressé des plaintes amicales et fondées, concernant un sermon politique et moral que j'ai prêché et fait imprimer à Cadix pendant la captivité du roi, et qu'on a réimprimé ensuite à Malaga, chez Martinez dans l'ouvrage intitulé : *Ferdinand VII à Valençai.*

J'avoue à V. Ex. que le court séjour que je fis à Valençai, mon ignorance de la langue française, les renseignements qu'on me donna sur la famille du prince de Bénévent, mon zèle pour la conservation des mœurs et de la piété de notre jeune souverain et des infants, m'ont fait mal juger la famille de Talleyrand et ses projets, ainsi que la conduite du duc de San-Carlos et la vôtre.

J'eus, en prêchant, le dessein de faire ressortir la vertu des princes en peignant des plus vives couleurs les discussions que je croyais avoir existé à leur égard. Si je ne vous rendais pas justice alors ainsi qu'au duc de San-Carlos, et notamment sur la lettre au roi intrus, c'est que j'ignorais ce que j'ai su depuis (1).

Ma déclaration, que la vérité a pu seule obtenir, est franche et sincère; elle prouve au duc de San-Carlos et à V. Ex. que je sais réparer mes torts en honnête homme et en chrétien. Je desire que Votre Ex. fasse imprimer cette note, pour détruire les préventions que mon sermon a pu donner.

Je prie le Seigneur d'accorder à V. Ex. beaucoup d'années.

BLAS OSTOLAZA.

Madrid, 4 juin 1814.

---

(1) Le señor Ostolaza prit de bonne foi pour la province de Navarre, le château de *Navarre*, situé près de Paris, et cédé par Napoléon à Ferdinand VII par le traité de Bayonne. Voyez page 23 de l'écrit cité. (*Note de l'auteur.*)

N°. VII.

Opinion écrite de D. Juan Escoiquiz, remise au conseil-général tenu le 27 avril 1808 à Bayonne, par ordre de Ferdinand VII.

« En suite des ordres de S. M. qui enjoignent aux
» membres de son conseil et aux personnes marquantes
» de sa suite d'émettre par écrit leur opinion sur cette
» question, *S. M., dans la position critique où elle est,*
» *doit-elle faire l'abdication qu'on lui demande?* je dé-
» clare que je ne suis point d'avis que cette abdication ait
» lieu. Pour quoi j'ai signé. »

J. ESCOIQUIZ.

Bayonne, 27 avril 1808.

Afin qu'il fût ajouté foi au présent, il a été signé P. Cevallos, et scellé du sceau royal à Bayonne, le 30 avril 1808.

Nota. Chaque votant reçut une copie de son vote.

Proclamation du prince des Asturies et des infants D. Carlos et D. Antonio, adressée aux Espagnols par suite du traité de Bayonne.

D. Ferdinand, prince des Asturies, et les infants D. Carlos et D. Antonio sont vivement émus de la confusion qui règne en Espagne, et des malheurs qui me-

naçent les Espagnols dont ils ont reçu tant de preuves de dévouement et de fidélité. LL. AA. pensent qu'en rendant publics les motifs de leur conduite, la nation saura les apprécier, et ne s'opposera pas à l'exécution de ce qui a été arrêté.

Lorsque, par l'abdication du roi son père, le prince Ferdinand reçut la couronne, plusieurs provinces, les places fortes des frontières étaient au pouvoir des Français, et soixante mille soldats occupaient Madrid et ses environs. Cet état de choses et des renseignements que chacun ne peut avoir, déterminèrent LL. AA. à se rendre à Bayonne.

Le prince (alors roi), arrivé dans cette ville avec les infants, apprit que son père avait protesté contre son abdication, et il lui rétrocéda, par amour filial, la couronne qu'il avait acceptée lorsqu'il la crut abandonnée librement. Charles IV céda ensuite ses droits à l'empereur des Français pour qu'il choisît, dans l'intérêt de la nation, la personne et la dynastie destinées à régner en Espagne.

D'après cela, et en considérant leur position et celle de l'Espagne; dans la persuasion que toute résistance en leur faveur ferait couler des torrents de sang, et amènerait le démembrement des provinces du royaume et la perte des colonies; réfléchissant à l'assurance offerte par l'empereur de conserver l'indépendance et l'intégrité du territoire espagnol dans les deux Mondes, d'y maintenir l'unité de la religion catholique, la sûreté des propriétés particulières, les lois et les coutumes en vigueur, LL. AA.

pour assurer la prospérité de l'Espagne, sacrifient, *autant qu'il est possible*, leurs intérêts particuliers à l'intérêt général, et adhèrent par cet acte comme par une précédente convention, à la cession de leurs droits au trône; dégageant les Espagnols de toute obligation à leur égard, et leur recommandant d'attendre en repos l'effet des vues sages et du pouvoir de S. M. I. qui doivent leur procurer le bonheur, *unique objet des souhaits de LL. AA.* ( )

Bordeaux, le 12 mai 1808.

DU MASSACRE

DES HABITANTS DE MADRID,

LE 3 MAI 1808.

On a vu dans l'ouvrage de D. J. Escoïquiz, et dans les notices sur l'infant D. Antonio, ainsi que sur le ministre Azanza, quelles furent les causes de l'événement malheureux dont il s'agit; il y a même peu de choses à ajouter aux détails que l'on connaît. Nous nous bornerons donc à rappeler que MM. Azanza, O-Farill et le général Harispe se dévouèrent pour le rétablissement de l'ordre.

On sait qu'aux premiers coups de feu qui retentirent dans l'intérieur de la ville, les deux ministres espagnols s'élancèrent à cheval, et coururent à toute bride au-devant de Murat, alors à la tête d'une colonne de troupes, sur le chemin qui conduit de la porte Saint-Vincent au palais; qu'ils le touchèrent, en lui peignant les scènes d'horreurs qui allaient avoir lieu, et revinrent dans Madrid, accompagnés du général Harispe, alors chef d'état-major du maréchal Moncey, et de quelques officiers français et

espagnols. Cette troupe se présenta à la porte du conseil de Castille et du conseil suprême de la guerre, en fit sortir les membres qui se réunirent à elle, et parcoururent ensemble les rues, en faisant cesser les hostilités.

Ils sauvèrent la vie à plusieurs marchands catalans arrêtés par les Français dans la rue d'Alcala; ces malheureux allaient être fusillés comme ayant été pris les armes à la main, lorsqu'on fit connaître qu'ils avaient le privilége, à cause de leur négoce, de marcher toujours armés, et même de conserver des armes à feu dans leur domicile. D. Francisco Negrete, capitaine-général de Castille, avait fait rentrer dans leurs casernements toutes les troupes espagnoles, et s'était opposé d'abord à ce que le peuple enlevât les armes du parc d'artillerie; mais trompés ensuite par le faux avis qu'un régiment espagnol était attaqué dans ses casernes, les canonniers ouvrirent les portes, sortirent leurs canons, et firent feu sur une colonne française qui les attaquait, et perdirent beaucoup de monde, principalement quelques officiers distingués. Les Français conçurent alors une haine particulière contre les artilleurs espagnols; plusieurs furent fusillés après le rétablissement de la tranquillité, dans les cantonnements où ils avaient été conduits prison-

niers; mais le 3, tous les prisonniers furent rendus, et la commission militaire, qui dans la nuit avait ordonné diverses exécutions, fut supprimée. Murat, content du nombre des victimes déjà immolées, donna contre-ordre aux corps qui s'étaient portés sur Aranjuez, Tolède et l'Escurial, ainsi que sur les hauteurs dominant la *Casa del Campo* et les casernes du *Retiro*.

Les lettres suivantes feront connaître les dispositions du grand-duc lorsqu'il vint occuper Madrid, et la prudence qu'employèrent l'infant D. Antonio, ainsi que les membres de la junte suprême de gouvernement, pour éviter tout excès sanglant à la capitale de l'Espagne.

Lettre du grand-duc de Berg à S. A. l'infant D. Antonio.

MONSIEUR ET COUSIN,

Je viens d'être informé qu'il y a eu des émeutes populaires à Burgos et à Tolède, et que la populace soulevée par nos ennemis communs, et par des misérables qui ne vivent que de crime et de pillage, s'est livrée à de grands désordres; à Burgos, l'intendant de la province a failli être victime de son zèle, il a dû la vie à un Français qui l'a arraché, couvert

de blessures, des mains de ces forcenés. Son crime, à leurs yeux, était la probité avec laquelle il remplissait ses devoirs. Le général Merle s'est vu forcé de dissiper ce rassemblement à coups de fusil ; les plus mutins sont restés sur le champ de bataille, et le reste a pris la fuite. Cette mesure a rétabli la tranquillité et arrêté la fureur populaire, attisée par le désir de piller et d'incendier les maisons des plus riches propriétaires. A Tolède, on a tout récemment commis quelques pillages; on a brûlé plusieurs maisons; et, pour la seconde fois, la force armée espagnole a laissé le champ libre à la fureur de la populace. L'annonce d'une gazette extraordinaire, qui devait être répandue à dix heures du soir, a occasionné hier un rassemblement dans cette ville. Tous les habitants de Madrid ont hautement crié contre cette annonce, et il a fallu que je connusse aussi parfaitement la pureté des intentions de tous les membres de la junte de gouvernement, pour ne pas me croire autorisé à penser qu'elle-même avait formé le projet de faire saccager la ville.

Je le déclare à V. A. R., l'Espagne ne peut rester plus long-temps livrée à une anarchie semblable: l'armée que je commande ne peut, sans se déshonorer, laisser commettre de pareils

attentats. « Je dois sûreté et protection à tous » les bons Espagnols, je le dois surtout à la bonne » ville de Madrid, qui s'est acquise des droits » éternels à notre reconnaissance, par l'enthou- » siasme qu'elle a témoigné, et par la bonne » réception que nous lui devons depuis notre » entrée dans ses murs » : je dois par votre organe faire cesser toutes les inquiétudes, rassurer le propriétaire, le négociant et l'habitant paisible de toutes les classes ; je dois vous dire enfin, pour la dernière fois, que je ne peux permettre aucun rassemblement. Je ne verrai que des séditieux, ennemis de la France et de l'Espagne, dans les individus qui oseraient encore se réunir ou répandre l'alarme. Hâtez-vous donc d'annoncer à la capitale et à l'Espagne ma généreuse résolution, et si vous ne vous trouvez pas assez fort pour répondre de la tranquillité publique, je m'en chargerai plus directement. J'aime à croire que V. A. R., la junte de gouvernement et la nation espagnole applaudiront à cette détermination, et trouveront en elle une preuve nouvelle de mon estime et de mon desir constant de contribuer au bonheur de ce royaume. Que les agents de l'Angleterre, que nos ennemis communs perdent l'espoir d'armer l'une contre l'autre deux nations amies, si essentiellement unies par leurs intérêts réci-

proques ? Les bons Espagnols n'auront pu se dispenser de voir dans l'attitude tranquille que j'ai constamment gardée, combien l'armée est loin de se laisser entraîner par de perfides suggestions, et que nous n'avons jamais confondu la partie saine de la nation avec de misérables intrigants.

Sur cela, je prie Dieu, Monsieur et Cousin, qu'il vous ait en sa sainte et digne garde.

JOACHIM.

Madrid, 23 avril 1808.

Lettre de l'Infant D. Antonio au grand-duc de Berg.

MON CHER COUSIN,

J'ai différé jusqu'à aujourd'hui de répondre à la lettre de V. A. I., que j'ai reçue hier matin à onze heures, dans l'espoir de réunir de plus amples informations sur les événements de Burgos et de Tolède, dont V. A. I. fait mention.

Je ne sais rien officiellement de ce qui s'est passé à Burgos, par la raison que S. M. se trouvant plus près de cette ville, c'est à elle qu'on adresse les rapports. On m'a seulement dit que la détention d'un courrier espagnol par un détachement de troupes françaises est ce qui a

occasionné quelques désordres. S'il y a eu dans cette affaire les incidens dont on a informé V. A. I., je ne suis pas étonné de la facilité avec laquelle tout a été apaisé, et encore moins de l'asyle protecteur que l'intendant paraît avoir trouvé dans la discipline et l'humanité du soldat français. Mais si la prudence de ses chefs eût pu empêcher l'effusion du peu de sang qui a coulé, de quelle responsabilité ne sont-ils pas chargés, au milieu d'un peuple qui les a reçus comme des amis et des alliés !

Quant à l'affaire de Tolède, je suis bien instruit de ses détails et des motifs qui ont dû l'occasionner. L'intendant de cette ville, sur l'attestation des témoins les plus impartiaux et du plus haut rang, rapporte quel jour et dans quelle occasion l'adjudant-général français, Martial Thomas, a publié, avec les indices de la plus vive satisfaction, qu'il savait d'office que l'empereur des Français était résolu à replacer Charles IV sur le trône, et que le roi régnant avait déclaré ne l'avoir occupé par *interim* que pour éviter l'effusion du sang. M. Thomas a ajouté que son général en chef lui communiquait ces nouvelles pour qu'il les rendît publiques, et les annonçât à tous ceux qu'il pourrait en informer.

Cette déclaration est confirmée par le témoi-

gnage du cardinal de Bourbon, archevêque de ladite ville, qui, avec sa franchise connue, exprime son étonnement d'un semblable procédé; et V. A. I. sait déjà dans combien d'autres lieux plusieurs généraux et officiers de son armée ont tenu le même langage.

Quoique l'empereur n'ait pas reconnu mon souverain, et se soit montré disposé et même résolu à replacer son auguste père sur le trône, V. A. I. ne sentira pas moins que la déclaration expresse et publique de la volonté de S. M. I. n'étant pas connue, et n'ayant même pas été signifiée par le seul organe qui pouvait la transmettre à la nation espagnole, c'est-à-dire par son lieutenant en Espagne, les démarches spontanées de plusieurs de ses généraux, et la publication d'une déclaration si inattendue, sont subversives de l'ordre public, et destructives du parfait accord qui existe entre les deux nations; accord auquel ajoutent un si grand prix la gloire de l'empereur et la confiance qu'a inspirée à la nation entière le desir qu'il a manifesté de voir notre souverain.

La distribution d'une seconde gazette extraordinaire, avant-hier au soir, n'avait pour but que de tranquilliser le plus possible les esprits; cette intention patriotique n'a pas été trompée, malgré l'impatience avec laquelle on

attend d'ordinaire un grand bien; et assurément aucun Espagnol honnête, aucun étranger impartial n'a pu se tromper un seul instant, ni former le moindre doute sur la pureté des intentions de ceux qui gouvernent la nation.

Lorsque les détails des événemens de Burgos et de Tolède me seront parvenus, j'apprécierai leur importance, et porterai sur eux un jugement sévère. Jusque-là V. A. est minutieusement informée du très petit nombre de disgrâces et de différends survenus entre les troupes qu'elle commande et les habitans du royaume; la liste en est si peu considérable, que je suis persuadé que V. A., jugeant d'après l'expérience qu'elle a du commandement, en sera elle-même étonnée. Lorsque S. M. I. et R., réunissant à la connaissance des faits l'exactitude de ses calculs, supputera avec équité les subsistances que peuvent fournir les provinces les plus pauvres du royaume, le manque de bras pour augmenter les ressources, et celui des moyens de transport; lorsqu'elle saura avec quelle ponctualité et avec quelle abondance ses troupes ont été pourvues; lorsqu'elle connaîtra la régularité et le bon ordre qui ont constamment régné dans ce service, elle ne pourra pas en conclure que l'Espagne a été sans gouvernement, et moins encore livrée

à l'anarchie, dans les circonstances critiques, du moment où une armée de cinquante mille hommes qui ne devait faire que passer par la capitale, l'occupe et l'entoure depuis plus d'un mois, sans reconnaître encore le souverain et le chef du gouvernement.

V. A. I. est un trop juste appréciateur de la vérité, pour ne pas reconnaître dans toute son étendue la sincérité de ce rapport, lorsqu'elle saura que, depuis quatre ou cinq ans, les deux Castilles ont perdu par les épidémies, la stérilité et les suites de la guerre avec l'Angleterre, plus d'un tiers de leur population, et en proportion les mules, les bœufs, chevaux et autres animaux employés aux transports, aux charrois et au labourage; et qu'à cette époque récente et malheureuse, on y introduisit, soit du dehors, soit des autres provinces, près de dix-huit millions de fanègues de grains et farines de toute espèce.

A l'égard de tous les autres articles contenus dans la lettre précitée, la junte de gouvernement met son espoir dans la sagesse et les vues bienfaisantes qui dirigent toutes les opérations de V. A. I.; la junte, n'ayant jamais cessé d'en éprouver les effets, ne craint pas de la part de V. A. I. un ordre capable de détruire l'œuvre si solidement cimenté, de la paix et de la conciliation.

Le suprême conseil de Castille, dans sa proclamation d'hier, a renouvelé les peines établies si sagement par nos lois contre les séditieux, ceux qui affichent des placards ou répandent des pamphlets, et son zèle notoire s'étend même jusqu'à prévenir les réunions populaires les plus innocentes, telles que celle d'avant-hier au soir.

Ce même conseil se plaint des inquiétudes et des désastres qu'ont pu occasionner, lorsque le peuple était tranquille, les procédés de quelques généraux français; il assure et proteste à V. A. I. que ces causes étrangères une fois détruites, il trouvera plus de puissance qu'il n'en a besoin pour assurer la tranquillité publique, et la rendre inaltérable dans la confiance que la nation lui accorde, dans l'esprit excellent qui anime actuellement tous les Espagnols, et dans les mesures prudentes de leurs magistrats, si ponctuellement obéis par les citoyens honnêtes. La junte de gouvernement embrasse avec la même confiance les sentimens du conseil, et a en outre en sa faveur, pour sa plus grande conviction, l'avantage d'avoir connu de plus près les intentions droites et bienveillantes de V. A. I., et la discipline admirable de ses troupes. J'ai, etc.

Palais de Madrid, 24 avril 1808.

Sire,

Cette nuit même la junte de gouvernement venait de se réunir dans l'appartement de l'infant Don Antonio, lorsque s'est présenté le général Belliard, pour informer Son Altesse que le grand-duc de Berg désirait communiquer des affaires importantes à deux individus investis de la confiance de la junte : D. Miguel-Joseph de Azanza et D. Gonzalo O-Farrill nommés à cet effet, se sont rendus chez S. A. I. à 8 heures et demie, et ont été de suite introduits dans son cabinet intérieur avec M. la Forest. Le grand-duc, prenant la parole, a déclaré qu'il allait parler comme lieutenant de l'empereur et général de ses armées en Espagne; qu'en vertu des ordres réitérés de S. M. I., il devait replacer sur le trône le roi Charles IV, et qu'avant d'en informer d'office la junte de gouvernement, il voulait discuter avec ses députés les deux seuls moyens qu'il avait pour exécuter ces dispositions : le premier était l'adhésion de la junte à la déclaration expresse, en vertu de laquelle l'auguste père de V. M. ressaisissait sa couronne; et le second, l'emploi de la force. Dans cette discussion, aussi scabreuse que pénible pour les deux députés, il n'y a pas un seul trait essentiel qu'ils ne se soient efforcés

de repousser, en posant pour principe incontestable qu'ils ne reconnaîtraient jamais d'autre autorité que celle de V. M., et déclarant qu'ils étaient bien persuadés que la junte, les conseils et tous les corps du royaume penseraient comme eux sur ce point; ils ont fait envisager à S. A. I. les conséquences funestes à la nation, aux troupes françaises, et à la gloire de l'empereur, qui résulteraient de l'usage et de l'emploi de la force dans l'exécution d'un ordre si extraordinaire. Enfin, après que le grand-duc eut répété qu'il était obligé de remplir, dès le lendemain au matin, les ordres de l'empereur, S. A. I. cédant aux argumens et aux obstacles invincibles qui lui ont été opposés, en est venue à proposer aux députés, que le roi Charles passât, à la junte de gouvernement, une déclaration qui se réduirait à annoncer qu'il reprenait sa couronne, vu que son abdication avait été forcée, et que la junte, dans un simple avis de réception, répondrait qu'elle l'envoyait à V. M. comme à son seigneur et roi, pour qu'en ayant pris connaissance, il fît entendre sa souveraine détermination; qu'ensuite de cela, le roi et la reine se mettraient en route pour la frontière, à l'effet de s'aboucher avec V. M. et l'empereur; que jusque-là le roi Charles IV n'exercerait aucun acte d'autorité;

qu'il ne passerait pas par la capitale; que les conseils et les tribunaux n'auraient aucune connaissance de tout ceci; et qu'ils continueraient, comme par le passé, à agir au nom de V. M.; que la junte de gouvernement ne reconnaîtrait d'autres ordres que ceux de V. M.; que, dans l'ordre du jour de l'armée française, il ne serait fait mention de rien; et que LL. MM., le grand-duc et la junte garderaient, sur le tout, le plus profond secret. Attendu que la discussion qui a conduit à ce résultat, ne s'est terminée qu'à minuit, les députés, suivant ce qui a été arrêté par la junte, remettent à demain l'envoi des détails circonstanciés, des articles exposés succinctement dans cette lettre. La junte de gouvernement, informée de tout ce qui a été dit dans cette conférence, et ayant examiné avec une attention minutieuse ce qui a été proposé en dernier lieu, est restée d'accord que les mêmes députés retourneraient auprès de S. M. I. pour lui annoncer qu'elle souscrivait, quoique pénétrée de douleur, à la mesure indiquée, de remettre à V. M. la déclaration précitée de son auguste père, mais sous la ferme protestation de son adhésion aux principes adoptés par les députés, et sous la condition que les articles convenus, seraient fidèlement exécutés. Lorsqu'on a rapporté cette

réponse au grand-duc de Berg, S. A. I. a dit, qu'elle allait dépêcher un courrier à l'empereur, et que, le lendemain, il se rendrait à l'Escurial pour instruire le roi Charles IV de ce qui avait été arrêté. La junte de gouvernement aurait desiré obtenir un meilleur résultat d'une discussion aussi embarrassante; mais V. M. appréciera ses efforts pour concilier son devoir et sa fidélité religieuse à V. M., avec le besoin de prévenir des ruptures et des désastres qui pourraient produire des maux incalculables.

Sire,

Aux pieds de V. M.,

SEBASTIAN PINUELA, GONZALO O-FARRILL, FRANCISCO GIL, MIGUEL JOSEPH DE AZANZA.

Madrid, 17 avril 1808, à 3 heures et demie du matin.

SIRE,

« Les deux députés de la junte de gouvernement, pour la conférence qui eut lieu hier au soir avec le grand-duc de Berg, continueront de présenter à V. M. les réflexions et les propos qu'ils y entendirent, parce que l'affaire est de si grande importance, qu'on ne doit rien laisser ignorer à V. M.

« Sur l'abdication, S. A. I. la qualifia plusieurs fois de forcée, en disant que l'auguste père de V. M. l'avait donnée au milieu de l'insurrection, d'une troupe révoltée, du tumulte et des cris du peuple, et, enfin, lorsque l'on insultait le plus hautement son favori; que cette abdication avait été provoquée par quelques-uns de ses ministres; que le roi père avait fait sa protestation, en donnant à entendre qu'il l'avait envoyée à l'empereur. M. de La Forest ajouta qu'après une abdication de cette nature, le roi père était dans ses droits lorsqu'il reprenait la couronne. Les députés s'attachèrent d'abord à rectifier une opinion aussi erronée, et instruisirent S. A. I. de l'unique but que se proposaient tous ceux qui, ce jour-là, entouraient S. M., qui n'était autre que d'empêcher sa retraite en Andalousie, et, par suite, une rupture avec la France, et les résultats les plus avantageux à l'Angleterre, notre commune ennemie, si, comme il était probable, la cour en venait à s'embarquer pour l'Amérique. Nous dîmes que le roi père avait, plusieurs mois auparavant, eu la pensée d'abdiquer la couronne; que lorsqu'il communiqua ses intentions à ses ministres, il se montra si résolu à exécuter cette détermination spontanée, qu'il leur ôta la faculté de lui faire la

moindre observation ; qu'il le déclara ainsi au corps diplomatique, qui se trouvait alors à Aranjuez, et que, dans un entretien avec S. A. R. l'infant Don Antonio, son frère, il lui avait dit qu'il n'avait jamais rien signé avec plus de plaisir. Nous assurâmes S. A. I., comme un fait notoire et facile à prouver, que, durant les jours et les heures qui précédèrent cette abdication, on entendit constamment les cris de *vive le roi!* que V. M. ne se montra jamais au peuple et à la troupe, sinon comme un fils obéissant et un sujet fidèle ; que la même troupe et le même peuple considérèrent toujours V. M., comme tel, et que V. M. appelée dans l'appartement de son auguste père, entendit, de sa propre bouche, la déclaration de la renonciation volontaire à la couronne, et les désirs qu'il éprouvait de voir V. M. plus heureuse et plus tranquille qu'il ne l'avait été lui-même pendant son règne ; que, sans entrer dans ces détails, la question se réduisait à savoir si l'abdication avait le caractère légal nécessaire pour qu'elle fût reconnue et acceptée. Les deux députés dirent que les secrétaires du cabinet, les conseils, les tribunaux, les députés des provinces, en un mot tous les corps constitués pour valider des actes de cette nature, en avaient jugé ainsi ; et, s'apercevant qu'on avait induit en erreur le

grand-duc de Berg, en lui faisant entendre qu'il était indispensable que V. M. fût proclamée roi dans toutes les villes du royaume, ils ont fait connaître à S. A. I. que cette circonstance n'ajoutait rien à la force et à la légalité de cet acte, et ne contribuait qu'à lui donner plus de publicité; que les ordres étaient expédiés pour que cette proclamation eût lieu, mais ajournée jusqu'à ce que le jour en fût fixé; que dans tous les royaumes d'Espagne, V. M. était déjà reconnue pour maître et seigneur; et qu'on avait envoyé à ceux d'Amérique, et par quatriplicata, l'avis de l'avènement de V. M. au trône, par l'abdication volontaire de son auguste père. M. de la Forest poussa plus loin ses réflexions, sans s'attacher à la véritable question; entre autres choses, il dit que l'empereur ne pouvait se montrer indifférent à un changement de souverain dans un pays ami et allié, sachant que ce changement avait été provoqué par le peuple ou par la troupe; que les principes qui doivent unir des états confédérés exigeaient qu'un pareil exemple ne prévalût pas; que sa gloire était intéressée au rétablissement d'un roi, son ami, qui n'avait jamais cessé de se montrer son fidèle allié, et qui, comme tel, avait reçu ses troupes. De la discussion de tous ces points, et surtout de celle

de l'abdication, il fut déduit par les députés, que, suivant que leurs adversaires le jugeaient convenable, ils regardaient le roi Charles IV, tantôt comme agissant d'après sa volonté, tantôt comme obéissant à une influence étrangère, et que, dans ce dernier cas, ils jetaient toute la faute sur D. Emmanuel Godoy.

» Les envoyés de la junte ont cru s'apercevoir, aux propos du grand-duc, qu'on l'avait soulagé d'un grand poids, en adoptant l'expédient proposé hier soir; expédient qui, s'il ne remplissait pas du premier abord l'ordre de l'empereur, qu'il nous montrait comme positif, donnait du temps, et permettait d'attendre les effets d'un accord entre V. M., son auguste père et l'empereur. S. A. a répété plusieurs fois que l'Espagne ne perdrait pas un seul village; que les priviléges des provinces n'éprouveraient aucun changement; que la constitution serait améliorée, et qu'elle entrerait d'une manière plus active que jusqu'à ce jour, dans le grand système de la confédération du midi. Les envoyés ont plusieurs raisons de croire que ce système fédératif du midi est, et a été le but principal de l'entrée et de la réunion des troupes françaises en Espagne, et que peut-être l'empereur croit pouvoir le réaliser plus complétement, en traitant avec l'auguste père de V. M.

« La junte croit devoir soumettre à V. M. les réflexions que contient cet écrit, et appelle principalement son attention sur ce qui concerne le système fédératif du midi ».

SIRE,

FRANCISCO GIL., GONZALO O-FARRILL, SEBASTIAN PINUELA, MIGUEL JOSEPH DE AZANZA.

Madrid, 17 avril 1808.

Nous croyons ajouter à l'intérêt de cet ouvrage, en donnant, à la suite des pièces authentiques qui précèdent, des détails non moins certains sur les personnes qui coopérèrent à la constitution donnée à l'Espagne, le 7 janvier 1808, par Napoléon.

Les notables espagnols, appelés en France, formèrent deux commissions préparatoires pour les travaux relatifs à la constitution dont il s'agit.

Une de ces commissions se composait de D. Miguel-Joseph de Azanza, et de MM. D. Pedro Cevallos, le duc del Parque, D. Vicente

Alcala Galiano, D. Antonio Ranz Romanillos et D. Cristobal de Gongora.

L'autre se composait de MM. le duc de l'Infantado, D. Joseph Colon, D. Manuel de Lardizabal, D. Sebastian de Torres et D. Raymundo Etenhard.

Voici le texte de l'acceptation de la constitution, et les noms des personnes qui l'ont signée.

Nous, les individus composant la junte espagnole, convoquée dans cette ville de Bayonne par S. M. I. et R., Napoléon Ier., empereur des Français et roi d'Italie, étant réunis dans le palais dit du Vieux-Évêché, pour tenir la douzième séance de ladite junte, lecture faite de la constitution qui précède, et qui nous a été remise, séance tenante, par notre auguste monarque, Joseph Napoléon; après nous être bien pénétrés de son contenu, nous lui donnons notre assentiment et notre acceptation tous individuellement, tant en notre propre et privé nom, que comme membres de la junte, chacun conformément à la qualité qu'il y apporte, et selon l'extension de ses pouvoirs; nous obligeant à l'observer et à concourir de tous nos moyens à la faire observer et exécuter, attendu que nous sommes convaincus que sous le régime qu'elle établit, et sous le gouvernement

d'un prince aussi juste que celui que nous avons le bonheur de posséder, l'Espagne et toutes ses possessions seront aussi heureuses que nous le desirons.

En foi de quoi nous avons signé le présent acte, parce que telle est notre opinion et notre volonté.

Bayonne, 7 juillet 1808.

Miguel-Joseph de Azanza; Mariano-Luis de Urquijo; Antonio Ranz Romanillos; Joseph Colon; Manuel de Lardizabal; Sebastian de Torres; Ignacio Martinez de Villela; Domingo Cervino; Luis Idiaquez; Andres de Herrasti; Pedro de Porras; le prince de Castelfranco; le duc del Parque; l'archevêque de Burgos; Fr. Miguel de Acevedo, vicaire général de Saint-François; Fr. Jorge Rey, vicaire général de Saint-Augustin; Fr. Augustin Perez de Valladolid, général de Saint-Jean-de-Dieu; F. le duc de Frias; F. le duc de Hijar; F. le comte d'Orgaz; J. le marquis de Santa-Crux; V. le comte de Fernand Nunez; M. le comte de Santa-Coloma; le marquis de Castellanos; le marquis de Bendana; Miguel Escudero; Luis Gainza; Juan-Joseph-Maria de Yandiola; Joseph-Maria

de Lardizabal ; le marquis de Monte-Hermoso ; comte de Treviana ; Vicente del Castillo ; Simon Perez de Cevallos ; Luis Saiz ; Damaso Castillo Larroy ; Cristobal Cladera ; Joseph Joaquin del Moral ; Francisco-Antonio Zea ; Joseph Ramon Mila de la Rocca ; Ignacio de Texada ; Nicolas de Herrera ; Tomas la Pena ; Ramon Maria de Adurriaga ; D. Manuel de Pelayo ; Manuel Maria de Upategui ; Fermin Ignacio Beunza ; Raymundo Etchardy Salinas ; Manuel Romero ; Francisco Amoros ; Zenon Alonso ; Luis Melendez ; Francisco Angulo ; Roque Novella ; Eugenio de Sampelayo ; Manuel Gascia de la Prada ; Juan Soler ; Gabriel-Benito de Orbegoso ; Pedro de Isla ; Francisco Antonio de Lehagüe ; Pedro Cevallos ; le duc de l'Infantado ; Joseph Gomez Hermosilla ; Vicente Alcala Galiano ; Miguel Ricardo de Alava ; Cristobal de Gongora ; Pablo Arribas ; Joseph Garriga ; Mariano Agustin ; l'amiral marquis de Ariza et Estapa ; le comte de Castelflorido ; le comte de Noblejas, maréchal de Castille ; Joaquin-Xavier Uriz ; Luis Marcelino Pereyra ; Ignacio Muzquiz ; Vicente Gonzales Arnao ; Miguel-Ignacio de la Madrid ; le marquis de

Espeja ; Juan-Antonio Llorente ; Julian de Fuentes ; Matheo de Norzagaray ; Joseph Odoardo y Grandpe ; Antonio Soto, prémontré ; Juan Nepomuceno de Rosales ; le marquis de Casa-Calvo ; le comte de Torre-Muzquiz ; le marquis de las Hormazas ; Fernando-Calixto Nunez ; Clemente-Antonio Pisador ; D. Pedro Larriva Torres ; Antonio Savinon ; Joseph-Maria Tineo ; Juan Mauri.

EXAMEN IMPARTIAL

DES MÉMOIRES HISTORIQUES

SUR LA RÉVOLUTION D'ESPAGNE,

PAR M. DE PRADT,

Ancien archevêque de Malines.

Paris, 1816. — 1 vol. in-8°. de 406 pages.

Nous avions d'abord eu le projet d'insérer, en forme de notes, dans l'Exposé *de D. Juan Escoiquiz*, nos observations sur le dernier ouvrage de M. de Pradt; mais nous avons pensé bientôt qu'il serait intéressant d'en trouver séparément une analyse. Celui qui compose des mémoires historiques, ou qui, en d'autres termes, réunit des matériaux pour l'histoire, doit avoir au moins le mérite de l'exactitude, relativement aux noms, aux dates (1) et aux faits; ces qualités s'exigent

(1) On a vu dans quelques notes ajoutées à l'Exposé, l'indication de plusieurs erreurs de ce genre.

impérieusement surtout des auteurs contemporains, et qui restent sans excuse lorsqu'ils s'annoncent comme ayant été témoins oculaires des détails qu'ils rapportent. Nous examinerons si M. de Pradt n'a rien à se reprocher à cet égard.

La vie politique de Mgr. l'ancien archevêque de Malines est généralement connue, et il n'entre point dans notre idée de discuter si c'est heureusement ou malheureusement pour lui. On sait que, non content de la réputation légitimement acquise aux négociateurs qui lui ressemblent, il a voulu cueillir des palmes littéraires et trouver dans les succès d'auteur, des compensations pour les désagréments qu'il avait éprouvés comme diplomate.

Ses écrits se succèdent avec la même rapidité qu'il mettait à exécuter les ordres dont Napoléon le chargeait jadis; il paraît vouloir se consoler ainsi du repos qu'on a cru nécessaire de lui accorder après ses nombreux services dans la diplomatie et l'exercice des devoirs pour lui si assujétissants de l'épiscopat. Habitué à paraître au premier rang dans tout ce qui intéresse les révolutions politiques, *à être*, comme il le dit lui-même, *un des spectateurs placés au premier rang qu'il fallait*

à Napoléon, il consacre encore ses veilles à donner des conseils aux rois, et à rassembler les documents qui serviront aux annales destinées à mettre, sous les yeux de la postérité, les événements les plus remarquables de notre âge.

Passons à l'examen des Mémoires historiques.

Peut-on appeler *révolution*, la suite des efforts courageux qu'a faits la nation espagnole pour conserver ses princes légitimes? n'est-ce pas ici un abus du mot? et celui d'*insurrection* ne conviendrait-il pas mieux à la guerre qu'un peuple jaloux de ses droits soutint pour s'opposer à l'établissement d'une nouvelle dynastie en Espagne?

Remarquons qu'il est un peu inconséquent d'annoncer *avoir mieux vu* et *mieux jugé* que les ministres espagnols de Ferdinand VII, notamment MM. Cevallos et Escoiquiz, et d'invoquer quelquefois leurs écrits pour preuve de ce qu'on avance.

Mais ce n'est pas le seul reproche que l'on puisse faire à M. de Pradt, et l'on remarque de nombreuses fautes même dans la préface de son livre, ainsi que dans l'avis qui précède le corps de l'ouvrage.

Nous signalerons les plus remarquables.

L'auteur parle, page 18, d'un projet d'histoire des Cortès de *Séville* et de *Cadix.*

Il y a ici erreur. Les Cortès ne se réunirent jamais à *Séville*, mais se formèrent à Cadix, plusieurs mois après que les Français se furent rendus, en 1810, maîtres de l'Andalousie.

Le maréchal Soult établit alors son quartier-général à Séville, et cela eut lieu dans le mois de février de la même année. Cependant les Cortès n'ont été installés à Cadix que dans le mois de septembre suivant. C'est là qu'ils rédigèrent la nouvelle constitution publiée en 1811, et créèrent un pouvoir exécutif sous le nom de régence.

M. de Pradt ajoute encore à cette méprise, page 22, en établissant que la junte centrale a gouverné l'Espagne avant que les Cortès parvinssent à se réunir à Cadix.

Il erre tout-à-fait sur la manière dont la junte centrale transmit ses pouvoirs à la régence. Voici le fait: A la fin de janvier 1810, les Français pénétrèrent dans l'Andalousie; à leur approche une insurrection éclata à Séville. La junte centrale se dispersa, et dans le moment de la séparation, créa un conseil de

régence dont les membres devaient se réunir à Cadix.

M. de Pradt qui doit tant de reconnaissance à D. Juan Escoiquiz pour les emprunts qu'il lui a faits, suit constamment, à son égard, cette maxime : *il faut tuer ceux qu'on vole*; il l'attaque à chaque instant; et, à la page 22, il omet de dire que le duc de l'Infantado n'eut pas moins de part que lui au voyage de Ferdinand à Bayonne. Ce dernier redoutait encore plus que D. Juan Escoiquiz, le ressentiment de Charles IV, si Napoléon le replaçait sur le trône.

C'est une érreur de dire, page 23, que Joseph Buonaparte convoqua les Cortès. La constitution, délibérée et proclamée en juin 1808, à Bayonne, par l'assemblée des notables espagnols, établit la représentation nationale sous le nom de Cortès. En comparant la constitution de Bayonne à celle de Cadix, on ne pourra s'empêcher de reconnaître que la première est beaucoup plus que la seconde, conforme à l'esprit des anciennes institutions de la monarchie espagnole. La guerre de l'insurrection, la déconsidération que les généraux français jetaient presque continuellement sur le gouvernement espagnol de Joseph; la fausse politique et les secrètes en-

traves que Buonaparte mit à l'affermissement du trône de son frère, ne permirent jamais à celui-ci de réaliser la convocation des Cortès, quoiqu'il s'en fût occupé comme d'un moyen puissant de se soutenir.

A la page 4 de ses Mémoires, M. de Pradt transporte rapidement et sans résistance, en 1795, les Français des bords de l'Ebre aux portes de Madrid.

Il est de fait qu'ils franchirent l'Ebre dans le mois de juin 1795, mais ils s'arrêtèrent très-prudemment sur ses bords. La garnison de Pampelune, et un corps de vingt mille Espagnols retranchés sous le canon de la place, et à sept lieues des frontières de France, ne permirent pas aux troupes républicaines de s'étendre sans danger vers le pays plat de la Vieille-Castille. Tandis que les Français, qui occupaient les provinces *Vascongades* (Biscayennes), marchaient sur l'Ebre, l'armée espagnole de Catalogne, sous les ordres des généraux *Urrutia* et *O-Farrill*, les battit en Roussillon, et s'approcha de Perpignan. Son plan était de pénétrer dans le Languedoc et de protéger une insurrection de royalistes qui devait y éclater alors.

Le traité de Bâle, signé précipitamment par

D. Domingo Yriarte, et le ministre Barthelemy, termina cette guerre dont la fin valut à D. Manuel Godoy, qui avait dirigé les négociations, le titre de prince de la Paix.

On ne conçoit pas comment M. de Pradt, qui dit être au fait des choses les plus secrètes sur l'Espagne, qui publie des lettres qu'il prétend avoir traduites sur les pièces autographes, a pu commettre une erreur aussi grossière que celle qu'on remarque dans la note de la page 8 de son ouvrage. « On lui avait accordé, dit-il, (au prince de la Paix), des » honneurs bizarres et inusités, tels que de » faire porter des drapeaux flottants aux por» tières de sa voiture. »

Le fait est qu'on avait permis au prince de la Paix de faire peindre des drapeaux flottants dans les armoiries dont les panneaux de ses voitures étaient ornés.

Il est étonnant que l'auteur ait désigné l'épouse de D. Manuel Godoy, à la page 20, sous les noms de Marie-Thérèse, et qu'à la page 32, il lui donne ceux de Louise de Bourbon. Il aurait pu, et peut-être il aurait dû, remplacer quelques unes de ses notes oiseuses par des détails curieux sur le mariage du prince de la Paix.

On soupçonnait D. Manuel Godoy d'avoir

épousé secrètement sa maîtresse dona Tudo, fille d'un ancien militaire, et qui a obtenu, dans les derniers temps, le titre de comtesse de Castillo-fiel (château fidèle), mots que M. de Pradt a traduits par ceux-ci : CASTILLE FIEL. La reine, pour s'assurer si le prince de la Paix était marié ou ne l'était pas, lui proposa de l'unir à la fille de feu l'infant don Louis de Bourbon, élevée, ainsi que sa sœur, dans un couvent de religieuses à Saragosse, ville où toutes deux recevaient, de même que leur frère, maintenant le cardinal de Bourbon, leur éducation aux frais de l'archevêque de Tolède, Lorenzana.

La veuve de D. Louis jouissait d'une *pension* modique depuis que Charles III avait disgracié l'infant, à cause du mariage inégal qu'il avait contracté. Le comté de Chinchon avait été réuni aux domaines de la couronne après la mort de ce dernier. D. Manuel Godoy consentit à l'union proposée, à condition que la princesse fille de *dona Vallabriga*, prendrait le nom de Bourbon, et recevrait le riche comté de Chinchon. Il donnait ainsi un nouvel éclat et beaucoup de solidité à sa fortune.

Parmi les nombreuses pièces justificatives imprimées à la suite de l'ouvrage de M. de Pradt, nous en cherchons en vain une qui prouve, comme il le pense, que Napoléon ait

ordonné à Yzquierdo de se rendre de Paris à Madrid. Ce dernier, fort adroit, pénétra les projets de Buonaparte, obtint, sous un prétexte spécieux, l'autorisation de quitter momentanément la France, et se rendit en toute hâte à Madrid, auprès du prince de la Paix, pour lui communiquer ses découvertes. Introduit, à son arrivée, auprès du roi et de la reine, il ouvrit l'avis de transférer la cour à Séville, et au besoin, dans la nouvelle Espagne, et repartit aussitôt pour Paris.

Dès cet instant on pressa les préparatifs du voyage des princes ; mais Ferdinand et ses nombreux partisans y mirent des obstacles que la révolte d'Aranjuez couronna. Le 17 mars 1808, le roi manda, à onze heures du soir, le prince des Asturies ; il lui déclara devant la reine son projet de se rendre à Séville, pour éviter de tomber dans les piéges de Napoléon (l'avant-garde de l'armée de Murat se trouvait déjà à dix lieues de Madrid). Le prince, étonné de cette résolution, dit en sortant, aux officiers des gardes du corps et aux gentilshommes de service : *nous sommes perdus; mon père trompé par Godoy, veut nous faire quitter l'Espagne, et nous emmener en Amérique.* Ces mots volent de bouche en bouche, augmentés et commentés par la crainte et l'étonnement; ils se ré-

pètent ainsi parmi le peuple et dans les casernes des gardes-du-corps. A une heure après minuit les voitures de la cour étaient prêtes et placées à quelque distance du palais ; des gardes apostés arrêtent les domestiques du roi et de la reine qui y portent les effets les plus précieux ; ils osent même bientôt barrer le passage à leurs souverains, qui se trouvent renfermés dans leur propre palais. Cet événement empêcha l'exécution du plan formé par Yzquierdo, hâta l'entrée de Murat à Madrid, et prépara les scènes de Bayonne.

Le procès de l'Escurial est trop intéressant pour qu'on puisse excuser M. de Pradt d'avoir omis le troisième chef d'accusation porté contre Ferdinand. Ceux qui connaissent l'auteur jugeront si cela est dû plutôt à son ignorance qu'à quelqu'intérêt particulier et secret, ou bien au système de défaveur qu'il établit contre la reine d'Espagne, et quelquefois même contre Charles IV.

Le procès de l'Escurial eut lieu sur trois chefs d'accusation : 1°. la copie de la lettre écrite par le prince des Asturies à Napoléon, pièce de la main du prince ; 2°. *la pétition* ou *remontrance* du prince au roi son père, sur les désordres de son gouvernement ; 3°. la nomination faite, par Ferdinand, du duc de l'Infantado,

comme capitaine général de la Nouvelle-Castille (Madrid chef-lieu). Le brevet était en blanc, et le cachet ou sceau de l'état *en cire noire*.

Le prince, interrogé sur le dernier chef d'accusation, répondit : qu'ayant soupçonné que Godoy pourrait s'emparer du gouvernement, si, par malheur, le roi son père venait à mourir, on lui conseilla de prendre d'avance cette mesure, en confiant au duc de l'Infantado les pouvoirs nécessaires pour diriger au besoin la force armée, dans le cas où il faudrait soutenir l'héritier de la couronne.

Le procureur général du roi au conseil de Castille, demanda qu'on prononçât la peine de mort contre D. Juan Escoiquiz et contre le duc de l'Infantado; mais l'effervescence du peuple, les démarches de M. de Beauharnais, ambassadeur de France, l'arrivée à Madrid d'un chambellan, envoyé *ad hoc* par Napoléon, terminèrent cette affaire d'une manière moins sévère.

Ce n'est pas seulement comme diplomate, que M. de Pradt veut se distinguer, il annonce aussi des prétentions à décider des questions de tactique. On jugera jusqu'à quel point son expérience et ses campagnes ont pu l'instruire à cet égard.

Il dit, page 169 : « Le soldat de l'Orient, de » l'Afrique et de *l'Espagne*, s'est, de tout temps, » affranchi de la régularité ; pour lui il n'y a pas » de ligne : voltiger, c'est combattre, etc. »

L'auteur ne se laisse-t-il pas beaucoup trop entraîner par une imagination ardente et irréfléchie ? La discipline et la fermeté de l'infanterie espagnole ont été constamment reconnues en Europe, depuis les campagnes d'Italie, de Gonzalve de Cordoue surnommé le grand capitaine, jusqu'à la bataille de Rocroy.

M. de Pradt aurait pu s'en convaincre seulement en parcourant les écrits de nos historiens, et même en lisant seulement, soit l'introduction à l'Histoire philosophique de l'abbé Raynal, soit celle de la Vie de Charles-Quint, par le célèbre Anglais Robertson ; mais, pour M. de Pradt, rapporter des conversations de salon, c'est écrire l'histoire ; rechercher des oppositions plus bizarres que piquantes, c'est prouver un mérite plus réel que celui de l'historien qui rapporte des faits avec exactitude, et n'en tire d'autres conséquences que celles qu'indique la sagesse.

M. de Pradt parle, à la page 188, de Don *Solano*, et du marquis del Socorro, comme si c'étaient deux personnes. D. Francisco Solano, marquis del Socorro, sont les nom, prénoms,

titres et qualités du capitaine général de l'Andalousie, gouverneur de Cadix, qui fut assassiné par la populace de cette ville.

L'auteur annonce, page 190, que le général *Cuesta déboucha de la Galice* ; c'est une erreur ; ce fut le général Blake qui sortit de cette province. Il remplaça le général (frère du fameux écrivain napolitain de ce nom) qui fut tué par son armée sur les frontières de Galice. Blake se réunit à Cuesta, commandant les troupes et les rassemblements de la Vieille-Castille ; mais il avait des ordres secrets de la junte de Galice de ne pas rester dans une entière dépendance de Cuesta, quoique ce dernier fût plus ancien que lui. On peut attribuer ces ordres à la jalousie des juntes entr'elles.

Gironne ne fut pris qu'après un siège de plusieurs mois, et long-temps après que Napoléon eut quitté l'Espagne. Ce fait est généralement connu, et l'on conçoit difficilement comment M. de Pradt avance le contraire, page 201.

Nous aurions encore bien des observations à faire concernant les Mémoires historiques sur la Révolution d'Espagne; mais nous nous arrêterons à une *opération d'équité,* c'est-à-dire en rendant ce qui appartient à chacun des

auteurs qui ont servi à la rédaction de l'ouvrage.

Ce volume est composé de. . . . . 406 pag.

La conversation d'Escoiquiz et de Napoléon, prise littéralement dans l'ouvrage du ministre espagnol, ainsi que la note d'Yzquierdo au prince de la Paix, forment. . . . . 80 pag.

Les traités de Fontainebleau, de Bayonne, l'instruction de Don Pedro Cevallos, la proclamation du prince de la Paix, les notes du comte de Romanzoff, le décret d'abdication de Charles IV, les lettres de Charles IV, de Ferdinand, de la reine d'Espagne, de la Romana, du cardinal de Bourbon, sont extraits :

1°. Du second volume de l'ouvrage peu connu, intitulé : *Mémoires pour servir à l'histoire de la révolution d'Espagne, avec des Pièces justificatives*, par *Nellerto*, anagramme du mot *Llorente*, véritable nom de l'auteur, que M. de Pradt appelle toujours *Nellerto ;*

2°. Des pièces à l'appui qui se trouvent dans l'ouvrage de Don Pedro Cevallos, sur les *Moyens employés par Napoléon pour usurper la couronne d'Espagne*, dans l'ouvrage d'Escoiquiz, dont la conversation a été tirée du Mémoire de D. Miguel Joseph de Azanza et de D. Gonzalo O-Farrill. Ces pièces forment. . . 91

M. de Pradt a transcrit dans les ouvrages précédemment cités, et lorsque cela ne dérangeait pas son système, de quoi former environ. 100

Auxquelles il faut ajouter par exactitude comme appartenant à M. de Rocca. 3

(Total des articles ci-dessus : 274 pag.)

Total, *deux cent soixante-quatorze pages, qui, soustraites de quatre cent six*, ne laissent en propriété à M. de Pradt que cent trente-deux pages de matériaux historiques, dont on doit encore retrancher la préface et l'avis qui la suit. . . . . 132 pag.

La rigueur avec laquelle la direction générale de l'imprimerie et de la librairie percevait autrefois un droit sur les compilations, aurait empêché peut-être M. de Pradt de publier sa *Macédoine historique* sur la *révolution* d'Espagne : ainsi *à quelque chose le malheur était bon*. Disons de plus que l'éditeur Rosa peut se rassurer sur les contrefaçons d'un volume que des juges sévères pourraient regarder comme étant lui-même une contrefaçon des Mémoires de M. Llorente.

Il est possible que, dans une seconde édition de son ouvrage, M. de Pradt profite de quelques-unes de nos observations, et soit tenté de nous citer; il pourra alors ajouter à *Nellerto*, Yo El Cabezudo Pepe BUNADRU.

FIN.



